



Université
de Montréal

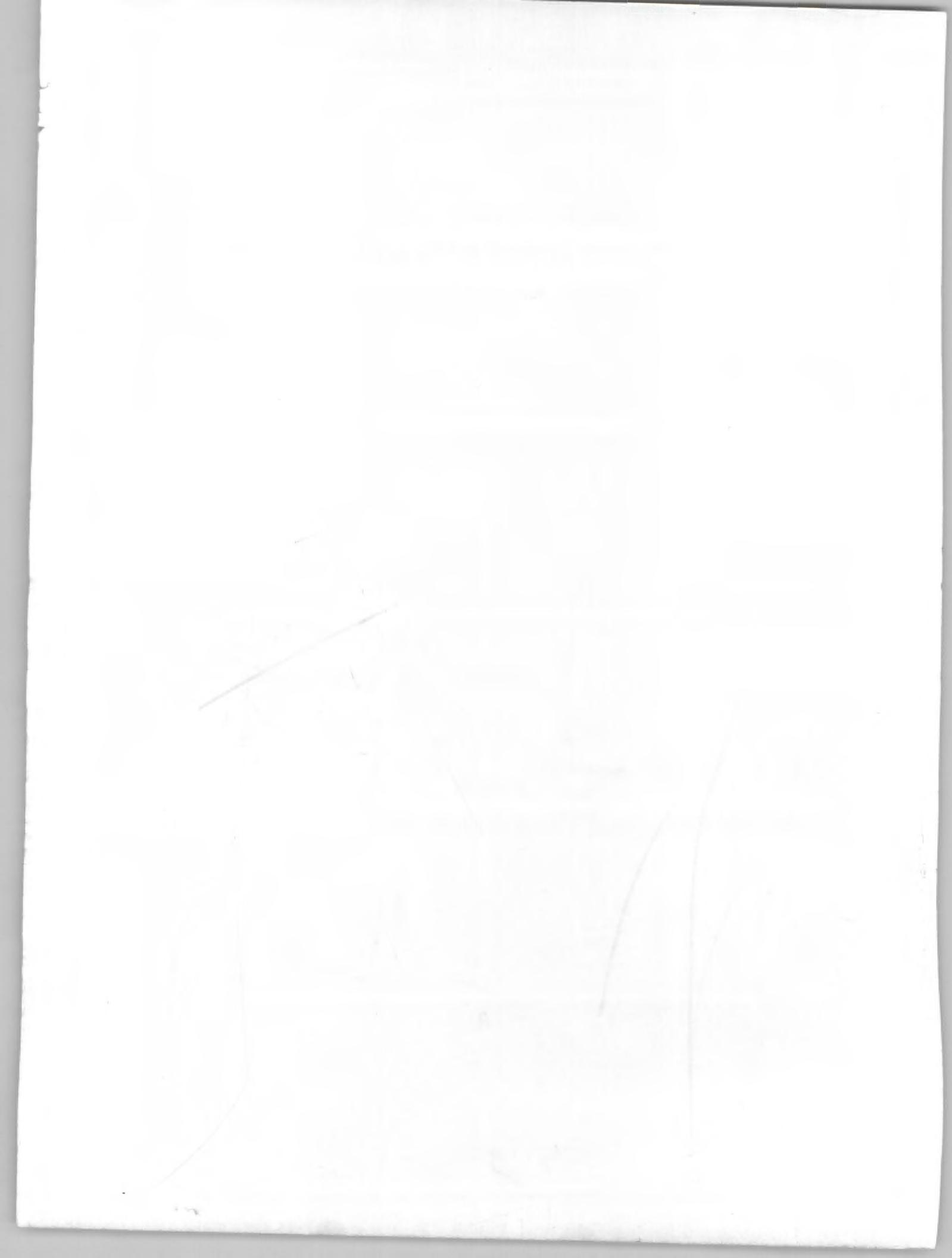
Guide d'admission au premier cycle

1999 • 2000



Vers l'Université de Montréal

Liste des programmes, voir page 2

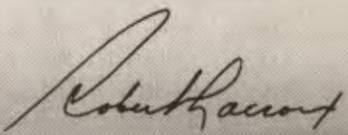


Vers l'Université de Montréal

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons dans les pages qui suivent les quelque 230 programmes de premier cycle offerts à l'Université de Montréal. Ces programmes ont été conçus avec soins afin de fournir une excellente formation intellectuelle et de répondre aux attentes du marché du travail sur la qualité des diplômés. Ainsi, chaque programme vous exposera à la fine pointe des connaissances et l'encadrement que vous recevrez de vos professeurs vous permettra d'acquérir un savoir-faire et un savoir-être indispensables à la réussite de votre carrière.

Les études universitaires constituent un défi intellectuel et humain stimulant, mais difficile et exigeant ; nous sommes confiants que les efforts que vous consacrerez à vos études au cours des prochaines années, la ténacité et la détermination dont vous ferez preuve pour atteindre vos objectifs seront récompensés par l'obtention d'un diplôme de qualité à la hauteur de la réputation internationale de l'Université de Montréal.

Le recteur,
Robert Lacroix

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert Lacroix".

Cette brochure vous présente le volet académique de la vie universitaire. Nous mettons aussi à votre disposition de nombreux services ayant pour but de vous faciliter la vie et de vous accompagner dans votre démarche : bibliothèques, santé, sport, orientation et consultation psychologique, etc. Je vous invite à consulter notre page web à l'adresse www.umontreal.ca afin de vous renseigner sur la vie à l'Université de Montréal. Il vous est toujours possible de venir rencontrer les nombreuses personnes au sein de l'Université, des facultés, des départements ou des services concernés qui se feront un plaisir de vous accueillir et de répondre à toute question concernant l'Université de Montréal.

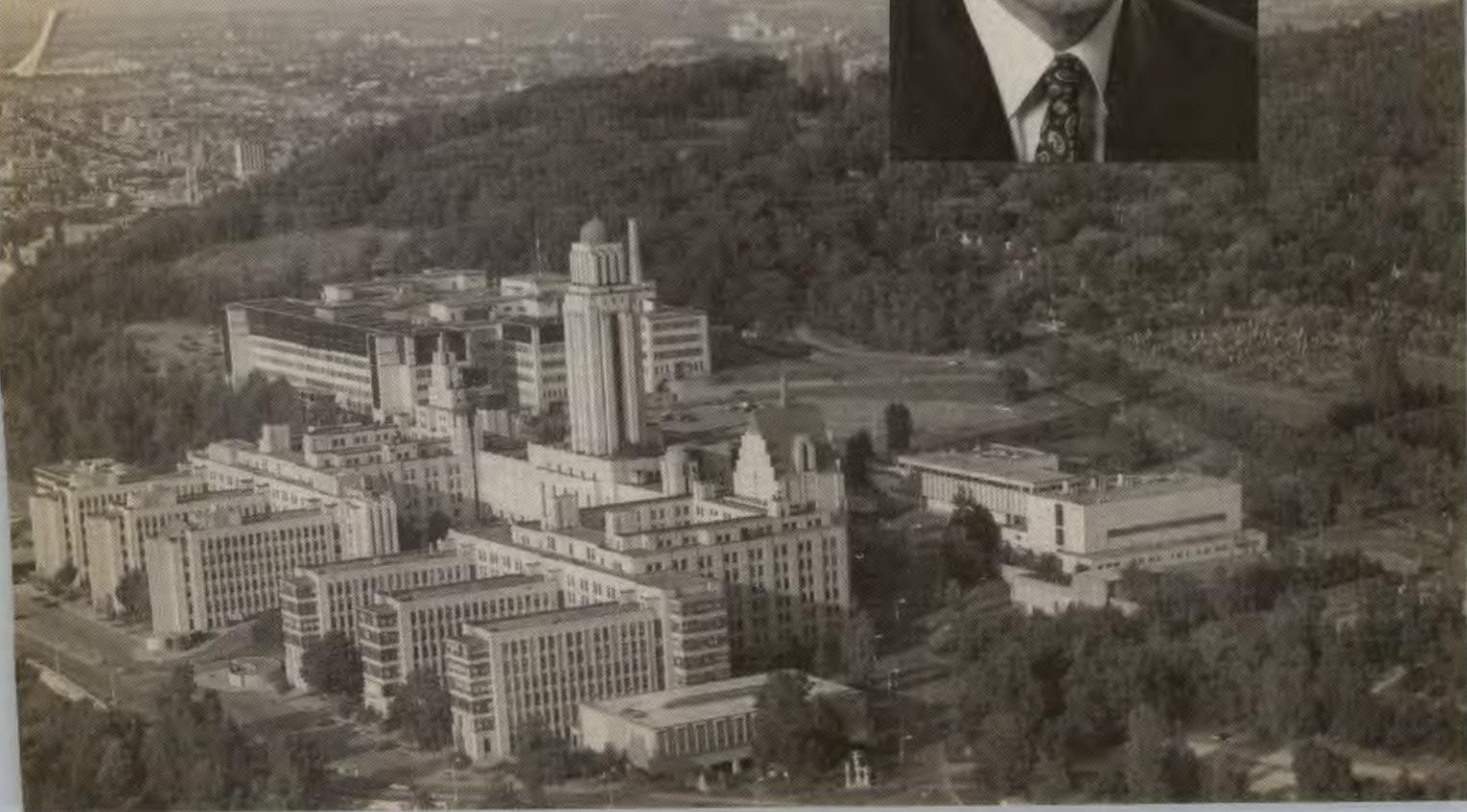
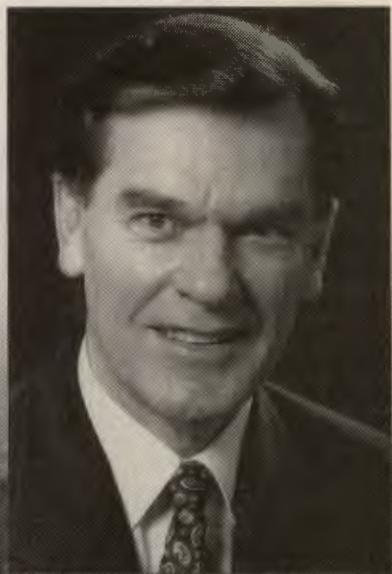


Table des matières

SECTION I RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Université de Montréal	5
Vie sur le campus (<i>Services aux étudiants</i>)	5
Logement	6
Services juridiques	6
Prêts et bourses	6
Droits de scolarité	6
Accès des études universitaires aux adultes	7
Personnes handicapées	7
Pour nous joindre	8

SECTION II POLITIQUE ET CONDITIONS D'ADMISSION

1. Politique générale d'admission	9
2. Admissibilité	9
3. Programmes non contingentés	10
4. Programmes contingentés	10
5. Critères particuliers et tests	11
6. Cote de rendement au collégial	12
7. Méthode d'évaluation des résultats universitaires	14
8. Processus d'admission	15

SECTION III FACULTÉS ET DÉPARTEMENTS - PROGRAMMES D'ÉTUDES

Définitions - Sigles et symboles	17
Faculté des arts et des sciences	19
Faculté de l'aménagement	119
Faculté des sciences de l'éducation	132
Faculté de droit	149
Faculté de musique	151
Faculté de théologie	162
Faculté de médecine	169
École d'optométrie	179
Faculté de pharmacie	181
Faculté des sciences infirmières	183
Faculté de médecine dentaire	187
Faculté de médecine vétérinaire	190
Département de kinésiologie	193
Faculté de l'éducation permanente	196

ANNEXES

Cote de rendement au collégial du dernier collégien admis :	
• par ordre de programme	214
• par ordre de cote de rendement	215
Plan du campus	216

Liste des programmes

Légende

Bacc.	Baccalauréat
Cert.	Certificat
Micro.	Microprogramme (FEP)
Min.	Mineur
Maj.	Majeur
HEC	École des Hautes Études Commerciales
FEP	Faculté de l'éducation permanente

Action communautaire (Cert.) 19

Voir aussi Intervention auprès des jeunes, Intervention en milieu multiethnique, Service social, Toxicomanies, Violence et société

Activité physique

Voir Kinésiologie, Enseignement en éducation physique et santé

Actuariat - *Voir Mathématiques*

Adaptation scolaire - *Voir Orthopédagogie*

Administration - *Voir Gestion des services de santé, Relations industrielles, Science politique, Gestion appliquée à la police et à la sécurité - Voir aussi sous HEC p. 8*

Aéronautique - *Voir sous École Polytechnique p. 8*

Allemand - *Voir Études allemandes, Traduction troisième langue*

Aménagement - *Voir Architecture, Architecture de paysage, Design d'intérieur, Design industriel, Urbanisme*

Amérique latine - *Voir Études latino-américaines*

Anglais - *Voir Enseignement de l'anglais au secondaire, Études anglaises, Langue et civilisations anglaises, Traduction*

Anthropologie (Bacc., Maj., Min.) 19

Arabe - *Voir Études arabes*

Archéologie - *Voir Anthropologie, Études classiques*

Architecture (Bacc.) 119

Architecture de paysage (Bacc.) 121

Archivistique (Cert.) 22

Arts et sciences (Min.) 23

Arts plastiques (Maj., Min.) 25

Voir aussi Histoire de l'art

Asie de l'Est - *Voir Études est-asiatiques*

Astronomie - *Voir Physique*

Astrophysique - *Voir Physique*

Audiologie - *Voir Orthophonie et audiologie*

Audiovisuel - *Voir Communication appliquée, Études cinématographiques, Sciences de la communication*

Bac 120 118

Biochimie (Bacc.) 27

Biologie - *Voir Enseignement de la biologie au secondaire, Sciences biologiques*

Biophysique - *Voir Physique*

Biotechnologie - *Voir sous École Polytechnique p. 8*

Botanique - *Voir Sciences biologiques*

Catéchète - *Voir Sciences religieuses, Théologie*

Chimie (Bacc., Maj., Min.) 29

Voir aussi Enseignement de la chimie au secondaire

Chinois - *Voir Études est-asiatiques*

Cinéma - *Voir Études cinématographiques*

Civilisations anglaises - *Voir Langue et civilisations anglaises*

Civilisations grecque et romaine - Voir <i>Études classiques</i>	
Commerce - Voir sous HEC p. 8	
Communication - Voir <i>Sciences de la communication</i>	
Communication appliquée (Cert. FEP)	196
Communication et Politique (Bacc.)	31
Créativité (Cert. FEP)	196
Criminologie (Bacc., Min.)	32
<i>Voir aussi Criminologie (Cert. FEP)</i>	197
Délinquance - Voir <i>Criminologie, Psychoéducation</i>	
Démographie (Min.)	35
Design d'intérieur (Bacc., Cert.)	123
Design des jardins (Min.)	126
Design industriel (Bacc.)	127
Diététique - Voir <i>Nutrition</i>	
Documentation - Voir <i>Archivistique, Rédaction</i>	
Droit (Bacc.)	149
<i>Voir aussi Droit (Cert. FEP)</i>	198
Écologie - Voir <i>Géographie environnementale, Sciences biologiques</i>	
Économie - Voir <i>Mathématiques et Économie, Sciences économiques</i>	
Économie et Politique (Bacc.)	35
Éducation - Voir <i>Enseignement</i>	
Éducation physique - Voir <i>Kinésiologie, Enseignement en éducation physique et santé</i>	
Éducation préscolaire et enseignement primaire (Bacc.)	132
Enseignement au secondaire (Bacc.)	133
Enseignement de l'anglais au secondaire (Bacc.)	133
Enseignement de l'éducation physique et santé (Bacc.)	135
Enseignement de l'espagnol au secondaire (Bacc.)	136
Enseignement de l'histoire au secondaire (Bacc.)	137
Enseignement de la biologie au secondaire (Bacc.)	138
Enseignement de la chimie au secondaire (Bacc.)	140
Enseignement de la géographie au secondaire <i>Voir Enseignement de l'histoire au secondaire</i>	
Enseignement de la morale au secondaire (Bacc.)	141
Enseignement de la physique au secondaire (Bacc.)	142
Enseignement des mathématiques au secondaire (Bacc.)	146
Enseignement du français au secondaire (Bacc.)	143
Enseignement du français langue seconde (Bacc.)	145
Environnement - Voir <i>Géographie environnementale, Sciences biologiques</i>	
Ergothérapie (Bacc.)	169
Espagnol - Voir <i>Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques, Traduction troisième langue</i>	
Ethnologie - Voir <i>Anthropologie</i>	
Études allemandes (Bacc., Maj., Min.)	37
<i>Voir aussi Traduction troisième langue</i>	
Études anglaises (Bacc., Maj., Min.)	39
<i>Voir aussi Enseignement de l'anglais au secondaire, Langue et civilisations anglaises</i>	
Études arabes (Min.)	42
Études chinoises - Voir <i>Études est-asiatiques</i>	
Études cinématographiques (Maj., Min.)	42
Études classiques (Bacc., Maj., Min.)	44
Études est-asiatiques (Maj., Min.)	47
Études françaises (Bacc., Maj., Min.)	48
<i>Voir aussi Enseignement du français au secondaire, Linguistique, Rédaction</i>	
Études hispaniques (Bacc., Maj., Min.)	51
<i>Voir aussi Enseignement de l'espagnol au secondaire, Traduction troisième langue</i>	
Études individualisées (Cert. FEP)	199
Études italiennes (Min.)	54
Études juridiques - Voir <i>Droit</i>	
Études latines - Voir <i>Études classiques</i>	
Études latino-américaines (Min.)	54
Études médiévales (Min.)	55
Études néo-helléniques (Min.)	56
Études québécoises (Min.)	57
Études russes (Min.)	57
Finance - Voir sous HEC p. 8	
Français - Voir <i>Enseignement du français au secondaire, Études francaises, Études québécoises, Linguistique, Rédaction, Traduction</i>	
Génie - Voir sous <i>École Polytechnique p. 8</i>	
Géographie environnementale (Bacc., Maj., Min.)	58
<i>Voir aussi Enseignement de la géographie au secondaire</i>	
Géologie - Voir sous <i>École Polytechnique p. 8</i>	
Géomatique - Voir sous <i>École Polytechnique p. 8</i>	
Gérontologie (Cert. FEP)	199
Gestion - Voir sous HEC p. 8	
Gestion appliquée à la police et à la sécurité (Cert. FEP)	200
Gestion des documents - Voir <i>Archivistique</i>	
Gestion des ressources humaines - Voir <i>Relations industrielles - Voir aussi sous HEC p. 8</i>	
Gestion des services de santé (Cert. FEP)	200
Grec ancien - Voir <i>Études classiques</i>	
Grec moderne - Voir <i>Études néo-helléniques</i>	
Histoire (Bacc., Maj., Min.)	60
<i>Voir aussi Enseignement de l'histoire au secondaire</i>	
Histoire de l'art (Bacc., Maj., Min.)	63
Hygiène dentaire (Cert.)	187
Informatique (Bacc., Maj., Min.)	67
<i>Voir aussi Enseignement de l'informatique au secondaire, Mathématiques et Informatique, Voir aussi sous HEC p. 8</i>	
Informatique appliquée (Cert.)	69
Ingénierie - Voir sous <i>École Polytechnique p. 8</i>	
Inhalothérapie (Cert. FEP)	201
Institutions économiques - Voir <i>Sciences économiques</i>	
Intelligence artificielle - Voir sous <i>École Polytechnique p. 8</i>	
Intervention auprès des jeunes (Cert. FEP)	201
Intervention dans les groupes et les organisations (Cert. FEP)	202
Intervention en milieu multiethnique (Cert. FEP)	203
Intervention psychoéducative (Cert.)	70
<i>Voir aussi Psychoéducation</i>	
Italien - Voir <i>Études italiennes</i>	
Japonais - Voir <i>Études est-asiatiques</i>	
Journalisme (Cert. FEP)	204
Kinésiologie (Bacc., Maj., Min.)	193
Langue et civilisations anglaises (Min.)	71
<i>Voir aussi Enseignement de l'anglais au secondaire, Études anglaises</i>	
Latin - Voir <i>Études classiques, Études médiévales</i>	
Linguistique (Bacc., Maj., Min.)	71
Littérature (allemande, anglaise, espagnole, française, grecque ancienne, grecque moderne, hispanique, italienne, latine, néo-hellénique, québécoise, russe) - Voir sous <i>Études allemandes, etc.</i>	
Littérature comparée (Min.)	74
Maintien à domicile (Cert. FEP)	204
Mathématiques (Bacc., Maj., Min.)	75
<i>Voir aussi Enseignement des mathématiques au secondaire</i>	
Mathématiques et Économie (Bacc.)	79

Mathématiques et Informatique (Bacc.)	80
Mathématiques et Physique (Bacc.)	82
Médecine (Doctorat)	170
Médecine dentaire (Doctorat)	187
Médecine vétérinaire (Doctorat)	190
Microbiologie - Voir Sciences biologiques	
Milieu multiethnique - Voir Intervention en milieu multiethnique	
Morale - Voir Enseignement de la morale au secondaire	
Moyen Âge - Voir Études médiévales	
Muséologie - Voir Anthropologie, Histoire de l'art	
Musique (Bacc.)	151
Notariat - Voir Droit	
Nursing - Voir Sciences infirmières	
Nutrition (Bacc.)	174
Optométrie (Doctorat)	179
Orthopédagogie (Bacc.)	147
Orthophonie et audiologie (Bacc.)	175
Perfusion extracorporelle (Cert. FEP)	205
Pharmacie (Bacc.)	181
Philosophie (Bacc., Maj., Min.)	83
Physiologie - Voir Sciences biologiques	
Physiothérapie (Bacc.)	177
Physique (Bacc., Maj., Min.)	86
Voir aussi Enseignement de la physique au secondaire, Mathématiques et Physique, et Communication et Politique	
Politique - Voir Science politique	
Portugais - Voir Études hispaniques	
Psychoéducation (Bacc., Min.)	90
Voir aussi Intervention psychoéducative	
Psychologie (Bacc., Maj., Min.)	91
Publicité (Cert. FEP)	205
Réadaptation - Voir Ergothérapie, Physiothérapie	
Recherche opérationnelle - Voir Informatique	
Rédaction (Cert. FEP)	206
Relations industrielles (Bacc.)	95
Voir aussi Relations industrielles (Cert. FEP)	207
Relations internationales - Voir Science politique	207
Relations publiques (Cert. FEP)	208
Robotique - Voir sous École Polytechnique p. 8	
Russe - Voir Études russes	
Santé communautaire (Cert. FEP)	208
Santé et sécurité du travail (Cert. FEP)	209
Santé mentale (Cert. FEP)	210
Science politique (Bacc., Maj., Min.)	97
Sciences biologiques (Bacc., Maj., Min.)	100
Voir aussi Enseignement de la biologie au secondaire	
Sciences biomédicales - Voir Sciences biologiques	
Sciences de l'activité physique - Voir Kinésiologie, Enseignement en éducation physique et santé	
Sciences de la communication (Bacc., Maj., Min.)	104
Voir aussi Communication appliquée (Cert. FEP)	
Sciences économiques (Bacc., Maj., Min.)	106
Voir aussi Économie et Politique, Mathématiques et Économie	
Sciences infirmières (Bacc., Cert.)	183
Sciences politiques - Voir Science politique	
Sciences religieuses (Cert., Min.)	162
Voir aussi Enseignement de la morale au secondaire	
Sécurité au travail - Voir Santé et sécurité du travail	
Service social (Bacc.)	110
Voir aussi Action communautaire, Animation des groupes et des organisations, Intervention auprès des jeunes, Intervention en milieu multiethnique, Toxicomanies, Violence et société	
Sociologie (Bacc., Maj., Min.)	111
Sport - Voir Kinésiologie, Enseignement en éducation physique et santé	
Statistique - Voir Mathématiques	
Théologie (Bacc., Maj.)	164
Théologie pratique (Cert.)	167
Toxicomanies (Cert. FEP)	210
Traduction (Bacc., Maj.)	115
Voir aussi Traduction (Cert. FEP)	211
Traduction troisième langue (Cert.)	117
Travail social - Voir Service social	
Urbanisme (Bacc., Min.)	129
Violence et société (Cert. FEP)	213
Zoologie - Voir Sciences biologiques	

Dépôt légal

Dépot légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
3^e trimestre 1998

Équipe de production

Équipe de production
Coordination : Hélène Bernier
Conception graphique (couverture) : Michèle Langlois
Photographie : Bernard Lambert, Bob Fisher et Nicolas Morin
Avec la participation de Raymond Belzil, Brigitte Daversin,
Carole Pouliot et Céline Pellerin

Dans ce document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Renseignements généraux

Fondée en 1920, l'Université de Montréal – incluant les deux écoles affiliées que sont l'École Polytechnique et l'École des HEC – accueille près de 47 000 étudiants réguliers (plein temps et temps partiel).

Nichée sur le flanc du mont Royal, l'Université de Montréal bénéficie d'un environnement tout à fait exceptionnel. Son campus est une véri-

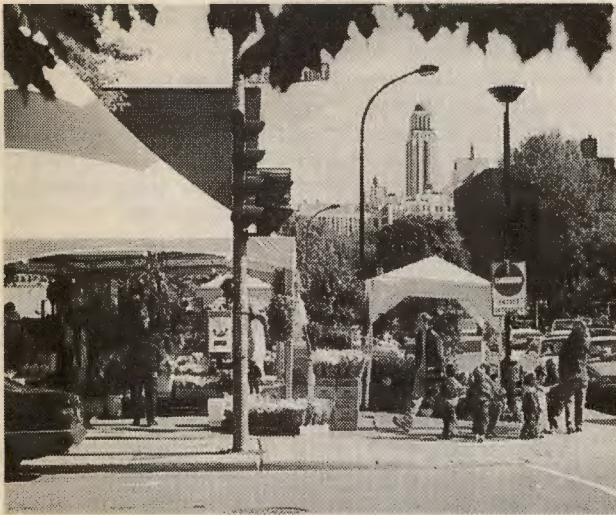


table oasis de verdure facilement accessible par les transports en commun. Il est en effet desservi par trois stations de métro et quelques lignes d'autobus. Le quartier Côte-des-Neiges, situé à proximité, vous attend avec sa maison de la culture, son marché en plein air, ses restaurants, ses boutiques, ses librairies dans une ambiance cosmopolite stimulante.

Enseignement et recherche

L'Université comprend 13 facultés : Arts et sciences, Médecine, Médecine dentaire, Pharmacie, Musique, Droit, Théologie, Sciences infirmières, Sciences de l'éducation, Aménagement, Médecine vétérinaire, Éducation permanente et Études supérieures.

En plus des facultés regroupées sur le campus principal, l'Université compte une faculté de médecine vétérinaire située à Saint-Hyacinthe; elle est la seule unité d'enseignement et de recherche en médecine vétérinaire au Québec et la seule faculté de médecine vétérinaire francophone en Amérique.

Elle possède également l'Observatoire astronomique du mont Mégantic (à 1111 m d'altitude), doté d'un télescope de 1,6 m particulièrement bien équipé pour l'imagerie et la spectroscopie. Et enfin, sise à Saint-Hippolyte, la Station de biologie des Laurentides, pourvue de sept pavillons et trois laboratoires. Cette réserve naturelle est constituée de 15 lacs, 10 terres humides (tourbières et zones inondables), plus de 50 km de ruisseaux et 1200 lacs dans un rayon de 45 km.

Sa spécificité

Établissement à vocation générale et professionnelle, l'Université de Montréal est très fière de la place qu'elle occupe dans les activités de recherche universitaire et dans la formation offerte aux 2^e et 3^e cycles. Elle dispose d'une soixantaine de centres ou groupes de recherche, dont plusieurs s'intéressent au domaine de la santé. Elle est d'ailleurs la seule université québécoise et canadienne à offrir la gamme complète des programmes de sciences de la santé.

Avec son grand nombre de professeurs, de chercheurs et de chargés de cours, l'Université de Montréal contribue de manière importante au développement de la science et de la technologie dans tous les domaines; elle est du reste la deuxième université au pays pour le montant total des fonds de recherche accordés aux maisons d'enseignement.

Programme d'échanges d'étudiants

L'Université de Montréal a signé jusqu'à présent, avec d'autres universités, une centaine d'ententes de collaboration scientifique, d'échanges d'étudiants, de chercheurs et de professeurs. Près de 200 étudiants de l'Université de Montréal profitent actuellement du programme d'échanges d'étudiants. Ce programme permet à nos étudiants, selon les conditions et modalités prévues aux ententes, de poursuivre leurs études dans une autre université pendant une période maximale de un an. Toutes les disciplines enseignées dans les universités participantes sont accessibles aux étudiants. L'Université, quant à elle, accueille plus d'un millier d'étudiants en provenance de quelque 40 pays.

Vie sur le campus (*Services aux étudiants*)

Une foule d'activités et de services aux étudiants ont été mis sur pied dans le but de rendre la vie sur le campus plus facile et plus agréable! En plus de la radio étudiante CISM FM et des nombreux journaux étudiants, voici quelques services à leur disposition.

Le Service des activités culturelles offre à la communauté universitaire près de 80 ateliers répondant à ses divers intérêts, des manifestations culturelles en théâtre, en musique, en danse et en cinéma; de plus, une salle de spectacles, des salles pour les répétitions musicales, une salle de montage et de matériel vidéo, un studio de photographie, une chambre noire et de l'équipement divers sont mis à la disposition des étudiants pour qu'ils expriment leur créativité. Téléphone : 343-6524.

Le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) ouvre ses installations à la communauté : une piscine (deux bassins de 25 m), un bassin de plongeon, des salles de danse et de combat, des terrains de squash, de racquetball, de tennis et de badminton, une patinoire, une piste de jogging, un mur d'escalade, une aire de pratique pour le golf de même qu'une salle d'entraînement moderne. Aussi, un grand nombre d'activités sont offertes sous forme de cours, de stages et de rencontres aux trimestres d'automne, d'hiver et de printemps. Téléphone : 343-6150.



Le Service de santé offre un ensemble de services médicaux : clinique, soins infirmiers, vaccination, physiothérapie, radiologie, nutrition et analyses de laboratoire. Il organise aussi des activités en prévention MTS-sida. Téléphone : 343-6452.

Le Service d'orientation et de consultation psychologique conseille sur le choix d'une discipline ou d'une profession et fournit de l'aide aux étudiants qui sont aux prises avec des difficultés personnelles, familiales,

sociales ou scolaires. Des publications, des ateliers (méthodes d'étude, orientation, développement personnel) et un centre d'information scolaire et professionnelle sont aussi offerts à la population étudiante et au public. Téléphone : information scolaire et professionnelle, 343-7890; consultation psychologique, 343-6853.

Le *Service universitaire de l'emploi* propose un service de placement aux étudiants à la recherche d'un emploi à la fin de leurs études ou durant leurs études, à temps partiel ou pour la période estivale. Pour faciliter l'intégration sur le marché de l'emploi, le Service organise des sessions d'information, des ateliers sur la recherche d'emploi et des rencontres avec les employeurs. Un centre d'information sur l'emploi permet de se documenter sur les entreprises et d'adapter sa stratégie de recherche d'emploi aux nouvelles réalités du marché du travail. Téléphone : 343-7636.

Le *Service d'action humanitaire et communautaire* valorise la solidarité, la compréhension et l'entraide pour une plus grande humanisation et qualité de vie sur le campus et dans notre environnement. Trois permanents et une équipe de 15 étudiants animent et coordonnent un ensemble d'activités qui font appel à l'engagement personnel et communautaire. Téléphone : 343-6394.

Le *Bureau des services aux étudiants étrangers* accueille les étudiants étrangers à leur arrivée à Montréal. Il les aide à s'installer et à s'adapter à la communauté universitaire et tente de répondre à certains de leurs besoins particuliers. Téléphone : 343-6935.

Le *Bureau des services aux étudiants handicapés* offre les ressources humaines tels qu'interprètes, preneurs de notes, tuteurs, lecteurs et accompagnateurs et les ressources matérielles propres à chaque handicap. Les conseillers peuvent servir d'intermédiaires pour obtenir une chambre dans les résidences, faciliter l'accessibilité au centre sportif, soutenir la recherche documentaire dans les bibliothèques et donner accès au service de transport adapté qui dessert le campus. Téléphone : 343-7928.



Logement

Les résidences universitaires sont situées sur le campus, tout près du pavillon J.A.-DeSève et à quelques minutes de marche des différents pavillons. On y loge 1080 personnes en chambre simple et 82 en chambre double. Huit unités sont spécialement aménagées pour les étudiants en fauteuil roulant et quelques autres pour des étudiants avec des handicaps plus légers. À titre indicatif, le loyer mensuel, à l'automne 1998, est de 192,60 \$ pour une chambre simple ou aménagée pour fauteuil roulant, 171,64 \$ pour une chambre double avec colocataire et 334,78 \$ pour une chambre double sans colocataire.

Celui qui demande la location d'une chambre dans les résidences universitaires doit avoir fait une demande pour être étudiant régulier à plein temps dans une faculté, un département ou une école affiliée; il doit, sur demande, en fournir la preuve avant son entrée.

Au 1^{er} cycle, l'étudiant régulier est à plein temps s'il s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. Un étudiant libre ne peut pas demander la location d'une chambre dans les résidences.

Pour le trimestre d'automne, le formulaire de location et le dépliant sont disponibles à la mi-février et l'inscription débute le 1^{er} mars; pour le

trimestre d'hiver, la demande de location est inscrite en attente. Le candidat dont la demande n'a pas été retenue peut demeurer sur la liste d'attente pour le trimestre suivant.

De plus, le *Bureau du logement hors campus* des Services aux étudiants tient à jour des listes d'appartements ou de chambres libres dans le quartier près de l'Université et dans d'autres quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro. Tout étudiant qui désire louer, partager ou sous-louer un logement peut consulter ces listes sur place seulement. Un service similaire est offert à Saint-Hyacinthe pour les étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire. Téléphone : 343-6531.

Services juridiques

Par le biais de son *bureau des services juridiques*, la Faculté de droit offre gratuitement un service de consultation juridique aux étudiants, aux professeurs et aux employés de l'Université de Montréal.

Des étudiants en droit, travaillant sous la supervision d'avocats d'expérience, trouveront des solutions à vos problèmes. Ils pourront, entre autres, vous aider à préparer votre dossier pour une poursuite devant la Cour des petites créances ou encore, tout simplement, vous informer de vos droits.

Le *Bureau des services juridiques* n'assure cependant aucun service de représentation devant les tribunaux, les instances administratives ou autres. Mais il propose un service de consultation juridique dans tous les domaines du droit. Les services d'un commissaire à l'assermentation et de la documentation sont également disponibles. Téléphone : 343-6633.

Prêts et bourses

Outre le ministère de l'Éducation, qui constitue la plus importante source de subventions, divers organismes offrent des prêts et des bourses : gouvernements provinciaux et fédéral, Université de Montréal, fondations et compagnies, etc. Cette information est contenue dans le *Répertoire des prêts et bourses*, publié par le Bureau de l'aide financière et disponible sur demande.

Le Bureau joue aussi un rôle d'intermédiaire entre la population étudiante et le ministère pour la présentation des demandes, des changements et corrections, etc. Il a le mandat, pour le ministère de l'Éducation du Québec, de remettre les certificats de prêt et les chèques de bourse selon les modalités de la loi sur l'aide financière aux études, son règlement et ses règles d'attribution.

Chaque année, l'Université accorde un certain nombre de bourses à des cégepiens qui présentent un excellent dossier collégial. Ces bourses sont renouvelables pour la durée des études de 1^{er} cycle; pour les candidats provenant de régions éloignées, l'obtention d'une de ces bourses garantit une place dans les résidences de l'Université. Téléphone : 343-6145.

Droits de scolarité au 1^{er} cycle

(Établis par le gouvernement du Québec pour 1998-1999)

Étudiants canadiens

Les droits sont de 61,31 \$ par crédit. L'étudiant libre et l'étudiant de 1^{er} cycle auxquels les cours sont donnés en dehors de la région métropolitaine de Montréal, telle que celle-ci est définie par Statistique Canada aux fins du recensement, paient 55,61 \$ par crédit de cours. En plus s'ajoutent 5,70 \$ par crédit pour les frais supplémentaires imposés aux étudiants au-delà d'un rayon de 30 km du campus principal de l'Université.

Étudiants canadiens non-résidents du Québec

Les droits sont de 105,61 \$ par crédit.

Étudiants étrangers

Les droits sont de 305,61 \$ par crédit dans les secteurs médical, paramédical, des arts, des sciences pures et appliquées; et de 275,61 \$ dans les autres cas. À ces montants s'ajoutent des frais connexes pouvant atteindre 100 \$ par année et des frais de couverture médicale qui se sont élevés à 417 \$ en 1998. Plusieurs programmes et accords permettent de réduire les droits de scolarité de certains étudiants : les citoyens français, les étudiants inscrits dans des programmes d'études particuliers, les ressortissants de certains pays. Pour plus d'information, consultez la brochure *Étudier au Québec à l'Université de Montréal*. On l'obtient au Registrarat de l'Université de Montréal (voir p. 8).

Accès des études universitaires aux adultes

En plus des cégepiens titulaires d'un diplôme d'études collégiales, l'Université de Montréal accepte dans ses programmes des milliers d'adultes, c'est-à-dire des personnes âgées de 21 ans et plus et qui possèdent une expérience appropriée au programme choisi.

Ces étudiants sont admis dans la quasi-totalité des programmes. On peut donc tenir compte, dans l'évaluation d'une candidature, de l'expérience et des connaissances acquises sur le marché du travail.

Programmes particuliers

Un grand nombre de programmes sont conçus spécialement pour les adultes et tiennent compte de leurs besoins professionnels et de leurs disponibilités. Les cours peuvent être suivis à temps partiel et se donnent principalement le soir ou la fin de semaine. C'est le cas de tous les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, qui n'acceptent que des candidats âgés d'au moins 21 ans.

Renseignements complémentaires

Le Registrariat peut évaluer les possibilités d'être admis dans certains programmes d'études de même que la scolarité antérieure en vue d'une admission. Il peut de plus aider les candidats à s'y retrouver parmi les nombreux programmes offerts. Des conseillers pédagogiques, présents dans certaines facultés, peuvent guider l'étudiant. Également, le *Service d'orientation et de consultation psychologique* (voir p. 5) conseille les étudiants dans le choix d'une discipline ou d'une profession.

Pour les conditions d'admission à la Faculté de l'éducation permanente, reportez-vous à la page 196.

Personnes handicapées

Dans son énoncé de politique, l'Université a clairement manifesté son intention d'accueillir ces étudiants sans discrimination ni priviléges. Ainsi, sur le campus, plusieurs barrières architecturales ont été éliminées et tous les pavillons leur sont accessibles. Également, des ressources matérielles et humaines sont disponibles lorsque leur handicap le requiert. Dans la plupart des facultés, écoles ou départements, une personne-

ressource a été désignée. La liste de ces personnes-ressources est disponible au *Bureau des services aux étudiants handicapés*, au *Bureau des admissions* et dans les centres d'information scolaire et professionnelle des collèges.

Ressources financières

Le Bureau des services aux étudiants handicapés informe et assiste l'étudiant handicapé quant à sa demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation (MEQ) et des autres organismes. Le MEQ offre un programme de prêts et bourses aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure. Par ailleurs, si l'étudiant rencontre des limitations fonctionnelles résultant de sa déficience, il peut avoir accès au *Programme d'allocation pour besoins particuliers* du MEQ. Pour plus d'information, on peut s'adresser au conseiller du Bureau des services aux étudiants handicapés, 2332, boul. Édouard-Montpetit, local C-351.

Admission et études

Toute personne handicapée peut demander que l'Université tienne compte de son handicap dans l'évaluation de son dossier d'admission pour une demande de révision. Elle doit donner les explications nécessaires permettant d'établir un lien de cause à effet avec le handicap et le dossier est alors examiné séparément, avec les cas spéciaux.

Toute personne handicapée admise à un programme et qui doit bénéficier de conditions pédagogiques spéciales pour la poursuite de ses études (enregistrement des cours, modification des modalités d'examen, etc.) doit rencontrer, avant le début des cours, le directeur ou la personne-ressource de son département ou bien un conseiller du *Bureau des services aux étudiants handicapés* afin de planifier adéquatement sa rentrée. Téléphone : 343-7928.



Pour nous joindre

REGISTRARIAT (ADMISSIONS) : (514) 343-7076

Internet : www.umontreal.ca

Adresse géographique

Accueil et renseignements
3744, rue Jean-Brillant, bureau 103
Station de métro Côte-des-Neiges

Adresse postale

Université de Montréal
C. P. 6205, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3T5

FACULTÉS ET DÉPARTEMENTS

Aménagement	343-7294
Architecture	343-6007
Architecture de paysage	343-5867
Design industriel	343-7556
Urbanisme	343-6865
Arts et sciences	343-6521
Anthropologie	343-6909
Bibliothéconomie et sciences de l'information	343-6044
Chimie	343-7601
Communication	343-6039
Criminologie	343-6523
Démographie	343-6610
Études anglaises	343-6236
Études classiques	343-6486
Études françaises	343-6787
Études médiévales	343-7327
Géographie	343-8000
Géologie	343-6820
Histoire	343-2118
Histoire de l'art	343-6182
Informatique et recherche opérationnelle	343-6602
Linguistique et traduction	343-6220
Littérature comparée	343-6609
Littératures et langues modernes	343-6222
Mathématiques et statistique	343-6743
Philosophie	343-6464
Physique	343-6667
Psychoéducation	343-7402
Psychologie	343-7579
Relations industrielles	343-5845
Science politique	343-6578
Sciences biologiques	343-6585
Sciences économiques	343-6540
Service social	343-6601
Sociologie	343-6620
Droit	343-7226
Éducation permanente	343-6090
Études supérieures	343-6426
Kinésiologie	343-6151
Médecine	343-6723
Administration de la santé	343-6170
Anesthésie-réanimation	343-6466
Biochimie	343-6374
Chirurgie	343-5920
Génie biomédical	343-6357
Médecine	343-5931
Médecine du travail et hygiène du milieu	343-2280
Médecine familiale	343-2085
Médecine sociale et préventive	343-6139
Microbiologie et immunologie	343-6275
Nutrition	343-2070
Obstétrique-gynécologie	343-5829
Ophthalmologie	343-7094

Orthophonie et audiologie	343-7645
Pathologie et biologie cellulaire	343-6310
Pédiatrie	345-4675 poste 5017
Pharmacologie	343-6329
Physiologie	343-6342
Psychiatrie	343-7755
Radiologie	343-6466
Réadaptation	343-6416
Médecine dentaire	343-6076
Dentisterie de restauration	343-5643
Santé buccale	343-6002
Stomatologie	343-6072

Médecine vétérinaire	1-450-773-8521
Musique	343-6427
Optométrie	343-6471 Clinique 343-6082
Pharmacie	343-6422
Sciences de l'éducation	343-7622
Sciences infirmières	343-6437
Théologie	343-7080

ÉCOLES AFFILIÉES

Pour faire des études dans les domaines suivants : administration des affaires, commerce, comptabilité, sciences de la gestion, marketing, on s'adresse :

École des Hautes Études Commerciales (HEC)

Bureau du registraire
3000, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
Canada H3T 2A7
Téléphone : (514) 340-6151
Télécopieur : (514) 340-5640
Courrier électronique :
Internet : www.hec.ca

Pour faire des études dans le domaine du génie, on s'adresse :

École Polytechnique
Bureau du registraire
C. P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada H3C 3A7
Téléphone : (514) 340-4724
Télécopieur : (514) 340-5836
Courrier électronique : registraire2courrier.polymtl.ca
Internet : www.polymtl.ca

DIVERS

Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFP)	Finances 343-6915
..... 842-3678	Garderie 343-6420
Communications 343-6030	Librairies 343-7362
Coop 5620 343-7879	Magasins 343-7010
Coop Droit 343-6908	Micro 2200 343-2313
Coop HEC 340-6400	Ombudsman 343-2100
Coop Poly 340-4711	Radio étudiante CISM 343-7511
Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM (FAECUM) 343-5947	Registraire 343-7076
	Stationnement 343-6942

Politique et conditions d'admission

1 Politique générale d'admission

1.1 Énoncé de principe

Étant au service de la collectivité, l'Université de Montréal veille à éliminer toute mesure discriminatoire dans l'évaluation des demandes d'admission à ses programmes. La Commission des études a pris clairement position en ce sens le 4 mars 1975 en adoptant une politique générale d'admission.

Toute personne peut être admise à un programme si elle fait la preuve, au jugement du doyen, qu'elle possède une préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies.

Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, les personnes admises sont celles qui font la preuve, au jugement du doyen, de la meilleure préparation et des meilleures aptitudes pour réussir dans les études choisies.

Plus précisément, l'Université reconnaît les droits décrits ci-après relativement à l'admission.

1.2 Droit à l'information

L'Université reconnaît devoir donner une information complète et accessible sur les conditions d'admission à ses différents programmes.

1.3 Droit au choix de programme

Toute personne a le droit de présenter à l'Université une demande d'admission au programme d'études qui répond le mieux à ses goûts, à ses aptitudes et à ses besoins.

1.4 Droit au traitement de la demande

Tout candidat a le droit de voir sa demande d'admission étudiée dans les délais prévus dans le processus d'admission.

1.5 Droit à la vérification de l'évaluation

Tout candidat a le droit d'obtenir de la personne qui a étudié sa demande d'admission ou, le cas échéant, du président du comité d'admission de la faculté concernée, des explications détaillées sur l'évaluation de son dossier en fonction des critères d'admission utilisés.

Toute demande de vérification doit être faite par écrit et adressée au Registrariat dans les vingt jours suivant la date de réception de l'avis de refus d'admission ou d'inscription sur une liste d'attente. Toute erreur constatée est corrigée immédiatement.

1.6 Droit à la révision de l'évaluation

Tout candidat qui, après vérification de l'évaluation de son dossier d'admission, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit peut, dans les quinze jours suivant la vérification, demander une révision de celle-ci.

À cette fin, il faut adresser une demande écrite et motivée au doyen et acquitter les frais de révision actuellement fixés à 25 \$.

Si le doyen rejette la demande de révision de l'évaluation, il doit le faire par écrit, avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

Si le doyen juge que la demande est recevable, il commande une révision de l'évaluation dont les résultats doivent lui être communiqués par écrit. À la réception de ce rapport, le doyen autorise ou refuse l'admission; sa décision est sans appel. Celle-ci est transmise par écrit au candidat et une copie en est adressée au Registrariat.

2 Admissibilité

2.1 Formation antérieure

L'enseignement universitaire s'inscrit dans le système d'éducation du Québec, dont il constitue la dernière étape. En conséquence, les personnes qui ont obtenu le diplôme d'études collégiales (DEC) sont généralement préparées à entreprendre des études universitaires. Toutefois, pour être admissible à certains programmes universitaires, il faut en outre posséder des connaissances préalables correspondant à des cours spécifiques du programme d'études collégiales.

L'ensemble de ces cours préalablement requis constitue ce que l'on nomme une structure d'accueil.

Toute personne qui a obtenu le diplôme d'études collégiales (DEC) comportant les cours de la structure d'accueil appropriée au programme choisi, ou qui fait la preuve qu'elle a une formation scolaire équivalente, est admissible. Le doyen et le registraire jugent de cette équivalence.

De plus, plusieurs programmes de l'Université sont également accessibles aux personnes qui, sans avoir acquis une formation scolaire équivalente à celle qui est attestée par un diplôme d'études collégiales, font preuve d'une préparation adéquate permettant de poursuivre avec succès des études universitaires.

Toute personne qui a atteint l'âge de 21 ans et qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi est admissible à un programme de premier cycle, sauf exception. Le doyen juge de ces connaissances et de cette expérience.

Pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, l'âge de 21 ans est l'une des conditions essentielles d'admissibilité.

2.2 Préparation complémentaire

La Faculté des arts et des sciences met à la disposition des candidats dont la préparation antérieure ne rencontre pas complètement les exigences habituelles, des cheminements particuliers.

2.2.1 Ainsi, elle offre un programme de 120 crédits qui comporte une année de transition et qui permet aux étudiants hors Québec et aux étudiants étrangers de compléter leur formation générale et d'acquérir des compétences pour la réussite d'études de premier cycle.

Chaque étudiant bénéficie d'un solide encadrement dans son cheminement d'études et d'une aide pédagogique personnalisée. Ce programme donne à l'étudiant l'occasion de démontrer ses habiletés et ses aptitudes pour la poursuite d'études universitaires.

Ce programme permet également aux étudiants détenteurs d'un diplôme d'études collégiales ou ayant déjà entrepris des études universitaires de mettre à jour leurs connaissances dans certaines disciplines en vue d'une réorientation dans leurs études.

2.2.2 Elle offre aussi à l'étudiant qui a éprouvé des difficultés de différentes natures à l'ordre collégial d'entreprendre des études dans le programme de mineur (programme d'accès) d'une discipline non contingente de son choix tout en bénéficiant d'un encadrement solide et d'une aide pédagogique personnalisée. Ce programme donne à l'étudiant l'occasion de démontrer ses aptitudes et sa motivation pour la poursuite d'études universitaires.

Ce programme comporte quinze (15) crédits, soit cinq (5) cours :

- un cours de méthode du travail intellectuel dont l'objectif est d'aider l'étudiant à mieux organiser et planifier ses études universitaires ;



- un cours de français écrit pour l'étudiant qui a échoué au test de français ou à l'épreuve uniforme du ministère de l'Éducation. Le niveau de ce cours est établi en fonction des résultats obtenus. Si l'étudiant réussit le test, il lui sera recommandé de suivre un cours de français plus avancé pour améliorer ses connaissances ;
- trois (3) cours qui font partie du programme d'études choisi par l'étudiant (programme non contingenté).

Quand l'étudiant aura complété ces cinq (5) cours, il pourra poursuivre ses études dans le programme auquel il est inscrit ou demander à changer de programme à l'intérieur de la même discipline ou dans une autre discipline s'il a obtenu une moyenne cumulative de 2.0 ou plus. Si l'étudiant poursuit ses études dans la même discipline, les cours faisant partie du programme seront reconnus. S'il est admis dans le programme d'une autre discipline, certains cours suivis pourront être transférés si le programme le permet.

2.3 Connaissance et maîtrise de la langue française

L'Université de Montréal est une université francophone et, sauf de très rares exceptions (par exemple dans les programmes d'études anglaises, d'études hispaniques, d'études allemandes, etc.), les cours sont donnés en langue française.

Dans une volonté d'accueil d'étudiants dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et pour tenir compte des impératifs d'une formation universitaire de qualité, l'Université de Montréal a jugé opportun d'établir une distinction entre connaissance et maîtrise de la langue française.

La connaissance du français est la capacité de communiquer de façon minimale en français. Elle est attestée par des études antérieures en français ou par la réussite à un test de français reconnu ou administré par l'Université. La connaissance du français est une condition d'inscription au programme auquel l'étudiant est admis. L'Université a prévu des moyens d'identifier et d'aider les étudiants non francophones avant qu'ils ne s'engagent dans le programme de leur choix. Pour faciliter leur adaptation au milieu universitaire francophone, ils ont accès à une gamme complète de cours de français de niveaux débutant, intermédiaire ou avancé. Les cours de niveau avancé peuvent être crédités dans un programme universitaire.

Pour s'inscrire à des cours de français de niveau débutant ou intermédiaire, il faut s'adresser à l'École de français de la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours peuvent être suivis de façon extensive au rythme d'une ou deux fois par semaine tout au long de l'année ou, de façon intensive, lors des sessions d'immersion qui accueillent des étudiants non francophones provenant du Québec et d'ailleurs.

Par ailleurs, la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par la réussite à un test imposé par l'Université ou par la réussite à un cours ou à des cours de rattrapage. La maîtrise du français est une condition d'obtention du diplôme ou du certificat. C'est pourquoi, tout candidat admis doit se soumettre au test de français imposé par l'Université. *Sont toutefois exemptés du test les candidats titulaires d'un Diplôme d'études collégiales obtenu d'une institution francophone depuis mai 1998 et qui ont réussi l'épreuve ministérielle de français et littérature ou les candidats qui font autrement la preuve d'une maîtrise de la langue française.*

Dans certains cas justifiés par la nature du programme, la maîtrise du français est condition d'admission ou de poursuite des études. C'est notamment le cas de quelques programmes de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté de l'éducation permanente.

Par ailleurs, l'Université prévoit des mesures pour identifier et aider les étudiants qui n'ont pas atteint en français le niveau requis pour des études universitaires. À cet effet, tout nouvel étudiant doit subir l'épreuve uniforme en langue et littérature française du ministère de l'Éducation ou une épreuve équivalente prescrite par l'Université. En cas d'échec, le candidat doit réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3 Programmes non contingents

Lorsque la capacité d'accueil d'un programme n'est pas limitée, tous les candidats admissibles sont admis s'ils possèdent, au jugement du doyen, une préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies. Cependant, le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

4 Programmes contingents

4.1 Raisons du contingentement

Le contingentement des admissions s'impose dans certains programmes, soit à cause de contraintes diverses (manque d'espace, de matériel pédagogique ou de personnel), soit à cause du volume considérable de la demande dans telle ou telle discipline, soit à cause de critères gouvernementaux fixés en rapport avec le marché du travail, etc. L'objectif premier du contingentement est de sauvegarder la qualité de l'enseignement théorique et pratique.

4.2 Approbation des contingements

Chaque année, les facultés préparent un rapport sur la capacité d'accueil de leurs programmes de première année. Ce rapport est transmis au Registraire qui, si besoin est, le soumet à l'approbation d'un Comité spécial composé des vice-recteurs responsables de cette question et du directeur du Bureau de recherche institutionnelle.

4.3 Liste des programmes contingents

Parmi ses quelque 200 programmes de premier cycle, l'Université de Montréal prévoit que les programmes suivants seront contingents pour l'admission de septembre 1999 :

- architecture (baccalauréat)
- architecture de paysage (baccalauréat)
- arts plastiques (majeur, mineur)
- biochimie (B.Sc.)
- communication et politique (B.Sc.)
- criminologie (B.Sc., mineur)
- design d'intérieur (certificat)
- design, orientation design industriel (baccalauréat)
- design, orientation design d'intérieur (baccalauréat)
- droit (LL.B.)
- éducation physique et santé (baccalauréat)
- éducation préscolaire et enseignement primaire (baccalauréat)
- enseignement de l'anglais au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la biologie au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la chimie au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de l'espagnol au secondaire (baccalauréat)
- enseignement du français au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de l'histoire au secondaire (baccalauréat)
- enseignement des mathématiques au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la morale au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la physique au secondaire (baccalauréat)
- ergothérapie (B.Sc.)
- études cinématographiques (majeur)
- français langue seconde (baccalauréat)
- informatique (B.Sc., majeur, mineur)
- informatique appliquée (certificat)
- intervention psychoéducative (certificat)
- kinésiologie (B.Sc., majeur, mineur)
- mathématiques et informatique (B.Sc.)
- médecine (M.D.)
- médecine dentaire (D.M.D.)
- médecine vétérinaire (D.M.V.)
- musique (B.Mus.)
- nutrition (B.Sc.)
- optométrie (O.D.)
- orthopédagogie (baccalauréat)
- orthophonie et audiologie (B.Sc.)
- pharmacie (B.Sc.)
- physiothérapie (B.Sc.)
- psychoéducation (B.Sc., mineur)
- psychologie (B.Sc., majeur, mineur)
- relations industrielles (B.Sc.)
- sciences biologiques (B.Sc., majeur, mineur)
- sciences de la communication (B.Sc., majeur, mineur)
- service social (B.Sc.)
- traduction (B.A., majeur)
- urbanisme (B.Sc.)

4.4 Modalités générales de sélection

Lorsque le nombre des candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, il faut effectuer une sélection conformément à la politique générale d'admission. On choisit alors ceux qui possèdent la meilleure préparation et les meilleures aptitudes pour réussir dans les études choisies.

Il est important de saisir la valeur toute relative de cette sélection qui présente souvent les aspects d'un concours. Un candidat admissible n'est pas refusé parce que son dossier est trop faible, mais bien parce que d'autres ont présenté un dossier jugé meilleur que le sien.

Les critères utilisés pour cette sélection doivent respecter les exigences suivantes :

- être aussi nombreux que possible;
- être aussi objectifs que possible;
- être mesurables;
- avoir chacun un poids prédéterminé.

Le pouvoir de décision en matière d'admission relève du doyen de la faculté concernée. Cependant, en règle générale, le doyen délègue son pouvoir de décision, en tout ou en partie, au Registrarie, en signant annuellement avec lui un protocole à ce sujet. Ce protocole fixe, entre autres choses, les critères de sélection qui seront utilisés et leur poids respectif. On trouvera à la section III le détail des critères utilisés pour chaque des programmes et leur pondération. Les agents d'admission du Registrariat étudient les demandes d'admission et prennent les décisions au nom du doyen¹, conformément aux normes fixées dans le protocole.

4.5 Catégories de candidats

La sélection étant essentiellement faite par une évaluation relative des dossiers d'admission qui sont présentés, il faut en toute justice comparer des dossiers attestant de formations d'un même niveau. Aux fins de la sélection, on peut difficilement comparer, par exemple, le dossier d'un étudiant qui vient d'obtenir le diplôme d'études collégiales avec celui d'un autre qui a déjà terminé une, deux ou même trois années d'études universitaires.

Les candidats admissibles à un programme contingenté sont donc divisés en trois catégories principales : les collégiens, les universitaires et les adultes. Le contingentement global fixé pour la première année d'un programme est généralement partagé entre ces trois catégories, proportionnellement au nombre de candidats admissibles de chacune des catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4.5.1 Collégiens

Le candidat collégien est celui qui est inscrit dans un collège en vue d'obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou, s'il détient déjà un DEC, qui a suivi moins de douze crédits de cours de niveau universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Les dossiers scolaires des candidats collégiens sont évalués et classés au moyen de la Cote de rendement au collégial (CRC). On trouvera, à l'article 6 du présent chapitre, des explications plus détaillées sur le calcul de la cote de rendement.

4.5.2 Universitaires

Le candidat universitaire est celui qui a suivi au moins douze crédits de cours de niveau universitaire, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Tous les candidats universitaires sont généralement rangés dans une seule et même catégorie, quelle que soit la nature des études universitaires suivies.

L'évaluation de leur rendement scolaire se fait de la façon décrite à l'article 7 ci-après.

4.5.3 Adultes

Le candidat adulte est une personne âgée d'au moins 21 ans qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation scolaire équivalente.

La sélection des adultes peut s'appuyer sur l'expérience de travail pertinente, sur la maturité et sur les activités intellectuelles antérieures.

4.5.4 Candidatures spéciales

Lorsque le dossier d'admission d'un collégien, d'un universitaire ou d'un adulte comporte des éléments particuliers par rapport aux critères habituels, mais pertinents en regard de l'évaluation, ce dossier peut faire l'objet d'une étude spéciale. C'est le cas, par exemple, d'une personne qui a obtenu un DEC il y a quinze ans et qui fait état d'une expérience de travail pertinente.

5 Critères particuliers et tests

Ces critères peuvent s'appliquer à certains programmes, contingents ou non. La vérification de ces critères est ordinairement faite au moyen d'un test permettant de mesurer l'acquisition de connaissances minimales spécifiques (musique, français, anglais, etc.) ou une aptitude particulière préalablement requise (médecine dentaire, etc.). Si l'une de ces exigences particulières intervient dans l'évaluation du dossier, elle peut être pondérée par rapport aux autres critères utilisés. Ces critères particuliers, définis par les facultés elles-mêmes, sont approuvés par la Commission des études.

5.1 Entrevue

Quelques facultés imposent une entrevue à leurs candidats à l'admission. Ces entrevues ont pour but de mesurer le degré de motivation et de maturité du candidat; elles peuvent conduire à éliminer celles et ceux qui ont un problème psycho-affectif incompatible avec des études dont une grande partie se déroule en milieu clinique.

5.2 Expérience de travail

De nombreux programmes ont été mis sur pied en fonction d'une clientèle particulière à laquelle ils sont réservés. C'est notamment le cas de tous les programmes de la Faculté de l'éducation permanente et de quelques programmes de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté des sciences infirmières.

5.3 Test de connaissance du français

Ce test pourra être imposé à tous les candidats qui n'ont pas complété leurs deux dernières sessions d'études en langue française. Toutefois, ces candidats peuvent être exemptés du test si leur compréhension du français est manifeste. Le test n'a d'autre objectif que de vérifier si le candidat possède une compréhension suffisante de la langue française pour suivre avec profit des cours donnés dans cette langue.

5.4 Test de connaissance de l'anglais

Ce test est imposé à tous les candidats au programme d'études anglaises. Ce programme, en effet, ne comporte aucun cours d'apprentissage de la langue anglaise et exige donc une excellente connaissance préalable de cette langue. Un échec à ce test est éliminatoire.

Par ailleurs, et bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence d'admission dans les autres programmes, il est fortement recommandé à tous les futurs étudiants d'acquérir au moins une connaissance de l'anglais écrit. En effet, dans bon nombre de programmes, la plupart des ouvrages de référence et des publications ainsi que l'essentiel de la documentation sont rédigés dans cette langue.

5.5 Test de connaissance du français et de l'anglais

Les candidats aux programmes de traduction doivent subir et réussir un test de connaissance du français et de l'anglais. Un échec à ce test est éliminatoire.

5.6 Test de connaissances et d'aptitudes musicales

La Faculté de musique impose un test de connaissances et d'aptitudes musicales à tous ses candidats, qu'ils aient obtenu le DEC dans un programme de musique ou qu'ils aient acquis leurs connaissances musicales par un enseignement privé parallèle à leurs études collégiales. Le test sert à vérifier s'ils possèdent le minimum requis de connaissances et d'aptitudes musicales. Il sert aussi, en première année, à former des groupes assez homogènes composés d'étudiants ayant atteint le même niveau de connaissances et de culture musicales.

5.7 Test de l'Association dentaire canadienne

Le test de l'Association dentaire canadienne permet de vérifier si le candidat possède un minimum de doigté pour manipuler et travailler de petits objets et l'habileté à percevoir des objets à trois dimensions. Ceux

¹ Sauf pour la Faculté de l'éducation permanente.

qui obtiennent un résultat inférieur à 10 sur 30 à l'épreuve de sculpture sur craie ou à l'épreuve d'habileté perceptuelle sont automatiquement éliminés.

L'expérience démontre en effet qu'ils ne pourraient acquérir l'habileté technique minimale pour la pratique de la médecine dentaire. Pour ceux qui réussissent ces épreuves, les résultats obtenus n'entrent pas dans l'évaluation du dossier.

5.8 Test de personnalité

L'École de psychoéducation impose un test de personnalité à tous ses candidats. Ce test cherche à vérifier s'il existe un minimum de compatibilité entre la personnalité du candidat et les difficultés reliées à un travail en milieu de délinquance. L'expérience a démontré qu'une personne trop sensible, émotive et timorée sera rapidement dépassée par le travail dans un tel milieu. De même, celle qui affiche un caractère impétueux, violent et révolté contre la société pourrait y créer des problèmes importants. Ce test est donc éliminatoire.

6 Cote de rendement au collégial

6.1 Introduction

Dans le cadre du processus d'admission, les établissements universitaires ont adopté des politiques à l'effet d'admettre à un programme tout candidat qui remplit les conditions générales et particulières d'admissibilité. Toutefois, lorsqu'il s'impose de faire une sélection parmi les candidatures reçues, principalement en raison du contingentement, il appartient à chaque établissement universitaire de déterminer si les résultats scolaires doivent ou non servir de critère de sélection et, dans l'affirmative, de fixer l'importance de ces résultats. Ainsi, dans certains programmes, les résultats du collégial pourront constituer le seul critère de sélection; ailleurs, on pourra attribuer à ceux-ci une importance relative par rapport à l'ensemble des critères retenus. Dans tous les cas, les universités reconnaissent que les méthodes utilisées à des fins de comparaison et de classement doivent être les plus objectives et les plus équitables possible.

L'utilisation des résultats scolaires à des fins de classement et de sélection suppose l'existence d'un système commun d'évaluation ou, à défaut, la reconnaissance implicite de l'équivalence des clientèles, des apprentissages et des modes d'évaluation. Le règlement sur le régime pédagogique du collégial reconnaît l'autonomie des collèges en matière d'évaluation des études. Par conséquent, des universités ont été amenées à se doter d'une méthode de classement des élèves aux fins de la sélection en empruntant à la statistique la technique de calcul qui permet de corriger adéquatement les différences observées dans les systèmes de notation utilisés dans les collèges et en apportant à celle-ci un ajustement qui tient compte de la force relative de chaque groupe d'étudiants.

6.2 Principes de classement

Plusieurs principes de classement peuvent être utilisés : la moyenne générale de l'étudiant, la cote Z et la cote de rendement au collégial.

6.2.1 La moyenne générale est le résultat de l'addition de toutes les notes qui paraissent au bulletin d'études collégiales divisé par le nombre de ces notes. Selon ce principe, les étudiants de certains collèges peuvent présenter systématiquement des moyennes générales plus élevées que celles des élèves venant d'autres collèges, sans qu'il soit possible de conclure à la supériorité des uns par rapport aux autres, les différences observées entre les notes pouvant être davantage attribuables aux différences dans les systèmes de notation.

En effet, il n'est pas rare d'observer que dans certaines classes, les étudiants obtiennent tous des notes supérieures à 75 % alors que dans d'autres classes, il n'y a pas de notes supérieures à 80 %. Dans chacune de ces classes, l'étudiant qui obtient la meilleure note est évidemment le premier de son groupe. En comparant le rendement des étudiants à partir de leur classement relatif dans leur groupe, c'est-à-dire par leur rang, on ne peut établir de différence entre deux élèves qui se classent premiers dans leur groupe respectif.

Ce principe de classement est facile à comprendre et à utiliser.

6.2.2 La cote Z est une unité de mesure statistique qui permet d'exprimer la position d'un étudiant dans une distribution de notes par rapport à deux éléments fondamentaux de cette distribution, à savoir la

moyenne des notes et l'écart type ou, en d'autres mots, l'étalement des notes. On trouve à l'article 6.3 la méthode de calcul de la cote Z.

Parce que cette unité de mesure tient compte de la moyenne et de l'étalement des notes d'une classe, son utilisation permet de ramener à une échelle commune des notes de classes ou de groupes d'étudiants différents et, du même coup, de faciliter la comparaison. En exprimant le dossier scolaire en cote Z, il devient possible de classer les étudiants en fonction de leur rendement.

La cote Z présente donc deux avantages fondamentaux : d'une part, elle respecte intégralement le classement des étudiants tel que celui-ci est établi par les notes attribuées conformément à la politique définie à cet effet dans chaque collège; d'autre part, elle permet de comparer directement des notes provenant de groupes d'étudiants à la fois différents et équivalents.

Quoique l'utilisation de la cote Z à des fins de classement et de sélection présente des avantages certains, elle ne permet pas de résoudre toutes les difficultés que pose l'évaluation des étudiants aux fins de l'admission. En effet, lorsque les groupes d'étudiants présentent des caractéristiques différentes, les comparaisons effectuées à l'aide de la cote Z deviennent moins valides et moins équitables. La sélection qu'exercent les collèges dans leur processus d'admission à leurs différents programmes, les différentes formes de regroupement des étudiants (groupes homogènes et hétérogènes), la nature des programmes de formation offerts (DEC en Sciences, lettres et arts, versions enrichies de certains DEC, Baccalauréat international, etc.) constituent autant de facteurs pouvant affecter le classement des étudiants venant de collèges différents et influer sur les chances d'admission de certains d'entre eux.

6.2.3 La cote de rendement au collégial combine pour chaque cours suivi par un étudiant deux informations : un indicateur de la position de cet étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe (la cote Z) et un indicateur de la force relative de ce groupe. Ainsi, en plus de retenir tous les avantages de la cote Z, la cote de rendement au collégial ajoute à celle-ci une correction importante en permettant de prendre en compte les différences initiales entre les groupes.

Cette méthode de correction pouvant s'appliquer à tous les cours du collégial, elle permet un ajustement adéquat à la situation de chacun des étudiants. Autrement dit, qu'un étudiant change de collège, de programme d'études ou de groupe, la cote Z obtenue à chaque cours est de ce fait corrigée par l'indicateur du groupe dans lequel l'étudiant a été évalué. Il s'agit donc d'une méthode de correction à portée générale.

6.3 Méthode de calcul de la cote de rendement au collégial

L'analyse du dossier au moyen de la cote de rendement au collégial exige, pour chaque cours, le calcul d'une cote Z qui permet d'exprimer la position relative d'un étudiant dans son groupe et le calcul d'un facteur de correction, de la force relative du groupe par rapport à celle des autres groupes. Ces calculs sont effectués pour chacune des notes inscrites au bulletin, à l'exception des notes des cours d'éducation physique et des cours d'appoint.

La formule de calcul de la Cote de Rendement au Collégial est la suivante :

$$CRC = (Z + IFG + C) \times D$$

dans laquelle Z représente la cote Z; IFG, l'Indicateur de la force du groupe; C et D, des constantes de valeur 5.

6.4 Description des éléments de la formule

6.4.1 Premier élément : la cote Z

La cote Z est une unité de «mesure» statistique qui permet d'exprimer la position d'un individu dans une distribution donnée par rapport à deux paramètres : la moyenne et l'écart type de cette distribution. L'utilisation de la cote Z permet de ramener à une échelle commune des notes issues de distributions différentes au plan de la moyenne et de l'écart type. Elle facilite, par conséquent, la comparaison de notes appartenant à des distributions différentes. C'est précisément de là qu'elle tire son utilité et c'est pourquoi elle a été retenue : exprimées en cotes Z, les notes obtenues à des cours différents deviennent *techniquement comparables*.

6.4.1.1 Méthode de calcul de la cote Z

La cote Z correspondant à une note donnée s'obtient par l'application de la formule suivante :

$$\text{Cote } Z = \frac{(X - \bar{X})}{\sigma}$$

où X représente la note de l'étudiant,

\bar{X} , la moyenne des notes,

σ , l'écart type (ou l'indice de dispersion des notes).

Le calcul de la cote Z se base sur les deux paramètres principaux d'une distribution de notes : la moyenne arithmétique et l'écart type.

Pour calculer la moyenne et l'écart type des notes, il faut d'abord rassembler toutes les notes des étudiants d'un même collège, lesquels ont suivi le même cours, la même année, à la même session, dans le même groupe. Les notes inférieures à 50 % sont éliminées du calcul des étalons, i.e. de la moyenne et de l'écart type.

6.4.1.2 La moyenne arithmétique

La moyenne arithmétique d'une distribution de notes (\bar{X}) représente l'axe de gravité de cette distribution et exprime la tendance centrale de l'ensemble des notes. Elle se calcule en faisant la somme des notes constituant la distribution et en divisant cette somme par le nombre de notes :

$$\bar{X} = \frac{\sum X_i}{N}$$

où $\sum X_i$ représente la somme des notes,
N, le nombre de notes.

6.4.1.3 L'écart type

L'écart type d'une distribution de notes (σ) est une valeur qui traduit l'importance de la dispersion des notes autour de la moyenne. Plus l'écart type est élevé, plus les notes s'éloignent les unes des autres; inversement, plus il est petit, plus les notes se concentrent autour de la moyenne. En termes mathématiques, l'écart type représente la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts des notes par rapport à la moyenne :

$$\sigma = \sqrt{\frac{\sum (X - \bar{X})^2}{N}}$$

où $X - \bar{X}$ représente l'écart entre une note et la moyenne des notes.

Connaissant la valeur de la moyenne et de l'écart type, il devient possible de calculer la cote Z correspondant à une note donnée X issue de la même distribution.

La cote Z traduit l'éloignement de la note en question par rapport à la moyenne de la distribution, en unités d'écart type. Ainsi, si $Z = 0$, cela signifie que la note est égale à la moyenne. Si $Z = +1$, cela signifie que la note se situe à un écart type au-dessus de la moyenne, etc.

Les cotes Z ont toujours la même moyenne (0,0) et le même écart type (1,0). Elles ont toujours la même signification, quels que soient la moyenne et l'écart type des distributions qui ont servi à les calculer. En conséquence, en traduisant en cotes Z des notes scolaires provenant de distributions différentes, on les ramène à une échelle commune, de moyenne 0 et d'écart type 1, ce qui les rend comparables.

La transformation des notes scolaires en cotes Z afin de les rendre comparables d'un cours à l'autre et d'un collège à l'autre part donc du principe que toutes les distributions de notes devraient être identiques. Il s'agit là d'un postulat qu'il nous est impossible de vérifier mais que nous devons admettre, à défaut d'en prouver la validité, si nous voulons pouvoir évaluer sur une base commune relativement objective les dossiers scolaires des candidats.

6.4.1.4 Contrôles

Les notes inférieures à 50 sont exclues du calcul de la moyenne et de l'écart type de la distribution des notes.

Si un groupe à l'évaluation comprend moins de six (6) notes ou encore si tous les étudiants d'un groupe à l'évaluation reçoivent la même note, les notes des étudiants de ces groupes ne sont pas transformées en cote Z.

Pour toute note inférieure à 31 %, une cote Z est calculée comme s'il s'agissait d'une note de 30 %.

Par convention, il a été établi qu'une cote Z ne pourrait jamais être supérieure à +3,00 ni inférieure à -3,0.

Si, pour une note de 100, l'application de la formule présentée en 6.4.1.1 ne permet pas d'obtenir une cote Z égale ou supérieure à 2, un écart type corrigé est calculé au moyen de la formule suivante :

$$\sigma_{\text{corrigé}} = \frac{100 - \bar{X}}{2}$$

Ainsi, l'écart type corrigé est toujours égal à la moitié de l'écart entre une note de 100 et la moyenne arithmétique des notes égales ou supérieures à 50. C'est la valeur de cet écart type qui sert au calcul de la cote Z de chacun des étudiants ayant une note comprise entre 100 et la moyenne arithmétique de la distribution de notes. Grâce à cette correction, un étudiant ayant une note de 100 est assuré d'obtenir minimalement une cote Z de +2.

Certains cours ne font l'objet d'aucune analyse en termes de cotes Z : c'est notamment le cas des cours d'éducation physique, des cours d'appoint et des cours dispensés avant 1973.

6.4.2 Deuxième élément :

l'Indicateur de la Force du Groupe (IFG)

En plus de calculer la cote Z correspondant à chacune des notes obtenues par les étudiants appartenant au même groupe à l'évaluation, il faut calculer, pour chaque groupe à l'évaluation, un facteur de correction. Ce facteur de correction nécessite d'abord le calcul, pour chaque étudiant du groupe à l'évaluation, de la moyenne pondérée de l'ensemble des notes finales obtenues en Secondaire IV et V (Ms_i). Lorsque ces moyennes individuelles sont connues, on calcule alors la moyenne de celles-ci pour le groupe à l'évaluation considéré à l'aide de la formule ci-dessous :

$$Ms_g = \frac{Ms_{i=1} + Ms_{i=2} + Ms_{i=3} + \dots + Ms_{i=n}}{\text{Nombre d'étudiants}}$$

L'application de la formule qui suit permet ensuite de connaître le facteur de correction à apporter à la cote Z obtenue par chacun des étudiants qui composent le groupe à l'évaluation :

L'indicateur de la force du groupe à l'évaluation (IFG) = 14
où Ms_g = moyenne des moyennes des notes pondérées du secondaire.

6.4.2.1 Contrôles

Pour que la moyenne pondérée des résultats au secondaire d'un étudiant (Ms_i) entre dans le calcul de la moyenne du groupe à l'évaluation (Ms_g), deux conditions doivent être satisfaites : l'étudiant doit avoir obtenu le Diplôme d'Études Secondaires et il doit avoir obtenu une note de 50 % au cours à analyser. Autrement dit, lorsqu'une note est exclue du calcul des étalons, la moyenne au Secondaire de cet étudiant est également exclue du calcul de l'indicateur de la force du groupe. En outre, lorsque la moyenne pondérée des résultats obtenus en Secondaire IV et V par un étudiant comporte moins de 130 unités, cette moyenne est exclue du calcul de l'indicateur de la force du groupe.

Si un groupe à l'évaluation comprend moins de six (6) moyennes pondérées au secondaire (Ms_i) ou encore si tous les étudiants d'un groupe à l'évaluation ont la même moyenne pondérée au Secondaire ($\sigma = 0$), l'IFG prend la valeur 0 et aucune correction n'est apportée à la cote Z de ces étudiants.

6.4.3 Troisième élément : les constantes C et D

L'ajout d'une constante C (C=5) permet d'éliminer les valeurs négatives. L'opération qui consiste à multiplier par la constante D (D=5) la somme des valeurs précédentes, permet de situer les résultats sur une nouvelle échelle ayant une amplitude fixe. Ainsi, la cote de rendement minimale est 0 et la cote maximale, 50. La plupart des cotes de rendements se situent entre 15 et 35.

Une fois calculée la cote de rendement de chacune des notes d'un candidat, celles-ci de même que les notes obtenues au collégial sont transmises aux universités concernées qui effectuent un calcul additionnel à savoir celui de la moyenne pondérée des cotes de rendement obtenues pour chaque candidat. Cette moyenne se nomme la cote moyenne de rendement au collégial.

6.4.4 Contrôles lors de la conversion des notes en cotes de rendement au collégial

- Il n'y a aucun calcul de CRC pour un cours d'éducation physique.
- Lorsqu'un cours donné n'est pas analysable par la technique de la cote Z, il n'y a aucun calcul de CRC pour ce cours.
- Lorsque, à un cours donné, le candidat obtient une note inférieure à 30, on attribue une cote de rendement au collégial (CRC) de 5,0 à ce cours.
- Si, pour une note de 100, l'application de la formule présentée en 6.3 ne permet pas d'obtenir une cote de rendement collégial (CRC) égale ou supérieure à 35, un écart type corrigé est calculé au moyen de la formule suivante :

$$\sigma_{\text{corrigé}} = \frac{100 - \bar{X}}{2 - \text{IFG}}$$

Ainsi, l'écart type corrigé est toujours égal à la moitié de l'écart entre une note de 100 et la moyenne arithmétique des notes égales ou supérieures à 50. C'est la valeur de cet écart type qui sert d'abord au calcul de la cote Z, puis de la cote de rendement de chacun des étudiants ayant une note comprise entre 100 et la moyenne arithmétique de la distribution de notes. Grâce à cette correction, un étudiant ayant une note de 100 est assuré d'obtenir une cote de rendement au collégial d'au moins 35.

6.4.5 Évaluation du dossier

C'est la moyenne des cotes de rendement au collégial, calculée à partir de l'ensemble des cours pour lesquels on a une cote de rendement valide, qui résume la qualité du dossier. C'est sur la base de cette cote moyenne qu'un dossier est évalué, comparé et classé parmi un ensemble de dossiers.

7 Méthode d'évaluation des résultats universitaires

7.1 Calcul du score Z universitaire

7.1.1 Études faites à l'Université de Montréal

Pour chaque cours suivi à l'Université de Montréal, une cote Z est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Cote } Z = \frac{(X - \bar{X})}{\sigma}$$

où

X = note de l'étudiant

\bar{X} = moyenne des notes du groupe auquel l'étudiant appartient

σ = écart type des notes du groupe

Le calcul du score Z (la moyenne des cotes Z) est la somme des cotes Z divisée par le nombre de cotes Z :

$$\text{Score } Z = \frac{\sum (\text{cote } Z)}{N}$$

Tous les cours entrent dans le calcul de cette moyenne, qu'il s'agisse d'un cours hors programme, ou suivi comme étudiant libre, ou comme étudiant visiteur, que ce cours soit contributaire à la moyenne ou non.

7.1.2 Études faites ailleurs qu'à l'Université de Montréal

7.1.2.1 Calcul de la moyenne cumulative

La première opération consiste à calculer la moyenne cumulative de chaque candidat en pondérant chaque note par le nombre de crédits attachés au cours correspondant et en tenant compte des particularités du système de notation de chaque université. Les notes obtenues à chacun des cours entrent dans le calcul de la moyenne peu importe qu'il s'agisse d'un cours hors programme ou non, contributaire à la moyenne ou non, etc.

7.1.2.2 Transformation de la moyenne cumulative en score Z

Il faut ensuite transformer la moyenne cumulative obtenue en un nouveau système d'unités communes à tous les établissements, le score Z, par l'application de la formule usuelle :

$$\text{Score } Z = \frac{\bar{X}_C - \bar{X}_E}{\sigma_E}$$

où

\bar{X}_C = moyenne cumulative du candidat

\bar{X}_E = moyenne des moyennes cumulatives de l'établissement

σ_E = écart type des moyennes cumulatives de l'établissement

7.1.2.3 Ajustement de la distribution des scores Z

Dans le but de rendre ces scores Z comparables à ceux obtenus à l'Université de Montréal, il est nécessaire d'ajuster leur distribution en fonction de la distribution des scores Z obtenus à l'Université de Montréal, en appliquant la formule suivante :

$$\text{Score } Z \text{ universitaire} = (Z \times \sigma_{\text{UM}}) + \bar{X}_{\text{UM}}$$

où

Z = score Z calculé à l'étape 7.1.2.2

σ_{UM} = écart type de la distribution des scores Z de l'U de M

\bar{X}_{UM} = moyenne de la distribution des scores Z de l'U de M

7.2 Transformation du score Z universitaire en Cote de Rendement Universitaire (CRU)

Pour pouvoir combiner des résultats des niveaux collégial et universitaire, il importe que les deux types de résultats soient exprimés sur la même échelle de mesure, soit celle des résultats collégiaux exprimés en Cotes de Rendement; cette transformation s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$\text{CRU} = (\text{Score } Z \text{ universitaire} + 5) \times 5$$

7.3 Correction de la Cote de Rendement Universitaire en fonction de la discipline universitaire

Le calcul du score Z universitaire postule l'équivalence des clientèles d'un programme à un autre. Or, certains programmes très sélectifs admettent des candidats significativement plus forts que la moyenne; il est donc nécessaire de corriger les scores Z universitaires pour tenir compte du fait qu'il est plus difficile de se démarquer des autres étudiants admis dans ces programmes. La correction à apporter est fonction du rendement antérieur des étudiants autorisés à s'inscrire ces dernières années dans le programme concerné.

$$\text{CRU}_{\text{corrige}} = \text{CRU} + \text{Correction}$$

Si le candidat a fréquenté plusieurs universités, les Cotes de Rendement Universitaires corrigées obtenues pour chacune d'elles sont combinées en les pondérant par le nombre de crédits suivis dans chaque université.

7.4 Ajustement de la distribution des CRU corrigées

Dans le but de rendre comparables les CRU aux cotes de rendement au collégial (CRC) pour pouvoir éventuellement les combiner les unes aux autres dans l'évaluation globale du dossier des candidats universitaires, il est nécessaire d'ajuster la distribution des CRU à la distribution des CRC, en appliquant la formule suivante :

$$\text{CRU}_{\text{transformée}} = \left[\left(\frac{\text{CRU corrige} - M_{\text{UM}}}{ET_{\text{UM}}} \right) \times ET_{\text{COLL}} \right] + M_{\text{COLL}}$$

où

M_{UM} = Moyenne des cotes de rendement à l'U de M

ET_{UM} = Écart type des cotes de rendement à l'U de M

ET_{COLL} = Écart type des cotes de rendement des collégiens

M_{COLL} = Moyenne des cotes de rendement des collégiens

7.5 Évaluation globale du dossier

L'importance du dossier universitaire par rapport à celle du dossier collégial s'obtient en multipliant par 2% le nombre de crédits de cours qui ont été suivis à l'université. Par exemple, si le candidat a terminé une année d'études universitaires de 30 crédits, l'importance relative de son dossier universitaire est de 60% (et les résultats obtenus au collège comptent pour 40%) dans l'évaluation globale de son rendement scolaire. Lorsqu'un candidat a suivi 50 crédits universitaires et plus, les résultats obtenus au collège n'entrent donc plus dans l'évaluation de son rendement scolaire global. Il importe de noter que tous les crédits attachés aux cours auxquels le candidat s'est inscrit servent à déterminer l'importance du dossier universitaire. Ainsi, les crédits rattachés aux cours en échec et aux cours hors-programme entrent dans le calcul du nombre total de crédits accumulés par le candidat aux fins de son admission à un programme.

Le résultat de l'évaluation du dossier scolaire des candidats universitaires s'exprime donc sous la forme d'une Cote de Rendement Globale (CRG). Cette CRG permet d'établir la liste d'excellence qui sert à choisir les meilleurs candidats. Il faut noter qu'une bonification sera appliquée à la CRG des candidats universitaires inscrits à l'Université de Montréal (ou à l'École polytechnique, ou à l'École des HEC) et ayant suivi au moins 12 crédits à l'Université de Montréal (ou à l'École polytechnique, ou à l'École des HEC) au moment du dépôt de la demande d'admission.

8 Processus d'admission

Nous n'indiquons dans ce chapitre que les jalons du processus d'admission ainsi que certaines modalités générales. Chaque personne qui présente une demande d'admission reçoit, avec la réponse à sa demande, des indications précises sur les démarches subséquentes qu'elle doit accomplir, s'il y a lieu. Le processus décrit ci-après pour le trimestre d'automne est essentiellement le même pour les trimestres d'hiver et d'été, sauf qu'il s'étend alors sur une plus courte période.

8.1 Étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui postule un certificat, un diplôme ou un grade; il peut être inscrit à plein temps ou à temps partiel. Pour être admissible à un programme de premier cycle à titre d'étudiant régulier, il faut satisfaire aux conditions d'admission.

Ceux qui désirent devenir étudiants réguliers, à plein temps ou à temps partiel, doivent présenter une demande officielle d'admission.

On peut se procurer le formulaire de demande d'admission aux endroits suivants :

- a. Registrariat
C.P. 6205, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3T5

Accueil et renseignements

3744, rue Jean-Brillant, bureau 103
Métro Côte-des-Neiges
(514) 343-7076
(514) 343-5788 (télécopieur)

- b. Secrétariats des facultés, des écoles et des départements

- c. Collèges du Québec

8.2 Étudiant libre

L'étudiant libre est celui qui s'inscrit à un ou à quelques cours, mais qui ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade. Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

Ceux qui désirent s'inscrire à un ou à quelques cours comme étudiants libres doivent s'adresser à la faculté, à l'école ou au département concerné pour remplir le formulaire approprié au plus tard un mois avant le début du trimestre.

8.3 Dates limites

Les dates limites pour déposer une demande d'admission à titre d'étudiant régulier sont les suivantes (sauf indication contraire) :

Au plus tard le 1^{er} mars pour le trimestre d'été ou pour le trimestre d'automne;

Au plus tard le 1^{er} novembre pour le trimestre d'hiver.

Il arrive que les dates limites pour les demandes d'admission dans certains programmes spécifiques aux adultes soient plus tardives. Il est recommandé de consulter les annonces publiées dans les journaux, de s'adresser au secrétariat de la faculté, de l'école ou du département concerné ou au Registrariat de l'Université.

8.4 Choix de programmes

Le candidat peut indiquer jusqu'à quatre choix de programme sur un même formulaire de demande d'admission. La personne qui indique plus d'un choix de programme doit inscrire ses choix en ordre de préférence, i.e. inscrire en premier le programme qu'elle préfère, celui dans lequel elle souhaite le plus être admise et ainsi de suite pour chacun des autres choix. La personne qui indique plus de deux choix de programme doit également tenir compte des restrictions imposées quant aux programmes pouvant faire l'objet d'un troisième ou d'un quatrième choix.

En règle générale, tous les choix de programme indiqués par le candidat sont étudiés sans que l'on tienne compte de l'ordre des choix de programme. Une décision peut être rendue pour chaque choix. Toutefois, dès qu'une personne est admise à un choix de programme, sa candidature est automatiquement retirée à tout autre choix de programme de rang inférieur à celui-ci. Par contre, le dossier demeure à l'étude à l'étude pour tous les choix de programme de rang supérieur.

Si, par exemple, le candidat est admis à son premier choix de programme dès le début du processus d'admission parce que le programme correspondant au premier choix n'est pas contingenté ou encore, en raison de l'excellence du dossier scolaire, aucune décision ne sera rendue à l'égard des autres choix de programme. De même, si un candidat est admis à ses troisième et quatrième choix de programme dès le début du processus, sa candidature est automatiquement retirée au quatrième choix de programme mais l'étude de son dossier se poursuivra pour les choix 1 et 2 jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

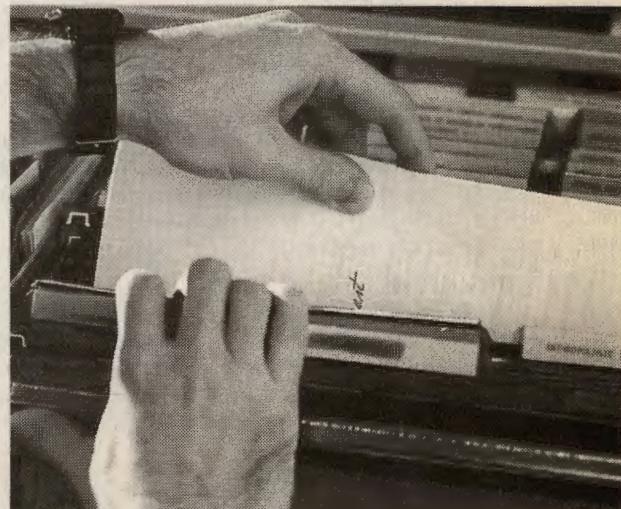
8.5 Convocations

Vers la mi-mars, les candidats sont convoqués aux séances de tests et aux entrevues, s'il y a lieu. (Voir Critères particuliers et tests, page 11).

8.5.1 Absence à une évaluation requise à l'admission

Dans tous les cas où un candidat doit se soumettre à une évaluation requise à l'admission, l'absence à l'examen, au test ou à l'entrevue au moment fixé, entraîne la fermeture du dossier, à moins que le candidat ne justifie cette absence auprès de l'autorité compétente en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours de calendrier.

Si le candidat est absent à un examen, à un test ou à une entrevue pour un motif valable, les autorités compétentes doivent exiger un examen, un test ou une entrevue différés.



On entend par motif valable un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie grave attestée par un certificat médical.

8.6 Étude des dossiers

L'étude des demandes d'admission commence dans les jours qui suivent la réception de celles-ci. Les dossiers incomplets sont retournés aux candidats qui doivent les compléter avant l'échéance fixée. Dans tous les cas, l'évaluation du dossier scolaire porte sur les résultats obtenus à la date limite fixée pour le dépôt des demandes d'admission.

Chaque candidat, en provenance d'un collège, reçoit généralement une première réponse avant le 15 mai.

Celle-ci peut être :

- **une offre d'admission définitive**, lorsque le dossier est complet, qu'il satisfait aux conditions d'admission et que la candidature est acceptée;
- **une offre d'admission conditionnelle**, sujette ou non à un engagement, lorsque le candidat ne satisfait pas complètement aux conditions d'admission; le cas le plus fréquent est celui où le candidat n'a pas terminé ses études collégiales au moment où se fait l'étude de sa demande d'admission; l'offre d'admission conditionnelle mentionne les conditions qui restent à remplir, conditions que le candidat s'engage, s'il y a lieu, à remplir dans le délai fixé; l'offre d'admission conditionnelle est suivie de l'offre d'admission définitive lorsque les conditions imposées sont effectivement remplies.
- **un avis de décision différée**, lorsqu'il est impossible de porter un jugement sur la demande, soit parce que des renseignements manquent au dossier, soit pour d'autres motifs qui sont alors communiqués au candidat. Si les renseignements demandés ne sont pas présents au dossier à l'échéance indiquée sur l'avis, le dossier sera fermé ;
- **une offre d'inscription sur une liste d'attente**; les candidats inscrits sur une liste d'attente pourront recevoir ultérieurement une offre d'admission s'il y a désistement de la part de candidats ayant déjà reçu une offre d'admission ;
- **un avis de refus**; le motif précis du refus est communiqué au candidat.

Les candidats qui ont reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle, que celle-ci soit sujette ou non à un engagement, ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doivent faire part, avant le 1er juin, de leur acceptation ou de leur refus de cette offre.

Les candidats refusés qui proviennent d'un collège reçoivent, avec l'avis de refus, une liste de programmes auxquels il est encore possible d'être admis s'ils possèdent, au jugement du doyen, la préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies. Avant de fixer leur choix de programme, ils peuvent rencontrer un agent d'admission du Registrariat.

8.7 Désistements tacites et listes d'attente

Dès la première semaine de juin, un avis est envoyé, à titre de confirmation de leur désistement tacite, aux candidats qui n'ont pas répondu à l'une ou à l'autre des offres d'admission de l'Université. Le décompte des places encore disponibles pour chacun des programmes contingents est fait en tenant compte des désistements alors enregistrés.

Les listes d'attente sont dressées selon l'ordre d'excellence globale des dossiers (en tenant compte de tous les critères appropriés).

Lorsque, à la suite des désistements, le nombre des candidats admis dans un programme d'études contingenté est inférieur à la capacité d'accueil fixée, une offre d'admission est envoyée à ceux dont les noms figurent sur la liste d'attente jusqu'à ce que la capacité d'accueil soit de nouveau comblée. Ce processus est répété jusqu'à la mi-août.

8.8 Offre d'admission conditionnelle

sujette à un engagement

Toute personne qui accepte une offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement doit satisfaire aux conditions d'admission au plus tard à la date indiquée sur l'avis et faire parvenir ultérieurement au Registrariat une pièce officielle attestant qu'elle a satisfait aux conditions

imposées. Elle est alors autorisée à s'inscrire et à faire son choix de cours.

Conformément à une entente interuniversitaire qui a été communiquée aux membres du Comité de liaison de l'enseignement supérieur le 15 décembre 1995, les collégiens devront, pour s'inscrire à l'Université, détenir le diplôme d'études collégiales au plus tard le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

Toutefois, le détenteur d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines, le DEC en sciences de la nature ou le DEC intégré en sciences, lettres et arts, peut, dans certains programmes, être autorisé à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, s'il ne lui manque pas plus d'un cours parmi ceux faisant partie de la structure d'accueil du programme qu'il a choisi.

Cette mesure d'exception n'est pas accordée dans tous les programmes. Plus loin dans cette brochure, on retrouve des précisions à cet égard pour chacun des programmes.

8.9 Inscription

La demande d'admission n'est pas une inscription. Le candidat dont la demande d'admission a été acceptée doit remplir les formalités d'inscription dans les délais réglementaires. Ces délais lui sont indiqués en temps utile par le Registrariat ou, dans certains cas, par la faculté, l'école ou le département concerné.

8.10 Faculté de l'éducation permanente, École des Hautes

Études Commerciales et École Polytechnique

La Faculté de l'éducation permanente, l'École des Hautes Études Commerciales et l'École Polytechnique ont leurs propres formalités d'admission. On peut obtenir les renseignements utiles aux adresses suivantes :

Faculté de l'éducation permanente

Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Service d'accueil et de renseignements

3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage, bureau 320
(514) 343-6090
ou 1-800-363-8876

École des Hautes Études Commerciales

Bureau du registraire
3000, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 2A7
(514) 340-6151

École Polytechnique

Bureau du registraire
C.P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3A7
(514) 340-4724

Facultés et départements

Définitions

Baccalauréat

Le programme de baccalauréat comporte un minimum de 90 crédits. Il existe trois types de baccalauréat :

- le *baccalauréat spécialisé*, dont au moins les quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études*, y compris les cours à option, et dont au plus un cinquième des crédits sont ceux de cours au choix;
- le *baccalauréat spécialisé bidisciplinaire*, dont le contenu porte à parts égales sur deux disciplines ou deux champs d'études apparentés, chacune des parties étant constituée d'au moins 42 crédits dans une seule discipline ou dans un seul champ d'études*;
- le *baccalauréat multidisciplinaire ou général*, constitué de l'une des quatre combinaisons suivantes : un majeur et un mineur; un majeur et un certificat; trois mineurs; trois certificats.

Bloc

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits auxquels s'inscrire dans ce bloc.

Cours

Un cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude. Un cours peut prendre diverses formes : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant suit à l'intérieur de ce bloc à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix.)

Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ou certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces crédits parmi l'ensemble de tous les cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la faculté ou du département responsable de son programme. Ce choix est toutefois soumis à l'approbation de l'autorité pédagogique de laquelle relève le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme). L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre de ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Crédit

Un crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant, au cours d'un trimestre, à une activité de formation; cela inclut, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université. Par exemple, un crédit peut représenter une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre.

Discipline et champ d'études

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance : par exemple la physique, la philosophie, l'anthropologie.

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et portant sur une réalité particulière : par exemple la médecine, les relations industrielles, l'administration des affaires.

Études de 1^{er} cycle

Les études de 1^{er} cycle (baccalauréat) constituent la première étape de l'enseignement universitaire, qui comprend aussi un 2^e cycle (maîtrise) et un 3^e cycle (doctorat). Les programmes de cours présentés dans cette brochure sont tous au niveau du 1^{er} cycle.

Étudiant libre

L'étudiant libre est celui qui s'inscrit à un ou à quelques cours, mais qui ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade. Il peut se présenter aux examens et participer aux travaux; dans ce cas, il reçoit une attestation d'études. Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant qui suit un cours à titre d'étudiant libre peut, par la suite, se voir reconnaître ce cours à l'intérieur d'un programme s'il est admis à titre d'étudiant régulier.

Étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui postule un certificat, un diplôme ou un grade; il peut être inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Majeur

Le programme de majeur comporte 60 crédits, dont au moins 48 sont ceux d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études; associé à un mineur ou à un certificat, le majeur permet d'obtenir un baccalauréat multidisciplinaire.

Microprogramme

Le microprogramme regroupe un ensemble de cours totalisant de 9 à 15 crédits; il doit être achevé dans un délai ne dépassant pas 12 mois ou 3 trimestres; il est sanctionné par une attestation appropriée et peut être intégré dans un certificat d'études individualisées.

Mineur, certificat

Les programmes de mineur et de certificat comportent 30 crédits, dont au moins 24 sont ceux d'une même discipline ou d'un seul champ d'études; associés à un majeur, à deux autres mineurs ou à deux autres certificats, ces programmes permettent d'obtenir un baccalauréat multidisciplinaire. Le mineur arts et sciences, offert par la Faculté des arts et des sciences, et le certificat d'études individualisées, offert par la Faculté de l'éducation permanente, sont des programmes multidisciplinaires, dont le contenu est élaboré sur mesure avec l'aide d'un conseiller pédagogique.

* Les cours qui ne sont pas de la discipline ou du champ d'études et qui sont introduits dans le programme en fonction des exigences de la spécialisation sont considérés comme des cours de la spécialisation.

Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminements différents vers un même diplôme, soit en raison d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement après le titre dans le tableau du programme.

Programme

Un programme est constitué d'un ensemble défini et cohérent de cours; il peut comporter des cours obligatoires, à option et au choix.

Propédeutique

Enseignement préparatoire en vue d'études plus approfondies.

Segment

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il comptera habituellement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations.

Trimestres

Les trimestres de l'année universitaire correspondent aux périodes suivantes :

- le trimestre d'automne, de septembre à décembre;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril;
- le trimestre d'été, de mai à août.

À la Faculté de l'éducation permanente, les trimestres d'automne et d'hiver correspondent aux mêmes périodes; s'y ajoutent une session intensive de printemps, de mai à juin, et une session intensive d'été, du début juillet à la mi-août.

Sigles et symboles

À l'intérieur de chaque bloc sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants.

Le **sigle** (trois lettres) et le **numéro** (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) du cours. Le sigle indique l'autorité pédagogique responsable du cours, ce qui correspond normalement à la discipline enseignée. Le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal.

La colonne suivante indique le **nombre de crédits** du cours.

Dans la colonne qui suit, les **lettres A, H, E** indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver ou au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, il faut comprendre que le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. (Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et se continue au trimestre d'hiver.)

Le **chiffre** indiqué dans la colonne suivante, habituellement 1 ou 2, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi, un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne Trimestre de début et par un 2 dans la colonne Durée du cours.)

Le cas échéant, dans la colonne suivante, le **symbole j, s ou js** indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, "jour" signifie entre 8 h 30 et 19 h 30, du lundi au vendredi, tandis que "soir" signifie après 16 h 30 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au "soir" à cette fin); la période comprise entre 16 h 30 et 19 h 30 appartient aussi bien au "jour" qu'au "soir".

Le **symbole j** signifie que le cours sera probablement offert le "jour" au moins une fois au cours des trois prochaines années et qu'il ne le sera probablement pas le "soir".

Le **symbole s** signifie que le cours sera probablement offert le "soir" au moins une fois au cours des trois prochaines années et qu'il ne le sera probablement pas le "jour".

Le **symbole js** signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le "jour" et au moins une fois le "soir" au cours des trois prochaines années.

De l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le "jour" seulement (J), le "soir" seulement (S) ou encore le "jour" ou le "soir" (JS). C'est le sens du symbole J, S ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole S ou JS indiquant qu'ils sont donnés le "soir".

Faculté des arts et des sciences

Action communautaire

Certificat 1-251-5-0

Information sur le programme :

Danielle Fournier 343-5908

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir une expérience appropriée à ce programme.
- 1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.3 Compléter le document *Supplément à la demande d'admission*.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6519).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.5 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-251-5-0

Version 01

Certificat en action communautaire

JS

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
SVS 1363	3 A 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1802	3 A 1 s	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 1803	3 H 1 s	ANALYSE INSTITUTIONNELLE
SVS 2378	3 H 1 s	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 15 CR.
ANT 1965	3 H 1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE
POL 1951	3 AH 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
SOL 1967	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SVS 1151	3 A 1 j	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1385	3 H 1 j	LEGISLATION, MESURES DE SECUR. SOC.
SVS 2377	3 A 1 j	GROUPE: CONCEPTS ET CONTEXTES
SVS 2804	3 AH 1 js	FONCTIONNEMENT, GESTION DES GROUPES
SVS 2805	3 AH 1 js	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU
SVS 2806	3 AH 1 js	METHODES D'ACTION PREVENTIVE
SVS 2807	3 AH 1 js	MASS-MEDIA EN ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 3807	3 AH 1 js	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 3808	3 AH 1 js	ADMINISTRATION DES PROGRAM. SOCIAUX
SVS 3809	3 AH 1 js	EXPERIENCES D'AUTOGESTION
SVS 3811	3 AH 1 js	METHODES DE RECHERCHE-ACTION
SVS 3841	3 AH 1 js	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

Anthropologie

B.Sc. spécialisé 1-050-1-0

Majeur 1-050-2-0

Mineur 1-050-4-0

Information sur les programmes :

Francis Forest 343-6571

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-050-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en anthropologie

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 48 à option et 12 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE				30 CR.
ANT 1010	3 H	1 j	LES THEORIES EN ETHNOLOGIE	
ANT 1013	3 A	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE	
ANT 1210	3 A	1 j	ELEMENTS DE PREHISTOIRE	
ANT 1213	3 H	1 j	L'ARCHEOLOGIE DES CIVILISATIONS	
ANT 1511	3 A	1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN	
ANT 1513	3 H	1 j	INTRODUCT. A LA VARIATION BIOLOGIQUE	
ANT 1611	3 H	1 j	LANGAGE, CULTURE, SOCIETE	
ANT 1613	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE	
ANT 2065	3 H	1 j	METHODOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE	
ANT 3081	3 A	1 j	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.	

BLOC 71 B OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 36 CR.
ETHNOLOGIE				
ANT 1018	3 H	1 j	INTRO. A L'ETUDE DES SYS. DE PARENTE	
ANT 2020	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION	
ANT 2023	3 H	1 j	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE	
ANT 2026	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE	
ANT 2030	3 A	1 j	ECOLOGIE CULTURELLE	
ANT 2035	3 E	1 js	ANTHROPOLOGIE DES SEXES	
ANT 2042	3 A	1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE	
ANT 2058	3 H	1 j	LES TECHNOLOGIES	
ANT 2070	3 H	1 j	TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES	
ANT 3030	3 H	1 j	LES AUTOCHTONES ET L'ETAT CANADIEN	
ANT 3035	3 H	1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE	
ANT 3044	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT	
ANT 3050	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE	
ANT 3051	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE ET SES FRONTIERES	
ANT 3052	3 H	1 j	CULTURE, OEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE	
ANT 3055	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX	
ANT 3065	3 A	1 j	CRITIQUES DES THEORIES ANTHROPOLOG.	
ANT 3072	3 A	1 j	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNEES	
ANT 3164	3 H	1 j	LA SOCIETE JAPONAISE CONTEMPORAINE	
ANT 3809	3 H	1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 1	
ANT 3811	3 H	1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 2	
ANT 3812	3 AH	1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 3	
ANT 3850	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE: EUROPE	
ANT 3854	3 A	1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA	
ANT 3855	3 A	1 j	AIRE CULTUR.: L'OUEST DE L'AMERIQUE	
ANT 3856	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE	
ANT 3858	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD	
ANT 3859	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE	
ANT 3860	3 H	1 j	AIRE CULT.: AFRIQUE AU SUD DU SAHARA	
ANT 3861	3 A	1 js	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN	
ANT 3862	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE: PACIFIQUE	
ANT 3864	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE: JAPON	
ANT 3866	3 A	1 js	AIRE CULTURELLE: LA CHINE	

BLOC 71 C OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 30 CR.
ARCHEOLOGIE				
ANT 2210	3 H	1 j	TECHN. DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE	
ANT 2220	3 H	1 j	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE, ELEMENTS	
ANT 2260	3 A	1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 1	
ANT 3230	3 A	1 j	LE PALEOLITHIQUE	
ANT 3260	3 H	1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 2	
ANT 3266	3 A	1 j	ARCHEOLOGIE, APPROCHE INTERDISCIPLI.	
ANT 3283	6 AE	1 j	TECHN. DE FOUILLES SUR LE TERRAIN	
ANT 3341	3 A	1 j	ARCHEOLOGIE: SOCIETES PRE-AGRICOLLES	
ANT 3813	3 A	1 j	SEMINAIRE D'ARCHEOLOGIE	
ANT 3881	3 A	1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE	
ANT 3882	3 H	1 j	AIRE CULTUR.: PREHISTOIRE DU QUEBEC	
ANT 3883	3 A	1 j	AIRE CULT.: PREHIST., ASIE DU S.-O.	

BLOC 71 D OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 30 CR.
ANTHROPOLOGIE BILOGIQUE				
ANT 2423	3 H	1 j	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIOCULTUREL	
ANT 2425	3 H	1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.	

ANT 2430	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA PALEONTOLOGIE
ANT 2440	3 H	1 j	GENETIQUE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2442	3 A	1 j	ANTHROPO. ET PSYCHOLOGIE EVOLUTIVES
ANT 2454	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA PRIMATOLOGIE
ANT 2480	3 A	1 j	TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES
ANT 3420	3 A	1 j	INTERACTIONS BIOCULTURELLES
ANT 3440	3 H	1 j	GENETIQUE DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 3456	3 A	1 j	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 3460	3 H	1 j	CONCEPTS, METHODES EN PALEOANTHROPO.
ANT 3554	3 A	1 j	METHODES EN PRIMATOLOGIE
ANT 3814	3 A	1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE BILOGIQUE

BLOC 71 E OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 27 CR.
ETHNOLINGUISTIQUE				
ANT 2611	3 H	1 js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION	
ANT 2624	3 A	1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES	
ANT 2660	3 A	1 j	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE	
ANT 2665	3 H	1 j	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE	
ANT 3612	3 A	1 j	METH. DE RECHERCHE, COMMUNAUTE LING.	
ANT 3625	3 H	1 j	LANGUE, CULTURE ET POETIQUE	
ANT 3631	3 H	1 j	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE	
ANT 3815	3 A	1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLINGUISTIQUE	
ANT 3875	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUD	
ANT 3876	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE: CAUCASE	

BLOC 71 F OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
TRAVAUX PRATIQUES				
ANT 2159	3 AH	1 j	ETHNOMUSEOLOGIE	
ANT 3102	3 AHE	1 js	TRAVAUX PRATIQUES 1	
ANT 3802	3 AHE	1 js	TRAVAUX PRATIQUES 2	
ANT 3806	3 AHE	1 js	PRATIQUE DE TERRAIN	

BLOC 71 Y OPTION				MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
AES 1010	3 H	1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: CHINE	
AES 1020	3 A	1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: JAPON	
BIO 1155	3 A	1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE	
BIO 1434	3 H	1 j	BIODIVERSITE 2	
BIO 2041	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE	
BIO 2470	3 A	1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES	
DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
DMO 1010	3 H	1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS	
ECN 1300	4 A	1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL	
ECN 1600	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1	
GED 1112	3 A	1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE	
GED 1212	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE	
GLG 1972	3 A	1 j	GEOLDGIE DU QUATERNAIER	
GLG 1980	3 A	1 j	PATRIMOINE GEOLQGIQUE DU QUEBEC	
HAR 2200	3 A	1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS	
HGL 1011	3 A	1 j	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE	
HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES	
HST 1931	3 A	1 j	L'ANTIQUITE	
HST 2400	3 H	1 j	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE	
LCO 1000	3 A	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE	
LNG 1090	3 H	1 j	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES	
LNG 2820	3 H	1 j	LINGUISTIQUE HISTORIQUE: INTRODUCT.	
PBC 1040	2 A	1 j	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE	
PHI 1130	3 H	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	
PHI 1300	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	
PHI 1420	3 A	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE	
PHY 1966	3 A	1 j	ARCHEOMETRIE	
POL 1951	3 AH	1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE	
POL 1954	3 AH	1 js	RELATIONS INTERNATIONALES	
PSL 1993	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE GENERALE	
PSY 1085	3 A	1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE	
PSY 1970	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE GENERALE	
SOL 1003	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOL. DU QUEBEC	
SOL 1100	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE	

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1 ; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Les

cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au tout début du programme, ceux de niveau 2 et celui de niveau 3 lors des troisième ou quatrième sessions. En outre, sauf exception autorisée, les cours au choix ne peuvent pas être des cours ANT.

Programme 1-050-2-0

Version 09

Majeur en anthropologie**J**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
ANT 1010	3 H 1 j	LES THEORIES EN ETHNOLOGIE
ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 1210	3 A 1 j	ELEMENTS DE PREHISTOIRE
ANT 1213	3 H 1 j	L'ARCHEOLOGIE DES CIVILISATIONS
ANT 1511	3 A 1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 1513	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA VARIATION BIOLOGIQUE
ANT 1611	3 H 1 j	LANGAGE, CULTURE, SOCIETE
ANT 1613	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE
ANT 2065	3 H 1 j	METHODOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE
ANT 3081	3 A 1 j	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.
ETHNOLOGIE		
ANT 1018	3 H 1 j	INTRO. A L'ETUDE DES SYS. DE PARENTÉ
ANT 2020	3 A 1 j s	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2023	3 H 1 j	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE
ANT 2026	3 A 1 j s	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT 2030	3 A 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
ANT 2035	3 E 1 j s	ANTHROPOLOGIE DES SEXES
ANT 2042	3 A 1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2058	3 H 1 j	LES TECHNOLOGIES
ANT 2070	3 H 1 j	TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES
ANT 3030	3 H 1 j	LES AUTOCHTONES ET L'ETAT CANADIEN
ANT 3035	3 H 1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
ANT 3050	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3051	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET SES FRONTIERES
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
ANT 3065	3 A 1 j	CRITIQUES DES THEORIES ANTHROPOLOG.
ANT 3072	3 A 1 j	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNEES
ANT 3164	3 H 1 j	LA SOCIETE JAPONAISE CONTEMPORAINE
ANT 3809	3 H 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 1
ANT 3811	3 H 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 2
ANT 3812	3 AH 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 3
ANT 3850	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: EUROPE
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ANT 3855	3 A 1 j	AIRE CULTUR.: L'OUEST DE L'AMERIQUE
ANT 3856	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
ANT 3858	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT 3859	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE
ANT 3860	3 H 1 j	AIRE CULT.: AFRIQUE AU SUD DU SAHARA
ANT 3861	3 A 1 j s	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
ANT 3862	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: PACIFIQUE
ANT 3864	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: JAPON
ANT 3866	3 A 1 j s	AIRE CULTURELLE: LA CHINE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.
ARCHEOLOGIE		
ANT 2210	3 H 1 j	TECHN. DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE
ANT 2220	3 H 1 j	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE, ELEMENTS
ANT 2260	3 A 1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 1
ANT 3230	3 A 1 j	LE PALEOLITHIQUE
ANT 3260	3 H 1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 2
ANT 3266	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE, APPROCHE INTERDISCIPLI.
ANT 3283	6 AE 1 j	TECHN. DE FOUILLES SUR LE TERRAIN
ANT 3341	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE: SOCIETES PRE-AGRICOLLES
ANT 3813	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ARCHEOLOGIE

ANT 3881	3 A 1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
ANT 3882	3 H 1 j	AIRE CULTUR.: PREHISTOIRE DU QUEBEC
ANT 3883	3 A 1 j	AIRE CULT.: PREHIST., ASIE DU S.-O.

BLOC 71 D **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.****ANTHROPOLOGIE BILOGIQUE**

ANT 2423	3 H 1 j	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIOCULTUREL
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
ANT 2430	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PALEONTOLOGIE
ANT 2440	3 H 1 j	GENETIQUE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2442	3 A 1 j	ANTHROPO. ET PSYCHOLOGIE EVOLUTIVES
ANT 2454	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA PRIMATOLOGIE
ANT 2480	3 A 1 j	TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES
ANT 3420	3 A 1 j	INTERACTIONS BIOCULTURELLES
ANT 3440	3 H 1 j	GENETIQUE DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 3456	3 A 1 j	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 3460	3 H 1 j	CONCEPTS, METHODES EN PALEOANTHROPO.
ANT 3554	3 A 1 j	METHODES EN PRIMATOLOGIE
ANT 3814	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE BILOGIQUE

BLOC 71 E **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.****ETHNOLINGUISTIQUE**

ANT 2611	3 H 1 j s	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
ANT 2624	3 A 1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES
ANT 2660	3 A 1 j	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE
ANT 2665	3 H 1 j	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 3612	3 A 1 j	METH. DE RECHERCHE, COMMUNAUTE LING.
ANT 3625	3 H 1 j	LANGUE, CULTURE ET POETIQUE
ANT 3631	3 H 1 j	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE
ANT 3815	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 3875	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: ASIE OU SUD
ANT 3876	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: CAUCASE

BLOC 71 F **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.****TRAVAUX PRATIQUES**

ANT 2159	3 AH 1 j	ETHNOMUSEOLOGIE
ANT 3102	3 AHE 1 j s	TRAVAUX PRATIQUES 1
ANT 3802	3 AHE 1 j s	TRAVAUX PRATIQUES 2
ANT 3806	3 AHE 1 j s	PRATIQUE DE TERRAIN

BLOC 71 Y **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.**

AES 1010	3 H 1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: CHINE
AES 1020	3 A 1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: JAPON
BIO 1155	3 A 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1434	3 H 1 j	BIODIVERSITE 2
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2470	3 A 1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES
DMO 1000	3 AH 1 j s	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 H 1 j s	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1300	4 A 1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLoGIE DU QUATERNaire
GLG 1980	3 A 1 j	PATRIMOINE GEOLoGIQUE DU QUEBEC
HAR 2200	3 A 1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HGL 1011	3 A 1 j	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE
HST 2400	3 H 1 j	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
LCO 1000	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LNG 1090	3 H 1 j	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
LNG 2820	3 H 1 j	LINGUISTIQUE HISTORIQUE: INTRODUCT.
PBC 1040	2 A 1 j	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1300	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1420	3 A 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHY 1966	3 A 1 j	ARCHEOMETRIE
POL 1951	3 AH 1 j s	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1954	3 AH 1 j s	RELATIONS INTERNATIONALES
PSL 1993	3 H 1 j s	PHYSIOLOGIE GENERALE
PSY 1085	3 A 1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1970	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE GENERALE
SOL 1003	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 1100	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1 ; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Les cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au tout début du programme, ceux de niveau 2 et celui de niveau 3 lors des troisième ou quatrième sessions. En outre, sauf exception autorisée, le cours au choix ne peut pas être un cours ANT.

Programme 1-050-4-0

Version 07

Mineur en anthropologie

J

Ce programme totalise 27 crédits à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ETHNOLOGIE 1		
ANT 1010	3 H 1 J	LES THEORIES EN ETHNOLOGIE
ANT 1013	3 A 1 J	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
ARCHEOLOGIE 1		
ANT 1210	3 A 1 j	ELEMENTS DE PREHISTOIRE
ANT 1213	3 H 1 j	L'ARCHEOLOGIE DES CIVILISATIONS

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE 1		
ANT 1511	3 A 1	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 1513	3 H 1	INTRODUCT. A LA VARIATION BIOLOGIQUE

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
ETHNOLINGUISTIQUE 1		
ANT 1611	3 H 1	LANGUAGE, CULTURE, SOCIETY
ANT 1613	3 A 1	ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE

BLOC 71 E **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.**

ETHNOLOGIE 2				
ANT	1018	3	H	1 j
ANT	2020	3	A	1 js
ANT	2023	3	H	1 j
'ANT	2026	3	A	1 js
ANT	2030	3	A	1 j
ANT	2035	3	E	1 js
ANT	2042	3	A	1 j
ANT	2058	3	H	1 j
ANT	2065	3	H	1 j
ANT	2070	3	H	1 j
ANT	3030	3	H	1 j
ANT	3035	3	H	1 j
ANT	3044	3	A	1 j
ANT	3050	3	A	1 j
ANT	3051	3	A	1 j
ANT	3052	3	H	1 j
ANT	3055	3	A	1 j
ANT	3065	3	A	1 j
ANT	3072	3	A	1 j
ANT	3081	3	A	1 j
ANT	3164	3	H	1 j
ANT	3809	3	H	1 j
ANT	3811	3	H	1 j
ANT	3812	3	AH	1 j
ANT	3850	3	A	1 j
ANT	3854	3	A	1 j
ANT	3855	3	A	1 j
ANT	3856	3	A	1 j
ANT	3858	3	A	1 j
ANT	3859	3	H	1 j
ANT	3860	3	H	1 j
ANT	3861	3	A	1 js
				INTRO. A L'ETUDE DES SYS. DE PARENTÉ
				ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
				ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE
				ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
				ECOLOGIE CULTURELLE
				ANTHROPOLOGIE DES SEXES
				PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
				LES TECHNOLOGIES
				METHODOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE
				TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES
				LES AUTOCHTONES ET L'ETAT CANADIEN
				DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
				ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
				ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
				ANTHROPOLOGIE ET SES FRONTIERES
				CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
				ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
				CRITIQUES DES THEORIES ANTHROPOLOG.
				ANALYSE QUALITATIVE DES DONNEES
				ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.
				LA SOCIETE JAPONAISE CONTEMPORAINE
				SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 1
				SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 2
				SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 3
				AIRE CULTURELLE: EUROPE
				AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
				AIRE CULTUR.: L'OUEST DE L'AMERIQUE
				AIRE CULTURELLE: REGION CARAÏBE
				AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
				AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE
				AIRE CULT.: AFRIQUE AU SUD DU SAHARA
				AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN

ANT 3862 3 H 1 j AIRE CULTURELLE: PACIFIQUE
ANT 3864 3 A 1 j AIRE CULTURELLE: JAPON
ANT 3866 3 A 1 js AIRE CULTURELLE: LA CHINE

BLOC 71 F **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.**

ARCHEOLOGIE 2			
ANT 2210	3	H	1
ANT 2220	3	H	1
ANT 2260	3	A	1
ANT 3230	3	A	1
ANT 3260	3	H	1
ANT 3266	3	A	1
ANT 3283	6	AE	1
ANT 3341	3	A	1
ANT 3813	3	A	1
ANT 3881	3	A	1
ANT 3882	3	H	1
ANT 3883	3	A	1

BLOC 71 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

ANTHROPOLOGIE BILOGIQUE 2			
ANT 2423	3	H	1
ANT 2425	3	H	1
ANT 2430	3	H	1
ANT 2440	3	H	1
ANT 2442	3	A	1
ANT 2454	3	A	1
ANT 2480	3	A	1
ANT 3420	3	A	1
ANT 3440	3	H	1
ANT 3456	3	A	1
ANT 3460	3	H	1
ANT 3554	3	A	1
ANT 3814	3	A	1

BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIOCULTUREL
GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLG.
INTRODUCTION A LA PALEONTOLOGIE
GENETIQUE ET ANTHROPOLOGIE
ANTHROPO. ET PSYCHOLOGIE EVOLUTIVES
INTRODUCTION A LA PRIMATOLOGIE
TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES
INTERACTIONS BIOCULTURELLES
GENETIQUE DU COMPORTEMENT HUMAIN
PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
CONCEPTS, METHODES EN PALEOANTHROPO.
METHODES EN PRIMATOLOGIE
SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE BILOGIQUE

BLOC 71 H **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.**

ETHNOLINGUISTIQUE 2				
ANT	2611	3	H	1 js
ANT	2624	3	A	1
ANT	2660	3	A	1
ANT	2665	3	H	1
ANT	3612	3	A	1
ANT	3625	3	H	1
ANT	3631	3	H	1
ANT	3815	3	A	1
ANT	3875	3	A	1
ANT	3876	3	H	1

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1 ; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Archivistique

Certificat 1-056-5-0

Information sur l'

343-2245

Florence Arès

343-2244

Information sur l'admission :

1 Conditions d'admissibilité
Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, les étudiants admis à plein temps ne sont pas assurés de pouvoir compléter toute la scolarité en deux trimestres.

3.5 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-056-5-0

Version 02

Certificat en archivistique

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 21 CR.

COURS FONDAMENTAUX

ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ARV 1021	3 A 1 s	ADMINISTRATION DES ARCHIVES
ARV 1022	3 H 1 s	INFORMATIQUE ET ARCHIVES
ARV 1023	3 H 1 s	EVAL. ET CALENDRIER DE CONSERVATION
ARV 1024	3 AH 1 s	SYSTEMES DE CLASSIFICATION
ARV 1025	3 A 1 s	DESCRIPTION ET REPERAGE DES ARCHIVES
ARV 1026	3 AHE 1 j	STAGE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

COURS THEMATIQUES

ARV 1027	3 H 1 s	ETUDE DU MILIEU ET DIFFUSION
ARV 3030	3 A 1 s	INSTITUTIONS ET DOCUMENTS OFFICIELS
ARV 3031	3 H 1 s	PREVENTION ET CONSERVATION
ARV 3032	3 AHE 1 j	ACTIVITES DIRIGEES

Arts et sciences

Mineur orientation générale 1-960-4-0

Mineur orientation communication 1-960-4-2

Information sur le programme :

orientation générale : Nicole Gravel 343-6111 poste 5585

Nicole Legault 343-6111 poste 5565

orientation communication : André A. Lafrance 343-2066

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

a) orientation générale

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée.

b) orientation communication

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée.

1.2 Avoir complété au moins 24 crédits du majeur en communication.

2 Capacité d'accueil

a) orientation générale

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

Les personnes qui font preuve d'une bonne préparation et qui ont été refusées dans des programmes contingentés peuvent être réorientées vers ce programme en fonction de leurs intérêts et des places disponibles.

b) orientation communication

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques pour l'orientation générale

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 La structure de ce programme est particulièrement bien adaptée aux adultes.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5585 ou 5565).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.6 Il peut également être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

4 Présentation du programme

a) orientation générale

Le Mineur arts et sciences donne la possibilité d'acquérir des connaissances de base dans au moins deux disciplines ou champs d'études. Les cours sont offerts par les départements de la Faculté des arts et des sciences.

Ce programme est composé de trente (30) crédits de cours au choix ; il ne comporte ni cours obligatoire, ni cours à option. Cependant, le choix de cours doit respecter une structure formée de deux concentrations (par exemple : 9 à 12 crédits en biologie et 9 à 12 crédits en psychologie). Les crédits pour compléter le programme doivent être pris dans des disciplines autres que celles des deux concentrations choisies (par exemple : un cours d'histoire, un cours de philosophie, un cours en service social, etc.). Il n'est pas permis de s'inscrire à plus de deux cours d'une même discipline dans un même trimestre.

Liste des disciplines ou champs d'études

- Anthropologie
- Archivistique
- Chimie
- Communication
- Condition féminine
- Criminologie
- Démographie
- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études cinématographiques
- Études classiques
- Études est-asiatiques
- Études françaises
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études médiévales
- Études néo-helléniques
- Études québécoises
- Études russes
- Géographie
- Histoire
- Histoire de l'art
- Informatique
- Linguistique
- Mathématiques
- Philosophie
- Physique
- Psychoéducation
- Psychologie
- Relations industrielles
- Science politique
- Sciences biologiques
- Sciences économiques
- Service social
- Sociologie

b) orientation communication

Le Mineur arts et sciences orientation communication s'adresse exclusivement à des étudiants qui veulent centrer toute leur formation de premier cycle sur la communication et les disciplines qui lui sont associées.

Ce programme est composé de 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix. Toutefois, le choix de cours doit respecter une structure formée de deux concentrations de 12 crédits chacune parmi les huit concentrations suivantes :

- Anthropologie
- Études cinématographiques
- Informatique
- Psychologie cognitive
- Psychologie sociale
- Relations industrielles
- Science politique
- Sociologie

Cependant, on ne peut combiner la concentration psychologie sociale avec la concentration psychologie cognitive. Les étudiants choisissent 12 crédits de cours de chaque concentration parmi une liste de cours de la discipline en question qui ont été sélectionnés par le Département de communication parce qu'ils sont pertinents à une formation en communication. On complète les 30 crédits du programme avec 6 crédits de cours au choix.

Programme 1-960-4-X

Mineur arts et sciences

JS

L'orientation générale totalise 0 crédit obligatoire, 0 à option et 30 au choix.

L'orientation communication totalise 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix.

Défini à l'article 1.6 du Règlement pédagogique de la Faculté, le Mineur arts et sciences (que ce soit l'orientation générale ou l'orientation communication) peut jouer le même rôle que les mineurs homogènes à l'intérieur d'un baccalauréat, accompagnant soit un majeur soit deux autres mineurs ; il ne peut s'associer, toutefois, au Certificat en culture et civilisation ni au Certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme les mineurs homogènes, il donne lieu à un certificat.

À l'encontre des autres mineurs, toutefois, ce programme n'est pas axé sur une seule discipline ou un seul champ d'études. À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours, chacune comptant de 9 à 12 crédits, dans deux des nombreuses disciplines de la Faculté. Puis il complète les 30 crédits par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et avec l'aide et l'approbation d'un conseiller pédagogique.

Orientation générale

Dans l'orientation générale, l'étudiant choisit de 9 à 12 crédits de cours dans chacune de ses deux concentrations. Des concentrations sont actuellement offertes en :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| Anthropologie | Études néo-helléniques |
| Archivistique | Études québécoises |
| Chimie | Études russes |
| Communication | Géographie |
| Condition féminine* | Histoire |
| Criminologie | Histoire de l'art |
| Démographie | Informatique |
| Environnement | Linguistique |
| Études allemandes | Mathématiques |
| Études anglaises | Philosophie |
| Études arabes | Physique |
| Études cinématographiques | Psychoéducation |

Études classiques	Psychologie
Études est-asiatiques	Relations industrielles
Études françaises	Science politique
Études hispaniques	Sciences biologiques
Études italiennes	Sciences économiques
Études latino-américaines	Service social
Études médiévales	Sociologie

* Les cours pertinents aux études sur les femmes n'étant pas repérés par un sigle unique, en voici une liste indicative : ANG 2171, ANG 2401, ANG 2402, ANT 1965, CRI 3420, FRA 3831, FRA 3832, FRA 3833, HST 2446, LCO 2300, POL 3910, PSY 3072, PSY 3079, SOL 1967, SOL 3404, SVS 1151.

Orientation communication

L'orientation communication s'adresse exclusivement à des étudiants qui veulent centrer toute leur formation de premier cycle sur la communication et les disciplines qui lui sont associées, selon le projet de formation décrit dans ce guide sous Sciences de la communication. Ce mineur est réservé aux étudiants ayant complété 24 crédits du majeur en communication. Ces étudiants seront inscrits à la fois au Majeur en sciences de la communication et au Mineur arts et sciences (communication), et suivront ces deux programmes de façon concomitante.

Ils choisiront leurs deux concentrations de 12 crédits chacune parmi les huit concentrations suivantes :

Anthropologie	Psychologie sociale
Études cinématographiques	Relations industrielles
Informatique	Science politique
Psychologie cognitive	Sociologie

Cependant, on ne peut combiner la concentration psychologie sociale avec la concentration psychologie cognitive. Les étudiants choisiront 12 crédits de cours de chaque concentration parmi une liste de cours de la discipline en question qui ont été sélectionnés par le Département de communication parce qu'ils sont pertinents à une formation en communication. On complète les 30 crédits du programme avec 6 crédits de cours au choix. Les choix de cours sont faits avec l'aide et l'approbation d'un conseiller pédagogique du Département de communication.

Arts plastiques

Majeur 1-172-2-0

Information sur le programme :

Serge Tousignant	845-2333
Information sur l'admission :	343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier scolaire est évalué sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	80	28
Refus	10	4
Offres d'admission	42	21
Capacité d'accueil	22	8

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20.000.

Programme 1-172-2-0

Version 03

Majeur en arts plastiques

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE

21 CR.

FORMATION DE BASE

ARP 1010	3	A	1	js	DESSIN 1
ARP 1022	3	A	1	js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1031	3	A	1	js	LES ARTS DE L'ESPACE 1
ARP 1061	3	A	1	js	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE
ARP 2012	3	H	1	j	DESSIN 2
ARP 2022	3	H	1	j	LES ARTS DE LA COULEUR 2
ARP 2032	3	H	1	j	LES ARTS DE L'ESPACE 2

BLOC 74 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
Outils de perception et d'analyse dans une perspective historique		
HAR 1030	3 A 1 j	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART
HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH 1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2185	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 2400	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA GRAVURE
HAR 2500	3 H 1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE
HAR 2750	3 A 1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART

BLOC 74 C	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
Développement des pratiques		
ARP 1042	3 H 1 j	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
ARP 1045	3 A 1 j	CREATION ET SYSTEMES TECHNOLOGIQUES
ARP 1800	3 A 1 j	TECHNIQUES ET PROCÉDÉS PICTURAUX
ARP 2011	3 A 1 j	ESPACE SCÉNIQUE
ARP 2040	3 H 1 j	CREATION, SYSTEMES TECHNOLOGIQUES 2
ARP 2050	3 H 1 s	TECHNIQUES DE L'ESTAMPE
ARP 2051	3 H 1 j	L'IMAGE MANIPULEE
ARP 2300	3 H 1 j	RECHERCHES VIDEOGRAPHIQUES
ARP 3030	3 A 1 j	ARTS D'EXPRESSION SPATIALE
ARP 3350	3 A 1 j	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
ARP 3351	3 H 1 j	LE CONTEXTE FIGURATIF
ARP 3410	3 H 1 j	LES LIEUX DE LA COULEUR
ARP 3510	3 H 1 s	REFLEXIONS ET TRAVAUX DIRIGÉS

BLOC 74 D	OBLIGATOIRE	3 CR.
Conclusion provisoire		
ARP 3700	3 H 1 j	ATELIER SYNTHÈSE
BLOC 74 E		
BLOC 74 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
Connaissances théorique et historique des arts		
HAR 1090	3 A 1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 1130	3 A 1 j	L'ÉCOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1650	3 H 1 j	LE SURREALISME
HAR 2062	3 H 1 j	LE DESIGN MODERNE
HAR 2072	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PEINTURE MÉDIÉVALE
HAR 2165	3 A 1 j	APRÈS L'IMPRESSIONNISME
HAR 2182	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AUX ÉTATS-UNIS
HAR 2195	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 2195D	3 AH 1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 2850	3 H 1 j	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 2960	3 H 1 j	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS
HAR 3160	3 H 1 j	L'ART EN EUROPE DEPUIS 1950
HAR 3220	3 H 1 j	L'ART ACTUEL
HAR 3230	3 A 1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HAR 3500	3 H 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 74 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
Les images - les mouvements		
CIN 1035	3 A 1 j	LE CINÉMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 1040	3 A 1 s	LANGAGE ET MATIÈRES DE L'EXPRESSION
CIN 1045	3 A 1 j	CINÉMA QUÉBÉCOIS
CIN 1055	3 H 1 j	CINÉMA D'ANIMATION
CIN 2010	3 A 1 j	MOUVEMENTS DE L'HISTOIRE DU CINÉMA
CIN 2015	3 A 1 j	L'AVENEMENT DU CINÉMA
CIN 2021	3 H 1 j	COURANTS DU CINÉMA CONTEMPORAIN
CIN 2055	3 H 1 j	CINÉMA EXPÉRIMENTAL

BLOC 74 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
Complémentarité et connexité		
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
APA 1101	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHIT. DE PAYSAGE
COM 1100	3 A 1 j	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
COM 1300	3 A 1 j	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1511	3 AH 1 js	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MÉDIAS DE MASSE
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THÉÂTRE
FRA 1951F	3 AH 2 js	LANGUE ÉCRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRÈCE ANCIENNE
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE

ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1600	3 H 1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 2255	3 A 1 j	THÉORIES ESTHÉTIQUES
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2309	3 H 1 j	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
URB 1287	3 AHE 1 j	SOCIÉTÉS ET ESPACES URBAINS
URB 2071	3 AHE 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Arts plastiques

Mineur 1-172-4-0

Information sur le programme :

Serge Tousignant

845-2333

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	59	28
Refus	4	4
Offres d'admission	23	21
Capacité d'accueil	18	12
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20.000.		

Programme 1-172-4-0

Version 06

Mineur en arts plastiques

J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 12 CR.

ATELIER DE BASE

ARP 1010	3 A 1 js	DESSIN 1
ARP 1022	3 A 1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1031	3 A 1 js	LES ARTS DE L'ESPACE 1
ARP 1061	3 A 1 js	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE

BLOC 74 B OPTION MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.

OUTILS DE PERCEPTION ET D'ANALYSE DANS UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE

HAR 1030	3 A 1 j	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART
HAR 1090	3 A 1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 1130	3 A 1 j	LECOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH 1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1650	3 H 1 j	LE SURREALISME
HAR 2165	3 A 1 j	APRES L'IMPRESSIONNISME
HAR 2182	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AUX ETATS-UNIS
HAR 2195	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH 1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2750	3 A 1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HAR 2850	3 H 1 j	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 2960	3 H 1 j	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS
HAR 3160	3 H 1 j	L'ART EN EUROPE DEPUIS 1950
HAR 3220	3 H 1 j	L'ART ACTUEL
HAR 3230	3 A 1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HAR 3500	3 H 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 74 C OPTION MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.

LABORATOIRES DES TECHNIQUES CONTEMPORAINES

ARP 1042	3 H 1 j	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
ARP 1045	3 A 1 j	CREATION ET SYSTEMES TECHNOLOGIQUES
ARP 2051	3 H 1 j	L'IMAGE MANIPULEE

BLOC 74 D OPTION MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.

DEVELOPPEMENT DES APPRENTISSAGES

ARP 1800	3 A 1 j	TECHNIQUES ET PROCEDES PICTURAUX
ARP 2011	3 A 1 j	ESPACE SCENIQUE
ARP 2012	3 H 1 j	DESSIN 2
ARP 2022	3 H 1 j	LES ARTS DE LA COULEUR 2
ARP 2032	3 H 1 j	LES ARTS DE L'ESPACE 2
ARP 2040	3 H 1 j	CREATION, SYSTEMES TECHNOLOGIQUES 2
ARP 2050	3 H 1 s	TECHNIQUES DE L'ESTAMPE
ARP 2300	3 H 1 j	RECHERCHES VIDEOGRAPHIQUES
ARP 3030	3 A 1 j	ARTS D'EXPRESSION SPATIALE
ARP 3350	3 A 1 j	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
ARP 3351	3 H 1 j	LE CONTEXTE FIGURATIF
ARP 3410	3 H 1 j	LES LIEUX DE LA COULEUR

BLOC 74 E OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 3 CR.

CONNAISSANCES THEORIQUE ET HISTORIQUE DES ARTS

HAR 2062	3 H 1 j	LE DESIGN MODERNE
HAR 2072	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PEINTURE MEDIEVALE
HAR 2185	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 2400	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA GRAVURE
HAR 2500	3 H 1 j	LA SCULPTURE AU 20 ^E SIECLE

Biochimie

B.Sc. spécialisé 1-465-1-0

Information sur le programme :

Réjean Morais 343-6720

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus ou ceux de sciences du bloc ministériel du programme de DEC en sciences de la nature ainsi que les cours du bloc 5.01.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'im-

portance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	592	136
Refus	53	38
Offres d'admission	282	54
Capacité d'accueil	81	19

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 26.017.

Programme 1-465-1-0

Version 08

B.Sc. spécialisé en biochimie J

Ce programme totalise 81 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE

24 CR.

CONNAISSANCES DE BASE 1

BCM 1501	3 A 1 j	ORIGINE BIOCHIMIQUE DE LA VIE
BCM 1502	4 H 1 j	METABOLISME 1
BCM 1503	3 H 1 j	ACIDES NUCLEIQUES ET GENETIQUE 1
BIO 1155	3 A 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
CHM 1994	2 A 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 1A
CHM 1995	2 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 1B
MCB 1974	3 H 1 j	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

BLOC 74 B OBLIGATOIRE

5 CR.

FORMATION PRATIQUE 1

BCM 1521	2 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE BIOCHIMIE 1
CHM 1364	1 AH 1 j	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1978	2 A 1 j	CHIMIE ANALYTIQUE

BLOC 74 C OBLIGATOIRE

21 CR.

CONNAISSANCES DE BASE 2

BCM 2501	3 H 1 j	PROTEINES
BCM 2502	3 A 1 j	ACIDES NUCLEIQUES ET GENETIQUE 2
BCM 2503	2 A 1 j	METABOLISME 2
BCM 2504	2 H 1 j	ENZYMOLOGIE
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
CHM 2364	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A
CHM 2365	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2B
CHM 2995	3 A 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 2

BLOC 74 D

OBLIGATOIRE

10 CR.

FORMATION PRATIQUE 2

BCM 2531	2 A 1 j	TRAVAUX PRATIQUES 2
BCM 2532	3 H 1 j	PRATIQUE DE LA COMMUNIC. EN SCIENCES
CHM 2310	2 AH 1 j	IDENTIF. DES SUBSTANCES ORGANIQUES
CHM 2971	3 H 1 j	CHIMIE BIOANALYTIQUE

BLOC 74 E

OBLIGATOIRE

12 CR.

APPROFONDISSEMENT

BCM 3512	3 A 1 j	BIOCHIMIE DE LA CELLULE
BCM 3513	4 H 1 j	PHYSIOLOGIE MOLECULAIRE
BCM 3514	3 H 1 j	REGULATION DE L'EXPRESSION GENIQUE
BIO 3002	2 A 1 j	BIOETHIQUE

BLOC 74 F

OBLIGATOIRE

9 CR.

FORMATION PRATIQUE 3

BCM 3531	3 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES 3
BCM 3532	6 AH 1 j	STAGE EN LABORATOIRE DE RECHERCHE

BLOC 74 G

OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

CHIMIE

BCM 3561	2 H 1 j	BIOCHIMIE CLINIQUE
CHM 3320	3 A 1 j	METHODES DE SYNTHESE ORGANIQUE
CHM 3381	3 H 1 j	CHIMIE DES PRODUITS NATURELS
CHM 3386	3 A 1 j	TECHNI. DE SYNTHESE ET SPECTROSCOPIE
CHM 3450	3 A 1 j	ELEMENTS DE CRYSTALLOGRAPHIE
CHM 3601	3 H 1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 74 H

OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.

MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

MCB 2982	3 H 1 j	SYSTEMATIQUE MICROBIENNE
MCB 2986	4 A 1 j	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHEMIE
MCB 3003	3 A 1 j	APPLICA.BIOTECHNO. DE L'IMMUNOLOGIE
MCB 3963	2 H 1 j	ASPECTS CELLULAIRES DE L'IMMUNOLOGIE
MCB 3992	4 A 1 j	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE
MCB 3994	3 A 1 j	VIROLOGIE GENERALE
MCB 3995	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE ENVIRONNEM./INDUSTRIE
MCB 3999	3 H 1 j	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES

BLOC 74 I

OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.

BIOLOGIE FONCTIONNELLE

BIO 1203	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1634	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 2541	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 2620	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
BIO 2625	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO 3665	3 A 1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
PSL 1993	3 H 1 j	PHYSIOLOGIE GENERALE
PSL 2011	3 A 1 j	SYSTEME NERVEUX 1
PSL 2012	3 H 1 j	SYSTEME NERVEUX 2
PSL 3010	4 A 1 j	SYSTEMES CIRCULATOIRE, RESPIRAT. RENAL
PSL 3020	2 A 1 j	SYSTEME DIGESTIF ET NUTRITION
PSL 3030	3 A 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

BLOC 74 J

OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

BIO 2042	3 H 1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE
BIO 2203	3 H 1 j	GENETIQUE VEGETALE
BIO 2411	2 A 1 j	HISTOLOGIE ANIMALE
BIO 2412	3 H 1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
BIO 2460	3 H 1 j	EMBRYOLOGIE ANIMALE
MAT 1954	3 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1
PBC 3000	2 AH 1 j	BIOPATHOL. CELLULAIRE ET MOLECULAIRE
PHL 2100	3 H 1 j	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
PHL 3800	3 A 1 j	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
PHY 3075	3 H 1 j	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE

BLOC 74 Y

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

ANT 1960	3 H 1 j	ORIGINE ET EVOLUTION DE L'HUMANITE
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
ANT 2440	3 H 1 j	GENETIQUE ET ANTHROPOLOGIE
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES

HST 2520	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MSO 2000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
POL 2230	3 AH 1 j	SOCIO POLITIQUE DE LA SCIENCE
PSY 1035	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE
PSY 1115	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY 1950	3 AH 1 js	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY 1954	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 74 A et 74 B ; durant sa deuxième année, il s'inscrit normalement aux blocs 74 C et 74 D ; il s'inscrit aux blocs 74 E et 74 F durant sa troisième année, ainsi qu'aux cours à option et aux cours au choix.

Chimie

B.Sc. spécialisé, orientation *générale*, orientation *avec stages (EX-PERT)* 1-060-1-0

Majeur 1-060-2-0

Mineur 1-060-4-0

Information sur les programmes :

Richard Giasson 343-6742

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.9 Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple,

des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.9. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.5 Un baccalauréat en éducation, option enseignement de la chimie au secondaire est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus au baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de chimie s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-060-1-0

Versión 14

B.Sc. spécialisé en chimie J

L'orientation *générale* comprend les segments 01 et 71, avec 72 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

L'orientation *avec stages (EX-PERT)* comprend les segments 01 et 72, avec 78 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE			30 CR.
CHM 1172	3 H 1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE	
CHM 1211	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 1	
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A	
CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B	
CHM 1364	1 AH 1 j	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE	
CHM 1463	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE	
CHM 1471	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1A	
CHM 1472	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1B	
CHM 1500	2 A 1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES	
MAT 1954	3 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1	
MAT 1956	2 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2	
MAT 2998	2 H 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 3	
PHY 1951	2 H 1 j	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES	
PHY 1952	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE	
PHY 1957	1 H 1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE	

BLOC 01 B OBLIGATOIRE			28 CR.
CHM 2172	3 H 1 j	CHIMIE ANALYTIQUE INSTRUMENTALE	
CHM 2173	2 A 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 1	
CHM 2272	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 2A	
CHM 2273	2 H 1 j	CHIMIE MINERALE 2B	
CHM 2280	2 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE MINERALE	
CHM 2310	2 AH 1 j	IDENTIFIC. DES SUBSTANCES ORGANIQUES	
CHM 2364	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A	
CHM 2365	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2B	
CHM 2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1	
CHM 2476	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2A	
CHM 2477	3 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2B	
CHM 2478	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2	

BLOC 01 C OBLIGATOIRE			14 CR.
CHM 3173	2 A 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 2	
CHM 3174	1 H 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 3	
CHM 3386	3 A 1 j	TECHNI. DE SYNTHÈSE ET SPECTROSCOPIE	
CHM 3470	3 A 1 j	INTRO. A LA CHIMIE MACROMOLECULAIRE	
CHM 3482	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE EXPERIMENTALE	
CHM 3521	3 H 1 j	CHIMIE: LA PROFESSION ET L'INDUSTRIE	

BLOC 01 Y OPTION			MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1	
BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE	
BCM 2501	3 H 1 j	PROTEINES	

BIO 1153	3 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
GIN 3064	3 A 1 j	GESTION DES DECHETS
GIN 3065	3 A 1 j	ANALYSE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
GIN 3066	3 H 1 j	URGENCES ENVIRONNEMENTALES
GIN 3067	3 A 1 j	LECTURE TECHNIQUE EN ANGLAIS
GIN 3068	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX NORMES ISO 9000
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
JFT 1160	3 AHE 1 j s	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
IFT 1955	3 A 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
IFT 1963	3 H 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
MCB 1974	3 H 1 j	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
MCB 1979	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 3155	3 H 1 j	PHILSD. DES SCIENCES CONTEMPORAINES
PHL 3200	3 H 1 j	METHODDL.DECOUVERTE DES MEDICAMENTS
PHL 3800	3 A 1 j	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
PHY 1971	3 AH 1 j s	ASTRONOMIE GENERALE
PHY 3075	3 H 1 j	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3520	3 A 1 j	PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3900	3 H 1 j	BIDPHYSIQUE

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION GENERALE

BLOC 71 A	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 3 CR.
CHM 3140	3 H 1 j	PRINCIPES D'INSTRUMENTATION
CHM 3387	3 H 1 j	SYNTHESE ORGANIQUE AVANCEE
CHM 3550	3 AHE 1 j	PROJET DE RECHERCHE
CHM 3551	3 AHE 1 j	STAGE DE CHIMIE APPLIQUEE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.
CHM 3181	3 H 1 j	CHIMIE ANALYTIQUE AVANCEE
CHM 3210	3 H 1 j	LES MATERIAUX MINERAUX
CHM 3230	3 H 1 j	CHIMIE DES COMPLEXES
CHM 3320	3 A 1 j	METHODES DE SYNTHESE ORGANIQUE
CHM 3331	3 H 1 j	INTRO. A LA CHIMIE BIO-ORGANIQUE
CHM 3381	3 H 1 j	CHIMIE DES PRODUITS NATURELS
CHM 3430	3 H 1 j	THERMODYNAMIQUE STATISTIQUE
CHM 3450	3 A 1 j	ELEMENTS DE CRYSTALLOGRAPHIE
CHM 3481	3 H 1 j	LES MATERIAUX POLYMERES
CHM 3492	3 A 1 j	SYMETRIE MOLECULAIRE ET APPLICATIONS
CHM 3493	3 H 1 j	SPECTROSCOPIE MOLECULAIRE
CHM 3601	3 H 1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION AVEC STAGES (EX-PERT)

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
CHM 2552	3 AHE 1 j	STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL 1
CHM 3552	3 AHE 1 j	STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL 2

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
CHM 3181	3 H 1 j	CHIMIE ANALYTIQUE AVANCEE
CHM 3210	3 H 1 j	LES MATERIAUX MINERAUX
CHM 3230	3 H 1 j	CHIMIE DES COMPLEXES
CHM 3320	3 A 1 j	METHODES DE SYNTHESE ORGANIQUE
CHM 3331	3 H 1 j	INTRO. A LA CHIMIE BIO-ORGANIQUE
CHM 3381	3 H 1 j	CHIMIE DES PRODUITS NATURELS
CHM 3430	3 H 1 j	THERMODYNAMIQUE STATISTIQUE
CHM 3450	3 A 1 j	ELEMENTS DE CRYSTALLOGRAPHIE
CHM 3481	3 H 1 j	LES MATERIAUX POLYMERES
CHM 3492	3 A 1 j	SYMETRIE MOLECULAIRE ET APPLICATIONS
CHM 3493	3 H 1 j	SPECTROSCOPIE MOLECULAIRE
CHM 3601	3 H 1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

L'étudiant s'inscrit normalement au bloc 01 A en première année et au bloc 01 B en deuxième année. Le premier stage (CHM 2552) se fait, le cas échéant, à la suite du bloc 01 B. Le bloc 01 C se place normalement en troisième année ainsi que les cours à option et les cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de deuxième année et de troisième année, l'étudiant doit, normalement, avoir suivi et réussi tous les cours de mathématiques et de physique de première année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM. L'étudiant fait son deuxième stage, le cas échéant, à la fin de la troisième année du baccalauréat (CHM 3552).

Majeur en chimie

J

Ce programme totalise 51 crédits obligatoires, 0 à option et 9 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
CHM 1172	3 H 1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 1
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
CHM 1364	1 AH 1 j	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1463	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1A
CHM 1472	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1B
CHM 1500	2 A 1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
MAT 1954	3 A 1 j	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 1
MAT 1956	2 A 1 j	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 2
MAT 2998	2 H 1 j	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 3
PHY 1951	2 H 1 j	MÉCANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1952	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1 j	PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

BLOC 72 B	OBLIGATOIRE	21 CR.
CHM 2172	3 H 1 j	CHIMIE ANALYTIQUE INSTRUMENTALE
CHM 2173	2 A 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 1
CHM 2272	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 2A
CHM 2273	2 H 1 j	CHIMIE MINERALE 2B
CHM 2310	2 AH 1 j	IDENTIF. DES SUBSTANCES ORGANIQUES
CHM 2364	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A
CHM 2365	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2B
CHM 2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
CHM 2476	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2A

Durant sa première année l'étudiant s'inscrit normalement au bloc 72 A en entier ; durant sa deuxième année il s'inscrit normalement au bloc 72 B ainsi qu'à neuf crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de deuxième année et de troisième année, l'étudiant doit, normalement, avoir suivi et réussi tous les cours de mathématiques et de physique de première année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Mineur en chimie

J

Ce programme totalise 20 crédits obligatoires, 7 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	20 CR.
CHM 1172	3 H 1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 1
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
CHM 1364	1 AH 1 j	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1463	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1A
CHM 1472	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1B
MAT 1954	3 A 1 j	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 1
PHY 1951	2 H 1 j	MÉCANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 7 CR. MAXIMUM 8 CR.
BCM 1501	3 A 1 j	ORIGINE BIOCHIMIQUE DE LA VIE
BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1153	3 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 j s	INTRODUCTION A LA GÉNÉTIQUE
CHM 1500	2 A 1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
CHM 3600	2 H 1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

GLG 1952	3 AH 1 js	GEOLOGIE GENERALE
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1956	2 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2
MCB 1974	3 H 1	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
PHY 1952	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE
STT 1971	3 AH 1 s	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

Communication et Politique

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire 1-227-1-0

Information sur le programme :

Richard Nadeau 343-2163

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier scolaire est évalué sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et litté-

rature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1er février pour une admission au trimestre d'hiver.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	398	82
Refus	95	39
Offres d'admission	151	26
Capacité d'accueil totale	62	13
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 24.000.		

Programme 1-227-1-0

Version 00

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique J

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 48 à option et 6 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours COM et 42 crédits de cours POL devront avoir été complétés.

Dans l'ensemble des blocs en méthodologie (99 B, C, D et E), l'étudiant doit réussir 18 crédits, dont 9 crédits COM et 9 crédits POL.

L'étudiant doit suivre 15 crédits dans l'ensemble des blocs relatifs à la spécialisation en communication (99 F, G et H).

BLOC 99 A	OBLIGATOIRE	36 CR.
CONNAISSANCES FONDAMENTALES		
COM 1150	3 A 1 j	COMMUNICATION ECRITE
COM 1300	3 A 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1511	3 AH 1 js	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1560	3 AH 1 j	COMMUNICATION INFORMATISEE 1
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
POL 1010	3 AH 1 j	ANALYSE POLIT.: CONCEPTS, MECANISMES
POL 1011	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX THEORIES POLITIQUES
POL 1020	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1200	3 AH 1 j	IDEES POLITIQUES 1
POL 1320	3 AH 1 j	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 1600	3 AH 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES

BLOC 99 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
METHODOLOGIE GENERALE		
COM 1100	3 A 1 j	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
POL 1100	3 AH 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE

BLOC 99 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
METHODOLOGIE QUANTITATIVE		
COM 1400	3 AH 1 js	ANALYSE DES DONNEES EN COMMUNICATION
POL 2803	3 AH 1 j	INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE

BLOC 99 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
METHODOLOGIE SPECIALISEE EN COMMUNICATION		
COM 2200	3 H 1 j	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS
COM 2340	3 A 1 j	COMMUNICATION ET RECHERCHES-TERRAIN
COM 2355	3 H 1 j	COMMUNICATION ET RECHERCHE SOCIALE

BLOC 99 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
METHODOLOGIE SPECIALISEE EN SCIENCE POLITIQUE		
POL 3120	3 AH 1 j	POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES
POL 3130	3 AH 1 j	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.
POL 3803	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE
POL 3804	3 AH 1 j	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les transferts

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat. L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

4.4 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 Les universitaires, les adultes, les étrangers, les transferts et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12, ou l'équivalent.

5.4 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.2, 10.3, 10.9 et 10.12.

5.5 Ces programmes doivent être suivis à plein temps. Les adultes en exercice peuvent suivre le programme de mineur à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

Baccalauréat	Collégiens	Autres
Demandes	617	268
Refus	238	144
Offres d'admission	135	49
Capacité d'accueil	80	30
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 28.100		

Mineur	Collégiens	Autres
Demandes	90	88
Refus	52	67
Offres d'admission	3	6
Capacité d'accueil	13	12
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 28.100		

Programme 1-065-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en criminologie J

L'orientation Clinique comprend les segments 01 et 70, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

L'orientation Analyse et recherche clinique comprend les segments 01 et 71, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE 36 CR.

FONDEMENTS DE LA CRIMINOLOGIE

CRI 1001	3 AH 1	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.
CRI 1050	3 AH 1	SOCIOCriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1	PSYCHOCRIMINOLOGIE
CRI 1151	3 A 1	JUSTICE CRIMINELLE 1
CRI 1200	3 A 1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CRI 1401	3 A 2	CRIMINO. APPLIQUEE ET INSTITUTIONS
CRI 1511	3 H 1	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 1600	3 H 1	INITIATION AUX MÉTHODES QUANTITATIV.
CRI 1730	3 H 1	VICTIMOLOGIE
CRI 2410	3 AH 1	PENOLOGIE
CRI 2455	3 A 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 1
PSY 1075	3 A 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE

BLOC 01 B OBLIGATOIRE 15 CR.

FORMATION PRATIQUE

CRI 2250	3 AH 1	PREPARATION AU STAGE
CRI 3260	9 AHE 1	STAGES PRATIQUES
CRI 3360	3 AHE 1	ATELIER DE RETROACTION

BLOC 01 C OPTION MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 3 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

AEG 2110	3 AHE 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG 2115	3 AHE 1	ANIMATION DES GROUPES RESTREINTS
AEG 2117	3 AHE 1	LEADERSHIP DANS LES GROUPES
GSP 1000	3 AHE 1	SECURITE INTERIEURE: NATURE, MISSION
GSP 1005	3 AHE 1	GESTION DE LA SECURITE
JES 2005	3 AHE 1	JEUNES ET FAMILLE
JES 2008	3 AHE 1	JEUNES ET VIOLENCE
PSE 2105	3 H 1	INADAPTA., PETITE ENFANCE ET ENFANCE
PSE 2106	3 H 1	INADAPTATION AU COURS DE L'AOOLESCN.
PSE 3102	3 AH 1	MOELES: PREVENTION ET INTERVENTION
PSE 3109	3 AHE 1	INTERVENTIONS EN MILIEU RESIDENTIEL
PSY 1003	3 H 1	LA MESURE EN PSYCHOLOGIE
PSY 1004	3 A 1	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 1
PSY 1957	3 AH 1	PROCESSEUS COGNITIFS 1
PSY 1958	3 AH 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1966	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY 3000	3 AH 1	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
SVS 1802	3 A 1	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 1985	3 AHE 1	LEGISLATION SOCIALE
SVS 2377	3 A 1	GROUP: CONCEPTS ET CONTEXTES
SVS 3807	3 AH 1	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 3811	3 AH 1	METHODES DE RECHERCHE-ACTION
TXM 1221	3 AHE 1	EFFECTS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1221D	3 AHE 1	EFFECTS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1331	3 AHE 1	PREDITION DES TOX.: ASP. THEORETIQUES
TXM 1331D	3 AHE 1	PREDITION DES TOX.: ASP. THEORETIQUES

BLOC 01 Y OPTION MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 3 CR.

FORMATION GENERALE

ANT 1950	3 A 1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 3052	3 H 1	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
COM 1500	3 AH 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2904	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
IFT 1931	3 AHE 1	INITIATION AUX BASES DE DONNEES
PHI 1400	3 A 1	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 2150	3 A 1	PISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
POL 1951	3 AH 1	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 3000	3 AH 1	GROUPES DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAUX
REI 1210	3 AH 1	PRINCIPES DE GESTION
SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 3101	3 H 1	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3103	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SOL 3503	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION CLINIQUE

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
CONNAISSANCES CRIMINOLOGIQUES		
CRI 2950	3 AH 1 j	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 1
CRI 3051	3 H 1 j	SOCIOCRIMINOLOGIE 2
CRI 3161	3 H 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 2
CRI 3201	3 H 1 j	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOG.
CRI 3301	3 H 1 j	SOCIOPOITIQUE DE LA POLICE
CRI 3305	3 A 1 j	VIOLENCES CRIMINELLES
CRI 3312	3 H 1 j	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PENALE
CRI 3320	3 AH 1 j	ATELIER D'INTEGRATION CRIMINOLOGIQUE
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3361	3 H 1 j	PREVENTION DU CRIME
CRI 3415	3 H 1 j	MESURES PENALES COMMUNAUTAIRES
CRI 3420	3 AH 1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3425	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
CRI 3540	3 H 1 j	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
CRI 3545	3 A 1 j	NORMES LEGALES ET POUVOIR
CRI 3810	3 E 1 j	LA DELINQUANCE SEXUELLE
CRI 3820	3 H 1 j	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
CRI 3900	3 H 1 j	JUSTICE DES MINEURS
CRI 3900D	3 AH 1 js	JUSTICE DES MINEURS
CRI 3950	3 AHE 1 j	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.
FORMATION CLINIQUE		
CRI 2015	3 H 1 j	RELATION D'AIDE EN CRIMINOLOGIE
CRI 2811	3 AH 1 j	TECHNIQUES D'ENTREVUE EN CRIMINOLOG.
CRI 3010	3 H 1 j	CONCILIATION ET MEDIATION
CRI 3015	3 H 1 j	TECHNIQUES D'ENTREVUE 2
CRI 3465	3 H 1 j	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
CRI 3495	3 A 1 j	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
CRI 3721	3 A 1 j	PRINCIPES ET MODELES D'INTERVENTION
CRI 3800	3 H 1 j	TECHNIQUES DE CAS EN CRIMINOLOGIE
SVS 2376	3 A 1 j	FAMILLE: SYSTEME ET STRUCTURE
SVS 2378	3 H 1 s	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
COURS D'ANALYSE ET RECHERCHE CLINIQUE COMPLEMENTAIRE		
CRI 2531	3 H 1 j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
CRI 3013	3 A 1 j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
CRI 3203	3 H 1 j	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
CRI 3213	3 A 1 j	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
CRI 3318	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ANALYSE ET RECHERCHE CLINIQUE

BLOC 71 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
CONNAISSANCES CRIMINOLOGIQUES		
CRI 2950	3 AH 1 j	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 1
CRI 3040	3 H 1 j	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
CRI 3051	3 H 1 j	SOCIOCRIMINOLOGIE 2
CRI 3161	3 H 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 2
CRI 3201	3 H 1 j	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOG.
CRI 3301	3 H 1 j	SOCIOPOITIQUE DE LA POLICE
CRI 3305	3 A 1 j	VIOLENCES CRIMINELLES
CRI 3312	3 H 1 j	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PENALE
CRI 3320	3 AH 1 j	ATELIER D'INTEGRATION CRIMINOLOGIQUE
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3361	3 H 1 j	PREVENTION DU CRIME
CRI 3415	3 H 1 j	MESURES PENALES COMMUNAUTAIRES
CRI 3420	3 AH 1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3425	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
CRI 3540	3 H 1 j	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
CRI 3545	3 A 1 j	NORMES LEGALES ET POUVOIR
CRI 3810	3 E 1 j	LA DELINQUANCE SEXUELLE
CRI 3820	3 H 1 j	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
CRI 3900	3 H 1 j	JUSTICE DES MINEURS
CRI 3900D	3 AH 1 js	JUSTICE DES MINEURS
CRI 3950	3 AHE 1 j	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 2

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.
FORMATION EN ANALYSE ET RECHERCHE CLINIQUE		
CRI 2531	3 H 1 j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
CRI 3013	3 A 1 j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
CRI 3203	3 H 1 j	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
CRI 3213	3 A 1 j	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
CRI 3318	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
COURS CLINIQUES COMPLEMENTAIRES		
CRI 2015	3 H 1 j	RELATION D'AIDE EN CRIMINOLOGIE
CRI 3010	3 H 1 j	CONCILIATION ET MEDIATION
CRI 3465	3 H 1 j	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
CRI 3495	3 A 1 j	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
CRI 3800	3 H 1 j	TECHNIQUES DE CAS EN CRIMINOLOGIE
SVS 2378	3 H 1 s	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

Sauf exception autorisée, les crédits aux choix ne sont pas de si-gle CRI.

Programme 1-065-4-0

Version 01

Mineur en criminologie

J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 81 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
INITIATION A LA CRIMINOLOGIE		
CRI 1050	3 AH 1 js	SOCIOCRIMINOLOGIE 1
CRI 1100	3 AH 1 j	PSYCHOCRIMINOLOGIE
CRI 1151	3 A 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1
CRI 1200	3 A 1 j	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE

BLOC 81 B	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 15 CR.
CONNAISSANCES CRIMINOLOGIQUES		
CRI 1001	3 AH 1 j	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.
CRI 1401	3 A 2 j	CRIMINO. APPLIQUEE ET INSTITUTIONS
CRI 1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 1600	3 H 1 j	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.
CRI 1730	3 H 1 j	VICTIMOLOGIE
CRI 2410	3 AH 1 j	PENOLOGIE
CRI 2455	3 A 1 j	PERSONNALITE CRIMINELLE 1
CRI 2531	3 H 1 j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
CRI 3010	3 H 1 j	CONCILIATION ET MEDIATION
CRI 3013	3 A 1 j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
CRI 3040	3 H 1 j	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
CRI 3161	3 H 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 2
CRI 3201	3 H 1 j	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOG.
CRI 3203	3 H 1 j	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
CRI 3213	3 A 1 j	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
CRI 3301	3 H 1 j	SOCIOPOITIQUE DE LA POLICE
CRI 3305	3 A 1 j	VIOLENCES CRIMINELLES
CRI 3318	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3361	3 H 1 j	PREVENTION DU CRIME
CRI 3415	3 H 1 j	MESURES PENALES COMMUNAUTAIRES
CRI 3420	3 AH 1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3425	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
CRI 3465	3 H 1 j	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
CRI 3495	3 A 1 j	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
CRI 3540	3 H 1 j	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
CRI 3545	3 A 1 j	NORMES LEGALES ET POUVOIR
CRI 3810	3 E 1 j	LA DELINQUANCE SEXUELLE
CRI 3820	3 H 1 j	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
CRI 3900	3 H 1 j	JUSTICE DES MINEURS
CRI 3900D	3 AH 1 js	JUSTICE DES MINEURS

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle CRI.

Démographie

Mineur 1-070-4-0

Information sur le programme :

Evelyne Lapierre Adamcyk

343-6382

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307 ;

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Le cours Mathématiques 337 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

3.4 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12, ou l'équivalent.

3.5 Toute personne qui désire être admissible à plein temps en démographie doit nécessairement faire une demande d'admission à un autre programme (majeur ou mineur) puisqu'elle doit d'abord avoir complété le cours DMO 1000 (cours de niveau universitaire) avant d'être autorisée à s'inscrire à plein temps en démographie.

3.6 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple,

des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.2, 10.9 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

Programme 1-070-4-0

Version 03

Mineur en démographie

J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 12 CR.			
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
DMO 2200	3 A 1 j	COLLECTE: SOURCE DES INFORMATIONS	
DMO 2311	3 A 1 j	ANALYSE LONGITUDINALE	
DMO 2312	3 H 1 j	ANALYSE TRANSVERSALE	
BLOC 72 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
DMO 2100	3 H 1 j	POPULATION CANADIENNE	
DMO 3100	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE DU TIERS MONDE	
BLOC 72 C OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			
DMO 1010	3 H 1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS	
DMO 2330	3 A 1 j	TECHNIQUES AUXILIAIRES	
DMO 2700	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA POPULATION	
DMO 3307	3 H 1 j	ANALYSE DEMOGRAPHIQUE AVANCEE	
DMO 3380	3 A 1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE MATHEMATIQUE	
DMO 3400	3 H 1 j	SOCIOLOGIE ET POPULATION	
DMO 3420	3 H 1 j	MIGRATIONS	
DMO 3450	3 H 1 j	ECONOMIE ET POPULATION	

Économie et Politique

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire 1-244-1-0

Information sur le programme :

Claude Montmarquette

343-2404

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple,

des à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-244-1-0

Version 00

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique J

Ce programme totalise 31 crédits obligatoires, 56 à option et 3 au choix. Un minimum de 42 crédits doit provenir de cours de sigle ECN ou de cours du bloc B, et un minimum de 42 crédits doit provenir de cours de sigle POL ou de cours du bloc B.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

31 CR.

CONCEPTS ET TECHNIQUES D'ANALYSE

ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 1150	4 H 1 j	ANALYSE DES DONNEES ECONOMIQUES
ECN 2011	3 AH 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
ECN 2050	3 AH 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
POL 1010	3 AH 1 j	ANALYSE POLIT.: CONCEPTS, MECANISMES
POL 1011	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX THEORIES POLITIQUES
POL 1100	3 AH 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE
POL 1200	3 AH 1 j	IDEES POLITIQUES 1
POL 1600	3 AH 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES

BLOC 71 B OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 7 CR.

OUTILS MATHEMATIQUES

MAT 1903	3 AH 1 j	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL 1
STT 1971	3 AH 1 s	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
STT 2971	4 AH 1 j	STATISTIQUE POUR ECONOMISTES

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

CONNAISSANCES FONDAMENTALES EN SCIENCES ECONOMIQUES

ECN 1022	4 AH 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE 1
ECN 1200	3 H 1 s	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1250	4 A 1 j	ECONOMETRIE 1
ECN 1300	4 A 1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1400	3 A 1 s	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 1962	3 E 1 j	ECONOMIE DE L'AMERIQUE DU NORD
ECN 1964	3 A 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1967	3 H 1 j	ECONOMIE DE L'EUROPE
ECN 1970	3 E 1 j	ECONOMIE DES PAYS D'EUROPE DE L'EST
ECN 2012	3 H 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
ECN 2022	4 A 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE 2
ECN 2055	3 H 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 2
ECN 2150	4 H 1 j	ECONOMETRIE 2
ECN 2170	4 A 1 j	COMPTABILITE
ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

CONNAISSANCES FONDAMENTALES EN SCIENCE POLITIQUE

POL 1007	3 AH 1 j	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPAREES
POL 1020	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1320	3 AH 1 j	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 2005	3 AH 1 j	LES ELECTIONS
POL 2050	3 AH 1 j	PARTIS POLITIQUES
POL 2140	3 AH 1 j	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
POL 2150	3 AH 1 j	POLITIQUES SOCIALES
POL 2180	3 AH 1 j	THEORIES MARXISTES
POL 2272	3 AH 1 j	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE

POL 2510	3 AH 1 j	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
POL 2805	3 AH 1 j	THEORIE DE L'ORGANISATION ADMINIST.
POL 2806	3 AH 1 j	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES
POL 2808	3 AH 1 j	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 3255	3 AH 1 j	LA PENSEE LIBERALE
POL 3410	3 AH 1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3803	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE

BLOC 71 E OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

DOMAINES DE SPECIALISATION EN SCIENCES ECONOMIQUES

ECN 3011	4 H 1 j	CHOIX COLLECTIFS
ECN 3031	3 A 1 j	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES
ECN 3050	4 E 1 j	FLUCTUATIONS ECONOMIQUES
ECN 3060	4 H 1 j	FINANCES PUBLIQUES
ECN 3100	4 H 1 j	COMMERCE INTERNATIONAL
ECN 3110	4 H 1 j	FINANCE INTERNATIONALE
ECN 3150	4 A 1 j	ECONOMETRIE 3
ECN 3170	3 A 1 j	COMPTABILITE 2
ECN 3200	4 H 1 j	THEORIE MONETAIRE
ECN 3370	3 H 1 j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
ECN 3400	4 H 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ECN 3450	3 A 1 j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
ECN 3500	4 A 1 j	ECONOMIE DU TRAVAIL
ECN 3510	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE ECONOMIQUE
ECN 3650	3 H 1 j	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
ECN 3700	4 H 1 j	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
ECN 3801	3 HE 1 j	ECONOMIE FINANCIERE
ECN 3820	3 H 1 j	ECONOMIE DES ORGANISATIONS
ECN 3910	3 H 1 j	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 3920	3 A 1 j	ECONOMIE ET DROIT
ECN 3930	3 A 1 j	DISTRIBUTION DU REVENU
ECN 3940	3 A 1 j	ETUDES DE MARCHES
ECN 3950	3 H 1 j	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE APPLIQUEE
ECN 3966	3 H 1 j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE

BLOC 71 F OPTION

OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

DOMAINES DE SPECIALISATION EN SCIENCE POLITIQUE

POL 2281	3 AHE 1 j	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2341	3 AH 1 j	FINANCES PUBLIQUES
POL 2830	3 AH 1 j	L'AMERIQUE LATINE
POL 2840	3 AH 1 j	SYSTEMES COMPARES: MOYEN-ORIENT
POL 2850	3 AH 1 j	PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
POL 2860	3 AH 1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
POL 3000	3 AH 1 j	GROUPES DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAUX
POL 3005	3 AH 1 j	SOCIO POLITIQUE DES CONFLITS ARMES
POL 3010	3 AH 1 j	LES RELATIONS NORD-SUD
POL 3100	3 AH 1 j	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3110	3 AH 1 j	L'ETAT ET L'ECONOMIE
POL 3120	3 AH 1 j	POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES
POL 3220	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE
POL 3260	3 AH 1 j	COMPORTEMENTS POLITIQUES
POL 3280	3 AH 1 j	PISTEMOLOGIE DE LA SCIENCE POLIT.
POL 3320	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3400	3 AH 1 j	FEDERALISME COMPARE
POL 3560	3 AH 1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3600	3 AH 1 j	THEORIES: POLIT. ETRANGERE COMPAREE
POL 3721	3 AH 1 j	RELATIONS EXTERIEURE: CANADA, QUEBEC
POL 3802	3 AH 1 j	THEORIES DU DEVELOPPEMENT
POL 3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 3807	3 AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 3851	3 AHE 1 j	INTEGRATION EUROPEENNE
POL 3900	3 AH 1 j	POLITIQUE ET SOCIETE
POL 3906	3 AH 1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE
POL 3910	3 AH 1 j	LES FEMMES ET LA POLITIQUE

BLOC 71 Y OPTION

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

DOMAINES DE SPECIALISATION EN SCIENCE POLITIQUE

ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
DMO 1000	3 AH 1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
GEO 2222	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE DES ACTIVITES ECONOMIQUES
HST 3450	3 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC
PHI 2150	3 A 1 j	PISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PSY 1075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
QCF 1050	3 A 1 j	INTRODUCTION AU QUEBEC
REI 1010	3 A 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1970	3 AH 1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple ECN ni POL.

Dans le cadre du bloc 71 B, l'étudiant qui n'a pas réussi l'équivalent de MAT 1903 ou de STT 1971 devra obligatoirement compléter ce qui lui manque. Dans ce cas, il peut être exempté du minimum de 3 crédits requis au bloc 71 Y.

Les cours ECN 1022, 2011, 2012, 2022, 2050, 2055, 2150, 3150 et STT 2971 sont essentiels pour l'admission à la maîtrise régulière en Sciences économiques.

Ce programme est prévu pour qu'on le complète en trois ans. Cependant, l'étudiant qui désire s'inscrire à temps partiel peut le faire et dispose alors de six ans pour compléter le programme.

Études allemandes

B.A. spécialisé 1-085-1-0

Majeur 1-085-2-0

Mineur 1-085-4-0

Information sur les programmes :

Jürgen Heizmann 343-7608

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Pour le B.A. spécialisé et le programme de majeur : avoir réussi les cours du bloc 10.5 ou l'équivalent : Allemand 101, 201

1.3 Pour le mineur, il n'y a pas de cours préalable.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.5. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-085-1-0

Version 09

B.A. spécialisé en études allemandes

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

15 CR.

ACQUISITION DE L'ALLEMAND

ALL 1011	3	A	1	j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1
ALL 1012	3	A	1	j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2
ALL 1013	3	A	1	j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3
ALL 1014	3	A	1	j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 1
ALL 1015	3	A	1	j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE

15 CR.

INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES

ALL 1090	3	H	1	j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1110	3	H	1	j	EXERCICES DE TRADUCTION
ALL 1210	3	H	1	j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
ALL 1370	3	H	1	j	ALLEMAND IDIOMATIQUE ET REDACTION
ALL 1380	3	H	1	j	ALLEMAND MODERNE PARLE

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

TRADUCTION ET REDACTION 1

ALL 2010	3	A	1	j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2
ALL 2110	3	H	1	j	TRADUCTION 1
ALL 2121	3	A	1	j	REDACTION 1
ALL 2122	3	A	1	j	REDACTION 2

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

LITTERATURE 1

ALL 2200	3	A	1	j	INTRODUC. A LA LITTERATURE ALLEMANDE
ALL 2220	3	H	1	j	LE ROMANTISME ALLEMAND
ALL 2221	3	H	1	j	JEUNE ALLEMAGNE ET REALISME POETIQUE
ALL 2231	3	H	1	j	LITTERATURE ALLEMANDE (FR.)
ALL 2240	3	A	1	j	LA LITTERATURE DE 1880 A 1933
ALL 2241	3	A	1	j	LA LITTERATURE DE 1933 AUX ANNEES 70

BLOC 71 E OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

LECTURE COMPLEMENTAIRE

ALL 2290	3	AHE	1	js	ETUDES DE TEXTES 1
ALL 3290	3	AHE	1	js	ETUDES DE TEXTES 2

BLOC 71 F OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

CIVILISATION

ALL 1311	3	H	1	js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES (FR.)
ALL 1313	3	AHE	1	js	DES GERMAINS AUX ALLEMANDS
ALL 2320	3	A	1	j	EXPOSES ET DISCUSSIONS
ALL 2331	3	H	1	j	ACTUALITES ALLEMANDES 1
ALL 2332	3	H	1	j	ACTUALITES ALLEMANDES 2
ALL 3300	3	A	1	j	COLLOQUE A SUJET OUVERT

BLOC 71 G OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

TRADUCTION ET REDACTION 2

ALL 3111	3	A	1	j	TRADUCTION 2
ALL 3112	3	A	1	j	TRADUCTION 3
ALL 3120	3	H	1	j	REDACTION 3
ALL 3130	3	H	1	j	STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 71 H OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

LITTERATURE 2

ALL 3260	3	A	1	j	LE MOYEN AGE ET LA REFORME
ALL 3261	3	A	1	j	BAROCK, AUFKLARUNG, STURM UND DRANG
ALL 3270	3	H	1	j	LE CLASSICISME DE WEIMAR
ALL 3280	3	A	1	j	LITTERATURE CONTEMPORAINE

BLOC 71 I OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE

ALL 3411	3	H	1	j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 1
ALL 3412	3	H	1	j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 2

BLOC 71 J		OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.		ALL		1210		3 H 1 j		LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES	
THEORIE LITTERAIRE ET LINGUISTIQUE						ALL		1370		3 H 1 j		ALLEMAND IDIOMATIQUE ET REDACTION	
LCO 1000 3 A 1 j INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE						ALL		1380		3 H 1 j		ALLEMAND MODERNE PARLE	
LCO 2010 3 H 1 js THEORIES DE LA LITTERATURE						BLOC 71 C		OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.			
LCO 2100 3 A 1 j LITTERAT. ET THEORIES DE LA CULTURE						TRADUCTION ET REDACTION 1							
LNG 1955 3 A 1 j NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE						ALL		2010		3 A 1 j		GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2	
LNG 2340 3 A 1 j LANGUES SECONDES						ALL		2110		3 H 1 j		TRADECTION 1	
BLOC 71 Y		OPTION		MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.		ALL		2121		3 A 1 j		REDACTION 1	
DISCIPLINES CONNEXES						ALL		2122		3 A 1 j		REDACTION 2	
ANT 1900 3 AHE 1 js INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE						BLOC 71 D		OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.			
COM 2200 3 H 1 j COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS						LITTERATURE 1							
DMO 1950 3 A 1 j DEMOGRAPHIE SOCIALE						ALL		2200		3 A 1 j		INTRODUC. A LA LITTERATURE ALLEMANDE	
ECN 1110 3 AH 1 j MICROECONOMIE: INTRODUCTION						ALL		2220		3 H 1 j		LE ROMANTISME ALLEMAND	
ECN 1111 3 AH 1 j MACROECONOMIE: INTRODUCTION						ALL		2221		3 H 1 j		JEUNE ALLEMAGNE ET REALISME POETIQUE	
ECN 1300 4 A 1 s HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL						ALL		2231		3 H 1 j		LITTERATURE ALLEMANDE (FR.)	
ECN 1967 3 H 1 j ECONOMIE DE L'EUROPE						ALL		2240		3 A 1 j		LA LITTERATURE DE 1880 A 1933	
HAR 1190 3 A 1 j INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT						ALL		2241		3 A 1 j		LA LITTERATURE DE 1933 AUX ANNEES 70	
HAR 1200 3 A 1 j INTRODUCTION A L'ART MODERNE						BLOC 71 E		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.			
HAR 2850 3 H 1 j ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950						LECTURE COMPLEMENTAIRE							
HAR 2960 3 H 1 j EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS						ALL		2290		3 AHE 1 js		ETUDES DE TEXTES 1	
HST 1042 3 H 1 j L'EUROPE CONTEMPORAINE						ALL		3290		3 AHE 1 js		ETUDES DE TEXTES 2	
HST 2256 3 HE 1 j HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE						BLOC 71 F		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
HST 2275 3 A 1 j HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE						CIVILISATION							
HST 3256 3 A 1 j POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE						ALL		1311		3 H 1 js		SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES (FR.)	
MUL 1107 3 AH 1 j HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5						ALL		1313		3 AHE 1 js		DES GERMAINS AUX ALLEMANDS	
PHI 2200 3 A 1 j NIETZSCHE						ALL		2320		3 A 1 j		EXPOSES ET DISCUSSIONS	
PHI 2650 3 H 1 j KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE						ALL		2331		3 H 1 j		ACTUALITES ALLEMANDES 1	
PHI 3640 3 H 1 j HEGEL						ALL		2332		3 H 1 j		ACTUALITES ALLEMANDES 2	
PHI 3760 3 H 1 j HEIDEGGER						ALL		3300		3 A 1 j		COLLOQUE A SUJET OUVERT	
POL 1951 3 AH 1 js ELEMENTS DE POLITIQUE						BLOC 71 G		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.			
POL 1954 3 AH 1 js RELATIONS INTERNATIONALES						TRADUCTION ET REDACTION 2							
POL 2350 3 AH 1 j SYSTEMES POLITIQUES EUROPENS						ALL		3111		3 A 1 j		TRADECTION 2	
POL 3410 3 AH 1 j MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE						ALL		3112		3 A 1 j		TRADECTION 3	
POL 3851 3 AHE 1 j INTEGRATION EUROPENNE						ALL		3120		3 H 1 j		REDACTION 3	
PPL 2010 3 AHE 1 js POL D'IMMIGRATION: ETUDE COMPAREE						ALL		3130		3 H 1 j		STYLISTIQUE COMPAREEE	
PSY 1980 3 A 1 j INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD						BLOC 71 H		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.			
SOL 1006 3 H 1 j MARX						LITTERATURE 2							
SOL 1952 3 AH 1 js INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES						ALL		3260		3 A 1 j		LE MOYEN AGE ET LA REFORME	
SOL 2017 3 H 1 j WEBER						ALL		3261		3 A 1 j		BAROCK, AUFKLARUNG, STURM UND DRANG	
SOL 3012 3 H 1 j SOCIOLOGIE CRITIQUE						ALL		3270		3 H 1 j		LE CLASSICISME DE WEIMAR	
ALL						ALL		3280		3 A 1 j		LITTERATURE CONTEMPORAINE	
BLOC 71 I		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.		L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE							
THEORIE LITTERAIRE ET LINGUISTIQUE						ALL		3411		3 H 1 j		L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 1	
ALL						ALL		3412		3 H 1 j		L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 2	
BLOC 71 J		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		THEORIE LITTERAIRE ET LINGUISTIQUE							
ALL						ALL		1000		3 A 1 j		INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREEE	
ALL						ALL		2010		3 H 1 js		THEORIES DE LA LITTERATURE	
ALL						ALL		2100		3 A 1 j		LITTERAT. ET THEORIES DE LA CULTURE	
ALL						LNG		1955		3 A 1 j		NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	
ALL						ALL		2340		3 A 1 j		LANGUES SECONDES	
BLOC 71 Y		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		DISCIPLINES CONNEXES							
ALL						ANT		1900		3 AHE 1 js		INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	
ALL						COM		2200		3 H 1 j		COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS	
ALL						DMO		1950		3 A 1 j		DEMOCRAPHIE SOCIALE	
ALL						ECN		1110		3 AH 1 j		MICROECONOMIE: INTRODUCTION	
ALL						ECN		1111		3 AH 1 j		MACROECONOMIE: INTRODUCTION	

HAR	2960	3 H 1 j	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS
HST	1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST	2256	3 HE 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST	2275	3 A 1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST	3256	3 A 1 j	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
MUL	1107	3 AH 1 j	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
PHI	2200	3 A 1 j	NIETZSCHE
PHI	2650	3 H 1 j	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI	3640	3 H 1 j	HEGEL
PHI	3760	3 H 1 j	HEIDEGGER
POL	1951	3 AH 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL	1954	3 AH 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
POL	2350	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES EUROPENS
POL	3410	3 AH 1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL	3851	3 AHE 1 j	INTEGRATION EUROPENNE
PPL	2010	3 AHE 1 js	POL. D'IMMIGRATION: ETUDE COMPAREE
PSY	1980	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD
SOL	1006	3 H 1 j	MARX
SOL	1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL	2017	3 H 1 j	WEBER
SOL	3012	3 H 1 j	SOCIOLOGIE CRITIQUE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP, ALL 1951 ou 1981.

Les cours du bloc 71 A sont répartis sur quatre jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Programme 1-085-4-0

Version 07

Mineur en études allemandes

J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 15 CR.

ACQUISITION DE L'ALLEMAND

ALL	1011	3 A 1 j	CDURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1
ALL	1012	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2
ALL	1013	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3
ALL	1014	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 1
ALL	1015	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 2

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 6 CR.

INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES

ALL	1090	3 H 1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL	1110	3 H 1 j	EXERCICES DE TRADUCTION
ALL	1370	3 H 1 j	ALLEMAND IDIOMATIQUE ET REDACTION
ALL	1380	3 H 1 j	ALLEMAND MODERNE PARLE
ALL	1951H	6 AHE 1 js	ALLEMAND ELEMENTAIRE

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 12 CR.

COURS THEMATIQUES

ALL	1210	3 H 1 j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
ALL	1311	3 H 1 js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES (FR.)
ALL	1313	3 AHE 1 js	DES GERMANIS AUX ALLEMANDS
ALL	2231	3 H 1 j	LITTERATURE ALLEMANDE (FR.)
ALL	2331	3 H 1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 1
ALL	2332	3 H 1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 2
HAR	1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HST	1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST	2275	3 A 1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
LCO	1000	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LNG	1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
POL	1954	3 AH 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES

Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier le cours ALL 1951 du bloc B.

Pour suivre le bloc A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du CEGEP ou ALL 1951 ou ALL 1981.

Les cours du bloc A sont répartis sur quatre jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.

Sauf exception, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Études anglaises

B.A. spécialisé 1-135-1-0

Majeur 1-135-2-0

Mineur 1-135-4-0

Information sur les programmes :

John O'Neill 343-6192

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Réussir un test de connaissance de l'anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Un baccalauréat en éducation, option enseignement de l'anglais au secondaire est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus au baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme d'études anglaises s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

B.A. spécialisé en études anglaises**BLOC 71 F****OPTION****MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.****SUJETS SPECIAUX**

ANG 1940	3 A 1 j	LA DIFFERENCE EN SEXUALITE
ANG 1950	3 H 1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
ANG 1960	3 A 1 j	VILLE AMERICAINE EN ART ET LITTERAT.
ANG 1970	3 H 1 js	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE
ANG 2053	3 A 1 j	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR
ANG 2250	3 A 1 j	THE BIBLE AND ENGLISH LITERATURE
ANG 2290	3 A 1 j	THE ENGLISH SONG
ANG 2370	3 H 1 j	FREUD AND LITERATURE

BLOC 71 Y**OPTION****MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.****DISCIPLINES CONNEXES**

CIN 2010	3 A 1 j	MOUVEMENTS DE L'HISTOIRE DU CINEMA
FRA 1011	3 A 1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
GRC 3140	3 H 1 j	LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 2182	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AUX ETATS-UNIS
HEB 2118	3 A 1 js	LITTERATURE, TRADITION ET RELIGION
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1903	3 A 1 j	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE
HST 2253	3 A 1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 A 1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865
LNG 1090	3 H 1 j	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
LNG 2011	3 A 1 j	COURANTS THEORIQUES EN LINGUISTIQUE

Les cours ANG 1011 et 1012 ne sont recevables dans le programme spécialisé que s'ils sont réussis avec au moins la note B ; pour ce qui est de ANG 1013, il faudra au moins C+.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple ANG.

BLOC 71 A **OBLIGATOIRE** **24 CR.**

ANG 1001	3 A 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1033	3 H 1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
ANG 2002	3 H 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 2
ANG 2004	3 H 1 j	INTRODUCTION TO LITERARY THEORY
ANG 2020	3 A 1 j	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
ANG 2031	3 A 1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 1
ANG 2032	3 H 1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 2
ANG 3000	3 H 1 j	SENIOR SEMINAR

BLOC 71 B **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.****LA LANGUE**

LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH
LNG 1231	3 H 1 j	TOPICS IN ENGLISH LINGUISTICS
LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 2390	3 A 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 71 C **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.****L'ECRITURE**

ANG 1011	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 1
ANG 1012	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 2
ANG 1013	3 AH 1 j	ENGLISH COMPOSITION 3
ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 71 D **OPTION** **MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.****INITIATION A LA LITTERATURE**

ANG 1092	3 A 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
ANG 1182	3 A 1 j	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 1281	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1282	3 A 1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1300	3 H 1 j	CANADIAN POETRY
ANG 1310	3 A 1 j	FORMS OF FICTION 1
ANG 1330	3 A 1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1360	3 H 1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1361	3 H 1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
ANG 1380	3 A 1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 H 1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
ANG 1400	3 A 1 j	CULTURE OF THE U.S. (1940-)
ANG 1405	3 A 1 j	CULTURE OF ENGLISH CANADA (1929-)
ANG 1500	3 H 1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 71 E **OPTION** **MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 30 CR.****LITTERATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE**

ANG 2092	3 H 1 j	Critical Issues in Canadian Liter. 2
ANG 2102	3 H 1 j	CHAUCER
ANG 2113	3 A 1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
ANG 2114	3 A 1 j	SHAKESPEARE
ANG 2121	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
ANG 2122	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
ANG 2142	3 H 1 j	ENGLISH POETRY 1660-1800
ANG 2143	3 H 1 j	ENGLISH PROSE 1660-1800
ANG 2151	3 A 1 j	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1 j	VICTORIAN LITERATURE
ANG 2161	3 H 1 j	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
ANG 2162	3 H 1 j	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
ANG 2171	3 A 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2172	3 H 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2181	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2182	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2201	3 H 1 j	LITERARY CONTEXTS 1
ANG 2202	3 A 1 j	LITERARY CONTEXTS 2
ANG 2310	3 A 1 j	FORMS OF FICTION 2
ANG 2361	3 H 1 j	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
ANG 2401	3 A 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2

Programme 1-135-2-0**Version 05****Majeur en études anglaises**

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A **OBLIGATOIRE**

ANG 1001	3 A 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1033	3 H 1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
ANG 2002	3 H 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 2
ANG 2020	3 A 1 j	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
ANG 2031	3 A 1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 1
ANG 2032	3 H 1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 2

BLOC 71 B **OPTION****MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.****LA LANGUE**

LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH
LNG 1231	3 H 1 j	TOPICS IN ENGLISH LINGUISTICS
LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 2390	3 A 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 71 C **OPTION****MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.****L'ECRITURE**

ANG 1011	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 1
ANG 1012	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 2
ANG 1013	3 AH 1 j	ENGLISH COMPOSITION 3
ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 71 D **OPTION****MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.****INITIATION A LA LITTERATURE**

ANG 1092	3 A 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
ANG 1182	3 A 1 j	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH

ANG 1281	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1282	3 A 1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1300	3 H 1 j	CANADIAN POETRY
ANG 1310	3 A 1 j	FORMS OF FICTION 1
ANG 1330	3 A 1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1360	3 H 1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1361	3 H 1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
ANG 1380	3 A 1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 H 1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
ANG 1400	3 A 1 j	CULTURE OF THE U.S. (1940-)
ANG 1405	3 A 1 j	CULTURE OF ENGLISH CANADA (1929-)
ANG 1500	3 H 1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle ANG.

Programme 1-135-4-0

Version 03

Mineur en études anglaises J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires et 24 à option.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 6 CR.

INTRODUCTION A LA DISCIPLINE

ANG 1001	3 A 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1033	3 H 1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

LA LANGUE

LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH
LNG 1231	3 H 1 j	TOPICS IN ENGLISH LINGUISTICS
LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 2390	3 A 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 72 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

L'ECRITURE

ANG 1011	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 1
ANG 1012	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 2
ANG 1013	3 AH 1 j	ENGLISH COMPOSITION 3
ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 72 D OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.

INITIATION A LA LITTERATURE

ANG 1092	3 A 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
ANG 1182	3 A 1 j	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 1281	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1282	3 A 1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1300	3 H 1 j	CANADIAN POETRY
ANG 1310	3 A 1 j	FORMS OF FICTION 1
ANG 1330	3 A 1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1360	3 H 1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1361	3 H 1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
ANG 1380	3 A 1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 H 1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
ANG 1400	3 A 1 j	CULTURE OF THE U.S. (1940-)
ANG 1405	3 A 1 j	CULTURE OF ENGLISH CANADA (1929-)
ANG 1500	3 H 1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 72 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTERATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE

ANG 2092	3 H 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
ANG 2102	3 H 1 j	CHAUCER
ANG 2113	3 A 1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
ANG 2114	3 A 1 j	SHAKESPEARE
ANG 2121	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
ANG 2122	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
ANG 2142	3 H 1 j	ENGLISH POETRY 1660-1800
ANG 2143	3 H 1 j	ENGLISH PROSE 1660-1800
ANG 2151	3 A 1 j	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1 j	ROMANTIC LITERATURE
ANG 2161	3 H 1 j	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
ANG 2162	3 H 1 j	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
ANG 2171	3 A 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2172	3 H 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2181	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2182	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2250	3 A 1 j	THE BIBLE AND ENGLISH LITERATURE
ANG 2290	3 A 1 j	THE ENGLISH SONG
ANG 2370	3 H 1 j	FREUD AND LITERATURE
ANG 3000	3 H 1 j	SENIOR SEMINAR
CIN 2010	3 A 1 j	MOVEMENTS DE L'HISTOIRE DU CINEMA
FRA 1011	3 A 1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
GRC 3140	3 H 1 j	LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 2182	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AUX ETATS-UNIS
HEB 2118	3 A 1 j	LITTERATURE, TRADITION ET RELIGION
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1903	3 A 1 j	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE
HST 2253	3 A 1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 A 1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865
LNG 1090	3 H 1 j	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
LNG 2011	3 A 1 j	COURANTS THEORETIQUES EN LINGUISTIQUE

Les cours ANG 1011 et 1012 ne sont recevables dans le programme de majeur que s'ils sont réussis avec au moins la note B ; pour ce qui est de ANG 1013, il faudra au moins C+.

Etudes arabes

Mineur 1-117-4-0

Information sur le programme :

Samir Saul 343-7327

Information sur l'admission : 343-7076**1 Conditions d'admissibilité**

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique à la Direction des programmes de langue et de culture anglaises et étrangères pour discuter de leur cheminement d'études (343-7580).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.5 Il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-117-4-0

Version 02

Mineur en études arabes

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
ARA 1001	3 A 1 s INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1	
ARA 1002	3 H 1 s INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2	
FAS 1000	3 A 1 j INTRODUCTION A L'INTERCULTUREL	

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
ARA 1951	6 A 1 s ARABE ELEMENTAIRE	
ARA 1952	3 H 1 s ARABE INTERMEDIAIRE	
ARA 1953	3 AE 1 s ARABE AVANCE	

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANT 3861	3 A 1 js AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN	
ARA 2050	3 AH 1 s LITTERATURE ARABE	
FRA 2808	3 A 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1	
HST 2622	3 A 1 j HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE	
HST 2623	3 A 1 j HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.	
PHI 3805	3 A 1 j ARISTOTE: ETHIQUE ET POLITIQUE	
SRL 2000	3 AHE 1 js RELIGIONS MONOTHEISTES	

BLOC 70 D		OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ARA	2060	3 E	1 s	LE MONDE ARABE CONTEMPORAIN	
ECN	1966	3 H	1 s	ECONOMIE DU MONDE ARABE	
GEO	1222	3 H	1 j	LE SYSTEME MONDE	
POL	2240	3 AH	1 j	LA PENSEE POLITIQUE ARABE	
POL	2840	3 AH	1 j	SYSTEMES COMPARÉS: MOYEN-ORIENT	
SOL	2050	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE	

Etudes cinématographiques

Majeur 1-171-2-0

Information sur le programme :

Marc F. Gélinas 343-2194

Information sur l'admission : 343-7076**1 Conditions d'admissibilité**

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection**4.1 Pour les collégiens et les universitaires**

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	320	141
Refus	145	70
Offres d'admission	69	35
Capacité d'accueil	34	16
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	27.582	

Programme 1-171-2-0

Version 06

Majeur en études cinématographiques J

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 27 à option et 6 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 27 CR.

COURS FONDAMENTAUX

CIN 1011	3 A 1 j	TECHNIQUES DE L'IMAGE ET DU SON
CIN 1012	3 H 1 j	PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE
CIN 1016	3 A 1 j	THEORIE ET PRATIQUE DU MONTAGE
CIN 1021	3 A 1 j	VISIONNEMENTS ET ETUDE DE FILMS
CIN 1025	3 H 1 j	TEXTE, FILM, TRANSFORMATION
CIN 1060	3 A 1 j	SCENARISATION 1
CIN 2010	3 A 1 j	MOUVEMENTS DE L'HISTOIRE DU CINEMA
CIN 2035	3 H 1 j	THEORIES DU CINEMA
HAR 1030	3 A 1 j	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART

BLOC 74 B OPTION MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 21 CR.

APPROCHES SPECIFIQUES

CIN 1035	3 A 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 1040	3 A 1 s	LANGAGE ET MATIERES DE L'EXPRESSION
CIN 1045	3 A 1 j	CINEMA QUEBECOIS
CIN 1055	3 H 1 j	CINEMA D'ANIMATION
CIN 2001	3 H 1 j	CINEMA 2001
CIN 2012	6 A 1 j	CREATION CINÉMATOGRAPHIQUE
CIN 2015	3 A 1 j	L'AVENEMENT DU CINEMA
CIN 2021	3 H 1 j	COURANTS DU CINEMA CONTEMPORAIN
CIN 2025	3 H 1 j	CINEMA DOCUMENTAIRE
CIN 2055	3 H 1 j	CINEMA EXPERIMENTAL
CIN 2060	3 H 1 j	SCENARISATION 2
CIN 2075	3 H 1 j	MYTHOLOGIES DU CINEMA
CIN 2085	3 A 1 j	CINEMA EST-ASIAUTIQUE
CIN 2092	3 A 1 j	CRITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE
CIN 2095	3 A 1 j	CINEMA DES DIFFÉRENCES
CIN 3000	3 A 2 j	TRAVAUX DIRIGÉS
HAR 2185	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 2750	3 A 1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
ITL 2160	3 A 1 s	CINEMA ET LITTÉRATURE APRÈS 1945

BLOC 74 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

HISTOIRE DE L'ART ET ARTS PLASTIQUES

ARP 1010	3 A 1 s	DESSIN 1
ARP 1022	3 A 1 s	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1042	3 H 1 j	LABORATOIRE VIDÉOGRAPHIQUE
ARP 1061	3 A 1 s	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE
ARP 2011	3 A 1 j	ESPACE SCÉNIQUE
ARP 2051	3 H 1 j	L'IMAGE MANIPULÉE
ARP 2300	3 H 1 j	RECHERCHES VIDÉOGRAPHIQUES
ARP 3350	3 A 1 j	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
HAR 1130	3 A 1 j	L'ÉCOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1612	3 H 1 j	LE PHÉNOMÈNE DES AVANT-GARDES
HAR 1650	3 H 1 j	LE SURREALISME

HAR 2085	3 A 1 j	ART EST-ASIAUTIQUE
HAR 2182	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AUX ÉTATS-UNIS
HAR 2195	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 2195D	3 AH 1 s	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 2900	3 H 1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
HAR 3220	3 H 1 j	L'ART ACTUEL

BLOC 74 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
AES 1010	3 H 1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: CHINE
ANG 1940	3 A 1 j	LA DIFFÉRENCE EN SEXUALITÉ
ANT 1900	3 AHE 1 s	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHN 2012	3 H 1 j	LITTÉRATURE CHINOISE DU 20E SIÈCLE
COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
COM 1300	3 A 1 j	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1511	3 AH 1 s	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MÉDIAS DE MASSE
COM 2750	3 A 1 j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 3540	3 AH 1 j	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
ESP 2400	3 A 1 j	CINÉMA ET LITTÉRATURES HISPANIQUES
FRA 1701	3 A 1 s	HISTOIRE DU THÉÂTRE
FRA 2502	3 H 1 s	LITTÉRATURE DU 20E SIÈCLE 1
FRA 2808	3 A 1 s	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
GEO 1412	3 H 1 j	LE QUÉBEC
GEO 2833	3 A 1 s	LA CARTE DU MONDE ACTUEL
GRM 1201	3 H 1 s	CINÉMA GREC
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIÈCLES
HST 2361	3 A 1 j	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1865
HST 2446	3 A 1 j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUÉBEC
HST 2620	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2904	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN
JOU 1200	3 AHE 1 s	MÉTHODES JOURNALISTIQUES
JPN 2020	3 AH 1 j	INTRODUC. A LA LITTÉRATURE JAPONAISE
JPN 2021	3 AH 1 j	LITTÉRATURE JAPONAISE DU 20E SIÈCLE
LNG 1090	3 H 1 j	SYSTÈMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
PHI 1600	3 H 1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 2255	3 A 1 j	THÉORIES ESTHÉTIQUES
SOL 1970	3 AH 1 s	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2309	3 H 1 j	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle CIN.

Etudes cinématographiques

Mineur 1-171-4-0

Information sur le programme :

Marc F. Gélinas 343-2194

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

Études classiques

B.A. spécialisé 1-095-1-0

Majeur 1-095-2-0

Mineur 1-095-4-0

Information sur les programmes :

Pierre Bonnechère

343-5943

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

Programme 1-171-4-0

Version 06

Mineur en études cinématographiques**J**

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 21 à option et 6 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE**3 CR.****FORMATION DE BASE**

CIN 1021 3 A 1 j VISIONNEMENTS ET ETUDE DE FILMS

BLOC 73 B OPTION**MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 12 CR.****COURS FONDAMENTAUX**

CIN 1025	3 H	1 j	TEXTE, FILM, TRANSFORMATION
CIN 1040	3 A	1 s	LANGAGE ET MATIERES DE L'EXPRESSION
CIN 2010	3 A	1 j	MOUVEMENTS DE L'HISTOIRE DU CINEMA
CIN 2035	3 H	1 j	THEORIES DU CINEMA

BLOC 73 C OPTION**MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 15 CR.****APPROCHES SPECIFIQUES**

CIN 1035	3 A	1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 1045	3 A	1 j	CINEMA QUEBECOIS
CIN 1055	3 H	1 j	CINEMA D'ANIMATION
CIN 2001	3 H	1 j	CINEMA 2001
CIN 2015	3 A	1 j	L'AVENEMENT DU CINEMA
CIN 2021	3 H	1 j	COURANTS DU CINEMA CONTEMPORAIN
CIN 2025	3 H	1 j	CINEMA DOCUMENTAIRE
CIN 2055	3 H	1 j	CINEMA EXPERIMENTAL
CIN 2075	3 H	1 j	MYTHOLOGIES DU CINEMA
CIN 2085	3 A	1 j	CINEMA EST-ASIAICTURE
CIN 2092	3 A	1 j	CRITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE
CIN 2095	3 A	1 j	CINEMA DES DIFFÉRENCES
HAR 1030	3 A	1 j	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART
HAR 2185	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 2750	3 A	1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
ITL 2160	3 A	1 js	CINEMA ET LITTÉRATURE APRÈS 1945

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple CIN.

Programme 1-095-1-0

Version 01

Spécialisé en études classiques**J**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 57 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A**OBLIGATOIRE**

GRC 1031	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE
GRC 1111	3 AE	1 js	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE 1
GRC 1121	3 H	1 js	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE 2
HGL 1011	3 A	1 j	INIT. À L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 1031	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ
HST 2108	3 H	1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2110	3 A	1 j	GRECE ANTIQUE: MINOENS À CHERONEE
LAT 1031	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE
LAT 1111	3 AE	1 js	INITIATION À LA LANGUE LATINE 1
LAT 1121	3 H	1 js	INITIATION À LA LANGUE LATINE 2

30 CR.

BLOC 72 B **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.****LANGUES**

GRG	2011	3 A	1 j	AUTEURS GRECS 1
GRG	3011	3 H	1 j	AUTEURS GRECS 2
GRG	3021	3 A	1 j	AUTEURS GRECS 3
LAT	2011	3 A	1 j	AUTEURS LATINS 1
LAT	3011	3 H	1 j	AUTEURS LATINS 2
LAT	3021	3 H	1 j	AUTEURS LATINS 3

BLOC 72 C **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 27 CR.****LITTERATURE**

GRG	3120	3 H	1 j	HOMERE, POETES EPIQUES ET LYRIQUES
GRG	3130	3 H	1 j	HISTORIENS ET GEOGRAPHES
GRG	3140	3 H	1 j	LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE
GRG	3150	3 A	1 j	AUTEURS GRECS CHRETIENS
GRG	3160	3 H	1 j	LE ROMAN GREC
GRG	3170	3 A	1 j	PLATON ET ARISTOTE
LAT	3120	3 A	1 j	POESIE EPIQUE LATINE
LAT	3130	3 H	1 j	POESIE LATINE DE FORME BREVE
LAT	3140	3 A	1 j	HISTORIENS ROMAINS
LAT	3150	3 A	1 j	AUTEURS LATINS DE L'ANTIQ. TARDIVE
LAT	3160	3 H	1 j	LE THEATRE LATIN
LAT	3170	3 A	1 j	APIGRAPHIE ET JURISPRUDENCE LATINE

BLOC 72 D **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 21 CR.****HISTOIRE**

HGL	1021	3 A	1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL	1031	3 H	1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST	2005	3 A	1 j	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST	2109	3 A	1 j	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
HST	2113	3 H	1 j	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST	3105	3 H	1 j	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES
HST	3111	3 H	1 j	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME

BLOC 72 E **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 27 CR.****ARCHEOLOGIE**

HGL	2030	3 H	1 j	ARCHEOLOG. DE LA PREHISTOIRE EGEEENNE
HGL	2031	3 H	1 j	LA GRECE ARCHAIQUE ET CLASSIQUE
HGL	2032	3 A	1 j	ARCHEOLOGIE DU MONDE HELLENISTIQUE
HGL	2040	3 H	1 j	LA CERAMIQUE GRECQUE
HGL	2050	3 H	1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HGL	2060	3 A	1 j	AGE DU BRONZE, CIVILISATION ETRUSQUE
HGL	2061	3 A	1 j	ARCHEO. ROMAINE: ROYAUTE, REPUBLIQUE
HGL	2062	3 H	1 j	ARCHEOLOGIE ROMAINE: EMPIRE
HGL	2070	3 H	1 j	ARCHITECTURE ROMAINE
HGL	2420	6 E	1 j	STAGE PRATIQUE EN ARCHEOLOGIE

BLOC 72 F **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.****PHILOSOPHIE**

PHI	1800	3 A	1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE
PHI	2800	3 A	1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI	2810	3 H	1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
PHI	2820	3 H	1 j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIENNE

BLOC 72 G **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.****LINGUISTIQUE**

LNG	1955	3 A	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG	2700	3 H	1 j	PHILOLOGIE LATINE
LNG	2750	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN

BLOC 72 Y **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.**

ALL	1951	6 A	2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL	1952	3 AHE	1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL	1981	6 A	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ALL	1982	3 H	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ANT	1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT	1960	3 H	1 js	ORIGINE ET EVOLUTION DE L'HUMANITE
ARC	1101	3 A	1 j	HIST.GEN.DE L'ARCHITECTURE
ETM	2102	3 A	1 j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
ETM	2200	3 A	1 j	LATIN MEDIEVAL 1
ETM	2201	3 H	1 j	LATIN MEDIEVAL 2
FRA	3025	3 H	1 j	LA LITTERATURE ET LES AUTRES ARTS
GLG	1972	3 A	1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIER
GRM	1000	3 A	1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME

GRM **1010** **6 A** **2 s** **GREC MODERNE ELEMENTAIRE****GRM** **2020** **3 A** **1 s** **GREC MODERNE INTERMEDIAIRE****GRM** **2030** **3 H** **1 s** **GREC MODERNE AVANCE****HAR** **1080** **3 H** **1 j** **L'ART ROMAN****HAR** **1140** **3 H** **1 j** **HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.****HAR** **1190** **3 A** **1 j** **INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT****IFT** **1800** **3 AHE** **1 js** **INITIATION A L'INFORMATIQUE****ITL** **1951** **6 A** **2 s** **ITALIEN ELEMENTAIRE****ITL** **1952** **3 AHE** **1 s** **ITALIEN INTERMEDIAIRE****ITL** **1953** **3 AH** **1 s** **ITALIEN AVANCE****PHY** **1966** **3 A** **1 j** **ARCHEOMETRIE****SOL** **1952** **3 AH** **1 js** **INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES****SRL** **2000** **3 AHE** **1 js** **RELIGIONS MONOTHÉISTES****THB** **1000** **3 AHE** **1 js** **HISTOIRE BIBLIQUE ET SOURCES****THS** **1000** **3 AHE** **1 js** **HISTOIRE DU CHRISTIANISME****URB** **2071** **3 AHE** **1 j** **HISTOIRE DE L'URBANISME**

Programme 1-095-2-0

Version 01

Majeur en études classiques

J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A **OBLIGATOIRE**

18 CR.

GRG	1031	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE
HGL	1011	3 A	1 j	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST	1031	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
HST	2108	3 H	1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST	2110	3 A	1 j	GRECE ANTIQUE: MINOENS A CHERONEE
LAT	1031	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE

BLOC 73 B **OPTION**

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LANGUE 1

GRG	1111	3 AE	1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
LAT	1111	3 AE	1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1

BLOC 73 C **OPTION**

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LANGUE 2

GRG	1121	3 H	1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
LAT	1121	3 H	1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2

BLOC 73 D **OPTION**

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.

AUTEURS

GRG	2011	3 A	1 j	AUTEURS GRECS 1
GRG	3011	3 H	1 j	AUTEURS GRECS 2
GRG	3021	3 A	1 j	AUTEURS GRECS 3
LAT	2011	3 A	1 j	AUTEURS LATINS 1
LAT	3011	3 H	1 j	AUTEURS LATINS 2
LAT	3021	3 H	1 j	AUTEURS LATINS 3

BLOC 73 E **OPTION**

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

LITTERATURE

GRG	3120	3 H	1 j	HOMERE, POETES EPIQUES ET LYRIQUES
GRG	3130	3 H	1 j	HISTORIENS ET GEOGRAPHES
GRG	3140	3 H	1 j	LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE
GRG	3150	3 A	1 j	AUTEURS GRECS CHRETIENS
GRG	3160	3 H	1 j	LE ROMAN GREC
GRG	3170	3 A	1 j	PLATON ET ARISTOTE
LAT	3120	3 A	1 j	POESIE EPIQUE LATINE
LAT	3130	3 H	1 j	POESIE LATINE DE FORME BREVE
LAT	3140	3 A	1 j	HISTORIENS ROMAINS
LAT	3150	3 A	1 j	AUTEURS LATINS DE L'ANTIQUITE
LAT	3160	3 H	1 j	LE THEATRE LATIN
LAT	3170	3 A	1 j	APIGRAPHIE ET JURISPRUDENCE LATINE

BLOC 73 F **OPTION**

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

HISTOIRE

HGL	1021	3 A	1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL	1031	3 H	1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST	2005	3 A	1 j	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE

HST 2109	3 A 1 j	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF	HST 1031	3 A 1 js	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
HST 2113	3 H 1 j	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE	LAT 1031	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE
HST 3105	3 H 1 j	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES	BLOC 74 B		OPTION
HST 3111	3 H 1 j	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME	LANGUES		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.	GRC 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
ARCHEOLOGIE			GRC 1121	3 H 1 j	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
HGL 2030	3 H 1 j	ARCHEOLOG. DE LA PREHISTOIRE EGEENNE	GRC 2011	3 A 1 j	AUTEURS GRECS 1
HGL 2031	3 H 1 j	LA GRECE ARCHAIQUE ET CLASSIQUE	GRC 3011	3 H 1 j	AUTEURS GRECS 2
HGL 2032	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE DU MONDE HELLENISTIQUE	GRC 3021	3 A 1 j	AUTEURS GRECS 3
HGL 2040	3 H 1 j	LA CERAMIQUE GRECQUE	LAT 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE	LAT 1121	3 H 1 j	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
HGL 2060	3 A 1 j	AGE DU BRONZE, CIVILISATION ETRUSQUE	LAT 2011	3 A 1 j	AUTEURS LATIN 1
HGL 2061	3 A 1 j	ARCHEO. ROMAINE: ROYAUTE, REPUBLIQUE	LAT 3011	3 H 1 j	AUTEURS LATIN 2
HGL 2062	3 H 1 j	ARCHEOLOGIE ROMAINE: EMPIRE	LAT 3021	3 H 1 j	AUTEURS LATIN 3
HGL 2070	3 H 1 j	ARCHITECTURE ROMAINE			
HGL 2420	6 E 1 j	STAGE PRATIQUE EN ARCHEOLOGIE	BLOC 74 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
PHILOSOPHIE			HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
PHI 1800	3 A 1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE	HST 2005	3 A 1 j	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
PHI 2800	3 A 1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON	HST 2108	3 H 1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
PHI 2810	3 H 1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE	HST 2109	3 A 1 j	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
PHI 2820	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELIENNE	HST 2110	3 A 1 j	GRECE ANTIQUE: MINOENS A CHERONEE
BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	HST 2113	3 H 1 j	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
LINGUISTIQUE			HST 3105	3 H 1 j	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES
LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	HST 3111	3 H 1 j	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME
LNG 2700	3 H 1 j	PHILOLOGIE LATINE	BLOC 74 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
LNG 2750	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN	ARCHEOLOGIE		
BLOC 73 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	HGL 2030	3 H 1 j	ARCHEOLOG. DE LA PREHISTOIRE EGEENNE
ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE	HGL 2031	3 H 1 j	LA GRECE ARCHAIQUE ET CLASSIQUE
ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1	HGL 2032	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE DU MONDE HELLENISTIQUE
ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1	HGL 2040	3 H 1 j	LA CERAMIQUE GRECQUE
ALL 1982	3 H 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2	HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	HGL 2060	3 A 1 j	AGE DU BRONZE, CIVILISATION ETRUSQUE
ANT 1960	3 H 1 js	ORIGINE ET EVOLUTION DE L'HUMANITE	HGL 2061	3 A 1 j	ARCHEO. ROMAINE: ROYAUTE, REPUBLIQUE
ARC 1101	3 A 1 j	HIST.GEN.DE L'ARCHITECTURE	HGL 2062	3 H 1 j	ARCHEOLOGIE ROMAINE: EMPIRE
ETM 2102	3 A 1 j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES	HGL 2070	3 H 1 j	ARCHITECTURE ROMAINE
ETM 2200	3 A 1 j	LATIN MEDIEVAL 1	HGL 2420	6 E 1 j	STAGE PRATIQUE EN ARCHEOLOGIE
ETM 2201	3 H 1 j	LATIN MEDIEVAL 2	BLOC 74 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
FRA 3025	3 H 1 j	LA LITTERATURE ET LES AUTRES ARTS	ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
GLG 1972	3 A 1 j	GELOGIE DU QUATERNAIRE	ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
GRM 1000	3 A 1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME	ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
GRM 1010	6 A 2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE	ALL 1982	3 H 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
GRM 2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE	ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
GRM 2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCE	ANT 1960	3 H 1 js	ORIGINE ET EVOLUTION DE L'HUMANITE
HAR 1080	3 H 1 j	L'ART ROMAN	ARC 1101	3 A 1 j	HIST.GEN.DE L'ARCHITECTURE
HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.	ETM 2102	3 A 1 j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT	ETM 2200	3 A 1 j	LATIN MEDIEVAL 1
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE	ETM 2201	3 H 1 j	LATIN MEDIEVAL 2
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE	FRA 3025	3 H 1 j	LA LITTERATURE ET LES AUTRES ARTS
ITL 1952	3 AHE 1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE	GLG 1972	3 A 1 j	GELOGIE DU QUATERNAIRE
ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE	GRM 1000	3 A 1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME
PHY 1966	3 A 1 j	ARCHEOMETRIE	GRM 1010	6 A 2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES	GRM 2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
SRL 2000	3 AHE 1 js	RELIGIONS MONOTHÉISTES	GRM 2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCE
THB 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE BIBLIQUE ET SOURCES	HAR 1080	3 H 1 j	L'ART ROMAN
THS 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU CHRISTIANISME	HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
URB 2071	3 AHE 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME	HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT

Mineur en études classiques**J**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

BLOC 74 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
GRC 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE
HGL 1011	3 A 1 j	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE

Etudes est-asiatiques

Majeur, orientation *Chine*, orientation *Japon* 1-097-2-0
Mineur 1-097-4-0

Information sur les programmes :

Claude Comtois 343-5970

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.5 Ils peuvent être suivis en partie en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-097-2-0

Version 01

Majeur en études est-asiatiques

J

L'orientation *Chine* comprend les segments 01 et 81, avec 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

L'orientation *Japon* comprend les segments 01 et 82, avec 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
AES 1010	3 H 1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: CHINE
AES 1020	3 A 1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: JAPON

BLOC 01 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
DISCIPLINES CONNEXES		

ANT 1213	3 H 1 j	L'ARCHEOLOGIE DES CIVILISATIONS
ANT 1611	3 H 1 j	LANGAGE, CULTURE, SOCIETE
COM 2001	3 A 1 j	COMMUNICATION INTERNATIONALE
DMO 1010	3 H 1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
EAM 1000	3 H 1 s	LITTERATURE UNIVERSELLE

GEO 2833	3 A 1 js	LA CARTE DU MONDE ACTUEL
LCO 2011	3 H 1 js	ETUDES COMPARATIVES DES RECITS
MUL 3301	3 A 1 js	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
PHI 2920	3 A 1 js	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE
POL 1954	3 AH 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PPL 3040	3 AHE 1 js	COMMUNICATION INTERCULTURELLE
SRL 2020	3 AHE 1 js	HINDOUISME ET BOUDDHISME

SEGMENT 81 PROPRE A L'ORIENTATION CHINE

BLOC 81 A	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 36 CR.
LANGUE		
CHN 1050	6 AE 1 j	CHINOIS ELEMENTAIRE 1
CHN 1060	6 HE 1 j	CHINOIS ELEMENTAIRE 2
CHN 1075	6 AE 1 j	CHINOIS INTERMEDIAIRE 1
CHN 1085	6 HE 1 j	CHINOIS INTERMEDIAIRE 2
CHN 2050	3 AE 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE PARLEE 1
CHN 2060	3 HE 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE PARLEE 2
CHN 2070	3 AE 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE ECRITE 1
CHN 2080	3 HE 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE ECRITE 2
VNM 1050	6 A 1 js	VIETNAMIEN ELEMENTAIRE 1
VNM 1060	6 H 1 js	VIETNAMIEN ELEMENTAIRE 2
VNM 1070	6 A 1 js	VIETNAMIEN INTERMEDIAIRE 1
VNM 1080	6 H 1 js	VIETNAMIEN INTERMEDIAIRE 2

BLOC 81 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 24 CR.
CIVILISATION		
AES 3010	3 AH 1 j	ANALYSE DE TEXTES CHINOIS CLASSIQUES
AES 3030	3 AH 1 j	CIVILISATION CHINOISE PAR LES TEXTES
AES 3610	3 A 1 j	COLLOQUE SUR L'ASIE DE L'EST
AES 3710	3 H 1 j	CALLIGRAPHIE CHINOISE ET JAPONAISE
AES 3810	3 AH 1 j	SEMINAIRE DE RECHERCHES SUR LA CHINE
ANT 3866	3 A 1 js	AIRE CULTURELLE: LA CHINE
CHN 2011	3 A 1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H 1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE
CIN 2085	3 A 1 j	CINEMA EST-ASIATIQUE
ECN 1961	3 A 1 j	ECONOMIE DE L'ASIE
ETA 3315	3 AHE 1 js	L'EDUCATION EN CHINE
GEO 3412	3 H 1 js	LA CHINE
GEO 3442	3 AH 1 js	L'ASIE DU SUD-EST
HAR 2085	3 A 1 j	ART EST-ASIATIQUE
HST 2619	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.
HST 2620	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
LNG 3015	3 A 1 j	LE CHINOIS: SYNCHRONIE ET DIACHRONIE
PHI 2950	3 H 1 j	LE CONFUCIANISME
PHI 2960	3 H 1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 3960	3 A 1 js	COSMOLOGIE TAOISTE
POL 2751	3 AH 1 j	LA CHINE
POL 2860	3 AH 1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
SOL 2310	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE

SEGMENT 82 PROPRE A L'ORIENTATION JAPON

BLOC 82 A	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 36 CR.
LANGUE		
CRN 1050	6 A 1 j	COREEN ELEMENTAIRE 1
CRN 1060	6 H 1 j	COREEN ELEMENTAIRE 2
JPN 1050	6 AE 1 j	JAPONAIS ELEMENTAIRE 1
JPN 1060	6 HE 1 j	JAPONAIS ELEMENTAIRE 2
JPN 1075	6 AE 1 j	JAPONAIS INTERMEDIAIRE 1
JPN 1085	6 HE 1 j	JAPONAIS INTERMEDIAIRE 2
JPN 2050	3 A 1 js	JAPONAIS AVANCE: LANGUE PARLEE 1
JPN 2060	3 H 1 js	JAPONAIS AVANCE: LANGUE PARLEE 2
JPN 2070	3 A 1 js	JAPONAIS AVANCE: LANGUE ECRITE 1
JPN 2080	3 H 1 js	JAPONAIS AVANCE: LANGUE ECRITE 2

BLOC 82 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 24 CR.
CIVILISATION		
AES 1030	3 A 1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: COREE
AES 3031	3 AH 1 j	CIVILISAT. JAPONAISE PAR LES TEXTES
AES 3032	3 H 1 j	ANALYSE DE LA CULTURE DE LA COREE
AES 3910	3 AH 1 j	SEMINAIRE DE RECHERCHES SUR LE JAPON
ANT 3164	3 H 1 j	LA SOCIETE JAPONAISE CONTEMPORAINE
ANT 3864	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: JAPON
CIN 2085	3 A 1 j	CINEMA EST-ASIATIQUE
ECN 1961	3 A 1 j	ECONOMIE DE L'ASIE

GEO	3422	3 A	1 j	LE JAPON
GEO	3432	3 A	1 j	LE PACIFIQUE
HAR	2085	3 A	1 j	ART EST-ASIATIQUE
HST	2624	3 A	1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST	2625	3 H	1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
JPN	2020	3 AH	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE
JPN	2021	3 AH	1 j	LITTERATURE JAPONAISE DU 20E SIECLE
LNG	3025	3 A	1 j	JAPONAIS: SYNCHRONIE ET DIACHRONIE
POL	2752	3 AH	1 j	LE JAPON

Programme 1-097-4-0

Version 01

Mineur en études est-asiatiques

J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
AES 1010	3 H 1 j INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: CHINE	
AES 1020	3 A 1 j INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: JAPON	
FAS 1000	3 A 1 j INTRODUCTION A L'INTERCULTUREL	
BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
CHN 1050	6 AE 1 j CHINOIS ELEMENTAIRE 1	
CHN 1060	6 HE 1 j CHINOIS ELEMENTAIRE 2	
JPN 1050	6 AE 1 j JAPONAIS ELEMENTAIRE 1	
JPN 1060	6 HE 1 j JAPONAIS ELEMENTAIRE 2	
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 18 CR.
AES 1030	3 A 1 j INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: COREE	
AES 3010	3 AH 1 j ANALYSE DE TEXTES CHINOIS CLASSIQUES	
AES 3610	3 A 1 j COLLOQUE SUR L'ASIE DE L'EST	
ANT 3864	3 A 1 j AIRE CULTURELLE: JAPON	
ANT 3866	3 A 1 js AIRE CULTURELLE: LA CHINE	
CHN 2011	3 A 1 j INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE	
CHN 2012	3 H 1 j LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE	
CIN 2085	3 A 1 j CINEMA EST-ASIATIQUE	
ECN 1961	3 A 1 j ECONOMIE DE L'ASIE	
ETA 3315	3 AHE 1 js L'EDUCATION EN CHINE	
GEO 3412	3 H 1 js LA CHINE	
GEO 3422	3 A 1 j LE JAPON	
GEO 3432	3 A 1 j LE PACIFIQUE	
GEO 3442	3 AH 1 js L'ASIE DU SUD-EST	
HAR 2085	3 A 1 j ART EST-ASIATIQUE	
HST 2619	3 A 1 j HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.	
HST 2620	3 H 1 j HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE	
HST 2624	3 A 1 j HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868	
HST 2625	3 H 1 j HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN	
JPN 2020	3 AH 1 j INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE	
JPN 2021	3 AH 1 j LITTERATURE JAPONAISE DU 20E SIECLE	
LNG 3015	3 A 1 j LE CHINOIS: SYNCHRONIE ET DIACHRONIE	
LNG 3025	3 A 1 j JAPONAIS: SYNCHRONIE ET DIACHRONIE	
PHI 2960	3 H 1 j NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE	
PHI 3960	3 A 1 js COSMOLOGIE TAOISTE	
POL 2751	3 AH 1 j LA CHINE	
POL 2752	3 AH 1 j LE JAPON	
POL 2860	3 AH 1 j REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST	
SOL 2310	3 A 1 j SOCIOLOGIE DE LA CHINE	

Etudes françaises

B.A. spécialisé 1-145-1-0

Majeur 1-145-2-0

Mineur 1-145-4-0

Information sur les programmes :

François Hébert

343-2421

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.3 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1er février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.5 Un baccalauréat en éducation, option enseignement du français au secondaire est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus au baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme d'études françaises s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.6 Le mineur en études françaises peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

3.7 Les autres programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20.000.

Programme 1-145-1-0

Version 13

B.A. spécialisé en études françaises**J**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 51 à option et 9 au choix.

BLOC 73 A**OBLIGATOIRE**

21 CR.

LECTURE ET ANALYSE : OUTILS FONDAMENTAUX

FRA 1000	3 A	2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA 1003	3 A	2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
FRA 1004	6 A	2 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
FRA 1012	6 A	2 js	ETUDES DE TEXTES
FRA 1030	3 AH	1 js	GRAMMAIRE DU FRANCAIS 1

BLOC 73 B**OPTION**

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

INITIATIONS

FRA 1011	3 A	1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
FRA 1013	3 H	1 j	LA REDACTION
FRA 1031	3 H	1 js	QUESTIONS DE LANGUE
FRA 1091	3 H	1 js	CREATION LITTERAIRE 1
FRA 1202	3 H	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE MEDIEVALE
FRA 1300	3 A	1 js	HUMANISMES
FRA 1301	3 H	1 js	CLASSICISMES
FRA 1302	3 A	1 js	MODERNITES
FRA 1602	3 A	1 j	CLASSIQUES DE LA POESIE QUEBECOISE
FRA 1603	3 A	1 js	CLASSIQUES DU ROMAN QUEBECOIS
FRA 1700D	3 AH	1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
FRA 1701	3 A	1 js	HISTOIRE DU THEATRE
LNG 1060	3 A	1 j	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 H	1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
LNG 1955	3 A	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

BLOC 73 C**OBLIGATOIRE**

9 CR.

LECTURES CRITIQUES

FRA 2000	3 A	2 j	THEORIES ET METHODES CRITIQUES
FRA 2001	3 A	2 j	PROGRAMME DE LECTURES CRITIQUES
FRA 2002	3 A	2 j	LES ECRIVAINS ET LA LANGUE

BLOC 73 D**OPTION**

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTERATURE FRANCAISE AVANT 1800

FRA 2100	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 1
FRA 2101	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 2
FRA 2120	3 A	1 js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 2122	3 A	1 js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 2
FRA 2200	3 H	1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 1
FRA 2201	3 A	1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 2
FRA 2300	3 AH	1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 1
FRA 2301	3 A	1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 2

BLOC 73 E**OPTION**

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTERATURE FRANCAISE APRES 1800

FRA 2401	3 A	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 1
FRA 2402	3 H	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 2
FRA 2403	3 A	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 3
FRA 2404	3 H	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 4
FRA 2502	3 H	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1
FRA 2503	3 H	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 2
FRA 2504	3 H	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 3
FRA 2505	3 A	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 4
FRA 2506	3 AHE	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 5

BLOC 73 F**OPTION**

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTERATURE QUEBECOISE

FRA 2604	3 A	1 j	NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS
FRA 2605	3 H	1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
FRA 2606	3 AH	1 js	L'ESSAI QUEBECOIS
FRA 2608	3 A	1 js	POESIE QUEBECOISE 1
FRA 2609	3 H	1 js	POESIE QUEBECOISE 2
FRA 2610	3 A	1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DU 19E SIECLE
FRA 2611	3 E	1 js	ROMAN QUEBECOIS 1
FRA 2612	3 H	1 js	ROMAN QUEBECOIS 2

FRA 2614	3 A	1 js	THEATRE QUEBECOIS
FRA 2615	3 H	1 j	QUESTIONS DE LITTERATURE QUEBECOISE

BLOC 73 G **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.****LITTERATURE FRANCOPHONE**

FRA 2808	3 A	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
FRA 2809	3 A	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
FRA 2810	3 H	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3

BLOC 73 H **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.****THEORIES ET METHODES CRITIQUES**

FRA 3003	3 H	1 j	PDETIQUE ET THEORIE DES GENRES
FRA 3015	3 H	1 j	LITTERATURE ET ANTHROPOLOGIE
FRA 3016	3 A	1 j	NARRATologie
FRA 3017	3 AH	1 js	LITTERATURE ET PHILOSOPHIE
FRA 3018	3 A	1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
FRA 3019	3 H	1 js	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 3022	3 H	1 js	THEMATIQUE
FRA 3023	3 H	1 js	EDITION CRIT. ET GENETIQUE TEXTUELLE
FRA 3024	3 A	1 j	QUESTIONS D'HISTOIRE LITTERAIRE
FRA 3025	3 H	1 j	LA LITTERATURE ET LES AUTRES ARTS
FRA 3026	3 A	1 j	LITTERATURE ET LINGUISTIQUE

BLOC 73 I **OPTION** **MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.****RECHERCHES**

FRA 3815	3 A	1 js	L'EDITION: HISTORIQUE
FRA 3816	3 AHE	1 j	L'EDITION: RECHERCHES ET TRAVAUX
FRA 3822	3 A	1 js	AUTEUR QUEBECOIS 1
FRA 3823	3 H	1 js	AUTEUR QUEBECOIS 2
FRA 3824	3 H	1 js	AUTEUR QUEBECOIS 3
FRA 3831	3 A	1 j	LITTERATURE FEMININE 1
FRA 3832	3 A	1 j	LITTERATURE FEMININE 2
FRA 3833	3 H	1 j	LITTERATURE FEMININE 3
FRA 3842	3 H	1 j	AUTEUR FRANCAIS 1
FRA 3843	3 A	1 j	AUTEUR FRANCAIS 2
FRA 3861	3 A	1 j	LITTER. DU QUEBEC: GROUPES CULTURELS
FRA 3876	3 H	1 j	QUESTIONS DE THEATRE 1
FRA 3877	3 H	1 js	QUESTIONS DE THEATRE 2
FRA 3878	3 A	1 js	QUESTIONS DE ROMAN
FRA 3879	3 H	1 j	QUESTIONS DE POESIE
FRA 3880	3 H	1 j	QUESTIONS DE LITTERATURE FRANCOPHONE
FRA 3886	3 A	1 j	GENRES 1
FRA 3887	3 AH	1 j	GENRES 2
FRA 3891	3 A	1 j	CREATION LITTERAIRE 2
FRA 3892	3 A	1 js	CREATION LITTERAIRE 3

BLOC 73 Y **OPTION** **MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.****AUTRES LITTERATURES, PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES**

ALL 2231	3 H	1 j	LITTERATURE ALLEMANDE (FR.)
ANG 1361	3 H	1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
ANG 1950	3 H	1 j	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
ANG 2113	3 A	1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
ANG 2151	3 A	1 j	ENGL WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H	1 j	VICTORIAN LITERATURE
ANG 2401	3 A	1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H	1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2
ANT 1900	3 AHE	1 j	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
COM 1200	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 A	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
ESP 1325	3 H	1 j	LITTERATURE HISPANO-AMERIC.: PANORAMA
GRC 1031	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE
GRC 3140	3 H	1 j	LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE
GRM 1001	3 H	1 j	LITTERATURE NEO-HELLENIQUE
HAR 1090	3 A	1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 1130	3 A	1 j	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2132	3 H	1 j	L'ART EN EUROPE AU 17E ET 18E SIECLE
HAR 3040	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HAR 3260	3 A	1 j	REALISME AU 19E SIECLE
HGL 1021	3 A	1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H	1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 1905	3 H	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A	1 j	L'ANTIQUITE

HST	2108	3 H	1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST	2261	3 A	1 j	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME
HST	2267	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST	2904	3 A	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
ITL	2160	3 A	1 js	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945
JPN	2020	3 AH	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE
LAT	1031	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE
LCO	1000	3 A	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPARREE
LNG	1050	3 AH	1 j	ANCIEN ET MOYEN FRANCAIS
LNG	1126	3 H	1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS EN AMERIQUE
LNG	2011	3 A	1 j	COURANTS THEORIQUES EN LINGUISTIQUE
LNG	2170	3 H	1 j	FRANCAIS LANGUE MATERNELLE
LNG	2250	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
PHI	1620	3 H	1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI	2180	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI	2615	3 A	1 j	LES LUMIERES EN EUROPE
PHI	3010	3 H	1 j	PHILOSOPHIE, PSYCHANALYSE, ECRITURE
PHI	3250	3 H	1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
RUS	3089	3 A	1 s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 1
RUS	3094	3 H	1 js	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 2
SOL	2309	3 H	1 j	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL	3104	3 A	1 j	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
SOL	3301	3 A	1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
TRA	2115	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 73 A et B, ainsi qu'à un cours au choix puis, en deuxième année, aux cours des blocs 73 C, D, E, F et G. Dans les blocs D et E, il doit choisir des cours portant sur des périodes littéraires différentes. Les cours des autres blocs sont suivis en troisième année, ainsi que deux cours au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle FRA.

Programme 1-145-2-0

Version 12

Majeur en études françaises**J**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE

21 CR.

LECTURE ET ANALYSE : OUTILS FONDAMENTAUX

FRA	1000	3 A	2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA	1003	3 A	2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
FRA	1004	6 A	2 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
FRA	1012	6 A	2 js	ETUDES DE TEXTES
FRA	1030	3 AH	1 js	GRAMMAIRE DU FRANCAIS 1

BLOC 73 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

INITIATIONS

FRA	1011	3 A	1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
FRA	1013	3 H	1 j	LA REDACTION
FRA	1031	3 H	1 js	QUESTIONS DE LANGUE
FRA	1091	3 H	1 js	CREATION LITTERAIRE 1
FRA	1202	3 H	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE MEDIEVALE
FRA	1300	3 A	1 js	HUMANISMES
FRA	1301	3 H	1 js	CLASSICISMES
FRA	1302	3 A	1 js	MODERNITES
FRA	1602	3 A	1 j	CLASSIQUES DE LA POESIE QUEBECOISE
FRA	1603	3 A	1 js	CLASSIQUES DU ROMAN QUEBECOIS
FRA	1700D	3 AH	1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
FRA	1701	3 A	1 j	HISTOIRE DU THEATRE
LNG	1060	3 A	1 j	STYLISTIQUE
LNG	1125	3 H	1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
LNG	1955	3 A	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

BLOC 73 C OBLIGATOIRE

9 CR.

LECTURES CRITIQUES

FRA	2000	3 A	2 j	THEORIES ET METHODES CRITIQUES
FRA	2001	3 A	2 j	PROGRAMME DE LECTURES CRITIQUES
FRA	2002	3 A	2 j	LES ECRIVAINS ET LA LANGUE

BLOC 73 D				OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LITTERATURE FRANCAISE AVANT 1800					
FRA	2100	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 1	
FRA	2101	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 2	
FRA	2120	3 A	1 js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1	
FRA	2122	3 A	1 js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 2	
FRA	2200	3 H	1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 1	
FRA	2201	3 A	1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 2	
FRA	2300	3 AH	1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 1	
FRA	2301	3 A	1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 2	

BLOC 73 E				OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LITTERATURE FRANCAISE APRES 1800					
FRA	2401	3 A	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 1	
FRA	2402	3 H	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 2	
FRA	2403	3 A	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 3	
FRA	2404	3 H	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 4	
FRA	2502	3 H	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1	
FRA	2503	3 H	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 2	
FRA	2504	3 H	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 3	
FRA	2505	3 A	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 4	
FRA	2506	3 AHE	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 5	

BLOC 73 F				OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LITTERATURE QUEBECOISE					
FRA	2604	3 A	1 j	NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS	
FRA	2605	3 H	1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE	
FRA	2606	3 AH	1 js	L'ESSAI QUEBECOIS	
FRA	2608	3 A	1 js	POESIE QUEBECOISE 1	
FRA	2609	3 H	1 js	POESIE QUEBECOISE 2	
FRA	2610	3 A	1 j	LITTERATURE QUEBECOISE DU 19E SIECLE	
FRA	2611	3 E	1 j	ROMAN QUEBECOIS 1	
FRA	2612	3 H	1 j	ROMAN QUEBECOIS 2	
FRA	2614	3 A	1 j	THEATRE QUEBECOIS	
FRA	2615	3 H	1 j	QUESTIONS DE LITTERATURE QUEBECOISE	

BLOC 73 G				OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
LITTERATURE FRANCOPHONE					
FRA	2808	3 A	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1	
FRA	2809	3 A	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2	
FRA	2810	3 H	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3	

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 73 A et B, ainsi qu'à un cours au choix puis, en deuxième année, aux cours des blocs 73 C, D, E, F et G. Dans les blocs D et E, il doit choisir des cours portant sur des périodes littéraires différentes. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle FRA.

Programme 1-145-4-0

Version 06

Mineur en études françaises**JS**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE

12 CR.

LECTURE ET ANALYSE : OUTILS FONDAMENTAUX

FRA	1004	6 A	2 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
FRA	1012	6 A	2 js	ETUDES DE TEXTES

BLOC 73 B				OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 15 CR.
PANORAMA DES ETUDES LITTERAIRES FRANCOPHONES					
FRA	1000	3 A	2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES	
FRA	1003	3 A	2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE	
FRA	1011	3 A	1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI	
FRA	1013	3 H	1 j	LA REDACTION	
FRA	1030	3 AH	1 js	GRAMMAIRE DU FRANCAIS 1	
FRA	1031	3 H	1 js	QUESTIONS DE LANGUE	
FRA	1091	3 H	1 js	CREATION LITTERAIRE 1	
FRA	1202	3 H	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE MEDIEVALE	
FRA	1300	3 A	1 js	HUMANISMES	

FRA	1301	3 H	1 js	CLASSICISMES
FRA	1302	3 A	1 js	MODERNITES
FRA	1602	3 A	1 j	CLASSIQUES DE LA POESIE QUEBECOISE
FRA	1603	3 A	1 js	CLASSIQUES DU ROMAN QUEBECOIS
FRA	1700D	3 AH	1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
FRA	1701	3 A	1 js	HISTOIRE DU THEATRE
FRA	2000	3 A	2 j	THEORIES ET METHODES CRITIQUES
FRA	2001	3 A	2 j	PROGRAMME DE LECTURES CRITIQUES
FRA	2002	3 A	2 j	LES ECRIVAINS ET LA LANGUE
FRA	2100	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 1
FRA	2101	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 2
FRA	2120	3 A	1 js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA	2122	3 A	1 js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 2
FRA	2200	3 H	1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 1
FRA	2201	3 A	1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 2
FRA	2300	3 AH	1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 1
FRA	2301	3 A	1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 2
FRA	2401	3 A	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 1
FRA	2402	3 H	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 2
FRA	2403	3 A	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 3
FRA	2404	3 H	1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 4
FRA	2502	3 H	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1
FRA	2503	3 H	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 2
FRA	2504	3 H	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 3
FRA	2505	3 A	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 4
FRA	2506	3 AHE	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 5
FRA	2604	3 A	1 j	NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS
FRA	2605	3 H	1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
FRA	2606	3 AH	1 js	L'ESSAI QUEBECOIS
FRA	2608	3 A	1 js	POESIE QUEBECOISE 1
FRA	2609	3 H	1 js	POESIE QUEBECOISE 2
FRA	2610	3 A	1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DU 19E SIECLE
FRA	2611	3 E	1 js	ROMAN QUEBECOIS 1
FRA	2612	3 H	1 js	ROMAN QUEBECOIS 2
FRA	2614	3 A	1 js	THEATRE QUEBECOIS
FRA	2615	3 H	1 j	QUESTIONS DE LITTERATURE QUEBECOISE
FRA	2808	3 A	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
FRA	2809	3 A	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
FRA	2810	3 H	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3
LNG	1060	3 A	1 j	STYLISTIQUE
LNG	1125	3 H	1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
LNG	1955	3 A	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle FRA.

Études hispaniques

B.A. spécialisé 1-105-1-0

Majeur 1-105-2-0

Mineur 1-105-4-0

Information sur les programmes :

Catherine Poupeneuy Hart

343-2303

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Pour le B.A. spécialisé et le programme de majeur : avoir réussi les cours du bloc 10.5 ou l'équivalent : Espagnol 101, 201

1.3 Pour le mineur, il n'y a pas de cours préalable.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.5. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Un baccalauréat en éducation, option enseignement de l'espagnol au secondaire est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus au baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme d'études hispaniques s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-105-1-0

Version 10

B.A. spécialisé en études hispaniques

J

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE

33 CR.

LANGUE, CIVILISATIONS, LITTERATURE

ESP	1215	3 A	1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE
ESP	1225	6 A	1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE: PANORAMA
ESP	1317	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERIQUE 1
ESP	1325	3 H	1 j	LITTERAT. HISPANO-AMERIC.: PANORAMA
ESP	1327	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERIQUE 2
ESP	2536	3 A	1 j	GRAMMAIRE AVANCEE
ESP	2651	3 A	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
ESP	2652	3 H	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2
ESP	3517	3 A	1 j	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 1
ESP	3537	3 H	1 j	ESPAGNOL MODERNE

BLOC 73 B OPTION

MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 12 CR.

APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL

ESP	1510	3 H	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
ESP	1952	3 AHE	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
ESP	1953	3 AHE	1 js	ESPAGNOL AVANCE
ESP	1996	6 AH	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE
ESP	2520	3 A	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2

BLOC 73 C OPTION

MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 9 CR.

ETUDE DE LA LANGUE

ESP	3518	3 H	1 j	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 2
ESP	3540	3 H	1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
ESP	3550	3 H	1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE

ESP 3700	3 A 1 j	L'ESPAGNOL: LANGUE ETRANGERE	HST 2351	3 A 1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE			
LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	HST 2352	3 H 1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE			
BLOC 73 D OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.						
TRADUCTION ET REDACTION								
ESP 2525	3 A 1 j	COMPOSITION ESPAGNOLE 1	ITL 1120	3 A 1 s	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE			
ESP 2531	3 A 1 j	THEME 1	ITL 3120	3 A 1 js	PETRARQUE ET BOCCACE			
ESP 2535	3 H 1 j	COMPOSITION 2	ITL 3130	3 H 1 js	LA RENAISSANCE ITALIENNE			
ESP 2540	3 A 1 j	VERSION 1	LAT 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1			
ESP 2541	3 H 1 j	THEME 2	LAT 1121	3 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2			
ESP 2550	3 H 1 j	VERSION 2	LAT 3160	3 H 1 j	LE THEATRE LATIN			
ESP 2900	3 H 1 j	ESPAGNOL SPECIALISE	LNG 1060	3 A 1 j	STYLISTIQUE			
ESP 2910	3 H 1 j	STYLISTIQUE COMPAREE	LNG 1400	3 A 1 j	NOTIONS DE PHONET. ET DE PHONOLOGIE			
BLOC 73 E OPTION		MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.						
LITTERATURE ESPAGNOLE								
ESP 3212	3 H 1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE	LNG 1540	3 A 1 j	NOTIONS DE MORPHOLOGIE ET DE SYNTAXE			
ESP 3222	3 A 1 j	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR	PHI 1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT			
ESP 3232	3 A 1 j	NEOCLASSICISME, ROMANTISME ESPAGNOLES	PTG 1951	6 A 1 s	PORTUGAIS ELEMENTAIRE			
ESP 3242	3 A 1 j	GALDOS ET LE REALISME	PTG 1952	3 H 1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE			
ESP 3252	3 H 1 j	ROMAN ET THEATRE ESPAGNOLES DU 20E S.	PTG 1953	3 A 1 s	PORTUGAIS AVANCE			
BLOC 73 F OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.						
LITTERATURE HISPANO-AMERICaine								
ESP 3311	3 A 1 j	LITTERATURE DE LA CONQUETE	Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP.					
ESP 3312	3 H 1 j	LITTERATURE DE L'INDEPENDANCE	Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.					
ESP 3324	3 A 1 j	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS	Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de simple ESP.					
ESP 3326	3 A 1 j	NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERIC.						
ESP 3355	3 H 1 j	LITTERATURE HISPANO-AMERICaine						
BLOC 73 G OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.						
LITTERATURE HISPANIQUE								
ESP 2400	3 A 1 j	CINEMA ET LITTERATURES HISPANIQUES	Programme 1-105-2-0					
ESP 3415	3 H 1 j	POESIE HISPANIQUE, EPOQUE BAROQUE	Version 11					
ESP 3435	3 H 1 j	THEATRE HISPANIQUE DU SIECLE D'OR						
ESP 3440	3 A 1 j	POESIE HISPANIQUE MODERNE	Majeur en études hispaniques					
ESP 3451	3 A 1 j	ESSAI HISPANIQUE						
BLOC 73 H OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.						
LECTURES ET RECHERCHES COMPLEMENTAIRES								
ESP 3810	3 AHE 1 js	TRAVAIL DE RECHERCHE	Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.					
ESP 3820	3 AHE 1 js	PROGRAMME DE LECTURES						
ESP 3900	3 AHE 1 js	TRAVAIL DIRIGE EN TRADUCTION						
BLOC 73 I OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.						
THEORIE LITTERAIRE								
FRA 1000	3 A 2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES	BLOC 73 A OBLIGATOIRE					
FRA 3003	3 H 1 j	POETIQUE ET THEORIE DES GENRES	18 CR.					
LCO 2010	3 H 1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE	LANGUE, CIVILISATIONS, LITTERATURE					
LCO 2011	3 H 1 js	ETUDES COMPARATIVES DES RECITS						
BLOC 73 J OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.						
CULTURE ET SOCIETE								
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	ESP 1215	3 A 1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE			
ANT 3858	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD	ESP 1225	6 A 1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE: PANORAMA			
ANT 3859	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICaine	ESP 1317	3 H 1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1			
ANT 3881	3 A 1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE	ESP 1325	3 H 1 j	LITTERAT. HISPANO-AMERIC.: PANORAMA			
HAR 1500	3 H 1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE	ESP 2536	3 A 1 j	GRAMMAIRE AVANCEE			
HAR 1612	3 H 1 j	LE PHENOMENE DES AVANT-GARDES	BLOC 73 B OPTION					
HAR 2200	3 A 1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.					
HAR 3131	3 H 1 j	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR	APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL					
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE	ESP 1510	3 H 1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1			
JUI 2100	3 A 1 js	JUDAISME ET JUDEITE	ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE			
LAA 1101	3 A 1 j	AMERIQUE LATINE: ETUDES DE CAS	ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE			
BLOC 73 Y OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.						
INTRODUCTION AU MONDE ARABE								
ARA 1001	3 A 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1	ESP 1996	6 AH 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE			
ARA 1002	3 H 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2	ESP 2520	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2			
CIN 1040	3 A 1 s	LANGAGE ET MATIERES DE L'EXPRESSION	BLOC 73 C OPTION					
COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.					
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE	ETUDE DE LA LANGUE					
GRM 1000	3 A 1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME	ESP 3517	3 A 1 j	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 1			
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE	ESP 3518	3 H 1 j	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 2			
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN	ESP 3537	3 H 1 j	ESPAGNOL MODERNE			
BLOC 73 Y OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.						
INTRODUCTION AU MONDE ARABE								
ARA 1001	3 A 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1	ESP 3540	3 H 1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE			
ARA 1002	3 H 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2	ESP 3550	3 H 1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE			
CIN 1040	3 A 1 s	LANGAGE ET MATIERES DE L'EXPRESSION	ESP 3700	3 A 1 j	L'ESPAGNOL: LANGUE ETRANGERE			
COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS	LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE			
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE	BLOC 73 D OPTION					
GRM 1000	3 A 1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.					
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE	TRADUCTION ET REDACTION					
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN	ESP 2525	3 A 1 j	COMPOSITION ESPAGNOLE 1			

BLOC 73 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.**LITTERATURE ESPAGNOLE**

ESP 3212	3 H 1	LITTERATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE
ESP 3222	3 A 1	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR
ESP 3232	3 A 1	NEOCLASSISME, ROMANTISME ESPAGNOLS
ESP 3242	3 A 1	GALDOS ET LE REALISME
ESP 3252	3 H 1	ROMAN ET THEATRE ESPAGNOLS DU 20E S.

BLOC 73 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.**PRATIQUES CULTURELLES HISPANO-AMERICAINES**

ESP 1327	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 2
ESP 3311	3 A 1	LITTERATURE DE LA CONQUETE
ESP 3312	3 H 1	LITTERATURE DE L'INDEPENDANCE
ESP 3324	3 A 1	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS
ESP 3326	3 A 1	NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERIC.
ESP 3355	3 H 1	LITTERATURE HISPANO-AMERICAINE

BLOC 73 G OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.**LITTERATURE HISPANIQUE**

ESP 2400	3 A 1	CINEMA ET LITTERATURES HISPANIQUES
ESP 2651	3 A 1	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
ESP 2652	3 H 1	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2
ESP 3415	3 H 1	POESIE HISPANIQUE, EPOQUE BAROQUE
ESP 3435	3 H 1	THEATRE HISPANIQUE DU SIECLE D'OR
ESP 3440	3 A 1	POESIE HISPANIQUE MODERNE
ESP 3451	3 A 1	ESSAI HISPANIQUE

BLOC 73 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**LECTURES ET RECHERCHES COMPLEMENTAIRES**

ESP 3810	3 AHE 1 js	TRAVAIL DE RECHERCHE
ESP 3820	3 AHE 1 js	PROGRAMME DE LECTURES
ESP 3900	3 AHE 1 js	TRAVAIL DIRIGE EN TRADUCTION

BLOC 73 I OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.**THEORIE LITTERAIRE**

FRA 1000	3 A 2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA 3003	3 H 1 j	POETIQUE ET THEORIE DES GENRES
LCO 2010	3 H 1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE
LCO 2011	3 H 1 js	ETUDES COMPARATIVES DES RECITS

BLOC 73 J OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.**CULTURE ET SOCIETE**

ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 3858	3 A 1	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT 3859	3 H 1	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICaine
ANT 3881	3 A 1	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
HAR 1500	3 H 1	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
HAR 1612	3 H 1	LE PHENOMENE DES AVANT-GARDES
HAR 2200	3 A 1	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HAR 3131	3 H 1	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HST 1931	3 A 1	L'ANTIQUITE
JUI 2100	3 A 1 js	JUDAISME ET JUDEITE
LAA 1101	3 A 1 j	AMERIQUE LATINE: ETUDES DE CAS

BLOC 73 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

ARA 1001	3 A 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
ARA 1002	3 H 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2
CIN 1040	3 A 1 s	LANGAGE ET MATIERES DE L'EXPRESSION
COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE
GRM 1000	3 A 1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENTE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 2351	3 A 1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H 1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
ITL 1120	3 A 1 s	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE
ITL 3120	3 A 1 j	PETRARQUE ET BOCCACE
ITL 3130	3 H 1 j	LA RENAISSANCE ITALIENNE
LAT 3160	3 H 1 j	LE THEATRE LATIN
LNG 1060	3 A 1	STYLISTIQUE
LNG 1400	3 A 1	NOTIONS DE PHONET. ET DE PHONOLOGIE
LNG 1540	3 A 1	NOTIONS DE MORPHOLOGIE ET DE SYNTAXE
PHI 1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT

PTG 1952 3 H 1 s PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953 3 A 1 s PORTUGAIS AVANCE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP.

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de simple ESP.

Programme 1-105-4-0**Version 07****Mineur en études hispaniques****J**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 72 A OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.**APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL**

ESP 1510	3 H 1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
ESP 1996	6 AH 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.**ETUDE DE LA LANGUE**

ESP 2520	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2
ESP 2536	3 A 1 j	GRAMMAIRE AVANCEE
ESP 3540	3 H 1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
ESP 3550	3 H 1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE

BLOC 72 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.**TRADUCTION ET REDACTION**

ESP 2525	3 A 1 j	COMPOSITION ESPAGNOLE 1
ESP 2531	3 A 1 j	THEME 1
ESP 2535	3 H 1 j	COMPOSITION 2
ESP 2540	3 A 1 j	VERSION 1
ESP 2541	3 H 1 j	THEME 2
ESP 2550	3 H 1 j	VERSION 2
ESP 2900	3 H 1 j	ESPAGNOL SPECIALISE
ESP 2910	3 H 1 j	STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 72 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 18 CR.**CIVILISATION ET LITTERATURE**

ESP 1215	3 A 1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE
ESP 1225	6 A 1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE: PANORAMA
ESP 1317	3 H 1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERIQUE 1
ESP 1325	3 H 1 j	LITTERAT. HISPANO-AMERIC.: PANORAMA
ESP 1327	3 H 1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERIQUE 2
ESP 2400	3 A 1 j	CINEMA ET LITTERATURES HISPANIQUES
ESP 2651	3 A 1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
ESP 2652	3 H 1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de simple ESP.

Études italiennes

Mineur 1-110-4-0

Information sur le programme :

Sylvestra Mariniello 343-7327

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes de langue et de culture anglaises et étrangères pour discuter de leur cheminement d'études (343-7580).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-110-4-0

Version 05

Mineur en études italiennes

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A			OBLIGATOIRE	6 CR.
FAS	1000	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'INTERCULTUREL
ITL	1120	3 A	1 s	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE

BLOC 72 B			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
ITL	1010	6 A	1 j	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL	1020	3 A	1 j	ITALIEN INTERMEDIAIRE
ITL	1030	3 A	1 j	ITALIEN AVANCE
ITL	1070	3 H	1 js	GRAMMAIRE AVANCEE
ITL	2030	3 A	1 js	STYLISTIQUE ET COMPOSITION ITALIENNE
ITL	2040	3 H	1 j	ITALIEN PARLE

BLOC 72 C			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
HAR	1090	3 A	1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR	2090	3 H	1 j	LA RENAISSANCE A ROME
HAR	3420	3 A	1 j	UNE VILLE: VENISE
HST	2284	3 A	1 j	L'ITALIE AUX 19 ^E ET 20 ^E SIECLES
ITL	1141	3 H	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE ITALIENNE

ITL	2110	3 H	1 s	LE ROMAN ITALIEN CONTEMPORAIN
ITL	2120	3 H	1 js	LE THEATRE ITALIEN DU 20 ^E SIECLE
ITL	2150	3 H	1 js	LA POESIE ITALIENNE AU 20 ^E SIECLE
ITL	2160	3 A	1 js	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945
ITL	2180	3 H	1 js	L'AGE DU ROMANTISME EN ITALIE
ITL	2880	3 A	1 j	L'ITALIE MEDITERRANEE

BLOC 72 O			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ETM	2104	3 H	1 j	OCCIDENT MEDIEVAL: HIST. RELIGIEUSE
HGL	1031	3 H	1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST	1932	3 H	1 j	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST	1941	3 A	1 j	L'EPOQUE MODERNE
HST	2282	3 A	1 j	L'EUROPE MERIDIONALE, 1500-1800
HST	3187	3 H	1 j	REFORME ET CONTRE-REFORME AU 16 ^E S.
LCO	1008	3 AH	1 j	OEUVRES DE LA LITTERATURE MONDIALE 1
LCO	2010	3 H	1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE
LCO	2011	3 H	1 js	ETUDES COMPARATIVES DES RECITS
LNG	2340	3 A	1 j	LANGUES SECONDES

Études latino-américaines

Mineur 1-092-4-0

Information sur le programme :

Philippe Faucher 343-2464

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes de langue et de culture anglaises et étrangères pour discuter de leur cheminement d'études (343-7580).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-092-4-0

Version 00

Mineur en études latino-américaines

J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
HST 1044	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
LAA 1101	3 A 1 j	AMERIQUE LATINE: ETUDES DE CAS

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
PTG 1951	6 A 1 s	PORTUGAIS ELEMENTAIRE
PTG 1952	3 H 1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953	3 A 1 s	PORTUGAIS AVANCE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ANT 2220	3 H 1 j	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE, ELEMENTS
ANT 3856	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
ANT 3858	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT 3859	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE
ANT 3881	3 A 1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
GEO 3462	3 AHE 1 j	THEME REGIONAL
HST 2351	3 A 1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H 1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 3351	3 H 1 j	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE
POL 2830	3 AH 1 j	L'AMERIQUE LATINE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ESP 1317	3 H 1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
ESP 1325	3 H 1 j	LITTERAT. HISPANO-AMERIC.: PANORAMA
ESP 2400	3 A 1 j	CINEMA ET LITTERATURES HISPANIQUES
ESP 3311	3 A 1 j	LITTERATURE DE LA CONQUETE
ESP 3312	3 H 1 j	LITTERATURE DE L'INDEPENDANCE
ESP 3324	3 A 1 j	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS
ESP 3326	3 A 1 j	NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERIC.
ESP 3440	3 A 1 j	POESIE HISPANIQUE MODERNE
ESP 3451	3 A 1 j	ESSAI HISPANIQUE
ESP 3550	3 H 1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE
HAR 1500	3 H 1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
PTG 1220	3 H 1 s	CIVILISATION ET LITTER. BRESILIENNES

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
COM 2340	3 A 1 j	COMMUNICATION ET RECHERCHES-TERRAIN
DMO 1950	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE SOCIALE
ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
GEO 2212	3 H 1 js	GEOGRAPHIE OU DEVELOPPEMENT
POL 2600	3 AH 1 j	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL 3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
SOL 3201	3 H 1 j	SOCIOLOGIE OU DEVELOPPEMENT

Les étudiants qui auraient déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise pourront, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 B par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Études médiévales

Mineur 1-150-4-0

Information sur le programme :

Denise Angers 343-6243

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours de niveau universitaire de premier cycle.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Ce mineur ne peut être fait en une seule année.

3.4 L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

Programme 1-150-4-0

Version 04

Mineur en études médiévales

J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
ETM 2200	3 A 1 j	LATIN MEDIEVAL 1
HST 1032	3 H 1 j	HISTOIRE DU MOYEN AGE
LAT 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LAT 1121	3 H 1 s	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
LAT 2011	3 A 1 j	AUTEURS LATINS 1

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
COMPLEMENTS DE BASE		
ETM 2102	3 A 1 j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
ETM 2201	3 H 1 j	LATIN MEDIEVAL 2
ETM 3200	3 H 1 j	INSTRUMENTS DE TRAVAIL SUR LE M. AGE
ETM 3202	3 A 1 j	SOURCES ECRITES DE L'HIST. MEDIEVALE
HST 2001	3 H 1 j	PALÉOGRAPHIE
LNG 1050	3 AH 1 j	ANCIEN ET MOYEN FRANÇAIS

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
HISTOIRE		
ETM 2006	3 AH 1 j	LES JUIFS AU MOYEN-AGE
ETM 2008	3 H 1 j	ARCHEOLOGIE MEDIEVALE
ETM 2104	3 H 1 j	OCCIDENT MEDIEVAL: HIST. RELIGIEUSE
HST 2125	3 A 1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE
HST 2126	3 H 1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST 2127	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
HST 2150	3 A 1 j	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 3108	3 A 1 j	RELIGION ET SOCIETE AU MOYEN AGE

HST 3125	3 A 1 j	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT
HST 3126	3 H 1 j	ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3127	3 A 1 j	POUVOIR ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3130	3 H 1 j	CULTURE ET SOCIETE AU MOYEN AGE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

HISTOIRE DE L'ART

HAR 1080	3 H 1 j	L'ART ROMAN
HAR 2070	3 A 1 j	L'ART GOTHIQUE
HAR 2072	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PEINTURE MEDIEVALE
HAR 3080	3 H 1 j	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

LANGUES

LNG 1120	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG 2225	3 A 1 j	HISTORIA DE LA LENGUA ESPANOLA
LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 2650	3 H 1 j	PHILOLOGIE 1: ANC. ET MOYEN FRANCAIS
LNG 2660	3 H 1 j	PHILOLOGIE OCCITANE
LNG 3240	3 A 1 j	PHILOLOGIE ROMANE
LNG 3600	3 A 1 j	PHILOLOGIE 2: ANC. ET MOYEN FRANCAIS

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

LITTERATURES

ALL 3260	3 A 1 j	LE MOYEN AGE ET LA REFORME
ANG 2102	3 H 1 j	CHAUCER
ESP 3212	3 H 1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE
ETM 2106	3 A 1 s	LITTERATURE LATINE MEDIEVALE
FRA 1300	3 A 1 js	HUMANISMES
FRA 2100	3 A 1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 1
FRA 2101	3 A 1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 2
FRA 3878	3 A 1 js	QUESTIONS DE ROMAN

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

PHILOSOPHIE ET THEOLOGIE

ETM 2001	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE MEDIEVALE
PHI 1860	3 E 1 s	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHI 2865	3 H 1 j	AUTEURS MEDIEVAUX
THS 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU CHRISTIANISME

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

COURS SPECIAUX

ETM 3302	3 AH 1 j	LECTURES DIRIGEES
ETM 3303	3 AH 1 j	SUJET SPECIAL

Ce mineur ne peut être fait en une seule année. Pour s'inscrire à ce programme, l'étudiant doit avoir suivi, au préalable, trente crédits au premier cycle. L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée. Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032.

Etudes néo-helléniques

Mineur 1-130-4-0

Information sur le programme :

Jacques Bouchard 343-7791

Information sur l'admission : 343-7076**1 Conditions d'admissibilité**

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes de langue et de culture anglaises et étrangères pour discuter de leur cheminement d'études (343-7580).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, les étudiants admis à plein temps ne sont pas assurés de pouvoir compléter toute la scolarité en deux trimestres.

3.5 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-130-4-0

Version 04

Mineur en études néo-helléniques

S

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
GRM 1000	3 A 1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME
GRM 1010	6 A 2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
GRM 2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
GRM 2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCE

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
GRM 1100	3 H 1 s	CIVILISATION DE LA GRECE MODERNE
GRM 1201	3 H 1 s	CINEMA GREC

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
GRM 1001	3 H 1 js	LITTERATURE NEO-HELLENIQUE
GRM 3001	3 A 1 s	PROSE NEO-HELLENIQUE 1
GRM 3002	3 A 1 s	PROSE NEO-HELLENIQUE 2
GRM 3003	3 H 1 s	POESIE NEO-HELLENIQUE 1
GRM 3004	3 H 1 s	POESIE NEO-HELLENIQUE 2

BLOC 72 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
GRM 2040	3 A 1 s	TRAVAUX PRATIQUES 1
GRM 2050	3 H 1 s	TRAVAUX PRATIQUES 2
GRM 3000	3 AH 1 js	PROGRAMME DE LECTURE
HST 2150	3 A 1 j	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2294	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821
POL 3851	3 AHE 1 j	INTEGRATION EUROPEENNE

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1010, 2020 et 2030, en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs 72 B, C ou D.

Études québécoises

Mineur 1-375-4-0

Information sur le programme :

Jacques Rouillard 343-6254

Information sur l'admission : 343-7076**1 Conditions d'admissibilité**

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.5 Il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ECN 1200	3 H 1 s	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A 1 s	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 2320	4 H 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
POL 1020	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 2050	3 AH 1 j	PARTIS POLITIQUES
POL 2160	3 AH 1 j	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE
POL 2540	3 AH 1 js	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 3290	3 AH 1 j	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC
POL 3350	3 AH 1 j	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT.: CANADA
POL 3560	3 AH 1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3721	3 AH 1 j	RELATIONS EXTERIEUR.: CANADA, QUEBEC
REI 1010	3 A 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1003	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOL. DU QUEBEC
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2309	3 H 1 j	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 2410	3 A 1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
URB 4023	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT LOCAL ET URBANISME

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANG 1950	3 H 1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
CIN 1045	3 A 1 j	CINEMA QUEBECOIS
FRA 1700D	3 AH 1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
FRA 2604	3 A 1 j	NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS
FRA 2605	3 H 1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
FRA 2606	3 AH 1 js	L'ESSAI QUEBECOIS
FRA 2608	3 A 1 js	POESIE QUEBECOISE 1
FRA 2611	3 E 1 js	ROMAN QUEBECOIS 1
FRA 2614	3 A 1 js	THEATRE QUEBECOIS
HAR 2115	3 H 1 j	ARTS ANCIENS AU QUEBEC
HAR 2195	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH 1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
LNG 1150	3 A 1 j	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
LNG 2100	3 A 1 j	FRANCAIS QUEBECOIS
LNG 2140	3 A 1 j	QUESTIONS DE BILINGUISME

Études russes

Mineur 1-121-4-0

Information sur le programme :

Angela Steinmetz 343-7580

Information sur l'admission : 343-7076

Note : Les admissions à ce programme sont suspendues pour l'année 1999-2000. Cependant, les étudiants intéressés par ce champ d'études sont invités à faire une demande d'admission au mineur en littérature comparée (343-2412) ou au mineur arts et sciences qui offre une concentration en études russes (343-6111 poste 5585 ou 5565).

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et litté-

Programme 1-375-4-0

Version 00

Mineur en études québécoises

JS

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC
QCF 3000	6 H 1 js	SYNTHESE SUR LE QUEBEC

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 2100	3 H 1 j	POPULATION CANADIENNE
GEO 1412	3 H 1 js	LE QUEBEC
GLG 1980	3 A 1 j	PATRIMOINE GEOLOGIQUE DU QUEBEC
HST 1903	3 A 1 j	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2440	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2904	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
HST 3476	3 A 1 j	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC
SRL 1020	3 AHE 1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC

rature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes de langue et de culture anglaises et étrangères pour discuter de leur cheminement d'études (343-7580).

Programme 1-121-4-0

Version 01

Mineur en études russes J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 92 A		OBLIGATOIRE	6 CR.
FAS 1000	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INTERCULTUREL	
RUS 1050	3 A 1 j	RUSSIE ANCIENNE ET MODERNE: INTROD.	
BLOC 92 B		OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 12 CR.
RUS 1010	6 A 1 j	LANGUE RUSSE 1	
RUS 1011	6 H 1 j	LANGUE RUSSE 2	
BLOC 92 C		OPTION	MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 18 CR.
HST 2211	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE	
HST 2212	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE	
RUS 2050	3 H 1 s	CIVILISATION RUSSE	
RUS 2880	3 E 1 j	CONNAISSANCE DE LA RUSSIE	
RUS 3087	3 H 1 s	LES GRANDS ECRIVAINS RUSSES	
RUS 3089	3 A 1 s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 1	
RUS 3095	3 A 1 j	LITTERATURE RUSSE DU 20E SIECLE 1	
BLOC 92 D		OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 15 CR.
ANT 3876	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: CAUCASE	
ECN 1970	3 E 1 j	ECONOMIE DES PAYS D'EUROPE DE L'EST	
POL 2180	3 AH 1 j	THEORIES MARXISTES	
PDL 2280	3 AH 1 j	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE	
POL 2281	3 AHE 1 j	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS	
POL 2801	3 AH 1 j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE	
RUS 2255	3 H 1 j	PROBLEMES DE LA SOCIETE RUSSE	

Géographie environnementale

B.Sc. spécialisé en géographie environnementale, orientation *environnement physique*, orientation *environnement humain* 1-155-1-0

Majeur en géographie 1-155-2-0

Mineur en géographie 1-155-4-0

Information sur les programmes :

Claude Marois 343-8062

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel. Le mineur peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-155-1-0

Version 15

B.Sc. spécialisé en géographie environnementale J

L'orientation **Environnement physique** comprend les segments 01 et 81, avec 63 crédits obligatoires, 21 à option et 6 au choix.

L'orientation **Environnement humain** comprend les segments 01 et 82, avec 63 crédits obligatoires, 21 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A		OBLIGATOIRE	27 CR.
FONDÉMENTS			
GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE	
GEO 1122	3 H 1 j	LES EQUILIBRES ZONaux	

GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE	BLOC 82 B	OBLIGATOIRE	6 CR.
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE	TERRAINS		
GEO 1412	3 H 1 js	LE QUEBEC	GEO 2282	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 1
GEO 1512	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 1	GEO 3282	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 2
GEO 1522	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2	BLOC 82 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 1532	3 AH 1 j	CARTOGRAPHIE	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE		
GEO 1542	3 A 1 j	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION	GEO 2112	3 AH 1 js	PHYTOGEOGRAPHIE

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	12 CR.
-----------	-------------	--------

ENVIRONNEMENT

GEO 1312	3 AH 1 js	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 2312	3 AH 1 j	GESTION DES RESSOURCES
GEO 3312	3 AH 1 j	ETUDES D'IMPACTS
GEO 3322	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DE LA SANTE ET ENVIRONNEMENT.

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

TECHNIQUES

GEO 2512	3 AHE 1 j	SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
GEO 2522	3 AH 1 j	TELEDETECTION NUMERIQUE

BLOC 01 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
-----------	--------	------------------------------

METHODOLOGIE

GEO 3512	3 A 2 j	RECHERCHE EN GEOGRAPHIE HUMAINE
GEO 3522	3 A 2 j	RECHERCHE EN GEOGRAPHIE PHYSIQUE

SEGMENT 81 PROPRE A L'ORIENTATION ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

BLOC 81 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
-----------	-------------	--------

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

GEO 2112	3 AH 1 js	PHYTOGEOGRAPHIE
GEO 2122	3 AH 1 js	CLIMATOLOGIE
GEO 3112	3 AH 1 js	GEOMORPHOLOGIE
GEO 3122	3 A 1 j	PEDOLOGIE
GEO 3132	3 AH 1 j	RECONSTITUTIONS PALEO-ENVIRONNEMENT.
GEO 3142	3 H 1 j	HYDROLOGIE

BLDC 81 B	OBLIGATOIRE	6 CR.
-----------	-------------	-------

TERRAINS

GEO 2182	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 1
GEO 3182	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 2

BLOC 81 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

ENVIRONNEMENT HUMAIN

GEO 2212	3 H 1 js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 2222	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE DES ACTIVITES ECONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOGRAPH. SOCIALE ET DES POPULATIONS
GEO 3212	3 AH 1 j	GRANDES REGIONS METROPOLITAINES
GEO 3222	3 A 1 j	TRANSPORT ET RESEAUX GEOGRAPHIQUE
GEO 3232	3 H 1 j	GEOGRAPHIE POLITIQUE

BLOC 81 Y	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

COMPLEMENT DE FORMATION

BIO 1803	3 H 1 js	ECOLOGIE GENERALE
BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 3801	3 H 1 j	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES
CHM 1963	3 A 1 j	CHIMIE GENERALE
DRT 3304	3 AHE 1 js	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
GLG 1952	3 AH 1 js	GEOLOGIE GENERALE
GLG 2951	3 H 1 j	MATERIAUX TERRESTRES
GLG 3951	3 H 1 j	GEOLOGIE SEDIMENTAIRE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
PHY 1990	3 H 1 j	PHYSIQUE ET GEOGRAPHIE
URB 3111	3 AHE 1 j	URBANISME ET GESTION MUNICIPALE

SEGMENT 82 PROPRE A L'ORIENTATION ENVIRONNEMENT HUMAIN

BLOC 82 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
-----------	-------------	--------

ENVIRONNEMENT HUMAIN

GEO 2212	3 H 1 js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 2222	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE DES ACTIVITES ECONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOGRAPH. SOCIALE ET DES POPULATIONS
GEO 3212	3 AH 1 j	GRANDES REGIONS METROPOLITAINES
GEO 3222	3 A 1 j	TRANSPORT ET RESEAUX GEOGRAPHIQUE
GEO 3232	3 H 1 j	GEOGRAPHIE POLITIQUE

TERRAINS					
GEO 2282	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 1	BLOC 82 B	OBLIGATOIRE	6 CR.
GEO 3282	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 2	BLOC 82 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
			ENVIRONNEMENT PHYSIQUE		
GEO 2112	3 AH 1 js	PHYTOGEOGRAPHIE			
GEO 2122	3 AH 1 js	CLIMATOLOGIE			
GEO 3112	3 AH 1 js	GEOMORPHOLOGIE			
GEO 3122	3 A 1 j	PEDOLOGIE			
GEO 3132	3 AH 1 j	RECONSTITUTIONS PALEO-ENVIRONNEMENT.			
GEO 3142	3 H 1 j	HYDROLOGIE			

BLOC 82 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
GEOGRAPHIE REGIONALE		
GEO 2412	3 AH 1 j	LE CANADA
GEO 3412	3 H 1 js	LA CHINE
GEO 3422	3 A 1 j	LE JAPON
GEO 3432	3 A 1 j	LE PACIFIQUE
GEO 3442	3 AH 1 js	L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3452	3 H 1 j	L'EUROPE
GEO 3462	3 AHE 1 j	THEME REGIONAL

BLOC 82 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
COMPLEMENT DE FORMATION		
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1982	3 AHE 1 js	GROUPE ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DRT 3304	3 AHE 1 js	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION
POL 1951	3 AH 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1954	3 AH 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 1100	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE
SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
URB 1287	3 AHE 1 j	SOCIETES ET ESPACES URBAINS
URB 2332	3 AHE 1 j	ECONOMIE ET AMENAGEMENT
URB 3111	3 AHE 1 j	URBANISME ET GESTION MUNICIPALE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle GEO.

Programme 1-155-2-0 Version 09

Majeur en géographie

BLOC 80 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
FONDEMENTS		
GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1122	3 H 1 j	LES EQUILIBRES ZONNAUX
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1412	3 H 1 js	LE QUEBEC
GEO 1512	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
GEO 1532	3 AH 1 j	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 A 1 j	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION

BLOC 80 B	OBLIGATOIRE	6 CR.
ENVIRONNEMENT		
GEO 1312	3 AH 1 js	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 2312	3 AH 1 j	GESTION DES RESSOURCES

BLOC 80 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.**TECHNIQUE ET GEOGRAPHIE QUANTITATIVE**

GEO 1522	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
GEO 2512	3 AHE 1 j	SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
GEO 2522	3 AH 1 j	TELEDETECTION NUMERIQUE

BLOC 80 D OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.**ENVIRONNEMENT PHYSIQUE**

GEO 2112	3 AH 1 js	PHYTOGEOGRAPHIE
GEO 2122	3 AH 1 js	CLIMATOLOGIE
GEO 2182	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 1
GEO 3112	3 AH 1 js	GEOMORPHOLOGIE

BLOC 80 E OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.**ENVIRONNEMENT HUMAIN**

GEO 2212	3 H 1 js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 2222	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE DES ACTIVITES ECONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOGRAPH. SOCIALE ET DES POPULATIONS
GEO 2282	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 1

BLOC 80 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.**GEOGRAPHIE REGIONALE**

GEO 2412	3 AH 1 j	LE CANADA
GEO 3412	3 H 1 js	LA CHINE
GEO 3422	3 A 1 j	LE JAPON
GEO 3432	3 A 1 j	LE PACIFIQUE
GEO 3442	3 AH 1 js	L'ASIE OU SUD-EST
GEO 3452	3 H 1 j	L'EUROPE
GEO 3462	3 AHE 1 j	THEME REGIONAL

BLOC 80 Y OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.**COMPLEMENT DE FORMATION**

BIO 1803	3 H 1 js	ECOLOGIE GENERALE
CHM 1963	3 A 1 j	CHIMIE GENERALE
OMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION
GLG 1952	3 AH 1 js	GEOLoGIE GENERALE
PHY 1990	3 H 1 j	PHYSIQUE ET GEOGRAPHIE
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle GEO.

Programme 1-155-4-0**Version 05****Mineur en géographie****J**

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 80 A OBLIGATOIRE 15 CR.**FONDEMENTS**

GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1122	3 H 1 j	LES EQUILIBRES ZONNAUX
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1312	3 AH 1 js	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 80 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.**GEOGRAPHIE REGIONALE**

GEO 1412	3 H 1 js	LE QUEBEC
GEO 2412	3 AH 1 j	LE CANADA
GEO 3412	3 H 1 js	LA CHINE
GEO 3422	3 A 1 j	LE JAPON
GEO 3432	3 A 1 j	LE PACIFIQUE
GEO 3442	3 AH 1 js	L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3452	3 H 1 j	L'EUROPE
GEO 3462	3 AHE 1 j	THEME REGIONAL

BLOC 80 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.**TECHNIQUES**

GEO 1512	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
GEO 1522	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
GEO 1532	3 AH 1 j	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 A 1 j	PHOTO-INTERPRETATION ET TELEDETECTION

Histoire

B.A. spécialisé 1-165-1-0

Majeur 1-165-2-0

Mineur 1-165-4-0

Information sur les programmes :

Denyse Baillargeon

343-7292

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.4 Un baccalauréat en éducation, option enseignement de l'histoire au secondaire est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus au baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme d'histoire s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-165-1-0

Version 08

B.A. spécialisé en histoire

J

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 54 à option et 9 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE				27 CR.
HST	1010	3 A	1	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST	1031	3 A	1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
HST	1032	3 H	1	HISTOIRE DU MOYEN AGE
HST	1041	3 A	1	L'EUROPE MODERNE
HST	1042	3 H	1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST	1043	3 A	1	INTRODUCTION AUX ETATS-UNIS
HST	1051	3 A	1	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850
HST	1052	3 H	1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
HST	2023	3 H	1	INTRODUC. A LA DISCIPLINE HISTORIQUE

BLOC 71 C OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
------------------	--	--	--	------------------------------

METHODOLOGIE

ARV	1020	3 AH	1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
DMO	2970	3 H	1	INTRO. A LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE
HGL	1011	3 A	1	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST	2001	3 H	1	PALEOGRAPHIE
HST	2002	3 A	1	METHODES D'HISTOIRE ORALE
HST	2004	3 A	1	INITIAT. AUX METHODES QUANTITATIVES
HST	2005	3 A	1	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST	2013	3 H	1	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
HST	2030	3 A	1	ANALYSE DE TEXTES

BLOC 71 D OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
------------------	--	--	--	-------------------------------

ANTIQUITE - MOYEN AGE - RENAISSANCE

HST	2105	3 A	1	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST	2108	3 H	1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST	2109	3 A	1	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
HST	2110	3 A	1	GRECCE ANTIQUE: MINOENS A CHERONEE
HST	2113	3 H	1	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST	2125	3 A	1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE
HST	2126	3 H	1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST	2127	3 A	1	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
HST	2150	3 A	1	HISTOIRE DE BYZANCE
HST	2187	3 A	1	L'EUROPE AU 16E SIECLE

BLOC 71 E OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
------------------	--	--	--	-------------------------------

EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HST	2211	3 H	1	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST	2212	3 H	1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST	2253	3 A	1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST	2256	3 HE	1	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST	2261	3 A	1	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME
HST	2262	3 A	1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST	2267	3 A	1	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST	2272	3 H	1	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE
HST	2275	3 A	1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST	2282	3 A	1	L'EUROPE MERIDIONALE, 1500-1800
HST	2284	3 A	1	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST	2294	3 H	1	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 71 F OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
------------------	--	--	--	------------------------------

LES AMERIQUES

HST	1044	3 H	1	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST	2351	3 A	1	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST	2352	3 H	1	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST	2360	3 A	1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST	2361	3 A	1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 71 G OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
------------------	--	--	--	-------------------------------

CANADA - QUEBEC

HST	2400	3 H	1	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST	2418	3 A	1	NOUVELLE-FRANCE
HST	2426	3 A	1	QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST	2427	3 H	1	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST	2440	3 A	1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929

HST	2441	3 H	1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
HST	2446	3 A	1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST	2490	3 H	1	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

BLOC 71 H				OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
HISTOIRE DES SCIENCES					
HST	1045	3 H	1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES	
HST	2510	3 A	1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1	
HST	2520	3 H	1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2	
HST	2521	3 H	1	HISTOIRE DE LA MEDECINE, DE LA SANTE	
HST	2522	3 A	1	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX	
HST	2551	3 A	1	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA	

BLOC 71 I				OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
OUVERTURE SUR LE MONDE					
HST	2605	3 H	1	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS	
HST	2606	3 E	1	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN	
HST	2619	3 A	1	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.	
HST	2620	3 H	1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAIN	
HST	2622	3 A	1	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE	
HST	2623	3 A	1	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.	
HST	2624	3 A	1	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868	
HST	2625	3 H	1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN	
HST	2630	3 A	1	HISTOIRE DE L'AFRIQUE	

BLOC 71 J				OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 24 CR.
COURS THEMATIQUES					
HST	3105	3 H	1	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES	
HST	3108	3 A	1	RELIGION ET SOCIETE AU MOYEN AGE	
HST	3111	3 H	1	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME	
HST	3125	3 A	1	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT	
HST	3126	3 H	1	ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE	
HST	3127	3 A	1	POUVOIR ET SOCIETE AU MOYEN AGE	
HST	3130	3 H	1	CULTURE ET SOCIETE AU MOYEN AGE	
HST	3187	3 H	1	REFORME ET CONTRE-REFORME AU 16E S.	
HST	3205	3 A	1	LES MENTALITES A L'EPOQUE MODERNE	
HST	3206	3 H	1	RELIGION ET SOCIETE: EPOQUE MODERNE	
HST	3220	3 H	1	FRANCE CONTEMPOR.: ECONOMIE, SOCIETE	
HST	3245	3 A	1	GRANDE-BRETAGNE: POLITIQUE, SOCIETE	
HST	3256	3 A	1	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE	
HST	3257	3 H	1	RELATIONS INTERNATIONALES: EUROPE	
HST	3351	3 H	1	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE	
HST	3352	3 H	1	FAMILLE, SOCIETE EN AMERIQUE LATINE	
HST	3360	3 A	1	CULTURE ET SOCIETE AUX ETATS-UNIS	
HST	3361	3 A	1	SOCIETE ET POUVOIR AUX ETATS-UNIS	
HST	3420	3 H	1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC	
HST	3426	3 A	1	SDOCIO-ECONOMIE DU CANADA PRE-INDUST.	
HST	3433	3 A	1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA	
HST	3450	3 A	1	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC	
HST	3460	3 A	1	HISTOIRE POLITIQUE DU QUEBEC	
HST	3475	3 A	1	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC	
HST	3476	3 A	1	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC	
HST	3561	3 A	1	SCIENCES ET SOCIETES	
HST	3562	3 H	1	SCIENCES ET IMPERIALISMES	
HST	3591	3 A	1	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE EN EUROPE	
HST	3593	3 H	1	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE AU QUEBEC	
HST	3600	3 H	1	COLLOQUE D'HISTOIRE COMPAREE	
HST	3610	3 H	1	HISTOIRE URBAINE	

BLOC 71 N				OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
TUTORAT					
HST	3700	3 AHE	1	LECTURES DIRIGEES	
HST	3710	3 AHE	1	RECHERCHE POUR LA COLLECTIVITE	
HST	3720	3 AHE	1	RECHERCHE EN ARCHIVES	
HST	3741	3 E	1	VOYAGE D'ETUDES	

BLOC 71 Y				OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
DISCIPLINES CONNEXES					
ANT	1900	3 AHE	1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	
COM	1200	3 A	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS	
CRI	1950	3 AH	1	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE	
DMO	1010	3 H	1	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS	
ECN	1110	3 AH	1	MICROECONOMIE: INTRODUCTION	
ECN	1111	3 AH	1	MACROECONOMIE: INTRODUCTION	
ECN	1400	3 A	1	L'ECONOMIE QUEBECOISE	

ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ETM 2102	3 A 1 j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
ETM 2104	3 H 1 j	OCIDENT MEDIEVAL: HIST. RELIGIEUSE
FRA 1030	3 AH 1 js	GRAMMAIRE DU FRANCAIS 1
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1412	3 H 1 js	LE QUEBEC
GEO 2412	3 AH 1 j	LE CANADA
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
JFT 1931	3 AHE 1 s	INITIATION AUX BASES DE DONNEES
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LAT 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LAT 1121	3 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 2580	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHY 1980	3 H 1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE
POL 1951	3 AH 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC
POL 1954	3 AH 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1970	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE GENERALE
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SRL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
SRL 1020	3 AHE 1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
URB 2071	3 AHE 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle HST.

Programme 1-165-2-0

Version 10

Majeur en histoire

J

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 27 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE			27 CR.
HST 1010	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE	
HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE	
HST 1032	3 H 1 j	HISTOIRE DU MOYEN AGE	
HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE	
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE	
HST 1043	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ETATS-UNIS	
HST 1051	3 A 1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850	
HST 1052	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850	
HST 2023	3 H 1 j	INTRODUC. A LA DISCIPLINE HISTORIQUE	

BLOC 71 C OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
METHODOLOGIE			
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE	
DMO 2970	3 H 1 j	INTRO. A LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE	
HGL 1011	3 A 1 j	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE	
HST 2001	3 H 1 j	PALEOGRAPHIE	
HST 2002	3 A 1 j	METHODES D'HISTOIRE ORALE	
HST 2004	3 A 1 j	INITIAT. AUX METHODES QUANTITATIVES	
HST 2005	3 A 1 j	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE	
HST 2013	3 H 1 j	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE	
HST 2030	3 A 1 j	ANALYSE DE TEXTES	

BLOC 71 D OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
ANTIQUITE - MOYEN AGE - RENAISSANCE			
HST 2105	3 A 1 j	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN	
HST 2108	3 H 1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS	
HST 2109	3 A 1 j	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF	
HST 2110	3 A 1 j	GRECE ANTIQUE: MINOENS A CHERONEE	
HST 2113	3 H 1 j	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE	
HST 2125	3 A 1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE	
HST 2126	3 H 1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE	
HST 2127	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE	
HST 2150	3 A 1 j	HISTOIRE DE BYZANCE	
HST 2187	3 A 1 j	L'EUROPE AU 16E SIECLE	

BLOC 71 E			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE				
HST 2211	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE		
HST 2212	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE		
HST 2253	3 A 1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776		
HST 2256	3 HE 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE		
HST 2261	3 A 1 j	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME		
HST 2262	3 A 1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776		
HST 2267	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE		
HST 2272	3 H 1 j	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE		
HST 2275	3 A 1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE		
HST 2282	3 A 1 j	L'EUROPE MERIDIONALE, 1500-1800		
HST 2284	3 A 1 j	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIECLES		
HST 2294	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821		

BLOC 71 F			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
LES AMERIQUES				
HST 1044	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE		
HST 2351	3 A 1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE		
HST 2352	3 H 1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE		
HST 2360	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865		
HST 2361	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865		

BLOC 71 G			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
CANADA - QUEBEC				
HST 2400	3 H 1 j	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE		
HST 2418	3 A 1 j	NOUVELLE-FRANCE		
HST 2426	3 A 1 j	QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867		
HST 2427	3 H 1 j	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867		
HST 2440	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929		
HST 2441	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990		
HST 2446	3 A 1 j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC		
HST 2490	3 H 1 j	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867		

BLOC 71 H			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
HISTOIRE DES SCIENCES				
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES		
HST 2510	3 A 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1		
HST 2520	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2		
HST 2521	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA MEDECINE, DE LA SANTE		
HST 2522	3 A 1 j	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX		
HST 2551	3 A 1 j	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA		

BLOC 71 I			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
OUVERTURE SUR LE MONDE				
HST 2605	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS		
HST 2606	3 E 1 j	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN		
HST 2619	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.		
HST 2620	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE		
HST 2622	3 A 1 j	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE		
HST 2623	3 A 1 j	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.		
HST 2624	3 A 1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868		
HST 2625	3 H 1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN		
HST 2630	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'AFRIQUE		

BLOC 71 J			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
COURS THEMATIQUES				
HST 3105	3 H 1 j	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES		
HST 3108	3 A 1 j	RELIGION ET SOCIETE AU MOYEN AGE		
HST 3111	3 H 1 j	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME		
HST 3125	3 A 1 j	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT		
HST 3126	3 H 1 j	ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE		
HST 3127	3 A 1 j	POUVOIR ET SOCIETE AU MOYEN AGE		
HST 3130	3 H 1 j	CULTURE ET SOCIETE AU MOYEN AGE		
HST 3187	3 H 1 j	REFORME ET CONTRE-REFORME AU 16E S.		
HST 3205	3 A 1 j	LES MENTALITES A L'EPOQUE MODERNE		
HST 3206	3 H 1 j	RELIGION ET SOCIETE: EPOQUE MODERNE		
HST 3220	3 H 1 j	FRANCE CONTEMPOR.: ECONOMIE, SOCIETE		
HST 3245	3 A 1 j	GRANDE-BRETAGNE: POLITIQUE, SOCIETE		
HST 3256	3 A 1 j	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE		
HST 3257	3 H 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES: EUROPE		
HST 3351	3 H 1 j	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE		
HST 3352	3 H 1 j	FAMILLE, SOCIETE EN AMERIQUE LATINE		
HST 3360	3 A 1 j	CULTURE ET SOCIETE AUX ETATS-UNIS		

HST 3361	3 A 1	SOCIETE ET POUVOIR AUX ETATS-UNIS
HST 3420	3 H 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
HST 3426	3 A 1	SOCIO-ECONOMIE DU CANADA PRE-INDUST.
HST 3433	3 A 1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
HST 3450	3 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC
HST 3460	3 A 1	HISTOIRE POLITIQUE DU QUEBEC
HST 3475	3 A 1	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC
HST 3476	3 A 1	HISTOIRE INTELLECTUELLE OU QUEBEC
HST 3561	3 A 1	SCIENCES ET SOCIETES
HST 3562	3 H 1	SCIENCES ET IMPERIALISMES
HST 3591	3 A 1	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE EN EUROPE
HST 3593	3 H 1	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE AU QUEBEC
HST 3600	3 H 1	COLLOQUE D'HISTOIRE COMPAREE
HST 3610	3 H 1	HISTOIRE URBAINE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle HST.

Programme 1-165-4-0

Version 04

Mineur en histoire**J**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 75 B **OPTION** **MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 24 CR.**

METHODOLOGIE ET SYNTHESE

HST 1010	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1041	3 A 1	L'EUROPE MODERNE
HST 1043	3 A 1	INTRODUCTION AUX ETATS-UNIS
HST 1044	3 H 1	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1903	3 A 1	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A 1	L'ANTIQUITE
HST 1932	3 H 1	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2440	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929

BLOC 75 C **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

ANTIQUITE - MOYEN AGE - RENAISSANCE

HST 2105	3 A 1	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST 2108	3 H 1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2109	3 A 1	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
HST 2110	3 A 1	GRECE ANTIQUE: MINOENS A CHERONEE
HST 2113	3 H 1	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 2125	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE
HST 2126	3 H 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST 2127	3 A 1	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
HST 2150	3 A 1	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2187	3 A 1	L'EUROPE AU 16E SIECLE

BLOC 75 D **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HST 2211	3 H 1	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 H 1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2253	3 A 1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 HE 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 A 1	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME
HST 2262	3 A 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2267	3 A 1	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 H 1	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE
HST 2275	3 A 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2282	3 A 1	L'EUROPE MERIDIONALE, 1500-1800
HST 2284	3 A 1	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2294	3 H 1	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 75 E **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

LES AMERIQUES

HST 2351	3 A 1	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H 1	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE

HST 2360	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 75 F **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

CANADA - QUEBEC

HST 2400	3 H 1	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST 2418	3 A 1	NOUVELLE-FRANCE
HST 2426	3 A 1	QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H 1	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST 2446	3 A 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2490	3 H 1	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867
HST 2904	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN

BLOC 75 G **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

HISTOIRE DES SCIENCES

HST 2510	3 A 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
HST 2521	3 H 1	HISTOIRE DE LA MEDECINE, DE LA SANTE
HST 2522	3 A 1	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX
HST 2551	3 A 1	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA

BLOC 75 H **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

OUVERTURE SUR LE MONDE

HST 2605	3 H 1	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS
HST 2619	3 A 1	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'A 20E S.
HST 2620	3 H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2622	3 A 1	HISTOIRE ARABE JUSQU'A 19E SIECLE
HST 2623	3 A 1	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST 2624	3 A 1	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H 1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HST 2630	3 A 1	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle HST.

Histoire de l'art

B.A. spécialisé 1-170-1-0

Majeur 1-170-2-0

Mineur 1-170-4-0

Information sur les programmes :

Nicole Dubreuil 343-6964

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1er février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir

acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-170-1-0**Version 07****B.A. spécialisé en histoire de l'art****J**

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE**15 CR.****METHODOLOGIES**

HAR 1030	3 A 1 j	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART
HAR 1070	3 H 1 j	HISTORIOGRAPHIE
HAR 1075	3 A 1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
HAR 2900	3 H 1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
HAR 3062	3 H 1 j	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART

BLOC 73 B OBLIGATOIRE**9 CR.****PANORAMA**

HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE

BLOC 73 C OPTION**MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.****COURS THEMATIQUES**

HAR 2062	3 H 1 j	LE DESIGN MODERNE
HAR 2185	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 2400	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA GRAVURE
HAR 2750	3 A 1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HAR 3230	3 A 1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HAR 3240	3 H 1 j	INTRODUCTION AU MUSEE D'ART
HAR 3900	3 A 1 j	LES THEORIES DE L'ART

BLOC 73 D OPTION**MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.****MOYEN AGE**

HAR 1080	3 H 1 j	L'ART ROMAIN
HAR 2070	3 A 1 j	L'ART GOTHIQUE
HAR 2072	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PEINTURE MEDIEVALE
HAR 3080	3 H 1 j	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE

BLOC 73 E OPTION**MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.****RENAISSANCE**

HAR 1090	3 A 1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 1700	3 A 1 j	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
HAR 2090	3 H 1 j	LA RENAISSANCE A ROME
HAR 2810	3 H 1 j	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
HAR 3420	3 A 1 j	UNE VILLE: VENISE

BLOC 73 F OPTION**MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.****17E - 18E SIECLES**

HAR 2132	3 H 1 j	L'ART EN EUROPE AU 17E ET 18E SIECLE
HAR 2440	3 A 1 j	LA PEINTURE DU 17E S. AUX PAYS-BAS
HAR 2445	3 H 1 j	LA PEINTURE FLAMANDE DU 17E SIECLE
HAR 3131	3 H 1 j	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HAR 3700	3 H 1 j	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE

BLOC 73 G OPTION**MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.****ARTS DES AMERIQUES**

HAR 1500	3 H 1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
HAR 2115	3 H 1 j	ARTS ANCIENS AU QUEBEC
HAR 2195	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC

HAR 2195D	3 AH 1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2200	3 A 1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HAR 2620	3 H 1 j	LES AMERIQUES ET L'ARCHITECTURE
HAR 3500	3 H 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA
HAR 3910	3 A 1 j	LA SCULPTURE ANCIENNE AU QUEBEC

BLOC 73 H **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.**

19E SIECLE

HAR 1130	3 A 1 j	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 2165	3 A 1 j	APRES L'IMPRESSIONNISME
HAR 2252	3 A 1 j	PREMISSES DE LA MODERNITE ARTISTIQUE
HAR 2612	3 A 1 j	VILLES ET ARCHITECTURES DU 19E S.
HAR 3040	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HAR 3260	3 A 1 j	REALISME AU 19E SIECLE

BLOC 73 I **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.**

20E SIECLE

HAR 1612	3 H 1 j	LE PHENOMENE DES AVANT-GARDES
HAR 1650	3 H 1 j	LE SURREALISME
HAR 2182	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AUX ETATS-UNIS
HAR 2500	3 H 1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE
HAR 2850	3 H 1 j	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 2960	3 H 1 j	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS
HAR 3160	3 H 1 j	L'ART EN EUROPE DEPUIS 1950
HAR 3220	3 H 1 j	L'ART ACTUEL
HAR 3612	3 A 1 j	VILLES ET ARCHITECTURES DU 20E S.

BLOC 73 J **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.**

ARTS PLASTIQUES ET ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES

ARP 1010	3 A 1 js	DESSIN 1
ARP 1022	3 A 1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1800	3 A 1 j	TECHNIQUES ET PROCEDES PICTURAUX
CIN 1035	3 A 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 1040	3 A 1 s	LANGAGE ET MATIERES DE L'EXPRESSION
CIN 1045	3 A 1 j	CINEMA QUEBECOIS
CIN 2010	3 A 1 j	MOUVEMENTS DE L'HISTOIRE DU CINEMA
CIN 2021	3 H 1 j	COURANTS DU CINEMA CONTEMPORAIN
CIN 2035	3 H 1 j	THEORIES DU CINEMA
CIN 2055	3 H 1 j	CINEMA EXPERIMENTAL

BLOC 73 K **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.**

ARTS ANTIQUES ET ORIENTAUX

HAR 2085	3 A 1 j	ART EST-ASIATIQUE
HAR 2235	3 H 1 j	L'ART ANTIQUE: PROBLEMES GENERAUX
HGL 2030	3 H 1 j	ARCHEOLOG. DE LA PREHISTOIRE EGEEENNE
HGL 2031	3 H 1 j	LA GRECE ARCHAIQUE ET CLASSIQUE
HGL 2060	3 A 1 j	AGE DU BRONZE, CIVILISATION ETRUSQUE
HGL 2061	3 A 1 j	ARCHEO. ROMAINE: ROYAUTE, REPUBLIQUE
HGL 2062	3 H 1 j	ARCHEOLOGIE ROMAINE: EMPIRE
HGL 2070	3 H 1 j	ARCHITECTURE ROMAINE

BLOC 73 Y **OPTION** **MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.**

ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANG 1960	3 A 1 j	VILLE AMERICAINE EN ART ET LITTERAT.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 2624	3 A 1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ESP 1991	6 AHE 1 js	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ETM 2008	3 H 1 j	ARCHEOLOGIE MEDIEVALE
ETM 2102	3 A 1 j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
FRA 1302	3 A 1 js	MODERNITES
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE
FRA 1959G	3 AHE 1 js	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
FRA 3019	3 H 1 js	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 3025	3 H 1 j	LA LITTERATURE ET LES AUTRES ARTS
GRC 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 1932	3 H 1 j	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1 j	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2013	3 H 1 j	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE

ITL	1951H	6 AHE 1 js	ITALIEN ELEMENTAIRE
LAT	1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LCO	1000	3 A 1	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LCO	2300	3 A 1	PRATIQUES CULTURELLES
LNG	1090	3 H 1	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
LNG	1955	3 A 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG	2011	3 A 1	COURANTS THEORIQUES EN LINGUISTIQUE
PHI	1600	3 H 1	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI	1635	3 H 1	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI	1800	3 A 1	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE
PHI	2255	3 A 1	THEORIES ESTHETIQUES
PHI	2580	3 H 1	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHI	2820	3 H 1	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIENNE
PSY	1952	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL	1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL	2309	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL	3301	3 A 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL	3304	3 H 1	SOCIOLOGIE COGNITIVE
URB	2071	3 AHE 1	HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle HAR.

Programme 1-170-2-0

Version 06

Majeur en histoire de l'art

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE

15 CR.

METHODOLOGIES

HAR	1030	3 A 1	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART
HAR	1070	3 H 1	HISTORIDGRAPHIE
HAR	1075	3 A 1	INITIATION A LA RECHERCHE
HAR	2900	3 H 1	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
HAR	3062	3 H 1	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART

BLOC 72 B OBLIGATOIRE

9 CR.

PANORAMA

HAR	1140	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR	1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR	1200	3 A 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE

BLOC 72 C OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

COURS THEMATIQUES

HAR	2062	3 H 1	LE DESIGN MODERNE
HAR	2185	3 A 1	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR	2400	3 A 1	HISTOIRE DE LA GRAVURE
HAR	2750	3 A 1	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HAR	3230	3 A 1	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HAR	3240	3 H 1	INTRODUCTION AU MUSEE D'ART
HAR	3900	3 A 1	LES THEORIES DE L'ART

BLOC 72 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

MOYEN AGE

HAR	1080	3 H 1	L'ART ROMAN
HAR	2070	3 A 1	L'ART GOTHIQUE
HAR	2072	3 H 1	HISTOIRE DE LA PEINTURE MEDIEVALE
HAR	3080	3 H 1	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE

BLOC 72 E OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

RENAISSANCE

HAR	1090	3 A 1	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR	1700	3 A 1	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
HAR	2090	3 H 1	LA RENAISSANCE A ROME
HAR	2810	3 H 1	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
HAR	3420	3 A 1	UNE VILLE: VENISE

BLOC 72 F				OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
17E - 18E SIECLES				HAR	2132	3 H 1	L'ART EN EUROPE AU 17E ET 18E SIECLE	
				HAR	2440	3 A 1	LA PEINTURE DU 17E S. AUX PAYS-BAS	
				HAR	2445	3 H 1	LA PEINTURE FLAMANDE DU 17E SIECLE	
				HAR	3131	3 H 1	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR	
				HAR	3700	3 H 1	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE	

BLOC 72 G				OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
19E SIECLE				HAR	1130	3 A 1	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE	
				HAR	2165	3 A 1	APRES L'IMPRESSIONNISME	
				HAR	2252	3 A 1	PREMISSES DE LA MODERNITE ARTISTIQUE	
				HAR	2612	3 A 1	VILLES ET ARCHITECTURES DU 19E S.	
				HAR	3040	3 A 1	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART	
				HAR	3260	3 A 1	REALISME AU 19E SIECLE	

BLOC 72 H				OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
20E SIECLE				HAR	1612	3 H 1	LE PHENOMENE DES AVANT-GARDES	
				HAR	1650	3 H 1	LE SURREALISME	
				HAR	2182	3 H 1	LA PEINTURE MODERNE AUX ETATS-UNIS	
				HAR	2500	3 H 1	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE	
				HAR	2850	3 H 1	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950	
				HAR	2960	3 H 1	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS	
				HAR	3160	3 H 1	L'ART EN EUROPE DEPUIS 1950	
				HAR	3220	3 H 1	L'ART ACTUEL	
				HAR	3612	3 A 1	VILLES ET ARCHITECTURES DU 20E S.	

BLOC 72 I				OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
ARTS DES AMERIQUES				HAR	1500	3 H 1	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE	
				HAR	2115	3 H 1	ARTS ANCIENS AU QUEBEC	
				HAR	2195	3 H 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC	
				HAR	2195D	3 AH 1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC	
				HAR	2200	3 A 1	LES ARTS PRECOLOMBIENS	
				HAR	2620	3 H 1	LES AMERIQUES ET L'ARCHITECTURE	
				HAR	3500	3 H 1	LES ARTS VISUELS AU CANADA	
				HAR	3910	3 A 1	LA SCULPTURE ANCIENNE AU QUEBEC	

BLOC 72 J				OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
ARTS ANTIQUES ET ORIENTAUX				HAR	2085	3 A 1	ART EST-ASIAUTIQUE	
				HAR	2235	3 H 1	L'ART ANTIQUE: PROBLEMES GENERAUX	
				HGL	2030	3 H 1	ARCHEOLOG. DE LA PREHISTOIRE EGEEENNE	
				HGL	2031	3 H 1	LA GRECE ARCHAIQUE ET CLASSIQUE	
				HGL	2060	3 A 1	AGE DU BRONZE, CIVILISATION ETRUSQUE	
				HGL	2061	3 A 1	ARCHEO. ROMAINE: ROYAUTE, REPUBLIQUE	
				HGL	2062	3 H 1	ARCHEOLOGIE ROMAINE: EMPIRE	
				HGL	2070	3 H 1	ARCHITECTURE ROMAINE	

BLOC 72 K				OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
ARTS PLASTIQUES ET ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES				ARP	1010	3 A 1 js	DESSIN 1	
				ARP	1022	3 A 1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1	
				ARP	1800	3 A 1 j	TECHNIQUES ET PROCEDES PICTURAUX	
				CIN	1035	3 A 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS	
				CIN	1040	3 A 1 s	LANGAGE ET MATIERES DE L'EXPRESSION	
				CIN	1045	3 A 1 j	CINEMA QUEBECOIS	
				CIN	2010	3 A 1 j	MOUVEMENTS DE L'HISTOIRE DU CINEMA	
				CIN	2021	3 H 1	COURANTS DU CINEMA CONTEMPORAIN	
				CIN	2035	3 H 1	THEORIES DU CINEMA	
				CIN	2055	3 H 1	CINEMA EXPERIMENTAL	

BLOC 72 Y				OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
ALL	1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1	ANG	1960	3 A 1 j	VILLE AMERICAINE EN ART ET LITTERAT.	
				ANT	1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	
				ANT	2624	3 A 1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES	
				ARV	1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE	
				COM	1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS	
				ESP	1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE	
				ESP	1991	6 AHE 1 js	ESPAGNOL ELEMENTAIRE	
				ETM	2008	3 H 1 j	ARCHEOLOGIE MEDIEVALE	

ETM 2102	3 A 1 j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
FRA 1302	3 A 1 js	MODERNITES
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE
FRA 1959G	3 AHE 1 js	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
FRA 3019	3 H 1 js	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
GRC 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 1932	3 H 1 j	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1 j	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2013	3 H 1 j	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1951H	6 AHE 1 js	ITALIEN ELEMENTAIRE
LAT 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LCO 1000	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LCO 2300	3 A 1 j	PRATIQUES CULTURELLES
LNG 1090	3 H 1 j	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 2011	3 A 1 j	COURANTS THEORIQUES EN LINGUISTIQUE
PHI 1600	3 H 1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 1800	3 A 1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE
PHI 2255	3 A 1 j	THEORIES ESTHETIQUES
PHI 2580	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHI 2820	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIENNE
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2309	3 H 1 j	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3304	3 H 1 j	SOCIOLOGIE COGNITIVE
URB 2071	3 AHE 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle HAR.

Programme 1-170-4-0

Version 05

Mineur en histoire de l'art

J

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au
choix.

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
METHODOLOGIES		
HAR 1030	3 A 1 j	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART
HAR 1070	3 H 1 j	HISTORIOGRAPHIE
HAR 1075	3 A 1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
HAR 2900	3 H 1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
HAR 3062	3 H 1 j	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PANORAMA		
HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH 1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE

BLOC 72 C		OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
MOYEN AGE					
HAR	1080	3 H 1 j	L'ART ROMAN		
HAR	2070	3 A 1 j	L'ART GOTHIQUE		
HAR	2072	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PEINTURE MEDIEVALE		
HAR	3080	3 H 1 j	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE		

BLOC 72 D		OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
RENAISSANCE					
HAR	1090	3 A 1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE		
HAR	1700	3 A 1 j	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE		
HAR	2090	3 H 1 j	LA RENAISSANCE A ROME		
HAR	2810	3 H 1 j	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE		
HAR	3420	3 A 1 j	UNE VILLE: VENISE		

BLOC 72 E		OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
17E - 18E SIECLES					
HAR	2132	3 H 1 j	L'ART EN EUROPE AU 17E ET 18E SIECLE		
HAR	2440	3 A 1 j	LA PEINTURE DU 17E S. AUX PAYS-BAS		
HAR	2445	3 H 1 j	LA PEINTURE FLAMANDE DU 17E SIECLE		
HAR	3131	3 H 1 j	LA PEINTURE ESPAGNOLLE DU SIECLE D'OR		
HAR	3700	3 H 1 j	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE		

BLOC 72 F		OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ARTS DES AMERIQUES					
HAR	1500	3 H 1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE		
HAR	2115	3 H 1 j	ARTS ANCIENS AU QUEBEC		
HAR	2195	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC		
HAR	2195D	3 AH 1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC		
HAR	2200	3 A 1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS		
HAR	2620	3 H 1 j	LES AMERIQUES ET L'ARCHITECTURE		
HAR	3500	3 H 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA		
HAR	3910	3 A 1 j	LA SCULPTURE ANCIENNE AU QUEBEC		

BLOC 72 G		OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
19E SIECLE					
HAR	1130	3 A 1 j	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE		
HAR	2165	3 A 1 j	APRES L'IMPRESSIONNISME		
HAR	2252	3 A 1 j	PREMISES DE LA MODERNITE ARTISTIQUE		
HAR	2612	3 A 1 j	VILLES ET ARCHITECTURES DU 19E S.		
HAR	3040	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART		
HAR	3260	3 A 1 j	REALISME AU 19E SIECLE		

BLOC 72 H		OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
20E SIECLE					
HAR	1612	3 H 1 j	LE PHENOMENE DES AVANT-GARDES		
HAR	1650	3 H 1 j	LE SURREALISME		
HAR	2182	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AUX ETATS-UNIS		
HAR	2500	3 H 1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE		
HAR	2850	3 H 1 j	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950		
HAR	2960	3 H 1 j	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS		
HAR	3160	3 H 1 j	L'ART EN EUROPE DEPUIS 1950		
HAR	3220	3 H 1 j	L'ART ACTUEL		
HAR	3612	3 A 1 j	VILLES ET ARCHITECTURES DU 20E S.		

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle HAR.

Informatique

B.Sc. spécialisé, orientation *Informatique*, orientation *Recherche opérationnelle* 1-175-1-0
 Majeur 1-175-2-0
 Mineur 1-175-4-0
 (voir aussi Mathématiques et Informatique)

Information sur les programmes :

Jean Meunier 343-7107

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui complète au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

- 4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.
- 4.3 Pour les cas particuliers
Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.4 Pour être admissibles, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.5 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur en informatique et le programme de baccalauréat bidisciplinaire Mathématiques et Informatique, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.6 Un microprogramme en micro-informatique est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.7 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.12.

5.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	547	410
Refus	109	172
Offres d'admission	233	171
Capacité d'accueil	85	65
(voir remarque 5.5)		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 23.502

Programme 1-175-1-0

Version 15

B.Sc. spécialisé en informatique

J

L'orientation **Informatique** comprend les segments 02 et 75, avec 60 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.

L'orientation **Recherche opérationnelle** comprend les segments 02 et 76, avec 60 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	16 CR.
PROGRAMMATION ET ALGORITHMIQUE		
IFT 1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1
IFT 1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2
IFT 2010	4 AH 1 j	STRUCTURES DE DONNEES
IFT 2121	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE

BLOC 02 B	OBLIGATOIRE	16 CR.	IFT 2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
MATERIEL ET GENIE			IFT 3240	4 H 1 j	SIMULATION ET MODELES
IFT 1213	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1			
IFT 1225	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2			
IFT 2240	4 AH 1 j	SYSTEMES D'EXPLOITATION			
IFT 2251	4 AH 1 j	GENIE LOGICIEL			
BLOC 02 C	OBLIGATOIRE	8 CR.			
THEORIE					
IFT 1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE			
IFT 1571	4 AH 1 j	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE			
BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	12 CR.			
MATHEMATIQUES					
MAT 1911	4 AH 1 j	ANALYSE POUR INFORMATICIENS			
MAT 1961	4 AH 1 j	MATHEMATIQUES LINEAIRES			
MAT 1978	4 AH 1 j	PROBABILITES ET STATISTIQUE			
BLOC 02 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.			
CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES					
ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1			
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE			
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION			
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION			
HEC 3015	3 AHE 1 js	MANAGEMENT			
HEC 3017	3 AHE 1 js	COMPTABILITE DE GESTION			
HST 2510	3 A 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1			
HST 2520	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2			
LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE			
PHI 1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT			
PHI 2005	3 H 1 j	LOGIQUE 2			
PHI 2175	3 H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE			
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION			
PSY 1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1			
RED 2000	3 AHE 1 j	REDACTION ADMINISTRATIVE			
REI 1010	3 A 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES			
SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION INFORMATIQUE					
BLOC 75 A	OBLIGATOIRE	8 CR.			
APPROFONDISSEMENT EN THEORIE					
IFT 2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.			
IFT 2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE			
BLOC 75 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.			
DOMAINES FONDAMENTAUX					
IFT 3310	4 A 1 j	GENIE LOGICIEL AVANCE			
IFT 3320	4 A 1 j	TELE-INFORMATIQUE			
IFT 3330	4 A 1 j	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUC.			
IFT 3350	4 H 1 j	INFOGRAPHIE			
IFT 3370	4 H 1 j	INFORMATIQUE THEORIQUE			
IFT 3380	4 H 1 j	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.			
BLOC 75 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
COMPLEMENTS					
IFT 3030	4 A 1 j	BASES DE DONNEES			
IFT 3051	4 AHE 1 j	PROJET D'INFORMATIQUE			
IFT 3060	4 H 1 j	LANGAGES DE PROGRAM. ET COMPILEATION			
IFT 3162	4 A 1 j	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.			
IFT 3200	4 H 1 j	SYSTEMES LINEAIRES			
IFT 3220	4 H 1 j	TECHNOLOGIE DE L'INTERNET			
IFT 3401	4 A 1 j	ALGEBRE NUMERIQUE			
IFT 3512	4 H 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2			
IFT 3540	4 A 1 j	GRAPHES ET RESEAUX			
IFT 3651	4 A 1 j	MODELES STOCHASTIQUES			
MAT 3415	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 2			
STT 2700	3 AH 1 j	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE			
BLOC 75 D	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 8 CR.			
TECHNIQUES NUMERIQUES					
IFT 2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES			
IFT 2450	4 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE MATRICIELLE			
BLOC 76 A	OBLIGATOIRE	8 CR.			
RECHERCHE OPERATIONNELLE					
IFT 2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1			
IFT 3240	4 H 1 j	SIMULATION ET MODELES			
SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION RECHERCHE OPERATIONNELLE					
BLOC 76 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
RECHERCHE OPERATIONNELLE ET STATISTIQUE					
IFT 3240	4 H 1 j	SIMULATION ET MODELES			
IFT 3540	4 A 1 j	GRAPHES ET RESEAUX			
IFT 3651	4 A 1 j	MODELES STOCHASTIQUES			
STT 2700	3 AH 1 j	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE			
BLOC 76 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
COMPLEMENTS					
IFT 2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.			
IFT 2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE			
IFT 2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES			
IFT 2450	4 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE MATRICIELLE			
IFT 3030	4 A 1 j	BASES DE DONNEES			
IFT 3051	4 AHE 1 j	PROJET D'INFORMATIQUE			
IFT 3060	4 H 1 j	LANGAGES DE PROGRAM. ET COMPILEATION			
IFT 3162	4 A 1 j	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.			
IFT 3200	4 H 1 j	SYSTEMES LINEAIRES			
IFT 3220	4 H 1 j	TECHNOLOGIE DE L'INTERNET			
IFT 3310	4 A 1 j	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUC.			
IFT 3320	4 A 1 j	TELE-INFORMATIQUE			
IFT 3330	4 A 1 j	INFOGRAPHIE			
IFT 3350	4 H 1 j	INFORMATIQUE THEORIQUE			
IFT 3370	4 H 1 j	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.			
IFT 3380	4 H 1 j	ALGEBRE NUMERIQUE			
MAT 3415	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 2			
Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de si-gle IFT.					
Programme 1-175-2-0					
Version 09					
Majeur en informatique					
Ce programme totalise 28 crédits obligatoires, 29 à option et 3 au choix.					
BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	12 CR.			
PROGRAMMATION ET ALGORITHMIQUE					
IFT 1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1			
IFT 1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2			
IFT 2010	4 AH 1 j	STRUCTURES DE DONNEES			
BLOC 73 B	OBLIGATOIRE	8 CR.			
MATERIEL ET GENIE					
IFT 1213	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1			
IFT 1225	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2			
BLOC 73 C	OBLIGATOIRE	8 CR.			
THEORIE					
IFT 1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE			
IFT 1571	4 AH 1 j	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE			
BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.			
DOMAINES FONDAMENTAUX					
IFT 2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.			
IFT 2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE			
IFT 2121	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE			
IFT 2240	4 AH 1 j	SYSTEMES D'EXPLOITATION			
IFT 2251	4 AH 1 j	GENIE LOGICIEL			

BLOC 73 E		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.		
COMPLEMENTS					
IFT	2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES	IFT	2121
IFT	2450	4 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE MATRICIELLE	IFT	2240
IFT	2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1	IFT	2251
IFT	3030	4 A 1 j	BASES DE DONNEES		
IFT	3051	4 AHE 1 j	PROJET D'INFORMATIQUE		
IFT	3060	4 H 1 j	LANGAGES DE PROGRAM. ET COMPILEATION		
IFT	3162	4 A 1 j	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.		
IFT	3200	4 H 1 j	SYSTEMES LINEAIRES		
IFT	3220	4 H 1 j	TECHNOLOGIE DE L'INTERNET		
IFT	3240	4 H 1 j	SIMULATION ET MODELES		
IFT	3310	4 A 1 j	GENIE LOGICIEL AVANCE		
IFT	3320	4 A 1 j	TELE-INFORMATIQUE		
IFT	3330	4 A 1 j	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUC.		
IFT	3350	4 H 1 j	INFOGRAPHIE		
IFT	3370	4 H 1 j	INFORMATIQUE THEORIQUE		
IFT	3380	4 H 1 j	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.		
IFT	3401	4 A 1 j	ALGEBRE NUMERIQUE		
IFT	3512	4 H 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2		
IFT	3540	4 A 1 j	GRAPHES ET RESEAUX		
IFT	3651	4 A 1 j	MODELES STOCHASTIQUES		
MAT	3415	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 2		
STT	2700	3 AH 1 j	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE		

BLOC 73 F		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.		
MATHEMATIQUES					
MAT	1911	4 AH 1 j	ANALYSE POUR INFORMATICIENS		
MAT	1961	4 AH 1 j	MATHEMATIQUES LINEAIRES		
MAT	1978	4 AH 1 j	PROBABILITES ET STATISTIQUE		

BLOC 73 Y		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.		
CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES					
ANG	1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1		
ARV	1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE		
ECN	1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION		
ECN	1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION		
HEC	3015	3 AHE 1 js	MANAGEMENT		
HEC	3017	3 AHE 1 js	COMPTABILITE DE GESTION		
HST	2510	3 A 1 s	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1		
HST	2520	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2		
LNG	1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE		
PHI	1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT		
PHI	2005	3 H 1 j	LOGIQUE 2		
PHI	2175	3 H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE		
PSY	1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION		
PSY	1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1		
RED	2000	3 AHE 1 j	REDACTION ADMINISTRATIVE		
REI	1010	3 A 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES		

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de si-
gle IFT.

Programme 1-175-4-0 Version 09

Mineur en informatique J

Ce programme totalise 16 crédits obligatoires, 11 à option et 3
au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 16 CR.

PROGRAMMATION ET MATERIEL

IFT	1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1
IFT	1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2
IFT	1213	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
IFT	1225	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.

DOMAINES FONDAMENTAUX

IFT	2010	4 AH 1 j	STRUCTURES DE DONNEES
IFT	2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
IFT	2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE

IFT	2121	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE
IFT	2240	4 AH 1 j	SYSTEMES D'EXPLOITATION
IFT	2251	4 AH 1 j	GENIE LOGICIEL

BLOC 73 C		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.	
MATHEMATIQUES				
IFT	1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE	
MAT	1911	4 AH 1 j	ANALYSE POUR INFORMATICIENS	
MAT	1961	4 AH 1 j	MATHEMATIQUES LINEAIRES	
MAT	1978	4 AH 1 j	PROBABILITES ET STATISTIQUE	

En règle générale, ce mineur ne peut être complété en un an que si un équivalent de IFT 1010 est déjà réussi.

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de si-
gle IFT.

Informatique appliquée

Certificat 1-175-5-0

Information sur le programme :

Jean Meunier 343-7107

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation aca-
démique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce pro-
gramme.

1.2 Avoir une formation en mathématiques de niveau collégial.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critères de sélection

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littéra-
ture ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

4.2 Ce programme est normalement offert à temps partiel. Il peut toutefois être suivi à plein temps.

4.3 Ce programme peut être entièrement suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	23	132
Refus	2	10
Offres d'admission	11	112
Capacité d'accueil : 50		

Programme 1-175-5-0

Version 04

Certificat en informatique appliquée S

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au
choix.

BLOC 71 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 18 CR.	
IFT	1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	
IFT	1820	3 A 1 s	STRUCTURE DES ORDINATEURS	
IFT	2810	3 A 1 s	STRUCTURES DE DONNEES	

IFT 2821	3 H	1 s	INTRODUCTION AUX BASES DE DONNEES
IFT 3810	3 H	1 s	SYSTEMES D'EXPLOITATION
IFT 3840	3 A	1 s	INFOGRAPHIE APPLIQUEE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 6 CR.
IFT 1112	3 A 1 js	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN
IFT 1122	3 A 1 js	PROGRAMMATION AVEC COBOL
IFT 1140	3 AH 1 js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
IFT 1145	3 H 1 j	PROGRAMMAT. ORIENTEE OBJET EN PASCAL
IFT 1160	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
IFT 1166	3 H 1 j	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 12 CR.
IFT 1850	3 A 1 s	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
IFT 2850	3 H 1 s	MODELES D'OPTIMISATION LINEAIRE
IFT 3850	3 H 1 s	MODELES D'OPTIMISATION NON LINEAIRE
STT 1960	3 H 1 j	LOGICIELS STATISTIQUES

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de si-
gle IFT.

Intervention psychoéducative

Certificat 1-215-5-1

Information sur le programme :

Bernard Tessier 343-6111 poste 2527

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir une expérience appropriée à ce programme et, de plus, être présentement en exercice professionnel ou avoir la possibilité d'intervenir dans un milieu pertinent au champ d'études.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate.

1.3 Compléter le document Supplément à la demande d'admission.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ce programme est offert à temps partiel et est normalement réparti sur cinq (5) trimestres.

3.5 Ce programme peut être suivi en grande partie en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-215-5-1

Version 04

Certificat en intervention psychoéducative

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 80 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
-----------	-------------	--------

INITIATION A LA PSYCHOEDUCATION

PSE 1070	3 A 1 s	DEVELOPPEM. HUMAIN ET SOCIALISATION
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHOEDUCATION
PSE 2027	3 H 1 s	ACTION PREVENTIVE ET REEDUCATIVE
PSE 3191	3 AHE 1 js	SYNTHESE DE L'INTERVENTION

BLOC 80 B	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	-----------------------------

DEVELOPPEMENT ET INADAPTATION

PSE 1102	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 1
PSE 1103	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 2
PSE 1104	3 AH 1 j	DEVELDPPEMENT COGNITIF
PSE 2105	3 H 1 j	INADAPTA., PETITE ENFANCE ET ENFANCE
PSE 2106	3 H 1 j	INADAPTATION AU COURS DE L'ADOLESCN.
PSE 2107	3 AHE 1 j	ETUDE DES LOIS RELATIVES AUX MINEURS
PSE 3102	3 AH 1 j	MODELES: PREVENTION ET INTERVENTION
PSE 3113	3 AH 1 j	EVALUAT. DE PROGRAMMES D'INTERVENT.
PSY 1035	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE
PSY 1085	3 A 1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1105	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 1115	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
SVS 2376	3 A 1 j	FAMILLE: SYSTEME ET STRUCTURE

BLOC 80 C	OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 3 CR.
-----------	--------	-----------------------------

METHODOLOGIE

PSE 1107	3 A 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE
PSE 1108	3 H 1 j	ANALYSES STATISTIQUES 1
PSE 2103	3 AH 1 j	INSTRUMENTS DE MESURE ET D'EVALUAT.
PSE 2104	3 AH 1 j	OBSESSION DES COMPORTEMENTS
PSE 3114	3 AH 1 j	INADAPTATION: PREDICTION, DEPISTAGE

BLOC 80 D	OPTION	MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	-----------------------------

INTERVENTION

PSE 3105	3 AH 1 j	ETUDE DE CAS ET PLANS D'INTERVENTION
PSE 3106	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS AUPRES DE LA FAMILLE
PSE 3107	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE
PSE 3108	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS DANS LA COMMUNAUTE
PSE 3109	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS EN MILIEU RESIDENTIEL
PSE 3111	3 AHE 1 j	TECHNIQUES D'ENTREVUE
PSE 3116	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS AVEC DES GROUPES

BLOC 80 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	-----------------------------

ANT 1511	3 A 1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 2042	3 A 1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLG.
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
CRI 1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 3420	3 AH 1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3540	3 H 1 j	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
GER 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SOL 3105	3 A 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE ET REGIONALE
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1802	3 A 1 s	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 3744	3 A 1 j	PRATIQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE
SVS 3745	3 H 1 j	PRATIQUES: MILIEU ETHNIQUE MINORIT.
TXM 1221	3 AHE 1 js	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1331	3 AHE 1 js	PREVENTION DES TOX.: ASP. THEORIQUES
TXM 1500	3 AHE 1 js	READAPTATION DES TOXICOMANES

Langue et civilisations anglaises

Mineur 1-136-4-0

Information sur le programme :

John O'Neill 343-6192

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.
- 1.2 Réussir un test de connaissance de l'anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.
- 3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.
- 3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).
- 3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-136-4-0

Version 00

Mineur en langue et civilisations anglaises J

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire et 30 à option.

BLOC 73 A OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

LANGUE PARLEE

ANG 1850	6 AH 1 j	ANGLAIS INTERMEDIAIRE
ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
ANG 1968	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 2051	3 AH 1 j	ANGLAIS AVANCE 1
ANG 2052	3 H 1 j	ANGLAIS AVANCE 2
ANG 2053	3 A 1 j	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LANGUE ECRITE

ANG 1011	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 1
ANG 1012	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 2
ANG 1013	3 AH 1 j	ENGLISH COMPOSITION 3
ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 73 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

CIVILISATIONS ANGLOPHONES

ANG 1021	3 A 1 j	CONTEMPORARY BRITISH CIVILIZATION
ANG 1022	3 H 1 j	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
ANG 1023	3 H 1 j	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION

BLOC 73 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

HISTOIRE DE PAYS ANGLOPHONES

HST 1043	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ETATS-UNIS
HST 1903	3 A 1 j	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2253	3 A 1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 A 1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 73 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

INITIATION A LA LITTERATURE

ANG 1281	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1282	3 A 1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1330	3 A 1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1360	3 H 1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1380	3 A 1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 H 1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
ANG 1500	3 H 1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 73 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

GEO 2412	3 AH 1 j	LE CANADA
GEO 3462	3 AHE 1 j	THEME REGIONAL
HAR 2182	3 H 1 j	LA PEINTURE MODERNE AUX ETATS-UNIS
HAR 3500	3 H 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA
POL 1953	3 AH 1 j	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC
POL 2310	3 AH 1 j	LES ETATS-UNIS: LES INSTITUTIONS

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise doit remplacer les 6 crédits du Bloc A, en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs B, E ou F.

Linguistique

B.A. spécialisé 1-180-1-0

Majeur 1-180-2-0

Mineur 1-180-4-0

Information sur les programmes :

Daniel Valois 343-6675

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-180-1-0**Version 06****B.A. spécialisé en linguistique****J**

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE**24 CR.****CONNAISSANCES DE BASE 1**

LNG 1080	3 A 1 j	LEXIQUE ET NOTIONS DE SEMANTIQUE
LNG 1400	3 A 1 j	NOTIONS DE PHONET. ET DE PHONOLOGIE
LNG 1540	3 A 1 j	NOTIONS DE MORPHOLOGIE ET DE SYNTAXE
LNG 2050	3 H 1 j	SYNTAXE DU FRANCAIS
LNG 2080	3 H 1 j	SEMANTIQUE DU FRANCAIS
LNG 2360	3 H 1 j	MORPHOLOGIE OU FRANCAIS
LNG 2400	3 H 1 j	PHONETIQUE INSTRUMENTALE OU FRANCAIS
LNG 2470	3 A 1 j	PHONOLOGIE DU FRANCAIS

BLOC 70 B OPTION**MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.****CONNAISSANCES DE BASE 2**

LNG 3040	3 H 1 j	SYNTAXE: THEORIE ET DESCRIPTION
LNG 3050	3 A 1 j	SEMANTIQUE: THEORIE ET DESCRIPTION
LNG 3070	3 H 1 j	PHONOLOGIE: THEORIE ET DESCRIPTION
LNG 3400	3 A 1 j	MORPHOLOGIE: THEORIE ET DESCRIPTION
LNG 3560	3 A 1 j	PHONETIQUE: THEORIE ET DESCRIPTION

BLOC 70 C OPTION**MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.****CONNAISSANCES DE BASE 3 - LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET PHILOLOGIE**

LNG 1050	3 AH 1 j	ANCIEN ET MOYEN FRANCAIS
LNG 1120	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG 1125	3 H 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
LNG 2750	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN
LNG 2820	3 H 1 j	LINGUISTIQUE HISTORIQUE: INTRODUCT.

BLOC 70 D OPTION**MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.****MAITRISE DU FRANCAIS**

FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION
FRA 2952G	3 AHE 1 j	TECHNIQUES D'ECRITURE
FRA 2953G	3 AHE 1 j	STRUCTURATION DE TEXTES
TRA 1005	3 A 1 j	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT
TRA 1015	3 A 1 j	INTERFERENCES LINGUISTIQUES

BLOC 70 E OPTION**MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.****LANGUES**

ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ALL 1982	3 H 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ALL 1983	3 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 3
ANG 1011	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 1
ANG 1012	3 AHE 1 j	ENGLISH COMPOSITION 2
ARA 1951	6 A 1 s	ARABE ELEMENTAIRE
ARA 1952	3 H 1 s	ARABE INTERMEDIAIRE
ARA 1953	3 AE 1 s	ARABE AVANCE

CHN 1050	6 AE 1 j	CHINOIS ELEMENTAIRE 1
CHN 1060	6 HE 1 j	CHINOIS ELEMENTAIRE 2
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
GRC 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
GRC 1121	3 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
GRM 2010	6 A 2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
GRM 2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
GRM 2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1952	3 AHE 1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE
JPN 1050	6 AE 1 j	JAPONAIS ELEMENTAIRE 1
JPN 1060	6 HE 1 j	JAPONAIS ELEMENTAIRE 2
LAT 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LAT 1121	3 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
PTG 1951	6 A 1 s	PORTUGAIS ELEMENTAIRE
PTG 1952	3 H 1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953	3 A 1 s	PORTUGAIS AVANCE
RUS 1951	6 A 1 s	RUSSE ELEMENTAIRE
RUS 1996	6 H 1 j	RUSSE INTERMEDIAIRE ET AVANCE

BLOC 70 F **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 24 CR.**

Outils et applications

LNG 1000	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX LANGAGES FORMELS
LNG 1060	3 A 1 j	STYLISTIQUE
LNG 2000	3 A 1 j	GRAMMAIRES FORMELLES
LNG 2001	3 H 1 j	ATELIER DE PROGRAMMAT. LINGUISTIQUE
LNG 2005	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA LEXICOMETRIE
LNG 2160	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2170	3 H 1 j	FRANCAIS LANGUE MATERNELLE
LNG 2250	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
LNG 2340	3 A 1 j	LANGUES SECONDES
LNG 2350	3 H 1 j	SOCIOLINGUISTIQUE
LNG 2410	3 H 1 j	PHONETIQUE APPLIQUEE: PATHOLOGIE
LNG 3120	3 H 1 j	TRAITEMENT AUTOMATIQUE DU LANGAGE
LNG 3410	3 H 1 j	PHONETIQUE ET TECHNOLOGIES VOCALES

BLOC 70 G **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 24 CR.**

Sujets spéciaux

LNG 1090	3 H 1 j	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH
LNG 1150	3 A 1 j	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
LNG 1231	3 H 1 j	TOPICS IN ENGLISH LINGUISTICS
LNG 1300	3 H 1 j	DICTIONNAIRES: ANALYSE DE CONTENU
LNG 2011	3 A 1 j	COURANTS THEORIQUES EN LINGUISTIQUE
LNG 2045	3 A 1 j	GRAMMAIRE DU FRANCAIS ET LINGUISTIQUE
LNG 2100	3 A 1 j	FRANCAIS QUEBECOIS
LNG 2140	3 A 1 j	QUESTIONS DE BILINGUISME
LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 2240	3 H 1 j	PRAGMATIQUE
LNG 2390	3 A 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
LNG 3015	3 A 1 j	LE CHINOIS: SYNCHRONIE ET DIACHRONIE
LNG 3025	3 A 1 j	JAPONAIS: SYNCHRONIE ET DIACHRONIE
LNG 3150	3 H 1 j	LINGUISTIQUE DU TEXTE AMERINDIEN

BLOC 70 H **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.**

LNG 1126	3 H 1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS EN AMERIQUE
LNG 2120	3 A 1 j	LE FRANCAIS MODERNE DE 1550 A 1789
LNG 2225	3 A 1 j	HISTORIA DE LA LENGUA ESPANOLA
LNG 2280	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE
LNG 2650	3 H 1 j	PHILOLOGIE 1: ANC. ET MOYEN FRANCAIS
LNG 2660	3 H 1 j	PHILOLOGIE OCCITANE
LNG 2700	3 H 1 j	PHILOLOGIE LATINE
LNG 3020	3 A 1 j	PROBLEMES EN HISTOIRE DU FRANCAIS
LNG 3240	3 A 1 j	PHILOLOGIE ROMANE
LNG 3600	3 A 1 j	PHILOLOGIE 2: ANC. ET MOYEN FRANCAIS

BLOC 70 Y **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.**

Formations complémentaire et connexe

ANT 2611	3 H 1 js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
ANT 2624	3 A 1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES
ANT 2665	3 H 1 j	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE

ANT 3631	3 H 1 j	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ARV 1024	3 A 1 s	SYSTEMES DE CLASSIFICATION
COM 2200	3 H 1 j	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS
ETM 2102	3 A 1 j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
ETM 3200	3 H 1 j	INSTRUMENTS DE TRAVAIL SUR LE M. AGE
FRA 2605	3 H 1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2001	3 H 1 j	PALÉOGRAPHIE
IFT 1160	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
IFT 1166	3 H 1 j	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2150	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2160	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES
PHI 2180	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PSY 1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1
PSY 3064	3 A 1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE
PSY 3065	3 H 1 j	PSYCHOLINGUISTIQUE
SOL 3302	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 70 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Programme 1-180-2-0

Version 05

Majeur en linguistique

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 24 CR.**CONNAISSANCES DE BASE 1**

LNG 1080	3 A 1 j	LEXIQUE ET NOTIONS DE SEMANTIQUE
LNG 1400	3 A 1 j	NOTIONS DE PHONET. ET DE PHONOLOGIE
LNG 1540	3 A 1 j	NOTIONS DE MORPHOLOGIE ET DE SYNTAXE
LNG 2050	3 H 1 j	SYNTAXE DU FRANCAIS
LNG 2080	3 H 1 j	SEMANTIQUE DU FRANCAIS
LNG 2360	3 H 1 j	MORPHOLOGIE DU FRANCAIS
LNG 2400	3 H 1 j	PHONETIQUE INSTRUMENTALE DU FRANCAIS
LNG 2470	3 A 1 j	PHONOLOGIE DU FRANCAIS

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.**CONNAISSANCES DE BASE 2**

LNG 3040	3 H 1 j	SYNTAXE: THEORIE ET DESCRIPTION
LNG 3050	3 A 1 j	SEMANTIQUE: THEORIE ET DESCRIPTION
LNG 3070	3 H 1 j	PHONOLOGIE: THEORIE ET DESCRIPTION
LNG 3400	3 A 1 j	MORPHOLOGIE: THEORIE ET DESCRIPTION
LNG 3560	3 A 1 j	PHONETIQUE: THEORIE ET DESCRIPTION

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**CONNAISSANCES DE BASE 3 - LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET PHILOLOGIE**

LNG 1050	3 AH 1 j	ANCIEN ET MOYEN FRANCAIS
LNG 1120	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG 1125	3 H 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
LNG 2750	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN
LNG 2820	3 H 1 j	LINGUISTIQUE HISTORIQUE: INTRODUCT.

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.**MAITRISE DU FRANCAIS**

FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION
FRA 2952G	3 AHE 1 j	TECHNIQUES D'ECRITURE
FRA 2953G	3 AHE 1 j	STRUCTURATION DE TEXTES
TRA 1005	3 A 1 j	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT
TRA 1015	3 A 1 j	INTERFERENCES LINGUISTIQUES

BLOC 71 E		OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
LANGUES		ALL	1951	6 A 2 j ALLEMAND ELEMENTAIRE
		ALL	1952	3 AHE 1 js ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
		ALL	1954	3 AHE 1 js ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
		ALL	1981	6 A 1 s LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
		ALL	1982	3 H 1 s LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
		ALL	1983	3 A 1 s LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 3
		ANG	1011	3 AHE 1 j ENGLISH COMPOSITION 1
		ANG	1012	3 AHE 1 j ENGLISH COMPOSITION 2
		ARA	1951	6 A 1 s ARABE ELEMENTAIRE
		ARA	1952	3 H 1 s ARABE INTERMEDIAIRE
		ARA	1953	3 AE 1 s ARABE AVANCE
		CHN	1050	6 AE 1 j CHINOIS ELEMENTAIRE 1
		CHN	1060	6 HE 1 j CHINOIS ELEMENTAIRE 2
		ESP	1951	6 A 2 j ESPAGNOL ELEMENTAIRE
		ESP	1952	3 AHE 1 js ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
		ESP	1953	3 AHE 1 js ESPAGNOL AVANCE
		GRC	1111	3 AE 1 js INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
		GRC	1121	3 H 1 js INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
		GRM	1010	6 A 2 s GREC MODERNE ELEMENTAIRE
		GRM	2020	3 A 1 s GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
		GRM	2030	3 H 1 s GREC MODERNE AVANCE
		ITL	1951	6 A 2 s ITALIEN ELEMENTAIRE
		ITL	1952	3 AHE 1 s ITALIEN INTERMEDIAIRE
		ITL	1953	3 AH 1 s ITALIEN AVANCE
		JPN	1050	6 AE 1 j JAPONAIS ELEMENTAIRE 1
		JPN	1060	6 HE 1 j JAPONAIS ELEMENTAIRE 2
		LAT	1111	3 AE 1 js INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
		LAT	1121	3 H 1 js INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
		PTG	1951	6 A 1 s PORTUGAIS ELEMENTAIRE
		PTG	1952	3 H 1 s PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
		PTG	1953	3 A 1 s PORTUGAIS AVANCE
		RUS	1951	6 A 1 s RUSSE ELEMENTAIRE
		RUS	1996	6 H 1 j RUSSE INTERMEDIAIRE ET AVANCE

BLOC 71 F		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
OUTILS ET APPLICATIONS		LNG	1000	3 A 1 j INTRODUCTION AUX LANGAGES FORMELS
		LNG	1060	3 A 1 j STYLISTIQUE
		LNG	2000	3 A 1 j GRAMMAIRES FORMELLES
		LNG	2001	3 H 1 j ATELIER DE PROGRAMMAT. LINGUISTIQUE
		LNG	2005	3 A 1 j INTRODUCTION A LA LEXICOMETRIE
		LNG	2160	3 H 1 j INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
		LNG	2170	3 H 1 j FRANCAIS LANGUE MATERNELLE
		LNG	2250	3 A 1 j ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
		LNG	2340	3 A 1 j LANGUES SECONDES
		LNG	2350	3 H 1 j SOCIOLINGUISTIQUE
		LNG	2410	3 H 1 j PHONETIQUE APPLIQUEE: PATHOLOGIE
		LNG	3120	3 H 1 j TRAITEMENT AUTOMATIQUE DU LANGAGE
		LNG	3410	3 H 1 j PHONETIQUE ET TECHNOLOGIES VOCALES

BLOC 71 G		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
SUJETS SPECIAUX		LNG	1090	3 H 1 j SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
		LNG	1131	3 A 1 j LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH
		LNG	1150	3 A 1 j LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
		LNG	1231	3 H 1 j TOPICS IN ENGLISH LINGUISTICS
		LNG	1300	3 H 1 j DICTIONNAIRES: ANALYSE DE CONTENU
		LNG	2011	3 A 1 j COURANTS THEORIQUES EN LINGUISTIQUE
		LNG	2045	3 A 1 j GRAMMAIRE DU FRANCAIS ET LINGUISTIQ.
		LNG	2100	3 A 1 j FRANCAIS QUEBECOIS
		LNG	2140	3 A 1 j QUESTIONS DE BILINGUISME
		LNG	2231	3 H 1 j HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
		LNG	2240	3 H 1 j PRAGMATIQUE
		LNG	2390	3 A 1 j SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
		LNG	3015	3 A 1 j LE CHINOIS: SYNCHRONIE ET DIACHRONIE
		LNG	3025	3 A 1 j JAPONAIS: SYNCHRONIE ET DIACHRONIE
		LNG	3150	3 H 1 j LINGUISTIQUE DU TEXTE AMERINDIEN

BLOC 71 H		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
COMPLEMENTS EN LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET PHILOLOGIE ROMANE		LNG	1126	3 H 1 j HISTOIRE DU FRANCAIS EN AMERIQUE
		LNG	2120	3 A 1 j LE FRANCAIS MODERNE DE 1550 A 1789
		LNG	2225	3 A 1 j HISTORIA DE LA LENGUA ESPANOLA

LNG 2280	3 A 1	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE	BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
LNG 2650	3 H 1	PHILOLOGIE 1: ANC. ET MOYEN FRANCAIS			
LNG 2660	3 H 1	PHILOLOGIE OCCITANE			
LNG 2700	3 H 1	PHILOLOGIE LATINE			
LNG 3020	3 A 1	PROBLEMES EN HISTOIRE DU FRANCAIS			
LNG 3240	3 A 1	PHILOLOGIE ROMANE			
LNG 3600	3 A 1	PHILOLOGIE 2: ANC. ET MOYEN FRANCAIS			
			MAITRISE DU FRANCAIS		
			FRA 1013	3 H 1	LA REDACTION
			FRA 2952G	3 AHE 1	TECHNIQUES D'ECRITURE
			FRA 2953G	3 AHE 1	STRUCTURATION DE TEXTES
			TRA 1005	3 A 1	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT
			TRA 1015	3 A 1	INTERFERENCES LINGUISTIQUES

BLOC 71 Y		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		BLOC 71 E		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.	
FORMATIONS COMPLEMENTAIRE ET CONNEXE											
ANT	2611	3	H	1	js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION	LNG	1000	3	A	1
ANT	2624	3	A	1	j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES	LNG	1060	3	A	1
ANT	2665	3	H	1	j	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE	LNG	2000	3	A	1
ANT	3631	3	H	1	j	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE	LNG	2001	3	H	1
ARV	1020	3	AH	1	s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE	LNG	2005	3	A	1
ARV	1024	3	A	1	s	SYSTEMES DE CLASSIFICATION	LNG	2160	3	H	1
COM	2200	3	H	1	j	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS	LNG	2170	3	H	1
ETM	2102	3	A	1	j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES	LNG	2250	3	A	1
ETM	3200	3	H	1	j	INSTRUMENTS DE TRAVAIL SUR LE M. AGE	LNG	2340	3	A	1
FRA	2605	3	H	1	js	ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE	LNG	2350	3	H	1
HST	1045	3	H	1	j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES	LNG	2410	3	H	1
HST	2001	3	H	1	j	PALEOGRAPHIE	LNG	3120	3	H	1
IFT	1160	3	AHE	1	js	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C	LNG	3410	3	H	1
IFT	1166	3	H	1	j	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++					
IFT	1810	3	AHE	1	js	INITIATION A LA PROGRAMMATION					
IFT	1990	3	AH	1	js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES					
PHI	1005	3	A	1	j	LOGIQUE I					
PHI	1130	3	H	1	j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	LNG	1090	3	H	1
PHI	1635	3	H	1	j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT	LNG	1131	3	A	1
PHI	2150	3	A	1	js	EPSIEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES	LNG	1150	3	A	1
PHI	2160	3	A	1	j	EPSIEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES	LNG	1231	3	H	1
PHI	2180	3	A	1	j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE	LNG	1300	3	H	1
PSY	1957	3	AH	1	j	PROCESSUS COGNITIFS I	LNG	2011	3	A	1
PSY	3064	3	A	1	j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE	LNG	2045	3	A	1
PSY	3065	3	H	1	j	PSYCHOLINGUISTIQUE	LNG	2100	3	A	1
SOL	3302	3	H	1	j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE	LNG	2140	3	A	1

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Programme 1-180-4-0

Version 04

Mineur en linguistique

J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
INITIATION A LA LINGUISTIQUE 1		
LNG 1080	3 A 1	LEXIQUE ET NOTIONS DE SEMANTIQUE
LNG 1400	3 A 1	NOTIONS DE PHONET. ET DE PHONOLOGIE
LNG 1540	3 A 1	NOTIONS DE MORPHOLOGIE ET DE SYNTAXE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
INITIATION A LA LINGUISTIQUE 2		
LNG 2050	3 H 1	SYNTAXE DU FRANCAIS
LNG 2080	3 H 1	SEMANTIQUE DU FRANCAIS
LNG 2360	3 H 1	MORPHOLOGIE DU FRANCAIS
LNG 2400	3 H 1	PHONETIQUE INSTRUMENTALE DU FRANCAIS
LNG 2470	3 A 1	PHONOLOGIE DU FRANCAIS

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
INITIATION A LA LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET A LA PHILOLOGIE		
LNG 1050	3 AH 1	ANCIEN ET MOYEN FRANCAIS
LNG 1120	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG 1125	3 H 1	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
LNG 2750	3 A 1	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN
LNG 2820	3 H 1	LINGUISTIQUE HISTORIQUE: INTRODUCT

Littérature comparée

Mineur 1-140-4-0

343 2412

Information sur l'admission :

343-2112
343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et litté-

ture ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-140-4-0

Version 01

Mineur en littérature comparée

J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 6 CR.

METHODOLOGIES

LCO 1000	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPARÉE
LCO 2100	3 A 1 j	LITTERAT. ET THEORIES DE LA CULTURE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTÉRATURE

LCO 1008	3 AH 1 j	OEUVRES DE LA LITTÉRATURE MONDIALE 1
LCO 2010	3 H 1 js	THEORIES DE LA LITTÉRATURE
LCO 2040	3 A 1 j	OEUVRES DE LA LITTÉRATURE MONDIALE 2
LCO 2050	3 H 1 j	PROBLÈMES DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

MULTIDISCIPLINAIRE

ANT 3625	3 H 1 j	LANGUE, CULTURE ET POÉTIQUE
CIN 2095	3 A 1 j	CINEMA DES DIFFÉRENCES
FAS 1000	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INTERCULTUREL
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
HAR 2750	3 A 1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HST 1941	3 A 1 j	L'ÉPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19 ^e ET 20 ^e SIECLES
LCO 2011	3 H 1 js	ÉTUDES COMPARATIVES DES RECITS
LCO 2030	3 H 1 j	LITTÉRATURE, TECHNOLOGIES ET MEDIAS
LCO 2300	3 A 1 j	PRATIQUES CULTURELLES
PHI 1600	3 H 1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 2200	3 A 1 j	NIETZSCHE
PHI 3250	3 H 1 j	ESTHÉTIQUE DE LA LITTÉRATURE
SOL 1015	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PENSÉE SOCIALE
SOL 1150	3 H 1 j	CULTURE ET SOCIÉTÉ

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

AIRES CULTURELLES

ALL 2231	3 H 1 j	LITTÉRATURE ALLEMANDE (FR.)
ALL 3280	3 A 1 j	LITTÉRATURE CONTEMPORAINE
ANG 1092	3 A 1 j	Critical Issues in Canadian Liter. 1
ANG 2113	3 A 1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
ANG 2361	3 H 1 j	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
ANG 2401	3 A 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ARA 2050	3 AH 1 s	LITTÉRATURE ARABE
CHN 2011	3 A 1 j	INTROD. A LA LITTÉRATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H 1 j	LITTÉRATURE CHINOISE DU 20 ^e SIECLE
CIN 2085	3 A 1 j	CINEMA EST-ASIATIQUE
ESP 1325	3 H 1 j	LITTÉRAT. HISPANO-AMÉRIC: PANORAMA
ESP 2400	3 A 1 j	CINEMA ET LITTÉRATURES HISPANIQUES
FRA 1603	3 A 1 js	CLASSIQUES DU ROMAN QUÉBECOIS
FRA 2810	3 H 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3

GRC 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE
GRM 1001	3 H 1 js	LITTÉRATURE NEO-HELLENIQUE
ITL 1120	3 A 1 s	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE
ITL 2160	3 A 1 js	CINEMA ET LITTÉRATURE APRES 1945
JPN 2020	3 AH 1 j	INTRODUC. A LA LITTÉRATURE JAPONAISE
JPN 2021	3 AH 1 j	LITTÉRATURE JAPONAISE DU 20 ^e SIECLE
LAT 1031	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUÉBEC
RUS 3089	3 A 1 s	APERCU DE LA LITTÉRATURE RUSSE 1

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Mathématiques

B.Sc. spécialisé, orientation *Actuariat*, orientation *Mathématiques appliquées*, orientation *Mathématiques fondamentales*, orientation *Statistique 1-190-1-0*

Majeur 1-190-2-0

Mineur 1-190-4-0

Information sur les programmes :

André Giroux 343-2710

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier. Les personnes qui ont un dossier faible pourront être admises au mineur. Après une année d'études, elles pourront être acceptées au baccalauréat spécialisé ou au majeur selon les résultats obtenus.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.4 Un baccalauréat en éducation, option enseignement des mathématiques au secondaire est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus au baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de mathématiques s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.10 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-190-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en mathématiques

J

L'orientation **Actuariat** comprend les segments 02 et 75, avec 34 crédits obligatoires, 52 à option et 4 au choix.

L'orientation **Mathématiques appliquées** comprend les segments 02, 03 et 76, avec 50 crédits obligatoires, 34 à option et 6 au choix.

L'orientation **Mathématiques fondamentales** comprend les segments 02, 03 et 77, avec 44 crédits obligatoires, 37 à option et 9 au choix.

L'orientation **Statistique** comprend les segments 02 et 78, avec 40 crédits obligatoires, 41 à option et 9 au choix.

L'étudiant doit prendre au moins 15 crédits de cours MAT de niveau 3000 en orientations mathématiques appliquées, mathématiques fondamentales ou statistique, et 9 en actuariat.

SEGMENT 02 COMMUN AUX QUATRE ORIENTATIONS

BLOC 02 A OBLIGATOIRE

16 CR.

MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
MAT 1720	4 AH 1 j	PROBABILITES 1
MAT 2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3
STT 1700	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 02 B OPTION

MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.

MAT 1000	4 AH 1 j	ANALYSE 1
MAT 1001	4 A 1 j	ANALYSE 1 APPROFONDIE

BLOC 02 C OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
MAT 1151	3 A 1 j	ANALYSE 2 APPROFONDIE

BLOC 02 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
MAT 1441	3 A 1 j	CALCUL AVANCE 1 APPROFONDIE

BLOC 02 E OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

MAT 1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
MAT 1641	3 A 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1 APPROFONDIE

BLOC 02 F		OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
IFT 1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1			
IFT 1969	3 AH 1 js	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C			

SEGMENT 03 COMMUN AUX ORIENTATIONS MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES

BLOC 03 A		OBLIGATOIRE			19 CR.
MAT 1681	1 AH 1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES			
MAT 2115	3 H 1 j	EQUATIONS DIFFÉRENTIELLES			
MAT 2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1			
MAT 2335	3 A 1 j	GEOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE CLASSIQUE			
MAT 2466	3 A 1 js	ANALYSE APPLIQUÉE 1			
MAT 3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE			
MAT 3165	3 H 1 j	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE			

SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION ACTUARIAT

BLOC 75 A		OBLIGATOIRE			18 CR.
MAT 1240	3 H 1 j	MATHÉMATIQUES FINANCIERES			
MAT 2250	3 A 1 j	MATHÉMATIQUES DE L'ASSURANCE-VIE 1			
MAT 2717	3 H 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES			
MAT 3251	3 A 1 j	THÉORIE DU RISQUE			
STT 2400	3 H 1 j	REGRESSION LINÉAIRE			
STT 2700	3 AH 1 j	CONCEPTS ET MÉTHODES EN STATISTIQUE			

BLOC 75 B		OPTION			MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.
ACT 6230	3 A 1 j	ACTUARIAT 4			
MAT 2284	3 H 1 j	THÉORIE DE LA CREDIBILITÉ			
MAT 2412	3 A 1 j	ANALYSE NUMÉRIQUE 1			
MAT 2430	3 H 1 j	MÉTHODES DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE			
MAT 3000	3 E 1 j	STAGE			
MAT 3201	3 A 1 j	MATHÉMATIQUES DES RÉGIMES DE RENTES			
MAT 3250	3 H 1 j	MATHÉMATIQUES DE L'ASSURANCE-VIE 2			
MAT 3265	2 H 1 j	MATHÉMATIQUES DE LA GRADUATION			
MAT 3281	3 H 1 j	LABORATOIRE D'ACTUARIAT			
MAT 3286	3 A 1 j	TARIFICATION I.A.R.D.			
MAT 3287	3 H 1 j	ANALYSE FINANCIÈRE I.A.R.D.			
STT 3220	3 A 1 j	MÉTHODES DE PRÉVISION			
STT 3260	3 H 1 j	MODÈLES DE SURVIE			

BLOC 75 C		OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 10 CR.
MAT 1681	1 AH 1 j	MÉTHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES			
MAT 3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE			
MAT 3681	3 A 1 j	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES			
MAT 3718	3 A 1 j	PROBABILITÉS 2			
STT 2000	3 A 1 j	ÉCHANTILLONNAGE			
STT 2100	3 H 1 j	THÉORIE DE LA DÉCISION			
STT 2305	3 H 1 j	ANALYSE MULTIVARIÉE APPLIQUÉE			
STT 3410	3 A 1 j	PLANS ET ANALYSES D'EXPÉRIENCES			
STT 3505	3 H 1 j	DONNÉES CATÉGORIELLES			
STT 3700	3 H 1 j	INFÉRENCE STATISTIQUE			
STT 3781	3 H 1 j	LABORATOIRE DE STATISTIQUE			

BLOC 75 Y		OPTION			MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 14 CR.
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE			
DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT			
DRT 2210G	3 H 1 js	DROIT DES ASSURANCES			
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROÉCONOMIE: INTRODUCTION			
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROÉCONOMIE: INTRODUCTION			
ECN 2170	4 A 1 j	COMPTABILITÉ			
ECN 3700	4 H 1 j	ÉCONOMIE DE L'ASSURANCE			
ECN 3801	3 HE 1 js	ÉCONOMIE FINANCIÈRE			
IFT 1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2			
IFT 1166	3 H 1 j	PROGRAMMATION ORIENTÉE OBJET EN C++			

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

BLOC 76 A		OBLIGATOIRE			15 CR.
MAT 2412	3 A 1 j	ANALYSE NUMÉRIQUE 1			
MAT 2415	3 H 1 j	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE			
MAT 2430	3 H 1 j	MÉTHODES DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE			
MAT 3162	3 A 1 j	EQUATIONS AUX DÉRIVÉES PARTIELLES			
MAT 3415	3 H 1 j	ANALYSE NUMÉRIQUE 2			

BLOC 76 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	STT	2000	3 A 1	ECHANTILLONNAGE
MAT	2615	3 A 1	THEORIE DES GROUPES	STT	2400	3 H 1	REGRESSION LINEAIRE
MAT	2717	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES	STT	2700	3 AH 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE
MAT	3431	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION	STT	3700	3 H 1	INFERENCE STATISTIQUE
MAT	3466	3 H 1	ANALYSE APPLIQUEE 2				
STT	2700	3 AH 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE				
BLOC 76 C		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	BLOC 76 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 8 CR.	
MAT	2061	3 A 1	LOGIQUE 1	BIO	1803	3 H 1	ECOLOGIE GENERALE
MAT	2105	3 H 1	ANALYSE 4	BIO	3042	3 H 1	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
MAT	2431	3 A 1	COMBINATOIRE	CHM	1993	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
MAT	3000	3 E 1	STAGE	CHM	2475	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
MAT	3481	3 H 1	LABORATOIRE DE MATHEMAT. APPLIQUEES	CHM	2478	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2
MAT	3616	3 A 1	THEORIE DES GRAPHES	DMO	1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
MAT	3681	3 A 1	LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES	DMO	2960	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
MAT	3718	3 A 1	PROBABILITES 2	ECN	1110	3 AH 1	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
STT	2000	3 A 1	ECHANTILLONNAGE	ECN	1111	3 AH 1	MACROECONOMIE: INTRODUCTION
STT	2400	3 H 1	REGRESSION LINEAIRE	ECN	3150	4 A 1	ECONOMETRIE 3
STT	3510	3 H 1	BIOSTATISTIQUE	GLG	1952	3 AH 1	GELOGIE GENERALE
STT	3700	3 H 1	INFERENCE STATISTIQUE	GLG	1972	3 A 1	GELOGIE DU QUATERNAIER
BLOC 76 Y		OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 11 CR.	IFT	1020	4 AH 1	PROGRAMMATION 2
BIO	1203	3 AH 1	INTRODUCTION A LA GENETIQUE	IFT	1166	3 H 1	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++
BIO	1803	3 H 1	ECOLOGIE GENERALE	IFT	2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
BIO	3042	3 H 1	DYNAMIQUE DES POPULATIONS	PHI	1130	3 H 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
CHM	1993	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GENERALE	PHI	1300	3 A 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
CHM	2475	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1	PHI	3155	3 H 1	PHILOSO. DES SCIENCES CONTEMPORAINES
CHM	2478	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2	PHY	1620	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES
DMO	1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	PHY	1651	3 AH 1	MECANIQUE 1
DMO	2960	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT	PHY	1652	3 AH 1	MECANIQUE 2
ECN	1110	3 AH 1	MICROECONOMIE: INTRODUCTION	PHY	2131	3 H 1	MECANIQUE CLASSIQUE
ECN	1111	3 AH 1	MACROECONOMIE: INTRODUCTION	PHY	3070	3 H 1	RELATIVITE GENERALE
ECN	3150	4 A 1	ECONOMETRIE 3	PHY	3080	3 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE
GLG	1952	3 AH 1	GELOGIE GENERALE				
GLG	1972	3 A 1	GELOGIE DU QUATERNAIER				
IFT	1020	4 AH 1	PROGRAMMATION 2				
IFT	1166	3 H 1	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++				
IFT	2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1				
PHY	1620	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES				
PHY	1651	3 AH 1	MECANIQUE 1				
PHY	1652	3 AH 1	MECANIQUE 2				
PHY	2131	3 H 1	MECANIQUE CLASSIQUE				
PHY	3070	3 H 1	RELATIVITE GENERALE				
PHY	3080	3 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE				
SEGMENT 77 PROPRE A L'ORIENTATION MATHEMATIQUES FONDAMENTALES							
BLOC 77 A		OBLIGATOIRE	9 CR.	BLOC 78 A	OBLIGATOIRE	6 CR.	
MAT	2615	3 A 1	THEORIE DES GROUPES	MAT	2412	3 A 1	ANALYSE NUMERIQUE 1
MAT	2625	3 H 1	ANNEAUX ET CORPS	MAT	2717	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES
MAT	3362	3 A 1	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE				
BLOC 77 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	BLOC 78 B	OBLIGATOIRE	18 CR.	
MAT	3132	3 H 1	VARIABLE COMPLEXE 2	STT	2000	3 A 1	ECHANTILLONNAGE
MAT	3363	3 A 1	GEOMETRIE PROJECTIVE	STT	2400	3 H 1	REGRESSION LINEAIRE
MAT	3661	3 A 1	THEORIE DE GALOIS	STT	2700	3 AH 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE
BLOC 77 C		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	STT	3410	3 A 1	PLANS ET ANALYSES D'EXPERIENCES
MAT	2061	3 A 1	LOGIQUE 1	STT	3700	3 H 1	INFERENCE STATISTIQUE
MAT	2105	3 H 1	ANALYSE 4	STT	3781	3 H 1	LABORATOIRE DE STATISTIQUE
MAT	2412	3 A 1	ANALYSE NUMERIQUE 1				
MAT	2415	3 H 1	MODELISATION MATHEMATIQUE				
MAT	2431	3 A 1	COMBINATOIRE				
MAT	2531	3 H 1	HISTOIRE DES MATHEMATIQUES				
MAT	2631	3 H 1	THEORIE DES NOMBRES				
MAT	2717	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES				
MAT	3000	3 E 1	STAGE				
MAT	3061	3 A 1	LOGIQUE 2				
MAT	3162	3 A 1	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES				
MAT	3431	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION				
MAT	3466	3 H 1	ANALYSE APPLIQUEE 2				
MAT	3616	3 A 1	THEORIE DES GRAPHES				
MAT	3626	3 H 1	THEORIE DES MODULES				
MAT	3681	3 A 1	LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES				
MAT	3718	3 A 1	PROBABILITES 2				
MAT	3881	3 H 1	SEMINAIRE DE MATHEMATIQUES				
SEGMENT 77 PROPRE A L'ORIENTATION MATHEMATIQUES FONDAMENTALES		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	BLOC 78 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
MAT	2615	3 A 1	THEORIE DES GROUPES	IFT	1020	4 AH 1	PROGRAMMATION 2
MAT	2625	3 H 1	ANNEAUX ET CORPS	IFT	1166	3 H 1	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++
MAT	3362	3 A 1	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE	IFT	2010	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNEES
			IFT	3240	4 H 1	SIMULATION ET MODELES	
BLOC 77 D		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.	BLOC 78 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.	
GIN	3031	3 A 1	CONTROLE STATISTIQUE DES PROCESSUS	GIN	3031	3 A 1	CONTROLE STATISTIQUE DES PROCESSUS
MAT	3718	3 A 1	PROBABILITES 2	MAT	3718	3 A 1	PROBABILITES 2
STT	2100	3 H 1	THEORIE DE LA DECISION	STT	2100	3 H 1	THEORIE DE LA DECISION
STT	2305	3 H 1	ANALYSE MULTIVARIEE APPLIQUEE	STT	2305	3 H 1	ANALYSE MULTIVARIEE APPLIQUEE
STT	3220	3 A 1	METHODEES DE PREVISION	STT	3220	3 H 1	METHODEES DE PREVISION
STT	3260	3 H 1	MODELES DE SURVIE	STT	3260	3 H 1	MODELES DE SURVIE
STT	3500	3 A 1	METHODES NON PARAMETRIQUES	STT	3500	3 A 1	METHODES NON PARAMETRIQUES
STT	3505	3 H 1	DONNEES CATEGORIELLES	STT	3505	3 H 1	DONNEES CATEGORIELLES
STT	3510	3 H 1	BIOSTATISTIQUE	STT	3510	3 H 1	BIOSTATISTIQUE
BLOC 77 E		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	BLOC 78 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
MAT	2105	3 H 1	ANALYSE 4	MAT	2105	3 H 1	ANALYSE 4
MAT	2115	3 H 1	EQUATIONS DIFFERENTIELLES	MAT	2115	3 H 1	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
MAT	2130	3 AH 1	VARIABLE COMPLEXE 1	MAT	2130	3 AH 1	VARIABLE COMPLEXE 1
MAT	2430	3 H 1	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE	MAT	2430	3 H 1	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
MAT	2466	3 A 1	ANALYSE APPLIQUEE 1	MAT	2466	3 A 1	ANALYSE APPLIQUEE 1
MAT	3000	3 E 1	STAGE	MAT	3000	3 E 1	STAGE
MAT	3135	3 A 1	INTEGRALE DE LEBESGUE	MAT	3135	3 A 1	INTEGRALE DE LEBESGUE
MAT	3165	3 H 1	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE	MAT	3165	3 H 1	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE
MAT	3431	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION	MAT	3431	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION
BLOC 77 F		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	BLOC 78 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
MAT	1240	3 H 1	MATHEMATIQUES FINANCIERES	MAT	1240	3 H 1	MATHEMATIQUES FINANCIERES
MAT	2250	3 A 1	MATHEMATIQUES DE L'ASSURANCE-VIE 1	MAT	2250	3 A 1	MATHEMATIQUES DE L'ASSURANCE-VIE 1
MAT	2284	3 H 1	THEORIE DE LA CREDIBILITE	MAT	2284	3 H 1	THEORIE DE LA CREDIBILITE

MAT 3201	3 A 1 j	MATHEMATIQUES DES REGIMES DE RENTES
MAT 3250	3 H 1 j	MATHEMATIQUES DE L'ASSURANCE-VIE 2
MAT 3251	3 A 1 j	THEORIE DU RISQUE
MAT 3265	2 H 1 j	MATHEMATIQUES DE LA GRADUATION
MAT 3281	3 H 1 j	LABORATOIRE D'ACTUARIAT
MAT 3286	3 A 1 j	TARIFICATION I.A.R.D.
MAT 3287	3 H 1 j	ANALYSE FINANCIERE I.A.R.D.

BLOC 78 Y		OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA GENETIQUE	
BIO 1803	3 H 1 js	ECOLOGIE GENERALE	
BIO 3042	3 H 1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS	
CHM 1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE	
CHM 2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1	
CHM 2478	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2	
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT	
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION	
ECN 1111	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION	
ECN 3150	4 A 1 j	ECONOMETRIE 3	
GIN 3030	3 A 1 j	GESTION ET ASSURANCE DE LA QUALITE	
GIN 3032	3 A 1 j	FIABILITE TECHNIQUE ET HUMAINE	
GLG 1952	3 AH 1 js	GEOLOGIE GENERALE	
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRES	
IFT 2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1	
IFT 3512	4 H 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2	

MAT 2631	3 H 1 j	THEORIE DES NOMBRES
MAT 2717	3 H 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES
MAT 3061	3 A 1 j	LOGIQUE 2
MAT 3132	3 H 1 j	VARIABLE COMPLEXE 2
MAT 3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE
MAT 3162	3 A 1 j	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES
MAT 3165	3 H 1 j	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE
MAT 3363	3 A 1 j	GEOMETRIE PROJECTIVE
MAT 3415	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 2
MAT 3431	3 A 1 j	THEORIE DE L'OPTIMISATION
MAT 3466	3 H 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 2
MAT 3481	3 H 1 j	LABORATOIRE DE MATHEMAT. APPLIQUEES
MAT 3616	3 A 1 j	THEORIE DES GRAPHES
MAT 3626	3 H 1 j	THEORIE DES MODULES
MAT 3661	3 A 1 j	THEORIE DE GALOIS
MAT 3681	3 A 1 j	LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES
MAT 3718	3 A 1 j	PROBABILITES 2
MAT 3881	3 H 1 j	SEMINAIRE DE MATHEMATIQUES
STT 2000	3 A 1 j	ECHANTILLONNAGE
STT 2400	3 H 1 j	REGRESSION LINEAIRE
STT 2700	3 AH 1 j	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE
STT 3700	3 H 1 j	INFERENCE STATISTIQUE

Programme 1-190-2-0

Version 09

Majeur en mathématiques**J**

Ce programme totalise 35 crédits obligatoires, 22 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE	35 CR.
IFT 1969	3 AH 1 js	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C	
MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2	
MAT 1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2	
MAT 1681	1 AH 1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES	
MAT 1720	4 AH 1 j	PROBABILITES 1	
MAT 2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3	
MAT 2115	3 H 1 j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES	
MAT 2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1	
MAT 2335	3 A 1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE	
MAT 2466	3 A 1 js	ANALYSE APPLIQUEE 1	
MAT 2615	3 A 1 j	THEORIE DES GROUPES	
STT 1700	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE	

BLOC 71 B		OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
MAT 1000	4 AH 1 j	ANALYSE 1	
MAT 1001	4 A 1 j	ANALYSE 1 APPROFONDIE	

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2	
MAT 1151	3 A 1 j	ANALYSE 2 APPROFONDIE	

BLOC 71 D		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1	
MAT 1441	3 A 1 j	CALCUL AVANCE 1 APPROFONDIE	

BLOC 71 E		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
MAT 1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1	
MAT 1641	3 A 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1 APPROFONDIE	

BLOC 71 F		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MAT 2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1	
MAT 2105	3 H 1 j	ANALYSE 4	
MAT 2412	3 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1	
MAT 2415	3 H 1 j	MODELISATION MATHÉMATIQUE	
MAT 2430	3 H 1 j	METHODES DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE	
MAT 2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE	
MAT 2531	3 H 1 j	HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES	
MAT 2625	3 H 1 j	ANNEAUX ET CORPS	

BLOC 71 Y		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE	
BIO 3042	3 H 1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS	
CHM 1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE	
CHM 2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1	
DMO 1000	3 AH 1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT	
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION	
ECN 1111	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION	
ECN 3150	4 A 1 j	ECONOMETRIE 3	
GLG 1952	3 AH 1 j	GEOLOGIE GENERALE	
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRES	
IFT 1166	3 H 1 j	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++	
IFT 2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1	
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	
PHI 1300	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	
PHI 3155	3 H 1 j	PHILOSO. DES SCIENCES CONTEMPORAINES	
PHY 1440	3 AH 1 j	ELECTROMAGNETISME 1	
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES	
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1	
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2	
PHY 2131	3 H 1 j	MECANIQUE CLASSIQUE	
PHY 3070	3 H 1 j	RELATIVITE GENERALE	
PHY 3080	3 A 1 j	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE	

Programme 1-190-4-0

Version 08

Mineur en mathématiques**J**

Ce programme totalise 22 crédits obligatoires, 6 à option et 2 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE	22 CR.
IFT 1969	3 AH 1 js	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C	
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1	
MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2	
MAT 1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1	
MAT 1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2	
MAT 1720	4 AH 1 j	PROBABILITES 1	
STT 1700	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE	
BLOC 71 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 7 CR.
MAT 1000	4 AH 1 j	ANALYSE 1	
MAT 1101	3 A 1 j	MATHEMATIQUES FONDAMENTALES	
MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2	
MAT 1240	3 H 1 j	MATHEMATIQUES FINANCIERES	
MAT 1332	3 H 1 j	GEOMETRIE EUCLIDIENNE	
MAT 1681	1 AH 1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES	
MAT 2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1	
MAT 2335	3 A 1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE	

MAT	2431	3	A	1	: COMBINATOIRE
MAT	2531	3	H	1	: HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES
MAT	2615	3	A	1	: THÉORIE DES GROUPES
MAT	2631	3	H	1	: THÉORIE DES NOMBRES
STT	2000	3	A	1	: ÉCHANTILLONNAGE
STT	2400	3	H	1	: RÉGRESSION LINÉAIRE
STT	2700	3	AH	1	: CONCEPTS ET MÉTHODES EN STATISTIQUE

BLOC 71 Y	OPTION		MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 4 CR.
BIO 1803	3 H 1 s	ECOLOGIE GENERALE	
DMO 1000	3 AH 1 s	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION	
ECN 2170	4 A 1 j	COMPTABILITE	
IFT 1166	3 H 1 j	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++	
IFT 1850	3 A 1 s	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE	
PHY 1440	3 AH 1 j	ELECTROMAGNETISME 1	
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES	
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1	
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2	

S'il y avait passage du mineur au majeur ou au spécialisé, le cours IFT 1850 y serait transféré comme cours au choix.

Mathématiques et Économie

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire 1-193-1-0

Information sur le programme :

Yves Sprumont 343-2403

Information sur l'admission :

1 Conditions d'admissibilité

tres et arts ;
ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve
d'une formation scolaire équivalente **et** avoir réussi tous les cours d'un
des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou
Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301 :

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus ou l'équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1er février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.10 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-193-1-0

Version 04

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie

Ce programme totalise 50 crédits obligatoires, 37 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A				OBLIGATOIRE	50 CR.
BASES DE MATHÉMATIQUES ET D'ÉCONOMIE					
ECN	1110	3	AH	1	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN	1111	3	AH	1	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN	2011	3	AH	1	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
ECN	2012	3	H	1	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
ECN	2050	3	AH	1	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
ECN	2055	3	H	1	THEORIE MACROECONOMIQUE 2
MAT	1000	4	AH	1	ANALYSE 1
MAT	1150	3	AH	1	ANALYSE 2
MAT	1440	3	AH	1	CALCUL AVANCE 1
MAT	1450	3	AH	1	CALCUL AVANCE 2
MAT	1640	3	AH	1	ALGEBRE LINEAIRE 1
MAT	1650	3	AH	1	ALGEBRE LINEAIRE 2
MAT	1720	4	AH	1	PROBABILITES 1
MAT	2100	3	AH	1	ANALYSE 3
MAT	2717	3	H	1	PROCESSUS STOCHASTIQUES
STT	1700	3	AH	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 70 B			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
PERFECTIONNEMENT EN MATHÉMATIQUES ET STATISTIQUE				
MAT	1681	1 AH 1	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES	
MAT	2115	3 H 1	EQUATIONS DIFFÉRENTIELLES	
MAT	2130	3 AH 1	VARIABLE COMPLEXE 1	
MAT	2335	3 A 1	géométrie différentielle classique	
MAT	2415	3 H 1	modélisation mathématique	
MAT	2430	3 H 1	méthodes de recherche opérationnelle	
MAT	2466	3 A 1	analyse appliquée 1	
MAT	3135	3 A 1	intégrale de Lebesgue	
MAT	3162	3 A 1	équations aux dérivées partielles	
MAT	3362	3 A 1	géométrie différentielle	
MAT	3718	3 A 1	probabilités 2	
STT	2000	3 A 1	échantillonnage	
STT	2100	3 H 1	théorie de la décision	
STT	2305	3 H 1	analyse multivariée appliquée	
STT	2400	3 H 1	régression linéaire	
STT	2700	3 AH 1	concepts et méthodes en statistique	
STT	3220	3 A 1	méthodes de prévision	
STT	3260	3 H 1	modèles de survie	
STT	3410	3 A 1	plans et analyses d'expériences	
STT	3700	3 H 1	inférence statistique	
STT	3781	3 H 1	laboratoire de statistique	

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
PERFECTIONNEMENT EN ECONOMIE		
ECN 2170	4 A 1 j	COMPTABILITE
ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
ECN 3011	4 H 1 j	CHOIX COLLECTIFS

5. Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.4 Pour être admissibles, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.5 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur en informatique et le programme de baccalauréat bidisciplinaire mathématiques et informatique, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.6 Un microprogramme en micro-informatique est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.7 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.12.

5.8 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	164	69
Refus	22	25
Offres d'admission	43	25
Capacité d'accueil	85	65
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	23.502	

Programme 1-191-1-0

Version 06

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique

J

Ce programme totalise 50 crédits obligatoires, 34 à option et 6 au choix.

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT et MAT.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

29 CR.

BASES DE MATHÉMATIQUES ET D'INFORMATIQUE

IFT 1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1
IFT 1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2
IFT 1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
IFT 1213	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
MAT 1000	4 AH 1 j	ANALYSE 1
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
MAT 1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
STT 1700	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 70 B OBLIGATOIRE

21 CR.

PERFECTIONNEMENT EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

IFT 2010	4 AH 1 j	STRUCTURES DE DONNEES
IFT 2121	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE
MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2

MAT 1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
MAT 1720	4 AH 1 j	PROBABILITES 1

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 8 CR. MAXIMUM 12 CR.

INFORMATIQUE		
IFT 2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
IFT 2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
IFT 2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
IFT 2450	4 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE MATRICIELLE
IFT 2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
IFT 3512	4 H 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 8 CR. MAXIMUM 12 CR.

INFORMATIQUE		
IFT 1225	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2
IFT 2240	4 AH 1 j	SYSTEMES D'EXPLOITATION
IFT 2251	4 AH 1 j	GENIE LOGICIEL
IFT 3030	4 A 1 j	BASES DE DONNEES
IFT 3051	4 AHE 1 j	PROJET D'INFORMATIQUE
IFT 3162	4 A 1 j	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
IFT 3200	4 H 1 j	SYSTEMES LINEAIRES
IFT 3220	4 H 1 j	TECHNOLOGIE DE L'INTERNET
IFT 3240	4 H 1 j	SIMULATION ET MODELES
IFT 3310	4 A 1 j	GENIE LOGICIEL AVANCE
IFT 3320	4 A 1 j	TELE-INFORMATIQUE
IFT 3330	4 A 1 j	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUC.
IFT 3350	4 H 1 j	INFOGRAPHIE
IFT 3370	4 H 1 j	INFORMATIQUE THEORIQUE
IFT 3380	4 H 1 j	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.
IFT 3401	4 A 1 j	ALGEBRE NUMERIQUE
IFT 3540	4 A 1 j	GRAPHES ET RESEAUX
IFT 3651	4 A 1 j	MODELES STOCHASTIQUES

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 12 CR. MAXIMUM 15 CR.

MATHEMATIQUES		
MAT 2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1
MAT 2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3
MAT 2115	3 H 1 j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
MAT 2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
MAT 2412	3 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1
MAT 2415	3 H 1 j	MODELISATION MATHEMATIQUE
MAT 2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE
MAT 2466	3 A 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1
MAT 2615	3 A 1 j	THEORIE DES GROUPES
MAT 2625	3 H 1 j	ANNEAUX ET CORPS
MAT 2631	3 H 1 j	THEORIE DES NOMBRES
MAT 2717	3 H 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES
MAT 3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE
MAT 3162	3 A 1 j	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES
MAT 3165	3 H 1 j	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE
MAT 3415	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 2
MAT 3431	3 A 1 j	THEORIE DE L'OPTIMISATION
MAT 3616	3 A 1 j	THEORIE DES GRAPHES
MAT 3718	3 A 1 j	PROBABILITES 2
STT 2000	3 A 1 j	ECHANTILLONNAGE
STT 2305	3 H 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE APPLIQUEE
STT 2400	3 H 1 j	REGRESSION LINEAIRE
STT 2700	3 AH 1 j	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE
STT 3410	3 A 1 j	PLANS ET ANALYSES D'EXPERIENCES
STT 3700	3 H 1 j	INFERENCE STATISTIQUE
STT 3781	3 H 1 j	LABORATOIRE DE STATISTIQUE

BLOC 70 Y OPTION MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.

CONTRIBUTIONS D'AUTRES DISCIPLINES		
ANG 1967	3 AHE 1 j	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
ARV 1020	3 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
DMO 1000	3 AH 1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION
HEC 3015	3 AHE 1 j	MANAGEMENT
HEC 3017	3 AHE 1 j	COMPTABILITE DE GESTION
HST 2510	3 A 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

PHI	1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI	2005	3 H 1 j	LOGIQUE 2
PHI	2175	3 H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHY	1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY	1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2
PSY	1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY	1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1
RED	2000	3 AHE 1 j	REDACTION ADMINISTRATIVE
REI	1010	3 A 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

Le bloc 70 A constitue la première année d'études. La répartition des cours entre la deuxième et la troisième année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Mathématiques et Physique

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire 1-192-1-0

Information sur le programme :

Richard Leonelli 343-7274

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.10. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-192-1-0

Version 07

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique

Ce programme totalise 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 33 CR.

OUTILS MATHÉMATIQUES

MAT	1000	4 AH 1 j	ANALYSE 1
MAT	1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
MAT	1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
MAT	1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT	1720	4 AH 1 j	PROBABILITES 1
MAT	1994	4 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE POUR PHYSICIENS
MAT	2115	3 H 1 j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
MAT	2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
MAT	2466	3 A 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1
MAT	3466	3 H 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 2

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 36 CR.

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY	1440	3 AH 1 j	ELECTROMAGNETISME 1
PHY	1501	3 H 1 j	INTRDD. A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY	1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY	1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY	1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2
PHY	2131	3 H 1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY	2212	3 A 1 j	TERMODYNAMIQUE
PHY	2214	3 H 1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY	2440	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME 2
PHY	2804	3 A 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY	2805	3 H 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 2
PHY	3553	3 A 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 3

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

OUTILS MATHÉMATIQUES COMPLEMENTAIRES

MAT	1681	1 AH 1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
MAT	2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3
MAT	2105	3 H 1 j	ANALYSE 4
MAT	2412	3 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1
MAT	2415	3 H 1 j	MODELISATION MATHÉMATIQUE
MAT	2615	3 A 1 j	THEORIE DES GROUPES
MAT	2717	3 H 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES
MAT	3132	3 H 1 j	VARIABLE COMPLEXE 2
MAT	3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE
MAT	3162	3 A 1 j	EQUATIONS AUX DERIVÉES PARTIELLES
MAT	3165	3 H 1 j	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE
MAT	3415	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 2
MAT	3481	3 H 1 j	LABORATOIRE DE MATHÉMAT. APPLIQUÉES
MAT	3718	3 A 1 j	PROBABILITÉS 2
MAT	3881	3 H 1 j	SEMINAIRE DE MATHÉMATIQUES
STT	1700	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
STT	2700	3 AH 1 j	CONCEPTS ET MÉTHODES EN STATISTIQUE

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

COMPLEMENTS DE PHYSIQUE

PHY	1410	3 A 1 j	CIRCUITS LOGIQUES
PHY	1715	3 A 1 j	SYSTÈME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY	2325	3 H 1 j	OPTIQUE
PHY	2410	3 A 1 j	CIRCUITS ELECTRIQUES ET MÉTROLOGIE
PHY	2503	3 H 1 j	PROJETS EXPÉRIMENTAUX
PHY	2715	3 H 1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY	3030	3 H 1 j	PROJET DE FIN D'ÉTUDES
PHY	3040	3 A 1 j	LABORATOIRE D'OPTIQUE
PHY	3060	3 A 1 j	MÉTHODES NUMÉRIQUES EN PHYSIQUE
PHY	3070	3 H 1 j	RELATIVITÉ GÉNÉRALE
PHY	3075	3 H 1 j	MODELISATION NUMÉRIQUE EN PHYSIQUE

BLOC 83 I				OPTION		MINIMUM 15 CR. MAXIMUM 18 CR.							
COURS APPROFONDIS													
PHI	3005	3 H	1 js	LOGIQUE 3		HAR	3260	3 A	1 j	REALISME AU 19E SIECLE			
PHI	3010	3 H	1 j	PHILOSOPHIE, PSYCHANALYSE, ECRITURE		HST	1031	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE			
PHI	3155	3 H	1 j	PHILOSO. DES SCIENCES CONTEMPORAINES		HST	1041	3 A	1 j	L'EUROPE MODERNE			
PHI	3250	3 H	1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE		HST	1942	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES			
PHI	3365	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA BIOLOGIE		IFT	1010	4 AH	1 js	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES			
PHI	3460	3 H	1 js	THEORIES DE L'ETAT MODERNE		IFT	1020	4 AH	1 js	PROGRAMMATION 1			
PHI	3625	3 A	1 j	PROBLEMES D'ETHIQUE		IFT	1063	4 AH	1 j	PROGRAMMATION 2			
PHI	3630	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE L'ACTION		LAT	1031	3 H	1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE			
PHI	3640	3 H	1 j	HEGEL		LCO	1000	3 A	1 j	INITIATION A LA PROGRAMMATION			
PHI	3645	3 H	1 j	LA CRITIQUE DE LA FACULTE DE JUGER		LCO	1008	3 AH	1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE			
PHI	3680	3 A	1 j	MARX		LCO	2010	3 H	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE			
PHI	3710	3 A	1 j	PHILOSOPHIE ANGLO-AMERIQUE		LCO	2040	3 A	1 j	OEUVRES DE LA LITTERATURE MONDIALE 1			
PHI	3730	3 A	1 j	HERMENEUTIQUE PHILOSOPHIQUE 1		LNG	1090	3 H	1 j	THEORIES DE LA LITTERATURE			
PHI	3735	3 H	1 j	HERMENEUTIQUE PHILOSOPHIQUE 2		LNG	1540	3 A	1 j	OEUVRES DE LA LITTERATURE MONDIALE 2			
PHI	3760	3 H	1 j	HEIDEGGER		LNG	1955	3 A	1 j	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES			
PHI	3805	3 A	1 j	ARISTOTE: ETHIQUE ET POLITIQUE		LNG	2000	3 A	1 j	NOTIONS DE MORPHOLOGIE ET DE SYNTAXE			
PHI	3820	3 H	1 j	LA METAPHYSIQUE D'ARISTOTE		MAT	1000	4 AH	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE			
PHI	3865	3 H	1 j	TEXTES PHILO.: TRADITION LATINE		MAT	1101	3 A	1 j	GRAMMAIRES FORMELLES			
PHI	3925	3 A	1 js	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPH.		MAT	1640	3 AH	1 j	PRAGMATIQUE			
BLOC 83 J				OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 9 CR.				MAT	1720	4 AH	1 j	ANALYSE 1
PHILOSOPHIE ORIENTALE									MAT	2531	3 H	1 j	MATHEMATIQUES FONDAMENTALES
PHI	2950	3 H	1 j	LE CONFUCIANISME		PHY	1651	3 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1			
PHI	2960	3 H	1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE		PHY	1652	3 AH	1 j	PROBABILITES 1			
PHI	3960	3 A	1 j	COSMOLOGIE TAOISTE		PHY	1901	3 H	1 j	HISTOIRE DES MATHEMATIQUES			
BLOC 83 L				OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 12 CR.				PHY	1001	3 AH	1 j	MECANIQUE 1
LANGUES									POL	2180	3 AH	1 j	MECANIQUE 2
ALL	1981	6 A	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1		POL	2230	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX THEORIES POLITIQUES			
ALL	1982	3 H	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2		POL	3255	3 AH	1 j	THEORIES MARXISTES			
ALL	1983	3 A	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 3		PSY	1055	3 H	1 j	SOCIOPOLITIQUE DE LA SCIENCE			
ANG	1975	3 H	1 j	LECTURE DE L'ANGLAIS 2		PSY	1065	3 A	1 j	LA PENSEE LIBERALE			
ANG	2143	3 H	1 j	ENGLISH PROSE 1660-1800		PSY	1980	3 A	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION			
ARA	1951	6 A	1 s	ARABE ELEMENTAIRE		PSY	1981	3 H	1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1			
ARA	1952	3 H	1 s	ARABE INTERMEDIAIRE		PSY	1990	3 AH	1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD			
ARA	1953	3 AE	1 s	ARABE AVANCE		PSY	3022	3 H	1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET			
CHN	1075	6 AE	1 j	CHINOIS INTERMEDIAIRE 1		SOL	1006	3 H	1 j	DEVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL			
CHN	1085	6 HE	1 j	CHINOIS INTERMEDIAIRE 2		SOL	2016	3 A	1 j	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE			
CHN	2070	3 AE	1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE ECRITE 1		SOL	2017	3 H	1 j	DURKHEIM			
CHN	2080	3 HE	1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE ECRITE 2		SOL	3008	3 H	1 j	WEBER			
GRC	1111	3 AE	1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1		SOL	3012	3 H	1 j	DEBATS THEORIQUES CONTEMPORAINS			
GRC	1121	3 H	1 j	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2		SOL	3095	3 A	1 j	SDICOLOGIE CRITIQUE			
LAT	1111	3 AE	1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1		SOL				SOCIOLOGIE COMPREHENSIVE			
LAT	1121	3 H	1 j	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2									
BLOC 83 Y				OPTION	MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 14 CR.								
INITIATIONS COMPLEMENTAIRES													
AES	1010	3 H	1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: CHINE									
ANT	1013	3 A	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE									
ANT	2026	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE									
COM	1300	3 A	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION									
COM	2200	3 H	1 j	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS									
ECN	1110	3 AH	1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION									
ECN	1111	3 AH	1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION									
ECN	1300	4 A	1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL									
ECN	1600	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1									
ETM	2006	3 AH	1 j	LES JUIFS AU MOYEN-AGE									
ETM	2104	3 H	1 j	OCCEIDENT MEDIEVAL: HIST. RELIGIEUSE									
FRA	1003	3 A	2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE									
FRA	1301	3 H	1 js	CLASSICISMES									
FRA	2100	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 1									
FRA	2300	3 AH	1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 1									
FRA	3017	3 AH	1 js	LITTERATURE ET PHILOSOPHIE									
FRA	3019	3 H	1 js	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE									
GRC	1031	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE									
GRC	2011	3 A	1 j	AUTEURS GRECS 1									
GRC	3170	3 A	1 j	PLATON ET ARISTOTE									
HAR	1080	3 H	1 j	L'ART ROMAN									
HAR	1190	3 A	1 j	INTROODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT									
HAR	1200	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE									
HAR	2235	3 H	1 j	L'ART ANTIQUE: PROBLEMES GENERAUX									
HAR	2252	3 A	1 j	PREMISSES DE LA MODERNITE ARTISTIQUE									
HAR	3040	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART									
BLOC 84 A				OPTION	MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 14 CR.				OBLIGATOIRE				
BASES DE LA PHILOSOPHIE										21 CR.			
PHI	1005	3 A	1 j	LOGIQUE 1									
PHI	1420	3 A	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE									
PHI	1520	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA METAPHYSIQUE									
PHI	1600	3 H	1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE									
PHI	1620	3 H	1 j	FONOEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.									
PHI	1710	3 A	1 j	ELEMENTS DE PHILO. ANGLO-AMERICaine									
PHI	1800	3 A	1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE									
BLOC 84 B				OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.								
COMPLEMENTS : PENSEE SCIENTIFIQUE													
PHI	1130	3 H	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE									
PHI	1300	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE									
PHI	1635	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT									

Programme 1-195-2-0

Version 09

J
Majeur en philosophie

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

BLOC 84 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 84 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
COMPLEMENTS THEMATIQUES					
PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE	PHI 2950	3 H 1 j	LE CONFUCIANISME
PHI 1205	3 H 1 j	PHILOSOPHIE FRANCAISE CONTEMPORAINE	PHI 2960	3 H 1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 1255	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHILOSOPHIE DE L'ART	PHI 3960	3 A 1 j	COSMOLOGIE TAOISTE
PHI 1400	3 A 1 j	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES			
PHI 1860	3 E 1 s	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE MEDIEVALE			
BLOC 84 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	BLOC 84 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 11 CR.
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1					
PHI 2800	3 A 1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON	AES 1010	3 H 1 j	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: CHINE
PHI 2810	3 H 1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE	ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
PHI 2820	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELIENNE	ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
PHI 2865	3 H 1 j	AUTEURS MEDIEVAUX	ANT 2026	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
BLOC 84 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	COM 1300	3 A 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2			COM 2200	3 H 1 j	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS
PHI 2601	3 H 1 j	LE RATIONALISME MODERNE	ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
PHI 2615	3 A 1 j	LES LUMIERES EN EUROPE	ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION
PHI 2650	3 H 1 j	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE	ECN 1300	4 A 1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
PHI 2670	3 A 1 j	L'EMPIRISME MODERNE	ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
BLOC 84 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.	ETM 2006	3 AH 1 j	LES JUIFS AU MOYEN-AGE
PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES			ETM 2104	3 H 1 j	OCCEIDENT MEDIEVAL: HIST. RELIGIEUSE
PHI 2020	3 H 1 j	L'HERITAGE NIETZSCHEEN EN FRANCE	FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
PHI 2200	3 A 1 j	NIETZSCHE	FRA 1301	3 H 1 js	CLASSICISMES
PHI 2255	3 A 1 j	THEORIES ESTHETIQUES	FRA 2100	3 A 1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 1
PHI 2580	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE	FRA 2300	3 AH 1 j	LITTERATURE DU 18E SIECLE 1
PHI 2750	3 A 1 j	HUSSERL ET LA PHENOMENOLOGIE	FRA 3017	3 AH 1 j	LITTERATURE ET PHILOSOPHIE
PHI 2920	3 A 1 js	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE	FRA 3019	3 H 1 js	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
BLOC 84 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.	GRC 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE
PHILOSOPHIE ETHICO-POLITIQUE			GRC 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
PHI 2315	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE	GRC 2011	3 A 1 j	AUTEURS GRECS 1
PHI 2405	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE MORALE BRITANNIQUE	GRC 3170	3 A 1 j	PLATON ET ARISTOTE
PHI 2425	3 H 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE CONTEMPORAINE	HAR 1080	3 H 1 j	L'ART ROMAN
PHI 2430	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT	HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
PHI 2680	3 A 1 j	SIECLE DES LUMIERES: ASPECTS POLIT.	HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
PHI 2690	3 HE 1 js	PHILOSOPHIE DU DROIT	HAR 2235	3 H 1 j	L'ART ANTIQUE: PROBLEMES GENERAUX
BLOC 84 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.	HAR 2252	3 A 1 j	PREMISES DE LA MODERNITE ARTISTIQUE
PHILOSOPHIE ET PENSEE SCIENTIFIQUE			HAR 3040	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
PHI 2005	3 H 1 j	LOGIQUE 2	HAR 3260	3 A 1 j	REALISME AU 19E SIECLE
PHI 2150	3 A 1 j	EPSIEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES	HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
PHI 2160	3 A 1 j	EPSIEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES	HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE
PHI 2175	3 H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE	HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
PHI 2180	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE	HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
PHI 2305	3 A 1 j	THEORIES DE LA CONNAISSANCE	IFT 1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1
BLOC 84 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	IFT 1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2
COURS APPROFONDIS			IFT 1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
PHI 3005	3 H 1 js	LOGIQUE 3	IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
PHI 3010	3 H 1 j	PHILOSOPHIE, PSYCHANALYSE, ECRITURE	LAT 1031	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE
PHI 3155	3 H 1 j	PHILOSO. DES SCIENCES CONTEMPORAINES	LAT 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
PHI 3250	3 H 1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE	LCO 1000	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
PHI 3365	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA BIOLOGIE	LCO 1008	3 AH 1 j	OEUVRES DE LA LITTERATURE MONDIALE 1
PHI 3460	3 H 1 js	THEORIES DE L'ETAT MODERNE	LCO 2010	3 H 1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE
PHI 3625	3 A 1 j	PROBLEMES D'ETHIQUE	LCO 2040	3 A 1 j	OEUVRES DE LA LITTERATURE MONDIALE 2
PHI 3630	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ACTION	LNG 1090	3 H 1 j	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
PHI 3640	3 H 1 j	HEGEL	LNG 1540	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE MORPHOLOGIE ET DE SYNTAXE
PHI 3645	3 H 1 j	LA CRITIQUE DE LA FACULTE DE JUGER	LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 3680	3 A 1 j	MARX	LNG 2000	3 A 1 j	GRAMMARMES FORMELLES
PHI 3710	3 A 1 j	PHILOSOPHIE ANGLO-AMERICAINNE	LNG 2240	3 H 1 j	PRAGMATIQUE
PHI 3730	3 A 1 j	HERMENEUTIQUE PHILOSOPHIQUE 1	MAT 1000	4 AH 1 j	ANALYSE 1
PHI 3735	3 H 1 j	HERMENEUTIQUE PHILOSOPHIQUE 2	MAT 1101	3 A 1 j	MATHEMATIQUES FONDAMENTALES
PHI 3760	3 H 1 j	HEIDEGGER	MAT 1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
PHI 3805	3 A 1 j	ARISTOTE: ETHIQUE ET POLITIQUE	MAT 1720	4 AH 1 j	PROBABILITES 1
PHI 3820	3 H 1 j	LA METAPHYSIQUE D'ARISTOTE	MAT 2531	3 H 1 j	HISTOIRE DES MATHEMATIQUES
PHI 3865	3 H 1 j	TEXTES PHILO.: TRADITION LATINE	PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHI 3925	3 A 1 js	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPH.	PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2
			PHY 1901	3 H 1 j	MECANIQUE ET PHYSIQUE MODERNE
			POL 1011	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX THEORIES POLITIQUES
			POL 2180	3 AH 1 j	THEORIES MARXISTES
			POL 2230	3 AH 1 j	SOCIOPOLITIQUE DE LA SCIENCE
			POL 3255	3 AH 1 j	LA PENSEE LIBERALE
			PSY 1055	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
			PSY 1065	3 A 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1
			PSY 1980	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD
			PSY 1981	3 H 1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
			PSY 1990	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL
			PSY 3022	3 H 1 j	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
			SOL 1006	3 H 1 j	MARX
			SOL 2016	3 A 1 j	DURKHEIM

SOL 2017	3 H 1 j	WEBER
SOL 3008	3 H 1 j	DEBATS THEORIQUES CONTEMPORAINS
SOL 3012	3 H 1 j	SOCIOLOGIE CRITIQUE
SOL 3095	3 A 1 j	SOCIOLOGIE COMPREHENSIVE

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C.

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de si-gle PHI.

Programme 1-195-4-0

Version 03

Mineur en philosophie**J**

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 85 A	OBLIGATOIRE	MINIMUM 6 CR.
-----------	-------------	---------------

BASES DE LA PHILOSOPHIE

PHI 1600	3 H 1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 1800	3 A 1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE

BLOC 85 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
-----------	--------	-------------------------------

COMPLEMENTS DE BASE

PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1205	3 H 1 j	PHILOSOPHIE FRANCAISE CONTEMPORAINE
PHI 1255	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHILOSOPHIE DE L'ART
PHI 1300	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1400	3 A 1 j	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1420	3 A 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1520	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA METAPHYSIQUE
PHI 1620	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 1710	3 A 1 j	ELEMENTS DE PHILO. ANGLO-AMERICAINE
PHI 1860	3 E 1 s	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE MEDIEVALE

BLOC 85 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1

PHI 2800	3 A 1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI 2810	3 H 1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
PHI 2820	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIERNE
PHI 2865	3 H 1 j	AUTEURS MEDIEVAUX

BLOC 85 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
-----------	--------	-------------------------------

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2

PHI 2601	3 H 1 j	LE RATIONALISME MODERNE
PHI 2615	3 A 1 j	LES LUMIERES EN EUROPE
PHI 2650	3 H 1 j	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 2670	3 A 1 j	L'EMPIRISME MODERNE

BLOC 85 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
-----------	--------	-------------------------------

PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES

PHI 2020	3 H 1 j	L'HERITAGE NIETZSCHEEN EN FRANCE
PHI 2200	3 A 1 j	NIETZSCHE
PHI 2255	3 A 1 j	THEORIES ESTHETIQUES
PHI 2580	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHI 2750	3 A 1 j	HUSSERL ET LA PHENOMENOLOGIE
PHI 2920	3 A 1 js	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE

BLOC 85 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
-----------	--------	-------------------------------

PHILOSOPHIE ETHICO-POLITIQUE

PHI 2315	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2405	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE MORALE BRITANNIQUE
PHI 2425	3 H 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE CONTEMPORAINE
PHI 2430	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT
PHI 2680	3 A 1 j	SIECLE DES LUMIERES: ASPECTS POLIT.
PHI 2690	3 HE 1 js	PHILOSOPHIE DU DROIT

BLOC 85 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
-----------	--------	-------------------------------

PHILOSOPHIE ET PENSEE SCIENTIFIQUE

PHI 2005	3 H 1 j	LOGIQUE 2
PHI 2150	3 A 1 j	PISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2160	3 A 1 j	PISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES
PHI 2175	3 H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2180	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2305	3 A 1 j	THEORIES DE LA CONNAISSANCE

BLOC 85 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

PHILOSOPHIE ORIENTALE

PHI 2950	3 H 1 j	LE CONFUCIANISME
PHI 2960	3 H 1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de si-gle PHI.

Physique

B.Sc. spécialisé, orientation *générale*, orientation avec stages 1-200-1-0

Majeur 1-200-2-0

Mineur 1-200-4-0

(Voir aussi Mathématiques et Physique)

Information sur les programmes :

Richard Leonelli 343-7274

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.4 Un baccalauréat en éducation, option enseignement de la physique au secondaire est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus au baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de physique s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.10. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-200-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en physique

J

L'orientation générale comprend les segments 01 et 71 avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

L'orientation avec stages comprend les segments 01 et 72 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE

32 CR.

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1010	2 A	1 j	EVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1440	3 AH	1 j	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1620	3 AH	1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH	1 j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH	1 j	MECANIQUE 2
PHY 2212	3 A	1 j	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H	1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2325	3 H	1 j	OPTIQUE
PHY 2440	3 A	1 j	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2804	3 A	1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H	1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 01 B OBLIGATOIRE

16 CR.

OUTILS MATHEMATIQUES

MAT 1440	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 1
MAT 1450	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1994	4 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE POUR PHYSICIENS
MAT 2130	3 AH	1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
MAT 2466	3 A	1 js	ANALYSE APPLIQUEE 1

BLOC 01 C OBLIGATOIRE

12 CR.

FORMATION PRATIQUE

PHY 1501	3 H	1 j	INTROD. A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 2476	3 A	1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 2503	3 H	1 j	PROJETS EXPERIMENTAUX
PHY 3040	3 A	1 j	LABORATOIRE D'OPTIQUE

BLOC 01 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.

OUTILS INFORMATIQUES

IFT 1963	3 H	1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
IFT 1969	3 AH	1 js	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C
MAT 1681	1 AH	1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES

BLOC 01 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.

OUTILS MATHEMATIQUES COMPLEMENTAIRES

MAT 1720	4 AH	1 j	PROBABILITES 1
MAT 2115	3 H	1 j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
MAT 2415	3 H	1 j	MODELISATION MATHEMATIQUE
MAT 3362	3 A	1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE
MAT 3466	3 H	1 j	ANALYSE APPLIQUEE 2

BLOC 01 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES

BCM 1531	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1153	3 AH	1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 2101	3 A	1 j	BIOLOGIE MOLECULAIRE
CHM 1993	3 H	1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
CHM 1994	2 A	1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 1A
CHM 2995	3 A	1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 2
GEO 2122	3 AH	1 js	CLIMATOLOGIE
GLG 1952	3 AH	1 js	GEOLOGIE GENERALE
HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
PHI 1005	3 A	1 j	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 H	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 3155	3 H	1 j	PHILOSO. DES SCIENCES CONTEMPORAINES

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION GENERALE

BLOC 71 A OPTION MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 21 CR.

COMPLEMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1410	3 A	1 j	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 A	1 j	SYSTEME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2131	3 H	1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2410	3 A	1 j	CIRCUITS ELECTRIQUES ET METROLOGIE
PHY 2715	3 H	1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3030	3 H	1 j	PROJET DE FIN D'ETUDES
PHY 3060	3 A	1 j	METHODES NUMERIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H	1 j	RELATIVITE GENERALE
PHY 3075	3 H	1 j	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A	1 j	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A	1 j	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3181	3 A	1 j	METHODES GEOMETRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3214	3 A	1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 2
PHY 3320	3 H	1 j	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H	1 j	CIRCUITS ELECTRONIQUES
PHY 3450	3 A	1 j	PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3460	3 H	1 j	ELECTROMAGNETISME 3
PHY 3520	3 A	1 j	PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3553	3 A	1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 3
PHY 3600	3 H	1 j	PHYSIQUE NUCLEAIRE
PHY 3610	3 H	1 j	PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A	1 j	ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H	1 j	STRUCTURE ET EVOLUTION STELLAIRES
PHY 3830	3 H	1 j	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H	1 j	BIOPHYSIQUE

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION AVEC STAGES

BLOC 72 A OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.

COMPLEMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1410	3 A	1 j	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 A	1 j	SYSTEME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2131	3 H	1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2410	3 A	1 j	CIRCUITS ELECTRIQUES ET METROLOGIE
PHY 2715	3 H	1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3030	3 H	1 j	PROJET DE FIN D'ETUDES
PHY 3060	3 A	1 j	METHODES NUMERIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H	1 j	RELATIVITE GENERALE
PHY 3075	3 H	1 j	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A	1 j	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A	1 j	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3181	3 A	1 j	METHODES GEOMETRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3214	3 A	1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 2
PHY 3320	3 H	1 j	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H	1 j	CIRCUITS ELECTRONIQUES
PHY 3450	3 A	1 j	PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3460	3 H	1 j	ELECTROMAGNETISME 3
PHY 3520	3 A	1 j	PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3553	3 A	1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 3

PHY 3600	3 H 1 j	PHYSIQUE NUCLEAIRE
PHY 3610	3 H 1 j	PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A 1 j	ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H 1 j	STRUCTURE ET EVOLUTION STELLAIRES
PHY 3830	3 H 1 j	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H 1 j	BIOPHYSIQUE

BLOC 72 B OBLIGATOIRE 6 CR.

STAGES

PHY 2031	3 E 1 j	STAGE 1 EN INDUSTRIE
PHY 3031	3 E 1 j	STAGE 2 EN INDUSTRIE

Condition d'admission aux études supérieures en biophysique : un minimum de neuf crédits parmi BCM 1531, BIO 1153, BIO 2101, CHM 2995, PHY 3030 et PHY 3900.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle PHY.

PHY 3140	3 A 1 j	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3181	3 A 1 j	METHODES GEOMETRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3214	3 A 1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 2
PHY 3320	3 H 1 j	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H 1 j	CIRCUITS ELECTRONIQUES
PHY 3450	3 A 1 j	PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3460	3 H 1 j	ELECTROMAGNETISME 3
PHY 3520	3 A 1 j	PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3553	3 A 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 3
PHY 3600	3 H 1 j	PHYSIQUE NUCLEAIRE
PHY 3610	3 H 1 j	PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A 1 j	ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H 1 j	STRUCTURE ET EVOLUTION STELLAIRES
PHY 3830	3 H 1 j	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H 1 j	BIOPHYSIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle PHY.

Programme 1-200-2-0

Version 09

Majeur en physique**J**

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 29 CR.

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1010	2 A 1 j	EVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1440	3 AH 1 j	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2
PHY 2212	3 A 1 j	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2440	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2804	3 A 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE 13 CR.

OUTILS MATHEMATIQUES

MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1994	4 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE POUR PHYSICIENS
MAT 2466	3 A 1 js	ANALYSE APPLIQUEE 1

BLOC 71 C OBLIGATOIRE 3 CR.

FORMATION PRATIQUE

PHY 1501	3 H 1 j	INTROD. A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
----------	---------	-------------------------------------

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.

OUTILS INFORMATIQUES

IFT 1963	3 H 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
IFT 1969	3 AH 1 js	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C
MAT 1681	1 AH 1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

COMPLEMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1410	3 A 1 j	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 A 1 j	SYSTEME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2131	3 H 1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2325	3 H 1 j	OPTIQUE
PHY 2410	3 A 1 j	CIRCUITS ELECTRIQUES ET METROLOGIE
PHY 2476	3 A 1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 2503	3 H 1 j	PROJETS EXPERIMENTAUX
PHY 2715	3 H 1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3030	3 H 1 j	PROJET DE FIN D'ETUDES
PHY 3040	3 A 1 j	LABORATOIRE D'OPTIQUE
PHY 3060	3 A 1 j	METHODES NUMERIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H 1 j	RELATIVITE GENERALE
PHY 3075	3 H 1 j	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A 1 j	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE

Programme 1-200-4-0 Version 03

Mineur en physique**J**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 12 CR.

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1440	3 AH 1 j	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 14 CR.

OUTILS MATHEMATIQUES

MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1681	1 AH 1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
MAT 1994	4 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE POUR PHYSICIENS
MAT 2466	3 A 1 js	ANALYSE APPLIQUEE 1

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 15 CR.

COMPLEMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1010	2 A 1 j	EVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1410	3 A 1 j	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1501	3 H 1 j	INTROD. A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 1715	3 A 1 j	SYSTEME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2131	3 H 1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2212	3 A 1 j	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2325	3 H 1 j	OPTIQUE
PHY 2410	3 A 1 j	CIRCUITS ELECTRIQUES ET METROLOGIE
PHY 2440	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2476	3 A 1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 2715	3 H 1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 2804	3 A 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 2

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle PHY.

Psychoéducation

B.Sc. spécialisé 1-210-1-0

Information sur le programme :

Yolande Tanguay 385-2530

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent ;

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Réussir les examens psychologiques de l'École de psychoéducation. Ces examens sont éliminatoires.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Tous les candidats dont la cote de rendement collégial (CRC) est suffisante sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

Par la suite, l'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

4.2 Pour les universitaires

Tous les candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.3 Pour les adultes

Tous les candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

Un classement est établi, qui tient compte de la scolarité antérieure et de l'expérience pertinente sur le marché du travail, ainsi que du résultat aux examens psychologiques.

4.4 Pour les cas particuliers

Tous les candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps. Les personnes qui ont une expérience de travail dans le domaine peuvent s'inscrire à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	594	169
Refus	128	48
Offres d'admission	126	46
Capacité d'accueil totale	78	22
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	24.800.	

Programme 1-210-1-0

Version 07

B.Sc. spécialisé en psychoéducation

J

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires (dont 12 de stages), 27 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A PSE 1100	OBLIGATOIRE 3 A 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOEDUCATION 3 CR.
-----------------------	------------------------	--

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	27 CR.	PSE 3115	3 AHE 1 j	FONCTIONNEMENT COGNITIF ET INTERV.
CONCEPTS DE BASE			PSE 3116	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS AVEC DES GROUPES
PSE 1102	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 1			
PSE 1103	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 2			
PSE 1104	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT COGNITIF			
PSE 1106	3 AH 1 j	ECOLOGIE SOCIALE DU DEVELOPPEMENT			
PSY 1035	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE			
PSY 1085	3 A 1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE			
PSY 1105	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE			
PSY 1115	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION			
SVS 2376	3 A 1 j	FAMILLE: SYSTEME ET STRUCTURE			
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
COMPLEMENTS AUX CONCEPTS DE BASE					
ANT 1511	3 A 1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN			
PSY 2990	3 AH 1 js	IDENTITE ET RAPPORTS INTERCULTURELS			
PSY 3060	3 A 1 j	DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)			
PSY 3071	3 A 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES			
PSY 3090	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU NOURRISSON			
PSY 3093	3 A 1 j	ADOLESCENCE			
PSY 3096	3 A 1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT			
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC			
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE			
BLOC 70 D	OBLIGATOIRE	12 CR.			
METHODOLOGIE					
PSE 1107	3 A 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE			
PSE 1108	3 H 1 j	ANALYSES STATISTIQUES 1			
PSE 2103	3 AH 1 j	INSTRUMENTS DE MESURE ET D'EVALUAT.			
PSE 2104	3 AH 1 j	OBSERVATION DES COMPORTEMENTS			
BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
COMPLEMENTS DE METHODOLOGIE					
PSE 3112	3 AH 1 j	ANALYSES STATISTIQUES 2			
PSE 3113	3 AH 1 j	EVALUAT. DE PROGRAMMES D'INTERVENT.			
PSE 3114	3 AH 1 j	INADAPTATION: PREDICTION, DEPISTAGE			
PSY 3003	3 AH 1 j	ATELIER DE PSYCHOMETRIE			
BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.			
INADAPTATION PSYCHOSOCIALE					
PSE 2105	3 H 1 j	INADAPTA. PETITE ENFANCE ET ENFANCE			
PSE 2106	3 H 1 j	INADAPTATION AU COURS DE L'ADOLESCN.			
PSE 2107	3 AHE 1 j	ETUDE DES LOIS RELATIVES AUX MINEURS			
PSE 3102	3 AH 1 j	MODELES: PREVENTION ET INTERVENTION			
BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
COMPLEMENTS SUR L'INADAPTATION					
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE			
CRI 1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES			
CRI 3540	3 H 1 j	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE			
CRI 3900	3 H 1 j	JUSTICE DES MINEURS			
PSY 3116	3 H 1 j	SOCIOPATHOLOGIE			
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE			
SVS 1985	3 AHE 1 js	LEGISLATION SOCIALE			
TXM 1221	3 AHE 1 js	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES			
BLOC 70 H	OBLIGATOIRE	18 CR.			
FORMATION A L'INTERVENTION					
PSE 2108	3 A 2 j	METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 1			
PSE 2109	6 A 2 j	STAGES			
PSE 3104	3 A 2 j	METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 2			
PSE 3117	6 A 2 j	STAGES			
BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.			
PRATIQUE DE L'INTERVENTION					
CRI 3820	3 H 1 j	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS			
PSE 3105	3 AH 1 j	ETUDE DE CAS ET PLANS D'INTERVENTION			
PSE 3106	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS AUPRES DE LA FAMILLE			
PSE 3107	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE			
PSE 3108	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS DANS LA COMMUNAUTE			
PSE 3109	3 AHE 1 j	INTERVENTIONS EN MILIEU RESIDENTIEL			
PSE 3111	3 AHE 1 j	TECHNIQUES D'ENTREVUE			

BLOC 70 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 2042	3 A 1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 3050	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
CRI 1950	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLGIE
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3420	3 AH 1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
SVS 1802	3 A 1 s	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 2377	3 A 1 j	GROUPE: CONCEPTS ET CONTEXTES
SVS 3744	3 A 1 j	PRATIQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE
SVS 3745	3 H 1 j	PRATIQUES: MILIEU ETHNIQUE MINORIT.
TXM 1331	3 AHE 1 js	PREDITON DES TOX.: ASP. THEORIQUES
TXM 2400	1 AHE 1 js	ADOLESCENCE ET CONDUITES DE RISQUE
TXM 2410	1 AHE 1 js	PREDITON EN MILIEU SCOLAIRE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle PSE.

Psychoéducation

Mineur 1-210-4-0

Information sur le programme :

Yolande Tanguay 385-2530

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours dans un majeur d'une discipline connexe.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critère de sélection

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélec-tion. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à ce-lui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français pres-crits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

4.2 Les disciplines connexes considérées sont : criminologie, psy-chologie et service social.

4.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	24	30
Refus	23	21
Offres d'admission	0	7
Capacité d'accueil totale : 25		

Mineur en psychoéducation

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 15 CR.

INITIATION A LA PSYCHOEDUCATION

PSE 1070	3 A	1 s	DEVELOPPEM. HUMAIN ET SOCIALISATION
PSE 1901	3 AH	1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHOEDUCATION
PSE 2104	3 AH	1 j	OBSERVATION DES COMPORTEMENTS
PSE 2105	3 H	1 j	INADAPTA., PETITE ENFANCE ET ENFANCE
PSE 2106	3 H	1 j	INADAPTATION AU COURS DE L'ADOLESCN.

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

METHODOLOGIE

PSE 3112	3 AH	1 j	ANALYSES STATISTIQUES 2
PSE 3113	3 AH	1 j	EVALUAT. DE PROGRAMMES D'INTERVENT.
PSE 3114	3 AH	1 j	INADAPTATION: PREDICTION, DEPISTAGE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

CONNAISSANCES RELATIVES A L'INTERVENTION

PSE 1102	3 AH	1 j	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 1
PSE 1103	3 AH	1 j	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 2
PSE 1104	3 AH	1 j	DEVELOPPEMENT COGNITIF
PSE 1106	3 AH	1 j	ECOLOGIE SOCIALE DU DEVELOPPEMENT
PSE 2107	3 AHE	1 j	ETUDE DES LOIS RELATIVES AUX MINEURS
PSE 3102	3 AH	1 j	MODELES: PREVENTION ET INTERVENTION
PSY 1115	3 H	1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
SVS 2376	3 A	1 j	FAMILLE: SYSTEME ET STRUCTURE

On ne peut être admis à ce programme avant d'avoir complété trente crédits d'études de premier cycle dans une discipline connexe.

Psychologie

B.Sc. spécialisé 1-220-1-0

Majeur 1-220-2-0

Information sur les programmes :

Judith Comeau 343-6508

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 et avoir réussi les cours suivants : Formation complémentaire en méthodes quantitatives 201-300-92

ou

Statistiques en sciences humaines 952-024-93

et

Biologie 921 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou (103, 307)

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours du bloc 10.1 ou 10.9, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 Le cours Psychologie 202 ou 213 ou 205 ou 305 peut être accepté comme substitut au cours Psychologie 101 ou 102.

5.4 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.5 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat et de majeur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.6 Un certificat en Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir Santé mentale dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.7 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.1 et 10.9.

5.8 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	849	304
Refus	175	96
Offres d'admission	420	120
Capacité d'accueil	173	52

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 25.800

Programme 1-220-1-0 Version 09

B.Sc. spécialisé en psychologie J

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
PSY 1003	3 H 1 j	LA MESURE EN PSYCHOLOGIE
PSY 1004	3 A 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 1
PSY 1006	3 A 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1
PSY 1007	3 AH 1 j	LABORATOIRE 1
PSY 1008	3 AHE 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 2

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
PSY 3000	3 AH 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
PSY 3002	3 H 1 j	L'EVALUATION PSYCHOLOGIQUE
PSY 3003	3 AH 1 j	ATELIER DE PSYCHOMETRIE
PSY 3005	3 H 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 3
PSY 3006	3 H 1 j	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCHO.
PSY 3007	3 H 1 j	UTILISATION D'ORDINATEURS EN PSYCHO.
PSY 3008	3 AH 1 j	LABORATOIRE 2
PSY 3009	3 AH 1 j	LABORATOIRE 3

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1200	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1710	3 A 1 j	ELEMENTS DE PHILO. ANGLO-AMERICAINE
PSY 3027	3 A 1 j	LA THEORIE DES SYSTEMES EN PSYCHO.
PSY 3028	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 3022	3 H 1 j	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE

SEGMENT 02

BLOC 02 O	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1035	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSY 3032	3 A 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE
PSY 3033	3 H 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE
PSY 3034	3 A 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MEMOIRE
PSY 3035	3 A 1 j	PSYCHOPHARMACOLOGIE: INTRODUCTION

BLOC 02 F	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1045	3 H 1 j	MOTIVATION ET EMOTION

BLOC 02 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSY 3043	3 H 1 j	MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT
PSY 3044	3 H 1 j	ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION
PSY 3045	3 H 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 3046	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA CONSCIENCE
PSY 3047	3 H 1 j	EXPRESSION DES EMOTIONS
PSY 3048	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1
PSY 3049	3 A 1 j	MOTIVATION: APPROCHE EXPERIENTIELLE
PSY 3248	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2

BLOC 02 H	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1055	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION

BLOC 02 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOPH. SOCIALE ET DES POPULATIONS
PSY 3051	3 A 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 3052	3 H 1 j	TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE
PSY 3053	3 A 1 j	PERCEPTION: GENÈSE, ASPECTS PERSONN.

BLOC 02 J	OPTION	3 CR.
PSY 1065	3 A 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1

BLOC 02 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1300	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PSY 3060	3 A 1 j	DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)
PSY 3061	3 H 1 j	MODELES DE LA THEORIE OPERATOIRE
PSY 3062	3 H 1 j	L'INTELLIGENCE
PSY 3063	3 H 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 2
PSY 3064	3 A 1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE
PSY 3065	3 H 1 j	PSYCHOLINGUISTIQUE

BLOC 02 L	OPTION	3 CR.
PSY 1075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE

BLOC 02 M	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1950	3 A 1 j	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
PSY 3071	3 A 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES
PSY 3072	3 H 1 j	RELATIONS INTERGROUPES
PSY 3073	3 H 1 j	PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS
PSY 3074	3 A 1 j	INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL
PSY 3075	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
PSY 3076	3 H 1 j	LES PROCESSUS SOCIOCOGNITIFS
PSY 3077	3 H 1 j	LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES
PSY 3078	3 A 1 j	ETHNOLOGIE SOCIALE
PSY 3079	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SEXES

BLOC 02 N	OPTION	3 CR.
PSY 1085	3 A 1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

BLOC 02 O	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSY 3081	3 A 1 j	L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION
PSY 3082	3 A 1 j	APPRENTISSAGE: EXPLICATIONS THEORI.
PSY 3083	3 A 1 j	MEMOIRE HUMAINE

BLOC 02 P	OPTION	3 CR.
PSY 1095	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

BLOC 02 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSY 3090	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU NOURRISON
PSY 3091	3 A 1 j	SECONDE ENFANCE, PERIODE PRESCOLAIRE
PSY 3092	3 A 1 j	ENFANCE ET MILIEUX EDUCATIFS
PSY 3093	3 A 1 j	ADOLESCENCE
PSY 3094	3 H 1 j	JEUNESSE ET MATURETE
PSY 3095	3 H 1 j	VIEILLISSEMENT
PSY 3096	3 A 1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT
PSY 3097	3 H 1 j	ASPECTS VOCATIONNELS DU DEVELOPP.
PSY 3098	3 A 1 j	SEXUALITE ET CYCLE DE VIE

BLOC 02 R	OPTION	3 CR.
PSY 1105	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE

BLOC 02 S	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSY 3103	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE
PSY 3104	3 H 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE BEHAVIORALE
PSY 3105	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE PHENOMENOLOG.
PSY 3106	3 AH 1 j	PERSONNALITE: ATELIER D'INTEGRATION

BLOC 02 T	OPTION	3 CR.
PSY 1115	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION

BLOC 02 U	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
CRI 1950	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
PSY 3112	3 H 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION DYNAMIQUE
PSY 3113	3 A 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION BEHAVIORALE
PSY 3114	3 A 1 j	LES TROUBLES MENTAUX GRAVES
PSY 3116	3 H 1 j	SOCIOPATHOLOGIE
PSY 3117	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE
PSY 3118	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT

BLOC 02 V	OBLIGATOIRE	3 CR.	PHI 1710 3 A 1 j ELEMENTS DE PHILO. ANGLO-AMERICAINE		
PSY 1126	3 A 1 j MODELES D'INTERVENTION		PSY 3027 3 A 1 j LA THEORIE DES SYSTEMES EN PSYCHO.		
BLOC 02 W	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	PSY 3028 3 A 1 j EPISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE		
PSY 2122	3 AH 1 j ATELIER D'OBSERVATION 1		BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 2123	3 AH 1 j ATELIER D'OBSERVATION 2		PSY 3022 3 H 1 j HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE		
PSY 2125	3 H 1 j COMMUNICATION ET INTERVENTION		SEGMENT 02		
PSY 3126	3 H 1 j PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT		BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 3127	3 H 1 j PROBLEMATIQUE DE LA PREVENTION		PSY 1035 3 A 1 j PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE		
PSY 3129	3 AH 1 j METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUE		BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
SEGMENT 81			PSY 3032 3 A 1 j NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE		
BLOC 81 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.	PSY 3033 3 H 1 j NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE		
ANT 1900	3 AHE 1 js INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE		PSY 3034 3 A 1 j PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MEMOIRE		
BCM 1984	3 A 1 js VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE		PSY 3035 3 A 1 j PSYCHOPHARMACOLOGIE: INTRODUCTION		
BIO 1803	3 H 1 js ECOLOGIE GENERALE		BLOC 02 F	OBLIGATOIRE	3 CR.
BIO 3862	3 H 1 j INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE		PSY 1045 3 H 1 j MOTIVATION ET EMOTION		
CHM 1955	3 H 1 js CHIMIE ET SOCIETE		BLOC 02 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
COM 2210	3 A 1 j IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		PSY 3043 3 H 1 j MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT		
CRI 1151	3 A 1 j JUSTICE CRIMINELLE 1		PSY 3044 3 H 1 j ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION		
CRI 3341	3 AH 1 j DROGUES ET CRIMINALITE		PSY 3045 3 H 1 j PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITE		
DMO 1000	3 AH 1 js ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE		PSY 3046 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DE LA CONSCIENCE		
ECN 1311	4 A 1 j PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS		PSY 3047 3 H 1 j EXPRESSION DES EMOTIONS		
ECN 1600	3 H 1 j HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1		PSY 3048 3 A 1 j PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1		
FRA 3018	3 A 1 js LITTERATURE ET SOCIETE		PSY 3049 3 A 1 j MOTIVATION: APPROCHE EXPERIENTIELLE		
GEO 1212	3 A 1 j L'ORGANISATION SPATIALE		PSY 3248 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2		
GEO 1222	3 H 1 j LE SYSTEME MONDE		BLOC 02 H	OBLIGATOIRE	3 CR.
GEO 2112	3 AH 1 js PHYTOGEOGRAPHIE		PSY 1055 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION		
GLG 1952	3 AH 1 js GEOLOGIE GENERALE		BLOC 02 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
IFT 1800	3 AHE 1 js INITIATION A L'INFORMATIQUE		GEO 2232 3 AH 1 j GEOGRAPH. SOCIALE ET DES POPULATIONS		
IFT 1810	3 AHE 1 js INITIATION A LA PROGRAMMATION		PSY 3051 3 A 1 j PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION		
IFT 1885	3 AHE 1 js TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES		PSY 3052 3 H 1 j TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE		
IFT 1990	3 AH 1 js INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES		PSY 3053 3 A 1 j PERCEPTION: GENÈSE, ASPECTS PERSONN.		
PHY 1971	3 AH 1 js ASTRONOMIE GENERALE		BLOC 02 J	OBLIGATOIRE	3 CR.
POL 1951	3 AH 1 js ELEMENTS DE POLITIQUE		PSY 1065 3 A 1 j PROCESSUS COGNITIFS 1		
POL 1953	3 AH 1 js INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC		BLOC 02 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
POL 1954	3 AH 1 js RELATIONS INTERNATIONALES		LNG 1955 3 A 1 j NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE		
REI 1010	3 A 1 j INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES		PHI 1300 3 A 1 j PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE		
SOL 1952	3 AH 1 js INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES		PSY 3060 3 A 1 j DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)		
SOL 1970	3 AH 1 js SOCIOLOGIE DU QUEBEC		PSY 3061 3 H 1 j MODELES DE LA THEORIE OPERATOIRE		
SVS 1985	3 AHE 1 js LEGISLATION SOCIALE		PSY 3062 3 H 1 j L'INTELLIGENCE		
Programme 1-220-2-0		Version 02	PSY 3063 3 H 1 j PROCESSUS COGNITIFS 2		
Majeur en psychologie		J	PSY 3064 3 A 1 j FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE		
			PSY 3065 3 H 1 j PSYCHOLINGUISTIQUE		
SEGMENT 01			BLOC 02 L	OBLIGATOIRE	3 CR.
BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.	PSY 1075 3 A 1 j PSYCHOLOGIE SOCIALE		
PSY 1003	3 H 1 j LA MESURE EN PSYCHOLOGIE		BLOC 02 M	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSY 1004	3 A 1 j TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 1		ANT 1950 3 A 1 js ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE		
PSY 1006	3 A 1 j METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1		PSY 3071 3 A 1 j RELATIONS INTERPERSONNELLES		
PSY 1007	3 AH 1 j LABORATOIRE 1		PSY 3072 3 H 1 j RELATIONS INTERGROUPES		
PSY 1008	3 AHE 1 j TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 2		PSY 3073 3 H 1 j PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS		
BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	PSY 3074 3 A 1 j INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL		
PSY 3000	3 AH 1 j METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2		PSY 3075 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT		
PSY 3002	3 H 1 j L'EVALUATION PSYCHOLOGIQUE		PSY 3076 3 H 1 j LES PROCESSUS SOCIOCOGNITIFS		
PSY 3003	3 AH 1 j ATELIER DE PSYCHOMETRIE		PSY 3077 3 H 1 j LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES		
PSY 3005	3 H 1 j TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 3		PSY 3078 3 A 1 j ETHOLOGIE SOCIALE		
PSY 3006	3 H 1 j MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCHO.		PSY 3079 3 H 1 j PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SEXES		
PSY 3007	3 H 1 j UTILISATION D'ORDINATEURS EN PSYCHO.		BLOC 02 N	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 3008	3 AH 1 j LABORATOIRE 2		PSY 1085 3 A 1 j LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE		
PSY 3009	3 AH 1 j LABORATOIRE 3		BLOC 02 O	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	PSY 3081 3 A 1 j L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION		
PHI 1005	3 A 1 j LOGIQUE 1		PSY 3082 3 A 1 j APPRENTISSAGE: EXPLICATIONS THEORI.		
PHI 1130	3 H 1 j ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE		PSY 3083 3 A 1 j MEMOIRE HUMAINE		
PHI 1200	3 A 1 js ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE				

BLOC 02 P	OBLIGATOIRE		3 CR.	SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE OU QUEBEC															
PSY 1095	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE OU DEVELOPPEMENT		SVS 1985	3 AHE 1 js	LEGISLATION SOCIALE															
BLOC 02 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.																			
PSY 3090	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU NOURRISSON																			
PSY 3091	3 A 1 j	SECONDE ENFANCE, PERIODE PRESCOLAIRE																			
PSY 3092	3 A 1 j	ENFANCE ET MILIEUX EDUCATIFS																			
PSY 3093	3 A 1 j	ADOLESCENCE																			
PSY 3094	3 H 1 j	JEUNESSE ET MATURETE																			
PSY 3095	3 H 1 j	VIEILLISSEMENT																			
PSY 3096	3 A 1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT																			
PSY 3097	3 H 1 j	ASPECTS VOCATIONNELS OU DEVELOPP.																			
PSY 3098	3 A 1 j	SEXUALITE ET CYCLE DE VIE																			
BLOC 02 R	OBLIGATOIRE		3 CR.																		
PSY 1105	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE																			
BLOC 02 S	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.																			
PSY 3103	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE																			
PSY 3104	3 H 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE BEHAVIORALE																			
PSY 3105	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE PHENOMENOLOG.																			
PSY 3106	3 AH 1 j	PERSONNALITE: ATELIER D'INTEGRATION																			
BLOC 02 T	OBLIGATOIRE		3 CR.																		
PSY 1115	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION																			
BLOC 02 U	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.																			
CRI 1950	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE																			
PSY 3112	3 H 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION DYNAMIQUE																			
PSY 3113	3 A 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION BEHAVIORALE																			
PSY 3114	3 A 1 j	LES TROUBLES MENTAUX GRAVES																			
PSY 3116	3 H 1 j	SOCIOPATHOLOGIE																			
PSY 3117	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE																			
PSY 3118	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT																			
BLOC 02 V	OBLIGATOIRE		3 CR.																		
PSY 1126	3 A 1 j	MODELES D'INTERVENTION																			
BLOC 02 W	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.																			
PSY 2122	3 AH 1 j	ATELIER D'OBSERVATION 1																			
PSY 2123	3 AH 1 j	ATELIER D'OBSERVATION 2																			
PSY 2125	3 H 1 j	COMMUNICATION ET INTERVENTION																			
PSY 3126	3 H 1 j	PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT																			
PSY 3127	3 H 1 j	PROBLEMATIQUE DE LA PREVENTION																			
PSY 3129	3 AH 1 j	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUE																			
SEGMENT 81																					
BLOC 81 Z	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.																			
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE																			
BCM 1984	3 A 1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE																			
BIO 1803	3 H 1 js	ECOLOGIE GENERALE																			
BIO 3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE																			
CHM 1955	3 H 1 js	CHIMIE ET SOCIETE																			
COM 2210	3 A 1 j	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES																			
CRI 1151	3 A 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1																			
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE																			
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE																			
ECN 1311	4 A 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS																			
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1																			
FRA 3018	3 A 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE																			
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE																			
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE																			
GEO 2112	3 AH 1 js	PHYTOGEOGRAPHIE																			
GLG 1952	3 AH 1 js	GEOLoGIE GENERALE																			
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE																			
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION																			
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES																			
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES																			
PHY 1971	3 AH 1 js	ASTRONOMIE GENERALE																			
POL 1951	3 AH 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE																			
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC																			
POL 1954	3 AH 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES																			
REI 1010	3 A 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES																			
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES																			
Psychologie																					
Mineur 1-220-4-0																					
Information sur le programme :																					
Judith Comeau 343-6508																					
Information sur l'admission :																					
343-7076																					
1 Conditions d'admissibilité																					
1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;																					
ou																					
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.																					
1.2 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours de niveau universitaire dans une autre discipline.																					
2 Capacité d'accueil																					
La capacité d'accueil est limitée.																					
3 Critère de sélection																					
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.																					
4 Remarques																					
4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.																					
4.2 Les trente (30) crédits de cours universitaires doivent être réussis au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1 ^{er} février pour la session d'hiver.																					
4.3 Un certificat en Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir <i>Santé mentale</i> dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).																					
4.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.																					
Statistiques d'admission (automne 1998)																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Collégiens</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Demandes</td> <td>19</td> <td>59</td> </tr> <tr> <td>Refus</td> <td>15</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Offres d'admission</td> <td>0</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Capacité d'accueil</td> <td>0</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table>								Collégiens	Autres	Demandes	19	59	Refus	15	14	Offres d'admission	0	20	Capacité d'accueil	0	10
	Collégiens	Autres																			
Demandes	19	59																			
Refus	15	14																			
Offres d'admission	0	20																			
Capacité d'accueil	0	10																			
Programme 1-220-4-0 Version 01																					
Mineur en psychologie																					
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.																					
BLOC 81 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.																			
PSY 1970	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE GENERALE																			
PSY 3022	3 H 1 j	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE																			

PSY 3027	3 A 1 j	LA THEORIE DES SYSTEMES EN PSYCHO.	BLOC 81 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	
PSY 3028	3 A 1 j	PISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE		PSY 3090	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU NOURRISSON
BLOC 81 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		PSY 3091	3 A 1 j	SECONDE ENFANCE, PERIODE PRESCOLAIRE
PSY 1035	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE		PSY 3092	3 A 1 j	ENFANCE ET MILIEUX EDUCATIFS
PSY 1954	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE		PSY 3093	3 A 1 j	ADOLESCENCE
BLOC 81 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.		PSY 3094	3 H 1 j	JEUNESSE ET MATURETE
PSY 3032	3 A 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE		PSY 3095	3 H 1 j	VEILLISSEMENT
PSY 3033	3 H 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE		PSY 3096	3 A 1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT
PSY 3034	3 A 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MEMOIRE		PSY 3097	3 H 1 j	ASPECTS VOCATIONNELS DU DEVELOPP.
PSY 3035	3 A 1 j	PSYCHOPHARMACOLOGIE: INTRODUCTION		PSY 3098	3 A 1 j	SEXUALITE ET CYCLE DE VIE
BLOC 81 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	BLOC 81 R	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	
PSY 1045	3 H 1 j	MOTIVATION ET EMOTION		PSY 1105	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION		PSY 1975	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
BLOC 81 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 81 S	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	
PSY 3043	3 H 1 j	MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT		PSY 3103	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE
PSY 3044	3 H 1 j	ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION		PSY 3104	3 H 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE BEHAVIORALE
PSY 3045	3 H 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITE		PSY 3105	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE PHENOMENOLOG.
PSY 3046	3 H 1 j	PSYCHLOGIE DE LA CONSCIENCE		PSY 3106	3 AH 1 j	PERSONNALITE: ATELIER D'INTEGRATION
PSY 3047	3 H 1 j	EXPRESSION DES EMOTIONS	BLOC 81 T	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	
PSY 3048	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1		PSY 1115	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY 3049	3 A 1 j	MOTIVATION: APPROCHE EXPERIENTIELLE		PSY 1950	3 AH 1 js	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY 3248	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2	BLOC 81 U	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	
BLOC 81 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		PSY 3112	3 H 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION DYNAMIQUE
PSY 1055	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION		PSY 3113	3 A 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION BEHAVIORALE
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION		PSY 3114	3 A 1 j	LES TROUBLES MENTAUX GRAVES
BLOC 81 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.		PSY 3116	3 H 1 j	SOCIOPATHOLOGIE
PSY 3051	3 A 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION		PSY 3117	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE
PSY 3052	3 H 1 j	TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE		PSY 3118	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT
PSY 3053	3 A 1 j	PERCEPTION: GENÈSE, ASPECTS PERSONN.				On ne peut être admis à ce programme avant d'avoir complété 30 crédits d'études de premier cycle.
BLOC 81 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
PSY 1065	3 A 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1				
PSY 1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1				
BLOC 81 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
PSY 3060	3 A 1 j	DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)				
PSY 3061	3 H 1 j	MODELES DE LA THEORIE OPERATOIRE				
PSY 3062	3 H 1 j	L'INTELLIGENCE				
PSY 3063	3 H 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 2				
PSY 3064	3 A 1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE				
PSY 3065	3 H 1 j	PSYCHOLINGUISTIQUE				
BLOC 81 L	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
PSY 1075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE				
PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE				
BLOC 81 M	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
PSY 3071	3 A 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES				
PSY 3072	3 H 1 j	RELATIONS INTERGROUPES				
PSY 3073	3 H 1 j	PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS				
PSY 3074	3 A 1 j	INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL				
PSY 3075	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT				
PSY 3076	3 H 1 j	LES PROCESSUS SOCIOCOGNITIFS				
PSY 3077	3 H 1 j	LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES				
PSY 3078	3 A 1 j	ETHOLOGIE SOCIALE				
PSY 3079	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COMPAREE OES SEXES				
BLOC 81 N	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
PSY 1085	3 A 1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE				
PSY 1953	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE				
BLOC 81 O	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
PSY 3081	3 A 1 j	L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION				
PSY 3082	3 A 1 j	APPRENTISSAGE: EXPLICATIONS THEORI.				
PSY 3083	3 A 1 j	MEMOIRE HUMAINE				
BLOC 81 P	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
PSY 1095	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT				
PSY 1971	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT				

Relations industrielles

B.Sc. spécialisé 1-230-1-0

Information sur le programme :

Jean-Marie Rainville 343-7317

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.
- 2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.
- 2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 Le cours Mathématiques 337 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

5.4 Les candidats qui ont complété les certificats de relations industrielles I et II de la Faculté de l'éducation permanente sont admissibles en troisième année du baccalauréat, aux conditions suivantes : avoir complété, au préalable, le cours de statistiques STT 1971 (cours de niveau universitaire) ou l'équivalent et avoir maintenu une moyenne cumulative globale de C (2,3) aux certificats de relations industrielles I et II. De plus, les candidats qui ont complété le certificat de relations industrielles I de la Faculté de l'éducation permanente sont admissibles en deuxième année du baccalauréat aux conditions suivantes : avoir complété, au préalable, le cours de statistiques STT 1971 (cours de niveau universitaire) ou l'équivalent et avoir maintenu une moyenne cumulative globale de C (2,3) au certificat de relations industrielles I.

5.5 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

5.6 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.2, 10.9 et 10.12.

5.7 Les universitaires qui n'ont pas complété un des blocs de cours pré-requis de niveau collégial sont admissibles à la condition d'avoir complété, au préalable, le cours de statistiques STT 1971 (cours de niveau universitaire) ou l'équivalent.

5.8 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	383	158
Refus	59	30
Offres d'admission	209	76
Capacité d'accueil	88	37
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	22.000	

Programme: 1-230-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en relations industrielles J

Même si ce programme spécialisé comme tel ne peut être suivi le soir, les étudiants adultes qui ont complété un certificat de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être intégrés pour en faire les 60 derniers crédits et obtenir le B.Sc. spécialisé

Ce programme totalise 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 6 CR.

RELATIONS INDUSTRIELLES

REI 1000	3 A 1 j	TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION
REI 1010	3 A 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

BLOC 72 B OBLIGATOIRE 9 CR.

STATISTIQUES ET METHODOLOGIE

REI 1105	3 A 1 js	TECHNIQUES STATISTIQUES EN R. I.
REI 1130	3 H 1 js	METHODOLOGIE EN RELAT. INDUSTRIELLES
REI 1140	3 H 1 j	APPROCHE JURIDIQUE EN R. I.

BLOC 72 C OBLIGATOIRE 6 CR.

ADMINISTRATION

REI 1210	3 AH 1 js	PRINCIPES DE GESTION
REI 1220	3 H 1 j	ADMINISTRATION DES AFFAIRES

BLOC 72 D OBLIGATOIRE 12 CR.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

REI 1230	3 AH 1 j	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
REI 2220	3 A 1 j	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 1
REI 2240	3 H 1 js	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2
REI 2250	3 H 1 j	ASPECTS JURIDIQUES DE LA G. R. H.

BLOC 72 E OBLIGATOIRE 12 CR.

RELATIONS DU TRAVAIL

REI 2310	3 H 1 j	CONVENTION COLLECTIVE
REI 2320	3 A 1 j	RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL
REI 2330	3 A 1 j	SYNDICALISME
REI 3300	3 A 1 js	NEGOCIATION COLLECTIVE

BLOC 72 F OBLIGATOIRE 9 CR.

POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

REI 1420	3 H 1 j	EMPLOI ET SALAIRE
REI 2470	3 A 1 j	PERSPECTIVES ECONOMIQ.: INSTITUTIONS
REI 2475	3 H 1 j	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R.I.

BLOC 72 G OBLIGATOIRE 9 CR.

STAGES PROFESSIONNELS

REI 3630	3 AH 1 j	STAGES ET LABORATOIRES 1
REI 3670	6 AH 1 j	STAGES ET LABORATOIRES 2

BLOC 72 H OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

REI 3206	3 AHE 1 js	SYSTEMES D'INFORMATION EN G.R.H.
REI 3211	3 AHE 1 js	FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES R.H.
REI 3216	3 AHE 1 js	DOTATION
REI 3251	3 AHE 1 js	EVALUATION ET REMUNERATION
REI 3256	3 H 1 js	COMMUNICATION ET AIDE AUX EMPLOYES
REI 3261	3 AHE 1 js	S.S.T. ET APPROCHE ERGONOMIQUE
REI 3265	3 AHE 1 j	GESTION DE LA S.S.T.
REI 3270	3 A 1 j	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 3

BLOC 72 I OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.**RELATIONS DU TRAVAIL**

REI 3315	3 A 1 j	SYNDICALISME ET SOCIETE
REI 3325	3 A 1 j	ASPECTS INTERNATIONAUX DES R. I.
REI 3335	3 H 1 j	LES TRIBUNAUX SPECIALISES EN R. I.
REI 3345	3 AE 1 js	L'ARBITRAGE DES GRIEVES
REI 3375	3 AE 1 js	PRATIQUE DE LA NEGOCIATION COLLECT.

BLOC 72 J OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.**POLITIQUES GOUVERNEMENTALES**

REI 3425	3 A 1 js	L'EMPLOI ET LES POLITIQUES DE L'ETAT
REI 3435	3 H 1 j	DIVERSITE DE LA MAIN-D'OEUVRE

BLOC 72 K OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.**METHODES DE RECHERCHE**

ECN 2150	4 H 1 j	ECONOMETRIE 2
PSY 3000	3 AH 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
PSY 3006	3 H 1 j	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCHO.
REI 3445	3 H 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE EN R. I.

BLOC 72 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 7 CR.**COMPLEMENTARITE ET CONNEXITE**

AEG 1905	3 AHE 1 js	ASSEMBLEES DELIBERANTES
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ECN 1200	3 H 1 s	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 A 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1 s	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
HEC 3013	3 AH 1 j	CULTURES, ORGANISATION ET MANAGEMENT
HEC 3014	3 AHE 1 js	PRATIQUES DE PSYCH. APPL. EN GESTION
HST 2441	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
IFT 1912	3 AHE 1 s	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES
IFT 1931	3 AHE 1 s	INITIATION AUX BASES DE DONNEES
PHI 2150	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2405	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE MORALE BRITANNIQUE
PHI 2690	3 HE 1 js	PHILOSOPHIE OU OROIT
POL 1951	3 AH 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC
POL 1954	3 AH 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2050	3 AH 1 j	PARTIS POLITIQUES
POL 3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
PSY 1953	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 3012G	3 AH 1 js	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
PSY 3071	3 A 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES
SOL 2015	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 2410	3 A 1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3202	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SVS 1151	3 A 1 j	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1363	3 A 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 3621	3 AH 1 j	ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES
SVS 3841	3 AH 1 js	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

Science politique

B.Sc. spécialisé 1-245-1-0

Majeur 1-245-2-0

Mineur 1-245-4-0

Information sur les programmes :

Jean-Philippe Thérien

343-2462

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-245-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en science politique

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
POL 1006	3 AH 1 j	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES
POL 1007	3 AH 1 j	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPAREES
POL 1010	3 AH 1 j	ANALYSE POLIT.: CONCEPTS, MECANISMES
POL 1020	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1200	3 AH 1 j	IDEES POLITIQUES 1

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	15 CR.
POL 1005	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ECONOMIE
POL 1011	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX THEORIES POLITIQUES
POL 1100	3 AH 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE
POL 1320	3 AH 1 j	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 1600	3 AH 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.				
THEORIES							
POL	2180	3 AH 1 j	THEORIES MARXISTES	POL	3110	3 AH 1 j	L'ETAT ET L'ECONOMIE
POL	2805	3 AP 1 j	THEORIE DE L'ORGANISATION ADMINIST.	POL	3240	3 AH 1 j	STAGES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL	2806	3 AH 1 j	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES	POL	3320	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL	2808	3 AH 1 j	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	POL	3321	3 AH 1 j	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPAREE
POL	3280	3 AH 1 j	PISTELOGIE DE LA SCIENCE POLIT.	POL	3350	3 AH 1 j	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT: CANADA
POL	3600	3 AH 1 j	THEORIES: POLIT. ETRANGERE COMPAREE	POL	3805	3 AH 1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.
POL	3802	3 AH 1 j	THEORIES DU DEVELOPPEMENT				
BLOC 71 D		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.				
IDEES POLITIQUES							
POL	2100	3 AH 1 j	IDEES POLITIQUES 2	POL	2004	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE
POL	2240	3 AH 1 j	LA PENSEE POLITIQUE ARABE	POL	2250	3 AH 1 j	SYSTEMES INTERNATIONAUX: 19E-20E S.
POL	3255	3 AH 1 j	LA PENSEE LIBERALE	POL	2510	3 AH 1 j	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
POL	3290	3 AH 1 j	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC	POL	2600	3 AH 1 j	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL	3807	3 AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	POL	2801	3 AH 1 j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
POL	3907	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 3	POL	3004	3 AH 1 j	CONTROLE DES ARMEMENTS
BLOC 71 E		OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.				
METHODOLOGIES							
IFT	1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES	POL	3005	3 AH 1 j	SOCIOPOLETIQUE DES CONFLITS ARMES
POL	2803	3 AH 1 j	INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE	POL	3010	3 AH 1 j	LES RELATIONS NORD-SUD
POL	3120	3 AH 1 j	POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES	POL	3220	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE
POL	3130	3 AH 1 j	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.	POL	3601	3 AH 1 j	POLIT. ETRANGERE: GRANDES PUISSANCES
POL	3803	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE	POL	3721	3 AH 1 j	RELATIONS EXTERIEUR: CANADA, QUEBEC
POL	3804	3 AH 1 j	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE	POL	3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
BLOC 71 F		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.				
SYSTEMES POLITIQUES COMPARES							
POL	2110	3 AH 1 j	LA FRANCE	POL	3851	3 AH 1 j	INTEGRATION EUROPEENNE
POL	2160	3 AH 1 j	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE	POL	3861	3 AH 1 j	L'INTEGRATION NORD-AMERIQUE
POL	2280	3 AH 1 j	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE	POL	3906	3 AH 1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE
POL	2281	3 AHE 1 j	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS	POL	3909	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 2
POL	2310	3 AH 1 j	LES ETATS-UNIS: LES INSTITUTIONS				
POL	2350	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS				
POL	2751	3 AH 1 j	LA CHINE				
POL	2752	3 AH 1 j	LE JAPON				
POL	2830	3 AH 1 j	L'AMERIQUE LATINE				
POL	2840	3 AH 1 j	SYSTEMES COMPARES: MOYEN-ORIENT				
POL	2850	3 AH 1 j	PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE				
POL	2860	3 AH 1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST				
POL	2904	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 1				
POL	2905	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 2				
POL	3161	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE DE MONTREAL				
POL	3400	3 AH 1 j	FEDERALISME COMPARE				
POL	3410	3 AH 1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE				
POL	3500	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS				
POL	3821	3 AH 1 j	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT				
POL	3830	3 AHE 1 j	DEVELOPPEMENT ET POLIT. AU MEXIQUE				
POL	3908	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 1				
BLOC 71 H		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.				
FORCES ET COMPORTEMENTS							
POL	2005	3 AH 1 j	LES ELECTIONS				
POL	2050	3 AH 1 j	PARTIS POLITIQUES				
POL	2272	3 AH 1 j	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE				
POL	3000	3 AH 1 j	GROUPES DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAUX				
POL	3100	3 AH 1 j	COMMUNICATION POLITIQUE				
POL	3260	3 AH 1 j	COMPORTEMENTS POLITIQUES				
POL	3560	3 AH 1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE				
POL	3900	3 AH 1 j	POLITIQUE ET SOCIETE				
POL	3904	3 AH 1 j	TRAVAUX PRATIQUES				
POL	3910	3 AH 1 j	LES FEMMES ET LA POLITIQUE				
BLOC 71 I		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.				
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ANALYSE DES POLITIQUES							
POL	2140	3 AH 1 j	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES				
POL	2150	3 AH 1 j	POLITIQUES SOCIALES				
POL	2170	3 AH 1 j	POLITIQUES ENVIRONNEMENT. COMPAREES				
POL	2190	3 AH 1 j	LA FONCTION PUBLIQUE				
POL	2230	3 AH 1 j	SOCIOPOLITIQUE DE LA SCIENCE				
POL	2341	3 AH 1 j	FINANCES PUBLIQUES				
POL	2540	3 AH 1 js	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES				
BLOC 71 K		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.				
RELATIONS INTERNATIONALES							
POL	2004	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE				
POL	2250	3 AH 1 j	SYSTEMES INTERNATIONAUX: 19E-20E S.				
POL	2510	3 AH 1 j	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES				
POL	2600	3 AH 1 j	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME				
POL	2801	3 AH 1 j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE				
POL	3004	3 AH 1 j	CONTROLE DES ARMEMENTS				
POL	3005	3 AH 1 j	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMES				
POL	3010	3 AH 1 j	LES RELATIONS NORD-SUD				
POL	3220	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE				
POL	3601	3 AH 1 j	POLIT. ETRANGERE: GRANDES PUISSANCES				
POL	3721	3 AH 1 j	RELATIONS EXTERIEUR: CANADA, QUEBEC				
POL	3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE				
POL	3851	3 AH 1 j	INTEGRATION EUROPEENNE				
BLOC 71 Y		OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.				
ANT	1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE				
ANT	2026	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE				
ANT	3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA				
COM	1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS				
COM	1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE				
DMO	1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE				
DMO	1010	3 H 1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS				
DRT	2222	3 AH 1 js	PHILOSOPHIE DU DROIT				
DRT	3351	3 AHE 1 js	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN				
ECN	1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION				
ECN	1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION				
ECN	1300	4 A 1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL				
ECN	1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1				
GEO	1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE				
GEO	3232	3 H 1 j	GEOPGRAPHIE POLITIQUE				
HST	1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867				
HST	1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES				
HST	2904	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN				
PHI	1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE				
PHI	1420	3 A 1 j	PHILOSOPHIE PDITIQUE				
PHI	1710	3 A 1 j	ELEMENTS DE PHILO. ANGLO-AMERICAINE				
SDL	1003	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOL. DU QUEBEC				
SOL	1090	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUALITATIVE 1				
SOL	2104	3 HE 1 j	RELATIONS ETHNIQUES				
SOL	2309	3 H 1 j	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE				
SOL	3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT				

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle POL.

Programme 1-245-2-0

Version 06

Majeur en science politique

J

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

L'étudiant doit prendre un cours dans quatre des cinq blocs D, F, H, I, K.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

9 CR.

PDL	1010	3 AH 1 j	ANALYSE POLIT.: CONCEPTS, MECANISMES
POL	1020	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL	1100	3 AH 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	12 CR.	BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
POL 1007	3 AH 1 j	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPAREES	POL 1005	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ECONOMIE
POL 1011	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX THEORIES POLITIQUES	POL 2140	3 AH 1 j	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
POL 1320	3 AH 1 j	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	POL 2150	3 AH 1 j	POLITIQUES SOCIALES
POL 1600	3 AH 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES	POL 2170	3 AH 1 j	POLITIQUES ENVIRONNEMENT. COMPAREES
BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	POL 2190	3 AH 1 j	LA FONCTION PUBLIQUE
THEORIES			POL 2230	3 AH 1 j	SOCIO POLITIQUE DE LA SCIENCE
POL 2180	3 AH 1 j	THEORIES MARXISTES	POL 2341	3 AH 1 j	FINANCES PUBLIQUES
POL 2805	3 AH 1 j	THEORIE DE L'ORGANISATION ADMINIST.	POL 2540	3 AH 1 j	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 2806	3 AH 1 j	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES	POL 3110	3 AH 1 j	L'ETAT ET L'ECONOMIE
POL 2808	3 AH 1 j	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	POL 3240	3 AH 1 j	STAGES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 3280	3 AH 1 j	PISTELOGIE DE LA SCIENCE POLIT.	POL 3320	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3600	3 AH 1 j	THEORIES: POLIT. ETRANGERE COMPAREE	POL 3321	3 AH 1 j	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPAREE
POL 3802	3 AH 1 j	THEORIES DU DEVELOPPEMENT	POL 3350	3 AH 1 j	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT.: CANADA
BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	POL 3805	3 AH 1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.
IDEES POLITIQUES			BLOC 71 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
POL 1200	3 AH 1 j	IDEES POLITIQUES 1	RELATIONS INTERNATIONALES		
POL 2100	3 AH 1 j	IDEES POLITIQUES 2	POL 2004	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE
POL 2240	3 AH 1 j	LA PENSEE POLITIQUE ARABE	POL 2250	3 AH 1 j	SYSTEMES INTERNATIONAUX: 19E-20E S.
POL 3255	3 AH 1 j	LA PENSEE LIBERALE	POL 2510	3 AH 1 j	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
POL 3290	3 AH 1 j	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC	POL 2600	3 AH 1 j	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL 3807	3 AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	POL 2801	3 AH 1 j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
POL 3907	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 3	POL 3004	3 AH 1 j	CONTROLE DES ARMEMENTS
BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.	POL 3005	3 AH 1 j	SOCIO POLITIQUE DES CONFLITS ARMES
METHODOLOGIES			POL 3010	3 AH 1 j	LES RELATIONS NORD-SUD
IFT 1990	3 AH 1 j	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES	POL 3220	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE
POL 2803	3 AH 1 j	INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE	POL 3601	3 AH 1 j	POLIT. ETRANGERE: GRANDES PUISSANCES
POL 3120	3 AH 1 j	POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES	POL 3721	3 AH 1 j	RELATIONS EXTERIEUR.: CANADA, QUEBEC
POL 3130	3 AH 1 j	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.	POL 3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 3803	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE	POL 3851	3 AH 1 j	INTEGRATION EUROPEENNE
POL 3804	3 AH 1 j	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE	POL 3861	3 AH 1 j	L'INTEGRATION NORD-AMERICAINE
BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	POL 3906	3 AH 1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE
SYSTEMES POLITIQUES COMPARES			POL 3909	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 2
POL 2110	3 AH 1 j	LA FRANCE	BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
POL 2160	3 AH 1 j	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE	ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
POL 2280	3 AH 1 j	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE	ANT 2026	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
POL 2281	3 AHE 1 j	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS	ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
POL 2310	3 AH 1 j	LES ETATS-UNIS: LES INSTITUTIONS	COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
POL 2350	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS	COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
POL 2751	3 AH 1 j	LA CHINE	DMO 1000	3 AH 1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
POL 2752	3 AH 1 j	LE JAPON	DMO 1010	3 H 1 j	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
POL 2830	3 AH 1 j	L'AMERIQUE LATINE	DRT 2222	3 AH 1 j	PHILOSOPHIE DU DROIT
POL 2840	3 AH 1 j	SYSTEMES COMPARES: MOYEN-ORIENT	DRT 3351	3 AHE 1 j	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN
POL 2850	3 AH 1 j	PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE	ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
POL 2860	3 AH 1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST	ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION
POL 2904	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 1	ECN 1300	4 A 1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
POL 2905	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 2	ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
POL 3161	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE DE MONTREAL	GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
POL 3400	3 AH 1 j	FEDERALISME COMPARE	GEO 3232	3 H 1 j	GEOPGRAPHIE POLITIQUE
POL 3410	3 AH 1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE	HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
POL 3500	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS	HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
POL 3821	3 AH 1 j	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT	HST 2904	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
POL 3830	3 AHE 1 j	DEVELOPPEMENT ET POLIT. AU MEXIQUE	PHI 1200	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
POL 3908	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 1	PHI 1420	3 A 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	PHI 1710	3 A 1 j	ELEMENTS DE PHILO. ANGLO-AMERICAINE
FORCES ET COMPORTEMENTS			SOL 1003	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOL. DU QUEBEC
POL 1006	3 AH 1 j	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES	SOL 1090	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUALITATIVE 1
POL 2005	3 AH 1 j	LES ELECTIONS	SOL 2104	3 HE 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
POL 2050	3 AH 1 j	PARTIS POLITIQUES	SOL 2309	3 H 1 j	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
POL 2272	3 AH 1 j	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE	SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
POL 3000	3 AH 1 j	GROUPES DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAUX			Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
POL 3100	3 AH 1 j	COMMUNICATION POLITIQUE			gle POL.
POL 3260	3 AH 1 j	COMPORTEMENTS POLITIQUES			
POL 3560	3 AH 1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE			
POL 3900	3 AH 1 j	POLITIQUE ET SOCIETE			
POL 3904	3 AH 1 j	TRAVAUX PRATIQUES			
POL 3910	3 AH 1 j	LES FEMMES ET LA POLITIQUE			

Mineur en science politique**J**

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
POL 1010	3 AH 1 j	ANALYSE POLIT.: CONCEPTS, MECANISMES
BLOC 71 B		
	OPTION	MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
POL 1005	3 AH 1	POLITIQUE ET ECONOMIE
POL 1006	3 AH 1	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES
POL 1007	3 AH 1	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPAREES
POL 1011	3 AH 1	INTRODUCTION AUX THEORIES POLITIQUES
POL 1020	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1100	3 AH 1	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE
POL 1200	3 AH 1	IDEOES POLITIQUES 1
POL 1320	3 AH 1	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 1600	3 AH 1	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2004	3 AH 1	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE
POL 2005	3 AH 1	LES ELECTIONS
POL 2050	3 AH 1	PARTIS POLITIQUES
POL 2100	3 AH 1	IDEES POLITIQUES 2
POL 2110	3 AH 1	LA FRANCE
POL 2140	3 AH 1	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
POL 2150	3 AH 1	POLITIQUES SOCIALES
POL 2160	3 AH 1	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE
POL 2170	3 AH 1	POLITIQUES ENVIRONNEMENT. COMPAREES
POL 2180	3 AH 1	THEORIES MARXISTES
POL 2190	3 AH 1	LA FONCTION PUBLIQUE
POL 2230	3 AH 1	SOCIO POLITIQUE DE LA SCIENCE
POL 2240	3 AH 1	LA PENSEE POLITIQUE ARABE
POL 2250	3 AH 1	SYSTEMES INTERNATIONAUX: 19E-20E S.
POL 2272	3 AH 1	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE
POL 2280	3 AH 1	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2281	3 AHE 1	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2310	3 AH 1	LES ETATS-UNIS: LES INSTITUTIONS
POL 2341	3 AH 1	FINANCES PUBLIQUES
POL 2350	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS
POL 2510	3 AH 1	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
POL 2540	3 AH 1	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 2600	3 AH 1	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL 2751	3 AH 1	LA CHINE
POL 2752	3 AH 1	LE JAPON
POL 2801	3 AH 1	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
POL 2803	3 AH 1	INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE
POL 2805	3 AH 1	THEORIE DE L'ORGANISATION ADMINIST.
POL 2806	3 AH 1	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES
POL 2808	3 AH 1	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 2830	3 AH 1	L'AMERIQUE LATINE
POL 2840	3 AH 1	SYSTEMES COMPARES: MOYEN-ORIENT
POL 2850	3 AH 1	PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
POL 2860	3 AH 1	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
POL 2904	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 1
POL 2905	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 2
POL 3000	3 AH 1	GROUPES DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAUX
POL 3004	3 AH 1	CONTROLE DES ARMEMENTS
POL 3005	3 AH 1	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMES
POL 3010	3 AH 1	LES RELATIONS NORD-SUD
POL 3100	3 AH 1	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3110	3 AH 1	L'ETAT ET L'ECONOMIE
POL 3120	3 AH 1	POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES
POL 3130	3 AH 1	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.
POL 3161	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE DE MONTREAL
POL 3220	3 AH 1	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE
POL 3255	3 AH 1	LA PENSEE LIBERALE
POL 3260	3 AH 1	COMPORTEMENTS POLITIQUES
POL 3280	3 AH 1	EPISTEMOLOGIE DE LA SCIENCE POLIT.
POL 3290	3 AH 1	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC
POL 3320	3 AH 1	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3321	3 AH 1	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPAREE
POL 3350	3 AH 1	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT.: CANADA
POL 3400	3 AH 1	FEDERALISME COMPARE

POL 3410	3 AH 1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3500	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS
POL 3560	3 AH 1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3600	3 AH 1 j	THEORIES: POLIT. ETRANGERE COMPAREE
POL 3601	3 AH 1 j	POLIT. ETRANGERE: GRANDES PUISSANCES
POL 3721	3 AH 1 j	RELATIONS EXTERIEUR.: CANADA, QUEBEC
POL 3802	3 AH 1 j	THEORIES OU DEVELOPPEMENT
POL 3803	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE
POL 3804	3 AH 1 j	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE
POL 3805	3 AH 1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.
POL 3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 3807	3 AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 3821	3 AH 1 j	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
POL 3830	3 AHE 1	DEVELOPPEMENT ET POLIT. AU MEXIQUE
POL 3851	3 AHE 1	INTEGRATION EUROPEENNE
POL 3861	3 AH 1 j	L'INTEGRATION NORD-AMERICAINE
POL 3900	3 AH 1 j	POLITIQUE ET SOCIETE
POL 3906	3 AH 1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE
POL 3907	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 3
POL 3908	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 1
POL 3909	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 2
POL 3910	3 AH 1 j	LES FEMMES ET LA POLITIQUE
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle POL.

Sciences biologiques

B.Sc. spécialisé, orientation *Biologie et biotechnologie végétale*, orientation *Écologie et environnement*, orientation *Microbiologie et immunologie*, orientation *Physiologie animale*, orientation *Sciences biologiques*, orientation *Sciences biomédicales 1-235-1-0*

Majeur 1-235-2-0

Mineur 1-235-4-0

Information sur les programmes :

Pierre-Paul Harper 343-6790

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, let-tres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi deux cours de biologie, deux cours de chimie et un cours de mathématiques de l'ordre collégial ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi deux cours de biologie, deux cours de chimie et un cours de mathématiques de l'ordre collégial ou l'équivalent.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.4 L'adulte qui envisage un retour aux études doit consulter, au moins un an à l'avance, le conseiller pédagogique du Département de sciences biologiques (343-6790) pour planifier soigneusement son cheminement d'études.

5.5 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.6 Un baccalauréat en éducation, option enseignement de la biologie au secondaire est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus au baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de sciences biologiques s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.7 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	1088	298
Refus	94	114
Offres d'admission	625	130
Capacité d'accueil	184	51
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	25.032	

Programme 1-235-1-0

Version 14

B.Sc. spécialisé en sciences biologiques

J

L'orientation **Biologie et biotechnologie végétale** comprend les segments 01 et 72, avec 55 crédits obligatoires, 29 à option et 6 au choix.

L'orientation **Écologie et environnement** comprend les segments 01 et 73, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

L'orientation **Microbiologie et immunologie** comprend les segments 01 et 74, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

L'orientation **Physiologie animale** comprend les segments 01 et 75, avec 54 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix.

L'orientation **Sciences biologiques** comprend les segments 01 et 76, avec 39 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix.

L'orientation **Sciences biomédicales** comprend les segments 01 et 77, avec 79 crédits obligatoires, 11 à option et 0 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN A TOUTES LES ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	39 CR.
CONNAISSANCES DE BASE		
BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 A 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1334	3 A 1 j	BIODIVERSITE 1
BIO 1434	3 H 1 j	BIODIVERSITE 2
BIO 1534	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1634	3 H 1 js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1803	3 H 1 js	ECOLOGIE GENERALE
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2042	3 H 1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE
BIO 2101	3 A 1 j	BIOLOGIE MOLECULAIRE
BIO 3002	2 A 1 j	BIOETHIQUE
MCB 1979	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE

BLOC 01 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

SCIENCES CONNEXES ET CULTURE

ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHM 1984	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DRT 3304G	3 AHE 1 js	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
GEO 2212	3 H 1 js	GEOPHYSIQUE DU DEVELOPPEMENT
GEO 3132	3 AH 1 j	RECONSTITUTIONS PALEO-ENVIRONNEMENT.
GLG 1952	3 AH 1 js	GEOLOGIE GENERALE
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLLOGIE DU QUATERNAIER
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
REI 1230	3 AH 1 j	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION BIOLOGIE ET BIOTECHNOLOGIE VEGETALE

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	16 CR.
SCIENCES DE BASE EN BIOLOGIE VEGETALE		
BIO 2203	3 H 1 j	GENETIQUE VEGETALE
BIO 2382	3 A 1 j	MORPHOLOGIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO 2386	3 H 1 j	TAXONOMIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO 2541	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 3752	4 H 1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT

BLOC 72 B		OPTION	MINIMUM 14 CR., MAXIMUM 17 CR.				
BILOGIE VEGETALE			BIO 1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1	BIO 3863	2 H 1 j
			BIO 1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2	BIO 3893	3 H 1 js
			BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC	GEO 3122	3 A 1 j
			BIO 2315	3 H 1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME	GEO 3312	3 AH 1 j
			BIO 2331	3 A 1 j	PHYCOLOGIE		
			BIO 2350	3 A 1 j	MYCOLOGIE		
			BIO 2371	3 A 1 j	ANATOMIE ET MORPHOGENESE VEGETALES		
			BIO 3370	3 H 1 j	PTERIDOPHYTE ET GYMNOSPERMES	BCM 2958	1 A 1 j
			BIO 3385	3 H 1 j	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES	MCB 2979	4 H 1 j
			BIO 3701	3 A 1 j	VITROCULTURE DES VEGETAUX	MCB 2986	4 A 1 j
			BIO 3753	3 A 1 js	STAGE D'ECOLOGIE VEGETALE	MCB 3994	3 A 1 j
			BIO 3781	3 H 1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION		
BLOC 72 C		OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.				
DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLEMENTAIRES							
BIO 2162	3 H 1 j	COMPLEMENTS DE BILOGIE CELLULAIRE	MCB 2982	3 H 1 j	SYSTEMATIQUE MICROBIEENNE		
BIO 2440	3 H 1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE	MCB 3963	2 H 1 j	ASPECTS CELLULAIRES DE L'IMMUNOLOGIE		
BIO 3003	3 H 1 j	ECOLOGIE EXPERIMENTALE ET APPLIQUEE	MCB 3992	4 A 1 j	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE		
BIO 3080	1 AHE 1 js	ANIMATION EN BILOGIE	MCB 3995	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE ENVIRONNEMENT/INDUSTRIE		
BIO 3091	3 AHE 1 js	INITIATION A LA RECHERCHE	MCB 3999	3 H 1 j	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES		
BIO 3101	2 H 1 j	T.P. DE BILOGIE MOLECULAIRE					
BIO 3105	3 H 1 j	SYSTEMATIQUE MOLECULAIRE					
BIO 3283	3 H 1 j	EVOLUTION					
BIO 3783	3 A 1 j	SYMBIOSSES					
GEO 2122	3 AH 1 js	CLIMATOLOGIE					
GEO 3122	3 A 1 j	PEDOLOGIE					
SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT							
BLOC 73 A		OBLIGATOIRE	9 CR.				
ECOLOGIE			BIO 3003	3 H 1 j	ECOLOGIE EXPERIMENTALE ET APPLIQUEE		
BIO 3042	3 H 1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS					
BIO 3801	3 H 1 j	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES					
BLOC 73 B		OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 10 CR.				
ECOLOGIE			BIO 2853	3 H 1 j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES		
BIO 3752	4 H 1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT					
BIO 3831	3 H 1 j	ECOLOGIE MARINE					
BIO 3839	3 H 1 j	LIMNOLOGIE					
BLOC 73 C		OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.				
STAGES SUR LE TERRAIN			BIO 2854	3 H 1 js	STAGE D'ECOLOGIE: ANIMAUX TERRESTRES		
BIO 3753	3 A 1 js	STAGE D'ECOLOGIE VEGETALE					
BIO 3836	3 A 1 js	STAGE D'ECOLOGIE MARINE					
BIO 3843	3 A 1 js	STAGE DE LIMNOLOGIE					
BLOC 73 D		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.				
GROUPES SYSTEMATIQUES			BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC	BCM 2504	2 H 1 j
BIO 2331	3 A 1 j	PHYCOLOGIE	BCM 3571	3 A 1 j	GENETIQUE MOLECULAIRE		
BIO 2350	3 A 1 j	MYCOLOGIE	BIO 1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1		
BIO 2400	3 A 1 j	PARASITOLOGIE	BIO 1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2		
BIO 2440	3 H 1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE	BIO 2203	3 H 1 j	GENETIQUE VEGETALE		
BIO 2475	3 A 1 j	STRUCTURES ET FONCTIONS: INVERTEBRES	BIO 2315	3 H 1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME		
BIO 3435	3 A 1 j	INVERTEBRES SUPERIEURS SAUF INSECTES	BIO 2371	3 A 1 j	ANATOMIE ET MORPHOGENESE VEGETALES		
BIO 3471	3 A 1 js	ICHTYOLOGIE	BIO 2412	3 H 1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE		
BIO 3480	3 A 1 j	ORNITHOLOGIE	BIO 2440	3 H 1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE		
BIO 3490	3 A 1 j	MAMMALOGIE	BIO 2541	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE VEGETALE		
BLOC 73 E		OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.				
DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLEMENTAIRES			BIO 2470	3 A 1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES	BIO 2620	3 A 1 j
BIO 2855	3 A 1 j	ECOLOGIE ADAPTATIVE	BIO 2625	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1		
BIO 3080	1 AHE 1 js	ANIMATION EN BILOGIE	BIO 2803	1 A 1 js	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2		
BIO 3091	3 AHE 1 js	INITIATION A LA RECHERCHE	BIO 3003	3 H 1 j	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE		
BIO 3105	3 H 1 j	SYSTEMATIQUE MOLECULAIRE	BIO 3105	3 H 1 j	ECOLOGIE EXPERIMENTALE ET APPLIQUEE		
BIO 3283	3 H 1 j	EVOLUTION	BIO 3435	3 A 1 j	SYSTEMATIQUE MOLECULAIRE		
BIO 3783	3 A 1 j	SYMBIOSSES	BIO 3659	3 A 1 j	INVERTEBRES SUPERIEURS SAUF INSECTES		
BIO 3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE	BIO 3665	3 A 1 j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX		
			BIO 3674	3 H 1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION		
			BIO 3682	3 H 1 j	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE		
			BIO 3701	3 A 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT		
			BIO 3783	3 A 1 j	VITROCULTURE DES VEGETAUX		
			BIO 3801	3 H 1 j	SYMBIOSSES		
			PHL 2100	3 H 1 j	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES		
					PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE		

SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION PHYSIOLOGIE ANIMALE**BLOC 75 A OBLIGATOIRE**

15 CR.

PHYSIOLOGIE ANIMALE

- BIO 2620 3 A 1 j PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
 BIO 2625 3 A 1 j PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
 BIO 3659 3 A 1 j LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
 BIO 3665 3 A 1 j RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
 BIO 3682 3 H 1 j ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 75 B OPTION

MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 5 CR.

T.P. DE PHYSIOLOGIE ANIMALE

- BIO 3661 2 A 1 j T.P. PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCULAIRE
 BIO 3674 3 H 1 j T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 75 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

GROUPES SYSTEMATIQUES

- BIO 2440 3 H 1 j ENTOMOLOGIE GENERALE
 BIO 2475 3 A 1 j STRUCTURES ET FONCTIONS: INVERTEBRES
 BIO 3435 3 A 1 j INVERTEBRES SUPERIEURS SAUF INSECTES
 BIO 3471 3 A 1 js ICHTYOLOGIE
 BIO 3480 3 A 1 j ORNITHOLOGIE
 BIO 3490 3 A 1 j MAMMALOGIE

BLOC 75 D OPTION

MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.

DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLEMENTAIRES

- BIO 2162 3 H 1 j COMPLEMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
 BIO 2400 3 A 1 j PARASITOLOGIE
 BIO 2412 3 H 1 j MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
 BIO 2460 3 H 1 j EMBRYOLOGIE ANIMALE
 BIO 2470 3 A 1 j MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES
 BIO 2471 3 H 1 j MORPHOLOGIE NERVEUSE DES CHORDES
 BIO 3080 1 AHE 1 js ANIMATION EN BIOLOGIE
 BIO 3091 3 AHE 1 js INITIATION A LA RECHERCHE
 BIO 3283 3 H 1 j EVOLUTION
 BIO 3862 3 H 1 j INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
 BIO 3863 2 H 1 j T.P. D'ETHOLOGIE
 MCB 2986 4 A 1 j IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
 PHL 2100 3 H 1 j PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENCES BIOLOGIQUES**BLOC 76 A OPTION**

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.

BIOLOGIE FONCTIONNELLE

- BIO 2620 3 A 1 j PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
 BIO 2625 3 A 1 j PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
 BIO 3659 3 A 1 j LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
 BIO 3661 2 A 1 j T.P. PHYSIOL NERVEUSE ET MUSCULAIRE
 BIO 3665 3 A 1 j RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
 BIO 3674 3 H 1 j T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 76 B OPTION

MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

BIOLOGIE VEGETALE

- BIO 2306 3 A 1 j FLORISTIQUE DU QUEBEC
 BIO 2315 3 H 1 j LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
 BIO 2331 3 A 1 j PHYCOLOGIE
 BIO 2350 3 A 1 j MYCOLOGIE
 BIO 2371 3 A 1 j ANATOMIE ET MORPHOGENESE VEGETALES
 BIO 2382 3 A 1 j MORPHOLOGIE DES PLANTES VASCULAIRES
 BIO 2386 3 H 1 j TAXONOMIE DES PLANTES VASCULAIRES
 BIO 2541 3 A 1 j PHYSIOLOGIE VEGETALE
 BIO 3781 3 H 1 j PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION

BLOC 76 C OPTION

MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

ECOLOGIE

- BIO 1305 1 A 1 j ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
 BIO 1306 1 H 1 js ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
 BIO 2803 1 A 1 js TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
 BIO 2853 3 H 1 j ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
 BIO 2855 3 A 1 j ECOLOGIE ADAPTATIVE
 BIO 3752 4 H 1 j ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
 BIO 3801 3 H 1 j ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES
 BIO 3831 3 H 1 j ECOLOGIE MARINE
 BIO 3839 3 H 1 j LIMNOLOGIE

- BIO 3862 3 H 1 j INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
 BIO 3863 2 H 1 j T.P. D'ETHOLOGIE
 BIO 3893 3 H 1 js ECO-TOXICOLOGIE
 CHM 3600 2 H 1 j CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 76 D OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

GROUPES SYSTEMATIQUES

- BIO 2400 3 A 1 j PARASITOLOGIE
 BIO 2440 3 H 1 j ENTOMOLOGIE GENERALE
 BIO 2475 3 A 1 j STRUCTURES ET FONCTIONS: INVERTEBRES
 BIO 3435 3 A 1 j INVERTEBRES SUPERIEURS SAUF INSECTES
 BIO 3471 3 A 1 js ICHTYOLOGIE
 BIO 3480 3 A 1 j ORNITHOLOGIE
 BIO 3490 3 A 1 j MAMMALOGIE

BLOC 76 E OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 10 CR.

DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLEMENTAIRES

- BCM 2504 2 H 1 j ENZYMOLOGIE
 BIO 2162 3 H 1 j COMPLEMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
 BIO 2412 3 H 1 j MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
 BIO 2460 3 H 1 j EMBRYOLOGIE ANIMALE
 BIO 2470 3 A 1 j MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORGES
 BIO 2471 3 H 1 j MORPHOLOGIE NERVEUSE DES CHORGES
 BIO 3003 3 H 1 j ECOLOGIE EXPERIMENTALE ET APPLIQUEE
 BIO 3042 3 H 1 j DYNAMIQUE DES POPULATIONS
 BIO 3080 1 AHE 1 js ANIMATION EN BIOLOGIE
 BIO 3091 3 AHE 1 js INITIATION A LA RECHERCHE
 BIO 3105 3 H 1 j SYSTEMATIQUE MOLECULAIRE
 BIO 3283 3 H 1 j EVOLUTION

SEGMENT 77 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENCES BIOMEDICALES**BLOC 77 A OBLIGATOIRE**

40 CR.

SCIENCES BIOMEDICALES

- BIO 2460 3 H 1 j EMBRYOLOGIE ANIMALE
 MCB 2986 4 A 1 j IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
 NUT 3030 3 AH 1 j NUTRITION ET METABOLISME
 PBC 2000 3 H 1 j BIOPATHOLOGIE GENERALE
 PBC 2010 3 H 1 j MORPHOLOGIE DE LA CELLULE A L'ORGANISME
 PHL 2100 3 A 1 j PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
 PHL 3100 3 H 1 j PROPRIETES PHARMACODYNAMIQUES DES MEDICAMENTS
 PHL 3200 3 H 1 j METHODOLOGIES DECOUVERTE DES MEDICAMENTS
 PSL 2011 3 A 1 j SYSTEME NERVEUX 1
 PSL 2012 3 H 1 j SYSTEME NERVEUX 2
 PSL 3010 4 A 1 j SYSTEMES CIRCULATOIRE, RESPIRATOIRE, RENAL
 PSL 3020 2 A 1 j SYSTEME DIGESTIF ET NUTRITION
 PSL 3030 3 A 1 j ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

BLOC 77 B OPTION

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES

- BCM 3571 3 A 1 j GENETIQUE MOLECULAIRE
 BIO 3080 1 AHE 1 js ANIMATION EN BIOLOGIE
 BIO 3091 3 AHE 1 js INITIATION A LA RECHERCHE
 BIO 3661 2 A 1 j T.P. PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCULAIRE
 BIO 3674 3 H 1 j T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE
 BIO 3893 3 H 1 js ECO-TOXICOLOGIE
 PBC 3000 2 AH 1 j BIOPATHOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE
 PHL 3300 3 H 1 j TRAVAUX PRATIQUES EN PHARMACOLOGIE

L'étudiant se doit de prendre le cours de chimie 202-202-75 au CEGEP ou l'équivalent, avant son inscription au Baccalauréat en sciences biologiques.

Pour l'orientation Microbiologie, l'étudiant qui n'a pas suivi le cours de chimie 202-302-75 au CEGEP ou l'équivalent doit s'inscrire au cours CHM 1984 dans le bloc 01 Y.

Sauf exception approuvée par le directeur, pour toutes les orientations, les cours de niveau 1000 du segment 01 doivent être complétés durant la première année d'inscription.

Programme 1-235-2-0

Version 09

Majeur en sciences biologiques**J**

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE

27 CR.

CONNAISSANCES DE BASE

BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 A 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1334	3 A 1 j	BIODIVERSITE 1
BIO 1434	3 H 1 j	BIODIVERSITE 2
BIO 1534	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1634	3 H 1 js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1803	3 H 1 js	ECOLOGIE GENERALE
BIO 3002	2 A 1 j	BIOETHIQUE

BLOC 72 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

ECOLOGIE

BIO 1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 2315	3 H 1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
BIO 2803	1 A 1 js	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
BIO 2853	3 H 1 j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO 3752	4 H 1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
BIO 3801	3 H 1 j	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES
BIO 3839	3 H 1 j	LIMNOLOGIE
BIO 3893	3 H 1 js	ECO-TOXICOLOGIE

BLOC 72 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

MORPHOLOGIE ET TAXONOMIE

BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 2382	3 A 1 j	MORPHOLOGIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO 2412	3 H 1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
BIO 2440	3 H 1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO 3471	3 A 1 js	ICHTYOLOGIE
BIO 3480	3 A 1 j	ORNITHOLOGIE
BIO 3490	3 A 1 j	MAMMALOGIE

BLOC 72 D OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

PHYSIOLOGIE

BIO 2541	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 2620	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
BIO 2625	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO 2855	3 A 1 j	ECOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3659	3 A 1 j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
BIO 3665	3 A 1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
BIO 3682	3 H 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
BIO 3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE

BLOC 72 E OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2042	3 H 1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE
BIO 2101	3 A 1 j	BIOLOGIE MOLECULAIRE
BIO 2162	3 H 1 j	COMPLEMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
MCB 1979	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE

BLOC 72 Y OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.

SCIENCES CONNEXES ET CULTURE

ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHM 1984	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DRT 3304G	3 AHE 1 js	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
GEO 2212	3 H 1 js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 3132	3 AH 1 j	RECONSTITUTIONS PALEO-ENVIRONNEMENT.
GLG 1112	4 H 1 j	PALEONTOLOGIE ET EVOLUTION
GLG 1952	3 AH 1 js	GEOLOGIE GENERALE
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE

HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
REI 1230	3 AH 1 j	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

Programme 1-235-4-0

Version 06

Mineur en sciences biologiques**J**

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 75 A OBLIGATOIRE

9 CR.

CONNAISSANCES DE BASE

BIO 1334	3 A 1 j	BIODIVERSITE 1
BIO 1434	3 H 1 j	BIODIVERSITE 2
BIO 1803	3 H 1 js	ECOLOGIE GENERALE

BLOC 75 B OPTION

MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 16 CR.

DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLEMENTAIRES 1

BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 A 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1334	3 A 1 j	BIODIVERSITE 1
BIO 1434	3 H 1 j	BIODIVERSITE 2
BIO 1534	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1634	3 H 1 js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 75 C OPTION

MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 9 CR.

DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLEMENTAIRES 2

BIO 1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 2803	1 A 1 js	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
BIO 2855	3 A 1 j	ECOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
MCB 1979	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE

Sciences de la communication

B.Sc. spécialisé 1-225-1-0

Majeur 1-225-2-0

Mineur 1-225-4-0

Information sur les programmes :

André A. Lafrance 343-2066

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 La capacité d'accueil englobant les trois programmes, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.4 Les programmes de baccalauréat et de majeur doivent être suivis à plein temps. Le programme de mineur est offert à plein temps et à temps partiel et peut être suivi en même temps qu'un majeur d'une autre discipline.

5.5 Le majeur en sciences de la communication peut être associé à un mineur ou à un certificat choisi de façon appropriée selon que l'étudiant se dirige directement vers le marché du travail ou vers des études supérieures en communication.

S'il se dirige vers le marché du travail, l'étudiant a avantage à associer au majeur en sciences de la communication, un certificat en marketing, en journalisme, en publicité ou en relations publiques.

S'il se dirige vers les études supérieures, l'étudiant a avantage à associer au majeur en sciences de la communication, le mineur arts et sciences (orientation communication) (pour plus d'informations sur cette orientation, voir le programme mineur arts et sciences).

Lorsque l'étudiant a complété au moins 24 crédits en communication, il suit de façon concomitante le majeur en sciences de la communication et un des mineurs ou certificats indiqués ci-dessus.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	627	296
Refus	163	111
Offres d'admission	196	86
Capacité d'accueil	68	32
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	26.000	

Programme 1-225-1-0

Version 00

B.Sc. spécialisé en sciences de la communication

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 60 à option et 6 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 24 CR.

THEORIES, METHODES ET CONDITIONS DE LA PRATIQUE

COM 1100	3	A	1	j	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM 1150	3	A	1	j	COMMUNICATION ECRITE
COM 1300	3	A	1	j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1400	3	AH	1	js	ANALYSE DES DONNEES EN COMMUNICATION
COM 1500	3	AH	1	j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1511	3	AH	1	js	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1560	3	AH	1	j	COMMUNICATION INFORMATISEE 1
COM 1600	3	AH	1	j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

METHODES DE RECHERCHE

COM 2200	3	H	1	j	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS
COM 2340	3	A	1	j	COMMUNICATION ET RECHERCHES-TERRAIN
COM 2355	3	H	1	j	COMMUNICATION ET RECHERCHE SOCIALE

BLOC 72 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

PLANIFICATION ORGANISATIONNELLE

COM 2001	3	A	1	j	COMMUNICATION INTERNATIONALE
COM 2018	3	A	1	j	ELEMENTS DE RELATIONS PUBLIQUES
COM 2019	3	H	1	j	ELEMENTS DE PUBLICITE
COM 3010	3	A	1	j	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE
COM 3011	3	H	1	j	PROGRAMMES DE COMMUNICATION INTERNE

BLOC 72 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COMMUNICATION, MEDIAS ET SOCIETE

COM 2210	3	A	1	j	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
COM 2710	3	A	1	j	ASPECTS SDICD-TECH. DE LA MEDIATION
COM 2720	3	H	1	j	INSTITUTIONS MEDIATIQUES
COM 2750	3	A	1	j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2925	3	H	1	j	SOCIOGRAPHIE DES INDUSTRIES CULTUR.

BLOC 72 E OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

MOYENS INFORMATISES DE LA COMMUNICATION

COM 3000	3	AHE	1	js	ATELIER EN COMMUNICATION APPLIQUEE
COM 3500	3	AH	1	j	PRATIQUES DE LA TELEVISION
COM 3540	3	AH	1	j	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 3550	3	H	1	j	COMMUNICATION IMPRIMEE
COM 3561	3	AH	1	j	COMMUNICATION INFORMATISEE 2
COM 3610	3	A	1	j	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE

BLOC 72 F OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.

DOMAINES D'APPLICATION

DRT 3351	3	AHE	1	js	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN
HEC 3016	3	AHE	1	j	INTRODUCTION AU MARKETING
JOU 1100	3	AHE	1	js	L'INFORMATION JOURNALISTIQUE
JOU 1200	3	AHE	1	js	METHODES JOURNALISTIQUES
JOU 2310	3	AHE	1	j	ANALYSE DE L'ACTUALITE
PBT 2300	3	AHE	1	js	GESTION PUBLICITAIRE
PBT 3210D	3	AHE	1	js	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS
RED 2010	3	AHE	1	j	REDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLIQ
REP 1104	3	AHE	1	js	GESTION ET RELATIONS PUBLIQUES
REP 2200	3	AHE	1	j	COMMUNICATION ORALE
REP 3104	3	AHE	1	js	GESTION DE CRISES ET COMMUNICATION

BLOC 72 G OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.

FONDEMENTS ET PROBLEMES CONTEMPORAINS

ECN 1200	3	H	1	s	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1964	3	A	1	j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
POL 1020	3	AH	1	j	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 2272	3	AH	1	j	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE
POL 3100	3	AH	1	j	COMMUNICATION POLITIQUE
PSY 1075	3	A	1	j	PSYCHOLOGIE SOCIALE

PSY 1951	3 AH 1 js	RELATIONS INTERPERSONNELLES
REI 1210	3 AH 1 js	PRINCIPES DE GESTION
REI 1220	3 H 1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES
REI 2220	3 A 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 1
SOL 2104	3 HE 1	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 2309	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3103	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE

Sous réserve de l'approbation du ministère de l'Éducation, ce nouveau programme sera offert en septembre 1998.

Programme 1-225-2-0

Version 03

Majeur en sciences de la communication J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

BLOC 75 A OBLIGATOIRE 24 CR.

THEORIES, METHODES ET CONDITIONS DE LA PRATIQUE

COM 1100	3 A 1 j	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM 1150	3 A 1 j	COMMUNICATION ECRITE
COM 1300	3 A 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1400	3 AH 1 js	ANALYSE DES DONNEES EN COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1511	3 AH 1 js	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1560	3 AH 1 j	COMMUNICATION INFORMATISEE 1
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE

BLOC 75 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

METHODES DE RECHERCHE

COM 2200	3 H 1 j	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS
COM 2340	3 A 1 j	COMMUNICATION ET RECHERCHES-TERRAIN
COM 2355	3 H 1 j	COMMUNICATION ET RECHERCHE SOCIALE

BLOC 75 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

PLANIFICATION ORGANISATIONNELLE

COM 2001	3 A 1 j	COMMUNICATION INTERNATIONALE
COM 2018	3 A 1 j	ELEMENTS DE RELATIONS PUBLIQUES
COM 2019	3 H 1 j	ELEMENTS DE PUBLICITE
COM 3010	3 A 1 j	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE
COM 3011	3 H 1 j	PROGRAMMES DE COMMUNICATION INTERNE

BLOC 75 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COMMUNICATION, MEDIAS ET SOCIETE

COM 2210	3 A 1 j	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
COM 2710	3 A 1 j	ASPECTS SOCIO-TECH. DE LA MEDIATION
COM 2720	3 H 1 j	INSTITUTIONS MEDIATIQUES
COM 2750	3 A 1 j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2925	3 H 1 j	SOCIOGRAPHIE DES INDUSTRIES CULTUR.

BLOC 75 E OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

MOYENS ET INFORMATISATION DE LA COMMUNICATION

COM 3000	3 AHE 1 j	ATELIER EN COMMUNICATION APPLIQUEE
COM 3500	3 AH 1 j	PRATIQUES DE LA TELEVISION
COM 3540	3 AH 1 j	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 3550	3 H 1 j	COMMUNICATION IMPRIMEE
COM 3561	3 AH 1 j	COMMUNICATION INFORMATISEE 2
COM 3610	3 A 1 j	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE

Programme 1-225-4-0

Version 04

Mineur en sciences de la communication J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 76 A OBLIGATOIRE 9 CR.

THEORIES

COM 1300	3 A 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE

BLOC 76 B OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

ASPECTS SOCIO-TECHNIQUES DE LA MEDIATION

COM 1100	3 A 1 j	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM 1150	3 A 1 j	COMMUNICATION ECRITE
COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1400	3 AH 1 js	ANALYSE DES DONNEES EN COMMUNICATION
COM 2001	3 A 1 j	COMMUNICATION INTERNATIONALE
COM 2210	3 A 1 j	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
COM 2710	3 A 1 j	ASPECTS SOCIO-TECH. DE LA MEDIATION
COM 2720	3 H 1 j	INSTITUTIONS MEDIATIQUES
COM 2750	3 A 1 j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2925	3 H 1 j	SOCIOGRAPHIE DES INDUSTRIES CULTUR.

BLOC 76 C OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

CONDITIONS DE LA PRATIQUE ET MOYENS DE COMMUNICATION

COM 1511	3 AH 1 js	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1560	3 AH 1 j	COMMUNICATION INFORMATISEE 1
COM 3500	3 AH 1 j	PRATIQUES DE LA TELEVISION
COM 3540	3 AH 1 j	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 3550	3 H 1 j	COMMUNICATION IMPRIMEE
COM 3610	3 A 1 j	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE

Sciences économiques

B.Sc. spécialisé 1-240-1-0

Majeur 1-240-2-0

Mineur 1-240-4-0

Mineur en étude des institutions économiques

1-240-4-1

Information sur les programmes :

Nicole Fortin

343-2400

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Pour le B.Sc. spécialisé : détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Pour le majeur en sciences économiques, le mineur en sciences économiques et le mineur en étude des institutions économiques : détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Le cours Mathématiques 337 ou le cours Méthodes quantitatives en sciences humaines METQ 300 peuvent être acceptés comme substituts au cours Mathématiques 307.

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.5 Le mineur peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

3.6 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.2, 10.9 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

Programme 1-240-1-0

Version 07

B.Sc. spécialisé en sciences économiques J

Ce programme totalise 38 crédits obligatoires, 49 à option (dont au moins 24 crédits de cours de niveau 3000) et 3 crédits au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

18 CR.

Outils analytiques

ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 2011	3 AH 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
ECN 2012	3 H 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
ECN 2050	3 AH 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
ECN 2055	3 H 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE

20 CR.

Outils mathématiques

ECN 1022	4 AH 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE 1
ECN 1150	4 H 1 j	ANALYSE DES DONNEES ECONOMIQUES

ECN 1250	4 A 1 j	ECONOMETRIE 1
ECN 2022	4 A 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE 2
ECN 2150	4 H 1 j	ECONOMETRIE 2

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 16 CR.

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES

ECN 1200	3 H 1 s	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A 1 s	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 2170	4 A 1 j	COMPTABILITE
ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
ECN 2350	3 A 1 j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 10 CR.

CONNAISSANCES HISTORIQUES

ECN 1300	4 A 1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 2320	4 H 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
ECN 3600	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 17 CR.

ECONOMIE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS

ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 3500	4 A 1 j	ECONOMIE DU TRAVAIL
ECN 3650	3 H 1 j	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
ECN 3820	3 H 1 j	ECONOMIE DES ORGANISATIONS
ECN 3930	3 A 1 j	DISTRIBUTION DU REVENU

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 30 CR.

ECONOMIE INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT

ECN 1961	3 A 1 j	ECONOMIE DE L'ASIE
ECN 1962	3 E 1 j	ECONOMIE DE L'AMERIQUE DU NORD
ECN 1966	3 H 1 s	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1967	3 H 1 j	ECONOMIE DE L'EUROPE
ECN 1970	3 E 1 j	ECONOMIE DES PAYS D'EUROPE DE L'EST
ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
ECN 3100	4 H 1 j	COMMERCE INTERNATIONAL
ECN 3110	4 H 1 j	FINANCE INTERNATIONALE
ECN 3400	4 H 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ECN 3966	3 H 1 j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE

BLOC 71 G OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 28 CR.

ECONOMIE FINANCIERE

ECN 1964	3 A 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 3050	4 E 1 j	FLUCTUATIONS ECONOMIQUES
ECN 3060	4 H 1 j	FINANCES PUBLIQUES
ECN 3170	3 A 1 j	COMPTABILITE 2
ECN 3200	4 H 1 j	THEORIE MONETAIRE
ECN 3700	4 H 1 j	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
ECN 3801	3 HE 1 js	ECONOMIE FINANCIERE
ECN 3940	3 A 1 j	ETUDES DE MARCHES

BLOC 71 H OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 29 CR.

METHODES QUANTITATIVES

ECN 3070	4 A 1 j	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE MATH.
ECN 3150	4 A 1 j	ECONOMETRIE 3
ECN 3250	4 H 1 j	PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET LINEAIRE
ECN 3949	3 A 1 j	SUJETS DIVERS: ECONOMETRIE APPLIQUEE
ECN 3950	3 H 1 j	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE APPLIQUEE
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
MAT 1961	4 AH 1 j	MATHEMATIQUES LINEAIRES
MAT 1978	4 AH 1 j	PROBABILITES ET STATISTIQUE

BLOC 71 I OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 26 CR.

POLITIQUES ECONOMIQUES

ECN 1311	4 A 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 3011	4 H 1 j	CHOIX COLLECTIFS
ECN 3031	3 A 1 j	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES
ECN 3080	3 A 1 j	SUJETS SPECIAUX DE POLITIQUE ECON.
ECN 3370	3 H 1 j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
ECN 3450	3 A 1 j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
ECN 3510	3 A 1 s	DEMOGRAPHIE ECONOMIQUE

ECN 3910	3 H 1 j	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 3920	3 A 1 j	ECONOMIE ET DROIT

BLOC 71 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

PREPARATION A LA MAITRISE

ECN 6013	3 AH 1 j	ELEMENTS DE MICROECONOMIE
ECN 6118	3 AE 1 j	ELEMENTS DE MACROECONOMIE

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
HEC 3015	3 AHE 1 js	MANAGEMENT
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
POL 1010	3 AH 1 j	ANALYSE POLIT.: CONCEPTS, MECANISMES
POL 1011	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX THEORIES POLITIQUES
POL 1600	3 AH 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC
REI 1010	3 A 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle ECN.

Après étude de leur dossier, certains étudiants ayant acquis 60
crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au
moins 3,3 pourraient, dans le cadre du bloc 71 J, être autorisés à s'in-
crire aux cours ECN 6013 et ECN 6118.

Programme 1-240-2-0**Version 07****Majeur en sciences économiques****J**

Ce programme totalise 20 crédits obligatoires, 37 à option (dont
au moins 6 crédits de niveau 3000) et 3 crédits au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
-----------	-------------	--------

OUTILS ANALYTIQUES

ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 2011	3 AH 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
ECN 2050	3 AH 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

OUTILS MATHEMATIQUES

MAT 1903	3 AH 1 js	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL 1
STT 1971	3 AH 1 s	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 71 C	OBLIGATOIRE	8 CR.
-----------	-------------	-------

OUTILS TECHNIQUES

ECN 1022	4 AH 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE 1
ECN 1150	4 H 1 j	ANALYSE DES DONNEES ECONOMIQUES

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 16 CR.
-----------	--------	-------------------------------

ECONOMIE ET SOCIETES

ECN 1200	3 H 1 s	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A 1 s	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 2170	4 A 1 j	COMPTABILITE
ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
ECN 2350	3 A 1 j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONNAISSANCES HISTORIQUES

ECN 1300	4 A 1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 2320	4 H 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
ECN 3600	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 17 CR.
-----------	--------	-------------------------------

ECONOMIE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS

ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 3500	4 A 1 j	ECONOMIE DU TRAVAIL
ECN 3650	3 H 1 j	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
ECN 3820	3 H 1 j	ECONOMIE DES ORGANISATIONS
ECN 3930	3 A 1 j	DISTRIBUTION DU REVENU

BLOC 71 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 20 CR.
-----------	--------	-------------------------------

ECONOMIE INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT

ECN 1961	3 A 1 j	ECONOMIE DE L'ASIE
ECN 1962	3 E 1 j	ECONOMIE DE L'AMERIQUE DU NORD
ECN 1966	3 H 1 s	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1967	3 H 1 j	ECONOMIE DE L'EUROPE
ECN 1970	3 E 1 j	ECONOMIE DES PAYS D'EUROPE DE L'EST
ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
ECN 3100	4 H 1 j	COMMERCE INTERNATIONAL
ECN 3110	4 H 1 j	FINANCE INTERNATIONALE
ECN 3400	4 H 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ECN 3966	3 H 1 j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 20 CR.
-----------	--------	-------------------------------

ECONOMIE FINANCIERE

ECN 1964	3 A 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 3050	4 E 1 j	FLUCTUATIONS ECONOMIQUES
ECN 3060	4 H 1 j	FINANCES PUBLIQUES
ECN 3170	3 A 1 j	COMPTABILITE 2
ECN 3200	4 H 1 j	THEORIE MONETAIRE
ECN 3700	4 H 1 j	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
ECN 3801	3 HE 1 js	ECONOMIE FINANCIERE
ECN 3940	3 A 1 j	ETUDES DE MARCHES

BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 20 CR.
-----------	--------	-------------------------------

METHODES QUANTITATIVES

ECN 3070	4 A 1 j	SUJETS SPECIALS D'ECONOMIE MATH.
ECN 3250	4 H 1 j	PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET LINEAIRE
ECN 3949	3 A 1 j	SUJETS DIVERS: ECONOMETRIE APPLIQUEE
ECN 3950	3 H 1 j	SUJETS SPECIALS D'ECONOMIE APPLIQUEE
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
MAT 1961	4 AH 1 j	MATHEMATIQUES LINEAIRES
MAT 1978	4 AH 1 j	PROBABILITES ET STATISTIQUE

BLOC 71 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 20 CR.
-----------	--------	-------------------------------

POLITIQUES ECONOMIQUES

ECN 1311	4 A 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 3011	4 H 1 j	CHOIX COLLECTIFS
ECN 3031	3 A 1 j	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES
ECN 3080	3 A 1 j	SUJETS SPECIALS DE POLITIQUE ECON.
ECN 3370	3 H 1 j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
ECN 3450	3 A 1 j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
ECN 3510	3 A 1 s	DEMOGRAPHIE ECONOMIQUE
ECN 3910	3 H 1 j	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 3920	3 A 1 j	ECONOMIE ET DROIT

BLOC 71 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 22 CR.
-----------	--------	-------------------------------

PREPARATION A LA MAITRISE

ECN 1250	4 A 1 j	ECONOMETRIE 1
ECN 2012	3 H 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
ECN 2022	4 A 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE 2
ECN 2055	3 H 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 2
ECN 2150	4 H 1 j	ECONOMETRIE 2
ECN 3150	4 A 1 j	ECONOMETRIE 3

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
-----------	--------	------------------------------

ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
HEC 3015	3 AHE 1 js	MANAGEMENT
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
POL 1010	3 AH 1 j	ANALYSE POLIT.: CONCEPTS, MECANISMES
POL 1011	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX THEORIES POLITIQUES
POL 1600	3 AH 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC

REI 1010 3 A 1 j INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
 SOL 1970 3 AH 1 js SOCIOLOGIE DU QUEBEC

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle ECN.

L'étudiant qui n'a pas réussi l'équivalent de l'un ou l'autre cours
du bloc 71 B devra obligatoirement compléter ce qui lui manque.

Programme 1-240-4-0**Version 04****Mineur en sciences économiques J**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3
au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE**12 CR.****OUTILS ANALYTIQUES**

ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 2011	3 AH 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
ECN 2050	3 AH 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1

BLOC 71 B OPTION**MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 11 CR.****OUTILS MATHEMATIQUES**

ECN 1022	4 AH 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE 1
ECN 1250	4 A 1 j	ECONOMETRIE 1
MAT 1903	3 AH 1 js	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL 1
STT 1971	3 AH 1 s	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 71 C OPTION**MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 11 CR.****ECONOMIE ET SOCIETES**

ECN 1150	4 H 1 j	ANALYSE DES DONNEES ECONOMIQUES
ECN 1200	3 H 1 s	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 A 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1 s	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1961	3 A 1 j	ECONOMIE DE L'ASIE
ECN 1962	3 E 1 j	ECONOMIE DE L'AMERIQUE DU NORD
ECN 1964	3 A 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1966	3 H 1 s	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1967	3 H 1 j	ECONOMIE DE L'EUROPE
ECN 1970	3 E 1 j	ECONOMIE DES PAYS D'EUROPE DE L'EST
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC

BLOC 71 D OPTION**MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 8 CR.****INSTITUTIONS ECONOMIQUES**

ECN 2170	4 A 1 j	COMPTABILITE
ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
ECN 2350	3 A 1 j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1
ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 E OPTION**MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 8 CR.****CONNAISSANCES HISTORIQUES**

ECN 1300	4 A 1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 2320	4 H 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
ECN 3600	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC

BLOC 71 F OPTION**MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 8 CR.****ANALYSE ET POLITIQUES**

ECN 3031	3 A 1 j	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES
ECN 3100	4 H 1 j	COMMERCE INTERNATIONAL
ECN 3110	4 H 1 j	FINANCE INTERNATIONALE
ECN 3170	3 A 1 j	COMPTABILITE 2
ECN 3200	4 H 1 j	THEORIE MONETAIRE
ECN 3370	3 H 1 j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
ECN 3400	4 H 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ECN 3450	3 A 1 j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
ECN 3510	3 A 1 s	DEMOGRAPHIE ECONOMIQUE

ECN 3700	4 H 1 j	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
ECN 3801	3 HE 1 js	ECONOMIE FINANCIERE
ECN 3910	3 H 1 s	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 3920	3 A 1 j	ECONOMIE ET DROIT
ECN 3966	3 H 1 j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE

Dans le cadre du bloc 71 B, l'étudiant qui n'a pas réussi l'équivalent de MAT 1903 ou de STT 1971 devra obligatoirement compléter ce qui lui manque.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle ECN.

Programme 1-240-4-1**Version 00****Mineur en étude des institutions économiques J**

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au
choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE**6 CR.****OUTILS ANALYTIQUES**

ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION

BLOC 71 B OPTION**MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.****ECONOMIE ET SOCIETES**

ECN 1022	4 AH 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE 1
ECN 1150	4 H 1 j	ANALYSE DES DONNEES ECONOMIQUES
ECN 1200	3 H 1 s	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1250	4 A 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1311	4 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1400	3 A 1 s	ECONOMIE DE L'ASIE
ECN 1961	3 A 1 j	ECONOMIE DE L'AMERIQUE DU NORD
ECN 1962	3 E 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1964	3 A 1 j	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1966	3 H 1 s	ECONOMIE DE L'EUROPE
ECN 1967	3 H 1 j	ECONOMIE DES PAYS D'EUROPE DE L'EST
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC

BLOC 71 C OPTION**MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 14 CR.****INSTITUTIONS ECONOMIQUES**

ECN 2170	4 A 1 j	COMPTABILITE
ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
ECN 2350	3 A 1 j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1
ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
ECN 3370	3 H 1 j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 D OPTION**MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 11 CR.****CONNAISSANCES HISTORIQUES**

ECN 1300	4 A 1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 2320	4 H 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
ECN 3600	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle ECN.

Service social

B.Sc. spécialisé 1-250-1-0

Information sur le programme :

Jean Panet-Raymond 343-6596
Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection**4.1 Pour les collégiens et les universitaires**

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du col-

lège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.3 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.2, 10.3, 10.9 et 10.12.

5.4 Un certificat en Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir *Santé mentale* dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, le statut à temps partiel n'est pas possible pendant les trimestres au cours desquels les candidats sont inscrits aux stages SVS 2021 et SVS 2031 ainsi qu'aux cours concomitants aux stages.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	554	244
Refus	102	71
Offres d'admission	164	55
Capacité d'accueil	50	22
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	25.000	

Programme 1-250-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en service social**J**

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 74 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
PREALABLES METHODOLOGIQUES		
SVS 1141	3 AH 1 j	METHODES DE RECHERCHE 1
SVS 1183	3 A 1 j	INTRODUCTION AU TRAVAIL SOCIAL
SVS 1283	3 H 1 j	LABORATOIRE DE TRAVAIL SOCIAL
SVS 1385	3 H 1 j	LEGISLATION, MESURES DE SECUR. SOC.

BLOC 74 B	OBLIGATOIRE	21 CR.
FONDEMENTS THEORIQUES		
PSE 1106	3 AH 1 j	ECOLOGIE SOCIALE DU DEVELOPPEMENT
SVS 1121	3 A 1 j	PRATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL: EVOLUT.
SVS 1151	3 A 1 j	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1363	3 A 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1364	3 H 1 j	CONFLITS PSYCHOSOCIAUX
SVS 1365	3 H 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET IDENTITE
SVS 3366	3 A 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET INSTITUTIONS

BLOC 74 C OBLIGATOIRE

24 CR.

FORMATION PRATIQUE

SVS 2006	3 A 1 j	METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 1
SVS 2016	3 H 1 j	METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 2
SVS 2021	6 A 1 j	STAGE DE FORMATION PRATIQUE 1
SVS 2023	3 A 1 j	SEMINAIRE EN RAPPORT AVEC LE STAGE 1
SVS 2031	6 H 1 j	STAGE DE FORMATION PRATIQUE 2
SVS 2033	3 H 1 j	SEMINAIRE EN RAPPORT AVEC LE STAGE 2

BLOC 74 D OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

CIBLES D'INTERVENTION

SVS 1802	3 A 1 s	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 2375	3 H 1 j	INDIVIDU: ADAPTATION ET CHANGEMENT
SVS 2376	3 A 1 j	FAMILLE: SYSTEME ET STRUCTURE
SVS 2377	3 A 1 j	GROUPE: CONCEPTS ET CONTEXTES

BLOC 74 E OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

PERSPECTIVES ANALYTIQUES

SVS 3621	3 AH 1 j	ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES
SVS 3631	3 AH 1 j	PROBLEMATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL
SVS 3841	3 AH 1 js	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

BLOC 74 F OBLIGATOIRE

3 CR.

RECHERCHE - APPLICATIONS

SVS 3141	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE 2
----------	---------	-------------------------

BLOC 74 G OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

PRATIQUES SPECIALISEES

SVS 2378	3 H 1 s	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
SVS 3711	3 H 1 j	PRATIQUE AUPRES DES FAMILLES
SVS 3721	3 H 1 j	PRATIQUES AUPRES DES GROUPES
SVS 3732	3 A 1 j	PRATIQUES AUPRES DES PERSONNES AGEES
SVS 3742	3 A 1 j	PRATIQUES EN SANTE MENTALE
SVS 3743	3 AH 1 js	PRATIQUES EN INTERVENTION FEMINISTE
SVS 3744	3 A 1 j	PRATIQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE
SVS 3745	3 H 1 j	PRATIQUES: MILIEU ETHNIQUE MINORIT.
SVS 3746	3 H 1 j	PRATIQUES SPECIFIQ.: SUJETS SPECIAUX

BLOC 74 Y OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 1982	3 AHE 1 js	GROUPES ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
ASA 1000G	3 AHE 1 js	EVOL. ET ENJEUX DU SYSTEME DE SANTE
CRI 1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 1950	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
DRT 3350	3 AHE 1 j	DROIT PROFESSIONNEL
GER 1020	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
MSD 2100	3 AHE 1 js	LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES
POL 1951	3 AH 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC
PPL 3042	3 AHE 1 js	EMPLOI,CLIENTELE,DIVERSITE ETHNIQUE
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1959	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 1966	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY 1975	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1967	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
THS 2050	3 AHE 1 j	ETHIQUE THEOL.:RESPECT DE LA VIE
TXM 1111	3 AHE 1 js	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
TXM 1331	3 AHE 1 js	PREDITON DES TOX.: ASP. THEORIQUES
URB 4023	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT LOCAL ET URBANISME

Sociologie**B.Sc. spécialisé, orientation *fondamentale*, orientation *études de la population* 1-255-1-0****Majeur 1-255-2-0****Mineur 1-255-4-0****Information sur les programmes :**

Jean-Guy Vaillancourt

343-5959

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilitéDétenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique du Service de gestion des études et des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6515).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-255-1-0**Version 07****B.Sc. spécialisé en sociologie****J**L'orientation **Fondamentale** comprend les segments 01 et 72, avec 39 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix.L'orientation **Études de la population** comprend les segments 01 et 73, avec 39 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix.**SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS**

OBLIGATOIRE		
SOL 1003	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 1100	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE

BLOC 01 B OBLIGATOIRE				15 CR.	BLOC 01 J OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.					
LES BASES THEORIQUES				LABORATOIRES DE RECHERCHE							
SOL	1006	3 H 1	MARX	SOL	3018	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES				
SOL	2016	3 A 1	DURKHEIM	SOL	3019	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES				
SOL	2017	3 H 1	WEBER	SOL	3023	6 AHE 1	LABORATOIRE DE RECHERCHE				
SOL	3008	3 H 1	DEBATS THEORIQUES CONTEMPORAINS	SOL	3024	3 AHE 1	LABORATOIRE AVANCE DE RECHERCHE				
SOL	3035	3 A 1	PISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE								
BLOC 01 C OBLIGATOIRE				18 CR.	SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION FONDAMENTALE						
LES BASES METHODOLOGIQUES				BLOC 72 A OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.			
IFT	1990	3 AH 1js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES	METHODOLOGIE QUANTITATIVE SPECIALISEE							
SOL	1020	3 A 1	METHODOLOGIE QUANTITATIVE 1	SOL	3017	3 H 1	METHODES DE SONDAGE				
SOL	1090	3 A 1	METHODOLOGIE QUALITATIVE 1	SOL	3055	3 A 1	ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE				
SOL	2020	3 A 1	METHODOLOGIE QUANTITATIVE 2	SOL	3065	3 A 1	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES				
SOL	2090	3 A 1	METHODOLOGIE QUALITATIVE 2								
SOL	3045	3 H 1	PROCESSUS DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE								
BLOC 01 D OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.	BLOC 72 B OPTION						
ECONOMIE, TRAVAIL ET ORGANISATIONS				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.							
HST	3420	3 H 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC	METHODOLOGIE QUALITATIVE SPECIALISEE							
SOL	1012	3 H 1	INEGALITE SOCIALE, MARCHE DU TRAVAIL	SOL	3025	3 A 1	ETUDE DE CAS				
SOL	1400	3 A 1	ECONOMIE ET SOCIETES	SOL	3075	3 H 1	ANALYSE DE RESEAUX ET SYSTEMIQUE				
SOL	2015	3 A 1	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	SOL	3085	3 A 1	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION				
SOL	2208	3 A 1	SOCIOLOGIE ECONOMIQUE								
SOL	3202	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE								
SOL	3403	3 A 1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS								
SOL	3405	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ECONOMIE SOCIALE								
BLOC 01 E OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.	BLOC 72 C OPTION						
CULTURE, CONNAISSANCE, IDEOLOGIES				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.							
SOL	1015	3 A 1	HISTOIRE DE LA PENSEE SOCIALE	PERSPECTIVES THEORIQUES							
SOL	1150	3 H 1	CULTURE ET SOCIETE	SOL	3012	3 H 1	SOCIOLOGIE CRITIQUE				
SOL	2009	3 A 1	MARXISMES CONTEMPORAINS	SOL	3095	3 A 1	SOCIOLOGIE COMPREHENSIVE				
SOL	2301	3 A 1	SOCIOLOGIE DES PRATIQUES CULTURELLES	SOL	3110	3 A 1	STRUCTURO-FONCTIONNALISME				
SOL	2309	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE								
SOL	3301	3 A 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES								
SOL	3302	3 H 1	SOCIOLOGIE DU LANGAGE								
SOL	3304	3 H 1	SOCIOLOGIE COGNITIVE								
SOL	3305	3 A 1	MEDIAS ET SOCIETE								
SOL	3306	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS								
SOL	3410	3 A 1	SOCIOLOGIE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES								
BLOC 01 F OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.	BLOC 72 D OPTION						
ETAT, POLITIQUES, QUESTIONS SOCIALES				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.							
DMO	1950	3 A 1	DEMOGRAPHIE SOCIALE	SOCIOLOGIE DU CAPITAL HUMAIN							
SOL	2107	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE	SOL	1967	3 AH 1js	SOCIOLOGIE OU VIEILLISSEMENT				
SOL	3101	3 H 1	SOCIOLOGIE DU DROIT	SOL	2104	3 HE 1	RELATIONS ETHNIQUES				
SOL	3102	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION	SOL	3103	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE				
SOL	3105	3 A 1	SOCIOLOGIE URBAINE ET REGIONALE	SOL	3104	3 A 1	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS				
SOL	3200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	SOL	3201	3 H 1	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT				
BLOC 01 G OPTION				SOL	3402	3 A 1	STRATIFICATION ET MOBILITE				
MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.				SOL	3404	3 A 1	SOCIOLOGIE DES FEMMES				
SOCILOGIE ET SOCIETES				SOL	3406	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE				
SOL	2050	3 A 1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE	SOL	3503	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE				
SOL	2310	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA CHINE								
SOL	2315	3 H 1	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN								
SOL	3009	3 H 1	SOCIOLOGIE ET SOCIETE AMERICAINE								
SOL	3204	3 H 1	SOCIOLOGIE DU SYSTEME MONDIAL								
BLOC 01 H OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.	BLOC 72 Y OPTION						
GROUPES ET MOUVEMENTS SOCIAUX, PSYCHOSOCIOLOGIE				MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 12 CR.							
SOL	1016	3 A 1	DEVIANC, EXCLUSION, CONTROLE SOCIAL	BLOC 72 Z							
SOL	2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX	OPTION							
SOL	2511	3 H 1	INTRODUCTION A LA PSYCHOSOCIOLOGIE	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.							
SOL	3004	3 A 1	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.							
SOL	3500	3 H 1	PSYCHOSOCIOLOGIE: THEORIES AVANCEES	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.							
SOL	3504	3 A 1	MICROSOCIOLOGIE	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.							
BLOC 01 I OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.						
RECHERCHES CONTEMPORAINES				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.							
SOL	3002	3 A 1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC: THEMES CHOISIS	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.							
SOL	3505	3 A 1	SOCIOLOGIE: THEMES CHOISIS	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.							

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION EN ETUDES DE LA POPULATION**BLOC 73 A OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.****SOCIOLOGIE DU CAPITAL HUMAIN**

SOL 1967	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
SOL 2104	3 HE 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SOL 3104	3 A 1 j	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
SOL 3201	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
SOL 3402	3 A 1 j	STRATIFICATION ET MOBILITE
SOL 3404	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES FEMMES
SOL 3406	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.**FORMATION EN DEMOGRAPHIE**

DMO 1000	3 AH 1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 2100	3 H 1 j	POPULATION CANADIENNE
DMO 2200	3 A 1 j	COLLECTE: SOURCE DES INFORMATIONS
DMO 2311	3 A 1 j	ANALYSE LONGITUDINALE
DMO 2312	3 H 1 j	ANALYSE TRANSVERSALE
DMO 2700	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA POPULATION
DMO 3100	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE DU TIERS MONDE
DMO 3307	3 H 1 j	ANALYSE DEMOGRAPHIQUE AVANCEE
DMO 3400	3 H 1 j	SOCIOLOGIE ET POPULATION
DMO 3450	3 H 1 j	ECONOMIE ET POPULATION

BLOC 73 Y OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.**FORMATION COMPLEMENTAIRE**

ANT 2030	3 A 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
ANT 2042	3 A 1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOGRAPH. SOCIALE ET DES POPULATIONS
HST 3610	3 H 1 j	HISTOIRE URBAINE
POL 1954	3 AH 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
URB 1002	3 AHE 1 j	MORPHOLOGIE URBAINE
URB 1287	3 AHE 1 j	SOCIETES ET ESPACES URBAINS
URB 2071	3 AHE 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 3015	3 AHE 1 j	VILLES, REGIONS ET GLOBALISATION

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 2 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie et après 30 crédits de sociologie pour les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3. En outre, sauf exception autorisée, les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle SOL. Les étudiants de l'extérieur pourront accéder aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier.

Programme 1-255-2-0

Version 07

Majeur en sociologie

J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 6 CR.

SOL 1003	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 1100	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.**LES GRANDS AUTEURS**

SOL 1006	3 H 1 j	MARX
SOL 2016	3 A 1 j	DURKHEIM
SOL 2017	3 H 1 j	WEBER

BLOC 72 C OBLIGATOIRE**LES BASES METHODOLOGIQUES**

IFT 1990	3 AH 1 j	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
SOL 1020	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUANTITATIVE 1
SOL 1090	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUALITATIVE 1

BLOC 72 D OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

RECHERCHE ET ANALYSE

SOL 2020	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUANTITATIVE 2
SOL 2090	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUALITATIVE 2
SOL 3017	3 H 1 j	METHODES DE SONDAGE
SOL 3025	3 A 1 j	ETUDE DE CAS
SOL 3045	3 H 1 j	PROCESSUS DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE
SOL 3055	3 A 1 j	ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE
SOL 3065	3 A 1 j	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES
SOL 3075	3 H 1 j	ANALYSE DE RESEAUX ET SYSTEMIQUE
SOL 3085	3 A 1 j	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION

BLOC 72 E OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

ECONOMIE, TRAVAIL ET ORGANISATIONS

HST 3420	3 H 1 j	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
SOL 1012	3 H 1 j	INEGALITE SOCIALE, MARCHE DU TRAVAIL
SOL 1400	3 A 1 j	ECONOMIE ET SOCIETES
SOL 2015	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 2208	3 A 1 j	SOCIOLOGIE ECONOMIQUE
SOL 3202	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 3402	3 A 1 j	STRATIFICATION ET MOBILITE
SOL 3403	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3405	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ECONOMIE SOCIALE

BLOC 72 F OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

CULTURE, CONNAISSANCE, IDEOLOGIES

SOL 1015	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE SOCIALE
SOL 1150	3 H 1 j	CULTURE ET SOCIETE
SOL 2009	3 A 1 j	MARXISMES CONTEMPORAINS
SOL 2301	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES PRATIQUES CULTURELLES
SOL 2309	3 H 1 j	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3302	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 3304	3 H 1 j	SOCIOLOGIE COGNITIVE
SOL 3305	3 A 1 j	MEDIAS ET SOCIETE
SOL 3306	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3410	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

BLOC 72 G OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

ETAT, POLITIQUES, QUESTIONS SOCIALES

DMO 1950	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE SOCIALE
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 3101	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3102	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SOL 3105	3 A 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE ET REGIONALE
SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

BLOC 72 H OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

SOCIOLOGIE ET SOCIETES

SOL 2050	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL 2310	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE
SOL 2315	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN
SOL 3009	3 H 1 j	SOCIOLOGIE ET SOCIETE AMERICAINE
SOL 3201	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
SOL 3204	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU SYSTEME MONDIAL

BLOC 72 I OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

GROUPES ET MOUVEMENTS SOCIAUX, PSYCHOSOCIOLOGIE

SOL 1016	3 A 1 j	DEVIANC, EXCLUSION, CONTROLE SOCIAL
SOL 2104	3 HE 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 2410	3 A 1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3004	3 A 1 j	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE
SOL 3104	3 A 1 j	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
SOL 3404	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES FEMMES
SOL 3406	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE

SOL 3500	3 H 1 j	PSYCHOSOCIOLOGIE: THEORIES AVANCEES	BLOC 73 C	OBLIGATOIRE	6 CR.
SOL 3504	3 A 1 j	MICROSOCIOLOGIE	LES BASES METHODOLOGIQUES		
BLOC 72 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	SOL 1020	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUANTITATIVE 1
RECHERCHES CONTEMPORAINES			SOL 1090	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUALITATIVE 1
SOL 3002	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC: THEMES CHOISIS	BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
SOL 3505	3 A 1 j	SOCIOLOGIE: THEMES CHOISIS	IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
BLOC 72 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LABORATOIRES DE RECHERCHE			ECONOMIE, TRAVAIL ET ORGANISATIONS		
SOL 3018	3 AHE 1 j	TRAVAUX PRATIQUES	HST 3420	3 H 1 j	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
SOL 3019	3 AHE 1 j	TRAVAUX PRATIQUES	SOL 1012	3 H 1 j	INEGALITE SOCIALE, MARCHE DU TRAVAIL
BLOC 72 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.	SOL 1400	3 A 1 j	ECONOMIE ET SOCIETES
ANT 2030	3 A 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE	SOL 2015	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
ANT 2660	3 A 1 j	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE	SOL 2208	3 A 1 j	SOCIOLOGIE ECONOMIQUE
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT	SOL 3202	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX	SOL 3402	3 A 1 j	STRATIFICATION ET MOBILITE
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA	SOL 3403	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION	SOL 3405	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ECONOMIE SOCIALE
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIE: INTRODUCTION	BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
ECN 1150	4 H 1 j	ANALYSE DES donnees ECONOMIQUES	CULTURE, CONNAISSANCE, IDEOLOGIES		
ECN 1311	4 A 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS	SOL 1150	3 H 1 j	CULTURE ET SOCIETE
ECN 1400	3 A 1 s	L'ECONOMIE QUEBECOISE	SOL 2009	3 A 1 j	MARXISMES CONTEMPORAINS
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1	SOL 2301	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES PRATIQUES CULTURELLES
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867	SOL 2309	3 H 1 j	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
HST 2361	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865	SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
HST 2904	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN	SOL 3302	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
HST 3475	3 A 1 j	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC	SOL 3304	3 H 1 j	SOCIOLOGIE COGNITIVE
HST 3561	3 A 1 j	SCIENCES ET SOCIETES	SOL 3305	3 A 1 j	MEDIAS ET SOCIETE
PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1	SOL 3306	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
PHI 2255	3 A 1 j	THEORIES ESTHETIQUES	SOL 3410	3 A 1 j	SOCIO. DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
PHI 2405	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE MORALE BRITANNIQUE	BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
POL 1954	3 AH 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES	ETAT, POLITIQUES, QUESTIONS SOCIALES		
POL 2830	3 AH 1 j	L'AMERIQUE LATINE	DMO 1950	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE SOCIALE
POL 3100	3 AH 1 j	COMMUNICATION POLITIQUE	SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
POL 3320	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION	SOL 3101	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU DROIT
POL 3805	3 AH 1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.	SOL 3102	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
POL 3807	3 AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	SOL 3105	3 A 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE ET REGIONALE
PSY 1959	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE	SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
PSY 1968	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN	SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
PSY 1975	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE	BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
PSY 1980	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD	SOCILOGIE ET SOCIETES		
PSY 1981	3 H 1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET	SOL 2050	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 2 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie et après 30 crédits de sociologie pour les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3. En outre, sauf exception autorisée, les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle SOL. Les étudiants de l'extérieur pourront accéder aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier.

Programme 1-255-4-0 Version 08

Mineur en sociologie J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
SOL 1003	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 1015	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE SOCIALE
SOL 1100	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
LES GRANDS AUTEURS		

SOL 1006	3 H 1 j	MARX
SOL 2016	3 A 1 j	DURKHEIM

SOL 1016	3 A 1 j	DEVIANC, EXCLUSION, CONTROLE SOCIAL
SOL 2104	3 HE 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 2410	3 A 1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3004	3 A 1 j	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE
SOL 3104	3 A 1 j	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
SOL 3404	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES FEMMES
SOL 3406	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE
SOL 3500	3 H 1 j	PSYCHOSOCIOLOGIE: THEORIES AVANCEES
SOL 3504	3 A 1 j	MICROSOCIOLOGIE

BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
RECHERCHES CONTEMPORAINES		

SOL 3002	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC: THEMES CHOISIS
SOL 3505	3 A 1 j	SOCIOLOGIE: THEMES CHOISIS

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 2 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie et après 30 crédits de

sociologie pour les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3. Cependant, les étudiants qui auraient complété 30 crédits et plus dans une autre discipline avant d'accéder à ce programme pourront s'inscrire aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier. En outre, sauf exception autorisée, les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle SOL. Les étudiants de l'extérieur pourront accéder aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier.

Traduction

B.A. spécialisé, orientation *Scientifique et technique*, orientation *Commerciale et économique* 1-185-1-0
Majeur, orientation *Scientifique et technique*, orientation *Commerciale et économique* 1-185-2-0

Information sur les programmes :

Gilles Bélanger 343-6024

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ces programmes.

1.2 Subir et réussir un test de connaissance du français et de l'anglais. Ce test est éliminatoire.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

Les candidats ayant une cote de rendement collégial (CRC) de 20.000 et plus sont invités à se présenter au test de connaissance du français et de l'anglais.

Une liste d'excellence est établie pour les collégiens et les universitaires qui ont réussi le test de connaissance du français et de l'anglais. Celle-ci tient compte de la cote de rendement collégial (CRC) et du résultat au test en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

test : 50 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège

est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers qui ont réussi le test de connaissance du français et de l'anglais, le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études et du résultat au test, en appliquant la pondération suivante :

dossier universitaire : 50 %

test : 50 %

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre.

5.2 Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir le test lors de la rentrée de septembre. En cas d'échec, il sera admis au programme du mineur arts et sciences et s'inscrira à des cours dont la majorité des crédits pourra être intégrée dans le programme régulier du baccalauréat spécialisé ou du majeur en traduction advenant une admission subséquente.

5.3 Sont exemptés du test d'admission :

les candidats ayant subi et réussi le test d'admission de la Faculté de l'éducation permanente sauf s'ils doivent encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'éducation permanente (EDP 1111 ou EDP 1222) ;

les candidats ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET), y compris celui de l'Université de Montréal, avec une moyenne d'au moins 2.7 sur 4.3 (70 % ou B-).

5.4 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998) B.A. spécialisé

	Collégiens	Autres
Demandes	152	83
Refus	27	13
Offres d'admission	68	58
Capacité d'accueil	38	22
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	20.000	

Statistiques d'admission (automne 1998) Majeur

	Collégiens	Autres
Demandes	57	62
Refus	13	12
Offres d'admission	18	34
Capacité d'accueil	14	16
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	20.000	

Programme 1-185-1-0

Version 08

B.A. spécialisé en traduction

L'orientation *Scientifique et technique* comprend les segments 01 et 71, avec 54 crédits obligatoires, 27 à option et 9 au choix.

L'orientation *Commerciale et économique* comprend les segments 01 et 72, avec 54 crédits obligatoires, 27 à option et 9 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE

21 CR.

FORMATION DE BASE

TRA 1005	3	A	1	j	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT
TRA 1015	3	A	1	j	INTERFERENCES LINGUISTIQUES

TRA 1025	3 A 1 j	TEXT ANALYSIS	TRA 3250	3 H 1 j	LANGUE ET TRADUCTION INFORMATIQUES
TRA 1105	3 H 1 j	CONCEPTS CLES EN TRADUCTOLOGIE	TRA 3265	3 A 1 j	LANGUES MEDICALE ET PHARMACOLOGIQUE
TRA 1300	3 H 1 j	TECHNIQUES DE REDACTION	TRA 3350	3 A 1 j	REDACTION AVANCEE
TRA 1400	3 A 1 j	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE	TRA 3450	3 H 1 j	TERMINOL, AMENAGEMENT LINGUISTIQUE
TRA 1500	3 AH 1 j	METHODOLOGIE DE LA TRADUCTION	TRA 3560	3 H 1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
BLOC 01 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
CONNAISSANCES CONNEXES					
ANG 1013	3 AH 1 j	ENGLISH COMPOSITION 3	TRA 3570	3 H 1 j	TRADUCTION MEDICALE ET PHARMACOLOG.
ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4	TRA 3580	3 A 1 j	TRADUCTION LITTERAIRE
ANG 1022	3 H 1 j	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION	TRA 3590	3 H 1 j	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
ANG 1023	3 H 1 j	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION	TRA 3750	3 A 1 j	SPECIALIZED TRANSLATION
ANG 2053	3 A 1 j	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR	TRA 3850	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION
COM 1150	3 A 1 j	COMMUNICATION ECRITE	SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE		
COM 1300	3 A 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION	BLOC 72 A		OBLIGATOIRE
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION	TRA 2000	3 AH 1 j	OUTILS INFORMATIQUES DES LANGAGIERS
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE	TRA 2115	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES	TRA 2220	3 A 1 j	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
BLOC 01 C		OPTION	TRA 2450	3 H 1 j	TERMINOLOGIE ET TERMINOGRAPHIE
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			TRA 2500	3 AH 1 j	TRADUCTION GENERALE
CONNAISSANCES LINGUISTIQUES			TRA 2520	3 H 1 j	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
LNG 1060	3 A 1 j	STYLISTIQUE	BLOC 72 B		OPTION
LNG 1080	3 A 1 j	LEXIQUE ET NOTIONS DE SEMANTIQUE	TRA 1075	3 H 1 j	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.
LNG 1090	3 H 1 j	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES	TRA 2210	3 A 1 j	ENGLISH WRITING AND TRANSLATION
LNG 1125	3 H 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES	TRA 2250	3 A 1 j	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH	TRA 2510	3 H 1 j	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
LNG 1300	3 H 1 j	DICTIONNAIRES: ANALYSE DE CONTENU	TRA 2750	3 A 1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	TRA 2950	6 AHE 2 js	GENERAL TRANSLATION
LNG 2080	3 H 1 j	SEMANTIQUE DU FRANCAIS	TRA 3075	3 A 1 j	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL
LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE	TRA 3150	3 H 1 j	TRADUCTION ET CULTURES
LNG 2250	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE	TRA 3250	3 H 1 j	PROBLEMATIQUES DE LA TRADUCTION
LNG 2390	3 A 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH	TRA 3265	3 A 1 j	LANGUES MEDICALE ET PHARMACOLOGIQUE
BLOC 01 D		OBLIGATOIRE	TRA 3350	3 A 1 j	REDACTION AVANCEE
15 CR.			TRA 3450	3 H 1 j	TERMINOL, AMENAGEMENT LINGUISTIQUE
DE LA THEORIE A LA PRATIQUE			TRA 3560	3 H 1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
TRA 3125	3 H 1 j	THEORIES CONTEMPOR. DE LA TRADUCTION	TRA 3570	3 H 1 j	TRADUCTION MEDICALE ET PHARMACOLOG.
TRA 3310	3 H 1 j	REDACTION PROFESSIONNELLE	TRA 3580	3 A 1 j	TRADUCTION LITTERAIRE
TRA 3505	3 A 1 j	TRADUCTION ET ADAPTATION	TRA 3590	3 H 1 j	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
TRA 3610	3 H 1 j	REVISION DE TEXTES	TRA 3750	3 A 1 j	SPECIALIZED TRANSLATION
TRA 3900	3 H 1 j	REALITES PROFESSIONNELLES	TRA 3850	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION
BLOC 01 Y		OPTION	Programme 1-185-2-0		
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.			Version 01		
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE	J		
ECN 1200	3 H 1 s	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES	Majeur en traduction		
ECN 1311	4 A 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS	L'orientation Scientifique et technique comprend les segments 01 et 71, avec 42 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.		
ECN 1400	3 A 1 s	L'ECONOMIE QUEBECOISE	L'orientation Commerciale et économique comprend les segments 01 et 72, avec 42 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.		
ESP 1317	3 H 1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERIQUE 1	SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE		
HST 2904	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN	BLOC 71 A		OBLIGATOIRE
JOU 2310	3 AHE 1 j	ANALYSE DE L'ACTUALITE	TRA 2000	3 AH 1 j	18 CR.
LNG 1120	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE	TRA 2115	3 A 1 j	OUTILS INFORMATIQUES DES LANGAGIERS
PBT 1105	3 AHE 1 j	PUBLICITE : FONDEMENTS ET PRATIQUES	TRA 2210	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION
PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1	TRA 2250	3 A 1 j	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	TRA 2450	3 H 1 j	TERMINOLOGIE ET TERMINOGRAPHIE
PHI 1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT	TRA 2500	3 AH 1 j	TRADUCTION GENERALE
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC	TRA 2510	3 H 1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
REI 1210	3 AH 1 js	PRINCIPES DE GESTION	BLOC 71 B		OPTION
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 1075	3 H 1 j	ENGLISH WRITING AND TRANSLATION
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 2220	3 A 1 j	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 2520	3 A 1 j	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 2750	3 A 1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 2950	6 AHE 2 js	GENERAL TRANSLATION
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3075	3 A 1 j	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3150	3 H 1 j	TRADUCTION ET CULTURES
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3250	3 H 1 j	PROBLEMATIQUES DE LA TRADUCTION
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3265	3 A 1 j	LANGUES MEDICALE ET PHARMACOLOGIQUE
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3350	3 A 1 j	REDACTION AVANCEE
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3450	3 H 1 j	TERMINOL, AMENAGEMENT LINGUISTIQUE
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3560	3 H 1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3570	3 H 1 j	TRADUCTION MEDICALE ET PHARMACOLOG.
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3580	3 A 1 j	TRADUCTION LITTERAIRE
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3590	3 H 1 j	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3750	3 A 1 j	SPECIALIZED TRANSLATION
MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			TRA 3850	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION
L'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 01 A et 01 B durant sa première année ; aux blocs 01 C et 71 A ou 72 A durant sa deuxième année ; au bloc 01 D durant sa troisième année ; et au bloc 71 B ou 72 B durant ses deuxième et troisième années.					
Dans le bloc 01 B, l'étudiant ne peut suivre qu'un seul cours "English Composition", selon son test de classement.					
Les 9 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du département.					

BLOC 01 B				OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ALL	2010	3 A	1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2	
ALL	2110	3 H	1 j	TRADUCTION 1	
ESP	2536	3 A	1 j	GRAMMAIRE AVANCEE	
ESP	2540	3 A	1 j	VERSION 1	
TRA	1005	3 A	1 j	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT	
TRA	1400	3 A	1 j	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE	

BLOC 01 C				OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
TRA	2000	3 AH	1 j	OUTILS INFORMATIQUES DES LANGAGIERS	
TRA	2115	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION	
TRA	2210	3 A	1 j	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
TRA	2220	3 A	1 j	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
TRA	2250	3 A	1 j	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE	
TRA	2450	3 H	1 j	TERMINOLOGIE ET TERMINOGRAPHIE	
TRA	2510	3 H	1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
TRA	2520	3 H	1 j	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
TRA	3125	3 H	1 j	THEORIES CONTEMPOR. DE LA TRADUCTION	
TRA	3250	3 H	1 j	LANGUE ET TRADUCTION INFORMATIQUES	
TRA	3265	3 A	1 j	LANGUES MEDICALE ET PHARMACOLOGIQUE	
TRA	3560	3 H	1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.	
TRA	3570	3 H	1 j	TRADUCTION MEDICALE ET PHARMACOLOGIQUE	
TRA	3580	3 A	1 j	TRADUCTION LITTERAIRE	

SEGMENT 81 PROPRE A L'ORIENTATION TRADUCTION ALLEMAND-FRANCAIS

BLOC 81 A				OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ALL	3111	3 A	1 j	TRADUCTION 2	
ALL	3112	3 A	1 j	TRADUCTION 3	
ALL	3120	3 H	1 j	REDACTION 3	
ALL	3130	3 H	1 j	STYLISTIQUE COMPAREE	

BLOC 81 B				OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ALL	2200	3 A	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE ALLEMANDE	
ALL	2220	3 H	1 j	LE ROMANTISME ALLEMAND	
ALL	2221	3 H	1 j	JEUNE ALLEMAGNE ET REALISME POETIQUE	
ALL	2240	3 A	1 j	LA LITTERATURE DE 1880 A 1933	
ALL	2241	3 A	1 j	LA LITTERATURE DE 1933 AUX ANNEES 70	
ALL	2331	3 H	1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 1	
ALL	2332	3 H	1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 2	
ALL	3270	3 H	1 j	LE CLASSICISME DE WEIMAR	
ALL	3280	3 A	1 j	LITTERATURE CONTEMPORAINE	

SEGMENT 82 PROPRE A L'ORIENTATION TRADUCTION ESPAGNOL-FRANCAIS, FRANCAIS-ESPAGNOL

BLOC 82 A				OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ESP	2535	3 H	1 j	COMPOSITION 2	
ESP	2541	3 H	1 j	THEME 2	
ESP	2550	3 H	1 j	VERSION 2	
ESP	2900	3 H	1 j	ESPAGNOL SPECIALISE	
ESP	2910	3 H	1 j	STYLISTIQUE COMPAREE	

BLOC 82 B				OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ESP	1225	6 A	1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE: PANORAMA	
ESP	1325	3 H	1 j	LITTERAT. HISPANO-AMERIC.: PANORAMA	
ESP	1327	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 2	
ESP	2651	3 A	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1	
ESP	2652	3 H	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2	
ESP	3252	3 H	1 j	ROMAN ET THEATRE ESPAGNOLES DU 20E S.	
ESP	3324	3 A	1 j	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS	
ESP	3355	3 H	1 j	LITTERATURE HISPANO-AMERICAINE	
ESP	3537	3 H	1 j	ESPAGNOL MODERNE	
ESP	3540	3 H	1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE	
ESP	3550	3 H	1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE	

Année de transition

Baccalauréat de 120 crédits avec année de transition

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1010

Responsable : Marie-Andrée Bourdon

Renseignements : Tél. : (514) 343-7338

Télécopieur : (514) 343-6311

L'année de transition s'adresse aux étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'une autre province canadienne ou de certains pays étrangers. Elle leur permet de bien préparer leurs études dans la discipline de leur choix et d'obtenir un baccalauréat après quatre années d'études, comme dans leur province ou pays d'origine.

Cette année comporte 27 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Avec l'aide d'un conseiller pédagogique, l'étudiant choisit l'une ou l'autre de deux orientations : une **orientation sciences humaines et sociales** ou une **orientation sciences**. Les cours offerts sont des cours d'introduction ou d'acquisition de notions fondamentales de la discipline choisie et d'autres disciplines connexes ou pertinentes.

Au cours de l'année de transition, l'étudiant confirme son choix de programme de baccalauréat. S'il satisfait aux conditions de l'année de transition et maintient une moyenne cumulative de 2,0, il continue ensuite ses études dans le programme de baccalauréat de son choix — sous réserve du processus de sélection s'il s'agit d'un programme contingenté — ou alors dans un autre programme en vue du baccalauréat.

L'année de transition est gérée par le Service de gestion des études et des programmes facultaires.

Faculté de l'aménagement

Architecture

Baccalauréat 1-010-1-0

Information sur le programme :

Louis Pretty 343-2096

Information sur l'admission : 343-7076

Introduction

L'École d'architecture recherche des étudiants motivés par les aspects professionnels et culturels de l'architecture. Elle considère comme essentielles chez les candidats les qualités suivantes :

- aspirations intellectuelles, intérêt dans les arts et les sciences ;
- aptitudes marquées de visualisation spatiale, de représentation symbolique ainsi qu'un goût prononcé pour la création ;
- capacité de poser et résoudre les problèmes ; esprit critique cherchant à questionner la réalité contemporaine.

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou (103, 307)

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102 ;

ou

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

détenir un DEC professionnel en Technologie de l'architecture (221.01).

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 ou 10.1 ou 10.2 ou 10.3 énumérés ci-dessus ou l'équivalent.

1.2 Fournir, s'il y a lieu, un portfolio.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente sur le marché du travail et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.3 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a réussi un minimum de quarante-cinq (45) crédits de cours universitaires dans un programme d'architecture à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère d'admission.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École d'architecture en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience pertinente acquises sur le marché du travail. Le candidat doit présenter un portfolio de ses travaux personnels et son curriculum vitae.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres).

5.6 Le portfolio désigne une collection de documents produite par le candidat et démontrant des aptitudes en créativité. Les documents peuvent être par exemple des dessins, des esquisses, des photos ou des reproductions d'oeuvres diverses accompagnés par de courts textes. Le portfolio comporte également un curriculum vitae.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	228	159
Refus	31	50
Offres d'admission	99	61
Capacité d'accueil	47	33
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 25.692.		

Programme 1-010-1-0

Version 09

Baccalauréat en architecture

Ce programme comprend 120 crédits répartis comme suit : 82 crédits obligatoires (blocs 70 A et B) ; 32 crédits à option (blocs 70 C, D, E, F, Y) et 6 crédits au choix dont un minimum de 3 crédits hors faculté.

En ce qui concerne les crédits à option, ils sont distribués de la façon suivante : douze crédits dans le bloc 70 C (ateliers thématiques) ; trois crédits dans le bloc 70 D (Structure) ; deux crédits dans le bloc 70 E (Informatique) ; douze crédits dans le bloc 70 F (cours complémentaires en architecture : chaînes théories, personne-environnement et cadre social, construction, pratique et gestion, et communication et méthodes) et trois crédits dans le bloc 70 Y (cours complémentaires hors département).

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

38 CR.

ATELIERS OBLIGATOIRES

ARC 1011	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 1
ARC 1012	6 H 1 j	ATELIER DE DESIGN 2
ARC 2011	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 3
ARC 2012	6 H 1 j	ATELIER DE DESIGN 4
ARC 3012	6 AH 1 j	ATELIER EN TECHNIQUES
ARC 4010	2 AH 1 j	TRAVAIL DIRIGE PROJET FINAL
ARC 4011	6 AH 1 j	PROJET FINAL

BLOC 70 B OBLIGATOIRE

44 CR.

NOTIONS FONDAMENTALES**CHAINE THEORIES**

ARC 1103	2 A 1 j	INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE
ARC 2103	2 A 1 j	THEORIES DE LA FORME ARCHITECTURALE
ARC 3105	2 A 1 j	STRATEGIE DE DESIGN

CHAINE HISTOIRE

ARC 1101	3 A 1 j	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
ARC 3104	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUEBEC

CHAINE PERSONNE - ENVIRONNEMENT ET CADRE SOCIAL

ARC 2101	3 H 1 j	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
----------	---------	------------------------

CHAINE CONSTRUCTION

ARC 1321	3 H 1 j	CONSTRUCTION 1
ARC 2301	3 A 1 j	CLIMAT ET PHYSIQUE DU BATIMENT
ARC 2302	3 H 1 j	CONSTRUCTION 2
ARC 2321	3 H 1 j	STATIQUE ET RESISTANCE DES MATERIAUX
ARC 5314	3 A 1 j	MECANIQUE, ELECTRICITE & ECLAIRAGISME

CHAINE PRATIQUE ET GESTION

ARC 3621	2 A 1 j	SECURITE DU BATIMENT
ARC 4621	3 H 1 j	PRATIQUE ET GESTION

CHAINE COMMUNICATION ET METHODES

ARC 1211	2 A 1 j	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC 1212	2 A 1 j	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
ARC 2129	2 A 1 j	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 1

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.

ATELIERS THEMATIQUES

AME 3030	6 AH 1 j	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
ARC 3011	6 AH 1 j	ATELIER FORMES ET FONCTIONS

ARC 3013	6 AH 1 j	ATELIER EN ARCHITECTURE URBAINE
ARC 3014	6 AH 1 j	ATELIER TRIPYQUE

BLOC 70 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

STRUCTURE

ARC 4324	3 A 1 j	STRATEGIE STRUCTURALE
ARC 5307	3 A 1 j	CHARPENTE APPLIQUEE

BLOC 70 E OPTION

MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 4 CR.

INFORMATIQUE

ARC 2212	2 AHE 1 j	L'INFORMATIQUE EN ARCHITECTURE
ARC 2213	2 AHE 1 j	CAAO

BLOC 70 F OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.

COURS COMPLEMENTAIRES EN ARCHITECTURE**CHAINE THEORIES**

ARC 4102	3 H 1 j	ANALYSE DE L'ARCHITECT CONTEMPORAIN
----------	---------	-------------------------------------

CHAINE HISTOIRE

ARC 2102	3 A 1 j	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
ARC 2530	3 H 1 j	MONTREAL EN EVOLUTION
ARC 5111	3 AH 1 j	ETUDE AVANCEE EN HISTOIRE
ARC 5115	3 AH 1 j	IDEOLOGIES ET THEORIES EN ARCHITECT.
ARC 5116	2 A 1 j	RECHERCHE EN ARCHITECTURE QUEBECOISE

CHAINE PERSONNE - ENVIRONNEMENT ET CADRE SOCIAL

ARC 4106	3 A 1 j	CIRCULATION ET ORIENTATION
ARC 5107	2 H 1 j	INTERVENTIONS ET CONTROLES
ARC 5114	2 H 1 j	SYSTEMES D'HABITATION

CHAINE CONSTRUCTION

ARC 4327	3 H 1 j	REDACTION DE DEVIS
ARC 4328	3 A 1 j	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
ARC 5312	2 H 1 j	GESTION DE L'INDUSTRIALISATION
ARC 5317	3 H 1 j	ECLAIRAGISME ET ACOUTIQUE APPLIQUES

CHAINE PRATIQUE ET GESTION

ARC 5201	3 AH 1 j	PROCESSUS DE PLANIFICATION, REALISATION
ARC 5302	3 A 1 j	FINANCEMENT ET GESTION DES COUTS

CHAINE COMMUNICATION ET METHODES

ARC 2130	3 H 1 j	GEDMETRIE DESCRIPTIVE 2
ARC 5205	3 AH 1 j	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE
ARC 5208	3 A 1 j	TOPOLOGIE STRUCTURALE
ARC 5211	3 H 1 j	EXPRESSION PLASTIQUE
ARC 5212	3 AH 1 j	LABORATOIRE SPECIALISE EN CAAO

AUTRES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

ARC 5101	2 AHE 1 j	VOYAGE D'ETUDE EN ARCHITECTURE
ARC 5103	4 AHE 1 j	VOYAGE D'ETUDE EN ARCHITECTURE
ARC 5402	2 AHE 1 j	TRAVAUX DIRIGES EN ARCHITECTURE
ARC 5403	3 AHE 1 j	TRAVAUX DIRIGES EN ARCHITECTURE
ARC 5404	3 AHE 1 j	TRAVAUX DIRIGES EN AMENAGEMENT
ARC 5405	3 AHE 1 j	STAGE DE FORMATION DANS LA PRATIQUE

BLOC 70 Y OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

COURS COMPLEMENTAIRES HORS DEPARTEMENT

APA 3450	3 AH 1 j	ETUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
APA 5550	3 AH 1 j	ECLOGIE APPLIQUEE
DIN 1211	3 A 1 j	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A 1 j	ERGONOMIE
URB 1287	3 A 1 j	SOCIETES ET ESPACES URBAINS
URB 2332	3 A 1 j	ECONOMIE ET AMENAGEMENT

Architecture de paysage

Baccalauréat 1-020-1-0

Information sur le programme :

Johanne Roy 343-6887

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou (103, 307)

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102 ;

ou

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

détenir un des diplômes d'études collégiales professionnels (DEC) suivants :

Horticulture ornementale (153.03)

Aménagement forestier (190.01)

Technologie du bâtiment et des travaux publics (221.00)

Architecture (221.01)

Génie civil (221.02)

Techniques d'aménagement du territoire (222.01) ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 ou 10.1 ou 10.2 ou 10.3 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Fournir, s'il y a lieu, un portfolio.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente sur le marché du travail et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : architecture de paysage, *landscape architecture*.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Au moins 70 % des places sont accordées aux collégiens. Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École d'architecture de paysage en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail. La présentation d'un portfolio relié au domaine des arts et de l'aménagement, une lettre de motivation personnelle et trois (3) lettres de recommandation (employeurs ou professeurs) sont exigées pour l'étude du dossier. Le comité d'admission se réserve le droit de convoquer ces candidats à une entrevue.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres). Les cours se donnent aux sessions d'automne et d'hiver seulement.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	141	54
Refus	4	4
Offres d'admission	81	30
Capacité d'accueil	35	15
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	19.255	

Baccalauréat en architecture de paysage

Le programme du Baccalauréat en architecture de paysage comprend 120 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires dont 48 en ateliers ; un minimum de 27 crédits et un maximum de 39 crédits de cours d'approfondissement à option ; un minimum de 6 crédits et un maximum de 12 crédits de cours interdisciplinaires à option ; un minimum de 3 crédits et un maximum de 6 crédits de cours au choix qui doivent être pris hors faculté.

Les cours et les ateliers de chacun de ces ensembles sont regroupés en segment se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'architecture de paysage :

- a) Théorie et histoire de l'architecture de paysage ;
- b) Outils et techniques d'intervention ;
- c) Pratiques de l'architecture de paysage ;
- d) Dimensions socioculturelles des paysages ;
- e) Dimensions biophysiques des paysages.

Chacun de ces segments contient un bloc de cours obligatoire, de cours d'approfondissement et d'ouverture interdisciplinaire.

Les échanges interuniversitaires se limitent à la 5^e et à la 6^e session de cours, soit la 3^e année uniquement. Durant cette période, l'étudiant doit s'inscrire à des ateliers dont les thèmes et les savoirs abordent le projet urbain et le projet rural.

SEGMENT 01 THEORIE ET HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE**BLOC 01 A OBLIGATOIRE**

6 CR.

FORMATION DE BASE

APA 1100	3 A 1 j	ARCHITECTURE DE PAYSAGE:INTRODUCTION
APA 1101	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCH. DE PAYSAGE

BLOC 01 B OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

APPROFONDISSEMENT

APA 1102	3 AH 1 j	HIST. DE LA COMPOSITION DES JARDINS
APA 3150	3 AH 1 j	HISTOIRE ET THEORIE DU PAYSAGE
APA 3151	3 AH 1 j	FIGURATION EN ARCH. DE PAYSAGE
APA 4150	3 AH 1 j	PROBLEMATIQUE ET ENJEUX DU PAYSAGE

BLOC 01 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

AME 3231	3 A 1 j	ETHIQUE APPLIQUEE A L'AMENAGEMENT
ARC 1101	3 A 1 j	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
ARC 1103	2 A 1 j	INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE
ARC 2102	3 A 1 j	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
ARC 2530	3 H 1 j	MONTREAL EN EVOLUTION
ARC 3104	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUEBEC
DIN 1210	3 H 1 j	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL
DIN 3211	3 AH 1 j	THEORIES DU DESIGN
GEO 3212	3 AH 1 j	GRANDES REGIONS METROPOLITAINES
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2062	3 H 1 j	LE DESIGN MODERNE
HAR 3220	3 H 1 j	L'ART ACTUEL
URB 1002	3 H 1 j	MORPHOLOGIE URBAINE
URB 2071	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 3171	3 A 1 j	COURANTS THEORIQUES EN PLANIFICATION

SEGMENT 02 OUTILS ET TECHNIQUES D'INTERVENTION**BLOC 02 A OBLIGATOIRE**

18 CR.

FORMATION DE BASE

APA 1200	3 A 1 j	DESSIN ET COMMUNICATION
APA 1201	3 AH 1 j	NIVELLEMENT ET DRAINAGE
APA 2200	3 AH 1 j	MATERIAUX ET ASSEMBLAGE
APA 2201	3 AH 1 j	CONSTRUCTION ET GENIE DU SITE
APA 3200	3 AH 1 j	METHODOLOGIE ET PROCESSUS
APA 4200	3 AH 1 j	PRATIQUE PROFESSIONNELLE

BLOC 02 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 16 CR.

APPROFONDISSEMENT

APA 1250	3 AH 1 j	DESSIN TECHNIQUE ET DEVIS
APA 2251	3 AH 1 j	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE
APA 2252	3 H 1 j	PROJECTIONS ET LANGAGES GRAPHIQUES
APA 3250	3 AH 1 j	GEOMATIQUE ET PAYSAGE
APA 3251	3 AH 1 j	ANALYSE VISUELLE
APA 3253	3 AH 1 j	VISUALISATION ET SIMUL DU PAYSAGE
APA 5250	1 AHE 1 j	STAGE D'ARPENTAGE

BLOC 02 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

AME 1212	3 A 1 j	EXPRESSION 2 ET 3D
AME 2230	3 AH 1 j	MATHEMATIQUES ET AMENAGEMENT
ARC 1211	2 A 1 j	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC 2129	2 A 1 j	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 1
ARC 5314	3 A 1 j	MECANIQUE, ELECTRICITE & ECLAIRAGISME
ARC 5317	3 H 1 j	ECLAIRAGISME ET ACOUTIQUE APPLIQUES
CRE 1910	3 AHE 1 j	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION
DIN 1110	3 AH 1 j	INFOGRAPHIE 1
DIN 1120	3 AH 1 j	INFOGRAPHIE 2
DIN 1211	3 A 1 j	FORME ET COULEUR
DIN 3131	3 AH 1 j	MULTIMEDIA
FRA 1959G	3 AHE 1 j	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
GEO 1532	3 AH 1 j	CARTOGRAPHIE
IFT 1800	3 AHE 1 j	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE 1 j	INITIATION A LA PROGRAMMATION
URB 1141	3 H 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE STATISTIQUE
URB 2061	3 A 1 j	METH. ET TECHN. D'ENQUETE URBAINE

SEGMENT 03 PRATIQUES DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE**BLOC 03 A OBLIGATOIRE**

36 CR.

FORMATION DE BASE

APA 1300	6 A 1 j	LECTURE ET CONCEPTION DU PAYSAGE
APA 1301	6 A 1 j	DEMARCHES PAYSAGERES
APA 2300	6 H 1 j	DESIGN DES ESPACES RESIDENTIELS
APA 2301	6 H 1 j	ESPACE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
APA 4300	6 AH 1 j	PROCESSUS ET DESIGN
APA 4301	6 AH 1 j	PROJET DE FIN D'ETUDE

BLOC 03 B OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 21 CR.

APPROFONDISSEMENT

AME 3030	6 AH 1 j	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
APA 2350	3 AH 1 j	DESIGN AVEC LES VEGETAUX
APA 3350	1 A 1 j	INTROD. A L'AMENAGEMENT REGIONAL
APA 3351	6 A 1 j	ESPACE REGIONAL
APA 3352	6 H 1 j	AMENAGEMENT DU PAYSAGE URBAIN
APA 3353	6 H 1 j	ATELIER DE DESIGN HORS DEPARTEMENT
APA 3354	3 AH 1 j	RESTAURATION PARCS ET JARDINS
APA 4350	2 A 1 j	INTRODUCT. AU PROJET DE FIN D'ETUDE

BLOC 03 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

URB 1024	3 A 1 j	URBANISME ET SYSTEME JURIDIQUE
URB 2015	3 A 1 j	PLANIFICATION TERRITORIALE
URB 3015	3 H 1 j	VILLES, REGIONS ET GLOBALISATION
URB 3111	3 H 1 j	URBANISME ET GESTION MUNICIPALE

SEGMENT 04 DIMENSIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES**BLOC 04 A OBLIGATOIRE**

3 CR.

FORMATION DE BASE

APA 2400	3 AH 1 j	VALEURS PSYCHOSOCIALES EN PAYSAGE
----------	----------	-----------------------------------

BLOC 04 B OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

APPROFONDISSEMENT

APA 3450	3 AH 1 j	ETUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
APA 4450	3 AH 1 j	MYTHES, SYMBOLES ET PAYSAGES

BLOC 04 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 1950	3 A 1 j	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE

est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Le portfolio est étudié par le jury de sélection qui s'intéresse au contenu des documents soumis, à leur présentation graphique de même qu'au cheminement suivi par le candidat.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC) et de la qualité du portfolio en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

portfolio : 50 %

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École de design industriel en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail, du portfolio et de l'entrevue d'admission, s'il y a lieu.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 L'un ou l'autre des cours Psychologie 202, 205, 213, 305 peut être accepté comme substitut aux cours Psychologie 101 ou Psychologie 102.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.8 Il comporte un minimum de 90 crédits (6 trimestres).

5.9 Le portfolio désigne une collection de documents de la facture propre du candidat faisant état de travaux réalisés et démontrant des aptitudes à travailler dans le domaine du design industriel. Les documents peuvent être par exemple des dessins, des esquisses, des photos, des diapositives, des œuvres originales (ou leur reproduction), des compositions, des présentations d'activités, des réalisations. Le portfolio comporte également un curriculum vitae d'une page seulement. Le portfolio ne doit pas dépasser les dimensions suivantes : 42,0 cm X 59,4 cm X 2,5 cm d'épaisseur. Les documents sont déposés ou envoyés par la poste à l'École de design industriel avant le 15 avril. Les documents soumis seront remis à la rentrée ou retournés par la poste.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	31	33
Refus	0	1
Offres d'admission	29	21

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 19.233.

Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 81 crédits obligatoires et 9 crédits à option. Il est centré sur la résolution de problèmes ; aussi, 36 crédits, soit 40 % des crédits du programme, sont consacrés à des ateliers.

L'ensemble de ces cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur :

1. Histoire et théories du design d'intérieur (15 crédits obligatoires et 3 crédits à option) ;
2. Création et design d'intérieur (39 crédits obligatoires) ;
3. Connaissances techniques et professionnelles (18 crédits obligatoires et de 3 à 6 crédits à option) ;
4. Communication (9 crédits obligatoires) ;
5. Stage (de 0 à 3 crédits à option).

SEGMENT 01 HISTOIRE ET THEORIES DU DESIGN D'INTERIEUR

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
DEI 1214	3 H 1 js	FONDEMENTS CONCEPTUELS
DEI 1511	3 H 1 js	HISTOIRE DU DESIGN D'INTERIEUR
DIN 1211	3 A 1 j	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A 1 j	ERGONOMIE
DIN 3325	3 AH 1	COULEUR ET LUMIERE EN DESIGN INDUST.

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ARC 1102	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
ARC 2101	3 H 1 j	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
ARC 2103	2 A 1 j	THEORIES DE LA FORME ARCHITECTURALE
ARC 3104	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUEBEC
ARC 3105	2 A 1 j	STRATEGIE DE DESIGN
DIN 3211	3 AH 1 j	THEORIES DU DESIGN

SEGMENT 02 CREATION ET DESIGN D'INTERIEUR

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	39 CR.
ARC 1011	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 1
ARC 3011	6 AH 1 j	ATELIER FORMES ET FONCTIONS
DEI 1000	3 H 1 s	INTRODUCTION AU DESIGN D'INTERIEUR
DEI 1017	6 A 1 js	ATELIER 1 EN DESIGN D'INTERIEUR
DEI 2000	6 AH 1 j	ATELIER 2 EN DESIGN D'INTERIEUR
DEI 2100	6 AH 1 j	ATELIER 3 EN DESIGN D'INTERIEUR
DIN 3010	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 4

SEGMENT 03 CONNAISSANCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

BLOC 03 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
ARC 2301	3 A 1 j	CLIMAT ET PHYSIQUE DU BATIMENT
ARC 4328	3 A 1 j	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
ARC 5314	3 A 1 j	MECANIQUE, ELECTRICITE & ECLAIRAGISME
DEI 1003	3 A 1 j	PRATIQUES DU DESIGN D'INTERIEUR
DEI 1330	3 A 1 j	MATERIAUX ET METHODES
DIN 3333	3 AH 1 j	TEXTILES

BLOC 03 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ARC 4621	3 H 1 j	PRATIQUE ET GESTION
ARC 5317	3 H 1 j	ECLAIRAGISME ET ACOUTIQUE APPLIQUES
DIN 1321	3 AH 1 j	MATERIAUX 1: BOIS ET AUTRES MATERIAUX
DIN 2323	3 AH 1 j	MATERIAUX 2: MATERIAUX METALLIQUES
EDP 2001	3	ENTREPRENEURSHIP, DEMARRAGE ENTREPR.

SEGMENT 04 COMMUNICATION VISUELLE

BLOC 04 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
AME 1212	3 A 1 j	EXPRESSION 2 ET 3D
DEI 2013	3 AHE 1 js	CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR
DIN 2130	3 AH 1 j	TECHNIQUES DE PRESENTATION GRAPHIQUE

SEGMENT 71 STAGE

BLOC 71 A OPTION
DEI 4200 3 AHE 1 js STAGE

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

Design d'intérieur

Certificat 1-016-5-0

Information sur le programme :

Pierre-Richard Bisson

343-6091

Information sur l'admission :

343-7076

Note : Le programme n'est pas offert en 1999-2000.**1 Conditions d'admissibilité**

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en design d'intérieur ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience de travail appropriées à ce programme.

1.2 Présenter, s'il y a lieu, un portfolio.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC en design d'intérieur ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire et qui possède des connaissances et une expérience de travail appropriées à ce programme à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et qui n'a ni le DEC en design d'intérieur, ni une formation scolaire équivalente.

2.4 Candidature particulière : toute personne qui possède une formation équivalente à un DEC en design d'intérieur ou qui possède des connaissances et une expérience de travail appropriées à ce programme.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection**4.1 Pour les collégiens**

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Les candidats retenus peuvent être invités à présenter un portfolio lorsque leur dossier scolaire n'est pas excellent.

Les dossiers sont étudiés en tenant compte de la scolarité et, dans certains cas, du portfolio.

4.2 Pour les autres catégories

Après présélection des dossiers, les candidats retenus sont invités à présenter un portfolio.

Les dossiers sont étudiés en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et du portfolio.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel, mais la durée maximale pour compléter le programme est de quatre (4) ans.

5.4 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.5 Peuvent être considérés comme une formation scolaire équivalente : deux (2) années complétées au baccalauréat en architecture ou en design de l'environnement ; le DEC en techniques de l'architecture plus une année d'études au baccalauréat en architecture ou en design de l'environnement ; le DEC en esthétique de présentation ou le DEC en techniques de l'architecture avec au moins deux (2) années d'expérience en design d'intérieur.

5.6 L'expérience de travail appropriée se réfère plus spécifiquement à l'aménagement intérieur et à la pratique du design.

Programme 1-016-5-0

Version 01

Certificat en design d'intérieur

Ce programme de perfectionnement relevant de l'École d'architecture et auquel participe l'École de design industriel vise à offrir un perfectionnement à une diversité de clientèles, notamment titulaires d'un diplôme d'études collégiales en design d'intérieur et aux professionnels en design d'intérieur désireux de renouveler leur formation et de diversifier leurs connaissances.

Les étudiants réguliers des programmes d'architecture, d'architecture de paysage et de design industriel peuvent y suivre certains cours.

Le programme est régi par le Règlement pédagogique de la Faculté. Les articles suivants constituent des règles propres à ce certificat.

Conditions d'admissibilité

Admissibilité à titre d'étudiant régulier : les candidats devront se soumettre aux dispositions décrites à l'article 2.2 du Règlement pédagogique de la Faculté de l'aménagement.

Conditions particulières

a) être titulaire du diplôme d'études collégiales en design d'intérieur ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente

ou

b) avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi.

Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres dans le cas d'une inscription à plein temps. La durée maximale est de quatre ans.

Ce programme totalise 30 crédits, dont 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix. Les crédits à option doivent être suivis à raison d'un minimum d'un cours dans chacun des blocs 70 B, 70 D, 70 E et 70 F.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

12 CR.

THEORIE, HISTOIRE ET ATELIER

DEI 1017	6 A	1 js	ATELIER 1 EN DESIGN D'INTERIEUR
DEI 1214	3 H	1 js	FONDEMENTS CONCEPTUELS
DEI 1511	3 H	1 js	HISTOIRE DU DESIGN D'INTERIEUR

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 5 CR.
ARTS ET CREATION		
AME 1212	3 A 1 j	EXPRESSION 2 ET 3D
ARC 1103	2 A 1 j	INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE
CRE 1910	3 AHE 1 js	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
THEORIE		
ARC 2101	3 H 1 j	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
ARC 2103	2 A 1 j	THEORIES DE LA FORME ARCHITECTURALE
ARC 4106	3 A 1 j	CIRCULATION ET ORIENTATION
DIN 1211	3 A 1 j	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A 1 j	ERGONOMIE
DIN 3211	3 AH 1 j	THEORIES DU DESIGN
BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 6 CR.
CONNAISSANCES TECHNIQUES		
ARC 5314	3 A 1 j	MECANIQUE,ELECTRICITE & ECLAIRAGISME
ARC 5317	3 H 1 j	ECLAIRAGISME ET ACOUSTIQUE APPLIQUES
DEI 1330	3 A 1 j	MATERIAUX ET METHODES
BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 6 CR.
HABILETE EN COMMUNICATION		
ARC 1211	2 A 1 j	DESSIN ET COMMUNICATION
DIN 1110	3 AH 1 j	INFOGRAPHIE 1
DIN 3131	3 AH 1 j	MULTIMEDIA
BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PROFESSION		
DEI 1000	3 H 1 s	INTRODUCTION AU DESIGN D'INTERIEUR
DEI 1003	3 A 1 j	PRATIQUES DU DESIGN D'INTERIEUR
HEC 3019	3 AHE 1 j	INTRODUCTION AU MARKETING
BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
HISTOIRE		
ARC 1101	3 A 1 j	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE

Design des jardins

Mineur 1-021-4-0

Information sur le programme :

Johanne Roy 343-6887

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme, et présenter un portfolio.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour le trimestre d'automne et le 1^{er} février pour le trimestre d'hiver.

Programme 1-021-4-0

Version 00

Mineur en design des jardins

Ce programme court vise à offrir à une large clientèle étudiante et à des professionnels de l'aménagement (urbanistes, architectes, designers, architectes d'intérieur) une formation dans l'aménagement des jardins résidentiels. Cette formation livre les connaissances fondamentales dans le design des jardins et initie un domaine d'interventions plus large, soit l'architecture de paysage et l'horticulture. Ce programme met l'emphasis sur la compréhension des problématiques d'aménagement résidentiel extérieur et sur la conception et la mise en œuvre des projets à cette échelle d'intervention. Les objectifs spécifiques de formation sont de sensibiliser et d'initier les étudiants à l'histoire des jardins, à la composition, à la construction, à l'entretien des jardins et aux sciences horticole et biologique.

Cette formation, combinée avec d'autres mineurs de la Faculté des arts et des sciences et avec des certificats de la Faculté de l'éducation permanente, peut mener à la réalisation d'un programme de premier cycle en sciences appliquées. Elle peut aussi offrir un passage vers une formation professionnelle spécialisée en architecture de paysage (réf. : Baccalauréat et M.Sc.A. Aménagement, option Paysage).

Le programme comporte 30 crédits dont 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

SEGMENT 01 HISTOIRE ET AMENAGEMENT DES JARDINS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
FORMATION DE BASE	APA 1102 3 AH 1 j	HIST. DE LA COMPOSITION DES JARDINS

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
APPROFONDISSEMENT	APA 1100 3 A 1 j	ARCHITECTURE DE PAYSAGE:INTRODUCTION
	APA 1101 3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCH. DE PAYSAGE

SEGMENT 02 DESIGN ET CONSTRUCTION DES JARDINS

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
FORMATION DE BASE	APA 1200 3 A 1 j APA 2300 6 H 1 j	DESSIN ET COMMUNICATION DESIGN DES ESPACES RESIDENTIELS

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
APPROFONDISSEMENT	APA 1201 3 AH 1 j APA 1250 3 AH 1 j APA 2200 3 AH 1 j APA 2350 3 AH 1 j	NIVELLEMENT ET DRAINAGE DESSIN TECHNIQUE ET DEVIS MATERIAUX ET ASSEMBLAGE DESIGN AVEC LES VEGETAUX

SEGMENT 03 SCIENCES HORTICOLE ET BILOGIQUE

BLOC 03 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
FORMATION DE BASE	APA 1500 3 A 1 j APA 3550 3 AH 1 j	IDENTIFICATION DES VEGETAUX HORTICULTURE

BLOC 03 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
APPROFONDISSEMENT	APA 4550 3 AH 1 j BIO 1803 3 H 1 js	GENIE ET PHYTORESTAURATION ECOLOGIE GENERALE

Design industriel

Baccalauréat 1-014-1-0

Information sur le programme :

Albert Leclerc 343-7454

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou (103, 307)

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102 ;

ou

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

détenir un DEC professionnel en Techniques de design industriel (570.07) ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 ou 10.1 ou 10.2 ou 10.3 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Présenter un portfolio de ses œuvres, un curriculum vitae et une lettre de motivation personnelle.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École de design industriel.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : design industriel, création industrielle, esthétique industrielle, *industrial design, product design*.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une

expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

Une présélection est faite, s'il y a lieu, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Le portfolio est étudié par le jury de sélection qui s'intéresse au contenu des documents soumis, à leur présentation graphique de même qu'au cheminement suivi par le candidat.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC) et de la qualité du portfolio en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

portfolio : 50 %

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École de design industriel en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail, du portfolio et de l'entrevue d'admission, s'il y a lieu.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 L'un ou l'autre des cours Psychologie 101, 202, 205, 213, 305 peut être accepté comme substitut au cours Psychologie 102.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.8 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres).

5.9 Le portfolio désigne une collection de documents de la facture propre du candidat faisant état de travaux réalisés et démontrant des aptitudes à travailler dans le domaine du design industriel. Les documents peuvent être par exemple des dessins, des esquisses, des photos, des diapositives, des œuvres originales (ou leur reproduction), des compositions, des présentations d'activités, des réalisations. Le portfolio comporte également un curriculum vitae d'une page seulement. Le portfolio ne doit pas dépasser les dimensions suivantes : 42,0 cm X 59,4 cm X 2,5 cm d'épaisseur. Les documents sont déposés ou envoyés par la poste à l'École de design industriel avant le 15 avril. Les documents soumis seront remis à la rentrée ou retournés par la poste.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	175	73
Refus	59	30
Offres d'admission	59	28
Capacité d'accueil	42	18
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20.000.		

Programme 1-014-1-0

Version 00

**Baccalauréat en design :
orientation design industriel**

Le programme comprend un minimum de 120 crédits répartis comme suit : 98 crédits obligatoires, 19 crédits à option et 3 crédits au choix hors faculté. 48 des 98 crédits obligatoires sont consacrés à des ateliers de design. Les autres crédits obligatoires, de même que l'ensemble des crédits à option, portent sur les sujets suivants : communication, théories, technologies, gestion, culture générale et stages.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 48 CR.**ATELIERS DE DESIGN**

DIN 1030	3 A 1 j	ATELIER PREPARATOIRE
DIN 1040	3 H 1 j	ATELIER DE DESIGN 1
DIN 2010	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 2
DIN 2020	6 H 1 j	ATELIER DE DESIGN 3
DIN 3010	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 4
DIN 3020	6 H 1 j	ATELIER DE DESIGN 5
DIN 4010	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 6
DIN 4011	3 A 1 j	ATELIER PREPARATOIRE AU PROJET FINAL
DIN 4020	9 H 1 j	PROJET FINAL

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 9 CR.**COMMUNICATION 1**

DIN 1110	3 AH 1 j	INFOGRAPHIE 1
DIN 1120	3 AH 1 j	INFOGRAPHIE 2
DIN 2130	3 AH 1 j	TECHNIQUES DE PRÉSENTATION GRAPHIQUE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 12 CR.**COMMUNICATION 2**

AME 1212	3 A 1 j	EXPRESSION 2 ET 3D
ARC 1211	2 A 1 j	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC 2130	3 H 1 j	GEOMÉTRIE DESCRIPTIVE 2
DIN 2110	3 AH 1 j	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUÉE
DIN 2131	3 AH 1 j	LE GRAPHISME ET LE PROCESSUS CRÉATEUR
DIN 3131	3 AH 1 j	MULTIMEDIA
GIN 3020	2 AHE 1 j	COMMUNICATION GRAPHIQUE

BLOC 70 D OBLIGATOIRE 20 CR.**THEORIES**

ARC 2129	2 A 1 j	GEOMÉTRIE DESCRIPTIVE 1
DIN 1210	3 H 1 j	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL
DIN 1211	3 A 1 j	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 AH 1 j	ERGONOMIE
DIN 2220	3 AH 1 j	MÉTHODOLOGIE DU DESIGN
DIN 3211	3 AH 1 j	THEORIES DU DESIGN
DIN 3212	3 A 1 j	PSYCHOMÉTRIE APPLIQUÉE AU DESIGN

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**THEORIE**

DIN 3230	3 AH 1 j	USAGERS, PERCEPTION ET COGNITION
DIN 3235	3 AH 1 j	SANTÉ, SÉCURITÉ ET DESIGN INDUSTRIEL
DIN 3325	3 AH 1 j	COULEUR ET LUMIÈRE EN DESIGN INDUST.

BLOC 70 F OBLIGATOIRE

18 CR.

TECHNOLOGIES 1

DIN 1310	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MATERIAUX
DIN 1321	3 AH 1 j	MATERIAUX 1:BOIS ET AUTRES MATERIAUX
OIN 2321	3 A 1 j	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATERIAUX
DIN 2322	3 AH 1 j	MATERIAUX 3:MATERIAUX POLYMERIQUES
DIN 2323	3 AH 1 j	MATERIAUX 2:MATERIAUX MÉTALLIQUES
DIN 3332	3 AH 1 j	ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

BLOC 70 G OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

TECHNOLOGIES 2

DIN 3330	3 AH 1 j	STRUCTURE DES OBJETS ET MÉCANISMES
DIN 3333	3 AH 1 j	TEXTILES
DIN 3334	3 AH 1 j	CFAO
GIN 3015	3 AH 1 j	INGÉNIERIE DU PRODUIT

BLOC 70 H OBLIGATOIRE

3 CR.

GESTION 1

DIN 4420	3 H 1 j	PRATIQUE PROFESSIONNELLE
----------	---------	--------------------------

BLOC 70 I OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

GESTION 2

URB 2332	3 A 1 j	ECONOMIE ET AMÉNAGEMENT
----------	---------	-------------------------

BLOC 70 J OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

GESTION 3

AME 3030	6 AH 1 j	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
DIN 3431	3 AH 1 j	GESTION DE PROJET
GIN 3017	3 AH 1 j	ENTREPRENEURSHIP ET GESTION ENTREPR.
HEC 3019	3 AHE 1 j	INTRODUCTION AU MARKETING

BLOC 70 K OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

CULTURE GÉNÉRALE

AME 2230	3 AH 1 j	MATHÉMATIQUES ET AMÉNAGEMENT
AME 3231	3 A 1 j	ÉTHIQUE APPLIQUÉE À L'AMÉNAGEMENT
APA 1101	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCH. DE PAYSAGE
APA 1200	3 A 1 j	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC 1101	3 A 1 j	HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
ARC 2101	3 H 1 j	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
ARC 3104	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUÉBEC
ARC 5208	3 A 1 j	TOPOLOGIE STRUCTURALE
CRE 1910	3 AHE 1 j	RESOLUTION DE PROBLÈMES ET IDEATION
DEI 1511	3 H 1 j	HISTOIRE DU DESIGN D'INTÉRIEUR
FRA 1959G	3 AHE 1 j	ATELIER DE FRANÇAIS ÉCRIT
GIN 3021	2 AH 1 j	HISTOIRE DES SCI. ET TECHN. MODERNES
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
HAR 2062	3 H 1 j	LE DESIGN MODERNE
PBC 1040	2 A 1 j	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
URB 2071	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

BLOC 70 L OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.

STAGE

DIN 3631	2 AH 1 j	STAGE
DIN 3632	2 AH 1 j	STAGE

BLOC 70 M OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

UNITES D'APPROFONDISSEMENT DIRIGÉ

DIN 5010	1 AH 1 j	TRAVAIL DIRIGÉ DESIGN INDUSTRIEL 1
DIN 5011	2 AH 1 j	TRAVAIL DIRIGÉ DESIGN INDUSTRIEL 2
DIN 5012	3 AH 1 j	TRAVAIL DIRIGÉ DESIGN INDUSTRIEL 3

Urbanisme

B. Sc. spécialisé 1-025-1-0

Information sur le programme :

Lise Massé 343-5699

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.9 ou 10.2 ou 10.3 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, dans un des programmes universitaires suivants : urbanisme, études urbaines, *urban planning, city and regional planning*.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Au moins 70 % des places sont accordées aux collégiens. Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'Institut d'urbanisme en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 90 crédits (6 trimestres).

5.6 Par expérience pertinente, il faut entendre une expérience en urbanisme ou en aménagement du territoire, dans un service d'urbanisme ou sous la direction d'un urbaniste professionnel.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	147	50
Refus	7	6
Offres d'admission	63	26
Capacité d'accueil	47	18
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	20.305	

Programme 1-025-1-0

Version 06

B.Sc. spécialisé en urbanisme

Le programme comprend un minimum de 90 crédits répartis comme suit : 69 crédits de cours et d'ateliers obligatoires, 15 crédits de cours et d'ateliers à option et 6 crédits de cours au choix, dont 3 crédits doivent être pris hors département.

Les cours de chacun de ces ensembles sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme : 1) **Connaissance de l'urbain** : synthèse de l'apport de diverses disciplines des sciences humaines ; 2) **Intervention sur l'urbain** : méthodes, instruments et modèles associés à l'intervention en urbanisme ; 3) **Techniques de l'urbain** : méthodologies d'analyse, de gestion et de représentation de l'espace.

SEGMENT 01

BLOC 01 A OBLIGATOIRE

CONNAISSANCE DE L'URBAIN 1

URB 1002	3	H	1	MORPHOLOGIE URBAINE
URB 1287	3	A	1	SOCIETES ET ESPACES URBAINS
URB 2071	3	A	1	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 2332	3	A	1	ECONOMIE ET AMENAGEMENT
URB 3015	3	H	1	VILLES, REGIONS ET GLOBALISATION

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 3 CR.
CONNAISSANCE DE L'URBAIN 2 URB 4030	3 H 1	URBANISATION ET URB. DANS LES PED

SEGMENT 02

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	33 CR.
-----------	-------------	--------

INTERVENTION SUR L'URBAIN 1

URB 1011	3 A 1	ATELIER 1
URB 1024	3 A 1	URBANISME ET SYSTEME JURIDIQUE
URB 1051	3 H 1	ATELIER 2
URB 2015	3 A 1	PLANIFICATION TERRITORIALE
URB 2042	3 H 1	ANALYSE DE PROJETS URBAINS
URB 2046	3 H 1	OUTILS JURIDIQUES EN URBANISME
URB 2092	3 A 1	ATELIER 3
URB 2191	6 H 1	ATELIER 4
URB 3111	3 H 1	URBANISME ET GESTION MUNICIPALE
URB 3171	3 A 1	COURANTS THEORIQUES EN PLANIFICATION

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 15 CR.
-----------	--------	------------------------------

INTERVENTION SUR L'URBAIN 2

AME 3231	3 A 1	ETHIQUE APPLIQUEE A L'AMENAGEMENT
URB 4023	3 H 1	DEVELOPPEMENT LOCAL ET URBANISME
URB 4045	3 H 1	POLITIQUES ET PROJETS D'HABITATION
URB 4161	3 A 1	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET URB.
URB 4201	3 E 1	PATRIMOINE URBAIN

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	-----------------------------

INTERVENTION SUR L'URBAIN 3

URB 4002	3 AHE 1	TRAVAIL DIRIGE
URB 4003	3 AHE 1	LABORATOIRE D'ACTIVITES SPECIALISEES
URB 4004	3 AHE 1	STAGE

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	-----------------------------

INTERVENTION SUR L'URBAIN 4

AME 3030	6 AH 1	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
URB 3091	6 A 1	ATELIER 5

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	21 CR.
-----------	-------------	--------

TECHNIQUES DE L'URBAIN 1

URB 1015	3 H 1	REPRESENTATION VISUELLE DE LA VILLE
URB 1081	3 A 1	INSTRUMENTATION D'URBANISME
URB 1141	3 H 1	TECHNIQUES D'ANALYSE STATISTIQUE
URB 1401	3 A 1	SYSTEMES D'INFORMATION EN URBANISME
URB 1402	3 H 1	GEOMATIQUE URBAINE
URB 2061	3 A 1	METH. ET TECHN. D'ENQUETE URBAINE
URB 3384	3 H 1	METHODES D'ANALYSE URBAINE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	-----------------------------

TECHNIQUES DE L'URBAIN 2

APA 2251	3 AH 1	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE
URB 4220	3 H 1	EQUIPEMENTS ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURE
URB 4401	3 A 1	MODELISATION SPATIALE EN URBANISME

Urbanisme

Mineur 1-025-4-0

Information sur le programme :

Lise Massé 343-5699

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.9 ou 10.2 ou 10.3 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour le trimestre d'automne et le 1^{er} février pour le trimestre d'hiver.

Mineur en urbanisme

Le programme a été composé à partir de cours du programme de baccalauréat spécialisé en urbanisme choisis pour la plupart dans les blocs **Connaissance de l'urbain et Intervention sur l'urbain**.

Le programme comporte 30 crédits dont 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 12 CR.

CONNAISSANCE DE L'URBAIN

URB 1002	3 H 1	MORPHOLOGIE URBAINE
URB 1287	3 A 1	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2071	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 4030	3 H 1	URBANISATION ET URBANISME DANS LES PED.

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.

CADRE D'INTERVENTION SUR L'URBAIN

URB 1024	3 H 1 j	UTIL. SOL & CONTEXTE INSTIT. & JURID
URB 2015	3 H 1	METHODES DE PLANIF. EN AMEN. ET URB.
URB 2046	3 A 1	INTERVENTION EN URB. & MOYENS JURID.
URB 2332	3 A 1	ECONOMIE ET AMENAGEMENT
URB 3015	3 H 1	VILLES, REGIONS ET GLOBALISATION
URB 3171	3 A 1	COURANTS THEORIQUES EN PLANIFICATION

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

DOMAINES D'INTERVENTION SUR L'URBAIN

APA 3450	3 AH 1 j	ETUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
ARC 2102	3 A 1 j	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
URB 4023	3 A 1	DEVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME
URB 4045	3 H 1	POLIT D'HABITATION & PRATIQUES IMMOB
URB 4161	3 H 1	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.
URB 4201	3 E 1	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE URBAIN
URB 4220	3 H 1	EQUIPEMENTS & RESEAUX D'INFRASTR URB

Faculté des sciences de l'éducation

Éducation préscolaire et enseignement primaire

Baccalauréat en éducation 1-820-1-0

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir le test de français Laval-Montréal (TFLM).

1.3 À la demande de la Faculté, se présenter à une ou à des entrevues.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de vingt-quatre (24) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.6 Détenteur d'un brevet.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Pour les universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le comité de gestion du programme.

5 Remarques

5.1 Les candidats qui, à la date de la convocation au TFLM, auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. Ceux qui, à la date de la convocation, seront en voie de compléter un DEC pour l'obtention duquel ils devront réussir l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, ne seront pas convoqués au TFLM : les candidats admis devront détenir le DEC, et avoir réussi l'épreuve uniforme de français, pour le 15 septembre.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seu-

lement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.4 Les étudiants admis à ce programme devront se soumettre à une épreuve diagnostique afin de déterminer s'ils doivent suivre un cours de mise à niveau en français et/ou en mathématiques.

5.5 Les cours sont offerts le jour.

5.6 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.7 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	1399	396
Refus	395	129
Offres d'admission	460	142
Capacité d'accueil	158	46
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	25.872	

Programme 1-820-1-0

Version 07

B.Ed. éducation préscolaire et enseignement primaire

Ce programme totalise 124 crédits soit 106 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 0 crédit de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	106 CR.
DID 1100	1.5 AHE 1	LES SCIENCES HUMAINES AU PRIMAIRE
DID 1110	1.5 AHE 1	LES SCIENCES DE LA NATURE AU PRIM.
DID 1201	3 AHE 1	LE FRANÇAIS AU PRESCOLAIRE/PRIMAIRE
DID 1500	3 AHE 1	LES MATHÉMATIQUES AU PRIMAIRE
DID 1900	3 AHE 1	LES ARTS ENSEIGNÉS A L'ÉCOLE
DID 2105	3 AHE 1	DID. DES SCIENCES HUMAINES AU PRIM.
DID 2110	3 AHE 1	DIDACTIQUE DES SCIENCES DE LA NATURE
DID 2201	3 AHE 1	DIDACTIQUE DU FRANÇAIS 1
DID 2500	3 AHE 1	DIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES 1
DID 3201	3 AHE 1	DIDACTIQUE DU FRANÇAIS 2
DID 3505	3 AHE 1	DIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES 2
DID 4505	3 AHE 1	DID. DE LA GÉOMÉTRIE ET DE LA MESURE
EDU 1050	3 AHE 1	STAGE D'INITIATION A LA PROFESSION
EDU 2050	3 AHE 1	STAGE EN EDUCATION AU PRESCOLAIRE
EDU 3050	6 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE
EDU 4050	9 AHE 1	STAGE D'INTEGRATION A LA PROFESSION
ETA 1700	3 AHE 1	LES NTIC EN EDUCATION
ETA 1900	3 AHE 1	SYSTÈME EDUC. ET PROFESSION ENSEIG.
ETA 2200	3 AHE 1	ÉCOLE ET ENVIRONNEMENT SOCIAL
ETA 3550	3 AHE 1	MÉTHODE D'EVALUATION DES APPRENTISS.
ETA 4000	3 AHE 1	RECHERCHE ET RENOUVELLEMENT DE L'ÉCOLE
ETA 4305	3 AHE 1	HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DE L'ÉDUC
PED 1010	1 AHE 2	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 1
PED 2000	2 AHE 1	LABO. DE FORMATION PROFESSIONNELLE 1
PED 3000	2 AHE 1	LABO. DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2
PED 4000	2 AHE 1	LABO. DE FORMATION PROFESSIONNELLE 3
PED 4010A	1 AHE 2	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 2
PED 4010B	1 AHE 2	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 2
PED 4010C	1 AHE 2	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 2
PPA 1200	3 AHE 1	SERVICES EDUC. A LA PETITE ENFANCE
PPA 1205	3 AHE 1	PROBLÉMATIQUE DE L'ÉDUC. PRESCOLAIRE
PPA 2200	3 AHE 1	INTERVENTION EDUCATIVE AU PRESCOL.
PPA 2206	3 AHE 1	ORGANISATION DES GROUPES AU PRESCOL.
PPA 2207	3 AHE 1	ORGANISATION DES GROUPES AU PRIMAIRE

PPA 2210	3 AHE 1	CROISSANCE DE L'ENFANT ET ECOLE PRIM.
PPA 3205	3 AHE 1	LA CLASSE EN MILIEU URBAIN
PPA 3400	3 AHE 1	INTEG SCOL, ENFANTS EN DIFFICULTE

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
DID 4270	3 AHE 1	DID. ET LITTERATURE DE JEUNESSE
DID 4273	3 AHE 1	DID. DU FRANCAIS ET ENFANT IMMIGRANT
DID 4275	3 AHE 1	DID. DU FRANC ET ELEVES EN DIFFICULTE
DID 4277	3 AHE 1	DIDACTIQUE DU FRANCAIS ET NTC
DID 4279	3 AHE 1	APPROCHES INTEGREES EN DID. FRANCAIS

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 2900	3 AHE 1	DIDACTIQUE DE L'ART DRAMATIQUE 1
DID 2901	3 AHE 1	DIDACTIQUE DE L'ART DRAMATIQUE 2
DID 2905	3 AHE 1	DID. DE LA DANSE AU PRIMAIRE
DID 2910	3 AHE 1	DIDACTIQUE DES ARTS PLASTIQUES 1
DID 2911	3 AHE 1	DIDACTIQUE DES ARTS PLASTIQUES 2
DID 2915	3 AHE 1	DID. DES ARTS AU PRESCOLAIRE
DID 2920	3 AHE 1	DID. DE LA MUSIQUE AU PRIMAIRE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
DID 3303	3 AHE 1	DID.RELIGION ET MORALE CATHOLIQUES
DIO 3323	3 AHE 1	DID. DE LA MORALE AU PRIMAIRE
DID 3325	3 AHE 1	DID. DE LA FORMATION PERS. ET SOCIALE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PPA 3210	3 AHE 1	PEDAGOGIE EN CONTEXTE PLURIELTHNIQUE
PPA 3215	3 AHE 1	PEDAGOGIE DIFFERENCIEE
PPA 3225	3 AHE 1	PEDAGOGIE DE LA COOPERATION
PPA 3440	3 AHE 1	PED. ET ELEVES A BESOINS PARTICULIERS

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PPA 4200	3 AHE 1	ENSEIGNANT ET PRATIQUE PROFESSIONN.
PPA 4210	3 AHE 1	ATELIER D'ANIMATION ET DE COMMUNIC.
PPA 4215	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT/INNOVATION PEDAGOGIQUE
PPA 4235	3 AHE 1	ATELIER DE CREATIVITE

Enseignement au secondaire**B.Ed. enseignement secondaire**

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie, la Faculté des sciences de l'éducation offre 13 programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, correspondant à autant de disciplines enseignées au secondaire. Chacun des programmes comprend un **tronc commun** de 60 crédits en éducation (segment 01), un segment de 44 ou 45 crédits dans une **discipline principale** (segment 02) et un segment de 21 crédits dans une **discipline complémentaire** (segments 70 à 79 qui figurent après le programme 1-835-1-7).

SEGMENT 01 EDUCATION, COMMUN A TOUTES LES ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	33 CR.
EDUCATION		
DID 2101	2 AHE 1	INTRODUCTION A LA DIDACTIQUE
DID 4000	2 AHE 1	LABORATOIRE DE DIDACTIQUE
ETA 1121	2 AHE 1	FINALITES EDUCATIVES ET ECOLE SEC.
ETA 2510	2 AHE 1	INTRO. A L'EVALUATION DES APPRENTISS.
ETA 3730	2 AHE 1	NTIC ET ENSEIGNEMENT
ETA 3920	2 AHE 1	ANALYSE DU SYST. SCOLAIRE AU QUEBEC
ETA 4005	2 AHE 1	PRATIQUES EDUCATIVES ET RECHERCHES
ETA 4105	2 AHE 1	FOND. THEORIQUES DE L'EDUCATION
ETA 4500	1 AHE 1	PRATIQUE DE L'EVALUATION A L'ECOLE
PED 4005A	1 AHE 2	INTEGRATION: LE DOSSIER PROFESSIONNEL
PED 4005B	1 AHE 2	INTEGRATION: LE DOSSIER PROFESSIONNEL
PED 4005C	1 AHE 2	INTEGRATION: LE DOSSIER PROFESSIONNEL
PPA 1210	3 AHE 1	L'ADO ET L'EXPERIENCE SCOLAIRE
PPA 2000	3 AHE 1	LABORATOIRE D'ENSEIGNEMENT
PPA 2220	3 AHE 1	APPRENTISSAGE SCOL AU SECONDAIRE
PPA 3230	2 AHE 1	PEDAGOGIE EN MILIEU URBAIN
PPA 4400	2 AHE 1	ELEVES EN DIFFICULTE AU SECONDAIRE

BLOC 01 B**OBLIGATOIRE**

17 CR.

STAGES

EDU 1010	1 AHE 1	STAGE DE FAMILIA. A L'ECOLE SEC.
EDU 2010	3 AHE 1	STAGE D'ASSISTANAT
EDU 3015	4 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT 1
EDU 4005	9 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT 2

BLOC 01 C**OPTION**

MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.

DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 1

DID 3100	2 AHE 1	DID. DE L'HISTOIRE AU SECONDAIRE 1
DID 3105	2 AHE 1	DID. DE LA GEOGRAPHIE AU SECONDAIRE 1
DID 3200	2 AHE 1	DID. DU FRANCAIS AU SECONDAIRE 1
DID 3205	2 AHE 1	DIDACTIQUE DES LANGUES AU SEC. 1
DID 3305	2 AHE 1	DID. DES SC. RELIGIEUSES AU SEC. 1
DID 3320	2 AHE 1	DID. DE LA MORALE AU SECONDAIRE 1
DID 3500	2 AHE 1	DID. DES SC. ECONOMIQUES AU SEC. 1
DID 3535	2 AHE 1	DID. DES MATHEMATIQUES AU SEC. 1
DID 3705	2 AHE 1	DID. DE L'INFORMATIQUE AU SEC. 1
DID 3800	2 AHE 1	DID. DE LA CHIMIE AU SECONDAIRE 1
DID 3805	2 AHE 1	DID. DE LA PHYSIQUE AU SECONDAIRE 1
DID 3810	2 AHE 1	DID. DES SC. BIOLOGIQUES AU SEC. 1

BLOC 01 D**OPTION**

MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.

DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 2

DID 4100	2 AHE 1	DID. DE L'HISTOIRE AU SECONDAIRE 2
DID 4105	2 AHE 1	DID. DE LA GEOGRAPHIE AU SECONDAIRE 2
DID 4222	2 AHE 1	DIDACTIQUE DU FRANCAIS AU SEC. 2
DID 4245	2 AHE 1	DIDACTIQUE DES LANGUES AU SEC. 2
DID 4305	2 AHE 1	DID. DES SC. RELIGIEUSES AU SEC. 2
DID 4320	2 AHE 1	DID. DE LA MORALE AU SECONDAIRE 2
DID 4515	2 AHE 1	DID. DES SC. ECONOMIQUES AU SEC. 2
DID 4545	2 AHE 1	DID. DES MATHEMATIQUES AU SEC. 2
DID 4705	2 AHE 1	DID. DE L'INFORMATIQUE AU SEC. 2
DID 4800	2 AHE 1	DID. DE LA CHIMIE AU SECONDAIRE 2
DID 4805	2 AHE 1	DID. DE LA PHYSIQUE AU SECONDAIRE 2
DID 4810	2 AHE 1	DID. DES SC. BIOLOGIQUES AU SEC. 2

BLOC 01 E**OPTION**

MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 2 CR.

PSYCHOEDAGOGIE

PPA 3236	2 AHE 1	MODELES DE GESTION DE CLASSE AU SEC.
PPA 3238	2 AHE 1	ENSEIGNANT ET RELATION EDUC. AU SEC.

Enseignement de l'anglais au secondaire

Baccalauréat en éducation 1-835-1-1

Disciplines complémentaires : histoire, morale, religion

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.
- 1.2 Réussir un test de connaissance de l'anglais.

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de vingt-quatre (24) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.
- 2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM); cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Un programme de langue anglaise menant au B.A. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir "Études anglaises").

5.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.5 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.6 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.7 Le programme doit être suivi à plein temps.

5.8 Les pairages discipline principale et disciplines complémentaires seront revus en 1998-1999 pour adapter le B.Ed. secondaire à la réforme des programmes d'études annoncée par la ministre de l'Éducation. L'anglais est toujours la discipline principale.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	141	46
Refus	58	16
Offres d'admission	34	15
Capacité d'accueil : 10		
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 24.568.		

B.Ed. enseignement de l'anglais au secondaire¹

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'anglais, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7.

SEGMENT 02 ANGLAIS, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 9 CR.

NOYAU DE LA DISCIPLINE

ANG 1033	3 H	1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
ANG 2020	3 A	1 j	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
LNG 1131	3 A	1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH

BLOC 02 B OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.

LA LANGUE

ANG 2053	3 A	1 j	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR
LNG 2140	3 A	1 j	QUESTIONS DE BILINGUISME
LNG 2231	3 H	1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 2390	3 A	1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 02 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

ANGLAIS ECRIT

ANG 1012	3 AH	1 j	ENGLISH COMPOSITION 2
ANG 1013	3 AH	1 j	ENGLISH COMPOSITION 3
ANG 1014	3 H	1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 02 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ANGLAIS ORAL

ANG 1182	3 A	1 j	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 2051	3 AH	1 j	ANGLAIS AVANCE 1
ANG 2052	3 H	1 j	ANGLAIS AVANCE 2

BLOC 02 E OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

INITIATION A LA LITTÉRATURE

ANG 1092	3 A	1 j	Critical Issues in Canadian Liter. 1
ANG 1281	3 A	1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1282	3 A	1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1300	3 H	1 j	CANADIAN POETRY
ANG 1310	3 A	1 j	FORMS OF FICTION 1
ANG 1330	3 A	1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH	1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1360	3 H	1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1361	3 H	1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
ANG 1380	3 A	1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 H	1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
ANG 1500	3 H	1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 02 F OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

LITTÉRATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE

ANG 2092	3 H	1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
ANG 2102	3 H	1 j	CHAUCER
ANG 2113	3 A	1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
ANG 2114	3 A	1 j	SHAKESPEARE
ANG 2121	3 A	1 j	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
ANG 2122	3 A	1 j	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
ANG 2142	3 H	1 j	ENGLISH POETRY 1660-1800
ANG 2143	3 H	1 j	ENGLISH PROSE 1660-1800
ANG 2151	3 A	1 j	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H	1 j	VICTORIAN LITERATURE
ANG 2161	3 H	1 j	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
ANG 2162	3 H	1 j	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
ANG 2171	3 A	1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2172	3 H	1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2181	3 H	1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2182	3 A	1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2201	3 H	1 j	LITERARY CONTEXTS 1

¹ Il s'agit de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde.

Le cours ANG 1012 n'est recevable dans le programme de B.Ed. enseignement de l'anglais au secondaire que s'il est réussi avec au moins la note B; pour ce qui est de ANG 1013, il faudra obtenir au moins C+.

ANG 2202	3 A 1	LITERARY CONTEXTS 2
ANG 2310	3 A 1	FORMS OF FICTION 2
ANG 2361	3 H 1	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
ANG 2401	3 A 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2

BLOC 02 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
CIVILISATION		
ANG 1021	3 A 1	CONTEMPORARY BRITISH CIVILIZATION
ANG 1022	3 H 1	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
ANG 1023	3 H 1	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE**SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****Enseignement de l'éducation physique et santé**

Baccalauréat en éducation 1-822-1-0

Disciplines complémentaires : morale, religion

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Condition d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de 24 crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection**4.1 Pour les collégiens et les universitaires**

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM); cependant, ceux qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. (éducation physique et santé)

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.4 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.5 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.6 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	260	65
Refus	82	21
Offres d'admission	114	30
Capacité d'accueil : 52		
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 23.035.		

Programme 1-822-1-0

Version 00

B.Ed. enseignement de l'éducation physique et santé*

Ce programme totalise 126 crédits dont 51 crédits en sciences de l'éducation (segment 01), 51 crédits en éducation physique et santé (segment 02) et 21 crédits dans un des deux profils suivants tirés du B.Ed. enseignement secondaire : le profil **Morale** (segment 75) ou le profil **Religion** (segment 78) et 3 crédits au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	27 CR.
EDUCATION		
DID 2103	3 AHE 1	DID. DE L'EDUCATION PHYSIQUE/SANTE
ETA 1700	3 AHE 1	LES NTIC EN EDUCATION
ETA 1900	3 AHE 1	SYSTEME EDUC. ET PROFESSION ENSEIG.
ETA 2200	3 AHE 1	ECOLE ET ENVIRONNEMENT SOCIAL
ETA 3550	3 AHE 1	METHODE D'EVALUATION DES APPRENTISS.
PPA 1200	3 AHE 1	SERVICES EDUC. A LA PETITE ENFANCE
PPA 1210	3 AHE 1	L'ADO ET L'EXPERIENCE SCOLAIRE
PPA 2210	3 AHE 1	CROISSANCE DE L'ENFANT ET ECOLE PRIM.
PPA 3240	3 AHE 1	GESTION DE CLASSE AU PRIM/SECONDAIRE

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	20 CR.
STAGES		
EDU 1059	2 AHE 1	STAGE EN EDUCATION PHYSIQUE
EDU 2059A	2 AHE 1	STAGE D'ASSISTANAT, ED.PHYS.PRIMAIRE
EDU 2059B	2 AHE 1	STAGE D'ASSISTANAT, ED. PHYS. SEC.
EDU 3059	4 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT 1
EDU 4059	10 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT, EDUC. PHYSIQUE

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
DIDACTIQUE DE LA DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE		
DID 3305	2 AHE 1	DID. DES SC.RELIGIEUSES AU SEC. 1
DID 3320	2 AHE 1	DID. DE LA MORALE AU SEC. 1
DID 4305	2 AHE 1	DID. DES SC.RELIGIEUSES AU SEC. 2
DID 4320	2 AHE 1	DID. DE LA MORALE AU SEC. 2

SEGMENT 02

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 26 CR.

EDUCATION PHYSIQUE ET PEDAGOGIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

EPH 1030	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA BIOMECHANIQUE
EPH 1031	3 AH 1 js	APPRENTISSAGE ET CONTROLE MOUVEMENT
EPH 1032	3 AH 1 js	HISTOIRE, EDUCATION PHYS. ET SPORT
EPH 1033	3 AH 1 js	BASES PHYSIOLOGIQUES DE L'EXERCICE
EPH 1710	2 AH 1 js	PEDAGOGIE DE L'EDUCATION PHYSIQUE
EPH 2010	3 AH 1 js	CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT MOTEUR
EPH 2011	3 AH 1 js	PHILOSOPHIE, EDUCATION PHYS. ET SPORT
EPH 2710	3 AH 1 js	THEORIES DE L'EDUCATION PHYSIQUE
EPH 4710	3 AH 1 js	EDUCATION PHYSIQUE ADAPTEE

BLOC 02 B OBLIGATOIRE 14 CR.

EDUCATION A LA SANTE

EPH 1034	3 AH 1 js	ACTIVITE PHYS., MODE DE VIE ET SANTE
EPH 2013	3 AH 1 js	EDUCATION SOMATIQUE, GESTION STRESS
EPH 2019	3 AH 1 js	ANATOMIE SECURITE ET PREMIERS SOINS
EPH 3031	3 AH 1 js	HABITUDES DE VIE ET SANTE
EPH 4010	2 AH 1 js	VIE ACTIVE, PLEIN AIR ET BIEN-ETRE

BLOC 02 C OBLIGATOIRE 8 CR.

LABORATOIRES EN ACTIVITE PHYSIQUE

EPH 1910	2 AH 1 js	LABORATOIRE ACTIVITES AU PRESCOLAIRE
EPH 2910	2 AH 1 js	LABORATOIRE ACTIVITES AU PRIMAIRE 1
EPH 2911	2 AH 1 js	LABORATOIRE ACTIVITES SECONDAIRE 1
EPH 4910	2 AH 1 js	LABORATOIRE D'INTEGRATION

BLOC 02 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

LABORATOIRES EN ACTIVITE PHYSIQUE

EPH 3910	3 AH 1 js	LABORATOIRE ACTIVITES AU PRIMAIRE 2
EPH 3911	3 AH 1 js	LABORATOIRE ACTIVITES AU SECONDAIRE 2

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 75 A OBLIGATOIRE 9 CR.

ETHIQUE PHILOSOPHIQUE

PHI 1400	3 A 1 j	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1620	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2430	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT

BLOC 75 B OBLIGATOIRE 6 CR.

PSYCHOLOGIE

PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1990	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL

BLOC 75 C OBLIGATOIRE 6 CR.

SOCIOLOGIE

SOL 2104	3 H 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3306	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 78 A OBLIGATOIRE 6 CR.

THB 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE BIBLIQUE ET SOURCES
THB 1010	3 AHE 1 js	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES

BLOC 78 B OBLIGATOIRE 9 CR.

THS 1010	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THS 2020	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE
THS 2030	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE

BLOC 78 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

THS 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ETHIQUE THEOL.
THS 2043	3 AHE 1 js	SEXUALITE ET TRADITION CHRETIENNE
THS 2050	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL: RESPECT DE LA VIE
THS 2051	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL, ECONOMIE ET SOCIETES

BLOC 78 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

SRL 1040	3 AHE 1 js	RELIGIONS ET SOCIETES
SRL 2080	3 AHE 1 js	LES GRANDES RELIGIONS

Enseignement de l'espagnol au secondaire

Baccalauréat en éducation 1-835-1-2

Disciplines complémentaires : histoire, morale, religion

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

1.2 Avoir réussi les cours du bloc 10.5 ou l'équivalent : Espagnol 101, 201.

1.3 Réussir un test de connaissance de l'espagnol, langue étrangère avec une note minimale de 50 %.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de vingt-quatre (24) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM); cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Le candidat admis qui aura obtenu moins de 75 % en espagnol, langue étrangère, devra suivre et réussir le cours ESP 1996 avant la deuxième année. En cas d'échec à ce cours, l'étudiant sera exclu du programme.

5.3 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Un programme de langue espagnole menant au B.A. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir "Études hispaniques").

5.5 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un

étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.6 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.7 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.8 Le programme doit être suivi à plein temps.

5.9 Les pairages discipline principale et disciplines complémentaires seront revus en 1998-1999 pour adapter le B.Ed. secondaire à la réforme des programmes d'études annoncée par la ministre de l'Éducation. L'espagnol est toujours la discipline principale.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	48	21
Refus	19	4
Offres d'admission	4	3
Capacité d'accueil : 10		
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	23.165.	

Programme 1-835-1-2

Version 01

B.Ed. enseignement de l'espagnol au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'espagnol, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78, qui figurent après le programme 1-835-1-7.

SEGMENT 02 ESPAGNOL, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A OBLIGATOIRE MINIMUM 12 CR.

NOUVEAU DISCIPLINAIRE

ESP 2525	3 A	1 j	COMPOSITION ESPAGNOLE 1
ESP 3511	3 H	1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE DE L'ESPAGNOL
ESP 3700	3 A	1 j	L'ESPAGNOL: LANGUE ETRANGERE
LNG 1955	3 A	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

BLOC 02 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

PERFECTIONNEMENT DE L'ESPAGNOL 1

ESP 1510	3 H	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
ESP 2520	3 A	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2

BLOC 02 C OBLIGATOIRE 9 CR.

PERFECTIONNEMENT DE L'ESPAGNOL 2

ESP 2531	3 A	1 j	THEME 1
ESP 2535	3 H	1 j	COMPOSITION 2
ESP 2536	3 A	1 j	GRAMMAIRE AVANCEE

BLOC 02 D OBLIGATOIRE 9 CR.

ETUDES SUR LA LANGUE

ESP 3537	3 H	1 j	ESPAGNOL MODERNE
ESP 3540	3 H	1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
ESP 3550	3 H	1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE

BLOC 02 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LINGUISTIQUE

LNG 2140	3 A	1 j	QUESTIONS DE BILINGUISME
LNG 2160	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H	1 j	PRAGMATIQUE
LNG 2350	3 H	1 j	SOCIOLINGUISTIQUE

BLOC 02 F		OPTION			MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.
LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION					
ESP 1215	3 A	1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE		
ESP 1225	6 A	1 j	LITTÉRATURE ESPAGNOLE: PANORAMA		
ESP 1317	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMÉRICaine 1		
ESP 1325	3 H	1 j	LITTÉRAT. HISPANO-AMÉRIC: PANORAMA		

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

Enseignement de l'histoire au secondaire

Baccalauréat en éducation 1-835-1-4

Discipline complémentaire : géographie

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Condition d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de vingt-quatre (24) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM); cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Un programme d'histoire menant au B.A. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir "Histoire").

5.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seu-

lement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.5 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.6 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.7 Le programme doit être suivi à plein temps.

5.8 La Faculté des sciences de l'éducation a choisi d'offrir le profil pairant les deux disciplines histoire et géographie. Elles sont associées au domaine de l'univers social tel que défini dans la réforme des programmes d'études de la ministre de l'Éducation.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	503	130
Refus	172	52
Offres d'admission	94	31
Capacité d'accueil : 40		
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	26.643.	

Programme 1-835-1-4

Version 02

B.Ed. enseignement de l'histoire au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'histoire, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 75, 78 et 79, qui figurent après le programme 1-835-1-7.

SEGMENT 02 HISTOIRE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A		OBLIGATOIRE	24 CR.
HST	1010	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST	1043	3 A 1	INTRODUCTION AUX ETATS-UNIS
HST	1903	3 A 1	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST	1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST	1931	3 A 1	L'ANTIQUITE
HST	1932	3 H 1	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST	1941	3 A 1	L'EPOQUE MODERNE
HST	1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES

BLOC 02 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LE MONDE OCCIDENTAL			
HST	2125	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE
HST	2126	3 H 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST	2187	3 A 1	L'EUROPE AU 16E SIECLE
HST	2261	3 A 1	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME
HST	2262	3 A 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST	2267	3 A 1	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST	2275	3 A 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST	2361	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 02 C		OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
CANADA-QUEBEC			
HST	2400	3 H 1	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST	2418	3 A 1	NOUVELLE FRANCE
HST	2426	3 A 1	QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST	2427	3 H 1	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST	2446	3 A 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST	2490	3 H 1	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867
HST	2904	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN

BLOC 02 D		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
OUVERTURE SUR LE MONDE			
HST	2212	3 H 1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST	2352	3 H 1	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST	2606	3 E 1	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN
HST	2620	3 H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST	2623	3 A 1	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST	2625	3 H 1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 79 SCIENCES ÉCONOMIQUES, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

Enseignement de la biologie au secondaire

Baccalauréat 1-834-1-4

Disciplines complémentaires : chimie, physique

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire **biologie-chimie** : Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401 ;

ou détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401 ;

1.2 À l'association disciplinaire **biologie-physique** : Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401 ;

ou détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours des blocs 10.11 et 10.10 suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401 ;

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de vingt-quatre (24) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.
- 2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égalé au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM); cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.4 Un programme de biologie menant au B.Sc. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir "Sciences biologiques").

5.5 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.6 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.7 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.9 Les pairages disciplinaires (principale et complémentaires) seront revus en 1998-1999 afin d'adapter la formation des maîtres en sciences à la réforme des programmes d'études annoncée par la ministre de l'Éducation.

Statistiques d'admission* (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	201	72
Refus	8	9
Offres d'admission	79	36
Capacité d'accueil : 40		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 22.048.

* Données combinées pour les programmes d'enseignement de la biologie, de la chimie et de la physique.

Programme 1-834-1-4

Version 00

B.Ed. enseignement de la biologie au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la biologie, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 71 et 73 qui figurent après le programme 1-835-1-7.

SEGMENT 02 BIOLOGIE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	27 CR.
CONNAISSANCES DE BASE		
BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 A 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1334	3 A 1 j	BIODIVERSITE 1
BIO 1434	3 H 1 j	BIODIVERSITE 2
BIO 1534	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1634	3 H 1 js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1803	3 H 1 js	ECOLOGIE GENERALE
BIO 3002	2 A 1 j	BIOETHIQUE

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 10 CR.
ECOLOGIE		
BIO 1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 2315	3 H 1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
BIO 2803	1 A 1 js	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
BIO 2804	2 A 1 js	ANIMATION SUR LE TERRAIN
BIO 2853	3 H 1 j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO 3752	4 H 1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
BIO 3801	3 H 1 j	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES
BIO 3839	3 H 1 j	LIMNOLOGIE
BIO 3893	3 H 1 js	ECO-TOXICOLOGIE
GEO 2122	3 AH 1 js	CLIMATOLOGIE

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 4 CR.
DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES		
NUT 1033	2 AH 1 j	NUTRITION ET ALIMENTATION
PBC 1040	2 A 1 j	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MORPHOLOGIE, TAXONOMIE ET PHYSIOLOGIE		
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 2440	3 H 1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO 2541	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 2620	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
BIO 2625	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO 2855	3 A 1 j	ECOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3471	3 A 1 js	ICHTYOLOGIE
BIO 3480	3 A 1 j	ORNITHOLOGIE
BIO 3490	3 A 1 j	MAMMALOGIE
BIO 3682	3 H 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

SEGMENT 02 CHIMIE, DISCIPLINE PRINCIPALE¹

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
CHM 1172	3 H 1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE MINERALE 1
CHM 1311	2 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
CHM 1312	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 1B
CHM 1364	1 AH 1	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1463	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 1A
CHM 1472	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 1B
CHM 1500	2 A 1	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
MAT 1954	3 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 1
MAT 1956	2 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 2
MAT 2998	2 H 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 3
PHY 1951	2 H 1	MÉCANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1952	3 A 1	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1	PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

BLOC 02 B	OBLIGATOIRE	14 CR.
CHM 2173	2 A 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 1
CHM 2272	2 A 1	CHIMIE MINERALE 2A
CHM 2310	2 AH 1	IDENTIFICATION DES SUBSTANCES ORGANIQUES
CHM 2364	3 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 2A
CHM 2475	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
CHM 2476	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 2A

COURS AU CHOIX MINIMUM 1 CR., MAXIMUM 1 CR.

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE**SEGMENT 74 MATHÉMATIQUES, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****SEGMENT 76 PHYSIQUE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE**

¹ Dans la combinaison Chimie, discipline principale et Physique discipline complémentaire, l'équivalent des cours PHY 1951, PHY 1952 et PHY 1957 est vu dans Physique discipline complémentaire ; PHY 1951 (2 cr.) sera alors substitué par CHM 3600 (2 cr.) Chimie et environnement, PHY 1952 (3 cr.) sera substitué par GLG 1952 (3 cr.) Géologie générale, PHY 1957 sera substitué par 1 cr. de cours au choix. Il y aura donc 2 cr. de cours au choix dans ce cas. Les étudiants qui choisissent cette combinaison doivent s'inscrire aux deux disciplines de façon concomitante.

Enseignement de la morale au secondaire

Baccalauréat en éducation 1-835-1-6

Disciplines complémentaires : histoire, religion

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission : 343-7076**1 Condition d'admissibilité**

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de 24 crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.4 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.5 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.6 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.7 Les pairages de la discipline principale et de la discipline complémentaire seront revus en 1998-1999 pour adapter le B.Ed. secondaire à la réforme des programmes d'études annoncée par le ministre de l'Éducation. La morale est toujours la discipline principale.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	63	40
Refus	18	14
Offres d'admission	31	19
Capacité d'accueil : 20		
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 23.006.		

Programme 1-835-1-6

Version 01

B.Ed. enseignement de la morale au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la morale, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72 et 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7.

SEGMENT 02 MORALE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
ETHIQUE PHILOSOPHIQUE		
PHI 1400	3 A 1 j	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1620	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2315	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2405	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE MORALE BRITANNIQUE
PHI 2430	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT
BLOC 02 B	OBLIGATOIRE	9 CR.
PSYCHOLOGIE		
PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1975	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 1990	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL
BLOC 02 C	OBLIGATOIRE	12 CR.
SOCIOLOGIE		
SOL 1150	3 H 1 j	CULTURE ET SOCIETE
SOL 2104	3 HE 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3306	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SDL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	3 CR.
CRIMINOLOGIE		
CRI 1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
COURS COMPLEMENTAIRES EN PSYCHOLOGIE, CRIMINOLOGIE ET SOCIOLOGIE		
CRI 1001	3 AH 1 j	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.
CRI 1151	3 A 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
PSY 1966	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY 1971	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
PSY 3071	3 A 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES
PSY 3079	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SEXES
SOL 2016	3 A 1 j	DURKHEIM
SOL 2309	3 H 1 j	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
BLOC 02 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
COURS COMPLEMENTAIRES EN PHILOSOPHIE		
PHI 1420	3 A 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1520	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA METAPHYSIQUE
PHI 1710	3 A 1 j	ELEMENTS DE PHILO. ANGLO-AMERIQUE
PHI 2690	3 HE 1 js	PHILOSOPHIE DU DROIT
PHI 3925	3 A 1 js	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPH.

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE**SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****Enseignement de la physique au secondaire**

Baccalauréat en éducation 1-834-1-3

Disciplines complémentaires : biologie, chimie

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission : 343-7076**1 Conditions d'admissibilité****1.1 À l'association disciplinaire physique-biologie :**

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401 ;**ou**

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours des blocs 10.10 et 10.11, ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

1.2 À l'association disciplinaire physique-chimie :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de 24 crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection**4.1 Pour les collégiens et les universitaires**

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.4 Un programme de physique menant au B.Sc. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir "Physique").
 5.5 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.6 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.7 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.8 Le programme doit être suivi à plein temps.

5.9 Les pairages disciplinaires (principale et complémentaires) seront revus en 1998-1999 afin d'adapter la formation des maîtres en sciences à la réforme des programmes d'études annoncée par la ministre de l'Éducation.

Statistiques d'admission* (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	201	72
Refus	8	9
Offres d'admission	79	36
Capacité d'accueil : 40		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 22.048.

* Données combinées pour les programmes d'enseignement de la biologie, de la chimie et de la physique.

Programme 1-834-1-3

Version 01

B.Ed. enseignement de la physique au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la physique, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 73, 74, et 77 qui figurent après le programme 1-835-1-7.

SEGMENT 02 PHYSIQUE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 35 CR.

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1010	2	A	1	j	EVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1440	3	AH	1	j	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1501	3	H	1	j	INTROD.A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 1620	3	AH	1	j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3	AH	1	j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3	AH	1	j	MECANIQUE 2
PHY 2212	3	A	1	j	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3	H	1	j	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2325	3	H	1	j	OPTIQUE
PHY 2440	3	A	1	j	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2804	3	A	1	j	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3	H	1	j	MECANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 02 B OBLIGATOIRE 10 CR.

OUTILS MATHÉMATIQUES

MAT 1440	3	AH	1	j	CALCUL AVANCE 1
MAT 1450	3	AH	1	j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1994	4	AH	1	j	ALGEBRE LINEAIRE POUR PHYSICIENS

SEGMENT 70 CHIMIE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 74 MATHÉMATIQUES, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE

Enseignement des mathématiques au secondaire

Baccalauréat en éducation 1-834-1-2

Disciplines complémentaires : à déterminer (voir remarque 5.9)

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité (à titre indicatif)

1.1 À l'association disciplinaire mathématiques-biologie :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours des blocs 10.11 et 10.12 suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203 ;

1.2 Aux associations disciplinaires mathématiques-physique, mathématiques-chimie :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

1.3 Aux associations disciplinaires mathématiques-informatique et mathématiques-sciences économiques :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de vingt-quatre (24) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.
- 2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité à la discipline principale, doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.4 Un programme de mathématiques menant au B.Sc. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir "Mathématiques").

5.5 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.6 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.7 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.9 Les mathématiques étant toujours une discipline principale, le pairage avec une complémentaire sera revu en 1998-1999 pour adapter la formation des maîtres à la réforme des programmes d'études annoncée par la ministre de l'Éducation. Ce pairage s'inscrira dans le domaine Sciences et Technologie.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	203	58
Refus	20	8
Offres d'admission	88	25

Capacité d'accueil : 40

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 23.769.

Programme 1-834-1-2

Version 01

B.Ed. enseignement des mathématiques au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre aux mathématiques, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 73, 76, 77 et 79 qui figurent après le programme 1-835-1-5.

SEGMENT 02 MATHEMATIQUES, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	36 CR.
MAT 1000	4 AH 1 j	ANALYSE 1
MAT 1101	3 A 1 j	MATHEMATIQUES FONDAMENTALES
MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
MAT 1332	3 H 1 j	GEOMETRIE EUCLIDIENNE
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
MAT 1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
MAT 1681	1 A 1 j	METHODES DE MANIPUL.SYMBOLIQUES
MAT 1720	4 AH 1 j	PROBABILITES 1
MAT 2531	3 H 1 j	HISTOIRE DES MATHEMATIQUES
STT 1700	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 9 CR.
IFT 1969	3 AH 1 js	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C
MAT 2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1
MAT 2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3
MAT 2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
MAT 2335	3 A 1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE
MAT 2415	3 H 1 j	MODELISATION MATHEMATIQUE
MAT 2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE
MAT 2466	3 AE 1 js	ANALYSE APPLIQUEE 1
MAT 2615	3 A 1 j	THEORIE DES GROUPES
MAT 2625	3 H 1 j	ANNEAUX ET CORPS
MAT 2631	3 H 1 j	THEORIE DES NOMBRES
STT 2400	3 H 1 j	REGRESSION LINEAIRE
STT 2700	3 AH 1 j	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE

SEGMENT 70 CHIMIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 76 PHYSIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 79 SCIENCES ECONOMIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

Enseignement du français au secondaire

Baccalauréat en éducation 1-835-1-5

Discipline complémentaire : histoire

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.
- 1.2 Réussir le test de français Laval-Montréal (TFLM).

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de 24 crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.
- 2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Les candidats qui, à la date de la convocation au TFLM, auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. Ceux qui, à la date de la convocation, seront en voie de compléter un DEC pour l'obtention duquel ils devront réussir l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, ne seront pas convoqués au TFLM : les candidats admis devront détenir le DEC, et avoir réussi l'épreuve uniforme de français, pour le 15 septembre.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Un programme de langue française menant au B.A. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir "Études françaises").

5.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.5 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.6 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.7 Le programme doit être suivi à plein temps.

5.8 Les pairages discipline principale et disciplines complémentaires seront revus en 1998-1999 pour adapter le B.Ed. secondaire à la réforme des programmes d'études annoncée par la ministre de l'Éducation. Le français est toujours la discipline principale.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	357	115
Refus	47	25
Offres d'admission	108	38
Capacité d'accueil : 40		
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 23.034.		

Programme 1-835-1-5

Version 01

B.Ed. enseignement du français au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre au français, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7.

SEGMENT 02 FRANÇAIS, DISCIPLINE PRINCIPALE¹

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
FRA 1000	3 A 2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA 1002	3 AH 1 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
FRA 1012	6 A 2 js	ETUDES DE TEXTES

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
FRA 1603	3 A 1 js	CLASSIQUES DU ROMAN QUEBECOIS
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE
FRA 2502	3 H 1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1
FRA 2608	3 A 1 js	POESIE QUEBECOISE 1
FRA 2809	3 A 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
FRA 2002	3 A 2 j	LES ECRIVAINS ET LA LANGUE
FRA 2201	3 A 1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 2
FRA 2404	3 H 1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 4
FRA 2606	3 AH 1 js	L'ESSAI QUEBECOIS
LNG 1120	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG 1125	3 H 1 j	TEMPS ET ESPACE FRANCOPHONES

BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	15 CR.
LNG 1080	3 A 1 j	LEXIQUE ET NOTIONS DE SEMANTIQUE
LNG 1400	3 A 1 j	NOTIONS DE PHONET. ET DE PHONOLOGIE
LNG 1540	3 A 1 j	NOTIONS DE MORPHOLOGIE ET DE SYNTAXE
LNG 2045	3 A 1 j	GRAMMAIRE DU FRANÇAIS ET LINGUISTIQUE
LNG 2100	3 A 1 j	FRANÇAIS QUEBECOIS

BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LNG 2160	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H 1 j	PRAGMATIQUE
LNG 2250	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
LNG 2350	3 H 1 j	SOCIOLINGUISTIQUE

¹ Ce segment couvre la formation disciplinaire pour l'enseignement du français, langue maternelle et langue seconde. La formation est cependant différente dans le segment 01 du tronc commun, aux niveaux de la didactique et des stages.

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE**SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE****Enseignement du français langue seconde**

Baccalauréat en éducation 1-821-1-0

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission : 343-7076**1 Conditions d'admissibilité**

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

1.2 Réussir le test de français Laval-Montréal (TFLM).

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de 24 crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Les candidats qui, à la date de la convocation au TFLM, auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. Ceux qui, à la date de la convocation, seront en voie de compléter un DEC pour l'obtention duquel ils devront réussir l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, ne seront pas convoqués au TFLM : les candidats admis devront détenir le DEC, et avoir réussi l'épreuve uniforme de français, pour le 15 septembre.

5.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Un programme de langue française menant au B.A. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir "Études françaises").

5.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un

étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.5 Les étudiants admis à ce programme devront se soumettre à une épreuve diagnostique afin de déterminer s'ils doivent suivre un cours de mise à niveau en français et/ou en mathématiques.

5.6 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	91	73
Refus	6	14
Offres d'admission	60	37
Capacité d'accueil : 30		
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 21.060.		

Programme 1-821-1-0

Version 00

B.Ed. enseignement du français langue seconde

Sous réserve d'agrément par le ministère de l'Éducation

Ce programme totalise 125 crédits soit 74 crédits à la Faculté des sciences de l'éducation (segment 01) et 48 crédits à la Faculté des arts et des sciences (segment 70). Douze crédits à option sont prévus comprenant un maximum de 9 crédits disciplinaires et de 3 crédits en éducation ou de 3 crédits au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
EDUCATION		
ETA 1700	3 AHE 1	LES NTIC EN EDUCATION
ETA 1900	3 AHE 1	SYSTEME EDUC. ET PROFESSION ENSEIG.
ETA 2200	3 AHE 1	ECOLE ET ENVIRONNEMENT SOCIAL
ETA 3550	3 AHE 1	METHODE D'EVALUATION DES APPRENTISS.
PPA 1210	3 AHE 1	L'ADO ET L'EXPERIENCE SCOLAIRE
PPA 2210	3 AHE 1	CROISSANCE DE L'ENFANT ET ECOLE PRIM.
PPA 3205	3 AHE 1	LA CLASSE EN MILIEU URBAIN
PPA 3222	3 AHE 1 j	GESTION DE CLASSE EN L2

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	12 CR.
DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (L2)		
DID 2102	3 AHE 1 j	INTRODUCTION A LA DIDACTIQUE DES L2
DID 3206	3 AHE 1 j	DIDACTIQUE DU FRANCAIS L2 I
DID 3207	3 AHE 1 j	DIDACTIQUE DU FRANCAIS L2 II
DID 4214	3 AHE 1 j	DIDACTIQUE DU FRANCAIS L2 III

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE	9 CR.
DIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES EN L2		
DID 1500	3 AHE 1	LES MATHÉMATIQUES AU PRIMAIRE
DID 3506	3 AHE 1 j	DIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES EN L2 I
DID 4506	3 AHE 1 j	DIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES EN L2 II
DID 4214	3 AHE 1 j	DIDACTIQUE DU FRANCAIS L2 III

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	9 CR.
SEMINAIRE ET LABORATOIRE PROFESSIONNEL		
PED 4005A	1 AHE 2	INTEGRATION: LE DOSSIER PROFESSIONNEL
PED 4005B	1 AHE 2	INTEGRATION: LE DOSSIER PROFESSIONNEL
PED 4005C	1 AHE 2	INTEGRATION: LE DOSSIER PROFESSIONNEL
PED 4006	3 AHE 1 j	LABO. DE FORMATION PROFESSIONNELLE
PPA 2000	3 AHE 1	LABORATOIRE D'ENSEIGNEMENT

BLOC 01 E		OBLIGATOIRE	20 CR.
STAGES			
EDU 1060	1 AHE 1 j	STAGE EN MILIEU PLURIETHNIQUE	
EDU 2060	4 AHE 1 j	STAGE D'ASSISTANAT	
EDU 3060	5 AHE 1 j	STAGE D'ENSEIGNEMENT 1	
EDU 4060	10 AHE 1 j	STAGE D'ENSEIGNEMENT 2	
BLOC 01 F		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
EDUCATION			
DID 2105	3 AHE 1	DID. DES SCIENCES HUMAINES AU PRIM.	
DID 2910	3 AHE 1	DIADACTIQUE DES ARTS PLASTIQUES 1	
ETA 4000	3 AHE 1	RECHERCHE ET RENOUVELLEM DE L'ECOLE	
ETA 4706	3 AHE 1 j	LES NTIC EN LANGUES SECONDES	
PPA 2200	3 AHE 1	INTERVENTION EDUCATIVE AU PRESCOL.	

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	39 CR.
FRA 1000	3 A 2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES	
FRA 1002	3 AH 1 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE	
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE	
FRA 1012	6 A 2 js	ETUDES DE TEXTES	
LNG 1080	3 A 1 j	LEXIQUE ET NOTIONS DE SEMANTIQUE	
LNG 1400	3 A 1 j	NOTIONS DE PHONET. ET DE PHONOLOGIE	
LNG 1540	3 A 1 j	NOTIONS DE MORPHOLOGIE ET DE SYNTAXE	
LNG 2045	3 A 1 j	GRAMMAIRE DU FRANCAIS ET LINGUISTIQ.	
LNG 2100	3 A 1 j	FRANCAIS QUEBECOIS	
LNG 2140	3 A 1 j	QUESTIONS DE BILINGUISME	
LNG 2160	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE	
LNG 2350	3 H 1 js	SOCIOLINGUISTIQUE	
BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
FRA 1603	3 A 1 js	CLASSIQUES DU ROMAN QUEBECOIS	
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE	
FRA 2002	3 A 2 j	LES ECRIVAINS ET LA LANGUE	
FRA 2201	3 A 1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 2	
FRA 2404	3 H 1 js	LITTERATURE DU 19E SIECLE 4	
FRA 2502	3 H 1 js	LITTERATURE OU 20E SIECLE 1	
FRA 2606	3 AH 1 js	L'ESSAI QUEBECOIS	
FRA 2608	3 A 1 js	POESIE QUEBECOISE 1	
FRA 2809	3 A 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2	
LNG 1120	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE	
LNG 1125	3 H 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES	
BLOC 70 C		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LANGUES ETRANGERES			
ALL 1010	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1	
ALL 1012	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2	
ALL 1013	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3	
ARA 1951	6 A 1 s	ARABE ELEMENTAIRE	
ARA 1952	3 H 1 s	ARABE INTERMEDIAIRE	
ARA 1953	3 AE 1 s	ARABE AVANCE	
ESP 1991	6 AHE 1 js	ESPAGNOL ELEMENTAIRE	
ESP 1996	6 AH 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE	
ITL 1010	6 A 1 j	ITALIEN ELEMENTAIRE	
ITL 1020	3 A 1 j	ITALIEN INTERMEDIAIRE	
RUS 1010	6 A 1 j	LANGUE RUSSE 1	
RUS 1011	6 H 1 j	LANGUE RUSSE 2	

Orthopédagogie

Baccalauréat en éducation 1-855-1-1

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission : 343-7076**1 Conditions d'admissibilité**

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

- 1.2 Réussir le test de français Laval-Montréal (TFLM).
- 1.3 À la demande de la Faculté, se présenter à une ou à des entrevues.

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.
- 2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.
- 2.5 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de vingt-quatre (24) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.
- 2.6 Détenteur d'un brevet.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

- 4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Pour les universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.
- 4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par le comité de gestion du programme.

5 Remarques

- 5.1 Attention : le candidat doit présenter sa demande à ce baccalauréat s'il désire enseigner dans le domaine de l'adaptation scolaire.
- 5.2 Les candidats qui, à la date de la convocation au TFLM, auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. Ceux qui, à la date de la convocation, seront en voie de compléter un DEC pour l'obtention duquel ils devront réussir l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, ne seront pas convoqués au TFLM : les candidats admis devront détenir le DEC, et avoir réussi l'épreuve uniforme de français, pour le 15 septembre.
- 5.3 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.
- 5.4 Les étudiants admis à ce programme devront se soumettre à une épreuve diagnostique afin de déterminer s'ils doivent suivre un cours de mise à niveau en français et/ou en mathématiques.
- 5.5 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie un brevet d'enseignement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un brevet d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.
- 5.6 La Faculté admet de nouveaux étudiants à ce programme au trimestre d'automne seulement.
- 5.7 Les cours sont offerts le jour.
- 5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	819	204
Refus	177	52
Offres d'admission	323	49
Capacité d'accueil	78	20

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 24.047.

BLOC 70 D		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
DID	1210	3 AHE 1	ENS. DU FRANCAIS AUX ALLOPHONES
ETA	2200	3 AHE 1	ECOLE ET ENVIRONNEMENT SOCIAL
PPA	3205	3 AHE 1	LA CLASSE EN MILIEU URBAIN
BLOC 70 E		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PED	4430	3 AHE 1	RECHERCHE EN ORTHOPEDAGOGIE
PED	4440	3 AHE 1	ATELIER DE RECHERCHE EN ORTHOPED.

Programme 1-855-1-1

Version 00

B.Ed. orthopédagogie

Ce programme totalise 124 crédits soit 109 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 0 crédit de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	109 CR.
DID 1201	3 AHE 1	LE FRANCAIS AU PRESCOLAIRE/PRIMAIRE
DID 1500	3 AHE 1	LES MATHÉMATIQUES AU PRIMAIRE
DID 1940	3 AHE 1	DID.DES ARTS EN ADAPTATION SCOLAIRE
DID 2200	3 AHE 1	DIDACTIQUE DE LA LECTURE/ÉCRITURE
DID 2235	3 AHE 1	DIFFICULTES D'APPR. DU LANG. ÉCRIT 1
DID 2545	3 AHE 1	DIFFICULTES D'APPR. EN MATH. 1
DID 3236	3 AHE 1	DIFFICULTES D'APPR. DU LANG. ÉCRIT 2
DID 3546	3 AHE 1	DIFFICULTES D'APPR. EN MATH. 2
DID 4505	3 AHE 1	DID. DE LA GÉOMÉTRIE ET DE LA MESURE
EDU 1051	3 AHE 1	STAGE D'INITIATION A L'ENSEIGNEMENT
EDU 2001	6 AHE 1	STAGE D'ENSEIGN. EN ORTHOPEDAGOGIE 1
EDU 3001	6 AHE 1	STAGE D'ENSEIGN. EN ORTHOPEDAGOGIE 2
EDU 4001	6 AHE 1	STAGE D'ENSEIGN. EN ORTHOPEDAGOGIE 3
ETA 1700	3 AHE 1	LES NTIC EN EDUCATION
ETA 1900	3 AHE 1	SYSTÈME EDUC ET PROFESSION ENSEIG.
ETA 3550	3 AHE 1	MÉTHODE D'EVALUATION DES APPRENTISS.
ETA 4305	3 AHE 1	HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DE L'EDUC.
PED 1015	1 AHE 1	DOSSIER PROFESSIONNEL EN ORTHOPED. 1
PED 2005	3 AHE 1	LABORATOIRE NTIC EN ORTHOPEDAGOGIE
PED 2015	1 AHE 1	DOSSIER PROFESSIONNEL EN ORTHOPED. 2
PED 3005	3 AHE 2	LABORATOIRE EN ORTHOPEDAGOGIE
PED 3015	1 AHE 1	DOSSIER PROFESSIONNEL EN ORTHOPED. 3
PED 4015	1 AHE 1	DOSSIER PROFESSIONNEL EN ORTHOPED. 4
PPA 1200	3 AHE 1	SERVICES EDUC. A LA PETITE ENFANCE
PPA 1210	3 AHE 1	L'ADO ET L'EXPÉRIENCE SCOLAIRE
PPA 1432	3 AHE 1	APPR.SCOLE ET ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS
PPA 2210	3 AHE 1	CROISSANCE DE L'ENFANT ET ÉCOLE PRIM.
PPA 2215	3 AHE 1	CONDUITE DE LA CLASSE AU PRIMAIRE
PPA 2400	3 AHE 1	ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS D'APPRENTISS.
PPA 3401	3 AHE 1	INTEGRATION SCOLALE/ÉLÈVES DIFFICULTÉ
PPA 3406	3 AHE 1	MODÈLES D'INTERVENTION EN ORTHO.
PPA 3470	3 AHE 1	ÉLÈVES AYANT INCAPACITÉS INTELLECT.
PPA 4401	3 AHE 1	PERSONNE EN DIFFICULTÉ/ENVIRONNEMENT
PPA 4410	3 AHE 1	COLLABORATION AVEC D'AUTRES EDUC.
PPA 4422	3 AHE 1	CONSEIL PÉDAGOGIQUE ET FAMILLE
PPA 4475	3 AHE 1	ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ DE COMPORTEMENT

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
DID 2105	3 AHE 1	DID. DES SCIENCES HUMAINES AU PRIM.
DID 2110	3 AHE 1	DIDACTIQUE DES SCIENCES DE LA NATURE
BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
DID 3303	3 AHE 1	DID.:RELIGION ET MORALE CATHOLIQUES
DID 3323	3 AHE 1	DID. DE LA MORALE AU PRIMAIRE
DID 3325	3 AHE 1	DID. DE LA FORMATION PERS. ET SOCIALE
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PPA 4405	3 AHE 1	PREVENTION DE L'ÉCHEC SCOLAIRE
PPA 4415	3 AHE 1	ORTHO. ET ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ
PPA 4675	3 AHE 1	ADULTE EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE

Faculté de droit

Droit

Baccalauréat (LL.B.) 1-325-1-0

Information sur le programme :

343-6883

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans, avoir complété le certificat en droit général décerné par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et pouvoir se qualifier à titre de candidat de transfert ;

ou

avoir complété 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Diplômé en droit : toute personne qui détient un diplôme en droit d'une université étrangère ou qui est en voie de l'obtenir.

2.4 Transfert : toute personne promue, ou en voie de l'être, en deuxième ou en troisième année d'un programme de premier cycle offert par une autre faculté de droit du Québec ou de la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa ;

ou

toute personne ayant complété le certificat en droit général de l'Université de Montréal (30 crédits) ou en voie de le compléter avant le 15 juillet. Le certificat devra comporter 24 crédits de niveau " 1000 " complétés avant le 1^{er} juin. De plus, au 1^{er} mars, le candidat devra avoir complété un total de 21 crédits de niveau " 1000 " et, au 1^{er} juin, 27 crédits, étant entendu qu'il aura complété le certificat le 15 septembre.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil du programme est limitée à 335 places en première année.

3.2 Pour l'admission en première année, les collégiens et les universitaires se partagent les places au prorata des demandes entre ces deux catégories, sous réserve de la qualité des dossiers. Cependant, un nombre déterminé de places est réservé aux autres catégories.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les diplômés en droit

Le Comité d'admission décide de l'admission ou du refus après une étude de la valeur du dossier dans laquelle il prend en considération tout critère jugé pertinent et principalement l'excellence du dossier scolaire.

4.3 Pour les transferts (admission en deuxième et en troisième année)

Un nombre de places déterminé est fixé par la Faculté pour chacun des types de transfert identifiés.

Une liste d'excellence spécifique est établie pour chacun des types de transfert, qui tient compte de l'excellence du dossier scolaire.

4.4 Pour les autres catégories de candidats

Le Comité d'admission établit une liste d'excellence fondée sur l'étude du dossier (curriculum vitae et autres documents présentés) et sur les résultats d'une entrevue, si elle est jugée utile.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Trimestre d'admission : automne.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps. Le doyen peut, dans des cas exceptionnels, autoriser un étudiant à poursuivre ses études à temps partiel.

5.5 Les candidats universitaires n'ayant pas complété le DEC doivent, pour être admissibles, avoir complété un minimum de 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires, dont 35 crédits à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

5.6 Les candidats de la catégorie " diplômé en droit " doivent faire parvenir en même temps que leur formulaire de demande d'admission une lettre de présentation de leur candidature (maximum 2 pages) et, pour ceux justifiant d'une formation juridique dans un pays autre que le Canada, un document des autorités universitaires qui précise le rang que le candidat occupe dans sa promotion ainsi qu'une évaluation qualitative de ces résultats universitaires.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	937	503
Refus	345	259
Offres d'admission	430	199
Capacité d'accueil	230	105
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	26.782	

Programme 1-325-1-0

Version 06

Baccalauréat en droit

CE PROGRAMME TOTALISE 53 CRÉDITS OBLIGATOIRES, DE 42 à 48 à OPTION ET DE 0 à 6 AU CHOIX.

Il est possible que des modifications soient apportées au programme avant le début du trimestre d'automne 1998.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	35 CR.
DRT 1101	2 1	INTRODUCTION AU DROIT
DRT 1103	3 1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT 1104	3 1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE

DRT 1105	3	1	BIENS	DRT 3343	3	1	DROIT PENAL AVANCE 2
DRT 1108	3	1	SOURCES ET FORMATION DU DROIT	DRT 3344	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL AVANCE 1
DRT 1109	4	1	DROIT PENAL GENERAL	DRT 3345	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL AVANCE 2
DRT 1111	3	1	DROIT COMMERCIAL GENERAL	DRT 3347	3	1	LIBERTES PUBLIQUES
DRT 1112	2	2	REDACTION JURIDIQUE	DRT 3348	3	1	DROIT DE L'EDUCATION
DRT 1113	3	1	THEORIE DES OBLIGATIONS 1	DRT 3349	3	1	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
DRT 1114	3	1	THEORIE DES OBLIGATIONS 2	DRT 3350	3	1	DROIT PROFESSIONNEL
DRT 1116	3	1	DR CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF 1	DRT 3351	3	1	DROIT DE L'INFORMAT.ET DE LA COMMUN
DRT 1117	3	1	DR CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF 2	DRT 3352	3	1	DR. INTERN.DES DROITS DE LA PERSONNE
				DRT 3353	3	1	ASP.JURID. COOPERAT.INTER. DU CANADA
BLOC 70 B			OBLIGATOIRE	18 CR.			COURS AVANCE D'HISTOIRE DU DROIT
DRT 2201	3	1	ORGANIS. JUDIC. ET ACTION EN JUSTICE	DRT 3355	3	1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
DRT 2204	3	1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL	DRT 3357	3	1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
DRT 2207	3	1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL	DRT 3358	3	1	DROIT DE LA FAILLITE
DRT 2215	3	2	INITIAT. A LA RECHERCHE JURIDIQUE 1	DRT 3359	3	1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
DRT 3316	3	2	ACTIVITES DIRIGEES 1	DRT 3362	3	1	DROIT FISCAL AVANCE
DRT 3383	3	1	INTERPRETATION DES LOIS	DRT 3363	3	1	DROIT DES COOPERATIVES
				DRT 3365	3	1	FINANCES PUBLIQUES
BLOC 70 C			OPTION	MINIMUM 42 CR., MAXIMUM 75 CR.			THEORIE ECONOMIQUE DU DROIT
DRT 2202	3	1	SURETES ET ENREGISTREMENT	DRT 3367	3	1	DROIT ET ECONOMIE
DRT 2203	3	1	CONTRATS	DRT 3368	3	1	ARBITRAGE DES GRIEFS
DRT 2205	3	1	PARTAGE DES COMPETENCES	DRT 3370	3	1	DROIT SOCIAL 2
DRT 2206	3	1	EXECUTION DES JUGEMENTS	DRT 3372	3	1	DROIT AEROSPATIAL
DRT 2208	3	1	RAPPORTS COLLECTIFS DE TRAVAIL	DRT 3373	3	1	DROIT MARITIME
DRT 2209	3	1	DROIT DES SOCIETES ET DES COMPAGNIES	DRT 3374	3	1	DROIT DU TRANSPORT
DRT 2210	3	1	DROIT DES ASSURANCES	DRT 3376	3	1	INFORMATIQUE JURIDIQUE
DRT 2211	3	1	DROIT MUNICIPAL	DRT 3377	3	1	SOCIOLOGIE DU DROIT
DRT 2212	3	1	REL. ECONOMIQUES INTERNATIONALES	DRT 3379	3	1	DROIT ET PSYCHOLOGIE
DRT 2213	3	1	PROCEDURE PENALE	DRT 3380	3	1	DROIT PENAL AVANCE 3
DRT 2214	3	1	PREUVE PENALE	DRT 3385	3	1	DROIT DE LA CONCURRENCE
DRT 2216	3	1	DR PROTECTION DU CONSOMMATEUR	DRT 3386	3	1	PENOLOGIE
DRT 2218	3	1	DROIT URBAIN	DRT 3387	3	1	LE DROIT DE L'INFORMATIQUE
DRT 2219	3	1	DROIT SOCIAL 1	DRT 3388	3	1	TRANSFERT INTERNAT. DE TECHNOLOGIE
DRT 2220	3	1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES	DRT 3389	3	1	DROIT DES VALEURS MOBILIERES
DRT 2221	3	1	DROIT DE LA SANTE	DRT 3390	3	1	TRANSACTIONS COMMERCIALES INTERNAT.
DRT 2222	3	1	PHILOSOPHIE DU DROIT	DRT 3391	3	1	DROIT DE L'ENFANT
DRT 2223	3	1	LES CONTRATS ADMINISTRATIFS	DRT 3392	3	1	DROIT DES AUTOCHTONES
DRT 2224	3	1	CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL	DRT 3393	3	1	DROIT DE LA SANTE SECURITE AU TRAV.
DRT 2314	3	1	DROIT BANCAIRE	DRT 3394	3	1	DROIT DE LA SECURITE SOCIALE
DRT 2315	3	1	INITIATION A LA RECHERCHE JURID. 2	DRT 3395	3	1	REFORME DU DROIT
DRT 2361	3	1	PRINC.POL. FISCALE ET IMPOT REVENU	DRT 3396	3	1	ACTIVITES DIRIGEES 5
DRT 2364	3	1	COMPTABILITE ET FINANCES	DRT 3417	3	1	
DRT 3301	3	1	SUCCESSIONS AB INTESTAT ET TESTAMENT				
DRT 3302	3	1	REGIMES MATRIMONIAUX ET DONATIONS				
DRT 3303	3	1	DROIT PENAL AVANCE 1				
DRT 3304	3	1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT				
DRT 3305	3	1	DROIT CIVIL AVANCE 1: LES PERSONNES				
DRT 3306	3	1	DROIT COMMERCIAL AVANCE 1				
DRT 3307	3	1	DROIT PUBLIC AVANCE				
DRT 3308	3	1	DROIT PENAL ET CRIMINOLOGIE				
DRT 3309	3	1	DROIT DU TRAVAIL AVANCE				
DRT 3310	3	1	INDEMNISATION DU DOMMAGE CORPOREL				
DRT 3312	3	1	FONCTION PUBLIQUE				
DRT 3313	3	1	DROIT AGRICOLE				
DRT 3315	4	1	TRAVAUX DIRIGES				
DRT 3317	3	1	ACTIVITES DIRIGEES 2				
DRT 3318	3	1	ACTIVITES DIRIGEES 3				
DRT 3319	3	1	ACTIVITES DIRIGEES 4				
DRT 3320	3	1	DR. IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION				
DRT 3321	3	1	DROIT CIVIL AVANCE 2				
DRT 3322	3	1	PREUVE CIVILE				
DRT 3323	3	1	RESPONSABIL.CIV. DES PROFESSIONNELS				
DRT 3324	3	1	SCIENCE ET DROIT				
DRT 3325	3	1	DROIT CIVIL AVANCE 3				
DRT 3326	3	1	DROIT CIVIL AVANCE 4				
DRT 3327	3	1	DROIT NOTARIAL				
DRT 3328	3	1	PLANIFICATION FISCALE SUCCESSORALE				
DRT 3329	3	1	DROIT COMMERCIAL AVANCE 2				
DRT 3330	3	1	APPEL ET PROCEDURES SPECIALES				
DRT 3331	3	1	DROIT JUDICIAIRE PRIVE AVANCE				
DRT 3332	3	1	PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTR.				
DRT 3333	3	1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC AVANCE 1				
DRT 3334	3	1	DROIT INTERNATIONAL PRIVE				
DRT 3336	3	1	INTRODUCTION AU DROIT COMPARE				
DRT 3337	3	1	DROIT COMPARE AVANCE				
DRT 3338	3	1	SYSTEMES JURIDIQUES ETRANGERS				
DRT 3339	3	1	ELEMENTS DE COMMON LAW				

Faculté de musique

Musique

Baccalauréat en musique, général 1-600-1-0

Interprétation : chant 1-605-1-0

Interprétation : instruments anciens, d'orchestre et guitare 1-605-1-5

Interprétation : jazz 1-605-1-6

Interprétation : claviers 1-605-1-7

Composition 1-610-1-0

Musicologie 1-615-1-1

Techniques d'écriture 1-620-1-0

Information sur les programmes :

Suzanne Joncas 343-5897

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours du bloc 10.8 ou l'équivalent :

Musique 101, 201, 301, 401

111, 211, 311, 411

(121, 221, 321, 421) ou

(131, 231, 331, 431)

1.3 Réussir les tests d'admission de la Faculté qui sont appropriés au programme d'études choisi. (Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.)

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et peut varier, chaque année, d'un programme à l'autre, selon la demande et les besoins de la Faculté.

3 Critère de sélection

L'excellence des résultats obtenus aux tests d'admission de la Faculté constitue le seul critère de sélection des candidats.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

4.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

4.3 Les programmes de baccalauréat général, de musicologie et de techniques d'écriture peuvent être suivis à temps partiel. Les autres programmes doivent être suivis à plein temps.

4.4 Les tests d'admission portent sur la théorie, le solfège et la dictée (niveau collégial). Ils comportent une audition instrumentale. La qualité de cette dernière détermine les possibilités d'inscription à un programme d'interprétation.

4.5 Un résultat exceptionnel aux tests d'admission pourrait compléter à l'une ou l'autre des conditions d'admission énoncées plus haut.

4.6 Les candidats doivent mentionner, sur le formulaire d'admission, l'instrument qu'ils désirent étudier à la Faculté.

4.7 Les candidats au baccalauréat en composition doivent, avant l'entrevue d'admission, faire parvenir à la Faculté copie de quelques-unes de leurs œuvres qui permettent de juger de leurs aptitudes.

4.8 Les candidats au baccalauréat en techniques d'écriture doivent se présenter en entrevue lors de la journée d'admission munis de quelques travaux d'écriture qu'ils ont déjà effectués.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	452	205
Refus	80	47
Offres d'admission	204	76
Capacité d'accueil totale pour l'automne 1998 : 150		

Programme 1-600-1-0

Version 08

B. en musique général

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 13 crédits obligatoires, 65 à option et 12 au choix.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				13 CR.
MTE	1211	3	A	1
MTE	1212	3	H	1
MUL	1132	3	AH	1
MUS	1204	2	A	1
MUS	1205	2	H	1

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.

FORMATION AUDITIVE

MUS	1208	2	A	1	PERCEPTION AUDITIVE 1
MUS	1209	2	H	1	PERCEPTION AUDITIVE 2
MUS	2208	3	A	1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 3
MUS	2209	3	H	1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 4

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

HISTOIRE

MUL	1103	3	AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL	1104	3	AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL	1105	3	AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL	1106	3	AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4

MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5	MUE 1305	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6	MUE 1306	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.	MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
HISTOIRE ET LITTERATURE			MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MIN 1714	3 AH 1	LITTERATURE DE LA GUITARE	MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MIN 1729	3 A 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1	MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MIN 1730	3 H 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2	MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE DU CLAVECIN	MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MIN 1743	3 AH 1	LITTERATURE DU PIANO 1	MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE
MIN 1744	3 H 1	LITTERATURE DU PIANO 2	MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE
MIN 1748	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 1	MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE
MIN 1749	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 2	MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE
MIN 1750	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 1	MUE 1325	1 AH 1	ORCHESTRE
MIN 1751	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 2	MUE 1326	1 AH 1	ORCHESTRE
MIN 1753	3 A 1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 1	MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MIN 1754	3 H 1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 2	MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1	MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
			MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
			MUE 1345	1 AH 1	GAMELAN
BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.	MUE 1346	1 AH 1	GAMELAN
MUSIQUE DU XXE SIECLE			MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MIN 1752	3 AH 1	LITTERATURE DE LA MUSIQUE ELECTRO.	MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 1	MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 2	MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2	MUE 1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS	MUE 1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ
BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.	BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
HARMONIE			AUTRES DISCIPLINES		
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1	ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2	ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DU DISCOURS HARMONIQUE TONAL	ALL 1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.	ALL 1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
MUSIQUE DU MONDE			ALL 1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1	ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2	ANG 1968	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE	ANG 1969	3 AH 1 j	LECTURE DE L'ANGLAIS
BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 22 CR.	CIN 1035	3 A 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
INSTRUMENT			COM 1300	3 A 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
MUI 1132A	2 AH 1	CHANT 1	ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
MUI 1132B	2 AH 1	CHANT 2	ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
MUI 1133V	3 A 1	CHANT 1	ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
MUI 1133W	3 AH 1	CHANT 2	FRA 2953G	3 AHE 1 j	STRUCTURATION DE TEXTES
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1	HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2	HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
MUI 1323A	3 AH 1	INSTRUMENT 1	ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
MUI 1323B	3 AH 1	INSTRUMENT 2	ITL 1952	3 AHE 1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
MUI 1324V	4 AH 1	INSTRUMENT 1	ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE
MUI 1324W	4 AH 1	INSTRUMENT 2	BLOC 70 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUI 2132A	2 AH 1	CHANT 3	AUTRES ENSEMBLES		
MUI 2132B	2 AH 1	CHANT 4	MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUI 2162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3	MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUI 2162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4	MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUI 2323A	3 AH 1	INSTRUMENT 3	MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE
MUI 2323B	3 AH 1	INSTRUMENT 4	MUE 1265	1 AH 1	ENSEMBLE
MUI 3132A	2 AH 1	CHANT 5	MUE 1266	1 AH 1	ENSEMBLE
MUI 3132B	2 AH 1	CHANT 6	BLOC 70 L	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 22 CR.
MUI 3323A	3 AH 1	INSTRUMENT 5	AUTRES COURS OFFERTS A LA FACULTÉ		
MUI 3323B	3 AH 1	INSTRUMENT 6	EMU 1310	1 A 1	TECHNIQUE DE DIRECTION
BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.	EMU 1320	2 H 1	TECHNIQUE DE DIRECTION AVEC APPLIC.
GRANDS ENSEMBLES			MIN 1096	2 A 1	GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 1
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE	MIN 1802	3 AH 1	ELEMENTS D'INTERPRETATION 1550-1850
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE	MIN 2802	2 A 1	CONTINUO 1
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE	MIN 2803	2 H 1	CONTINUO 2
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE	MTE 1003	2 AH 1	COMPOSITION COMPL 1 (INSTR.)
MUE 1285	1 AH 1	CHORALE	MTE 1004	2 AH 1	COMPOSITION COMPL 2 (INSTR.)
MUE 1286	1 AH 1	CHORALE	MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2
MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	MTE 1303	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	MTE 1402	2 AH 1	COMPOSITION TONALE
			MTE 1500Z	2 H 1	COMPOSITION COMPL 1 (ELECTRO.)
			MTE 2006	2 A 1	TECH.D'ECRITURE ELECTROACOUSTIQUE
			MTE 2008	3 A 1	HARMONIE 3

MTE	2009	3 H 1	HARMONIE 4
MTE	2110	3 A 1	CONTREPOINT 3
MTE	2111	3 H 1	CONTREPOINT 4
MTE	2114	3 A 1	ORCHESTRATION 1
MTE	2115	3 H 1	ORCHESTRATION 2
MTE	2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1
MTE	2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2
MTE	2402	2 A 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1
MTE	2403	2 H 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2
MTE	2501	2 AH 1	COMPOSITION COMPL. 2 (ELECTRO.)
MTE	2502	2 AH 1	COMPOSITION COMPL. 3 (ELECTRO.)
MTE	3501	2 AH 1	COMPOSITION COMPL. 4 (ELECTRO.)
MUL	1134	3 AH 1	INTRODUCTION A LA MUSICOLOGIE
MUL	1243	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 1
MUL	1244	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 2
MUS	1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE
MUS	1124	3 A 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
MUS	1125	3 H 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 2
MUS	1131	2 AH 1	FACTURE DU CLAVECIN
MUS	1132	2 AH 1	ELEMENTS D'ORGANOGRAPHIE
MUS	2105	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 1
MUS	2106	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 2
MUS	2113	3 AH 1	FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.1
MUS	2114	3 AH 1	FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.2
MUS	2115	3 AH 1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1
MUS	2116	3 AH 1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2

Programme 1-605-1-0

Version 07

B. en musique interprétation (chant)

Ce programme totalise 25 crédits obligatoires, 61 à option et 6 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	25 CR.
MIN	1096	2 A 1	GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 1
MIN	1097	2 H 1	GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 2
MTE	1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
MTE	1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUE	1121	2 AH 1	ATELIER D'OPERA
MUE	1122	2 AH 1	ATELIER D'OPERA
MUL	1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS	1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
MUS	1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2
MUS	2206	2 A 1	SOLFEGE 3
MUS	2207	2 H 1	SOLFEGE 4

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.

LANGUES		OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.
ALL	1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL	1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL	1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL	1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL	1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
ITL	1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL	1952	3 AHE 1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
ITL	1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

HARMONIE		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
MTE	1008	3 A 1	HARMONIE 1
MTE	1009	3 H 1	HARMONIE 2
MTE	1204	6 A 2	ANALYSE DU DISCOURS HARMONIQUE TONAL

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

HISTOIRE		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
MUL	1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL	1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL	1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL	1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL	1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL	1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

HISTOIRE ET LITTERATURE		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
MIN	1748	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 1
MIN	1749	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 2
MUL	1243	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 1
MUL	1244	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 2
MUL	2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL	2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL	3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL	3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL	3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS	1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 26 CR., MAXIMUM 30 CR.

INSTRUMENT		OPTION	MINIMUM 26 CR., MAXIMUM 30 CR.
MUI	1134A	4 AH 1	CHANT 1
MUI	1134B	4 AH 1	CHANT 2
MUI	1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI	1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI	2134A	4 AH 1	CHANT 3
MUI	2134B	4 AH 1	CHANT 4
MUI	3135A	5 AH 1	CHANT 5
MUI	3135B	5 AH 1	CHANT 6

Programme 1-600-2-1

Version 02

Majeur en musique

Ce programme n'est pas offert en 1998-1999.

B. Mus. (interprétation)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Options : Chant

Claviers (clavecin, orgue, piano)

Instruments d'orchestre,

guitare et instruments anciens

Jazz.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation.
- 2) Connaissance de la théorie de la musique.
- 3) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.	SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS				
GRANDS ENSEMBLES							
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE	MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1		
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE	MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2		
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE	MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3		
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE	MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4		
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5		
MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6		
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL					
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL					
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN					
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN					
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN					
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN					
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ					
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ					
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ					
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ					
BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.	SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS				
AUTRES ENSEMBLES							
MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE	MIN 1714	3 AH 1	LITTERATURE DE LA GUITARE		
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE	MIN 1729	3 A 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1		
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE	MIN 1730	3 H 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2		
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE	MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE DU CLAVECIN		

Programme 1-605-1-5

Version 05

B. en musique interprétation (instruments d'orchestre, guitare et instruments anciens)

L'orientation **Instruments d'orchestre ou guitare** totalise 13 crédits obligatoires, 67 à option et 10 au choix.

L'orientation **Instruments anciens** totalise 13 crédits obligatoires, 71 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	13 CR.
MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
FORMATION AUDITIVE		
MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DU DISCOURS HARMONIQUE TONAL
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
MUS 2208	3 A 1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 3
MUS 2209	3 H 1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 4

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
ECRITURE		
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1
MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2
MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1
MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2

BLOC 03 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
HISTOIRE		
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 03 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
HISTOIRE ET LITTERATURE		
MIN 1714	3 AH 1	LITTERATURE DE LA GUITARE
MIN 1729	3 A 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1
MIN 1730	3 H 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2
MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE DU CLAVECIN
MIN 1748	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 1
MIN 1749	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 2
MIN 1750	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 1
MIN 1751	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 2
MIN 1753	3 A 1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 1
MIN 1754	3 H 1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 2
MIN 1802	3 AH 1	ELEM.D'INTERPRETATION 1550-1850
MUL 1243	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 1
MUL 1244	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 2
MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

SEGMENT 04 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS		
BLOC 04 A	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
GRANDS ENSEMBLES		
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE
MUE 1285	1 AH 1	CHORALE
MUE 1286	1 AH 1	CHORALE
MUE 1291	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1292	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1293	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1294	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1295	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1296	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1305	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1306	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1325	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1326	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1345	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1346	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ

MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ

BLOC 04 B OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.

AUTRES ENSEMBLES

MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1265	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1266	1 AH 1	ENSEMBLE

SEGMENT 05 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 05 A OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.

AUTRES DISCIPLINES

ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL 1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
ANG 1968	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1969	3 AH 1 j	LECTURE DE L'ANGLAIS
COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEIOSAS
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1952	3 AHE 1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE
MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE
MUS 1124	3 A 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
MUS 2113	3 A 1	FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.1
MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.2

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION INSTRUMENTS D'ORCHESTRE OU GUITARE

BLOC 70 A OPTION MINIMUM 30 CR., MAXIMUM 34 CR.

INSTRUMENT

MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1325A	5 AH 1	INSTRUMENT 1
MUI 1325B	5 AH 1	INSTRUMENT 2
MUI 2325A	5 AH 1	INSTRUMENT 3
MUI 2325B	5 AH 1	INSTRUMENT 4
MUI 3325A	5 AH 1	INSTRUMENT 5
MUI 3325B	5 AH 1	INSTRUMENT 6

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION INSTRUMENTS ANCIENS

BLOC 71 A OPTION MINIMUM 34 CR., MAXIMUM 34 CR.

INSTRUMENT

MUI 1092A	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 1
MUI 1092B	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 2
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1693A	3 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 1
MUI 1693B	3 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 2
MUI 2092A	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 3
MUI 2092B	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 4
MUI 2694A	4 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 3
MUI 2694B	4 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 4
MUI 3092A	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 5
MUI 3092B	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 6
MUI 3694A	4 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 5
MUI 3694B	4 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 6

Programme 1-605-1-6

Version 02

B. en musique interprétation (jazz)

Ce programme totalise 43 crédits obligatoires, 38 à option et 9 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	43 CR.
MIN 1750	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 1
MIN 1751	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 2
MUE 1181	1 AH 1	COMBO
MUE 1182	1 AH 1	COMBO
MUE 1183	1 AH 1	COMBO
MUE 1184	1 AH 1	COMBO
MUE 1185	1 AH 1	COMBO
MUE 1186	1 AH 1	COMBO
MUI 1514A	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 1
MUI 1514B	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 2
MUI 2514A	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 3
MUI 2514B	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 4
MUI 3514A	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 5
MUI 3514B	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 6
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.

FORMATION AUDITIVE

MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
MUS 1211	3 A 1	SOLFEGE ET DICTEE JAZZ 1
MUS 1212	3 H 1	SOLFEGE ET DICTEE JAZZ 2
MUS 2208	3 A 1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 3
MUS 2209	3 H 1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 4

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 12 CR.

ECRITURE

MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1
MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2
MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1
MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

MIN 1098	2 A 1	IMPROVISATION JAZZ 1
MIN 1099	2 H 1	IMPROVISATION JAZZ 2
MIN 1791	2 A 1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 1
MIN 1792	2 H 1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 2
MIN 2791	2 A 1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 3
MIN 2792	2 H 1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 4

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

HISTOIRE

MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

MUL 1243	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 1
MUL 1244	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 2
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 G			OPTION			MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.			BLOC 70 B			OPTION			MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.		
GRANDS ENSEMBLES																	
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE	MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DU DISCOURS HARMONIQUE TONAL												
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE	MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1												
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE	MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2												
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE	MUS 2208	3 A 1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 3												
MUE 1285	1 AH 1	CHORALE	MUS 2209	3 H 1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 4												
MUE 1286	1 AH 1	CHORALE															
MUE 1291	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	BLOC 70 C			OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.								
MUE 1292	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	HISTOIRE														
MUE 1293	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1												
MUE 1294	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2												
MUE 1295	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3												
MUE 1296	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4												
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5												
MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6												
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL															
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	BLOC 70 D			OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.								
MUE 1305	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	HISTOIRE ET LITTERATURE														
MUE 1306	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	MIN 1729	3 A 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1												
MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	MIN 1730	3 H 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2												
MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE OU CLAVECIN												
MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	MIN 1743	3 AH 1	LITTERATURE DU PIANO 1												
MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	MIN 1744	3 H 1	LITTERATURE DU PIANO 2												
MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	MUL 1243	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 1												
MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	MUL 1244	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 2												
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN	MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1												
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN	MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2												
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN	MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1												
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN	MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2												
MUE 1345	1 AH 1	GAMELAN	MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE												
MUE 1346	1 AH 1	GAMELAN	MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS												
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ															
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ	BLOC 70 E			OPTION			MINIMUM 34 CR., MAXIMUM 34 CR.								
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ	INSTRUMENT														
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ	MUI 1155A	5 AH 1	CLAVECIN 1												
MUE 1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ	MUI 1155B	5 AH 1	CLAVECIN 2												
MUE 1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ	MUI 1234B	4 AH 1	ORGUE 2												

BLOC 70 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 2 CR.

AUTRES ENSEMBLES

MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE

BLOC 70 I OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.

AUTRES DISCIPLINES

ANG 1967	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
ANG 1968	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1969	3 AH 1	LECTURE DE L'ANGLAIS
CIN 1035	3 A 1	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
COM 1200	3 A 1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE

Programme 1-605-1-7

Version 00

B. en musique interprétation (claviers)

Ce programme totalise 19 crédits obligatoires, 69 à option et 6 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 19 CR.

MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.

GRANDS ENSEMBLES

MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ

MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ	
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ	
BLOC 70 G OPTION		MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 8 CR.	

AUTRES ENSEMBLES

MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1265	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1266	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1267	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1268	1 AH 1	ENSEMBLE

BLOC 70 H **OPTION****MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.****DISCIPLINES CONNEXES**

MIN 1769	3 AH 1	HARMONIE AU CLAVIER 1
MIN 1770	3 AH 1	HARMONIE AU CLAVIER 2
MIN 1802	3 AH 1	ELEMENTS D'INTERPRETATION 1550-1850
MIN 2802	2 A 1	CONTINUO 1
MIN 2803	2 H 1	CONTINUO 2
MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 1
MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 2
MUS 1131	2 AH 1	FACTURE DU CLAVECIN
MUS 1132	2 AH 1	ELEMENTS D'ORGANOGRAPHIE

BLOC 70 I **OPTION****MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.****AUTRES DISCIPLINES**

COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE
MUS 1124	3 AH 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
MUS 2113	3 A 1	FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.1
MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.2
PSE 1901	3 A 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHOEDUCATION

Programme 1-610-1-0

Version 08

B. en musique (composition)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme comporte deux orientations, instrumentale et électroacoustique. Durant la première année du baccalauréat en composition, l'étudiant est initié à ces deux profils et doit par la suite se spécialiser dans l'orientation qui lui convient le mieux.

L'orientation **Composition instrumentale** totalise 52 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

L'orientation **Composition électroacoustique** totalise 50 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

4) Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition.

Les connaissances suivantes feront également l'objet de vérification lors de l'entrevue avec les compositeurs :

- 5) Connaissance de l'harmonie tonale modulante.
- 6) Connaissance des éléments d'acoustique.
- 7) Connaissance de l'application musicale de l'informatique.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	28 CR.
MCT 1401	3 AH 1	COMPOSITION 1
MCT 1402	3 AH 1	COMPOSITION 2
MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 1
MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 2
MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2
MUS 2105	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 1

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
ECRITURE		
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1
MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2
MTE 1402	2 AH 1	COMPOSITION TONALE
MTE 2008	3 A 1	HARMONIE 3
MTE 2009	3 H 1	HARMONIE 4
MTE 2114	3 A 1	ORCHESTRATION 1
MTE 2115	3 H 1	ORCHESTRATION 2
MTE 2402	2 A 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1
MTE 2403	2 H 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2
MTE 3114	3 AH 1	ORCHESTRATION 3
MUS 2113	3 A 1	FORMALISATION ET PRGRAMMATION MUS.1
MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.2
MUS 2115	3 AH 1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1
MUS 2116	3 AH 1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2

SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 03 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
HISTOIRE		
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6
BLOC 03 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
HISTOIRE ET LITTERATURE		
MIN 1714	3 AH 1	LITTERATURE DE LA GUITARE
MIN 1729	3 A 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1
MIN 1730	3 H 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2
MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE DU CLAVECIN
MIN 1743	3 AH 1	LITTERATURE DU PIANO 1
MIN 1744	3 H 1	LITTERATURE DU PIANO 2
MIN 1748	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 1
MIN 1749	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 2
MIN 1750	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 1
MIN 1751	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 2
MIN 1752	3 AH 1	LITTERATURE DE LA MUSIQUE ELECTRO.
MIN 1753	3 A 1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 1
MIN 1754	3 H 1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 2
MUL 1243	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 1
MUL 1244	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 2
MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2

MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

SEGMENT 04 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 04 A OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 16 CR.

INSTRUMENT

MUI 1132A	2 AH 1	CHANT 1
MUI 1132B	2 AH 1	CHANT 2
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1323A	3 AH 1	INSTRUMENT 1
MUI 1323B	3 AH 1	INSTRUMENT 2
MUI 2132A	2 AH 1	CHANT 3
MUI 2132B	2 AH 1	CHANT 4
MUI 2162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3
MUI 2162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
MUI 2323A	3 AH 1	INSTRUMENT 3
MUI 2323B	3 AH 1	INSTRUMENT 4
MUI 3132A	2 AH 1	CHANT 5
MUI 3132B	2 AH 1	CHANT 6
MUI 3323A	3 AH 1	INSTRUMENT 5

BLOC 04 B OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.

GRANDS ENSEMBLES

MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ

BLOC 04 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.

AUTRES ENSEMBLES

MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE

SEGMENT 05 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 05 A OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

AUTRES DISCIPLINES

ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL 1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
ANG 1968	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1969	3 AH 1 j	LECTURE DE L'ANGLAIS
CIN 1035	3 A 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
COM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 A 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE

ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
FRA 2953G	3 AHE 1 j	STRUCTURATION DE TEXTES
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION COMPOSITION INSTRUMENTALE

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
MCT 2401	3 AH 1	COMPOSITION 3 (INSTRUMENTALE)
MCT 2402	3 AH 1	COMPOSITION 4 (INSTRUMENTALE)
MCT 3401	3 AH 1	COMPOSITION 5 (INSTRUMENTALE)
MCT 3402	3 AH 1	COMPOSITION 6 (INSTRUMENTALE)
MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2
MUS 2208	3 A 1	SOLFEGE-OICTEE ET LECTURE VOCALE 3
MUS 2209	3 H 1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 4

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	22 CR.
MCT 2501	3 AH 1	COMPOSITION 3 (ELECTROACOUSTIQUE)
MCT 2502	3 AH 1	COMPOSITION 4 (ELECTROACOUSTIQUE)
MCT 3501	3 AH 1	COMPOSITION 5 (ELECTROACOUSTIQUE)
MCT 3502	3 AH 1	COMPOSITION 6 (ELECTROACOUSTIQUE)
MUS 1125	3 H 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 2
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
MUS 2106	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 2

Programme 1-615-1-1

Version 03

B. en musique (musicologie)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 37 crédits obligatoires, 52 à option et 3 au choix.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	37 CR.
MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUL 1134	3 AH 1	INTRODUCTION A LA MUSICLOGIE
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE

MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1	MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2	MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.	MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
FORMATION AUDITIVE			MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1	MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2	MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 2208	3 A 1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 3	MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE
MUS 2209	3 H 1	SOLFEGE-DICTEE ET LECTURE VOCALE 4	MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE
ESTHETIQUE			MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE
MUL 1243	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 1	MUE 1325	1 AH 1	ORCHESTRE
MUL 1244	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 2	MUE 1326	1 AH 1	ORCHESTRE
BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.	MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
HISTOIRE ET LITTERATURE			MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MIN 1714	3 AH 1	LITTERATURE DE LA GUITARE	MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MIN 1729	3 A 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1	MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
MIN 1730	3 H 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2	MUE 1345	1 AH 1	GAMELAN
MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE DU CLAVECIN	MUE 1346	1 AH 1	GAMELAN
MIN 1743	3 AH 1	LITTERATURE DU PIANO 1	MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MIN 1744	3 H 1	LITTERATURE DU PIANO 2	MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MIN 1748	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 1	MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MIN 1749	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 2	MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MIN 1750	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 1	MUE 1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MIN 1751	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 2	MUE 1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MIN 1753	3 A 1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 1	BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
MIN 1754	3 H 1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 2	AUTRES ENSEMBLES		
MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1	MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2	MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1	MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2	MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE
BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.	MUE 1265	1 AH 1	ENSEMBLE
ECRITURE			MUE 1266	1 AH 1	ENSEMBLE
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1	BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2	MUSIQUE DU XXE SIECLE		
MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1	MIN 1752	3 AH 1	LITTERATURE DE LA MUSIQUE ELECTRO.
MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DU DISCOURS HARMONIQUE TONAL	MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 1
BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 22 CR.	MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 2
INSTRUMENT			MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS
MUI 1132A	2 AH 1	CHANT 1	BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.
MUI 1132B	2 AH 1	CHANT 2	AUTRES DISCIPLINES		
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1	ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2	ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
MUI 1323A	3 AH 1	INSTRUMENT 1	ALL 1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
MUI 1323B	3 AH 1	INSTRUMENT 2	ALL 1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
MUI 2132A	2 AH 1	CHANT 3	ALL 1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
MUI 2132B	2 AH 1	CHANT 4	ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
MUI 2162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3	ANG 1968	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
MUI 2162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4	ANG 1969	3 AH 1 j	LECTURE DE L'ANGLAIS
MUI 2323A	3 AH 1	INSTRUMENT 3	ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
MUI 2323B	3 AH 1	INSTRUMENT 4	ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
MUI 3132A	2 AH 1	CHANT 5	ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
MUI 3132B	2 AH 1	CHANT 6	ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
MUI 3323A	3 AH 1	INSTRUMENT 5	ITL 1952	3 AHE 1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
MUI 3323B	3 AH 1	INSTRUMENT 6	ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE
BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.	MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE
GRANDS ENSEMBLES			MUS 2113	3 A 1	FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.1
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE	MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.2
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE			
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE			
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE			
MUE 1285	1 AH 1	CHORALE			
MUE 1286	1 AH 1	CHORALE			
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			
MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			
MUE 1305	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			
MUE 1306	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			

Programme 1-620-1-0

Version 07

B. en musique (techniques d'écriture)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil "musique" ou l'équivalent auront à passer des tests de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 52 crédits obligatoires, 37 à option et 3 au choix.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.
- 4) Les aptitudes musicales générales du candidat et plus particulièrement dans le domaine de l'écriture seront évaluées à partir de l'examen de travaux d'écriture qu'il devra apporter au moment de l'entrevue avec son responsable de programme.

SEGMENT 70

BLOC 70 A			OBLIGATOIRE	52 CR.
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1		
MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2		
MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1		
MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2		
MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1		
MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2		
MTE 2008	3 A 1	HARMONIE 3		
MTE 2009	3 H 1	HARMONIE 4		
MTE 2110	3 A 1	CONTREPOINT 3		
MTE 2111	3 H 1	CONTREPOINT 4		
MTE 2114	3 A 1	ORCHESTRATION 1		
MTE 2115	3 H 1	ORCHESTRATION 2		
MTE 3114	3 AH 1	ORCHESTRATION 3		
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE		
MUS 1204	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 1		
MUS 1205	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 2		
MUS 2208	3 A 1	SOLFÈGE-DICTÉE ET LECTURE VOCALE 3		
MUS 2209	3 H 1	SOLFÈGE-DICTÉE ET LECTURE VOCALE 4		

BLOC 70 B			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 10 CR.
COMPOSITION				
MTE 1402	2 AH 1	COMPOSITION TONALE		
MTE 2402	2 A 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1		
MTE 2403	2 H 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2		
MTE 3401	2 AH 1	ATELIER DE COMPOSITION 1		
MTE 3402	2 AH 1	ATELIER DE COMPOSITION 2		

BLOC 70 C			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ÉCRITURE JAZZ ET ANALYSE DU XXE SIECLE				
MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 1		
MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES DU 20E SIECLE 2		
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1		
MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2		
MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1		
MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2		

BLOC 70 D		OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 14 CR.
INSTRUMENT			
MUI 1132A	2 AH 1	CHANT 1	
MUI 1132B	2 AH 1	CHANT 2	
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1	
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2	
MUI 1323A	3 AH 1	INSTRUMENT 1	
MUI 1323B	3 AH 1	INSTRUMENT 2	
MUI 2132A	2 AH 1	CHANT 3	
MUI 2132B	2 AH 1	CHANT 4	
MUI 2162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3	
MUI 2162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4	
MUI 2323A	3 AH 1	INSTRUMENT 3	
MUI 2323B	3 AH 1	INSTRUMENT 4	
MUI 3132A	2 AH 1	CHANT 5	
MUI 3132B	2 AH 1	CHANT 6	

BLOC 70 E		OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
GRANDS ENSEMBLES			
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1285	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1286	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	
MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	
MUE 1305	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	
MUE 1306	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL	
MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE	
MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE	
MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE	
MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE	
MUE 1325	1 AH 1	ORCHESTRE	
MUE 1326	1 AH 1	ORCHESTRE	
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN	
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN	
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN	
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN	
MUE 1345	1 AH 1	GAMELAN	
MUE 1346	1 AH 1	GAMELAN	
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ	
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ	
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ	
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ	
MUE 1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ	
MUE 1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ	

BLOC 70 F		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.
AUTRES ENSEMBLES			
MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE	
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE	
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE	
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE	

BLOC 70 G		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
HISTOIRE			
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1	
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2	
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3	
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4	
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5	
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6	

BLOC 70 H**OPTION****MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.****HISTOIRE ET LITTERATURE**

MIN 1714	3	AH	1	LITTERATURE DE LA GUITARE
MIN 1729	3	A	1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1
MIN 1730	3	H	1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2
MIN 1741	3	AH	1	LITTERATURE DU CLAVECIN
MIN 1743	3	AH	1	LITTERATURE DU PIANO 1
MIN 1744	3	H	1	LITTERATURE DU PIANO 2
MIN 1748	3	AH	1	LITTERATURE DU CHANT 1
MIN 1749	3	AH	1	LITTERATURE DU CHANT 2
MIN 1750	3	AH	1	LITTERATURE DU JAZZ 1
MIN 1751	3	AH	1	LITTERATURE DU JAZZ 2
MIN 1752	3	AH	1	LITTERATURE DE LA MUSIQUE ELECTRO.
MIN 1753	3	A	1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 1
MIN 1754	3	H	1	LITTERATURE D'INSTR. D'ORCHESTRE 2
MUL 1243	3	AH	1	ESTHETIQUE MUSICALE 1
MUL 1244	3	AH	1	ESTHETIQUE MUSICALE 2
MUL 2111	3	AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3	AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3	A	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3	H	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3	AH	1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3	AH	1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 I**OPTION****MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.****AUTRES DISCIPLINES**

ALL 1951	6	A	2	j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3	AHE	1	js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1954	3	AHE	1	js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1955	3	AH	1	s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL 1956	3	AH	1	s	ALLEMAND AVANCE 2
ANG 1967	3	AHE	1	js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
ANG 1968	3	AHE	1	js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1969	3	AH	1	j	LECTURE DE L'ANGLAIS
HAR 1190	3	A	1	j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3	A	1	j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
ITL 1951	6	A	2	s	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1952	3	AHE	1	s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
ITL 1953	3	AH	1	s	ITALIEN AVANCE
MUS 1113	2	AH	1		APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE
MUS 1124	3	A	1		ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
MUS 2105	3	AH	1		ELECTROACOUSTIQUE 1
MUS 2106	3	AH	1		ELECTROACOUSTIQUE 2
MUS 2113	3	A	1		FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.1
MUS 2114	3	H	1		FORMALISATION ET PROGRAMMATION MUS.2

Faculté de théologie

Sciences religieuses

Certificat ou mineur 1-961-4-0

Information sur le programme :

Lise Baroni 343-7164

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Programme 1-961-4-0

Version 02

Certificat ou mineur en sciences religieuses

Ce programme totalise 27 crédits à option et 3 crédits au choix ; un minimum de 15 crédits doivent être choisis dans l'une des orientations suivantes :

- orientation en **Études bibliques** – segment 70, cours de sigle THB
 - ou
 - orientation en **Études théologiques** – segment 72, cours de sigle THS
 - ou
 - orientation en **Sciences de la religion** – segment 73, cours de sigle SRL.

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION ETUDES BIBLIQUES

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 15 CR. MAXIMUM 18 CR.
THB 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE BIBLIQUE ET SOURCES
THB 1010	3 AHE 1 js	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES
THB 1020	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
THB 1030	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
THB 1040	3 AHE 1 js	DE JESUS AUX EVANGILES
THB 1090E	3 AHE 1 js	PANORAMA DE LA LITTERATURE BIBLIQUE
THB 1091E	3 AHE 1 js	BIBLE ET TRADITION EVANGELIQUE
THB 1092E	3 AHE 1 js	INTERPR. EVANGELIQUE DE LA BIBLE
THB 2000	6 AHE 2 js	HEBREU BIBLIQUE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 12 CR.
SRL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
SRL 1010	3 AHE 1 js	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
SRL 1020	3 AHE 1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
SRL 1030	3 AHE 1 js	RELIGION ET PRODUCTIONS CULTURELLES
SRL 1040	3 AHE 1 js	RELIGIONS ET SOCIETES
SRL 2000	3 AHE 1 js	RELIGIONS MONOTHEISTES
SRL 2010	3 AHE 1 js	RELIGIONS DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
SRL 2020	3 AHE 1 js	HINDOUISME ET BOUDDHISME
SRL 2030	3 AHE 1 js	NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX
SRL 2040	3 AHE 1 js	PLURALISME RELIG. ET MIL. DE SANTE
SRL 2050	3 AHE 1 js	RELIGION ET SANTE MENTALE
SRL 2060	3 AHE 1 js	THANATOLOGIE
SRL 2070	3 AHE 1 js	PSILOGIE ET RELIGION
SRL 2080	3 AHE 1 js	LES GRANDES RELIGIONS
SRL 3000	3 AHE 1 js	QUEST. DE SCIENCES DE LA RELIGION
THP 1000	3 AHE 1 js	PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
THP 1010	3 AHE 1 js	PRAXEOLOGIE PASTORALE 2
THP 1020	3 AHE 1 js	STAGE D'EXPLORATION
THP 1030	3 AHE 1 js	PSYCHOGENESE DE L'EXPER. RELIGIEUSE
THP 1040	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
THP 1050	3 AHE 1 js	ANIMATION PASTORALE
THP 1060	3 AHE 1 js	COUNSELING PASTORAL
THP 1070	3 AHE 1 js	GROUPE CHRET. ENGAGES SOCIALEMENT
THP 1080	3 AHE 1 js	PRATIQUES RITUELLES ET FOI
THP 1090E	3 AHE 1 js	MODERNITE, URB. ET EGLISE
THP 1091E	3 AHE 1 js	LE RENOUVEAU DANS L'EGLISE EVANG.
THP 1092E	3 AHE 1 js	INTERVENTION PASTORALE
THP 2000	3 AHE 1 js	STAGE D'INTEGRATION
THP 2010	3 AHE 1 js	THEOL. PRAT: APPROCHES ET FONDEMENTS
THP 2020	3 AHE 1 js	INTERVENTION PASTORALE
THP 2030	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION
THP 2040	3 AHE 1 js	EGLISE ET MINORITES CULTURELLES
THP 2050	3 AHE 1 js	CULTURE ET SPIRITUALITE DES JEUNES
THP 2060	3 AHE 1 js	FEMMES ET PRAT. SOCIO-ECCLESIALES
THP 2070	3 AHE 1 js	PASTORALE ET ENJEUX SOCIAUX ACTUELS
THP 2080	3 AHE 1 js	ACCOMPAGNEMENT PASTORAL ET SANTE
THP 2081	3 AHE 1 js	PAST. DE LA SANTE, TRAVAUX PRATIQUES
THP 2090	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE
THP 2091	3 AHE 1 js	GESTION ET LEADERSHIP PASTORAL
THP 3000	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE
THP 3010	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE. QUESTIONS SPECIALES
THS 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU CHRISTIANISME
THS 1010	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THS 1020	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THS 1030	3 AHE 1 js	ECCLÉSIOLOGIE
THS 1040	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THS 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ETHIQUE THEOL.
THS 1060	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THS 1090E	3 AHE 1 js	INTROD. A LA THEOLOGIE EVANGELIQUE
THS 1091E	3 AHE 1 js	QUEST. DE THEOLOGIE EVANGELIQUE
THS 2000	3 AHE 1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THS 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE THEOLOGIQUE
THS 2020	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE
THS 2030	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THS 2040	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THS 2041	3 AHE 1 js	EUCHARISTIE ET RECONCILIATION
THS 2042	3 AHE 1 js	LES MINISTERES DANS L'EGLISE
THS 2043	3 AHE 1 js	SEXUALITE ET TRADITION CHRETIENNE

THS	2050	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL.: RESPECT DE LA VIE
THS	2051	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL., ECONOMIE ET SOCIETE
THS	2060	3 AHE 1 js	THEOL. CONTEXTUELLE DES TIERS-MONDES
THS	3000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DES DOCTRINES CHRETIENNES
THS	3010	3 AHE 1 js	QUEST. D'HIST. DU CHRISTIANISME
THS	3020	3 AHE 1 js	LE DROIT DE L'EGLISE
THS	3030	3 AHE 1 js	APPROCHES PSYCHANALYTIQUES EN THEOL.
THS	3040	3 AHE 1 js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE
THS	3050	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
THS	3060	3 AHE 1 js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE
THT	1000	3 AHE 1 js	METHODOLOGIE ET OUTILS DE TRAVAIL
THT	1010	3 AHE 1 js	SOURCES DU TRAVAIL THEOLOGIQUE
THT	1020	3 AHE 1 js	LECTURES SOCIOCULT. DE LA BIBLE
THT	1030	3 AHE 1 js	PRATIQUE THEOL. DANS L'HISTOIRE
THT	2000	3 AHE 1 js	COURANTS SOCIOCULT. ET CHRISTIANISME
THT	3000	3 AHE 1 js	ACTIVITE D'INTEGRATION

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION ETUDES THEOLOGIQUES

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.	
THS	1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU CHRISTIANISME
THS	1010	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THS	1020	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THS	1030	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THS	1040	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THS	1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ETHIQUE THEOL.
THS	1060	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THS	1090E	3 AHE 1 js	INTROD. A LA THEOLOGIE EVANGELIQUE
THS	1091E	3 AHE 1 js	QUEST. DE THEOLOGIE EVANGELIQUE
THS	2000	3 AHE 1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THS	2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE THEOLOGIQUE
THS	2020	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE
THS	2030	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THS	2040	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THS	2041	3 AHE 1 js	EUCARISTIE ET RECONCILIATION
THS	2042	3 AHE 1 js	LES MINISTERES DANS L'EGLISE
THS	2043	3 AHE 1 js	SEXUALITE ET TRADITION CHRETIENNE
THS	2050	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL.: RESPECT DE LA VIE
THS	2051	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL., ECONOMIE ET SOCIETE
THS	2060	3 AHE 1 js	THEOL. CONTEXTUELLE DES TIERS-MONDES
THS	3000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DES DOCTRINES CHRETIENNES
THS	3010	3 AHE 1 js	QUEST. D'HIST. DU CHRISTIANISME
THS	3020	3 AHE 1 js	LE DROIT DE L'EGLISE
THS	3030	3 AHE 1 js	APPROCHES PSYCHANALYTIQUES EN THEOL.
THS	3040	3 AHE 1 js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE
THS	3050	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
THS	3060	3 AHE 1 js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.	
SRL	1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
SRL	1010	3 AHE 1 js	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
SRL	1020	3 AHE 1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
SRL	1030	3 AHE 1 js	RELIGION ET PRODUCTIONS CULTURELLES
SRL	1040	3 AHE 1 js	RELIGIONS ET SOCIETES
SRL	2000	3 AHE 1 js	RELIGIONS MONOTHEISTES
SRL	2010	3 AHE 1 js	RELIGIONS DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
SRL	2020	3 AHE 1 js	HINDOUISME ET BOUDDHISME
SRL	2030	3 AHE 1 js	NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX
SRL	2040	3 AHE 1 js	PLURALISME RELIG. ET MIL. DE SANTE
SRL	2050	3 AHE 1 js	RELIGION ET SANTE MENTALE
SRL	2060	3 AHE 1 js	THANATOLOGIE
SRL	2070	3 AHE 1 js	PSILOGIE ET RELIGION
SRL	2080	3 AHE 1 js	LES GRANDES RELIGIONS
SRL	3000	3 AHE 1 js	QUEST. DE SCIENCES DE LA RELIGION
THB	1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE BIBLIQUE ET SOURCES
THB	1010	3 AHE 1 js	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES
THB	1020	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
THB	1030	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
THB	1040	3 AHE 1 js	DE JESUS AUX EVANGILES
THB	1090E	3 AHE 1 js	PANORAMA DE LA LITTERATURE BIBLIQUE
THB	1091E	3 AHE 1 js	BIBLE ET TRADITION EVANGELIQUE
THB	1092E	3 AHE 1 js	INTERPR. EVANGELIQUE DE LA BIBLE
THB	2000	6 AHE 2 js	HEBREU BIBLIQUE
THB	2010	6 AHE 2 js	GREC BIBLIQUE
THB	2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
THB	2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME
THB	2030	3 AHE 1 js	PSAUMES ET TRADITION SAPIENTIELLE
THB	2040	3 AHE 1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
THB	2050	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE

THB	2040	3 AHE 1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
THB	2050	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
THB	2060	3 AHE 1 js	GEOGRAPHIE ET ARCHEOLOGIE BIBLIQUE
THB	2070	3 AHE 1 js	BIBLE ET FEMINISMES
THB	3000	3 AHE 1 js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE
THB	3010	3 AHE 1 js	THEOLOGIE BIBLIQUE
THB	3020	3 AHE 1 js	BIBLE ET RECEPTION
THB	3030	3 AHE 1 js	TEXTES PARABIBLIQUES
THB	3040	3 AHE 1 js	ETUDES DE TEXTES BIBLIQUES
THB	1000	3 AHE 1 js	PRAXELOGIE PASTORALE 1
THB	1010	3 AHE 1 js	PRAXELOGIE PASTORALE 2
THB	1020	3 AHE 1 js	STAGE D'EXPLORATION
THB	1030	3 AHE 1 js	PSYCHOGENESE DE L'EXPER. RELIGIEUSE
THB	1040	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
THB	1050	3 AHE 1 js	ANIMATION PASTORALE
THB	1060	3 AHE 1 js	COUNSELING PASTORAL
THB	1070	3 AHE 1 js	GROUPES CHRET. ENGAGES SOCIALEMENT
THB	1080	3 AHE 1 js	PRATIQUES RITUELLES ET FOI
THB	1090E	3 AHE 1 js	MODERNITE, URB. ET EGLISE
THB	1091E	3 AHE 1 js	LE RENOUVEAU DANS L'EGLISE EVANG.
THB	1092E	3 AHE 1 js	INTERVENTION PASTORALE
THB	2000	3 AHE 1 js	STAGE D'INTEGRATION
THB	2010	3 AHE 1 js	THEOL. PRAT: APPROCHES ET FONDEMENTS
THB	2020	3 AHE 1 js	INTERVENTION PASTORALE
THB	2030	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION
THB	2040	3 AHE 1 js	EGLISE ET MINORITES CULTURELLES
THB	2050	3 AHE 1 js	CULTURE ET SPIRITUALITE DES JEUNES
THB	2060	3 AHE 1 js	FEMMES ET PRAT. SOCIO-ECCLESIALES
THB	2070	3 AHE 1 js	PASTORALE ET ENJEUX SOCIAUX ACTUELS
THB	2080	3 AHE 1 js	ACCOMPAGNEMENT PASTORAL ET SANTE
THB	2081	3 AHE 1 js	PAST. DE LA SANTE, TRAVAUX PRATIQUES
THB	2090	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE
THB	2091	3 AHE 1 js	GESTION ET LEADERSHIP PASTORAL
THB	3000	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE
THB	3010	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE. QUESTIONS SPECIALES
THT	1000	3 AHE 1 js	METHODOLOGIE ET OUTILS DE TRAVAIL
THT	1010	3 AHE 1 js	SOURCES DU TRAVAIL THEOLOGIQUE
THT	1020	3 AHE 1 js	LECTURES SOCIOCULT. DE LA BIBLE
THT	1030	3 AHE 1 js	PRATIQUE THEOL. DANS L'HISTOIRE
THT	2000	3 AHE 1 js	COURANTS SOCIOCULT. ET CHRISTIANISME
THT	3000	3 AHE 1 js	ACTIVITE D'INTEGRATION

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENCES DE LA RELIGION

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.	
SRL	1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
SRL	1010	3 AHE 1 js	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
SRL	1020	3 AHE 1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
SRL	1030	3 AHE 1 js	RELIGION ET PRODUCTIONS CULTURELLES
SRL	1040	3 AHE 1 js	RELIGIONS ET SOCIETES
SRL	2000	3 AHE 1 js	RELIGIONS MONOTHEISTES
SRL	2010	3 AHE 1 js	RELIGIONS DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
SRL	2020	3 AHE 1 js	HINDOUISME ET BOUDDHISME
SRL	2030	3 AHE 1 js	NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX
SRL	2040	3 AHE 1 js	PLURALISME RELIG. ET MIL. DE SANTE
SRL	2050	3 AHE 1 js	RELIGION ET SANTE MENTALE
SRL	2060	3 AHE 1 js	THANATOLOGIE
SRL	2070	3 AHE 1 js	PSILOGIE ET RELIGION
SRL	2080	3 AHE 1 js	LES GRANDES RELIGIONS
SRL	3000	3 AHE 1 js	QUEST. DE SCIENCES DE LA RELIGION

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.	
THB	1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE BIBLIQUE ET SOURCES
THB	1010	3 AHE 1 js	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES
THB	1020	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
THB	1030	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
THB	1040	3 AHE 1 js	DE JESUS AUX EVANGILES
THB	1090E	3 AHE 1 js	PANORAMA DE LA LITTERATURE BIBLIQUE
THB	1091E	3 AHE 1 js	BIBLE ET TRADITION EVANGELIQUE
THB	1092E	3 AHE 1 js	INTERPR. EVANGELIQUE DE LA BIBLE
THB	2000	6 AHE 2 js	HEBREU BIBLIQUE
THB	2010	6 AHE 2 js	GREC BIBLIQUE
THB	2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
THB	2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME
THB	2030	3 AHE 1 js	PSAUMES ET TRADITION SAPIENTIELLE
THB	2040	3 AHE 1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
THB	2050	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE

THB 2060	3 AHE 1 js	GEOGRAPHIE ET ARCHEOLOGIE BIBLIQUE
THB 2070	3 AHE 1 js	BIBLE ET FEMINISMES
THB 3000	3 AHE 1 js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE
THB 3010	3 AHE 1 js	THEOLOGIE BIBLIQUE
THB 3020	3 AHE 1 js	BIBLE ET RECEPTION
THB 3030	3 AHE 1 js	TEXTES PARABIBLIQUES
THB 3040	3 AHE 1 js	ETUDES DE TEXTES BIBLIQUES
THP 1000	3 AHE 1 js	PRAXELOGIE PASTORALE 1
THP 1010	3 AHE 1 js	PRAXELOGIE PASTORALE 2
THP 1020	3 AHE 1 js	STAGE D'EXPLORATION
THP 1030	3 AHE 1 js	PSYCHOGENESE DE L'EXPER. RELIGIEUSE
THP 1040	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
THP 1050	3 AHE 1 js	ANIMATION PASTORALE
THP 1060	3 AHE 1 js	COUNSELING PASTORAL
THP 1070	3 AHE 1 js	GROUPES CHRET. ENGAGES SOCIALEMENT
THP 1080	3 AHE 1 js	PRATIQUES RITUELLES ET FOI
THP 1090E	3 AHE 1 js	MODERNITE, URB. ET EGLISE
THP 1091E	3 AHE 1 js	LE RENOUVEAU DANS L'EGLISE EVANG.
THP 1092E	3 AHE 1 js	INTERVENTION PASTORALE
THP 2000	3 AHE 1 js	STAGE D'INTEGRATION
THP 2010	3 AHE 1 js	THEOL. PRAT: APPROCHES ET FONDEMENTS
THP 2020	3 AHE 1 js	INTERVENTION PASTORALE
THP 2030	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION
THP 2040	3 AHE 1 js	EGLISE ET MINORITES CULTURELLES
THP 2050	3 AHE 1 js	CULTURE ET SPIRITUALITE DES JEUNES
THP 2060	3 AHE 1 js	FEMMES ET PRAT. SOCIO-ECCLESIALES
THP 2070	3 AHE 1 js	PASTORALE ET ENJEUX SOCIAUX ACTUELS
THP 2080	3 AHE 1 js	ACCOMPAGNEMENT PASTORAL ET SANTE
THP 2081	3 AHE 1 js	PAST. DE LA SANTE, TRAVAUX PRATIQUES
THP 2090	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE
THP 2091	3 AHE 1 js	GESTION ET LEADERSHIP PASTORAL
THP 3000	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE
THP 3010	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE. QUESTIONS SPECIALES
THS 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU CHRISTIANISME
THS 1010	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THS 1020	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THS 1030	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THS 1040	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THS 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ETHIQUE THEOL.
THS 1060	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THS 1090E	3 AHE 1 js	INTROD. A LA THEOLOGIE EVANGELIQUE
THS 1091E	3 AHE 1 js	QUEST. DE THEOLOGIE EVANGELIQUE
THS 2000	3 AHE 1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THS 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE THEOLOGIQUE
THS 2020	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE
THS 2030	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THS 2040	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THS 2041	3 AHE 1 js	EUCHARISTIE ET RECONCILIATION
THS 2042	3 AHE 1 js	LES MINISTERES DANS L'EGLISE
THS 2043	3 AHE 1 js	SEXUALITE ET TRADITION CHRETIENNE
THS 2050	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL.: RESPECT DE LA VIE
THS 2051	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL., ECONOMIE ET SOCIETE
THS 2060	3 AHE 1 js	THEOL. CONTEXTUELLE DES TIERS-MONDES
THS 3000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DES DOCTRINES CHRETIENNES
THS 3010	3 AHE 1 js	QUEST. D'HIST. DU CHRISTIANISME
THS 3020	3 AHE 1 js	LE DROIT DE L'EGLISE
THS 3030	3 AHE 1 js	APPROCHES PSYCHANALYTIQUES EN THEOL.
THS 3040	3 AHE 1 js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE
THS 3050	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
THS 3060	3 AHE 1 js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE
THT 1000	3 AHE 1 js	METHODOLOGIE ET OUTILS DE TRAVAIL
THT 1010	3 AHE 1 js	SOURCES DU TRAVAIL THEOLOGIQUE
THT 1020	3 AHE 1 js	LECTURES SOCIOCOMMUNAUT. DE LA BIBLE
THT 1030	3 AHE 1 js	PRATIQUE THEOL. DANS L'HISTOIRE
THT 2000	3 AHE 1 js	COURANTS SOCIOCULT. ET CHRISTIANISME
THT 3000	3 AHE 1 js	ACTIVITE D'INTEGRATION

Programme 1-905-2-0

Version 01

Majeur en sciences de la religion

Ce programme ne sera pas offert en 1998-1999.

Programme 1-905-5-0

Version 00

Certificat en sciences de la religion

Ce programme ne sera pas offert en 1998-1999.

Théologie

B.Th. spécialisé, orientation *études théologiques*, orientation *études bibliques*, orientation *théologie pratique* 1-885-1-0

Majeur en études théologiques 1-885-2-0

Information sur les programmes :

Lise Baroni 343-7164

Information sur l'admission : 343-7076**1 Conditions d'admissibilité**

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Programme 1-885-1-0

Version 06

Baccalauréat spécialisé en théologie

Le baccalauréat en théologie comporte trois orientations :

L'orientation **Études bibliques** comprend les segments 01 et 70, avec 87 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'orientation **Théologie pratique** comprend les segments 01 et 71, avec 6 crédits obligatoires, 81 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'orientation **Études théologiques** comprend les segments 01 et 72, avec 87 crédits à option et 3 crédits au choix.

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

BLOC 01 A	OPTION	MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 12 CR.
THEOLOGIE		
THT 1000	3 AHE 1 js	METHODOLOGIE ET OUTILS DE TRAVAIL
THT 1010	3 AHE 1 js	SOURCES DU TRAVAIL THEOLOGIQUE
THT 1020	3 AHE 1 js	LECTURES SOCIOCOMMUNAUT. DE LA BIBLE
THT 1030	3 AHE 1 js	PRATIQUE THEOL. DANS L'HISTOIRE

THT	2000	3 AHE 1 js	COURANTS SOCIOCULT. ET CHRISTIANISME
THT	3000	3 AHE 1 js	ACTIVITE D'INTEGRATION

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

SCIENCES DE LA RELIGION	SOL 3306	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
	SRL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
	SRL 1020	3 AHE 1 js	HISTDIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
	SRL 2000	3 AHE 1 js	RELIGIONS MONOTHÉISTES
	SRL 2030	3 AHE 1 js	NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
-----------	--------	--------------------------------

ETUDES BIBLIQUES ¹	HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
	THB 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE BIBLIQUE ET SOURCES
	THB 1020	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
	THB 1030	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
	THB 1040	3 AHE 1 js	DE JESUS AUX EVANGILES
	THB 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
	THB 2030	3 AHE 1 js	PSAUMES ET TRADITION SAPIENTIELLE
	THB 2040	3 AHE 1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
	THB 2050	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
	THB 3010	3 AHE 1 js	THEOLOGIE BIBLIQUE
	THB 3040	3 AHE 1 js	ETUDES DE TEXTES BIBLIQUES

BLOC 01 D	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
-----------	--------	--------------------------------

THEOLOGIE PRATIQUE ²	SVS 2377	3 A 1 j	GROUPE: CONCEPTS ET CONTEXTES
	THP 1030	3 AHE 1 js	PSYCHOGENÈSE DE L'EXPER. RELIGIEUSE
	THP 1040	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
	THP 1050	3 AHE 1 js	ANIMATION PASTORALE
	THP 1060	3 AHE 1 js	COUNSELING PASTORAL
	THP 1080	3 AHE 1 js	PRATIQUES RITUELLES ET FOI
	THP 2010	3 AHE 1 js	THEOL PRAT: APPRDCHES ET FONDEMENTS
	THP 2020	3 AHE 1 js	INTERVENTION PASTORALE
	THP 2030	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION
	THP 2060	3 AHE 1 js	FEMMES ET PRAT. SOCIO-ECCLESIALES
	THP 2091	3 AHE 1 js	GESTION ET LEADERSHIP PASTORAL

BLOC 01 E	OPTION	MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.
-----------	--------	--------------------------------

ETUDES THEOLOGIQUES ³	PHI 1520	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA METAPHYSIQUE
	THS 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU CHRISTIANISME
	THS 1020	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
	THS 1030	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
	THS 1040	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
	THS 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ETHIQUE THEOL.
	THS 1060	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
	THS 2000	3 AHE 1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
	THS 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE THEOLOGIQUE
	THS 2020	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE
	THS 2030	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
	THS 2060	3 AHE 1 js	THEOL. CONTEXTUELLE DES TIERS-MONDES
	THS 3040	3 AHE 1 js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE

BLOC 01 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANG 1969	3 AH 1 j	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANG 1975	3 H 1 j	LECTURE DE L'ANGLAIS 2
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 3035	3 H 1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ETA 3550	3 AHE 1	METHODE D'EVAL DES APPRENTISSAGES
FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION
FRA 1700D	3 AH 1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
FRA 1958G	3 AHE 1 js	GRAMMAIRE 2: REVISION GRAMMATICALE
FRA 1959G	3 AHE 1 js	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
GER 1000D	3 1	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
HST 2109	3 A 1 j	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
LAT 1111	3 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LAT 1121	3 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1300	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1635	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHY 1972D	3 AH 1 j	INITIATION A L'ASTRONOMIE

PPA 3230	2 AHE 1	PEDAGOGIE EN MILIEU URBAIN
PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SVS 1363	3 A 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 2378	3 H 1 s	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION ETUDES BIBLIQUES

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
LANGUES BIBLIQUES		
THB 2000	6 AHE 2 js	HEBREU BIBLIQUE
THB 2010	6 AHE 2 js	GREC BIBLIQUE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
-----------	--------	-------------------------------

EXEGESE ET THEOLOGIE BIBLIQUE	HST 2113	3 H 1 j	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
	SRL 2010	3 AHE 1 js	RELIGIONS DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
	THB 2060	3 AHE 1 js	GEORGIE ET ARCHEOLOGIE BIBLIQUE
	THB 2070	3 AHE 1 js	BIBLE ET FEMINISMES
	THB 3000	3 AHE 1 js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE
	THB 3020	3 AHE 1 js	BIBLE ET RECEPTION
	THB 3030	3 AHE 1 js	TEXTES PARABIBLIQUES

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION THEOLOGIE PRATIQUE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
FONDEMENTS THEORIQUES		
THP 1000	3 AHE 1 js	PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
THP 1010	3 AHE 1 js	PRAXEOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

FORMATION PRATIQUE

THP 1020	3 AHE 1 js	STAGE D'EXPLORATION
THP 2000	3 AHE 1 js	STAGE D'INTEGRATION

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
-----------	--------	-------------------------------

PROBLEMATIQUES PARTICULIERES	SDL 3104	3 A 1 j	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
	THP 2040	3 AHE 1 js	EGLISE ET MINORITES CULTURELLES
	THP 2050	3 AHE 1 js	CULTURE ET SPIRITUALITE DES JEUNES
	THP 2070	3 AHE 1 js	PASTORALE ET ENJEUX SOCIAUX ACTUELS
	THP 2080	3 AHE 1 js	ACCOMPAGNEMENT PASTORAL ET SANTE
	THP 2090	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE
	THP 3000	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE
	THP 3010	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE. QUESTIONS SPECIALES

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION ETUDES THEOLOGIQUES

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 21 CR.
PROBLEMATIQUES THEOLOGIQUES		
PHI 1860	3 E 1 s	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE MEDIEVALE
THS 2040	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THS 2041	3 AHE 1 js	EUCHARISTIE ET RECONCILIATION
THS 2042	3 AHE 1 js	LES MINISTERES DANS L'EGLISE
THS 2043	3 AHE 1 js	SEXUALITE ET TRADITION CHRETIENNE
THS 2050	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL.: RESPECT DE LA VIE
THS 2051	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL., ECONOMIE ET SOCIETE
THS 3000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DES DOCTRINES CHRETIENNES
THS 3010	3 AHE 1 js	QUEST. D'HIST. DU CHRISTIANISME
THS 3020	3 AHE 1 js	LE DROIT DE L'EGLISE
THS 3030	3 AHE 1 js	APPROCHES PSYCHANALYTIQUES EN THEOL.
THS 3050	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
THS 3060	3 AHE 1 js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE

¹ Pour les étudiants de l'orientation **Études bibliques**, le minimum est de 18 crédits et le maximum de 24 crédits.

² Pour les étudiants de l'orientation **Theologie pratique**, le minimum est de 18 crédits et le maximum de 24 crédits.

³ Pour les étudiants de l'orientation **Études théologiques**, le minimum est de 24 crédits et le maximum de 30 crédits.

Majeur en théologie

Le majeur en théologie comporte trois orientations :

L'orientation **Études bibliques** comprend les segments 01 et 70, avec 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'orientation **Théologie pratique** comprend les segments 01 et 71, avec 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'orientation **Études théologiques** comprend les segments 01 et 72, avec 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

BLOC 01 A **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.**

THEOLOGIE

THT 1000	3 AHE 1 js	METHODOLOGIE ET OUTILS DE TRAVAIL
THT 1010	3 AHE 1 js	SOURCES DU TRAVAIL THEOLOGIQUE
THT 1020	3 AHE 1 js	LECTURES SOCIOCOMMUNAUT. DE LA BIBLE
THT 1030	3 AHE 1 js	PRATIQUE THEOL. DANS L'HISTOIRE
THT 2000	3 AHE 1 js	COURANTS SOCIOCULT. ET CHRISTIANISME
THT 3000	3 AHE 1 js	ACTIVITE D'INTEGRATION

BLOC 01 B **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.**

SCIENCES DE LA RELIGION

SRL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
SRL 1020	3 AHE 1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
SRL 2000	3 AHE 1 js	RELIGIONS MONOTHÉISTES
SRL 2030	3 AHE 1 js	NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX

BLOC 01 C **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.**

ETUDES BIBLIQUES¹

THB 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE BIBLIQUE ET SOURCES
THB 1020	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
THB 1030	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
THB 1040	3 AHE 1 js	DE JESUS AUX EVANGILES
THB 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
THB 2030	3 AHE 1 js	PSAUMES ET TRADITION SAPIENTIELLE
THB 2040	3 AHE 1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
THB 2050	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
THB 3010	3 AHE 1 js	THEOLOGIE BIBLIQUE
THB 3040	3 AHE 1 js	ETUDES DE TEXTES BIBLIQUES

BLOC 01 D **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.**

THEOLOGIE PRATIQUE²

THP 1030	3 AHE 1 js	PSYCHOGENESE DE L'EXPER. RELIGIEUSE
THP 1040	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
THP 1050	3 AHE 1 js	ANIMATION PASTORALE
THP 1060	3 AHE 1 js	COUNSELING PASTORAL
THP 1080	3 AHE 1 js	PRATIQUES RITUELLES ET FOI
THP 2010	3 AHE 1 js	THEOL. PRAT: APPROCHES ET FONDEMENTS
THP 2020	3 AHE 1 js	INTERVENTION PASTORALE
THP 2030	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION
THP 2060	3 AHE 1 js	FEMMES ET PRAT. SOCIO-ECCLESIALES
THP 2091	3 AHE 1 js	GESTION ET LEADERSHIP PASTORAL

BLOC 01 E **OPTION** **MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 21 CR.**

ETUDES THEOLOGIQUES³

THS 1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU CHRISTIANISME
THS 1020	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THS 1030	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THS 1040	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THS 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ETHIQUE THEOL.
THS 1060	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THS 2000	3 AHE 1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THS 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE THEOLOGIQUE
THS 2020	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE
THS 2030	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THS 2060	3 AHE 1 js	THEOL. CONTEXTUELLE DES TIERS-MONDES
THS 3040	3 AHE 1 js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION ETUDES BIBLIQUES

BLOC 70 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LANGUES BIBLIQUES			
THB 2000	6 AHE 2 js	HEBREU BIBLIQUE	
THB 2010	6 AHE 2 js	GREC BIBLIQUE	

BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
EXEGESE ET THEOLOGIE BIBLIQUE			
SRL 2010	3 AHE 1 js	RELIGIONS DU PROCHE-ORIENT ANCIEN	
THB 2060	3 AHE 1 js	GEOGRAPHIE ET ARCHEOLOGIE BIBLIQUE	
THB 2070	3 AHE 1 js	BIBLE ET FEMINISMES	
THB 3000	3 AHE 1 js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE	
THB 3020	3 AHE 1 js	BIBLE ET RECEPTION	
THB 3030	3 AHE 1 js	TEXTES PARABIBLIQUES	

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION THEOLOGIE PRATIQUE

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE	6 CR.
FONDEMENTS THEORIQUES			
THP 1000	3 AHE 1 js	PRAXELOGIE PASTORALE 1	
THP 1010	3 AHE 1 js	PRAXELOGIE PASTORALE 2	

BLOC 71 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
FORMATION PRATIQUE			
THP 1020	3 AHE 1 js	STAGE D'EXPLORATION	
THP 2000	3 AHE 1 js	STAGE D'INTEGRATION	

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
PROBLEMATIQUES PARTICULIERES			
THP 2040	3 AHE 1 js	EGLISE ET MINORITES CULTURELLES	
THP 2050	3 AHE 1 js	CULTURE ET SPIRITUALITE DES JEUNES	
THP 2070	3 AHE 1 js	PASTORALE ET ENJEUX SOCIAUX ACTUELS	
THP 2080	3 AHE 1 js	ACCOMPAGNEMENT PASTORAL ET SANTE	
THP 2090	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE	
THP 3000	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE	
THP 3010	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE. QUESTIONS SPECIALES	

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION ETUDES THEOLOGIQUES

BLOC 72 A		OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
PROBLEMATIQUES THEOLOGIQUES			
THS 2040	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION	
THS 2041	3 AHE 1 js	EUCARISTIE ET RECONCILIATION	
THS 2042	3 AHE 1 js	LES MINISTERES DANS L'EGLISE	
THS 2043	3 AHE 1 js	SEXUALITE ET TRADITION CHRETIENNE	
THS 2050	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL: RESPECT DE LA VIE	
THS 2051	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL., ECONOMIE ET SOCIETE	
THS 3000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DES DOCTRINES CHRETIENNES	
THS 3010	3 AHE 1 js	QUEST. D'HIST. DU CHRISTIANISME	
THS 3020	3 AHE 1 js	LE DROIT DE L'EGLISE	
THS 3030	3 AHE 1 js	APPROCHES PSYCHANALYTIQUES EN THEOL.	
THS 3050	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES	
THS 3060	3 AHE 1 js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE	

¹ Pour les étudiants de l'orientation **Études bibliques**, le minimum est de 12 crédits et le maximum de 18 crédits.

² Pour les étudiants de l'orientation **Théologie pratique**, le minimum est de 12 crédits et le maximum de 18 crédits.

³ Pour les étudiants de l'orientation **Études théologiques**, le minimum est de 18 crédits et le maximum de 24 crédits.

Théologie pratique

Certificat en théologie pratique - orientation *générale*
ou orientation *pratiques sociales* 1-895-5-2
(Voir aussi Théologie, B.Th. spécialisé, orientation théologie pratique)

Information sur le programme :

Lise Baroni 343-7164

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Le certificat est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Programme 1-895-5-2

Version 00

Certificat en théologie pratique

Le certificat en théologie pratique comporte deux orientations :

L'orientation **Générale** comprend les segments 01 et 73, avec 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'orientation **Pratiques sociales** comprend les segments 01 et 74, avec 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A		OBLIGATOIRE	6 CR.
THP	1000	3 AHE 1 js	PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
THP	1010	3 AHE 1 js	PRAXEOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 01 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THP	1020	3 AHE 1 js	STAGE D'EXPLORATION
THP	2000	3 AHE 1 js	STAGE D'INTEGRATION

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION GENERALE

BLOC 73 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
SRL	1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
THP	1030	3 AHE i js	PSYCHOGENESE DE L'EXPER. RELIGIEUSE
THP	1040	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
THP	1050	3 AHE i js	ANIMATION PASTORALE
THP	1060	3 AHE i js	COUNSELING PASTORAL

THP	1090E	3 AHE 1 js	MODERNITE, URB. ET EGLISE
THP	1091E	3 AHE 1 js	LE RENOUVEAU DANS L'EGLISE EVANG.
THP	1092E	3 AHE 1 js	INTERVENTION PASTORALE
THP	2030	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION
THP	2040	3 AHE 1 js	EGLISE ET MINORITES CULTURELLES
THP	2050	3 AHE 1 js	CULTURE ET SPIRITUALITE DES JEUNES
THP	2070	3 AHE 1 js	PASTORALE ET ENJEUX SOCIAUX ACTUELS
THP	2090	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE
THP	2091	3 AHE 1 js	GESTION ET LEADERSHIP PASTORAL
THP	3000	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE
THP	3010	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE. QUESTIONS SPECIALES
THS	3030	3 AHE 1 js	APPROCHES PSYCHANALYTIQUES EN THEOL.
THT	2000	3 AHE 1 js	COURANTS SOCIOCULT. ET CHRISTIANISME
THT	3000	3 AHE 1 js	ACTIVITE D'INTEGRATION

BLOC 73 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
SRL	1020	3 AHE 1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
THB	1010	3 AHE 1 js	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES
THS	1000	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU CHRISTIANISME
THS	1010	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THS	1030	3 AHE 1 js	ECCLÉSIOLOGIE
THS	1040	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THS	1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ETHIQUE THEOL.
THS	1060	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THS	1090E	3 AHE 1 js	INTROD. A LA THEOLOGIE EVANGELIQUE
THS	1091E	3 AHE 1 js	QUEST. DE THEOLOGIE EVANGELIQUE
THS	2020	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE
THS	2030	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THS	2043	3 AHE 1 js	SEXUALITE ET TRADITION CHRETIENNE
THS	2050	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL: RESPECT DE LA VIE
THS	3050	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES

SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUES SOCIALES

BLOC 74 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
THP	1070	3 AHE 1 js	GROUPES CHRET. ENGAGES SOCIALEMENT
THP	2040	3 AHE 1 js	EGLISE ET MINORITES CULTURELLES
THP	2070	3 AHE 1 js	PASTORALE ET ENJEUX SOCIAUX ACTUELS
THS	2051	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL., ECONOMIE ET SOCIETE
THS	2060	3 AHE 1 js	THEOL. CONTEXTUELLE DES TIERS-MONDES
THS	3050	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES

BLOC 74 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
THB	1040	3 AHE 1 js	DE JESUS AUX EVANGILES
THB	2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
THB	2060	3 AHE 1 js	FEMMES ET PRAT. SOCIO-ECCLESIALES
THS	1030	3 AHE 1 js	ECCLÉSIOLOGIE
THS	2020	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE
THT	1020	3 AHE 1 js	LECTURES SOCIOCOWNAUT. DE LA BIBLE

BLOC 74 C		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ECN	1311	4 A 1 j	PROBLEMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
SVS	1365	3 H 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET IDENTITE
SVS	1802	3 A 1 s	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Théologie pratique (milieux de santé)

Certificat en théologie pratique (milieux de santé)
1-895-5-3

Information sur le programme :

Lise Baroni 343-7164

Information sur l'admission : 343-7076

Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir complété ou complété conjointement un certificat en études théologiques ou l'équivalent et subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 Le certificat est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Programme 1-895-5-3

Version 00

Certificat en théologie pratique (milieux de santé)

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Préalable : certificat ou mineur en sciences religieuses (ou l'équivalent) ou expérience jugée pertinente.

BLOC 73 A		OBLIGATOIRE	6 CR.
THP	1000	3 AHE 1 js	PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
THP	1010	3 AHE 1 js	PRAXEOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 73 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THP	1020	3 AHE 1 js	STAGE D'EXPLORATION
THP	2000	3 AHE 1 js	STAGE D'INTEGRATION

BLOC 73 C		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
SRL	2050	3 AHE 1 js	RELIGION ET SANTE MENTALE
THP	1080	3 AHE 1 js	PRATIQUES RITUELLES ET FOI
JHP	2080	3 AHE 1 js	ACCOMPAGNEMENT PASTORAL ET SANTE
THP	2081	3 AHE 1 js	PAST. DE LA SANTE, TRAVAUX PRATIQUES
THP	3010	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE, QUESTIONS SPECIALES
THS	2050	3 AHE 1 js	ETHIQUE THEOL.: RESPECT DE LA VIE
THT	3000	3 AHE 1 js	ACTIVITE D'INTEGRATION

BLOC 73 D		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
ASA	1000G	3 AHE 1	EVOL. ET ENJEUX DU SYSTEME DE SANTE
MSO	2030G	3 AHE 1	SYSTEMES DE SANTE ET SANTE COMMUNAUT
SRL	2000	3 AHE 1 js	RELIGIONS MONOTHÉISTES
SRL	2030	3 AHE 1 js	NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX
SRL	2040	3 AHE 1 js	PLURALISME RELIG. ET MIL. DE SANTE
SRL	2060	3 AHE 1 js	THANATOLOGIE
THP	1030	3 AHE 1 js	PSYCHOGÉNÈSE DE L'EXPER. RELIGIEUSE
THS	3030	3 AHE 1 js	APPROCHES PSYCHANALYTIQUES EN THEOL.

Faculté de médecine

Ergothérapie

B.Sc. spécialisé 1-740-1-0

Information sur le programme :

Joane Lahaie 343-6416

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances appropriées au programme et une expérience de travail et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience d'au moins trois (3) années consécutives à plein temps sur le marché du travail.

2.6 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Deux (2) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

3.3 Une (1) place peut être attribuée à un candidat autochtone, sous réserve de la qualité du dossier.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

4.2 Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.3 Pour les adultes et les cas spéciaux

Les dossiers sont étudiés par l'École en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

4.4 Pour les candidats francophones hors-Québec

Tous les candidats sont convoqués à une entrevue qui a lieu au Nouveau-Brunswick.

Les dossiers sont étudiés par l'École en tenant compte de la scolarité antérieure et du résultat à l'entrevue.

Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats des autres catégories qui ont été acceptés.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les candidats universitaires, les adultes et les cas spéciaux doivent avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.1 ou l'équivalent.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Les candidats adultes et les cas spéciaux doivent joindre une lettre expliquant leur choix de l'ergothérapie.

5.8 Les candidats ayant entrepris des études en ergothérapie dans une université québécoise ou canadienne ne sont admissibles qu'exceptionnellement à ce programme pour des motifs sérieux exposés dans une lettre à l'appui de la demande.

5.9 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	366	199
Refus	206	174
Offres d'admission	118	54
Capacité d'accueil	44	31
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	31.617	

Programme 1-740-1-0

Version 12

B.Sc. spécialisé en ergothérapie

Ce programme comprend 106 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année Bloc 70 A – 34 crédits obligatoires

2^{re} année Bloc 70 B – 37 crédits obligatoires

3^{re} année Bloc 70 C – 27 crédits obligatoires ; Bloc 70 D – 4 crédits à option.

7^{re} trimestre Bloc 70 E – 8 crédits obligatoires.

SEGMENT 70**BLOC 70 A OBLIGATOIRE 34 CR.**

ERT 1104	3 A 1 j	ERGOTHERAPIE 1
ERT 1118	2 A 1 j	ACTIVITE, JEU ET TRAVAIL 1
ERT 1132	3 H 1 j	ONTOGENESE DU COMPORT. OCCUPATIONNEL
ERT 1161	1 AHE 1 j	INTRODUCTION A LA FORMATION CLINIQUE
ERT 1162	1 AHE 1 j	FORMATION EN MILIEU COMMUNAUTAIRE 1
PBC 1040	2 A 1 j	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE
PBC 2040	4 H 1 j	ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR
PSL 1982	2 A 1 j	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 1993	3 H 1 j	PHYSIOLOGIE GENERALE
PST 1963	4 A 2 j	PSYCHOPATHOLOGIE 1
PSY 1982	3 H 1 j	EVOLUTION DE L'INTELLIGENCE
REA 1100	3 A 1 j	KINESIOLOGIE 1
SOL 1953	3 H 1 j	SOCIOLOGIE 1

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 40 CR.

ERT 2003	4 A 1 j	INCAPACITES, DEFICIENCES ET HANDICAPS
ERT 2204	3 A 1 j	ERGOTHERAPIE 2
ERT 2218	3 A 1 j	ACTIVITE, JEU ET TRAVAIL 2
ERT 2242	3 H 1 j	ERGOTHERAPIE AUPRES DE L'ADULTE 1
ERT 2243	4 H 1 j	ERGOTHERAPIE AUPRES DE L'ADULTE 2
ERT 2244	3 H 1 j	ERGOTHERAPIE AUPRES PERSONNE AGEEE
ERT 2245	3 H 1 j	ERGOTHERAPIE EN PEDIATRIE
ERT 2246	3 A 1 j	ERGOTHERAPIE EN SANTE MENTALE INFANT
ERT 2263	4 H 1 j	FORMATION CLINIQUE 1
ERT 3316	3 AH 2 j	LES GROUPES EN ERGOTHERAPIE
PSL 2983	2 A 1 j	INTEGRATION DANS LE SYSTEME NERVEUX
PST 1956	2 AH 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE INFANTILE
PST 2953	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE 2

BLOC 70 C OBLIGATOIRE 24 CR.

ERT 3303	3 H 1 j	ERGOTHERAPIE 3
ERT 3304	3 A 1 j	INTERVENTION COMMUNAUT. ET PREVENT.
ERT 3317	3 H 1 j	ERGONOMIE ET INTEGRATION AU TRAVAIL
ERT 3318	3 AH 1 j	TECHNOLOGIE EN READAPTATION
ERT 3319	2 AE 1 j	APPROCHE SCIENT. EN ERGOTHERAPIE
ERT 3369	5 AHE 1 j	FORMATION CLINIQUE 2
MZO 2160	3 AHE 1 s	INTRODUCT.AUX METHODES QUANTITATIVES
REA 3300	2 H 1 j	SYSTEME DE SANTE ET GESTION

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.

ERT 3370	2 AHE 1 j	LE JEU, L'ENFANT ET L'ERGOTHERAPIE
ERT 3371	2 AHE 1 j	ERGOTHERAPIE ET LES ETATS PSYCHOT.
ERT 3372	2 AHE 1 j	LES METHODES PROJECTIVES EN ERGOTHER
ERT 3373	2 AHE 1 j	ERGOTHERAPIE & AFFECTIONS DE LA MAIN
ERT 3374	2 AHE 1 j	ERGOTHERAPIE ET GERONTOLOGIE
ERT 3375	2 AHE 1 j	ATELIERS D'EXPRESSION
ERT 3377	2 AHE 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE ET READAPTATION
ERT 3378	2 AHE 1 j	READAPTATION DES TRAUMATISES CRANIEN
ERT 3379	2 AHE 1 j	ERGOTHERAPIE ET PERINATALITE
ERT 3380	2 AH 1 j	TRAVAIL DIRIGE
ERT 3381	2 AHE 1 j	ERGOTHERAPIE ET INFORMATIQUE
ERT 3382	2 AHE 1 j	ASPECTS PSYCHOSOCIAUX DES INCAPACITE
ERT 3383	2 AHE 1 j	LE CORPS ET LA THERAPEUTIQUE
ERT 3384	2 AHE 1 j	LE TRAVAIL
ERT 3385	2 AHE 1 j	SANTE ET MULTIETHNICITE
ERT 3386	2 AHE 1 j	ERGOTHERAPIE: DEFICIENCE INTELLECTUE
ERT 3387	2 AHE 1 j	AIDE TECHNIQUES EN ERGOTHERAPIE
ERT 3388	2 AHE 1 j	ERGOTHERAPIE ET ACCIDENTS CEREBRAUX

ERT 3389	2 AHE 1 j	PROBLEMATIQUES EN SANTE MENTALE
ERT 3390	2 AHE 1 j	ETUDES SUR LE TRAVAIL CREATEUR
ERT 3391	2 AHE 1 j	PROBLEMES SPECIFIQUES: ERGOTHERAPIE 1
ERT 3392	2 AHE 1 j	PROBLEMES SPECIFIQUES: ERGOTHERAPIE 2

BLOC 70 E	OBLIGATOIRE	8 CR.
ERT 3394	8 AHE 1 j	FORMATION CLINIQUE 3

Médecine**Doctorat en médecine 1-450-1-0****Information sur le programme :**

Francyne Poulin ou Michèle Paumier

343-6265

Information sur les admissions :

343-7076

Introduction

Tous les candidats doivent avoir réussi les cours de la structure d'accueil en médecine telle que définie par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES). Mais au-delà de cette structure d'accueil, l'orientation des études des candidats en sciences exactes ou humaines n'affecte pas la probabilité d'être admis en médecine. La Faculté incite donc ses futurs étudiants à acquérir une formation aussi riche et polyvalente que possible.

Depuis 1992, le programme d'études qui mène au doctorat en médecine est d'une durée de quatre ans. Toutefois, une année préparatoire additionnelle est requise pour les collégiens (CEGEP), les universitaires n'ayant pas complété un premier grade universitaire, les universitaires ayant complété un premier grade universitaire mais dont le programme d'études n'est pas jugé globalement équivalent à celui de l'année préparatoire (voir liste partielle des programmes équivalents à la rubrique 5.8) ainsi que les étudiants étrangers.

Tous les candidats font une demande au programme de M.D. (1-450-1-0). Selon le profil académique du candidat, le Comité d'admission décidera si une candidature sera considérée pour l'année préparatoire ou pour la première année de médecine.

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission (cette condition ne s'applique pas aux candidats appartenant à la catégorie « Étranger » telle que définie à l'alinéa 2.3).

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

Tous les candidats qui ont fait des études hors-Québec doivent détenir un diplôme d'études post-secondaires pour être admissibles à ce programme.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par la Faculté. L'entrevue peut être éliminatoire.

1.4 Se soumettre, sur demande du Comité d'admission, à un examen médical fait par un médecin désigné par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC (ou l'équivalent) ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Cette catégorie comprend les sous-catégories suivantes :

- les candidats ayant complété ou en voie d'obtenir au moins un premier grade universitaire (baccalauréat) ;
- les candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire (la Faculté privilégie cependant les étudiants qui ont terminé un baccalauréat) ;
- les candidats ayant complété un doctorat du type "de recherche" (Ph.D.) et qui demeurent actifs en recherche.

Note : Pour les institutions universitaires canadiennes hors-Québec, c'est le baccalauréat « honours » (programme de 4 années d'études) qui est exigé.

2.3 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au Canada à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Médecin : toute personne, domiciliée au Québec, diplômée d'une faculté de médecine située à l'extérieur du Canada et des États-Unis, et ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu.

3 Capacité d'accueil

3.1 Pour l'admission 1999-2000, le contingent régulier est de 138 nouveaux étudiants. De ce nombre, environ les deux tiers des candidats sont admis en année préparatoire et l'autre tiers s'ajoute au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.

3.2 La Faculté peut admettre, hors-contingentement et par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et de celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine du Québec. Ces candidats doivent signer un contrat qui stipule qu'ils retourneront pratiquer la médecine dans leur province pendant quatre ans.

3.3 La Faculté admet un nombre très restreint de candidats étrangers selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine du Québec. Ces candidats doivent signer un contrat qui stipule qu'ils devront assurer pendant quatre années consécutives des services médicaux dans un établissement désigné par le ministre, s'ils s'installent au Québec au terme de leur formation médicale.

3.4 La Faculté n'admet plus de candidats dont la résidence permanente est hors-Québec à l'exception de ceux mentionnés sous 3.2 et 3.3.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens (voir 2.1)

Selon les critères présentement en vigueur, une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue collective et une entrevue individuelle, entrevues qui sont effectuées par des professeurs de la Faculté.

Un score global est établi selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

entrevue : 50 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence dressée par ordre décroissant de score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats collégiens.

4.2 Pour les universitaires (voir 2.2a et 2.2b)

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une ou des entrevues effectuées par des professeurs de la Faculté.

Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

entrevue : 50 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence, distincte pour chacune des sous-catégories de candidats universitaires. Cette liste est dressée par ordre décroissant de score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats universitaires.

4.3 Pour les candidats détenteurs d'un doctorat du type « de recherche » (voir 2.2c).

Sont considérés dans cette catégorie, les candidats dont la thèse de recherche a été acceptée officiellement à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Le formulaire de curriculum vitae (CVUMUP/95) est exigé et le dossier de recherche est évalué tel qu'il était au moment du dépôt de la demande d'admission.

Suite à l'évaluation du dossier de recherche par le comité d'admission, un nombre limité de candidats est convoqué à une ou des entrevues effectuées par des professeurs de la Faculté.

Suite à l'entrevue, le comité d'admission prend la décision d'admettre ou de refuser le candidat à partir d'une liste d'excellence établie selon la pondération suivante :

dossier de recherche 50%

entrevue 50 %.

La Faculté de médecine se réserve le privilège d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie.

4.4 Candidats ayant commencé des études de médecine

Exceptionnellement, des candidats ayant commencé des études de médecine dans une université hors-Canada pourront être admis si des places sont disponibles. Les critères de sélection sont les mêmes que pour les universitaires de la sous-catégorie identifiée en 2.2b.

Les candidats ayant déjà fait des études de médecine dans d'autres universités au Québec ne sont pas admissibles dans le programme.

4.5 Candidats étrangers

Un nombre très restreint de candidats étrangers pourront être admis, selon les dispositions du décret, si des places sont disponibles. Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.

Les candidats doivent détenir un visa d'étudiant.

4.6 Candidats détenteurs d'un doctorat en médecine (voir 2.4).

Avoir obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.

Etre domicilié(e) au Québec.

Etre diplômé(e) d'une faculté de médecine inscrite au répertoire mondial des écoles de médecine.

Avoir réussi l'examen d'évaluation du Conseil médical du Canada (CMC) prévu pour les diplômés de facultés de médecine hors du Canada ou des Etats-Unis.

Une première sélection sera faite selon les résultats de cet examen et les candidat(e)s choisi(e)s seront invité(e)s à se présenter à un examen clinique de type ECOS.

Selon les résultats de l'examen d'évaluation du CMC et de l'ECOS, un certain nombre de candidat(e)s sera convoqué pour des entrevues d'évaluation. Une liste d'excellence sera établie en tenant compte de l'examen du CMC, de l'ECOS et des entrevues d'évaluation.

Les candidat(e)s éventuellement choisi(e)s devront compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.

Le nombre maximum de places disponibles pour les quatre facultés de médecine du Québec pourra être de huit si la qualité des candidatures soumises le permet.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire au programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 L'étudiant qui réussit l'année préparatoire, conformément au règlement pédagogique de la Faculté, est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.

5.4 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.8 À titre d'exemple, les programmes de premier cycle de l'Université de Montréal énumérés ci-dessous sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire :

baccalauréat en biochimie

baccalauréat en ergothérapie

baccalauréat en nutrition

baccalauréat en orthophonie et audiologie

baccalauréat en pharmacie

baccalauréat en physiothérapie

baccalauréat en sciences biologiques

baccalauréat en sciences infirmières

doctorat en médecine dentaire

doctorat en médecine vétérinaire

doctorat en optométrie

D'autres programmes pourraient être jugés équivalents après étude du dossier.

Statistiques d'admission (automne 1998)

Catégories	Demandes	Refus	Offres d'admission
Collégien	707	567	107
Universitaire en cours de bacc.	230	222	2
Universitaire avec bacc. terminé	606	522	66
Doctorat type recherche	11	9	2

Capacité d'accueil totale : 144 (québécois et hors-contingentement)

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien convoqué à l'entrevue : 34.778.

Année préparatoire au programme M.D.

L'année préparatoire au programme M.D. comprend 39 crédits dont 36 crédits obligatoires et 3 crédits à option. Cette année correspond aux blocs 70 A et 70 B.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	36 CR.
MMD 1005	2 AH 1 j	GENETIQUE ET EMBRYOLOGIE
MMD 1007	3 AH 1 j	BIOSTATISTIQUE
MMD 1009	2 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE ET TISSULAIRE
MMD 1010	3 AH 1 j	MICROBIOLOGIE ET VIROLOGIE
MMD 1015	1 AH 1 j	IMMERSION CLINIQUE
MMD 1016	2 AH 1	INTRODUCTION A L'ANATOMIE CLINIQUE 1
MMD 1017	2 AH 1	INTRODUCTION A L'ANATOMIE CLINIQUE 2
MMD 1018	3 A 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE
MMD 1019	3 H 1 j	NUTRITION ET METABOLISME
MMD 1020	3 H 1	PHYSIO. CELLULAIRE ET PHARMACOLOGIE
MMD 1021	3 H 1 j	PHYSIOLOGIE GENERALE
PHI 1968	3 A 1 j	NOTIONS FONDAMENTALES D'ETHIQUE
PSY 1968	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN
SOL 1968	3 H 1 j	INITIATION A LA SOCIOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANG 1969	3 AH 1 j	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLG.
CDM 1200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
DRT 2221	3 1	DROIT DE LA SANTE
EPH 1952	3 AHE 1	ACTIVITE PHYSIQUE ET MODE DE VIE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MMD 1081	3 H 1 j	INFORMATIQUE EN MEDECINE
MMO 1083	3 AH 1 j	INTERV. PSYCHOSOCIALE CLINIQUE
MMD 1086	3 AH 1 j	SANTE INTERNATIONALE
MMD 1088A	3 AHE 1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 1
MMD 1091	3 AHE 1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
MMD 1092A	3 A 1	INTRODUCTION A LA TOXICOLOGIE
PHI 1130	3 H 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE

Doctorat en médecine (M.D.)

Les deux premières années totalisent un minimum de 80 crédits dont 74 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et 0 à 4 crédits au choix soumis à l'approbation du responsable du programme.

Les étudiants admis directement en première année du programme devront choisir au moins un cours à option parmi les cours PHI 1968, PSY 1968 et SOL 1968.

En troisième année (externat I), l'étudiant doit choisir un stage à option.

En quatrième année (externat II), l'étudiant doit choisir parmi les stages à option : huit semaines en spécialités médicales ou pédiatriques, quatre semaines en spécialités chirurgicales, quatre semaines dans les disciplines diverses.

SEGMENT 01

BLOC 01 A OBLIGATOIRE				36 CR.
MMD 1127	1 A	1 j	INTRODUCTION AUX ETUDES MEDICALES	
MMD 1128	3 A	1 j	CROISSANCE, DEVELOPPEMENT, VIEILLISSEMENT	
MMD 1129	5 A	1 j	PATHOLOGIE ET IMMUNOLOGIE GENERALES	
MMD 1130	2 A	1 j	MICRO-ORGANISMES PATHOGENES INFECTIO	
MMD 1131	2 H	1 j	SCIENCES HEMATOLOGIQUES	
MMD 1132	6 H	1 j	EXPLORATION DU SYSTEME NERVEUX	
MMD 1133	3 H	1 j	SCIENCES PSYCHIQUES	
MMD 1134	5 H	1 j	APPAREIL LOCOMOTEUR	
MMD 1136	1 H	1 j	HISTOIRE DE LA MEDECINE	
MMD 1137	1 A	1 j	EPIDEMIOLOGIE	
MMD 1138	3 A	1 j	INTRO. A LA MEDECINE CLINIQUE 1	
MMD 1139	4 H	1 j	INTRO. A LA MEDECINE CLINIQUE 2	

BLOC 01 B OBLIGATOIRE				38 CR.
MMD 2127	4 A	1 j	INITIAT.A LA DEMARCHE CLINIQUE 1	
MMD 2128	4 H	1 j	INITIAT.A LA DEMARCHE CLINIQUE 2	
MMD 2129	5 A	1 j	COEUR ET CIRCULATION	
MMD 2130	4 A	1 j	RESPIRATION ET OXYGENATION	
MMD 2131	3 A	1 j	HOMESTASIE, REIN ET ARBRE URINAIRE	
MMD 2132	6 H	1 j	DIGESTION NUTRITION	
MMD 2133	6 H	1 j	ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION	
MMD 2134	6 H	1 j	PROBLEMES SYSTEMIQUES	

BLOC 01 C OPTION				MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
ANG 1969	3 AH	1 j	LECTURE DE L'ANGLAIS	
ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	
ANT 1950	3 A	1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	
ANT 2425	3 H	1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOL.	
COM 1200	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS	
CRI 3341	3 AH	1 j	DROGUES ET CRIMINALITE	
DRT 2221	3	1	DROIT DE LA SANTE	
EPH 1952	3 AHE	1	ACTIVITE PHYSIQUE ET MODE DE VIE	
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	
MMD 1081	3 H	1 j	INFORMATIQUE EN MEDECINE	
MMD 1082	3 A	1 j	INIT.A LA MEDECINE DE READAPTATION	
MMD 1083	3 AH	1 j	INTERV. PSYCHOSOCIALE CLINIQUE	
MMD 1085	3 H	1 j	RADIO-ANATOMIE	
MMD 1086	3 AH	1 j	SANTE INTERNATIONALE	
MMD 1087	3 AH	1 j	TRAVAUX CLINIQUES INDIVIDUELS	
MMD 1088A	3 AHE	1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 1	
MMD 1088B	3 AHE	1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 2	
MMD 1088C	3 AHE	1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 3	
MMD 1088E	3 AHE	1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 4	
MMD 1091	3 AH	1 j	INITIATION A LA RECHERCHE	
MMD 1092	3 H	1 j	TOXICOLOGIE HUMAINE ET ENVIRONNEMENT	
MMD 1093	3 H	1 j	MEDECINE LEGALE	
MMD 1094	3 A	1 j	MEDECINE HYPERBARE	
PHI 1130	3 H	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	
PHI 1968	3 A	1 j	NOTIONS FONDAMENTALES D'ETHIQUE	
PSY 1955	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
PSY 1958	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE	
PSY 1968	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN	
SOL 1968	3 H	1 j	INITIATION A LA SOCIOLOGIE	

BLOC 01 D OBLIGATOIRE				44 CR.
MMD 3301	8 AH	1 j	MEDECINE	
MMD 3302	8 AH	1 j	CHIRURGIE	
MMD 3303	8 AH	1 j	PEDIATRIE	
MMD 3304	8 AH	1 j	OBS-TETRAIQUE-GYNECOLOGIE	
MMD 3305	8 AH	1 j	PSYCHIATRIE	
MMD 3306	4 AH	1 j	MEDECINE FAMILIALE	

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				22 CR.
MMD 4401	1 AH	1 j	MEDECINE-COMPLEMENT DE FORMATION	
MMD 4402	1 AH	1 j	CHIRURGIE-COMPLEMENT DE FORMATION	
MMD 4403	1 AH	1 j	PEDIATRIE-COMPLEMENT DE FORMATION	
MMD 4404	1 AH	1 j	OBS-GYNÉCO-COMPLEMENT DE FORMATION	
MMD 4405	1 AH	1 j	PSYCHIATRIE-COMPLEMENT DE FORMATION	
MMD 4406	1 AH	1 j	MEDECINE SOCIALE ET PREVENTIVE-OPTIO	
MMD 4407	4 AH	1 j	GERIATRIE	
MMD 4408	4 AH	1 j	RADIOLOGIE	

MMD 4409	2 AH	1 j	ANESTHESIE-REANIMATION	
MMD 4410	2 AH	1 j	OPHTALMOLOGIE	
MMD 4411	4 AH	1 j	MEDECINE COMMUNAUTAIRE	
BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 20 CR. MAXIMUM 20 CR.
MMD 3411	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-SPECIALITES MEDICALES	
MMD 3411A	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-ALLERGIE	
MMD 3411B	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-CARDIOLOGIE	
MMD 3411C	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-DERMATOLOGIE	
MMD 3411D	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-ENDOCRINLOGIE	
MMD 3411E	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-GASTRO-ENTEROLOGIE	
MMD 3411H	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-GERIATRIE	
MMD 3411I	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-HEMATOLOGIE	
MMD 3411J	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-MEDECINE INTERNE	
MMD 3411K	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-NEPHROLOGIE	
MMD 3411L	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-NEUROLOGIE	
MMD 3411M	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-ONCOLOGIE MEDICALE	
MMD 3411N	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PHYSIATRIE	
MMD 3411O	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PNEUMOLOGIE	
MMD 3411P	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-RHUMATOLOGIE	
MMD 3411Q	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-HEMATOLOGIE CLINIQUE	
MMD 3411R	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-HEMATO. ET ONCOLOGIE	
MMD 3411S	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-LABO. DES LIPIDES	
MMD 3411T	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-NUTRITION APPLIQUEE	
MMD 3411U	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-MEDECINE VASCULAIRE	
MMD 3411V	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-HEPATOLOGIE	
MMD 3412	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-SPEC.CHIRURGICALES	
MMD 3412A	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-CHIR.CARDIO-VASC THOR	
MMD 3412B	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-CHIRURGIE GENERALE	
MMD 3412C	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-CHIR.GEN.PEDIATRIQUE	
MMD 3412D	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-CHIR.ORTHOPEDIQUE	
MMD 3412E	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-CHIR.PLASTIQUE	
MMD 3412H	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-NEUROCHIRURGIE	
MMD 3412I	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-O.R.L.	
MMD 3412J	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-UROLOGIE	
MMD 3412K	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-CHIR. CARDIO-THORAC.	
MMD 3412L	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-CHIR. VASCULAIRE	
MMD 3412M	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-SOINS AMBULAT. CHIR.	
MMD 3413A	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-SANTE COMMUNAUTAIRE	
MMD 3413B	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-RECHERCHE	
MMD 3414	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-DIVERS	
MMD 3415	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PEDIATRIE GLOBALE	
MMD 3415A	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-NEONATALOGIE	
MMD 3415B	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-NOURRISONAGE PRESCOL	
MMD 3415C	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PEDIATRIE ET DEVELOP.	
MMD 3415D	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PEDIATRIE DE L'AGE SC.	
MMD 3415E	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PEDIATRIE DE L'ADOLE.	
MMD 3415H	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-URGENCES PEDIATRIQUES	
MMD 3415I	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-SOINS INTENS. PEDIAT.	
MMD 3415J	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-MALADIES INFECTI. PED.	
MMD 3415K	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PEDIATRIE AMBULATOIRE	
MMD 3415L	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-IMMUNO & ALLERGIE PED.	
MMD 3415M	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-CARDIOLOGIE PEDIAT.	
MMD 3415N	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-DERMATOLOGIE PEDIAT.	
MMD 3415O	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-ENDOCRINLOGIE PED.	
MMD 3415P	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-GAST.-ENT.HEPATO. PED.	
MMD 3415Q	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-HEMATO. ONCOLO. PED.	
MMD 3415R	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-NEPHROLOGIE PEDIAT.	
MMD 3415S	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-NEUROLOGIE PEDIAT.	
MMD 3415T	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-READAPTATION PEDIAT.	
MMD 3415U	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PNEUMOLOGIE PEDIAT.	
MMD 3415V	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-GENET. ET MAL. METABOL.	
MMD 3416	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PSYCHIATRIE	
MMD 3416A	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PSYCHIATRIE PEDIATRIQ	
MMD 3416B	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PSYCHI. DE L'ADULTE	
MMD 3416C	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PSYCHOGERIATRIE	
MMD 3416D	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PSYCHOSOMATIQUE	
MMD 3416E	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-PSYCHIATRIE LEGALE	
MMD 3417	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-MEDECINE FAMILIALE	
MMD 3417A	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-MED. FAM. EN REGIONS	
MMD 3417B	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-SOINS D'URGENCE	
MMD 3418	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-OBSTETRIQUE-GYNÉCO.	
MMD 3418A	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-OBSTETRIQUE MEDICALE	
MMD 3418B	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-OBSTETRIQUE GENERALE	
MMD 3419	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-ANESTHESIE-REANIMAT.	
MMD 3420	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-RADIOLOGIE	
MMD 3420A	4 AH	1 j	STAGE A OPTION-RADIO. DIAGNOSTIQUE	

MMD 3420B	4 AH 1 j	STAGE A OPTION-MEDECINE NUCLEAIRE
MMD 3420C	4 AH 1 j	STAGE A OPTION-RADIO. DNOCOLOGIQUE
MMD 3421	4 AH 1 j	STAGE A OPTION-OPTHALMOLOGIE
MMD 3422	4 AH 1 j	STAGE A OPTION-NUTRITION
MMD 3423	4 AH 1 j	STAGE A OPTION-PATHOLOGIE
MMD 3424	4 AH 1 j	STAGE A OPTION-BIOCHIMIE MEDICALE
MMD 3425	4 AH 1 j	STAGE A OPTION-MICROBIO. MEDICALE
MMD 3426	4 AH 1 j	STAGE A OPTION-PHARMACO. CLINIQUE

Nutrition

B.Sc. spécialisé 1-320-1-0

Information sur le programme :

Suzanne Mavrikakis 343-2070

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par le Département de nutrition.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.6 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Les places sont réparties au prorata des demandes entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Trois (3) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les adultes

Les dossiers sont étudiés par le Département de nutrition et le Registrariat en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et, s'il y a lieu, de l'entrevue.

4.3 Pour les candidats francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Registrariat en tenant compte de la scolarité antérieure. Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats admis dans les autres catégories.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés dans les autres catégories.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Registrariat.

4.5 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.4 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.5 Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques diététiques sont exemptés des cours Biologie 301 et 401 et Chimie 202.

5.6 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.7 Les cours Biologie 911 et 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301 et 401.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	371	158
Refus	53	58
Offres d'admission	165	40
Capacité d'accueil	42	18
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	27.660	

Programme 1-320-1-0

Version 14

B.Sc. spécialisé en nutrition

Ce programme totalise 123 crédits dont 81 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits de stages dirigés d'une durée totale de quarante semaines.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année – 30 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 3 crédits à option ;

2^e année – 34 crédits obligatoires (Bloc 70 B) et 3 crédits à option ;

3^e année – 29 crédits obligatoires (Bloc 70 C), 5 crédits obligatoires (Bloc 70 E) et 6 crédits à option.

La dernière partie du stage de formation professionnelle (16 semaines) qui se situe après la fin de la troisième année du programme comporte le bloc 70 D (8 crédits obligatoires) et 5 crédits du bloc 70 E.

Les blocs 70 F, 70 G et 70 H correspondent aux blocs à option.

SEGMENT 70**BLOC 70 A OBLIGATOIRE 30 CR.**

BCM 1956	3 A 1	BIOCHIMIE GENERALE 1
BCM 1957	3 H 1	BIOCHIMIE GENERALE 2
MCB 2956	3 A 1	MICROBIOLOGIE GENERALE
MSO 2180	3 A 1 j	INTROD. AUX METHODES QUANTITATIVES
NUT 1014	2 H 1	SCIENCE DES ALIMENTS: TR.PRACTIQUES
NUT 1016	1 AH 1 j	SALUBRITE ET QUALITE DES ALIMENTS
NUT 1018	3 AH 1 j	SCIENCES DES ALIMENTS
NUT 1033	2 AH 1 j	NUTRITION ET ALIMENTATION
NUT 1035	1 AH 1 j	NUTRITION ET ALIMENTATION T.PRACTIQUE
NUT 1050	1 AH 1	INITIATION A LA RELATION D'AIDE
NUT 1071	3 AH 1	STAGE EN DIETETIQUE 1
PBC 1040	2 A 1 j	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE
PSL 1993	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 34 CR.

NUT 2016	2 AH 1 j	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE
NUT 2021	3 AH 1	ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES S.A.
NUT 2024	5 AH 2 j	ALIMENTATION DES COLLECTIVITES
NUT 2025	2 AH 1 j	PRINCIPES DE GESTION DES S.A.
NUT 2032	3 AH 1 j	NUTRITION FONDAMENTALE
NUT 2038	3 AH 1 j	NUTRITION APPLIQUEE 1
NUT 2039	3 AH 1 j	NUTRITION APPLIQUEE 2
NUT 2041	3 AH 1 j	NUTRITION CLINIQUE 1
NUT 2043	4 AH 1 j	NUTRITION CLINIQUE 2
NUT 2071	3 AH 1 j	STAGE EN GESTION DES S.A. 2
NUT 2072	3 AH 1 j	STAGE EN NUTRITION CLINIQUE 2

BLOC 70 C OBLIGATOIRE 29 CR.

ASA 2010	3 A 1 j	GESTION STRATEGIQUE DES RESS.HUM.
NUT 3013	3 AH 1 j	PROJETS DE RECH. EN CHIMIE ALIMENT.
NUT 3022	3 A 1	GEST.FINANC.: SYST.D'INFO DES S.A.
NUT 3023	2 AH 1 j	PLANIFICATION ET MARKETING DES S.A.
NUT 3033	3 A 1	INITIATION A LA RECHERCHE NUTRITION
NUT 3036	3 A 1	EDUCATION EN NUTRITION
NUT 3043	3 AH 1 j	NUTRITION CLINIQUE 4
NUT 3044	3 AH 1 j	NUTRITION CLINIQUE 3
NUT 3060	3 H 1	FORMATION DU CONSOMMATEUR
NUT 3071	3 AH 1 j	STAGE EN GESTION DES S.A. 3

BLOC 70 D OBLIGATOIRE 8 CR.

NUT 4072	4 AH 1 j	STAGE EN GESTION DES S.A. 4
NUT 4073	4 AH 1 j	STAGE EN NUTRITION CLINIQUE 4

BLOC 70 E OBLIGATOIRE 10 CR.

NUT 3072	5 AH 1 j	STAGE EN NUTRITION CLINIQUE 3
NUT 3073	5 AH 1 j	STAGE EN NUTRITION COMMUNAUTAIRE

BLDC 70 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ANT 1511	3 A 1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 3420	3 A 1 j	INTERACTIONS BIOCULTURELLES

ASA 1000	3 AH 1 j	EVOLUTION ET ENJEUX DU SYST DE SANTE
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIE: INTRODUCTION
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

BLOC 70 G		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSY 1953	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE	
PSY 1963	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT	
PSY 1966	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE	

BLOC 70 H		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.
AEG 2110	3 AHE 1 j	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE	
AEG 3140	3 AHE 1 js	PRISE DE DECISION ET LEADERSHIP	
COM 3010	3 A 1 j	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE	
MSN 2951	3 AH 1	SANTE COMMUNAUTAIRE	
NUT 2018	2 AH 1 j	EVALUATION SENSORIELLE DES ALIMENTS	
NUT 2019	3 AH 1 j	CONTROLE DE LA QUALITE DES ALIMENTS	
NUT 2027	2 AH 1 j	SYSTEMES DE GESTION EN ALIMENTATION	
NUT 3024	3 AH 1 j	AMENAGEMENT DES SERV. D'ALIMENTATION	
NUT 3025	2 AH 1 j	TENDANCES NOUV. EN GESTION DES S.A.	
NUT 3030	3 AH 1	NUTRITION ET METABOLISME	
NUT 3038	3 AH 1 j	PROGRAMME D'EDUCATION EN NUTRITION	
NUT 3039	3 AH 1 j	INTEGRATION DE LA PRATIQUE DIETETIQUE	
NUT 3052	2 A 1	HISTOIRE ALIMENTATION ET NUTRITION	

Les étudiants dont les connaissances en techniques culinaires sont insuffisantes devront prendre le cours NUT 1910 *Préparation des aliments* au premier trimestre d'inscription. Ce cours est hors programme.

Orthophonie et audiologie**B.Sc. spécialisé 1-750-1-0****Information sur le programme :**

France Bérubé

343-6111 poste 1979

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École d'orthophonie et d'audiologie.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.6 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans à plein temps sur le marché du travail.

2.7 Universitaire de 2^e ou de 3^e cycle : toute personne qui a complété une maîtrise ou un doctorat, ou qui a déposé son mémoire ou sa thèse à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Pour les collégiens et les universitaires, la capacité d'accueil est répartie au prorata des demandes d'admission entre les deux catégories.

3.3 Pour les candidats universitaires, on distingue deux sous-contingements différents en vue d'attribuer un certain nombre de places :

aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire (71 crédits ou moins) ;

aux candidats ayant complété un premier grade universitaire (72 crédits ou plus).

3.4 Deux (2) places peuvent être attribuées aux candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les candidats universitaires de 2^e et de 3^e cycle

Les dossiers sont étudiés par l'École, pour fins de présélection, en tenant compte du dossier scolaire.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.3 Pour les adultes et les cas spéciaux

Les dossiers sont étudiés par l'École, pour fins de présélection, en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les candidats francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par l'École, en tenant compte de la scolarité antérieure.

Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés des autres catégories.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.6 Les universitaires, les adultes et les cas spéciaux doivent avoir complété tous les cours du bloc 10.9 énumérés au point 1.1, ou l'équivalent.

5.7 Les candidats universitaires ayant complété une maîtrise ou un doctorat ne sont pas tenus de compléter les cours d'aucun des blocs. Pour être considérés dans l'une ou l'autre de ces catégories, les candidats doivent avoir déposé leur mémoire ou leur thèse à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	196	151
Refus	106	94
Offres d'admission	52	28
Capacité d'accueil	31	19
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	32.820	

Programme 1-750-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en orthophonie et audiologie

Ce programme comporte deux orientations et totalise, quelle que soit l'orientation choisie, 109 crédits dont 104 crédits obligatoires, 2 crédits à option et 3 crédits au choix.

Le tronc commun à tous les étudiants est constitué de : 86 crédits de cours, 2 crédits d'enseignement clinique, 4 crédits de stage dont 2 sont obligatoires et 2 à option, 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant complète son programme par les 14 crédits de cours de l'orientation orthophonie ou audiologie qu'il a choisie.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année – 38 crédits obligatoires, Bloc 03 A.

2^{re} année – 34 crédits obligatoires, Bloc 03 B.

3^{re} année – 18 crédits obligatoires, Bloc 03 C, 2 crédits du Bloc 03 D ; il doit de plus choisir l'un ou l'autre des Blocs 70 A et 71 A.

L'étudiant doit compléter son programme par 3 crédits au choix.

SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 03 A	OBLIGATOIRE	38 CR.
LNG 1955	3 A 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1960	3 A 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
LNG 2970	3 H 1 j	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
ORA 1123	3 H 1	PSYCHOACOUSTIQUE
ORA 1125	3 AH 1	ACQUISITION DU LANGAGE DE 0 A 5 ANS
ORA 1127	1 H 1	NEUROBIOLOGIE DE LA COMMUNICATION
ORA 1128	3 AH 1 j	PHYSIOLOGIE COMMUNICATION HUMAINE
ORA 1129	1 AH 1 j	INTRO. A L'EXERCICE PROFESSIONNEL
ORA 1130	4 AH 1	ANATOMIE DE LA COMMUNICATION HUMAINE
PHY 1955	3 A 1 j	ACOUSTIQUE
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSY 1953	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE

PSY 1961	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEM. HUMAIN 1	
PSY 2961	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEM. HUMAIN 2	
BLOC 03 B	OBLIGATOIRE		34 CR.
LNG 2960	3 A 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2	
ORA 2215	3 AH 1 j	TROUBLES DE LA COMMUNICA ET MALADIES	
ORA 2216	3 AH 1 j	INSTRUMENTATION	
ORA 2226	2 AH 1 j	TROUBLES DE LA PAROLE	
ORA 2227	3 AH 1 j	TROUBLES DU LANGAGE	
ORA 2228	4 AH 1 j	METHODES INTERVENTION EN ORTHOPHONIE	
ORA 2236	4 AH 1 j	TROUBLES DE L'AUDITION	
ORA 2237	4 AH 1 j	METHODES D'INTERVENTION EN AUDIOL.	
ORA 2240	1 AH 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ORTHOPHONIE	
ORA 2241	1 AH 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN AUDIOLOGIE	
PSY 2950	3 AH 1 js	PSYCHO. DE LA COMMUNICATION VERBALE	
PSY 3951	3 H 1 j	LANGAGE ET COMMUNICATION	
BLOC 03 C	OBLIGATOIRE		18 CR.
MSO 2160	3 AH 1	INTROD. AUX METHODES QUANTITATIVES	
ORA 3341	1 AH 1	STAGE OBLIGATOIRE EN ORTHOPHONIE	
ORA 3342	1 AH 1	STAGE OBLIGATOIRE EN AUDIOLOGIE	
ORA 3370	3 AH 1 j	TROUBLES DU LANGAGE CHEZ L'ENFANT	
ORA 3371	4 AH 1 j	READAPTATION ENFANT DEFICIENT AUDIT.	
ORA 3372	2 AH 1 j	READAPTATION ADULTE DEFICIENT AUDIT.	
ORA 3373	2 AH 1 j	SYSTEMES SANTE ET EDUCATION	
ORA 3374	2 AH 1 j	PERCEPTION DE LA PAROLE	
BLOC 03 D	OPTION		MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 2 CR.
ORA 3343	1 AH 1	DEUXIEME STAGE EN ORTHOPHONIE	
ORA 3344	1 AH 1	TROISIEME STAGE EN ORTHOPHONIE	
ORA 3345	1 AH 1	DEUXIEME STAGE EN AUDIOLOGIE	
ORA 3346	1 AH 1	TROISIEME STAGE EN AUDIOLOGIE	

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION AUDIOLOGIE

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE		14 CR.
ORA 3362	2 AH 1 j	PHYSIOLOGIE DE L'AUDITION	
ORA 3363	2 AH 1 j	DEFICIECES AUDITIVES PERIPHERIQ 1	
ORA 3364	2 AH 1 j	DEFICIECES AUDITIVES PERIPHERIQ 2	
ORA 3365	2 AH 1 j	DEFICIECES AUDITIVES CENTRALES	
ORA 3366	3 AH 1 j	INTERVENTION AUDIOLOGIQUE 1	
ORA 3367	3 AH 1 j	INTERVENTION AUDIOLOGIQUE 2	

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ORTHOphonIE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE		14 CR.
ORA 3354	2 AH 1 j	TROUBLES DE L'ARTICULATION	
ORA 3355	2 AH 1 j	TROUBLES DE LA RESONANCE	
ORA 3356	2 AH 1 j	TROUBLES DE LA PHONATION	
ORA 3357	2 AH 1 j	TROUBLES DE LA FLUIDITE	
ORA 3358	3 AH 1 j	TROUBLES DU LANGAGE ORAL ET ECRIT	
ORA 3359	3 AH 1 j	TROUBLES ACQUIS DU LANGAGE	

Physiothérapie

B.Sc. spécialisé 1-745-1-0

Information sur le programme :

A. Bertrand Arsenault 343-7833

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École de réadaptation.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Technicien en réadaptation physique : toute personne qui détient un DEC en techniques de réadaptation ou qui est en voie de l'obtenir.

2.5 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.6 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.7 Candidature particulière : toute personne qui détient le DEC ou l'équivalent et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) années à plein temps sur le marché du travail.

2.8 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil est répartie comme suit :

deux (2) places de réinscription, s'il y a lieu ;

quatre (4) places pour les candidats francophones hors-Québec dont les dossiers présentent une valeur égale à celle des candidats acceptés dans les autres catégories ;

cinq (5) places pour les adultes, les autochtones et les cas spéciaux ;

sept (7) places pour les techniciens en réadaptation ;

une (1) place pour les candidats étrangers de pays francophones en voie de développement.

3.2 Le reste de la capacité d'accueil est réparti entre les collégiens et les universitaires. On accordera au moins trente-cinq (35) places aux candidats collégiens. Les places restantes seront attribuées aux universitaires.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens, les universitaires, les techniciens en réadaptation physique et les francophones hors-Québec : l'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les adultes, les autochtones et les cas spéciaux :
 Les dossiers sont étudiés par l'École pour fins de présélection en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

Les candidats présélectionnés pourront être convoqués à une entrevue.

4.3 Pour les autres catégories :

Les dossiers sont étudiés par l'École de réadaptation et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.6 Les techniciens en réadaptation, les universitaires, les candidatures particulières et les adultes doivent avoir complété tous les cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.1, sauf le cours Chimie 201.

5.7 Ce programme doit être suivi à temps plein.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	398	422
Refus	244	323
Offres d'admission	99	45
Capacité d'accueil	35	27

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 32.690

Programme 1-745-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en physiothérapie

Ce programme comprend 98 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année Bloc 70 A – 36 crédits obligatoires

2^{re} année Bloc 70 B – 28 crédits obligatoires ; 3 crédits au choix

3^{re} année Bloc 70 C – 22 crédits obligatoires ; 3 crédits au choix ;

Bloc 70 D – 6 crédits à option.

Bloc 70 E – 12 crédits obligatoires.

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	36 CR.
MSO	2160	3 A 1 j	INTRODUCT.AUX METHODES QUANTITATIVES
PBC	1030	2 H 1	PATHOLOGIE EN READAPTATION
PBC	1040	2 A 1 j	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE
PBC	1070	2 A 1	HISTOLOGIE HUMAINE
PBC	2040	4 H 1	ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR
PHT	1103	2 A 1 j	BIOMECHANIQUE
PHT	1107	2 H 1 j	KINESITHERAPIE 1
PHT	1108	3 H 1 j	KINESITHERAPIE 2 ET MASSOTHERAPIE

PHT	1109	2 A 1 j	INTRODUCTION A LA PHYSIOTHERAPIE
PHT	1151	1 H 1 j	STAGE CLINIQUE 1
PHT	1318	2 H 1 j	APPROCHE SCIENT. EN PHYSIOTHERAPIE
PSL	1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL	1993	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
PSY	1951	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERPERSONNELLES
REA	1100	3 A 1 j	KINESIOLOGIE 1

BLOC 70 B				OBLIGATOIRE	28 CR.
EPH	2321	2 H 1 j	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE		
PHL	2900	2 H 1 j	ELEMENTS DE PHARMACOLOGIE		
PHT	2204	4 A 1 j	KINESIOLOGIE 2		
PHT	2206	3 H 1 j	PHYSIOTHERAPIE DU SYSTEME LOCOMOT.1		
PHT	2207	4 A 1 j	PHYSIOTHERAPIE DU SYSTEME LOCOMOT.2		
PHT	2213	3 A 1 j	MOALITES ELECTROTHERAPEUTIQUES 1		
PHT	2214	3 A 1 j	PHYSIOTHERAPIE EN NEUROLOGIE 1		
PHT	2216	3 H 1 j	PHYSIOTHERAPIE EN NEUROLOGIE 2		
PHT	2252	2 H 1 j	STAGE CLINIQUE 2		
PSL	2983	2 A 1	INTEGRATION DANS LE SYSTEME NERVEUX		

BLOC 70 C				OBLIGATOIRE	22 CR.
PHT	3315	4 AH 2 j	KINESITHERAPIE 3		
PHT	3317	2 A 1 j	KINESITHERAPIE 4		
PHT	3318	3 A 1 j	GERONTOLOGIE ET GERIATRIE		
PHT	3319	3 H 1 j	MODALITES ELECTROTHERAPEUTIQUES 2		
PHT	3354	3 A 1 j	STAGE 3		
PST	1970	2 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE		
PSY	2974	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES		
REA	3300	2 H 1 j	SYSTEME DE SANTE ET GESTION		

BLOC 70 D				OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ERT	3317	3 H 1 j	ERGONOMIE ET INTEGRATION AU TRAVAIL		
PHT	3365	3 AH 1 j	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE		
PHT	3366	3 AH 1 j	MOBILISATIONS ARTICULAIRES		
PHT	3367	3 AH 1 j	APPROCHES PHYSIOTHERAPIQUES SPECIAL.		
PHT	3368	3 AH 1 j	ORGANISATION ET PERFORMANCE MOTRICE		
PHT	3369	3 AHE 1 j	APPROCHES NEUROFACILITATRICES		

BLOC 70 E				OBLIGATOIRE	12 CR.
PHT	4050	3 AHE 1 j	STAGE CLINIQUE 4		
PHT	4051	3 AHE 1 j	STAGE CLINIQUE 5		
PHT	4052	3 AHE 1 j	STAGE CLINIQUE 6		
PHT	4053	3 AHE 1 j	STAGE CLINIQUE 7		

École d'optométrie

Optométrie

Doctorat en optométrie 1-655-1-1

Information sur le programme :

Micheline Cohen 343-6325

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Opticiens d'ordonnances : tout candidat détenant un diplôme d'opticien d'ordonnances (ou l'équivalent) avec expérience de travail qui a réussi tous les cours du bloc 10.11 ou l'équivalent.

2.6 Diplômé dans une discipline connexe : toute personne détentrice d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur dont la formation académique est étroitement reliée au système visuel ou à l'optique.

2.7 En cours de formation dans la discipline : toute personne poursuivant une formation dans d'autres collèges d'optométrie dont le programme est similaire à celui des écoles d'optométrie nord-américaines.

2.8 Diplômé dans la discipline à l'extérieur du Canada : tout candidat détenteur d'un diplôme universitaire dans la discipline obtenu à l'extérieur du Canada.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil est limitée en première année.

3.2 Un nombre déterminé de places est réservé aux candidats francophones hors-Québec, opticiens d'ordonnances, diplômé dans une discipline connexe, en cours de formation dans la discipline et aux diplômés dans la discipline à l'extérieur du Canada. Le nombre de places peut varier en fonction du nombre et de la qualité des demandes d'admission. Le total de ces places est égal ou inférieur à 14.

3.3 Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes entre les collégiens et les universitaires sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École d'optométrie et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.6 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.7 Un étudiant admis en première année doit prévoir environ 5 800 \$ pour l'achat d'instruments obligatoires durant son programme d'optométrie.

5.8 Le candidat diplômé dans la discipline à l'extérieur du Canada n'est pas requis d'être citoyen canadien ou résident permanent.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	176	200
Refus	74	111
Offres d'admission	44	28
Capacité d'accueil	25	43
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	33.081	

Programme 1-655-1-1

Version 17

Doctorat en optométrie (O.D.)

Ce programme comporte 141 crédits dont 135 obligatoires et 6 à option qui doivent être suivis au cours des quatre premiers trimestres. La liste des cours à option est fournie aux étudiants au moment de l'inscription. Le programme est réparti sur huit trimestres.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	36 CR.
OPH 2992	3 H 1 j	ANATOMIE ET HISTOLOGIE DE L'OEIL
OPM 1101	4 A 1 j	OPTOMETRIE 1.1
OPM 1103	2 H 1 j	OPTOMETRIE 1.3
OPM 1104	4 H 1 j	OPTOMETRIE 1.2
OPM 1201	3 H 1 j	OPTIQUE OPHTALMIQUE 1.1
OPM 1202	5 A 1 j	OPTIQUE GEOMETRIQUE
OPP 1005	3 H 1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 1.1
PBC 1040	2 A 1 j	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE
PBC 1090	2 A 1 j	NOTIONS D'HISTOLOGIE POUR OPTOMETRIE
PHY 1982	2 A 1 j	OPTIQUE PHYSIQUE
PHY 1984	1 A 1 j	TRAVAUX PRATIQUES D'OPTIQUE
PSL 1982	2 A 1 j	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 1993	3 H 1 j	PHYSIOLOGIE GENERALE

SEGMENT 02

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	40 CR.
MCB 2984	2 A 1 j	MICROBIOLOGIE
OPM 2104	2 H 1 j	OPTOMETRIE 2.1
OPM 2107	1 A 1 j	OPTOMETRIE 2.2
OPM 2108	2 A 2 j	TRAVAUX PRATIQUES D'OPTOMETRIE
OPM 2202	4 A 2 j	OPTIQUE OPHTALMIQUE 2.1
OPM 2301	2 H 1 j	LENTILLES CORNEENNES 2.1
OPM 2403	3 H 1 j	ADAPTAT. SENSORIELLES AUX STRABISMES
OPM 2404	2 A 1 j	OPTOMETRIE PEDIATRIQUE 2.1
OPM 2501	3 H 1 j	SANTE OCULAIRE 2.1
OPP 2012	3 A 1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.5
OPP 2013	3 H 1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.1
OPP 2014	3 A 1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.4
OPP 2015	3 H 1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.2
OPP 2016	2 A 1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.3
PBC 1010	2 A 1 j	PATHOLOGIE GENERALE EN OPTOMETRIE
PHM 2950	3 H 1 j	PHARMACOLOGIE GENERALE ET OCULAIRE

SEGMENT 03

BLOC 03 A	OBLIGATOIRE	35 CR.
OPM 3106	2 H 1 j	OPTOMETRIE 3.2
OPM 3107	3 H 1 j	OPTOMETRIE 3.5
OPM 3109	1 H 1 j	STAGE EN CLINIQUE
OPM 3110	2 A 1 j	READAPTATION ET HANDICAP VISUEL
OPM 3112	1 A 1 j	STAGE EN OPTOMETRIE 3.1
OPM 3114	1 A 1 j	OPTOMETRIE 3.6
OPM 3204	3 A 1 j	OPTIQUE OPHTALMIQUE 3.1
OPM 3303	4 A 1 j	LENTILLES CORNEENNES 3.1
OPM 3304	1 H 1 j	STAGE EN LENTILLES CORNEENNES 3.2
OPM 3405	4 A 1 j	LES DESEQUILIBRES OCULO-MOTEURS
OPM 3407	1 H 1 j	STAGE EN ORTHOPTIQUE 3.3
OPM 3408	1 H 1 j	COMPLEMENTS D'ORTHO. ET ANISEICONIE
OPM 3409	2 A 1 j	OPTOMETRIE PEDIATRIQUE
OPM 3410	1 A 1 j	OPTOMETRIE
OPM 3501	3 A 1 j	SANTE OCULAIRE 3.1
OPM 3503	2 H 1 j	SANTE OCULAIRE 3.2
OPP 3003	3 A 1 j	METHODES BIOMETRIQUES

SEGMENT 04

BLOC 04 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 2030	3 A 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
BCM 1984	3 A 1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
COM 1300	3 A 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
DMO 1010	3 H 1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1412	3 H 1 js	LE QUEBEC
GEO 2212	3 H 1 js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 3212	3 AH 1 j	GRANDES REGIONS METROPOLITAINES
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
NUT 1956	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA NUTRITION
PHI 1300	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1620	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.

PHI 2150	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2405	3 H 1 j	LA PHILOSOPHIE MORALE BRITANNIQUE
POL 1953	3 AH 1 js	INSTITUTIONS POLITIQ. CANADA-QUEBEC
POL 1954	3 AH 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHOEDUCATION
PSY 1970	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE GENERALE
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SVS 1962	3 AH 1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SVS 1985	3 AHE 1 js	LEGISLATION SOCIALE

SEGMENT 78

BLOC 78 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
OPM 4110	2 E 2 j	OPTOMETRIE 4.4
OPM 4111	12 E 2 j	STAGE EN OPTOMETRIE 4.3
OPM 4112	3 E 2 j	STAGE EN CLINIQUE SPECIALE
OPM 4302	5 E 2 j	STAGE EN LENTILLES CORNEENNES 4.1
OPM 4408	2 E 2 j	STAGE EN ORTHOPTIQUE 4.2

Faculté de pharmacie

Pharmacie

B.Sc. spécialisé 1-675-1-0

Information sur le programme :

Pauline Beaulac 343-6111 poste 3246

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir complété, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, un minimum de 50 crédits de cours dans un programme universitaire reconnu comme la biochimie, la biologie, la chimie ou les sciences biomédicales et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par la Faculté. Cette épreuve peut être éliminatoire.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire reconnu, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Candidature spéciale : toute personne détenant un DEC ou l'équivalent, ayant réussi les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent, et ayant débuté un programme de pharmacie dans une autre faculté. (Les résultats officiels pour tous les cours suivis ainsi qu'une fiche d'inscription pour le trimestre ou l'année en cours doivent accompagner la demande d'admission).

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au Canada à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

3 Capacité d'accueil en première année

3.1 La capacité d'accueil pour toutes les catégories de candidats est limitée à 140 étudiants, incluant les réinscriptions, les probations et les readmissions.

3.2 Pour les collégiens, les universitaires et les cas spéciaux : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission

qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.

3.3 Un maximum de six (6) places peuvent être attribuées, par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

3.4 Un maximum de deux (2) places peuvent être attribuées à des candidats étrangers citoyens de pays en voie de développement.

3.5 Deux (2) places peuvent être attribuées à des étudiants readmis.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence des dossiers scolaires établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Les candidats peuvent être convoqués à des tests et/ou à une ou plusieurs entrevues qui peuvent être éliminatoires.

Un score global est établi pour les candidats retenus selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %

tests et/ou entrevues : 40 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence dressée par ordre décroissant du score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats collégiens.

4.2 Pour les universitaires

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire.

Les meilleurs candidats peuvent être admis sans être soumis à d'autres critères. Les autres candidats retenus sont convoqués à des tests et/ou à une ou plusieurs entrevues qui peuvent être éliminatoires. Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

tests et/ou entrevues : 50 %

4.3 Pour les cas spéciaux

Les candidats ayant commencé des études en pharmacie dans une université reconnue peuvent être admis selon la disponibilité des places. Ils sont évalués selon les critères qui s'appliquent aux candidats universitaires. La sélection est faite par la Faculté qui prend en considération tout critère jugé pertinent et convoque les candidats retenus à une ou plusieurs entrevues qui peuvent être éliminatoires.

Les candidats qui détiennent déjà un baccalauréat en pharmacie hors-Québec ne peuvent être admis qu'en début de programme.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés dans les autres catégories.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Registrariat.

4.5 Pour les candidats étrangers boursiers

Ces candidats doivent présenter un dossier dont l'excellence, au jugement du Comité d'admission, est comparable au moins à celle des candidats québécois admis. Ils sont convoqués aux entrevues.

Il est de la responsabilité de ces candidats de fournir à la Faculté, au moment du dépôt de leur demande d'admission, toutes les in-

formations pertinentes concernant leur bourse : durée, montant et obligations. Pour les boursiers d'un gouvernement, on exige que ce gouvernement ait établi une entente officielle avec l'Université. Ces candidats doivent détenir un visa d'étudiant.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Registrariat. La décision est prise par la Faculté.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Ce programme, d'une durée de 4 années (8 trimestres), est offert au trimestre d'automne seulement et doit être suivi à plein temps.

5.4 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au 15 septembre.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Le cours Chimie 204 peut être accepté comme substitut au cours Chimie 202.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	669	474
Refus	349	332
Offres d'admission	204	61
Capacité d'accueil	82	48
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	33.000	

Programme 1-675-1-0

Version 09

Baccalauréat en pharmacie

Le programme comprend 133 crédits de cours obligatoires (blocs 01 A à 01 H) et 9 crédits de cours à option.

N.B. : Cette version du programme sera en vigueur pour les étudiants débutant leur baccalauréat à l'automne 1998.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	17 CR.
PBC 1050	2 A 1	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE
PBC 1080	2 A 1	HISTOLOGIE HUMAINE
PHM 1120	2 A 1	INTRODUCTION A LA PROFESSION
PHM 1131	3 A 1	PHARMACIE PHYSICO-CHIMIQUE 1
PHM 1230	3 A 1	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE
PHM 1231	3 A 1	CHIMIE MEDICINALE 1
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	18 CR.
PHM 1140	4 H 1	BIOCHIMIE
PHM 1210	1 H 1	MEDICAMENTS NON PRESCRITS
PHM 1232	3 H 1	PHARMACIE PHYSICO-CHIMIQUE 2
PHM 1233	3 H 1	INTRO. A LA DEMARCHE PHARMACEUTIQUE
PHM 1240	4 H 1	QUALITE DU MEDICAMENT
PSL 1993	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE	22 CR.
MCB 2990	4 A 1	MICROBIOLOGIE PHARMACEUTIQUE
PBC 1000	2 A 1	PATHOLOGIE GENERALE EN PHARMACIE
PHM 2320	2 A 1	PHARMACOLOGIE MOLECULAIRE
PHM 2331	3 A 1	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 1
PHM 2332	3 A 1	CHIMIE MEDICINALE 2
PHM 2341	4 A 1	PHARMACIE GALENIQUE 1
PHM 2443	4 A 1	BIPHARMACIE ET PHARMACOCINETIQUE

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	21 CR.
PBC 2020	3 H 1	PATHOLOGIE SPECIALE EN PHARMACIE
PHM 2330	3 H 1	BIOLOGIE CLINIQUE
PHM 2420	2 H 1	PRODUITS STERILES
PHM 2421	2 H 1	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 2
PHM 2433	3 H 1	PHARMACIE GALENIQUE 2
PHM 2441	4 H 1	PHARMACOLOGIE 1
PHM 2444	4 H 1	ANTIBIOTIQUES ET INFECTIOLOGIE

BLOC 01 E	OBLIGATOIRE	19 CR.
PHM 1220	2 A 1	PHARMACOGNOSIE
PHM 3510	1 A 1	ANTICANCEREUX ET IMMUNOMODULATEURS
PHM 3520	2 A 1	COMMUNICATION
PHM 3522	2 A 1	PHARMACOTHERAPIE NUTRITIONNELLE
PHM 3525	2 A 1	LEGISLATION ET ETHIQUE PHARM.
PHM 3532	3 A 1	PHARMACOLOGIE 2
PHM 3533	3 A 1	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 3
PHM 3541	4 A 1	PHARMACOTHERAPIE 1

BLOC 01 F	OBLIGATOIRE	19 CR.
PHM 3527	2 H 1	DERMOPHARMACIE
PHM 3620	2 H 1	TOXICOLOGIE ET PHARMACODEPENDANCE
PHM 3623	2 H 1	PHARMACOLOGIE 3
PHM 3630	3 H 1	AUTOMEDICATION, INSTRUMENTS MEDICAUX
PHM 3634	3 H 1	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 4
PHM 3635	3 H 1	PHARM., SYSTEMES, SERVICES DE SANTE
PHM 3642	4 H 1	PHARMACOTHERAPIE 2

BLOC 01 G	OBLIGATOIRE	3 CR.
PHM 4730	3 AH 1	ATELIERS DE PHARMACOTHERAPIE

BLOC 01 H	OBLIGATOIRE	14 CR.
PHM 4871	7 AH 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE 1
PHM 4872	7 AH 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE 2

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
PHM 1121	3 AH 1	HISTOIRE SOCIALE DE LA PHARMACIE
PHM 2081	1 AHE 1	SEMINAIRES 1
PHM 2282	2 AHE 1	PROBLEMES PHARMACEUTIQUES 1
PHM 3083	1 AHE 1	SEMINAIRES 2
PHM 3084	1 AH 1	VISITES D'OBSERVATION
PHM 3285	2 AHE 1	PROBLEMES PHARMACEUTIQUES 2
PHM 3526	2 AH 1	MANAGEMENT ET MARKETING EN PHARMACIE
PHM 4032	2 AH 1	FABRICATION PHARMACEUTIQUE 1
PHM 4033	3 AH 1	FABRICATION PHARMACEUTIQUE 2
PHM 4072	3 AH 1	RADIOPHARMACIE
PHM 4114	4 AH 1	ANALYSE PHARMACEUTIQUE INSTRUMENT. 1
PHM 4131	3 AH 1	ADMINISTRATION D'OFFICINE
PHM 4135	2 AH 1	INDUSTRIE DU MEDICAMENT
PHM 4140	2 AH 1	ASPECTS SOCIO-ADMINISTRATIFS ACTUELS
PHM 4171	3 AH 1	ADMINIST. EN PHARMACIE D'HOPITAL
PHM 4215	4 AH 1	ANALYSE PHARMACEUTIQUE INSTRUMENT. 2
PHM 4229	2 AH 1	PRODUITS VETERINAIRES
PHM 4810	1 AH 1	LABORATOIRE DE PRODUITS STERILES
PHM 4811	1 AH 1	COORDINATION DE L'ESSAI CLINIQUE
PHM 4812	1 AH 1	PHARMACOTHERAPIE PEDIATRIQUE

Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières

B.Sc. spécialisé 1-630-1-0

Information sur le programme :

Raymond Grenier 343-7048

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent ou, dans le cas de candidats étrangers, détenir une bourse d'une agence canadienne ou internationale.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent ;

ou

détenir un DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers ou encore un diplôme d'infirmier ou d'infirmière décerné par un hôpital.

1.3 Accepter de présenter un certificat médical sur demande du Comité d'admission.

1.4 Se présenter, s'il y a lieu, à toute entrevue d'admission exigée par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Diplômé en sciences de la santé : toute personne qui détient un diplôme en sciences de la santé et/ou en sciences infirmières d'une université étrangère ou qui est en voie de l'obtenir.

2.6 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admissibilité est admise sous réserve de la qualité du dossier.

4 Remarques

4.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

4.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

4.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

4.4 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401 si le candidat ou la candidate a obtenu un résultat de 75 % ou plus pour chacun de ces cours.

4.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

4.6 Ce programme est offert aux trimestres d'automne et d'hiver.

Programme 1-630-1-0

Version 10

B.Sc. en sciences infirmières

Ce programme propose deux cheminement :

Le cheminement destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales comportant les cours de la structure d'accueil des sciences de la nature comprend les segments 01 et 70, avec 102 crédits obligatoires.

Le cheminement destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (ou techniques infirmières) comprend les segments 01 et 71, avec 69 crédits obligatoires, 12 à option et 9 au choix.

N.B. : Certains stages se poursuivent à la suite du trimestre d'hiver.

SEGMENT 01

BLOC 01 A				OBLIGATOIRE	62 CR.
PHI	1960	3	A	1	PHILOSOPHIE DES SCIENCES DE LA SANTE
PHL	1951	2	AH	1	PRINCIPES GENERAUX DE PHARMACOLOGIE
SOI	1001	3	AH	1	INTRO. A LA DISCIPLINE INFIRMIERE
SOI	1003	2	AH	1	INITIATION A LA RECHERCHE 1
SOI	1004	3	AH	1	METHODES DE PRATIQUE INFIRMIERE 1
SOI	1005	3	AH	1	INDIVIDUS, FAMILLES ET COMMUNAUTES 1
SOI	1006	3	AH	1	INDIVIDUS, FAMILLES ET COMMUNAUTES 2
SOI	1007	3	AH	1	METHODES D'EVALUATION DE LA SANTE
SOI	1008	3	H	1	PRATIQUES DE SOINS 1
SOI	1101	3	AH	1	SC. BIOLOGIQUES EN SC. INF. 1
SOI	1201	3	AH	1	SC. BIOLOGIQUES EN SC. INF. 2
SOI	2004	3	AH	1	METHODES DE PRATIQUE INFIRMIERE 2
SOI	2101	3	AH	1	SC. BIOLOGIQUES EN SC. INF. 3
SOI	2102	3	H	1	SC. BIOLOGIQUES EN SC. INF. 4
SOI	2200	2	AH	1	DIVERSITE CULTURELLE ET SOINS
SOI	2202	3	AH	1	ETHIQUE EN SCIENCES INFIRMIERES
SOI	3001	3	AH	1	ECOLES DE LA PENSEE INFIRMIERE
SOI	3002	3	AH	1	DEVELOP. DU ROLE DE L'INFIRMIERE
SOI	3003	3	AH	1	INITIATION A LA RECHERCHE 2
SOI	3004	2	AH	1	INFIRMIERE EN SANTE
SOI	3010	3	AH	1	GESTION DES ENVIRONNEMENTS DE SOINS
STT	2974	3	AH	1	BIOSTATISTIQUE ET EPIDEMIOLOGIE

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			40 CR.
MCB 1975	2 A 1	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	
NUT 1959	2 A 1	NUTRITION ET SANTE	
SOI 2006	4 A 1	EXPERIENCES DE SANTE - ENFANCE/FAMILLE	
SOI 2007	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 2	
SOI 2008	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 3	
SOI 3005	4 A 1	SOINS ET EXPER. DE SANTE MENTALE	
SOI 3006	4 A 1	EXPER. DE SANTE - ADULTE/PERS. AGEÉE	
SOI 3007	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 4	
SOI 3008	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 5	
SOI 3333	12 AE 1	PRATIQUES DE SOINS 6	

SEGMENT 71

BLOC 71 A OBLIGATOIRE			7 CR.
SOI 3332	7 AHE 1	PRATIQUES DE SOINS 7	

BLOC 71 B OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOI 3206	3 AH 1	SENESCENCE ET SOINS INFIRMIERS	
SOI 3209	3 AH 1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS	
SOI 3220	3 AH 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	
SOI 3303	3 AH 1	PRATIQUE INF. ET REINSERTION SOCIALE	
SOI 3305	3 AH 1	SC. INF.: ADAPTATION, READAPTATION	
SOI 3306	3 AH 1	SANTE DES FEMMES	

BLOC 71 C OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
AEG 2110	3 AHE 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE	
ANT 1950	3 A 1 j	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE	
ETA 3145	3 AHE 1	LES MODELES D'ENSEIGNEMENT	
HEC 3012	3 AHE 1	RELATIONS HUMAINES AU TRAVAIL	
IFT 1800	3 AHE 1 j	INITIATION A L'INFORMATIQUE	
POL 3000	3 AH 1 j	GROUPES DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAUX	
PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE	

BLOC 71 D OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1980G	3 AHE 1 s	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE	
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICOAUX	
DRT 2221G	3 AHE 1 j	DROIT DE LA SANTE	
NUT 1033	2 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION	
PSY 3048	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1	
SOL 3004	3 A 1 j	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE	
TXM 2420	3 AHE 1	PREVENTION ET TRAVAIL DE RUE	

Sciences infirmières : intégration et perspectives**Certificat 1-630-5-6****Information sur le programme :**

Ghislaine Boucher 343-7763

Information sur l'admission : 343-7076**1 Conditions d'admissibilité**

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent ou, dans le cas de candidats étrangers, détenir une bourse d'une agence canadienne ou internationale.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques infirmières ou en soins infirmiers,

ou

détenir un diplôme d'infirmière ou d'infirmier décerné par un hôpital,

ou

pour les candidats étrangers, détenir un diplôme d'infirmier d'état de son pays.

1.3 Présenter un certificat médical sur demande du Comité d'admission.

1.4 Se présenter, s'il y a lieu, à toute entrevue exigée par la Faculté.

1.5 Détenir au moins deux certificats d'études de premier cycle, dont l'un en sciences infirmières.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 mai pour la session d'été, le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

3.4 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes :

trimestre de printemps-été : 1^{er} mars ;

trimestre d'automne : 1^{er} juin ;

trimestre d'hiver : 1^{er} novembre

Programme 1-630-5-6

Version 00

Certificat de sciences infirmières : intégration et perspectives

Ce programme totalise 30 crédits de cours répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix. Ce programme, offert pour une période transitoire, s'adresse aux infirmières(ers) titulaires d'au moins 2 certificats d'études de premier cycle, dont l'un en sciences infirmières et ayant été inscrites(ts) au deuxième certificat avant septembre 1990.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			9 CR.
SOI 2212	3 AHE 1	SCIENCES INFIRMIERES ET FAMILLE	
SOI 3201	3 AHE 1	BIOETHIQUE EN SOINS INFIRMIERS	
SDI 3386	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA RECHERCHE	

BLOC 70 B OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOI 3301	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 1	
SOI 3302	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 2	
SOI 3370	3 AH 1	GESTION DES SOINS INFIRMIERS	
SOI 3374	3 AH 1 j	GESTION DE LA QUALITE DES SOINS	
SOI 3382	3 AHE 1	PRATIQUE INFIRMIERE: ASPECTS SOCIAUX	

BLOC 70 C OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOI 1173	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT A LA CLIENTELE	
SOI 3202	3 AHE 1	PSYCHOSOMATIQUE ET SOINS INFIRMIERS	
SOI 3203	3 AHE 1	METHODES D'EXAMEN DE SANTE	
SOI 3204	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 1	
SOI 3205	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 2	
SOI 3206	3 AHE 1	SENESCENCE ET SOINS INFIRMIERS	
SOI 3207	3 AHE 1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE	
SOI 3208	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE	
SOI 3209	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS	
SOI 3210	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN READAPTATION	
SOI 3213	3 AHE 1	INTERACTION INFIRMIERE-CLIENT	
SOI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	
SOI 3221	3 AHE 1	MODELES EN SOINS INFIRMIERS	
SOI 3303	3 AHE 1	PRATIQUE INF. ET REINSERTION SOCIALE	
SOI 3311	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 1	
SOI 3314	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PEDOPSYCHIATRIE	
SOI 3315	3 AHE 1	SOINS A LONG TERME A LA PERS. AGEÉE	
SOI 3316	3 AHE 1	SOINS PSYCHIATR. ET GROUPE RESTREINT	
SOI 3317	3 AHE 1	MILIEU THERAPEUTIQUE EN PSYCHIATRIE	
SOI 3318	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 2	

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICOUX
CHM 1980	4 AH 1 j	CHIMIE GENERALE ET CHIMIE ORGANIQUE
ORT 2221G	3 AHE 1 js	DROIT DE LA SANTE
FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION
HEC 3012	3 AHE 1	RELATIONS HUMAINES AU TRAVAIL
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1901	3 AH 1 js	COMPLEMENTS DE MATHEMATIQUES
MSO 2900	3 AH 1	ELEMENTS DE BASE EN EPIDEMIOLOGIE
POL 1951	3 AH 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
PSY 1958	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1959	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 3129S	3 AHE 1 j	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
STT 1971	3 AH 1 s	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

Programme 1-630-5-5

Version 02

Certificat de sciences infirmières : milieu clinique

Ce programme de 30 crédits comporte six orientations. Le segment 01, comprenant 12 crédits obligatoires et de 3 à 7 crédits à option, est commun à toutes les orientations. Le programme d'orientation générale est complété par 9 à 12 crédits à option ; celui de l'orientation des soins infirmiers en psychiatrie est complété par 9 crédits obligatoires et un minimum de 3 crédits à option, les quatre autres orientations sont complétées par 6 crédits obligatoires et de 3 à 6 crédits à option. Toutes les orientations comportent 3 crédits au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OPTION	MINIMUM 3 CR.
SOI 1173	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT A LA CLIENTELE
SOI 3213	3 AHE 1	INTERACTION INFIRMIER-CLIENT
SOI 3221	3 AHE 1	MODELES EN SOINS INFIRMIERS
SOI 3320	3 AHE 1	PROJET D'INTEGRATION

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 7 CR.
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
CHM 1980	4 AH 1 j	CHIMIE GENERALE ET CHIMIE ORGANIQUE
FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MSO 2900	3 AH 1	ELEMENTS DE BASE EN EPIDEMIOLOGIE
NUT 3060	3 H 1	FORMATION DU CONSOMMATEUR
PST 1956	2 AH 1	PSYCHOPATHOLOGIE INFANTILE
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1959	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 2974	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES
PSY 3129S	3 AHE 1 j	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
STT 1971	3 AH 1 s	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

SEGMENT 70 ORIENTATION GENERALE

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOI 2212	3 AHE 1	SCIENCES INFIRMIERES ET FAMILLE
SOI 3201	3 AHE 1	BIOETHIQUE EN SOINS INFIRMIERS
SOI 3202	3 AHE 1	PSYCHOSOMATIQUE ET SOINS INFIRMIERS
SOI 3207	3 AHE 1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE
SOI 3209	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS
SOI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
SOI 3303	3 AHE 1	PRATIQUE INF. ET REINSERTION SOCIALE
SOI 3382	3 AHE 1	PRATIQUE INFIRMIERE: ASPECTS SOCIAUX
SOI 3386	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA RECHERCHE

SEGMENT 71 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE

BLOC 71 A	OPTION	6 CR.
SOI 3311	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 1
SOI 3318	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 2

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOI 3202	3 AHE 1	PSYCHOSOMATIQUE ET SOINS INFIRMIERS
SOI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
SOI 3319	3 AHE 1	SOINS EN CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE

SEGMENT 72 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS EN CHRONICITE

BLOC 72 A	OPTION	6 CR.
SOI 3207	3 AHE 1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE
SOI 3210	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN READAPTATION

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOI 3203	3 AHE 1	METHODES D'EXAMEN DE SANTE
SOI 3211	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX STOMISES

SOI 3212	3 AHE 1	INTERVENTION AUPRES DES STOMISES
SOI 3310	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE
SOI 3315	3 AHE 1	SOINS A LONG TERME A LA PERS. AGEE

SEGMENT 73 ORIENTATION
SOINS INFIRMIERS AUX PERSONNES AGEES

BLOC 73 A OBLIGATOIRE			6 CR.
SOI 3206	3 AHE 1	SENESCENCE ET SOINS INFIRMIERS	
SOI 3315	3 AHE 1	SOINS A LONG TERME A LA PERS. AGEE	

BLOC 73 B OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOI 3207	3 AHE 1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE	
SOI 3208	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHOGERIATRIE	
SOI 3209	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS	
SOI 3210	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN READAPTATION	

SEGMENT 74 ORIENTATION
SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE

BLOC 74 A OBLIGATOIRE			9 CR.
SOI 3301	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 1	
SOI 3302	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 2	
SOI 3322	3 AHE 1	STAGE EN SOINS INFIRMIERS PSYCHIAT.	

BLOC 74 B OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOI 3208	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHOGERIATRIE	
SOI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	
SOI 3303	3 AHE 1	PRATIQUE INF. ET REINSCRIPTION SOCIALE	
SOI 3314	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PEDOPSYCHIATRIE	
SDI 3316	3 AHE 1	SOINS PSYCHIATR. ET GROUPE RESTREINT	
SOI 3317	3 AHE 1	MILIEU THERAPEUTIQUE EN PSYCHIATRIE	

SEGMENT 75 ORIENTATION
SOINS INFIRMIERS D'URGENCE

BLOC 75 A OBLIGATOIRE			6 CR.
SOI 3203	3 AHE 1	METHODES D'EXAMEN DE SANTE	
SOI 3204	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 1	

BLOC 75 B OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOI 3205	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 2	
SOI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	
SOI 3310	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE	
SOI 3311	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 1	

Faculté de médecine dentaire

Hygiène dentaire

Certificat 1-302-5-0

Information sur le programme :

Chantal Codère 343-7128

Information sur l'admission : 343-7076

1 Condition d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'hygiène dentaire.

2 Catégorie de candidats

Toute personne qui détient un DEC en techniques d'hygiène dentaire ou qui est en voie de l'obtenir.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.

4 Critère de sélection

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

Programme 1-302-5-0

Version 06

Certificat en hygiène dentaire

Ce programme totalise 30 crédits, dont 17 crédits obligatoires, 7 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

Remarque : cours EDP 1900 – *Méthode de travail intellectuel*, cours hors-programme.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	17 CR.
SAB 1052	2 H 1 j	INTRODUCTION A LA RECHERCHE CLINIQUE
SAB 1130	3 AHE 1	NUTRITION APPLIQUEE A LA SANTE DENT.
SAB 1150	3 AHE 1	EDUC. SANITAIRE: PRINC, METHODES
SAB 1180	1 AH 1 j	CONTROLE DE L'INFECTION EN DENT.
SAB 2110	3 AHE 1	ANALYSE DES BESOINS EN SANTE DENT.
SAB 2122	1 A 1 j	FORMATION PRATIQUE EN HYGIENE DENT.
SAB 2123	1 H 1 j	STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL
SAB 3082	1 AHE 1	PARODONTIE PREVENTIVE
STO 2033	2 AHE 1	PATHOLOGIE BUCCO-DENTAIRE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 7 CR., MAXIMUM 7 CR.
PSY 1960	2 AH 1 j	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 1
PSY 1962	1 AH 1 j	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 2
SAB 1170	1 AHE 1	INTRODUCTION: DENTISTERIE PEDIATRIQUE
SAB 1193	2 AHE 1 j	VIEILLISSEMENT ET SANTE DENTAIRE
SAB 2040	2 H 1	SANTE DENTAIRE PUBLIQUE
SAB 2050	1 AH 1	EDUCATION SANITAIRE BUCCO-DENTAIRE 1
SAB 2140	1 AHE 1	PREVENTION DES MALOCCLUSIONS

Médecine dentaire

Doctorat en médecine dentaire 1-300-1-0

Information sur le programme :

Francine Jacques 343-6111, poste 3437

Information sur l'admission :

343-7076

Note : Une révision du programme de doctorat en médecine dentaire est actuellement à l'étude en vue de son enrichissement et pourrait entraîner des modifications pour l'année 1999-2000 quant à la durée des études et aux conditions d'admissibilité. Dès que les modifications seront connues, elles apparaîtront sur le site WEB de l'Université (<http://www.umontreal.ca>).

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir complété au moins 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires et avoir complété tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus.

1.3 Subir le test de l'Association dentaire canadienne et obtenir un résultat égal ou supérieur à 10 à l'épreuve de sculpture sur craie (carving) et un résultat égal ou supérieur à 10 à l'épreuve d'habileté perceptuelle (PAT).

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.4 Autre

3 Capacité d'accueil

- 3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.
- 3.2 Cinq (5) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par la Faculté qui tient compte de la scolarité antérieure.

Les dossiers de ces candidats doivent rencontrer le niveau des dossiers des candidats admis dans les catégories des collégiens et des universitaires.

4.3 Diplômés en médecine dentaire

Exceptionnellement, des candidats ayant terminé des études en médecine dentaire dans une université hors-Canada peuvent être admis si des places sont disponibles, *mais seulement en deuxième année*.

Les dossiers sont étudiés par la Faculté. *Le Comité d'admission favorise les candidats qui ont réussi les examens au concours national d'examen dentaire du Canada.* Il tient compte aussi des résultats scolaires des études en médecine dentaire ainsi que des expériences professionnelles.

4.4 Pour les autres catégories de candidatures, le Comité d'admission établit une liste d'excellence fondée sur l'étude du dossier en accordant une importance particulière à la qualité des résultats scolaires.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps et est d'une durée de quatre (4) années (8 trimestres).

5.5 Pour être admissible à ce programme, il faut avoir subi avant le 1^{er} mars le test de l'Association dentaire canadienne. Les demandes d'inscription à l'examen doivent parvenir à l'Association au plus tard le 15 janvier. Pour information, communiquer au (613) 523-1770.

5.6 Lorsqu'un candidat a réussi l'épreuve d'habileté manuelle (10 et plus) et l'épreuve d'habileté perceptuelle (10 et plus), il n'est pas nécessaire qu'il les subisse une autre fois. S'il a passé ces épreuves plus d'une fois, les résultats les plus élevés sont retenus. Un candidat peut se présenter à plusieurs reprises au test d'aptitudes aux études dentaires.

5.7 Les épreuves d'habileté manuelle et d'habileté perceptuelle sont éliminatoires. Une fois réussies, elles n'entrent plus en considération dans l'évaluation du dossier.

5.8 Les candidats diplômés ou ayant entrepris des études dans un programme de médecine dentaire n'ont pas à subir le test de l'Association dentaire canadienne.

5.9 Les candidats ayant commencé des études en médecine dentaire à l'extérieur du Canada sont admissibles en première année. Ils sont évalués selon les critères du processus d'admission appliqués aux candidats universitaires.

5.10 Aucun cas de transfert n'est accepté pour le candidat qui poursuit des études en médecine dentaire dans une autre université québécoise ou canadienne.

5.11 Les cas spéciaux doivent joindre un curriculum vitae à leur demande d'admission.

5.12 Les candidats qui ont poursuivi des études universitaires à l'étranger doivent annexer à la demande d'admission un relevé de notes ainsi qu'une description des cours suivis.

5.13 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.14 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.15 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	164	231
Refus	47	138
Offres d'admission	79	45
Capacité d'accueil	43	42
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis :	31.667	

Programme 1-300-1-0

Version 15

Doctorat en médecine dentaire

Le programme comporte des blocs de cours obligatoires pour un total de 164 crédits.

En première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 70 A et 70 B ; en deuxième année, il s'inscrit aux blocs 70 C et 70 D ; en troisième année, aux blocs 70 E et 70 F ; en quatrième année, aux blocs 70 G et 70 H.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	24.5 CR.
BCM 1970	2 AHE 1	BIOCHIMIE 1
BCM 1974	2 A 1 j	BIOCHIMIE 2
DER 1012	2.5 A 1 j	MORPHOLOGIE DENTAIRE
DER 1030	2 A 1	MATERIAUX DENTAIRES
PBC 1041	1 AHE 1	ELEMENTS D'ANATOMIE MACROSCOPIQUE
PBC 1060	3 AHE 1	EMBRYOLOGIE ET HISTOLOGIE HUMAINE
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSY 1960	2 AH 1 j	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 1
SAB 1012	3 A 1	INTRODUCTION DENTISTERIE PREVENTIVE
SAB 1015	2 A 2 j	DENTISTERIE PREVENTIVE PRATIQUE
STO 1020	3 A 2	HISTOLOGIE BUCCO-DENTAIRE

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	17 CR.
DER 1001	1 H 1	PROTHESE PARTIELLE FIXE THEORIQUE
DER 1004	1.5 H 1	PROTHESE PARTIELLE FIXE PRATIQUE
OER 1010	1 H 1	DENTISTERIE OPERATOIRE THEORIQUE
OER 1013	1.5 H 1	DENTISTERIE OPERATOIRE PRATIQUE
DER 1093	1.5 H 1	TECHNIQUE PROSTHODONTIQUE
NUT 1800	0.5 AHE 1	NUTRITION APPLIQUEE
NUT 1963	2 H 1 j	NUTRITION
PSL 1993	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
SAB 1052	2 H 1 j	INTRODUCTION A LA RECHERCHE CLINIQUE
STO 1014	3 H 1 j	ANATOMIE DE LA TETE ET DU COU

BLOC 70 C	OBLIGATOIRE	31 CR.	BLOC 70 H	OBLIGATOIRE	6 CR.
OER 2001	2 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE THEORIQUE	DEN 4051	2 H 1	TRAVAUX DIRIGES
DER 2004	3 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE PRATIQUE	DEN 4999A	0 H 1 j	GESTION DE CAS CLINIQUES
DER 2010	2 A 2	DENTISTERIE OPERATOIRE THEORIQUE	DER 4094	1 H 1 j	PROTHESES IMPLANTS OSTEOINTÉGRES
DER 2013	3 A 2	DENTISTERIE OPERATOIRE PRATIQUE	DER 4096	2 A 2 j	DENT. ESTHETIQUE: PROGRES RECENTS
DER 2030	3 A 2	MATERIAUX DENTAIRES	SAB 4076	1 H 1 j	DOULEURS ET DYSFONCTIONS BUCCO-FAC.
DER 2090	1 A 1	PROTHESE COMPLETE THEORIQUE			
DER 2093	3 A 2	PROTHESE COMPLETE PRATIQUE			
PBC 1020	2 AHE 1	PATHOLOGIE GENERALE EN MED. DENTAIRE			
PSY 1962	1 AH 1 js	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 2			
SAB 2012	1 A 2	DENTISTERIE PREVENTIVE COMMUNAUTAIRE			
SAB 2041	2 A 2 j	BIOMECHANIQUE ET THERAPEUTIQUE OCCLUS.			
SAB 2060	1 A 1 j	CROISSANCE ET PHYSIOLOGIE EN ORTHOD.			
SAB 2084	2 A 2 j	PARODONTIE THEORIQUE			
STO 2042	3 A 1 j	PHARMACOLOGIE DENTAIRE			
STO 2060	2 A 2	RADIOLOGIE			
BLOC 70 D	OBLIGATOIRE	15.5 CR.			
MCB 2996	5 H 1	MICROBIO ET IMMUNO GEN. MED. ET BUCC.			
PBC 2030	4 AHE 1	PATHOLOGIE SPECIALE EN MED. DENTAIRE			
SAB 2040	2 H 1	SANTE DENTAIRE PUBLIQUE			
SAB 2043	1.5 H 1 j	OCCLUSION PRATIQUE			
SAB 2070	1 H 1	DENTISTERIE PEDIATRIQUE THEORIQUE			
SAB 2075	1 H 1 j	DENTISTERIE PEDIATRIQUE PRECLINIQUE			
STO 2050	1 H 1	ANESTHESIOLOGIE LOCALE			
BLOC 70 E	OBLIGATOIRE	39.5 CR.			
DER 3001	2 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE THEORIQUE			
DER 3002	1 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE CLINIQUE			
DER 3010	1 A 1	DENTISTERIE OPERATOIRE THEORIQUE			
DER 3011	3 A 2	DENTISTERIE OPERATOIRE CLINIQUE 1			
DER 3021	1 A 2	ENDODONTIE PRATIQUE			
DER 3022	2 A 2	ENDODONTIE THEORIQUE			
DER 3090	2 A 2	PROTHESE COMPLETE THEORIQUE			
DER 3091	1 A 2	PROTHESE AMOVIBLE CLINIQUE			
SAB 3013	1 A 2	SOINS PREVENTIFS PRIMAIRES			
SAB 3060	3 A 2	ORTHODONTIE			
SAB 3070	2 A 2	DENT. PEDIATRIQUE THEORIQUE			
SAB 3072	1 A 2 j	DENT. PEDIATRIQUE CLINIQUE			
SAB 3075	1.5 A 2 j	ORTHODONTIE CLINIQUE 1			
SAB 3084	2 A 2	PARODONTIE CLINIQUE 1			
SAB 3085	1 A 1 j	PARODONTIE THEORIQUE			
STO 3030	4 A 1	PATHOLOGIE BUCCALE			
STO 3060	1 A 2	RADIOLOGIE CLINIQUE			
STO 3070	2 A 2	CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLO-FACIALE			
STO 3071	2 A 2	CHIRURGIE CLINIQUE 1			
STO 3080	5 A 2	MEDECINE BUCCALE 1			
STO 3081	1 A 2	DIAGNOSTIC CLINIQUE			
BLOC 70 F	OBLIGATOIRE	3 CR.			
DER 3092	1 H 1	PROTHESE PARTIELLE AMOVIBLE			
SAB 3051	1 H 1 j	ETHIQUE ET PROFESSIONNALISME DENT.			
SAB 3055	1 H 1 j	ORGANISATION D'UNE PRATIQUE DENT. 1			
BLOC 70 G	OBLIGATOIRE	27.5 CR.			
DER 4002	2 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE CLINIQUE			
DER 4011	3 A 2	DENTISTERIE OPERATOIRE CLINIQUE 2			
DER 4021	1 A 2	ENDODONTIE CLINIQUE			
DER 4091	3 A 2	PROTHESE PARTIELLE AMOVIBLE CLIN. 2			
PSY 1979	2 AH 1 js	GESTION DU STRESS EN MEDEC. DENTAIRE			
SAB 4055	1 A 1 j	ORGANISATION D'UNE PRATIQUE DENT. 2			
SAB 4072	2 A 2 j	DENT. PEDIATRIQUE CLINIQUE			
SAB 4073	1 A 2 j	ORTHODONTIE CLINIQUE 2			
SAB 4074	1 A 1 j	CONFÉRENCES CLINICO. ORTHODONTIQUES			
SAB 4080	1 A 1	PARODONTIE THEORIQUE			
SAB 4082	1 A 2	PARODONTIE CLINIQUE			
SAB 4083	0.5 A 1 j	PARODONTIE PRECLINIQUE			
STO 4070	2 A 1	CHIRURGIE ET ANESTHESIOLOGIE			
STO 4071	3 A 2	CHIRURGIE CLINIQUE 2			
STO 4080	2 A 1	MEDECINE BUCCALE 2			
STO 4081	1 A 2	CONFÉRENCES CLINICO PATHOLOGIQUES			
STO 4082	1 A 2	DIAGNOSTIC-URGENCE			

Faculté de médecine vétérinaire

Médecine vétérinaire

Doctorat en médecine vétérinaire 1-580-1-0

Information sur le programme :

Ginette Richer : (514) 345-8521 poste 8271
Télécopieur : (450) 778-8114

saefmv@medvet.umontreal.ca

Information sur l'admission : (514) 343-7076

Note : La Faculté de médecine vétérinaire prévoit l'implantation d'un nouveau programme de doctorat en médecine vétérinaire sur cinq ans, au trimestre d'automne 1999. Les nouvelles conditions d'admissibilité seront connues vers la fin du mois d'octobre 1998 et elles seront accessibles sur le site WEB de l'Université (<http://www.umontreal.ca>).

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 : Être citoyen canadien ou résident permanent.
- 1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.3 Subir toute entrevue d'admission exigée par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

- 3.1 La capacité d'accueil est limitée en première année.
- 3.2 Quelques places sont réservées aux candidats francophones hors-Québec. Le nombre de places peut varier en fonction du nombre et de la qualité des demandes d'admission.
- 3.3 Au moins la moitié des places est réservée aux candidats collégiens.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Environ 80 candidats sont convoqués à une entrevue.

Une liste d'excellence est établie, en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 65 %

entrevue : 35 %

4.2 Pour les universitaires

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Les 80 premiers candidats sont convoqués à une entrevue.

Une liste d'excellence est établie, en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 65 %

entrevue : 35 %

4.3 Pour les adultes

Tous les candidats adultes sont convoqués à l'entrevue.

Le Comité d'admission détermine les autres critères applicables et leur valeur respective.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Le Comité d'admission détermine les critères applicables (dossier scolaire, entrevue) et leur valeur respective.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Trimestre d'admission : automne seulement.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les candidats universitaires qui n'ont pas complété les cours du bloc 10.11 mais qui présentent une équivalence de formation par leur champ d'études universitaires (tel que sciences biologiques, agronomie, biochimie, microbiologie, zoologie, physiologie) sont considérés comme ayant satisfait aux exigences de ce bloc de cours.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.8 On recommande aux candidats de prendre bonne connaissance des divers milieux de travail du vétérinaire.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	279	303
Refus	189	194
Offres d'admission	39	41
Capacité d'accueil	35	39

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 33.763

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien convoqué à l'entrevue : 33.500

Programme 1-580-1-0

Version 14

Doctorat en médecine vétérinaire

Le programme comprend un total de 184 crédits. Le segment 01 est constitué de 147 crédits obligatoires répartis en trois blocs. La première année du programme correspond au bloc 01 A, la deuxième année au bloc 01 B et la troisième année au bloc 01 C. La quatrième année (37 crédits) comprend le segment 02 ; le segment 02 est constitué des blocs 02 A : obligatoire pour tous les étudiants (12 crédits), 02 B : stages à option (10 crédits) et 02 C : cours à option (4 crédits). En plus, l'étudiant doit choisir une orientation de carrière, blocs 70 A et B ou 71 A et B ou 72 A et B ou 73 A et B ou 74 A et B ou 75 A et B (11 crédits).

Un minimum de cinq inscriptions est requis pour qu'un cours à option soit offert. L'étudiant fait son choix de cours à partir d'une grille horaire. L'étudiant ne peut s'inscrire à deux cours qui sont donnés aux mêmes heures.

N.B. : Les cours débutent une semaine avant et finissent une semaine après la date mentionnée au calendrier universitaire. Les étudiants de quatrième année seront tenus d'assurer la garde durant le jour de la Fête du travail, le jour de l'Action de grâces et durant le congé de Pâques.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	49 CR.
MMV 1008	2.5 H 1	SYST CARDIOVASCULAIRE NORMAL
MMV 1009	2.5 H 1	SYST DIGESTIF NORMAL
MMV 1014	1 H 1	SYST RESPIRATOIRE NORMAL
MMV 1026	1.5 H 1	SYSTEME URINAIRE NORMAL
MMV 1053	2 AH 1	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 1
PAA 1101	5.5 A 1	ANATOMIE VETERINAIRE 1
PAA 1105	1.5 A 1	EMBRYOLOGIE
PAA 1106	3 A 1	HISTOLOGIE 1
PAA 1109	4 H 1	HISTOLOGIE 2
PAA 1115	1.5 A 1	ETHOLOGIE VETERINAIRE
PAA 1140	4 A 1	BIOCHIMIE
PAA 1142	1.5 A 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
PAA 1146	2 H 1	NUTRITION ANIMALE
PAA 1147	2 H 1	ALIMENTATION ANIMALE
PAA 1181	2 A 1	GENETIQUE MEDICALE
PAA 1183	1.5 A 1	ELEMENTS DE BIOMETRIE
PAA 1185	1.5 A 1	MEDECINE VETERIN. ET ENVIRONNEMENT
PAA 1186	3 H 1	ANATOMIE VETERINAIRE 2
PAA 1187	3 H 1	BIOMEDECINE VET/TRAVAUX DIRIGES
PTM 1234	3.5 H 1	MICROBIOLOGIE GENERALE

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	47.5 CR.
MEV 2000	1 H 1	OPHTALMOLOGIE VETERINAIRE
MEV 2352	1.5 H 1	CHIRURGIE GENERALE
MEV 2353	1.5 H 1	ANESTHESIOLOGIE
MMV 2003	5 H 1	SYSTEME ENDOCRINEN
MMV 2007	3.5 A 1	SYSTEME NERVEUX 1
MMV 2014	2 H 1	SYSTEME REPRODUCTEUR NORMAL
MMV 2020	5 A 1	SYSTEME HEMOPOIETIQUE
MMV 2025	3 H 1	MALADIES DU SYSTEME CARDIOVASCULAIRE
MMV 2030	1 H 1	TOXICOLOGIE CLINIQUE

MMV 2040	2 H 1	INITIATION AUX TRAV. CLIN. 2
PAA 2145	5 H 1	PHARMACOLOGIE VETERINAIRE
PTM 2225	5 A 1	BIOPATHOLOGIE
PTM 2236	2 A 1	IMMUNOLOGIE VETERINAIRE
PTM 2237	2 A 1	VIROLOGIE VETERINAIRE
PTM 2239	2 A 1	PARASITOLOGIE GENERALE
PTM 2240	3 A 1	BACTERIO & MYCOLOGIE VETERINAIRES
PTM 2241	3 H 1	EPIZOOTIOLOGIE ET ZOONOSSES

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE	50.5 CR.
MEV 3351	2 A 2	EXERCICES CHIRURGICAUX
MMV 3000	2 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 1
MMV 3001	2 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 2
MMV 3002	2 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 3
MMV 3005	1 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 5
MMV 3006	2 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 4
MMV 3007	3 H 1	SYSTEME NERVEUX 2
MMV 3029	5 H 1	MAL DU SYST. MYOARTHROSQUELETTIQUE
MMV 3050	2 A 2	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 3
MMV 3053	2.5 H 1	MALADIES DU SYSTEME URINAIRE
MMV 3060	6 A 1	MALADIES DU SYSTEME GENITAL
MMV 3062	4 H 1	MALADIES DES TEGUMENTS
MMV 3064	5 A 1	MAL DU SYST. RESPIRATOIRE
MMV 3080	1 H 1	DEONTOLOGIE ET AFFAIRES PROFESSIONNELLES
MMV 3184	2.5 H 1	MEDECINE ET PRODUCTION AVIAIRES
MMV 3185	6.5 A 1	PRODUCTIONS ANIMALES
PTM 3256	2 H 1	MEDECINE REGLEMENTEE ET SANTE PUBL.

SEGMENT 02

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
TRONC COMMUN		
MEV 4390A	2.5 AH 1	CLINIQUE DES ANIMAUX DE CONSOMMATION
MEV 4391A	2.5 AH 1	CLINIQUE CANINE ET FELINE
MEV 4396A	2.5 AH 1	CLINIQUE EQUINE
MMV 4076	1 AH 1	EXAMEN DE SYNTHÈSE THÉORIQUE
MMV 4077	1 AH 1	EXAMEN DE SYNTHÈSE PRATIQUE
PTM 4390	2.5 AH 1	LABO. DE DIAGNOSTIC ET NECROPSIE

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 10 CR. MAXIMUM 10 CR.
MEV 4400B	2.5 AH 1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4400C	2.5 AH 1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4401B	2.5 AH 1	AMBULATOIRE
MEV 4401C	2.5 AH 1	AMBULATOIRE
MEV 4404B	2.5 AH 1	MEDECINE EQUINE
MEV 4404C	2.5 AH 1	MEDECINE EQUINE
MEV 4405B	2.5 AH 1	CHIRURGIE EQUINE
MEV 4405C	2.5 AH 1	CHIRURGIE EQUINE
MEV 4406A	2.5 AH 1	BOITERIES ET ANESTHESIE EQUINE
MEV 4406B	2.5 AH 1	BOITERIES ET ANESTHESIE EQUINE
MEV 4406C	2.5 AH 1	BOITERIES ET ANESTHESIE EQUINE
MEV 4407B	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4407C	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4408B	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-AVIAIRE
MEV 4408C	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-AVIAIRE
MEV 4409A	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4409B	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4409C	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4410C	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4411C	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX: FAUNE ET ZOO
MEV 4412A	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4412B	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4412C	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4413A	2.5 AH 1	DERMATOLOGIE ET OPHTALMOLOGIE
MEV 4413B	2.5 AH 1	DERMATOLOGIE ET OPHTALMOLOGIE
MEV 4413C	2.5 AH 1	DERMATOLOGIE ET OPHTALMOLOGIE
MEV 4414A	2.5 AH 1	THERIOGENOLOGIE
MEV 4414B	2.5 AH 1	THERIOGENOLOGIE
MEV 4414C	2.5 AH 1	THERIOGENOLOGIE
MEV 4415A	2.5 AH 1	RADIOLOGIE ET ECHOGRAPHIE
MEV 4415B	2.5 AH 1	RADIOLOGIE ET ECHOGRAPHIE
MEV 4415C	2.5 AH 1	RADIOLOGIE ET ECHOGRAPHIE
MEV 4416B	2.5 AH 1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4416C	2.5 AH 1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4417B	2.5 AH 1	CHIRURGIE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4417C	2.5 AH 1	CHIRURGIE DES PETITS ANIMAUX
MMV 4400	2.5 AH 1	INITIATION A LA RECHERCHE

PAA	4145A	2.5	AHE 1	STAGE EN SANTE DES ECOSYSTEMES
PAA	4145B	2.5	AHE 1	STAGE EN SANTE DES ECOSYSTEMES
PAA	4145C	2.5	AHE 1	STAGE EN SANTE DES ECOSYSTEMES
PTM	4400A	2.5	AH 1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM	4400B	2.5	AH 1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM	4400C	2.5	AH 1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM	4401A	2.5	AH 1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM	4401B	2.5	AH 1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM	4401C	2.5	AH 1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM	4402C	2.5	AH 1	MEDECINE REGLEMENTEE
PTM	4403C	2.5	AH 1	AQUACULTURE

BLOC 02 C		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 7 CR.	
MEV	4230	1 AH 1	MALADIES DES OISEAUX DE FANTAISIE	
MEV	4335	1 AH 1	MALADIES DES ANIMAUX INUSUELS	
MEV	4344	1 AH 1	COMPETITIONS EQUESTRES	
MMV	4011	1 AH 1	METHODOLOGIE EN MEDECINE REGLEMENTEE	
MMV	4012	2 AH 1	PHARMACIE&THERAPEUTIQUE VETERINAIRES	
PAA	4120	1 AH 1	ETHOLOGIE DU CHEVAL	
PAA	4125	1 AH 1	PSYCHOLOGIE ANIMALE	
PAA	4140	1 AH 1	ETHOLOGIE DES ANIMAUX DE LA FERME	
PAA	4141	1 AH 1	RECHERCHE-SOURCE DE CONNAISSANCES	
PAA	4143	1 AH 1	MEDECINE PREVENTIVE EN APICULTURE	
PTM	4232	2 AH 1	MED. DE LABO. 1 (CANINS, FELINS)	
PTM	4233	1 AH 1	MED. DE LABO. 2 (EQUINS)	
PTM	4234	2 AH 1	EPIDEMIOLOGIE	
PTM	4235	1 AHE 1	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE	
PTM	4236	1 AHE 1	MED. DE LABO. 3 (SERO-IMMUNO.BACT.)	
PTM	4237	2 AHE 1	PROBLEMES SPECIAUX	
PTM	4238	2 AH 1	MAL DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	
PTM	4239	1 AH 1	MAL DES ANIMAUX A FOURRURE	
PTM	4240	1 AHE 1	PATHOLOGIE DE LA FAUNE	
PTM	4241	1 AHE 1	ICTYOPATHOLOGIE	
PTM	4242	2 AHE 1	PROBLEMES SPECIAUX	

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE MIXTE

BLOC 70 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.	
MEV	4209	2 AH 1	ELEVAGE INTENSIF PORCIN: MEDECINE 1	
MEV	4310	2 AH 1	MAL. SPECIALES CANINES ET FELINES	
MEV	4313	2 AH 1	MALADIES SPEC. DES BOVINS LAITIERS	
MEV	4314	2 AH 1	ANESTHESIE ET MEDECINE EQUINES	
MEV	4315	1 AH 1	ANESTHESIOLOGIE DES PETITS ANIMAUX	
MEV	4331	2 AH 1	BOITERIES ET FERRURES	
MEV	4336	1 AH 1	OPHTHALMOLOGIE CANINE ET FELINE	

BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 5 CR.	
MEV	4400A	2.5 AH 1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES	
OU				
MEV	4401A	2.5 AH 1	AMBULATOIRE	
MEV	4404A	2.5 AH 1	MEDECINE EQUINE	
MEV	4416A	2.5 AH 1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX	

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

BLOC 71 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.	
MEV	4310	2 AH 1	MAL. SPECIALES CANINES ET FELINES	
MEV	4311	1 AH 1	ADMINISTRATION D'UN HOPITAL	
MEV	4315	1 AH 1	ANESTHESIOLOGIE DES PETITS ANIMAUX	
MEV	4336	1 AH 1	OPHTHALMOLOGIE CANINE ET FELINE	
PAA	4134	1 AH 1	TROUBLES DU COMPORT./PETITS ANIMAUX	
PAA	4142	1 AH 1	ANAT. CHIRURGICALE CANINE ET FELINE	

BLOC 71 B		OBLIGATOIRE	5 CR.	
MEV	4416A	2.5 AH 1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX	
MEV	4417A	2.5 AH 1	CHIRURGIE DES PETITS ANIMAUX	

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE DES ANIMAUX DE CONSOMMATION

BLOC 72 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.	
MEV	4031	1 AH 1	MALADIES SPECIALES DES RUMINANTS	
MEV	4209	2 AH 1	ELEVAGE INTENSIF PORCIN: MEDECINE 1	
MEV	4313	2 AH 1	MALADIES SPEC. DES BOVINS LAITIERS	
MEV	4338	2 AH 1	ELEMENTS MED. OVINE ET CAPRINE	
PAA	4131	1 AH 1	PROFIL METABOLIQUE EN PRODUC. ANIM.	
PAA	4144	1 AHE 1	ENVIRONNEMENT ET PRODUCTIONS ANIM.	

BLOC 72 B		OBLIGATOIRE	5 CR.	
MEV	4400A	2.5 AH 1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES	
MEV	4401A	2.5 AH 1	AMBULATOIRE	

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE DE LA MEDECINE INDUSTRIELLE

BLOC 73 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.	
MEV	4031	1 AH 1	MALADIES SPECIALES DES RUMINANTS	
MEV	4209	2 AH 1	ELEVAGE INTENSIF PORCIN: MEDECINE 1	
MMV	4009	2 AHE 1	ELEVAGE INTENSIF PORCIN: MEDECINE 2	
PAA	4144	1 AHE 1	ENVIRONNEMENT ET PRODUCTIONS ANIM.	
PTM	4220	2 AH 1	PATHOLOGIE AVIAIRE	

BLOC 73 B		OBLIGATOIRE	5 CR.	
MEV	4407A	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-PORC	
MEV	4408A	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-AVIAIRE	

SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE EQUINE

BLOC 74 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.	
MEV	4314	2 AH 1	ANESTHESIE ET MEDECINE EQUINES	
MEV	4331	2 AH 1	BOITERIES ET FERRURES	
MEV	4333	1 AH 1	RADIOLOGIE EQUINE	
MEV	4337	1 AH 1	CHIRURGIE EQUINE	
MEV	4340	1 AH 1	TERIODOGENOLOGIE EQUINE	

BLOC 74 B		OBLIGATOIRE	5 CR.	
MEV	4404A	2.5 AH 1	MEDECINE EQUINE	
MEV	4405A	2.5 AH 1	CHIRURGIE EQUINE	

SEGMENT 75 AUTRES DOMAINES DE LA PRATIQUE :
MEDECINE REGLEMENTEE
MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEDECINE DES ANIMAUX DE LA FAUNE ET DE ZOO
AQUACULTURE

BLOC 75 A		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.	
MMV	4013A	2 AH 1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES	
MMV	4013B	2 AH 1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES	
MMV	4013C	2 AH 1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES	

BLOC 75 B		OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 5 CR.	
MEV	4410A	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	
MEV	4410B	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	
MEV	4411A	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX: FAUNE ET ZOO	
MEV	4411B	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX: FAUNE ET ZOO	
PTM	4402A	2.5 AH 1	MEDECINE REGLEMENTEE	
PTM	4402B	2.5 AH 1	MEDECINE REGLEMENTEE	
PTM	4403A	2.5 AH 1	AQUACULTURE	
PTM	4403B	2.5 AH 1	AQUACULTURE	

Département de kinésiologie

Kinésiologie

B.Sc. spécialisé 1-352-1-0

Majeur 1-352-2-0

Mineur 1-352-4-0

Information sur les programmes :

Francine Normandeau 343-6152

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Registrariat.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français imposé par l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme. Les étudiants qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou le Test de français du MEQ seront exemptés du test imposé par l'Université.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

5.3 Le baccalauréat spécialisé et le majeur doivent être suivis à plein temps ; le mineur peut être suivi à temps partiel.

5.4 La capacité d'accueil englobant le baccalauréat, le majeur et le mineur, il est préférable d'indiquer sur le formulaire de demande d'admission un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

Statistiques d'admission (automne 1998)

	Collégiens	Autres
Demandes	742	159
Refus	183	56
Offres d'admission	208	48
Capacité d'accueil totale (voir remarque 5.4) : 100		
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 25.000.		

Programme 1-352-1-0

Version 00

B.Sc. spécialisé en kinésiologie

Ce programme comprend un tronc commun de 54 crédits et trois orientations : **Sciences de l'activité physique, Activité physique et santé, Activité physique et sport.**

- L'orientation **Sciences de l'activité physique** totalise 63 crédits obligatoires (Blocs 01 A et 72 A) et 27 crédits à option (Blocs 72 B, 72 C et 72 D).

- L'orientation **Activité physique et santé** totalise 75 crédits obligatoires (Blocs 01 A, 73 A) et 15 crédits à option (Blocs 73 B et 73 C).

- L'orientation **Activité physique et sport** totalise 75 crédits obligatoires (Blocs 01 A, et 74 A) et 15 crédits à option (Blocs 74 B et 74 C).

SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS

SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS			
54 CR.			
EPH	1030	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA BIOMECHANIQUE
EPH	1031	3 AH 1 js	APPRENTISSAGE ET CONTROLE MOUVEMENT
EPH	1032	3 AH 1 js	HISTOIRE, EDUCATION PHYS. ET SPORT
EPH	1034	3 AH 1 js	ACTIVITE PHYS., MODE DE VIE ET SANTE
EPH	1035	3 AH 1 js	EVALUATION ET ENTRAINEMENT 1
EPH	1036	3 AH 1 js	L'INTERVENTION EN ACTIVITES PHYS.
EPH	1037	3 AH 1 js	ACTIVITES PHYS.,SPORTS ET SOCIETES
EPH	1038	3 AH 1 js	FORMATION EN ACTIVITE PHYSIQUE
EPH	1039	3 AH 1 js	ANATOMIE FONCTIONNELLE ET EXERCICE
EPH	1045	3 AH 1 js	MUSCLES ET CONTROLE A L'EFFORT
EPH	1046	3 AH 1 js	SYST.DE SUPPORT MUSCLE A L'EFFORT
EPH	2010	3 AH 1 js	CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT MOTEUR
EPH	2011	3 AH 1 js	PHILOSOPHIE,EDUCATION PHYS. ET SPORT
EPH	2035	3 AH 1 js	EVALUATION ET ENTRAINEMENT 2
EPH	2060	3 AH 1 js	EXERCICE,SECURITE ET PREMIERS SOINS
EPH	2062	3 AH 1 js	ENVIRONNEMENT ET AIDES ERGOGENES
EPH	3018	3 AH 1 js	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
NUT	2962	3 H 1 js	NUTRITION

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE			
9 CR.			
EPH	3070	6 AH 1 js	RECHERCHES EN ACTIVITE PHYSIQUE
EPH	3071	3 AH 1 js	STAGE DE PREPARATION A LA RECHERCHE

SEGMENT 72 B			
OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
SOL	1020	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUANTITATIVE 1
SOL	1090	3 A 1 j	METHODOLOGIE QUALITATIVE 1

SEGMENT 72 C			
OPTION		MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 15 CR.	
EPH	2013	3 AH 1 js	EDUCATION SOMATIQUE, GESTION STRESS
EPH	2014	3 AH 1 js	ANALYSER LA DEMANDE EN ACTIVITE PHYS
EPH	2015	3 AH 1 js	ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES
EPH	2016	3 AH 1 js	PERFORMANCE MOTRICE HUMAINE
EPH	2017	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT
EPH	2018	3 AH 1 js	BIOMECHANIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES
EPH	3020	3 AH 1 js	EXERCICE, POPUL. SYMPTOMATIQUES 1
EPH	3021	3 AH 1 js	EXERCICE, POPUL. SYMPTOMATIQUES 2

EPH 3022	3 AH 1 js	VIEILLISSEMENT ET PERFORMANCE	BLOC 74 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
EPH 3023	3 AH 1 js	PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	EPH 2013	3 AH 1 js	EDUCATION SOMATIQUE, GESTION STRESS
EPH 3024	3 AH 1 js	MECANIQUE ARTICULAIRE,DOS ET POSTURE	EPH 2014	3 AH 1 js	ANALYSER LA DEMANDE EN ACTIVITE PHYS
EPH 3026	3 AH 1 js	ENTRAINEMENT SYSTEMES ENERGETIQUES	EPH 2015	3 AH 1 js	ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES
EPH 3027	3 AH 1 js	ENTRAINEMENT, FORCE ET FLEXIBILITE	EPH 2016	3 AH 1 js	PERFORMANCE MOTRICE HUMAINE
EPH 3028	3 AH 1 js	PLANIFICATION ENTRAINEMENT SPORTIF	EPH 2018	3 AH 1 js	BIOMECHANIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES
EPH 3029	3 AH 1 js	PREPAR. PSYCHOLOGIQUE ET PERFORMANCE	EPH 3029	3 AH 1 js	PREPAR. PSYCHOLOGIQUE ET PERFORMANCE

BLOC 72 O		OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE	
BIO 2101	3 A 1 j	BIOLOGIE MOLECULAIRE	
GIN 3014	3 AHE 1 js	STATIQUE	
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1	
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX	
PSL 3010	4 1	SYSTEMES CIRCULATOIRE,RESPIRAT.RENAL	
PSY 1035	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE	
PSY 1055	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION	
PSY 1065	3 A 1 j	PROCESSUS COGNITIFS 1	
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE	

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION ACTIVITE PHYSIQUE ET SANTE

BLOC 73 A		OBLIGATOIRE	21 CR.
EPH 2012	3 AH 1 js	PRACTICUM 1	
EPH 3020	3 AH 1 js	EXERCICE, POPUL. SYMPTOMATIQUES 1	
EPH 3021	3 AH 1 js	EXERCICE, POPUL. SYMPTOMATIQUES 2	
EPH 3022	3 AH 1 js	VIEILLISSEMENT ET PERFORMANCE	
EPH 3023	3 AH 1 js	PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	
EPH 3024	3 AH 1 js	MECANIQUE ARTICULAIRE,DOS ET POSTURE	
EPH 3025A	3 AH 1 js	PRACTICUM 2	

BLOC 73 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
EPH 2013	3 AH 1 js	EDUCATION SOMATIQUE, GESTION STRESS	
EPH 2014	3 AH 1 js	ANALYSER LA DEMANDE EN ACTIVITE PHYS	
EPH 2015	3 AH 1 js	ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES	
EPH 2016	3 AH 1 js	PERFORMANCE MOTRICE HUMAINE	
EPH 2017	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT	
EPH 2018	3 AH 1 js	BIOMECHANIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES	

BLOC 73 C		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
GER 2010	3 1	PHYSIOPATHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
GER 2021	3 1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT	
HEC 3006	3 1	MANAGEMENT (30-400-92)	
HEC 3018	3 1	INTRODUCTION AU MARKETING(30-100-82)	
MSO 2030G	3 1	SYSTEMES DE SANTE ET SANTE COMMUNAUT	
MSO 2300G	3 1	PROMOTION ET EDUCATION DE LA SANTE	
MSO 2440G	3 1	PROGRAMMES EN SANTE COMMUNAUTAIRE	
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
PSY 1966	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE	
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE	
TXM 1331	3 1	PREVENTION DES TOX.: THEORIE	

SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORT

BLOC 74 A		OBLIGATOIRE	21 CR.
EPH 2012	3 AH 1 js	PRACTICUM 1	
EPH 2017	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT	
EPH 3025B	3 AH 1 js	PRATICUM 2	
EPH 3026	3 AH 1 js	ENTRAINEMENT SYSTEMES ENERGETIQUES	
EPH 3027	3 AH 1 js	ENTRAINEMENT, FORCE ET FLEXIBILITE	
EPH 3028	3 AH 1 js	PLANIFICATION ENTRAINEMENT SPORTIF	
EPH 3030	3 AH 1 js	FORMATION PRATIQUE ET TECHNIQUE	

BLOC 74 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
EPH 2013	3 AH 1 js	EDUCATION SOMATIQUE, GESTION STRESS	
EPH 2014	3 AH 1 js	ANALYSER LA DEMANDE EN ACTIVITE PHYS	
EPH 2015	3 AH 1 js	ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES	
EPH 2016	3 AH 1 js	PERFORMANCE MOTRICE HUMAINE	
EPH 2018	3 AH 1 js	BIOMECHANIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES	
EPH 3029	3 AH 1 js	PREPAR. PSYCHOLOGIQUE ET PERFORMANCE	

BLOC 74 C		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
GER 2010	3 1	PHYSIOPATHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
GER 2021	3 1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT	
HEC 3006	3 1	MANAGEMENT (30-400-92)	
HEC 3018	3 1	INTRODUCTION AU MARKETING(30-100-82)	
MSO 2030G	3 1	SYSTEMES DE SANTE ET SANTE COMMUNAUT	
MSO 2300G	3 1	PROMOTION ET EDUCATION DE LA SANTE	
MSO 2440G	3 1	PROGRAMMES EN SANTE COMMUNAUTAIRE	
PSY 1955	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
PSY 1966	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE	
SOL 3103	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA SANTE	
TXM 1331	3 1	PREVENTION DES TOX.: THEORIE	

Programme 1-352-2-0

Version 00

Majeur en kinésiologie

Ce programme comprend 48 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 12 crédits à option (Bloc 70 B).

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	48 CR.
EPH 1030	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA BIOMECHANIQUE	
EPH 1031	3 AH 1 js	APPRENTISSAGE ET CONTROLE MOUVEMENT	
EPH 1032	3 AH 1 js	HISTOIRE, EDUCATION PHYS. ET SPORT	
EPH 1034	3 AH 1 js	ACTIVITE PHYS., MODE DE VIE ET SANTE	
EPH 1035	3 AH 1 js	EVALUATION ET ENTRAINEMENT 1	
EPH 1037	3 AH 1 js	ACTIVITES PHYS.,SPORTS ET SOCIETES	
EPH 1038	3 AH 1 js	FORMATION EN ACTIVITE PHYSIQUE	
EPH 1039	3 AH 1 js	ANATOMIE FONCTIONNELLE ET EXERCICE	
EPH 1045	3 AH 1 js	MUSCLES ET CONTROLE A L'EFFORT	
EPH 1046	3 AH 1 js	SYST.DE SUPPORT MUSCLE A L'EFFORT	
EPH 2010	3 AH 1 js	CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT MOTEUR	
EPH 2015	3 AH 1 js	ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES	
EPH 2017	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT	
EPH 2035	3 AH 1 js	EVALUATION ET ENTRAINEMENT 2	
EPH 2060	3 AH 1 js	EXERCICE,SECURITE ET PREMIERS SOINS	
NUT 2962	3 H 1 js	NUTRITION	

BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 12 CR. MAXIMUM 12 CR.
EPH 1036	3 AH 1 js	L'INTERVENTION EN ACTIVITES PHYS.	
EPH 2011	3 AH 1 js	PHILOSOPHIE,EDUCATION PHYS. ET SPORT	
EPH 2013	3 AH 1 js	EDUCATION SOMATIQUE, GESTION STRESS	
EPH 2014	3 AH 1 js	ANALYSER LA DEMANDE EN ACTIVITE PHYS	
EPH 2016	3 AH 1 js	PERFORMANCE MOTRICE HUMAINE	
EPH 2018	3 AH 1 js	BIOMECHANIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES	
EPH 2062	3 AH 1 js	ENVIRONNEMENT ET AIDES ERGOGENES	
EPH 3018	3 AH 1 js	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	
EPH 3020	3 AH 1 js	EXERCICE, POPUL. SYMPTOMATIQUES 1	
EPH 3021	3 AH 1 js	EXERCICE, POPUL. SYMPTOMATIQUES 2	
EPH 3022	3 AH 1 js	VIEILLISSEMENT ET PERFORMANCE	
EPH 3023	3 AH 1 js	PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	
EPH 3024	3 AH 1 js	MECANIQUE ARTICULAIRE,DOS ET POSTURE	
EPH 3026	3 AH 1 js	ENTRAINEMENT SYSTEMES ENERGETIQUES	
EPH 3027	3 AH 1 js	ENTRAINEMENT, FORCE ET FLEXIBILITE	
EPH 3028	3 AH 1 js	PLANIFICATION ENTRAINEMENT SPORTIF	
EPH 3029	3 AH 1 js	PREPAR. PSYCHOLOGIQUE ET PERFORMANCE	

Mineur en kinésiologie

Ce programme comprend 27 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 3 crédits à option (Bloc 70 B).

SEGMENT 70

<i>BLOC 70 A</i>		<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>27 CR.</i>
EPH	1030	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA BIOMECHANIQUE
EPH	1031	3 AH 1 js	APPRENTISSAGE ET CONTROLE MOUVEMENT
EPH	1032	3 AH 1 js	HISTOIRE, EDUCATION PHYS. ET SPORT
EPH	1035	3 AH 1 js	EVALUATION ET ENTRAINEMENT 1
EPH	1037	3 AH 1 js	ACTIVITES PHYS.,SPORTS ET SOCIETES
EPH	1038	3 AH 1 js	FORMATION EN ACTIVITE PHYSIQUE
EPH	1039	3 AH 1 js	ANATOMIE FONCTIONNELLE ET EXERCICE
EPH	1045	3 AH 1 js	MUSCLES ET CONTROLE A L'EFFORT
EPH	1046	3 AH 1 js	SYST.DE SUPPORT MUSCLE A L'EFFORT

<i>BLOC 70 B</i>		<i>OPTION</i>	<i>MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.</i>
EPH	2015	3 AH 1 js	ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES
EPH	2017	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT
NUT	2962	3 H 1 js	NUTRITION

Faculté de l'éducation permanente

La Faculté de l'éducation permanente répond aux besoins particuliers de la clientèle adulte de 21 ans et plus. Elle offre des programmes de dix cours appelés certificats, des modules de formation qui regroupent de trois à cinq cours et des cours au choix en anglais et en français. Vous ne trouverez, dans cette section, que la description des certificats. L'information concernant les autres programmes offerts se trouve dans la brochure de la Faculté.

Note : La majorité des cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

Information :

Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

Communication appliquée

Certificat 1-226-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente
- ou
- posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Se soumettre au test de français particulier à ce programme. **Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission.**

Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre un ou des cours préalables considérés hors programme : FRA 1957G, FRA 1958G.

Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré hors programme.

Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui imposer, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.

L'étudiant qui aurait l'intention de suivre un cours d'anglais dans le bloc 70D doit obligatoirement subir le test de classement en anglais.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. L'étudiant doit terminer les cours du bloc obligatoire avant de s'engager dans les cours du bloc B.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-226-5-0

Version 00

Certificat général en communication appliquée

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			9 CR.
COM 1500G	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
FRA 1959G	3	1	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT	
REP 1103	3	1	PRINCIPES DE LA COMM. INTEGREE	

BLOC 70 B	OPTION			MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.
CONCENTRATION : MEDIAS, COMMUNICATIONS APPLIQUEES, ORGANISATIONS				

COM 1200	3	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS	
OU				
COM 1200G	3	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS	
COM 1600	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE	
OU				
COM 1600G	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE	
COM 3010	3	1	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE	
OU				
COM 3010G	3	1	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE	
DRT 3351G	3	1	INFORMATION ET COMMUNICATION	
HEC 3018	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)	
PBT 1105	3	1	PUBLICITE: FONDEMENTS ET PRATIQUES	
PBT 3210D	3	1	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS	
REI 1220G	3	1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES	
REP 1105	3	1	PRAT. DE LA COMMUNICATION SOCIALE	

BLOC 70 C	OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
CONCENTRATION : PSYCHOLOGIE				

PSY 1952	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1957	3	1	PROCESSUS COGNITIFS 1
PSY 1958	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 3071	3	1	RELATIONS INTERPERSONNELLES

BLOC 70 D	OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
CONCENTRATION : LANGUES ET METHODES				

ANS 1040	3	1	WRITING WORKSHOP 1	
ANS 1042	3	1	BUSINESS WRITING: LETTERS AND MEMOS	
ANS 1402	3	1	BUSINESS ENGLISH: ORAL COMM. 1	
EDP 1001	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.	
OU				
EDP 1001D	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.	
IFT 1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES	
RED 2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE	
REP 2200	3	1	COMMUNICATION ORALE	

Créativité : applications professionnelles

Certificat 1-407-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Avoir obtenu 30 crédits universitaires ; avoir une expérience significative sur le marché du travail (2 ans et plus) ; exercer une profession reliée au milieu culturel, social, au milieu de l'éducation, des communications, de la santé ou de la gestion d'entreprise et démontrer la pertinence du Certificat de créativité : applications professionnelles dans une démarche de perfectionnement professionnel
- ou
- avoir obtenu 60 crédits universitaires et démontrer la pertinence du Certificat de créativité : applications professionnelles dans une démarche de formation spécifique.

Remplir le formulaire de renseignements complémentaires et, éventuellement, se soumettre à une entrevue.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre indiqué dans la structure du programme. Les cours CRE 1800 et PSY 2442G (obligatoires) doivent être suivis avant les cours du bloc B (ou de façon concomitante). Les cours du bloc C devraient être suivis après les cours des blocs A et B.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-407-5-0

Version 02

Certificat de créativité : applications professionnelles

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE				12 CR.
CRE 1800	3	1	FONDEMENTS DE LA CREATIVITE		
PSY 2442G	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA CREATIVITE		
CRE 1900	3	1	LES GRANDS CREATEURS		
CRE 3300	3	1	INTEGRATION DE LA DEMARCHE CREATRICE		

BLOC 70 B	OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
METHODES ET OUTILS					
CRE 2000	3	1	MODELE MENTAUX, RESOLUTION DE PROBL		
CRE 2405	3	1	METHODES DE PRODUCTION D'IDEES		
CRE 2410	3	1	IMAGERIE SYNERGIQUE		
CRE 2421	3	1	CREER AVEC L'ORDINATEUR		

BLOC 70 C	OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
APPLICATIONS PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES					
CRE 2620	3	1	EXPLORATION CORPORELLE		
CRE 2630	3	1	EXPLORATION DES ARTS PLASTIQUES		
CRE 2640	3	1	EXPLORATION LITTERAIRE		
CRE 2650	3	1	EXPLORATION SONORE		
CRE 2720	3	1	CREATION DE CONCEPTS MEDIAS		
CRE 2730	3	1	ARTS D'INTERPRETATION		
CRE 2810	3	1	CREATIVITE APPLIQUEE A LA FORMATION		
CRE 2910	3	1	CREATIVITE DANS LES ORGANISATIONS		
CRE 2920	3	1	CREATIVITE ET GESTION DE PROJETS		

BLOC 70 D	OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ATELIERS ET STAGE					
CRE 3011	3	1	ATELIER THEMATIQUE 1		
CRE 3012	3	1	ATELIER THEMATIQUE 2		
CRE 3013	3	1	ATELIER THEMATIQUE 3		
CRE 3014	3	1	ATELIER THEMATIQUE 4		
CRE 3200	3	1	STAGE		

BLOC 70 E	OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
COURS COMPLEMENTAIRES					
AEG 1200	3	1	LES SYSTEMES ORGANISES		
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE		
ARP 1022	3	1	LES ARTS DE LA COULEUR 1		
ARP 2022	3	1	LES ARTS DE LA COULEUR 2		
COM 1200	3	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS		

OU

COM 1200G	3	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 2540G	3	1	PHOTOGRAPHIE
DIN 3131	3	1	MULTIMEDIA
FRA 1959G	3	1	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
HAR 2750	3	1	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HEC 3018	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)
IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3	1	INITIATION A LA PROGRAMMATION

PHI 2255	3	1	THEORIES ESTHETIQUES
PSY 1952	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1955	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
REP 2200	3	1	COMMUNICATION ORALE
SOL 2309	3	1	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3301	3	1	SOCIO. OES PRODUCTIONS CULTURELLES

Criminologie

Certificat 1-065-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une année d'expérience pertinente
 - ou
 - posséder des connaissances et trois années d'expérience appropriées à ce programme
 - ou
 - avoir complété 30 crédits universitaires.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-065-5-0

Version 04

Certificat de criminologie

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE				12 CR.
FONDEMENTS DE LA CRIMINOLOGIE					
CRI 1001G	3	1	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO		
CRI 1050G	3	1	SOCIOCriminologie 1		
CRI 1100G	3	1	PSYCHOCRIMINologie		
CRI 1410G	3	1	PENOLOGIE		

BLOC 70 B	OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
DROIT ET CRIMINLOGIE					
CRI 1151G	3	1	JUSTICE CRIMINELLE 1		
CRI 3161G	3	1	JUSTICE CRIMINELLE 2		
CRI 3900G	3	1	JUSTICE DES MINEURS		

BLOC 70 C	OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
METHODOLOGIE					
CRI 1200G	3	1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINLOGIE		
CRI 1600G	3	1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.		
CRI 2210G	3	1	L'APPROCHE QUALITATIVE EN CRIMINO. 1		

BLOC 70 D	OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
COURS THEMATIQUES :					
CONNAISSANCE ET ANALYSE					
CRI 1511G	3	1	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGÈNES		
CRI 2014G	3	1	PROBLÈMES DE CRIMINLOGIE		
CRI 2240G	3	1	GESTION POLICIERE		
CRI 2242G	3	1	GESTION DES CRISES		
CRI 2245G	3	1	SECURITE PRIVEE		
CRI 2300G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA POLICE		
CRI 2450G	3	1	CRIMINLOGIE CLINIQUE 1		
CRI 2531G	3	1	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINLOGIE		
CRI 2730G	3	1	VICTIMOLOGIE		
CRI 3040G	3	1	FORMES PARTICULIÈRES DE CRIMES		
CRI 3305G	3	1	VIOLENCES CRIMINELLES		

CRI	3341G	3	1	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI	3361G	3	1	PREVENTION DU CRIME
CRI	3411G	3	1	MESURES PENALES POUR ADULTES
CRI	3420G	3	1	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI	3425G	3	1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTIONNELS
CRI	3495G	3	1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
CRI	3540G	3	1	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		
COURS COMPLEMENTAIRES				
IFT	1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
PSY	3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
REI	1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
SOL	1970G	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
STT	1971G	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

Droit

Certificat 1-325-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socio-économique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du diplôme d'études collégiales et en fournir une preuve écrite

ou

- posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socio-économique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins quatre (4) ans et en fournir une preuve écrite

ou

- avoir terminé un majeur ou deux certificats dans un champ pertinent
- ou
- être titulaire d'un premier grade universitaire.

Le candidat qui n'est pas titulaire du DEC doit suivre et réussir dès le premier trimestre de sa scolarité le cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*. Ce cours préalable est considéré hors programme.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée, et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

N.B. : Les conditions d'admissibilité au Certificat en droit sont les mêmes que pour le Microprogramme en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours DRT 1151G *Introduction à l'étude du droit* et DRT 1101G *Méthodologie du droit : recherche et rédaction* doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours (ou en même temps si l'étudiant est à temps plein à la première session).

Préalable suggéré : il est préférable de suivre le cours DRT 2207G *Droit administratif général* avant de suivre les cours DRT 2219G, DRT 2221G, DRT 3304G et DRT 3348G.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-325-5-0

Version 04

Certificat en droit

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

BLOC 01A	OBLIGATOIRE			12 CR.
DRT	1016G	3	1	METHODOLOGIE: RECHERCHE ET REDACTION
DRT	1113G	3	1	OBLIGATIONS 1: SOURCES ET FORMATION
DRT	1114G	3	1	OBLIGATIONS 2: MODAL. ET EXTINCTION
DRT	1151G	3	1	INTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT

SEGMENT 70 ORIENTATION I : DROIT GENERAL

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			9 CR.
DRT	1103G	3	1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT	1116G	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF.1
DRT	1117G	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF.2

BLOC 70 B	OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 10 CR.
DRT	1104G	3	1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
DRT	1105G	3	1	BIENS
DRT	1108G	3	1	SOURCES ET FORMATION DU DROIT
DRT	1109G	4	1	DROIT PENAL GENERAL
DRT	1111G	3	1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
DRT	2201G	3	1	ORG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE
DRT	2204G	3	1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
DRT	2207G	3	1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL
DRT	2215G	3	1	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE
DRT	2219G	3	1	DROIT SOCIAL
DRT	2258G	3	1	LOIS DU TRAVAIL
DRT	2266G	3	1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT	3347G	3	1	LIBERTES PUBLIQUES
DRT	3383G	3	1	INTERPRETATION DES LOIS

SEGMENT 71 ORIENTATION II : DROIT DES AFFAIRES

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE			9 CR.
DRT	1105G	3	1	BIENS
DRT	1111G	3	1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
DRT	2202G	3	1	SURETES ET ENREGISTREMENT

BLOC 71 B	OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
DRT	1103G	3	1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT	2201G	3	1	ORG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE
DRT	2209G	3	1	DROIT DES SOCIETES ET DES COMPAGNIES
DRT	2210G	3	1	DROIT DES ASSURANCES
DRT	2215G	3	1	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE
DRT	2258G	3	1	LOIS DU TRAVAIL
DRT	2266G	3	1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT	3314G	3	1	DROIT BANCAIRE
DRT	3332G	3	1	PROPRIETE INTELLECT. ET INDUSTRIELLE
DRT	3357G	3	1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
DRT	3358G	3	1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
DRT	3359G	3	1	DROIT DE LA FAILLITE
DRT	3361G	3	1	POLITIQUE FISCALE ET IMPOT
DRT	3362G	3	1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
DRT	3383G	3	1	INTERPRETATION DES LOIS
DRT	3386G	3	1	PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

SEGMENT 72 ORIENTATION III : DROIT PUBLIC

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE			9 CR.
DRT	1116G	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF.1
DRT	1117G	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF.2
DRT	2207G	3	1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL

BLOC 72 B	OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 10 CR.
DRT	1109G	4	1	DROIT PENAL GENERAL
DRT	2204G	3	1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
DRT	2211G	3	1	DROIT MUNICIPAL
DRT	2215G	3	1	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE
DRT	2219G	3	1	DROIT SOCIAL
DRT	2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE
DRT	2258G	3	1	LOIS DU TRAVAIL
DRT	3304G	3	1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

DRT	3313G	3	1	DROIT AGRICOLE
ORT	3324G	3	1	SCIENCE ET DROIT
DRT	3347G	3	1	LIBERTÉS PUBLIQUES
DRT	3348G	3	1	DROIT DE L'EDUCATION
DRT	3349G	3	1	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
DRT	3350G	3	1	DROIT PROFESSIONNEL
DRT	3351G	3	1	INFORMATION ET COMMUNICATION
DRT	3383G	3	1	INTERPRETATION DES LOIS

Etudes individualisées

Certificat 1-962-5-0

En offrant ce certificat, la Faculté prend une initiative qui vise à favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

Ce programme intéresse de façon plus particulière toute personne à qui les autres programmes offerts ne permettent pas d'atteindre ses objectifs de formation.

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente

ou
- posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- Rencontrer en entrevue le responsable du programme pour élaborer avec lui un projet de formation qui tienne compte de l'intérêt et des besoins personnels et professionnels de l'étudiant ainsi que des exigences du programme.

Le projet de formation du candidat doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé, en partie, d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours (exceptionnellement de deux concentrations). L'étudiant termine le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.

- Se soumettre au test de français.

Définition de la concentration

La concentration est constituée soit :

- de cours appartenant à un programme existant ;
- de cours appartenant à plusieurs programmes d'un même champ d'études, par exemple : communication, travail, santé...

Le libellé du certificat fait mention du, ou le cas échéant, des concentrations ou des microprogrammes qui en font partie.

Lorsqu'un microprogramme ou un module de formation tient lieu de concentration, on peut faire une demande d'admission au microprogramme et, une fois celui-ci terminé, faire une demande d'admission au Certificat d'études individualisées ; on peut aussi faire une demande d'admission simultanée au microprogramme et au Certificat d'études individualisées, ce qui permettra aux candidats de s'inscrire en même temps aux cours du microprogramme et aux cours choisis.

Gérontologie

Certificat 1-377-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente

ou
- posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme.

Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré hors programme. L'étudiant qui ne possède pas de connaissances de base en sociologie et en psychologie devra suivre les cours suggérés ou l'équivalent : SOL 1020G *Éléments de sociologie* et PSY 1970 *Psychologie générale*; s'il n'a aucune formation en physiologie, un cours d'introduction à cette discipline (par exemple : PSL 1901G *Physiologie humaine*) sera exigé. L'un de ces cours (3 crédits) peut être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours obligatoires EDP 1001 ou EDP 1001D et GER 1000 ou GER 1000D doivent être suivis en début de programme.

L'étudiant prend 3 crédits de cours **au choix** parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-377-5-0

Version 02

Certificat de gérontologie

BLOC 70 A					OBLIGATOIRE	6 CR.
OU	EDP	1001	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.	
OU	EDP	1001D	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.	
OU	GER	1000	3	1	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE	
OU	GER	1000D	3	1	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE	
BLOC 70 B					OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
CONCENTRATION : SCIENCES FONDAMENTALES						
OU	GER	1016	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
OU	GER	1016D	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
OU	GER	1020	3	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT	
OU	GER	1020D	3	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT	
OU	GER	1040	3	1	EPIDEMIOLOGIE ET VIEILLISSEMENT	
OU	GER	1040D	3	1	EPIDEMIOLOGIE ET VIEILLISSEMENT	
	PSY	1995	3	1	PSYCHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
	SOL	1967	3	1	SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
BLOC 70 C					OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
CONCENTRATION : PRATIQUES MULTIDISCIPLINAIRES						
OU	GER	2010	3	1	PHYSIOPATHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
OU	GER	2015	3	1	ALIMENTATION ET VIEILLISSEMENT	
OU	GER	2015D	3	1	ALIMENTATION ET VIEILLISSEMENT	
OU	GER	2017	3	1	MEDICAMENTS ET VIEILLISSEMENT	
OU	GER	2019	3	1	ACT. PHYSIQUES ET VIEILLISSEMENT	
OU	GER	2019D	3	1	ACT. PHYSIQUES ET VIEILLISSEMENT	
OU	GER	2020	3	1	DROIT ET VIEILLISSEMENT	
OU	GER	2021	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT	
OU	GER	2021D	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT	
	GER	2022	3	1	LE MOURIR (APPROCHE MULTIDISCIPLIN.)	
	GER	2025	3	1	VIEILLISSEMENT DANS LES ENTREPRISES	
	GER	2031	3	1	RECREOLOGIE ET VIEILLISSEMENT	
	GER	2035	3	1	INTERVENTION INDIVIDUELLE	
	GER	2036	3	1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE	
	GER	2037	3	1	MILIEUX DE TRAVAIL GERONTOLOGIQUES	

	GER 3010	3	1	TECH. D'EVALUATION ET ETUDE DE CAS
	GER 3042	3	1	SESSION DE PREPARATION A LA RETRAITE
OU				
	GER 3042D	3	1	SESSION DE PREPARATION A LA RETRAITE
	GER 3045	3	1	PROBLEMATIQUE LIEE AU VIEILLISSEMENT
OU				
	GER 3045D	3	1	PROBLEMATIQUE LIEE AU VIEILLISSEMENT
	REA 2020	3	1	READAPTATION ET VIEILLISSEMENT
	SVS 2930	3	1	POLITIQUES SOCIALES ET RESSOURCES
BLOC 70 D				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
CONCENTRATION : SYNTHESE				
	GER 3065	3	1	ATELIER THEMATIQUE EN GERONTOLOGIE
OU				
	GER 3065D	3	1	ATELIER THEMATIQUE EN GERONTOLOGIE
	GER 3080	3	1	SYNTHESE CRITIQUE
	GER 3090	3	1	PROJETS SPECIAUX EN GERONTOLOGIE

Gestion appliquée à la police et à la sécurité

Certificat 1-066-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente d'au moins deux ans ou
- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un certificat d'études collégiales (CEC) ou d'un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) relié au travail policier ou de sécurité et posséder une expérience pertinente d'au moins trois ans.
- Le candidat doit présenter une **lettre de recommandation** d'un spécialiste du secteur.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'inscription aux cours DRT 3347G, RED 2000, RED 2010, SOL 3105 et SOL 3403 est sujette à l'approbation du responsable de programme.

L'étudiant prend 3 crédits de cours **au choix** parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-066-5-0

Version 00

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE		15 CR.
GSP 1000	3	1	SECURITE INTERIEURE: NATURE, MISSION	
GSP 1005	3	1	GESTION DE LA SECURITE	
GSP 1020	3	1	TACTIQUES ET MOYENS D'ACTION EN SEC	
GSP 1030	3	1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
GSP 3010	3	1	RESOLUTION STRATEGIQUE DES PROBLEMES	
BLOC 70 B			OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
CRI 1200G	3	1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE	
CRI 2242G	3	1	GESTION DES CRISES	
CRI 3040G	3	1	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES	
GSP 1040	3	1	TECHNOL DE LA SECURITE INTERIEURE	
GSP 1050	3	1	PARTENARIAT ET RELATIONS COMMUNAUT.	
GSP 1060	3	1	PLANIFICATION ET CONTROLE BUDGETAIRE	
GSP 3020	3	1	ETHIQUE ET SECURITE	

BLOC 70 C		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 7 CR.
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE	
COM 1500G	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
CRI 1600G	3	1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.	
CRI 1950G	3	1	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE	
CRI 2210G	3	1	L'APPROCHE QUALITATIVE EN CRIMINO. 1	
CRI 3305G	3	1	VIOLENCES CRIMINELLES	
DRT 1109G	4	1	DROIT PENAL GENERAL	
DRT 1116G	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.1	
DRT 3347G	3	1	LIBERTES PUBLIQUES	
JES 2008	3	1	JEUNES ET VIOLENCE	
PPL 1020	3	1	PROCESSUS ET EXPERIENCE MIGRATOIRES	
PPL 3042	3	1	EMPLOI, CLIENTELE ET DIVERSITE ETHNIQ	
RED 2000	3	1	REACTION ADMINISTRATIVE	
RED 2010	3	1	REDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLIQ	
REI 1205G	3	1	INTRODUCTION AUX RELATIONS DE TRAV.	
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION	
REI 1230G	3	1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL	
REI 3105G	3	1	ADM. ET ORGANISATION DES ENTREPRISES	
REP 1104	3	1	GESTION ET RELATIONS PUBLIQUES	
SOL 3105	3	1	SOCIOLOGIE URBAINE ET REGIONALE	
SOL 3403	3	1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS	
SST 2525	3	1	PSYCHODYNAMIQUE DU TRAVAIL	
TXM 1111	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES	
OU				
TXM 1111D	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES	

Gestion des services de santé

Certificat 1-631-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente d'un (1) an dans le domaine de la santé et des services sociaux ou
- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales général (DEC) et posséder trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la santé et des services sociaux ou
- faire la preuve d'une formation équivalente et d'une expérience pertinente au programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant prend 3 crédits de cours **au choix** parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-631-5-0

Version 07

Certificat en gestion des services de santé

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE		18 CR.
ASA 1000G	3	1	EVOLUTION ET ENJEUX DU SYST DE SANTE	
ASA 1010G	3	1	STRATEGIES DE GESTION	
ASA 1910G	3	1	ORGANISATION DU TRAVAIL	
ASA 2010G	3	1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
DRT 2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE	
STT 1971G	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE	
BLOC 70 B			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
AEG 3140	3	1	PRISE DE DECISION ET LEADERSHIP	
ASA 2000G	3	1	EVALUATION GLOBALE DE LA QUALITE	
ASA 2100G	3	1	FINANCEMENT DU SYSTEME DE SANTE	

ASA 2220G	3	1	PROBLEMATIQUES LIES A LA GESTION 1	BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ASA 2500G	3	1	SYSTEMES D'INFORMATION ET GESTION	MAR 2030G	3	PEDIATRIE ET NEONATALOGIE
ASA 2700G	3	1	L'ETHIQUE DANS LES DECISIONS DE GEST	MAR 2040G	3	ANESTHESIE
ASA 3620G	3	1	ENCADRER, DIRIGER UNE EQUIPE DE TRAV	MAR 2070G	3	MONITORAGE EN ANESTHESIE
REI 1205G	3	1	INTRODUCTION AUX RELATIONS DE TRAV.	MAR 2080G	3	URGENCE ET SOINS INTENSIFS
				MAR 2090G	3	SOINS A DOMICILE ET INHALOTHERAPIE
BLOC 70 C			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
FORMATION COMPLEMENTAIRE				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE	AEG 2110	3	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
COM 1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	ASA 1000G	3	EVOLUTION ET ENJEUX DU SYST DE SANTE
OU			COM 1500G	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
OU			CRE 2405	3	1	METHODES DE PRODUCTION D'IDEES
OU			PSY 3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
OU			SMN 3000	3	1	SOINS A DOMICILE: INTERDISCIPLINAR.
OU			SST 2525	3	1	PSYCHODYNAMIQUE DU TRAVAIL

Inhalothérapie

Certificat 1-461-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un DEC en Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie
 - ou
 - d'un diplôme équivalent.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Le bloc 70A obligatoire comporte deux séquences : système cardiovasculaire et système respiratoire. Il est suggéré à l'étudiant de suivre dans l'ordre chacune de ces deux séquences.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté de médecine, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				
FORMATION COMPLEMENTAIRE						
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE			
ASA 1000G	3	1	EVOLUTION ET ENJEUX DU SYST DE SANTE			
GER 1016	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT			
OU			MSN 1061G	3	1	SANTE: DETERMINANTS ENVIRONNEMENTAUX
OU			MSO 2000G	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
OU			MSO 2000D	3	1	INTRODUCTION A LA BIOSTATISTIQUE
OU			MSO 2100G	3	1	LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES
OU			MSO 2170G	3	1	SYSTEME D'INFO. EN MILIEU DE SANTE
OU			REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
OU			SOL 3109G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE

Intervention auprès des jeunes

Certificat 1-373-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un DEC professionnel dans un domaine pertinent au certificat
 - ou
 - avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) dans un domaine pertinent
 - et
 - avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an
 - ou
 - être titulaire d'un DEC général et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins trois (3) ans
 - ou
 - posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
 - Occupier un emploi relié à l'intervention auprès des jeunes, sauf exception autorisée par le doyen.

Programme 1-461-5-0

Version 01

Certificat en inhalothérapie*

BLOC 70 A			OBLIGATOIRE	18 CR.
SYSTEME CARDIOVASCULAIRE				
MAR 1010G	3	1	LE SYSTEME CARDIOVASCULAIRE	
MAR 2010G	3	1	PHYSIOPATHOLOGIE DU SYST. CARDIOVASC	
MAR 3010G	3	1	PHARMACOLOGIE DU SYSTEME CARDIOVASC.	
SYSTEME RESPIRATOIRE				
MAR 1020G	3	1	LE SYSTEME RESPIRATOIRE	
MAR 2020G	3	1	INFECTIONS, TUMEURS DU SYST. RESP.	
MAR 3020G	3	1	ENVIRON., MALADIES RESP. ET THERAPIES	

* Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'anesthésie-réanimation) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Les cours PPA du bloc 70C sont surtout destinés aux étudiants oeuvrant en milieu scolaire. De plus, ils pourront substituer au cours PSY 1966 du bloc 70A le cours PPA 1245 *Croissance et milieux éducatifs à l'adolescence*.

SVS	1962	3	1	DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SVS	2377	3	1	GROUPE: CONCEPTS ET CONTEXTES
SVS	2806	3	1	METHODES D'ACTION PREVENTIVE

Intervention dans les groupes et les organisations**Certificat 1-355-5-1**

Ce programme remplace le Certificat d'animation des groupes et des organisations.

Le Certificat d'intervention dans les groupes et les organisations vise à offrir à des professionnels et à des praticiens en exercice une formation complémentaire en intervention dans les groupes et dans les organisations.

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder deux (2) années d'expérience pertinente (attestations nécessaires)
 - ou
- avoir terminé 60 crédits universitaires ou l'équivalent
 - ou
- posséder toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée satisfaisante.

L'étudiant qui ne possède pas des connaissances de base en sociologie et en psychologie devra suivre les cours suggérés ou l'équivalent, durant la première année de sa candidature : SOL 1020G *Éléments de sociologie* et PSY 1970 *Psychologie générale*. L'un de ces cours pourra être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré hors programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant prend 3 crédits de cours **au choix** parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-373-5-0**Version 01****Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques**

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 15 CR.				
JES	1000	3	1	L'INTERVENANT EN RELATION D'AIDE
JES	1001	3	1	JEUNES ET SOCIETE
JES	1010	3	1	PRINCIPES ET APPROCHES DE L'INTERV.
JES	3010	3	1	ATELIER D'INTEGRATION
PSY	1966	3	1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
JES	3020	3	1	PROJETS SPECIAUX

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.				
CRI	3900G	3	1	JUSTICE DES MINEURS
JES	2005	3	1	JEUNES ET FAMILLE
JES	2007	3	1	JEUNES DES COMMUNAUTES CULTURELLES
JES	2008	3	1	JEUNES ET VIOLENCE
JES	2009	3	1	JEUNES ET SEXUALITE
JES	2012	3	1	LES JEUNES ET LE MONDE DU TRAVAIL
JES	2021	3	1	DISCUSSION DE CAS CLINIQUES
MSO	2080G	3	1	SANTE DES JEUNES 0-18 ANS
PPA	1210	3	1	L'ADO ET L'EXPERIENCE SCOLAIRE
PPA	3405	3	1	ASPECTS SOCIO-AFFECTIFS DE LA REEDUC
PPA	3422	3	1	CONSEIL, INTERV. EN MILIEU FAMILIAL
SVS	3807	3	1	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE
THP	2050	3	1	CULTURE ET SPIRITUALITE DES JEUNES
TXM	2400	1	1	ADOLESCENCE ET CONDUITES DE RISQUE
TXM	2410	1	1	PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
TXM	2420	1	1	PREVENTION ET TRAVAIL DE RUE
TXM	2470	1	1	PREVENTION SIDA ET TOXICOMANIES
TXM	2520	1	1	DELINQUANCE ET TOXICOMANIES

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
JES	2014	3	1	ATELIER THEMATIQUE 1
JES	2015	3	1	ATELIER THEMATIQUE 2
JES	2016	3	1	ATELIER THEMATIQUE 3
JES	2017	3	1	ATELIER THEMATIQUE 4
JES	2018	1	1	ATELIER THEMATIQUE 5

DU	JES	2018D	1	ATELIER THEMATIQUE 5
	JES	2019	1	ATELIER THEMATIQUE 6
	JES	2020	1	ATELIER THEMATIQUE 7

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
AEG	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG	3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
ANT	1950	3	1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
CRI	2360G	3	1	PREVENTION DE LA DELINQUANCE
CRI	2730G	3	1	VICTIMOLOGIE
DRT	1104G	3	1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
HST	3433	3	1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
PPA	3426	3	1	LES FACTEURS DES DIFFICULTES SCOL.
PSE	1102	3	1	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 1
PSE	1104	3	1	DEVELOPPEMENT COGNITIF
PSE	1106	3	1	ECOLOGIE SOCIALE DU DEVELOPPEMENT
PSY	1950	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY	1971	3	1	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
PSY	3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
SOL	3503	3	1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

Programme 1-355-5-1**Version 00****Certificat d'intervention dans les groupes et les organisations**

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 12 CR.				
AEG	1200	3	1	LES SYSTEMES ORGANISES
AEG	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG	2200	3	1	GESTION DU CHANGEMENT, ORGANISATION
PSY	1075	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				
METHODOLOGIE				
CRE	2000	3	1	MODELES MENTAUX, RESOLUTION DE PROBL.
CRE	2405	3	1	METHODES DE PRODUCTION D'IDEES
CRI	1200G	3	1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLDGIE
EDP	1001	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.

DU	EDP	1001D	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.
	PSY	3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.**INTERVENTION DANS LES GROUPES**

AEG	2115	3	1	ANIMATION DES GROUPES RESTREINTS
AEG	2117	3	1	LEADERS. ET INFLUENCE DS LES GROUPES
AEG	3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
PPL	3040	3	1	COMMUNICATION INTERCULTURELLE
PSY	3071	3	1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
VIO	2015	3	1	RESOLUTION DE CONFLITS

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.**INTERVENTION DANS LES ORGANISATIONS**

AEG	1905	3	1	ASSEMBLÉES DELIBÉRANTES
AEG	3100	3	1	FORMATION EN CONTEXTE ORGANISATIONN.
AEG	3140	3	1	PRISE DE DECISION ET LEADERSHIP
COM	1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION

OU

COM	1500G	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
REP	1105	3	1	PRAT. DE LA COMMUNICATION SOCIALE
SVS	1151	3	1	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 3 CR.**PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES**

AEG	3601	1	1	ATELIER D'INTERVENTION 1
AEG	3602	1	1	ATELIER D'INTERVENTION 2
AEG	3603	1	1	ATELIER D'INTERVENTION 3

Intervention en milieu multiethnique**Certificat 1-372-5-0****Conditions d'admissibilité**

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent au certificat
- OU
- avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) et avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an
- OU
- être titulaire d'un DEC général et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins trois (3) ans
- OU
- posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

Remarques

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Programme 1-372-5-0**Version 00****Certificat d'intervention en milieu multiethnique***

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 3 CR.**INTRODUCTION**

ANT	1950	3	1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
PSY	1958	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
SOL	19706	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

BLOC 70 B OBLIGATOIRE**CONNAISSANCES DE BASE****SUR LA REALITE MULTIETHNIQUE**

ANT	1982	3	1	GROUPES ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE
PPL	1010	3	1	IMMIGRATION : CANADA ET QUEBEC
PPL	1020	3	1	PROCESSUS ET EXPERIENCE MIGRATOIRES
PSY	2990	3	1	IDENTITE ET RAPPORTS INTERCULTURELS

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.**CONCEPTS GENERAUX**

ANT	1980G	3	1	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE
ANT	3050	3	1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
GEO	2232	3	1	GEOPHYS. SOCIALE ET DES POPULATIONS
LNG	1090	3	1	SYSTEMES DE SIGNES ET SEMIOTIQUES
POL	1605G	3	1	POLITIQUE INTERNATIONALE
PPL	2010	3	1	POLITIQUES D'IMMIGR.: ETUDE COMPAREE
SOL	2104	3	1	RELATIONS ETHNIQUES
SOL	3104	3	1	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
SVS	3841	3	1	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 3 CR.**Outils et stratégies****D'INTERVENTION GENERAUX**

AEG	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG	3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
CRE	2920	3	1	CREATIVITE ET GESTION DE PROJETS
SVS	2378	3	1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 12 CR.**INTERVENTION**

CRI	3540G	3	1	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
ETA	4300	3	1	EDUCATION ET CONTEXTE ETHNOCULTUREL
MSO	2100G	3	1	LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES
PPL	3020	3	1	ETHNICITE ET TROISIÈME AGE
PPL	3040	3	1	COMMUNICATION INTERCULTURELLE
PPL	3042	3	1	EMPLOI, CLIENTELE ET DIVERSITE ETHNIQ
PPL	3050	3	1	PROBLEMATIQUE LIEE A L'INTERCULTUREL
PPL	3051	1	1	INTERVENTION EN MILIEU MULTIETHN. 1
PPL	3052	1	1	INTERVENTION EN MILIEU MULTIETHN. 2
PPL	3053	1	1	INTERVENTION EN MILIEU MULTIETHN. 3
PPL	3054	1	1	INTERVENTION EN MILIEU MULTIETHN. 4
PPL	3090	3	1	PROJETS SPECIAUX EN MILIEU MULTIETH.
SVS	3745	3	1	PRATIQUES: MILIEU ETHNIQUE MINORIT.

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 3 CR.**SPECIFICITES CULTURELLES**

AES	1010	3	1	INTRODUCT. A L'ASIE DE L'EST: CHINE
ANT	3856	3	1	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
ANT	3861	3	1	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
ANT	3875	3	1	AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUO
DMO	1010	3	1	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
GER	1020	3	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT

OU

* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine et gérée par la Faculté de l'éducation permanente.

GER	1020D	3	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
POL	2830	3	1	L'AMERIQUE LATINE
POL	3821	3	1	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
PPL	3011	1	1	SPECIFICITES CULTURELLES 1
PPL	3012	1	1	SPECIFICITES CULTURELLES 2
PPL	3013	1	1	SPECIFICITES CULTURELLES 3
SOL	2050	3	1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL	2315	3	1	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN
SRL	2080	3	1	LES GRANDES RELIGIONS

Journalisme

Certificat 1-405-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Avoir terminé 60 crédits universitaires (majeur, mineurs ou certificats)
 - ou
 - être titulaire d'un baccalauréat
 - ou
 - faire la preuve d'une formation équivalente.

Sé soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de maîtrise du français écrit. **Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission.**

Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir un cours préalable : FRA 1958G ou un cours équivalent.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Les cours obligatoires sont préalables aux cours du bloc 70B.

L'étudiant doit suivre au moins 2 des 3 profils du bloc 70B.

L'étudiant prend 3 crédits de cours **au choix** parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Restriction : Ce programme ne peut être terminé en moins de trois sessions régulières.

Programme 1-405-5-0

Version 02

Certificat en journalisme

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				6 CR.
JOU	1100	3	1	L'INFORMATION JOURNALISTIQUE
JOU	1200	3	1	METHODES JOURNALISTIQUES

BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
------------------	--	--	--	--------------------------------

PRESSE ECRITE (MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.)

JOU	2100	3	1	ATELIER DE PRESSE ECRITE 1
JOU	3100	3	1	ATELIER DE PRESSE ECRITE 2

PRESSE PARLEE (MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.)

JOU	2210	3	1	ATELIER DE RADIO 1
JOU	3200	3	1	ATELIER DE RADIO 2

PRESSE TELEVISEE (MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.)

JOU	2300	6	2	ATELIER DE PRESSE TELEVISEE
-----	------	---	---	-----------------------------

BLOC 70 C OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
------------------	--	--	--	------------------------------

STAGE EN JOURNALISME

JOU	3400	3	1	STAGE EN ENTREPRISE
-----	------	---	---	---------------------

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

FORMATION CRITIQUE

JOU	2310	3	1	ANALYSE DE L'ACTUALITE
JOU	2410	3	1	ANALYSE CRITIQUE DU TRAIT. DE L'INFO

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

MAITRISE DE L'EXPRESSION ECRITE ET PARLEE

ANS	1404	3	1	SCIENTIFIC AND TECHNICAL WRITING
FRA	2953G	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES
LNG	1061G	3	1	DE LA GRAMMAIRE AU STYLE
LNG	1062G	3	1	LE LEXIQUE: PARTICULAR, DIFFICULTES
REP	2200	3	1	COMMUNICATION ORALE

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES

COM	1600	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
OU				
COM	1600G	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
DRT	2216G	3	1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT	3351G	3	1	INFORMATION ET COMMUNICATION
IFT	1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
POL	1020G	3	1	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL	1605G	3	1	POLITIQUE INTERNATIONALE
RED	2201	3	1	ECRITURE ET MEDIAS
RED	2301	3	1	PROBLEMES DE VULGARISATION
REP	3101	3	1	SONDAGES ET EVALUATION DES ACTIONS
SOL	1970G	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

Maintien à domicile

Certificat 1-487-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un DEC professionnel dans un domaine pertinent ou avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) dans un domaine pertinent
 - et
 - avoir une expérience pertinente **d'au moins un (1) an** ou être dans une situation de réaffectation dans le secteur des services à domicile
 - ou
 - posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Lorsque le candidat n'est pas titulaire d'un DEC, l'admission est conditionnelle à la réussite des cours suivants : EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, un cours de psychologie (par exemple : PSY 1970 *Psychologie générale*), un cours de sociologie (par exemple : SOL 1952 *Introduction aux concepts sociologiques* ou SOL 3109G *Sociologie de la santé*) et un cours de physiologie (par exemple : PSL 1901G *Physiologie humaine*). L'un de ces cours (sauf le cours EDP 1900 ou EDP 1900D) peut être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant prend 3 crédits de cours **au choix** parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, écoles et départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-487-5-0

Version 00

Certificat en maintien à domicile

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			12 CR.
SMN 1000	3	1	SERVICES A DOMICILE	
SMN 1010	3	1	APPROCHE GLOBALE DES BESOINS	
SMN 1020	3	1	AIDE EN MILIEU NATUREL	
SMN 2000	3	1	ASPECTS ETHIQUES ET LEGAUX	

BLOC 70 B	OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
SYNTHESE				
SMN 3000	3	1	SOINS A DOMICILE: INTERDISCIPLINAR.	

BLOC 70 C	OPTION			MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES ET PRATIQUES RELIÉES				
GER 1016	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
OU				
GER 1016D	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
GER 2021	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT	
OU				
GER 2021D	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT	
GER 2022	3	1	LE MOURIR (APPROCHE MULTIDISCIPLIN.)	
GER 3045	3	1	PROBLEMATIQUE LIEE AU VIEILLISSEMENT	
OU				
GER 3045D	3	1	PROBLEMATIQUE LIEE AU VIEILLISSEMENT	
MSO 2100G	3	1	LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES	
SME 3020	3	1	REINSERTION EN MILIEU NATUREL	
SMN 2010	3	1	VIH/SIDA: SOINS, SOUTIEN A DOMICILE	
SMN 2020	3	1	PRATIQUES POSTHOSPITALIERES	
SMN 2030	3	1	PRATIQUES PALLIATIVES A DOMICILE	
SMN 2040	3	1	REINSERTION DES PERSONNES HANDICAP.	
VIO 2008	3	1	VIOLENCE A L'ENDROIT DES PERS. AGEES	

BLOC 70 D	OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PRATIQUES GLOBALES D'INTERVENTION				
MSO 2300G	3	1	PROMOTION ET EDUCATION DE LA SANTE	
PPL 3040	3	1	COMMUNICATION INTERCULTURELLE	
SME 1000	3	1	COMPETENCES PERSONNELLE, PROFESSION.	
SME 3005	3	1	APPROCHE SYSTEMIQUE	
SMN 3010	3	1	RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	
VIO 2015	3	1	RESOLUTION DE CONFLITS	

BLOC 70 E	OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
FORMATION COMPLEMENTAIRE				
ANT 1980G	3	1	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE	
CRE 1910	3	1	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION	
DRT 2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE	
GER 2010	3	1	PHYSIOPATHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	
PST 2955G	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE ET INTERVENTION	
SOL 3503	3	1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	

Perfusion extracorporelle

Certificat 1-454-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un baccalauréat en sciences reliées au domaine de la santé.
- Avoir satisfait aux exigences de sélection du comité d'admission du programme de formation en perfusion extracorporelle.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits de cours obligatoires.

Une attestation d'études couronnera la réussite de chacun des trois blocs.

L'étudiant devra avoir suivi les cours du bloc A avant de s'inscrire aux cours du bloc B.

Programme 1-454-5-0

Version 00

Certificat en perfusion extracorporelle*

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			12 CR.
PBC 1040	2	1	ANATOMIE MACROSCOPIQUE HUMAINE	
PBC 2000	3	1	BIOPATHOLOGIE GENERALE	
PHL 3100	3	1	PHARMACODYNAMIE DES MEDICAMENTS	
PSL 3010	4	1	SYSTEMES CIRCULATOIRE, RESPIRAT. RENAL	

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE			6 CR.
PHL 6071	3	1	PHARMACOLOGIE CARDIOVASCULAIRE	
PSL 6170	3	1	PHYSIOLOGIE CARDIOVASCULAIRE	

BLOC 70 C	OBLIGATOIRE			12 CR.
PERFUSION				
CHI 1800	3	1	PERFUSION EXTRACORPORELLE 1	
CHI 1801	3	1	PERFUSION EXTRACORPORELLE 2	
CHI 1802	3	1	PERFUSION EXTRACORPORELLE CLINIQUE 1	
CHI 1803	3	1	PERFUSION EXTRACORPORELLE CLINIQUE 2	

Publicité I

Certificat 1-390-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente
- ou
- posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Se soumettre au test de français particulier à ce programme.

Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission.

Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre et réussir un ou des cours préalables, considérés hors programme : FRA 1957G, FRA 1958G.

Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*. Ce cours est considéré hors programme. Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui faire suivre, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.**Structure du programme**

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

* Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de chirurgie) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Certificat de publicité I

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				15 CR.
HEC 3018	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)	
PBT 1105	3	1	PUBLICITE : FONDEMENTS ET PRATIQUES	
PBT 2300	3	1	GESTION PUBLICITAIRE	
PBT 2365	3	1	ATTITUDES DU CONSOMMATEUR	
PBT 3210D	3	1	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS	

BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
CLIENTELE ET PRODUCTION				
DRT 2216G	3	1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR	

OU	HEC 3006	3	1	MANAGEMENT (30-400-92)	
OU	REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION	
	PBT 3115	3	1	PRODUCTION 1: INSTRUMENTS	
	PBT 3116	3	1	PRODUCTION 2: BUDGETS ET COUTS	

BLOC 70 C OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
CREATION				
FRA 1959G	3	1	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT	
PBT 1120	3	1	LANGAGE VISUEL EN PUBLICITE	
PBT 2100	3	1	METHODES D'IDEATION EN PUBLICITE	
PBT 3200	3	1	ATELIER : CREATION PUBLICITAIRE	

BLOC 70 D OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
INSTRUMENTS COMPLEMENTAIRES				
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE	

COM 1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
OU	COM 1500G	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
	COM 1600	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
OU	COM 1600G	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
	COM 2540G	3	1	PHOTOGRAPHIE
	CRE 2920	3	1	CREATIVITE ET GESTION DE PROJETS
	IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
	PSY 1020G	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
	REP 1103	3	1	PRINCIPES DE LA COMM. INTEGREE

Publicité II**Certificat 1-390-5-1****Conditions d'admissibilité**

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire du Certificat de publicité I et avoir un an d'expérience dans le domaine de la publicité, du marketing, du commerce, de la vente ou des communications
 - ou
 - avoir réussi 60 crédits universitaires dont 30 crédits ou l'équivalent dans le domaine de la publicité
 - ou
 - être titulaire d'un B.A.A. (concentration marketing) ou avoir réussi 60 crédits universitaires dont un Certificat en marketing de 30 crédits
 - ou
 - posséder des connaissances et une expérience significative à ce programme (par exemple : au moins trois ans d'expérience en gestion dans une agence de publicité) et pouvant être vérifiées au cours d'une entrevue en profondeur ou d'une série d'exams. Le candidat doit faire la preuve de son expérience par une lettre de l'employeur.
 - Avoir réussi le test de français du Certificat de publicité I ou avoir suivi et réussi les cours d'appoint FRA 1957G et FRA 1958G.

Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui faire suivre, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables pouvant être considérés hors programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-390-5-1

Version 00

Certificat de publicité II

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				9 CR.
PBT 3233	3	1	STRATEGIES PUBLICITAIRES	
PBT 3370	3	1	RECHERCHE PUBLICITAIRE	
PBT 4300	3	1	ATELIER D'INTEGRATION EN PUBLICITE	

BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL				
DRT 2216G	3	1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR	
PBT 2100	3	1	METHODES D'IDEATION EN PUBLICITE	
PBT 2224	3	1	PUBLICITE ET CULTURE	
PBT 2300	3	1	GESTION PUBLICITAIRE	
PBT 2367	3	1	PERSUASION ET PUBLICITE	
PBT 3200	3	1	ATELIER : CREATION PUBLICITAIRE	
PBT 3210D	3	1	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS	
PBT 3230	3	1	MEDIAS IMPRIMES ET ELECTRONIQUES	
PBT 3240	3	1	STRATEGIES MEDIAS	
PBT 3316	3	1	PRODUCTION PUBLICITAIRE	
RED 2020	3	1	LANGUE ET REDACTION PUBLICITAIRE	

BLOC 70 C OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ATELIERS-STAGES				
PBT 3901	3	1	ATELIER-STAGE EN CREATION	
PBT 3902	3	1	ATELIER-STAGE EN RECHERCHE	
PBT 3903	3	1	ATELIER-STAGE EN PRODUCTION	
PBT 3904	3	1	ATELIER-STAGE EN SERV.A LA CLIENTELE	
PBT 3905	3	1	ATELIER-STAGE EN MEDIA	

BLOC 70 D OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
INSTRUMENTS COMPLEMENTAIRES				
COM 3700G	3	1	COMM. DANS LES GROUPES RESTREINTS	
HEC 3007	3	1	RECHERCHE COMMERCIALE (30-137-94)	
PSY 2442G	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA CREATIVITE	
REP 2200	3	1	COMMUNICATION ORALE	

Rédaction**Certificat 1-186-5-1****Conditions d'admissibilité**

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent
 - ou
 - posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Se soumettre au test de français particulier à ce programme.
Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission.

Avant d'entamer le programme, tout candidat qui ne possède pas des connaissances suffisantes en français doit s'inscrire à un des deux cours d'appoint suivants (considérés hors programme) : FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

L'étudiant qui n'est pas titulaire du DEC doit s'inscrire au cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré hors programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant prend 3 crédits de cours **au choix** parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Restriction : Sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-186-5-1

Version 00

Certificat de rédaction

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				15 CR.
LNG	1061G	3	1	DE LA GRAMMAIRE AU STYLE
LNG	1062G	3	1	LE LEXIQUE: PARTICULAR., DIFFICULTES
FRA	2952G	3	1	TECHNIQUES D'ECRITURE
FRA	2953G	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES
RED	3000	3	1	ATELIER DE REDACTION PROFESSIONNELLE

BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
COMMUNICATION, CREATION, MEDIAS				
RED	2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE
RED	2010	3	1	REDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLIQ
OU				
RED	2010D	3	1	REDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLIQ
RED	2020	3	1	LANGUE ET REDACTION PUBLICITAIRE
RED	2101	3	1	LE TEXTE DE CREATION
RED	2201	3	1	ECRITURE ET MEDIAS
RED	2301	3	1	PROBLEMES DE VULGARISATION

BLOC 70 C OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
EDITION ET OUTILS INFORMATIQUES				
FRA	1300G	3	1	REVISION DE TEXTES
FRA	3815	3	1	L'EDITION: HISTORIQUE
IFT	1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
RED	1000	3	1	PRDUCTION INFORMATIQUE DE TEXTES
RED	1100	3	1	L'EDITION INFORMATISEE

BLOC 70 D OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
MAITRISE DE LA LANGUE ET ANALYSE DE TEXTES				
FRA	2612	3	1	ROMAN QUEBECOIS 2
FRA	2808	3	1	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
FRA	2809	3	1	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
LNG	1505G	3	1	INTRODUCTION AUX SCIENCES DU LANGAGE
LNG	2250	3	1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
LNG	3510G	3	1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
PHI	1130	3	1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
TRA	1072G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1

Relations industrielles

Certificat 1-230-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et en fournir la preuve et avoir eu une fonction socio-économique autre que celle d'étudiant, et ce, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du DEC et en fournir la preuve écrite
 - ou
 - posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir eu une fonction socio-économique autre que

celle d'étudiant, et ce, pendant au moins quatre (4) ans et en fournir la preuve écrite

ou

- être titulaire d'un baccalauréat.

Lorsque le candidat ne possède pas le DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré hors programme. Ce cours ne pourra en aucun cas être considéré comme cours au choix, et ce, ni dans les Certificats de relations industrielles, ni dans le cadre du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant prend 3 crédits de cours **au choix** parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-230-5-0

Version 03

Certificat de relations industrielles

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				12 CR.
FONDEMENTS DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE				
REI	1010G	3	1	INTRODUCTION AUX REL. INDUSTRIELLES
REI	1140G	3	1	APPROCHE JURIDIQUE EN REL. INDUST.

BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ADMINISTRATION				
REI	1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
REI	1220G	3	1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES

BLOC 70 C OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE				
REI	1000G	3	1	TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION
REI	1230G	3	1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
REI	1420G	3	1	EMPLOI ET SALAIRE

BLOC 70 D OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PERFECTIONNEMENT				
REI	1105G	3	1	TECHNIQUES STATISTIQUES EN REL. IND.
REI	2240G	3	1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2
REI	2310G	3	1	CONVENTION COLLECTIVE
REI	2320G	3	1	RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL
REI	2330G	3	1	SYNDICALISME
REI	2475G	3	1	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R.I.
REI	3300G	3	1	NEGOCIATION COLLECTIVE
REI	3335G	3	1	LES TRIBUNAUX SPECIALISES EN R.I.

BLOC 70 E OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
FORMATION COMPLEMENTAIRE				
AEG	1905	3	1	ASSEMBLÉES DELIBÉRANTES
ANS	1042	3	1	BUSINESS WRITING: LETTERS AND MEMOS
COM	1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM	1500G	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
HEC	3018	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)
IFT	1912	3	1	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES
IFT	1931	3	1	INITIATION AUX BASES DE DONNÉES
PHI	2405	3	1	LA PHILOSOPHIE MORALE BRITANNIQUE
PSY	1955	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
RED	2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE

Relations publiques

Certificat 1-400-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente
- ou
- posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Se soumettre au test de français particulier à ce programme. **Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission.**

Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours (considéré hors programme) EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* ou un cours équivalent. Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue, s'il le juge nécessaire, et de lui faire suivre d'autres cours préalables.

Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir un ou deux cours préalables de français, FRA 1957G, FRA 1958G. Ces cours sont considérés hors programme.

En raison de l'importance de la maîtrise de la langue écrite dans ce programme, l'étudiant pourra se voir retrancher jusqu'à 10 % des points attribués à l'ensemble des travaux et des examens imposés dans les cours de sigle REP.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Le cours RED 2010 doit être suivi en début de programme.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE	
ANS 1402	3	1	BUSINESS ENGLISH: ORAL COMM. I	
COM 1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
OU				
COM 1500G	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
COM 1600	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE	
OU				
COM 1600G	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE	
EDP 1001	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.	
OU				
EDP 1001D	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.	
HEC 3018	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)	
IFT 1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES	
PBT 1105	3	1	PUBLICITE : FONDEMENTS ET PRATIQUES	
PBT 3210D	3	1	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS	
RED 2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE	
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION	
REI 1230G	3	1	COMPORTEMENT DORGANISATIONNEL	

Santé communautaire

Certificat 1-481-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une expérience d'au moins une année dans le domaine de la santé et en fournir la preuve.

Pour choisir l'orientation I du programme, soit le segment 70, Sciences infirmières, l'étudiant doit, en plus de satisfaire aux conditions générales d'admission, avoir le droit de pratique infirmière au Québec.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Le programme comporte deux orientations : le segment 01 est commun aux deux orientations. Le segment 70 couvre l'orientation I : Sciences infirmières ; le segment 71 couvre l'orientation II : Multidisciplinaire.

Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202, SOI 3209, SOI 3220 et SOI 3305.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-400-5-0

Version 04

Certificat de relations publiques

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR.		
RED 2010	3	1	REDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLIQ	
OU				
RED 2010D	3	1	REDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLIQ	
REP 2104	3	1	INSTRUMENTS INTERNES	
REP 2105	3	1	INSTRUMENTS EXTERNES	
REP 2300	3	1	RELATIONS DE PRESSE	
REP 3103	3	1	ATELIER : PLANS DE COMMUNICATION	

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.		
REP 1103	3	1	PRINCIPES DE LA COMM. INTEGREE	
REP 1104	3	1	GESTION ET RELATIONS PUBLIQUES	
REP 1105	3	1	PRAT. DE LA COMMUNICATION SOCIALE	
REP 2200	3	1	COMMUNICATION ORALE	
REP 2320	3	1	REALITES PROFESSIONNELLES	
REP 2400	3	1	NTIC ET RELATIONS PUBLIQUES	
REP 3101	3	1	SONDAGES ET EVALUATION DES ACTIONS	
REP 3104	3	1	GESTION DE CRISES ET COMMUNICATION	
REP 3107	3	1	STAGE EN RELATIONS PUBLIQUES	
REP 3300	3	1	ACTUALITES EN RELATIONS PUBLIQUES	

Programme 1-481-5-0

Version 02

Certificat en santé communautaire

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

BLOC 01A	OBLIGATOIRE	9 CR.		
MSO 2000G	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE	
OU				
MSO 2000D	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE	
MSO 2030G	3	1	SYST. DE SANTE ET SANTE COMMUNAUTAIRE	
OU				
MSO 2030D	3	1	SYST. DE SANTE ET SANTE COMMUNAUTAIRE	
MSO 2300G	3	1	PROMOTION ET EDUCATION DE LA SANTE	

SEGMENT 70 ORIENTATION I :
SCIENCES INFIRMIERES

BLOC 70 A			OBLIGATOIRE	9 CR.
SOI	1401	3	1	CONCEPT DE LA SANTE CHEZ LA FAMILLE
SOI	1402	3	1	INTERVENTION AUPRES DE LA FAMILLE
SOI	1414	3	1	PROJET D'INTERV. DANS LA COMMUNAUTE
BLOC 70 B			OPTION	
			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	
SOI	1405	3	1	GESTION DES SOINS ET DES SERVICES
SOI	1406	3	1	SC. INF., SANTE ET SECURITE DU TRAV.
SOI	1407	3	1	PROBLEMAT. CONTEMPORAINES DE SANTE
SOI	1408	3	1	EVALUATION DE LA SANTE
SOI	1413	3	1	ANALYSE DE THEMES LIES A L'INTERV.
SOI	1421	3	1	COMMUNAUTES CULTURELLES ET SOINS
SOI	2202	3	1	ETHIQUE EN SCIENCES INFIRMIERES
SOI	3209	3	1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS
SOI	3220	3	1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
SOI	3305	3	1	SC. INF.: ADAPTATION, READAPTATION
BLOC 70 C			OPTION	
			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
AEG	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ANT	1980G	3	1	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE
DRT	2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE
EOP	1001	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.
OU				
EDP	1001D	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.
MSO	2010G	3	1	INTRODUCTION A LA BIOSTATISTIQUE
MSO	2140G	3	1	THEMES LIES A LA SANTE COMMUNAUTAIRE
MSO	2170G	3	1	SYSTEME D'INFO. EN MILIEU DE SANTE
PPL	3040	3	1	COMMUNICATION INTERCULTURELLE
SOL	3109G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE

SEGMENT 71 ORIENTATION II :
MULTIDISCIPLINAIRE

BLOC 71 A			OBLIGATOIRE	9 CR.
MSO	2010G	3	1	INTRODUCTION A LA BIOSTATISTIQUE
MSO	2200G	3	1	INTERVENTION DE PREMIERE LIGNE
MSO	2440G	3	1	PROGRAMMES EN SANTE COMMUNAUTAIRE
BLOC 71 B			OPTION	
			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	
AEG	3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
MSN	1061G	3	1	SANTE: DETERMINANTS ENVIRONNEMENTAUX
MSN	3100G	3	1	INTRODUCTION AUX MALADIES DU TRAVAIL
MSO	2080G	3	1	SANTE DES JEUNES 0-18 ANS
MSO	2100G	3	1	LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES
MSO	2110G	3	1	INTEGR.: PERS. AGEES ET HANDICAPÉES
MSO	2120G	3	1	ADAPTATION SOCIALE DU JEUNE ADULTE
MSO	2130G	3	1	SANTE MENTALE ET COMMUNAUTE
MSO	2150G	3	1	ASPECTS ETHIQUES EN SANTE COMMUNAUTAIRE
BLOC 71 C			OPTION	
			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
AEG	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ANT	1980G	3	1	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE
DRT	2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE
EDP	1001	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.
OU				
EDP	1001D	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.
MSO	2140G	3	1	THEMES LIES A LA SANTE COMMUNAUTAIRE
MSO	2170G	3	1	SYSTEME D'INFO. EN MILIEU DE SANTE
PPL	3040	3	1	COMMUNICATION INTERCULTURELLE
SOL	3109G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE

Santé et sécurité du travail**Certificat 1-402-5-0****Conditions d'admissibilité**

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une année d'expérience pertinente

ou

- posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

De plus, lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* (3 cr.) considéré hors programme.

Les étudiants qui n'ont pas de formation suffisante en mathématiques (par exemple : notions d'ensemble et analyse combinatoire) pourront se voir imposer le cours EDP 0400 *Notions de mathématiques* (18 heures) non crédité ou un cours équivalent.

Les étudiants qui n'ont pas de formation en statistique pourront se voir imposer le cours EDP 1100 *Initiation à la statistique* (2 cr.) ou un cours équivalent.

Structure du programme

Ce programme totalise 16 crédits de cours obligatoires et 14 crédits de cours à option.

Programme 1-402-5-0

Version 04

Certificat de santé et sécurité du travail I**BLOC 70 A****OBLIGATOIRE**

21 CR.

CONNAISSANCES DE BASE EN SST

SST	1001	1	1	INTRODUCTION A LA SST
SST	1042	2	1	DROIT DE LA SST
SST	1045	3	1	LOI ET SST
SST	1050	3	1	PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL ET ERGONOMIE
SST	1087	3	1	SECURITE DU TRAVAIL
SST	2000	3	1	HYGIENE DU TRAVAIL
SST	2525	3	1	PSYCHODYNAMIQUE DU TRAVAIL
SST	3052	3	1	GESTION INTEGREE DE LA SST

BLOC 70 B**OPTION****MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.****APPROFONDISSEMENT DES PRATIQUES DE SST**

SST	2400	3	1	STRATEGIE DE LA FORMATION EN SST
SST	3000	3	1	STAGE D'INTEGRATION EN SST
SST	3055	3	1	L'IMPERATIF FINANCIER
SST	3061	3	1	L'AUDIT DES PRATIQUES DE SST
SST	3065	3	1	DEMARCHE DE CHANGEMENT EN SST
SST	3180	3	1	LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS EN SST

BLOC 70 C**OPTION****MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.****COURS COMPLEMENTAIRES**

AEG	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG	3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
ERN	2095	2	1	ERGONOMIE DANS LE RESEAU DE LA SANTE
GER	2025	3	1	VIEILLISSEMENT DANS LES ENTREPRISES
GIN	3019	3	1	TECHN. INDUSTRIELLE ET SECURITE (Z-930)
GIN	3023	3	1	SECURITE DS LA CONSTRUCTION (A-520)
IFT	1931	3	1	INITIATION AUX BASES DE DONNEES
MSN	3100G	3	1	INTRODUCTION AUX MALADIES DU TRAVAIL
REI	1205G	3	1	INTRODUCTION AUX RELATIONS DE TRAV.
REI	1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
VIO	2011	3	1	VIOLENCE DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL

Santé mentale

Certificat 1-482-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un DEC général ou d'un DEC professionnel dans un domaine pertinent au certificat
 - ou
 - avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) dans un domaine pertinent
 - et
 - avoir une expérience pertinente d'une année
 - ou
 - faire preuve d'une formation équivalente et d'une expérience pertinente au programme.

Lorsque le candidat n'est pas titulaire d'un DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* et d'un cours de psychologie, par exemple PSY 1970 *Psychologie générale* ou PSY 1975 *Psychologie de la personnalité*. Ces cours sont considérés hors programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la structure, ou de façon concomitante, et avant les cours des Blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du certificat.

Programme 1-482-5-0

Version 01

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention*

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE		15 CR.
SME 1000	3	1	COMPETENCES PERSONNELLE, PROFESSION.
SME 1020	3	1	INTERDISCIPLINARITE ET INTERVENTION
PST 2955G	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE ET INTERVENTION
SVS 2901	3	1	SANTE MENTALE: ASPECTS SOCIO POLIT.
SME 3000	3	1	ATELIER D'INTEGRATION

BLOC 70 B	OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES			
ANT 3052	3	1	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
OU			
CRI 3495	3	1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
OU			
CRI 3495G	3	1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
GER 2021	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
OU			
GER 2021D	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
PSY 3118	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT
SME 2001	1	1	SANTE MENTALE: PAUVRETE, MARGINALITE
SME 2002	1	1	ROLES PSYCHOSOCIAUX ET SANTE MENTALE
SME 2003	1	1	SANTE MENTALE ET TRAVAIL
SME 2004	1	1	JEUNES ET SANTE MENTALE
OU			
SME 2004D	1	1	JEUNES ET SANTE MENTALE
SME 2005	1	1	PROBLEMATIQUES COMPLEXES
SME 3030	3	1	ATELIER EN SANTE MENTALE 1
TXM 2221	3	1	PSYCHOTROPES ET PHARMACODEPENDANCE

* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

TXM 2510	1	1	SANTE MENTALE ET TOXICOMANIES
VIO 1005	3	1	VIOLENCE: APPROCHES DISCIPLINAIRES
BLOC 70 C			
AEG 3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
PPL 3040	3	1	COMMUNICATION INTERCULTURELLE
PSY 2981	3	1	APPROCHE PSYCHODYNAMIQUE
PSY 3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
SME 3005	3	1	APPROCHE SYSTEMIQUE
SME 3010	3	1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
SME 3020	3	1	REINSERTION EN MILIEU NATUREL
SME 3025	3	1	PROMOTION ET PREVENTION
SME 3035	3	1	ATELIER EN SANTE MENTALE 2
SME 3040	3	1	DISCUSSION DE CAS CLINIQUES
SME 3045	3	1	INTERVENTION PSYCHODERIATRIQUE
SMN 1020	3	1	AIDE EN MILIEU NATUREL
SVS 2376	3	1	FAMILLE: SYSTEME ET STRUCTURE

Toxicomanies : prévention et réadaptation

Certificat 1-420-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent
 - ou
 - faire preuve d'une préparation suffisante en termes de connaissances et d'expérience.

Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, il doit suivre et réussir, avant d'être admis au programme, trois cours préalables : EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* (3 cr.) ou l'équivalent, PSL 1901G *Physiologie humaine* (3 cr.) ou l'équivalent et PSY 1975 *Psychologie de la personnalité* (3 cr.) ou l'équivalent. Ces cours sont considérés hors programme.

De plus, il devra fournir une preuve écrite attestant qu'il a accumulé au moins 600 heures en intervention dans le domaine de la toxicomanie soit comme salarié soit comme bénévole.

Le candidat titulaire d'un DEC n'ayant aucune formation en physiologie ou en psychologie pourra, après étude de son dossier, se voir imposer de suivre et de réussir en début de programme les cours PSL 1901G *Physiologie humaine* (3 cr.) ou l'équivalent et PSY 1975 *Psychologie de la personnalité* (3 cr.) ou l'équivalent. Ces cours sont considérés hors programme.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 3 à 6 crédits de cours à option, 9 crédits de stage et d'ateliers pratiques à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 3 crédits soit dans le bloc B (Prévention) soit dans le bloc C (Réadaptation), soit dans les deux blocs.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-420-5-0

Version 03

Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 15 CR.

NOTIONS FONDAMENTALES

TXM 1111	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
OU			
TXM 1111D	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
TXM 1221	3	1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
OU			
TXM 1221D	3	1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1331	3	1	PREVENTION DES TOXICOMANIES: THEORIE
OU			
TXM 1331D	3	1	PREVENTION DES TOXICOMANIES: THEORIE
TXM 1441	3	1	THEORIES DES TOXICOMANIES ET MODELES
OU			
TXM 1441D	3	1	THEORIES DES TOXICOMANIES ET MODELES
TXM 1500	3	1	READAPTATION DES TOXICOMANIES

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES

TXM 2400	1	1	ADOLESCENCE ET CONDUITES DE RISQUE
TXM 2410	1	1	PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
TXM 2420	1	1	PREVENTION ET TRAVAIL DE RUE
TXM 2440	1	1	PREVENTION EN MILIEU DE TRAVAIL
TXM 2450	1	1	PREVENTION ET LEGISLATION
TXM 2460	1	1	PREVENTION EN CONTEXTE D'AUTORITE
TXM 2470	1	1	PREVENTION SIDA ET TOXICOMANIES
OU			
TXM 2470D	1	1	PREVENTION SIDA ET TOXICOMANIES
TXM 2480	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 1
OU			
TXM 2480D	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 1
TXM 2490	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 2
TXM 2493	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 3
TXM 2494	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 4
TXM 2495	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 5

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PROBLEMATIQUES ASSOCIEES

TXM 2500	1	1	INTERVENTION AUPRES DES PROCHES
TXM 2510	1	1	SANTE MENTALE ET TOXICOMANIES
OU			
TXM 2510D	1	1	SANTE MENTALE ET TOXICOMANIES
TXM 2520	1	1	DELINQUANCE ET TOXICOMANIES
TXM 2530	1	1	GERONTOXICOMANIE
TXM 2540	1	1	SEXUALITE ET TOXICOMANIES
TXM 2550	1	1	FEMMES ET PSYCHOTROPES
TXM 2560	1	1	TOXICOM ET EPUISEMENT PROFESSIONNEL
TXM 2570	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 1
OU			
TXM 2570D	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 1
TXM 2580	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 2
OU			
TXM 2580D	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 2
TXM 2583	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 3
OU			
TXM 2583D	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 3
TXM 2584	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 4
TXM 2585	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 5
TXM 2590	1	1	TOXICOMANIES ET COMMUNAUTES CULTUR.
TXM 2591	1	1	OMBRE DE L'AMOUR, L'AMOUR DE L'OMBRE
TXM 2592	1	1	INDICE DE GRAVITE D'UNE TOXICOMANIE

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.

PRATIQUES EN TOXICOMANIES

ATELIERS SUPERVISES

TXM 3400	3	1	ATELIERS PRATIQUES EN PREVENTION
TXM 3410	3	1	RESOLUTION PROBLEMES EN PREVENTION

TXM 3500	3	1	ATELIERS PRATIQUES EN READAPTATION
TXM 3510	3	1	DISCUSSION DE CAS CLINIQUES
STAGE SUPERVISE			
TXM 3600	6	1	STAGE D'INTERVENTION EN TOXICOMANIES
BLOC 70 E OPTION			
FORMATION COMPLEMENTAIRE			
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG 3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
CRI 2360G	3	1	PREVENTION DE LA DELINQUANCE
EDP 1001	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.
OU			
EDP 1001D	3	1	METHODE DE RECH. EN SC. HUM. ET SOC.
PSY 1950	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY 1966	3	1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY 3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
SOL 3109G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SVS 2806	3	1	METHODES D'ACTION PREVENTIVE
TXM 2221	3	1	PSYCHOTROPES ET PHARMACODEPENDANCE

Traduction I

Certificat 1-185-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente
- ou
- posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Se soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat, ainsi que son niveau de culture générale. **Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission.**

Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir les cours préalables EDP 1111 *Grammatical Difficulties in English* ou EDP 1222 *Français écrit: grammaire et rédaction*. Si le candidat n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B-, il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées. L'étudiant qui n'est pas titulaire du DEC doit réussir le cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*. Ces cours préalables sont considérés hors programme.

Le candidat doit faire parvenir sa demande d'admission avant de se présenter au test d'admission.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la structure, avant les cours à option des blocs 70B et 70C.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Restriction : Sont exclus des cours au choix tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Certificat de traduction I

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	21 CR.
------------------	--------------------	---------------

FORMATION DE BASE

TRA 1005G	3	1	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT
LNG 1505G	3	1	INTRODUCTION AUX SCIENCES DU LANGAGE
TRA 1006G	3	1	INCREASED ENGLISH COMPREHENSION
TRA 1007G	3	1	STYLISTIQUE ET REDACTION
TRA 1015G	3	1	INTERFERENCES LINGUISTIQUES
TRA 1072G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1
TRA 1082G	3	1	METHODOLOGIE ET TRADUCTION GENERALE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
------------------	---------------	-------------------------------------

FORMATION PROFESSIONNELLE

TRA 2022G	3	1	TRADUCTION LITTERAIRE
TRA 2032G	3	1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
TRA 2042G	3	1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA 2052G	3	1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
TRA 2062G	3	1	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA 2100G	3	1	GENERAL TRANSLATION

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
------------------	---------------	-------------------------------------

Outils méthodologiques et intégration au milieu

IFT 1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
TRA 2072G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2
TRA 2092G	3	1	Outils informatiques en traduction
TRA 3200G	3	1	REALITES PROFESSIONNELLES

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
------------------	---------------	-------------------------------------

PERFECTIONNEMENT

ANS 1502	3	1	BUSINESS ENGLISH: ORAL COMMUNICAT. 2
FRA 2952G	3	1	TECHNIQUES D'ECRITURE
FRA 2953G	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES
LNG 3510G	3	1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
TRA 2110G	3	1	ADVANCED BUSINESS AND TECHN. WRITING

Traduction II**Certificat 1-185-5-1****Conditions d'admissibilité**

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire du Certificat de traduction I ou posséder une formation jugée équivalente.

L'étudiant doit remplir le formulaire ACCD-07 qu'il obtient en téléphonant à l'assistante à la gestion des dossiers étudiants, au (514) 343-2004 avant la date limite d'admission.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours TRA 1025 et TRA 3850 sont donnés le jour par le Département de linguistique et de traduction.

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Certificat de traduction II

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
------------------	--------------------	---------------

FORMATION PROFESSIONNELLE

TRA 2032G	3	1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
TRA 2042G	3	1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA 2052G	3	1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
TRA 2072G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2
TRA 2100G	3	1	GENERAL TRANSLATION
TRA 3010G	3	1	REVISION ET CONTROLE DE LA QUALITE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
------------------	---------------	-------------------------------------

FORMATION COMPLEMENTAIRE ET PERFECTIONNEMENT**Traduction :**

TRA 2022G	3	1	TRADUCTION LITTERAIRE
TRA 2062G	3	1	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA 3020G	3	1	TRAD. ET ADAPTATION PUBLICITAIRE
TRA 3025G	3	1	TRAD. ET ADAPT. CINEMATOGRAPHIQUE
TRA 3850	3	1	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION

Rédaction et analyse :

FRA 2953G	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES
LNG 3510G	3	1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
RED 2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE
REO 2020	3	1	LANGUE ET REDACTION PUBLICITAIRE
TRA 1025	3	1	TEXT ANALYSIS
TRA 2110G	3	1	ADVANCED BUSINESS AND TECHN. WRITING

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
------------------	---------------	-------------------------------------

Outils méthodologiques et intégration au milieu

TRA 2092G	3	1	Outils informatiques en traduction
TRA 3200G	3	1	REALITES PROFESSIONNELLES
TRA 3225G	3	1	PROJETS SPEC. EN MILIEU DE TRAVAIL

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
------------------	---------------	-------------------------------------

Connaissances connexes

ANG 1022	3	1	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
ANG 1023	3	1	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION
ARV 1020	3	1	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
COM 1200G	3	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
ORT 1111G	3	1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
DRT 1151G	3	1	INTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT
ESP 1317	3	1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
JOU 2310	3	1	ANALYSE DE L'ACTUALITE
MSN 1061G	3	1	SANTE: DETERMINANTS ENVIRONNEMENTAUX
MSO 2000G	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE

OU

MSO 2000D	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
PBT 1105	3	1	PUBLICITE: FONDEMENTS ET PRATIQUES
POL 1020G	3	1	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1605G	3	1	POLITIQUE INTERNATIONALE
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
REI 1220G	3	1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Violence et société

Certificat 1-252-5-0

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent au certificat et avoir une expérience appropriée d'au moins un an à plein temps ou l'équivalent et en fournir la preuve écrite

ou

 - avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) dans un domaine pertinent et avoir une expérience appropriée d'au moins un an à plein temps ou l'équivalent et en fournir la preuve écrite

ou

 - posséder toute combinaison de scolarité et d'expérience appropriée au programme, au jugement du doyen.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

L'inscription au cours HST 3433 ainsi qu'aux cours de sigle SME et SVS du bloc 70D est sujette à l'approbation du responsable du certificat.

L'étudiant prend 3 crédits de cours **au choix** parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme. Ce choix est cependant sujet à l'approbation du responsable du certificat.

BLOC 70 D

OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

METHODES D'INTERVENTION

AEG	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG	3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
GER	2035	3	1	INTERVENTION INDIVIDUELLE
SME	3005	3	1	APPROCHE SYSTEMIQUE
SME	3010	3	1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
SVS	2375	3	1	INDIVIDU : ADAPTATION ET CHANGEMENT
SVS	2376	3	1	FAMILLE : SYSTEME ET STRUCTURE
SVS	2378	3	1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
SVS	2806	3	1	METHODE D'ACTION PREVENTIVE
SVS	3745	3	1	PRATIQUES: MILIEU ETHNIQUE MINORIT.
TXM	3510	3	1	DISCUSSION DE CAS CLINIQUES
VIO	2015	3	1	RESOLUTION DE CONFLITS
VIO	2025	3	1	INTERV AUPRES DES CONJOINTS VIOLENTS
VIO	3000	3	1	PROJETS SPECIAUX SUR LA VIOLENCE

BLOC 70 E

OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

ANT	3052	3	1	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
CRI	2300G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA POLICE
CRI	3495G	3	1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
GER	1000	3	1	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
OU				
GER	1000D	3	1	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
HST	2446	3	1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST	3433	3	1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
JES	1001	3	1	JEUNES ET SOCIETE
PPL	3040	3	1	COMMUNICATION INTERCULTURELLE

Programme 1-252-5-0

Version 00

Certificat en violence et société

BLOC 70 A			OBLIGATOIRE	9 CR.
VIO	1000	3	1	DIMENSION PERSONNELLE DE LA VIOLENCE
VIO	1005	3	1	VIOLENCE: APPROCHES DISCIPLINAIRES
VIO	1010	3	1	VIOLENCE: APPROCHE SYSTEMIQUE

BLOC 70 B			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
FONDEMENTS				

CRI	3305G	3	1	VIOLENCES CRIMINELLES
PHI	1400	3	1	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES
PHI	1460	3	1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI	1620	3	1	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI	2405	3	1	LA PHILOSOPHIE MORALE BRITANNIQUE
POL	3005	3	1	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMES
PPL	1020	3	1	PROCESSUS ET EXPERIENCE MIGRATOIRES
PSY	1950	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY	1951	3	1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
PSY	1958	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY	2990	3	1	IDENTITE ET RAPPORTS INTERCULTURELS
SOL	3503	3	1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS	1151	3	1	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS	1363	3	1	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS	1364	3	1	CONFLITS PSYCHOSOCIAUX
VIO	2001	3	1	VIOLENCE ET PROBLEMES SOCIAUX

BLOC 70 C			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES				

CRI	3425G	3	1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
JES	2008	3	1	JEUNES ET VIOLENCE
VIO	2005	3	1	DROITS, LIBERTES POLITIQUE ET ETHIQ.
VIO	2007	3	1	VIOLENCE A L'ENDROIT DES FEMMES
VIO	2008	3	1	VIOLENCE A L'ENDROIT DES PERS. AGEES
VIO	2010	3	1	VIOLENCE ET RAPPORTS INTERCULTURELS
VIO	2011	3	1	VIOLENCE DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis¹

Par ordre de programme

Programmes contingentés²

Automne 1998

Programme	Nombre de demandes	Nombre de places pour les collégiens	CRC
Architecture	228	47	25.692
Architecture de paysage	141	35	19.255
Arts plastiques (Maj., Min.)	139	40	20.000
Biochimie	592	81	26.017
Communication et Politique	398	62	24.000
Criminologie (Spéc., Min.)	707	93	28.100
Design d'intérieur (Bacc.)	31		19.233
Design industriel	175	42	20.000
Droit	937	230	26.782
Enseignement de l'anglais au secondaire	141	7	24.568
Enseignement de l'éducation physique et santé	260	41	23.035
Enseignement de l'éducation préscolaire et enseignement primaire	1399	158	25.872
Enseignement de l'espagnol au secondaire	33	6	23.165
Enseignement de la biologie au secondaire ³			
Enseignement de la chimie au secondaire ³	201	29	22.048
Enseignement de la physique au secondaire ³			
Enseignement de la morale au secondaire ⁴	63	12	23.006
Enseignement de l'histoire au secondaire ⁵	503	31	26.643
Enseignement des mathématiques au secondaire	203	31	23.769
Enseignement du français au secondaire	357	30	23.034
Enseignement du français langue seconde	91	16	21.060
Ergothérapie	366	44	31.617
Études cinématographiques (Maj.)	320	34	27.582
Informatique (Spéc., Maj., Min. et bidisciplinaire Mathématiques et Informatique)	711	85 ⁶	23.502
Kinésiologie (Bacc.)	564	84	25.000
Médecine	707	69	34.778
Médecine dentaire	164	43	31.667
Médecine vétérinaire	279	35	33.763
Nutrition	371	42	27.660
Optométrie	176	25	33.081
Orthopédagogie	819	78	24.047
Orthophonie et audiologie	196	31	32.820
Pharmacie	669	82	33.000
Physiothérapie	398	35	32.690
Psychoéducation	594	78	24.800
Psychologie (Spéc., Maj.)	849	173	25.800
Relations industrielles	383	88	22.000
Sciences biologiques (Spéc., Maj., Min.)	1088	184	25.032
Sciences de la communication (Spéc., Maj., Min.)	627	68	26.000
Service social	554	50	25.000
Traduction (Spéc., Maj.)	209	52	20.000
Urbanisme (Spéc.)	147	47	20.305

¹ Données en date du 5 août 1998.

² Pour les programmes non contingentés, se référer aux conditions d'admissibilité de chaque programme.

³ Données combinées pour les programmes d'enseignement de la biologie, de la chimie et de la physique.

⁴ Données combinées pour les programmes d'enseignement de la morale et de la religion.

⁵ Données combinées pour les programmes d'enseignement de l'histoire et de la géographie.

⁶ Capacité d'accueil globale pour les programmes d'informatique (Spéc., maj., min. bidiscipl.)

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis¹

Par ordre de CRC

Programmes contingentés²

Automne 1998

Programme	Nombre de demandes	Nombre de places pour les collégiens	CRC
Médecine	707	69	34.778
Médecine vétérinaire	279	35	33.763
Optométrie	176	25	33.081
Pharmacie	669	82	33.000
Orthophonie et audiologie	196	31	32.820
Physiothérapie	398	35	32.690
Médecine dentaire	164	43	31.667
Ergothérapie	366	44	31.617
Criminologie (Spéc., Min.)	707	93	28.100
Nutrition	371	42	27.660
Études cinématographiques (Maj.)	320	34	27.582
Droit	937	230	26.782
Enseignement de l'histoire au secondaire ³	503	31	26.643
Biochimie	592	81	26.017
Sciences de la communication (Spéc., Maj., Min.)	627	68	26.000
Éducation préscolaire et enseignement primaire	1399	158	25.872
Psychologie (Spéc., Maj.)	849	173	25.800
Architecture	228	47	25.692
Sciences biologiques (Spéc., Maj., Min.)	1088	184	25.032
Kinésiologie (Bacc.)	564	84	25.000
Service social	554	50	25.000
Psychoéducation	594	78	24.800
Enseignement de l'anglais au secondaire	141	7	24.568
Orthopédagogie	819	78	24.047
Communication et politique	398	62	24.000
Enseignement des mathématiques au secondaire	203	31	23.769
Informatique (Spéc., Maj., Min. et bidisciplinaire Mathématiques et Informatique)	711	85 ⁴	23.502
Enseignement de l'espagnol au secondaire	33	6	23.165
Enseignement de la biologie au secondaire ⁵			
Enseignement de la chimie au secondaire ⁵	201	29	22.048
Enseignement de la physique au secondaire ⁶			
Enseignement de l'éducation physique et santé	260	41	23.035
Enseignement du français au secondaire	357	30	23.034
Enseignement de la morale au secondaire	63	12	23.006
Relations industrielles	383	88	22.000
Enseignement du français langue seconde	91	16	21.060
Urbanisme (Spéc.)	147	47	20.305
Design industriel	175	42	20.000
Traduction (Spéc., Maj.)	209	52	20.000
Arts plastiques (Maj., Min.)	139	40	20.000
Architecture de paysage	141	35	19.255
Design d'intérieur (Bacc.)	31		19.233

¹ Données en date du 5 août 1998.

² Pour les programmes non contingentés, se référer aux conditions d'admissibilité de chaque programme.

³ Données combinées pour les programmes d'enseignement de l'histoire et de la géographie.

⁴ Capacité d'accueil globale pour les programmes d'informatique (Spéc., maj., min. bidiscipl.).

⁵ Données combinées pour les programmes d'enseignement de la biologie, de la chimie et de la physique.

Plan du campus

- 1 Pavillon Marie-Victorin
- 2 Pavillon de la Faculté de musique
- 3 Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM)
- 4 Pavillon 2101, boul. Édouard-Montpetit
- 5 Pavillon J.-A.-DeSève

- 6 Résidence C (étudiants et étudiantes)
- 7 Résidence A (étudiants)
- 8 Pavillon Thérèse-Casgrain (étudiantes)
- 9 Pavillon administratif
- 10 École Polytechnique
- 11 Pavillon principal

- 12 Pavillon de la Direction des immeubles
- 13 Centrale thermique
- 14 Laboratoire René-J.-A.-Lévesque
- 15 Pavillon André-Aisenstadt
- 16 Pavillon Paul-G.-Desmarais
- 17 Garage Louis-Colin
- 18 Pavillon Samuel-Bronfman

- 19 Pavillon Maximilien-Caron
- 20 Pavillon Lionel-Groulx
- 21 Pavillon 3200, rue Jean-Brillant
- 22 École des Hautes Études Commerciales – Pavillon 5255, avenue Decelles
- 23 Pavillon 3744, rue Jean-Brillant
- 24 Pavillon 3050 et 3060, boul. Édouard-Montpetit

- 25 3032 et 3034, boul. Édouard-Montpetit
- 26 2810, boul. Édouard-Montpetit
- 27 2801 et 2815, boul. Édouard-Montpetit
- 28 École des Hautes Études Commerciales – Pavillon principal

- 29 Pavillon de la Faculté de l'aménagement
- 30 Pavillon Marguerite-d'Youville
- 31 Pavillon Liliane-de-Stewart
- 32 Pavillon 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- 33 Pavillon Mont-Royal

